École des Hautes Études en Sciences Sociales

Ecole doctorale de l'EHESS

Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centrasiatiques (CETOBaC)

Discipline : Études politiques

DESCHAMPS DIMITRI

Séjourneurs d'affaires intermédiaires

Les hommes d'affaires libanais dans la Région du Kurdistan d'Irak émergente – 2004-2014

Thèse dirigée par : Hamit Bozarslan

Date de soutenance : le 17 janvier 2020

Rapporteurs
1 Ahmet Insel, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
2 Eberhard Kienle, Sciences Po Paris

Jury
1 Myriam Catusse, Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (Iremam)
2 Ahmet Insel, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
3 Eberhard Kienle, Sciences Po Paris
4 Franck Mermier, Institut Français d'Études Anatoliennes (IFEA)
5 Leila Vignal, Université Rennes 2

« Il faut oser ou se résigner à tout »,
Tite-Live

REMERCIEMENTS

Quand bien même un travail de thèse en sciences sociales présente une dimension solitaire, personne d'autre que le chercheur lui-même ne pouvant naviguer dans les méandres de son intellect et coucher sur papier son cheminement réflexif, la conduite et l'aboutissement d'un tel projet ne peuvent être réalisés sans la présence d'un entourage solide. Je tiens donc ici à vivement remercier toutes celles et tous ceux qui m'ont accompagné durant ces années intenses.

Hamit Bozarlsan, qui m'a fait l'honneur et le privilège de diriger et d'enrichir mes recherches de ses solides réflexions. J'espère que cette thèse saura être digne de la confiance qu'il m'a accordée.

Mélisande Genat, pour m'avoir mis le pied à l'étrier dans la Région du Kurdistan d'Irak (RKI).

Jean-François Pérouse et François David, qui m'ont apporté encouragements et soutien dès les premières étapes de ma recherche.

L'Institut français du Proche-Orient (Ifpo), pour m'avoir si bien accueilli en son sein entre 2014 et 2016. Que soient particulièrement remerciés Boris James, Elsa Grugeon, Mustafa Ahmad et Farooq Jamshid pour l'amitié qu'ils m'ont témoignée.

*L'*International Research Network *« Circulations et consommations au Moyen-Orient », codirigé par Yoann Morvan et Thierry Boissière, pour le cadre réflexif stimulant qu'il me fournit.*

Amanda Chahla, pour m'avoir si généreusement ouvert son carnet d'adresses auprès des hommes d'affaires libanais de la RKI. Cette thèse lui doit énormément.

Abu Rayan, pour avoir fait en sorte que je puisse me sentir chez moi à Erbil et dans la RKI.

L'ensemble des hommes d'affaires libanais et des fonctionnaires kurdes qui ont pris le temps de me recevoir et qui se sont ouvertement confiés sur leurs expériences.

Ma famille, et en particulier mes parents, pour m'avoir permis d'aborder la phase de rédaction de cette thèse dans les meilleures conditions, mon père, pour avoir été mon premier (re)lecteur, ma sœur Rozenn, mon frère Axel et Mamette pour avoir compris que je ne puisse passer plus de temps avec eux depuis mon retour en France…

Enfin, une personne sans qui cette aventure n'aurait jamais été possible, une personne qui m'a continuellement soutenu en toute abnégation, qui m'a motivé dans les moments de doutes, qui a partagé l'ensemble de mes joies et de mes peines, et qui me rappelle au quotidien qu'à côté de « faire » il faut également « être ». Mon pilier de vie, ma femme, Haneen. Que tout mon amour et toute ma gratitude lui soient ici témoignés. Cette thèse est autant la sienne que la mienne.

RESUME ET MOTS CLES

De 2004 à 2014, la région kurde d'Irak – qui devient constitutionnellement la Région du Kurdistan d'Irak (RKI) en 2005 – connait ce qui pourrait être qualifié de ses « Dix Glorieuses ». Jusqu'alors considérée comme un territoire en marge du pouvoir central de Bagdad sous le régime de Saddam Hussein, elle se révèle rapidement devenir le nouveau pôle fort économique du pays. Ses ressources naturelles, sa stabilité sécuritaire et son intégration dans les marchés mondiaux lui permettent de s'offrir une précieuse image de nouvel Eldorado proche-oriental auprès des investisseurs internationaux.

Très réactifs, les Libanais sont parmi les premiers à s'intéresser à ce jeune « marché émergent ». Présents pour les premiers dès 2004 et formant une communauté de 2 700 individus dix ans plus tard, ils comptent dans leurs rangs plusieurs centaines d'entrepreneurs ainsi que des cadres de 175 compagnies du pays des cèdres envoyés pour ouvrir et diriger des filiales locales. Hors Turquie et Iran, pays voisins de la RKI dont une importante partie de la population est elle-même kurde, le Liban est ainsi le plus gros pourvoyeur d'investisseurs étrangers dans la région, sur un total de 83 pays à y être représentés par des entreprises privées.

La présente thèse s'intéresse dès lors à l'expérience de « collaboration » libano-kurde, implicite et circonstanciée, mise en place sur la décennie. Elle se propose d'explorer en quoi, et comment, la présence et les activités des hommes d'affaires libanais dans la RKI s'articulent avec l'économie politique et les pratiques sociales locales, dans un contexte particulier d'émergence économique et de construction « quasi-étatique ». Les rapports personnels et professionnels que ces acteurs entretiennent avec la population et les institutions kurdes, les contraintes auxquelles leur présence est soumise, les dimensions spatiales et temporelles dans lesquelles ils se projettent, les dynamiques et stratégies selon lesquelles ils organisent leurs activités, et la conjugaison de leurs réseaux avec leur statut de migrants sont autant d'axes de réflexion abordés par ce travail de recherche. Dans un contexte politique, régional et international qui reste précaire, rendant tout horizon incertain autant

pour les Kurdes que pour les investisseurs libanais, l'analyse proposée rend ainsi compte de l'émergence malgré tout d'un système de transactions, avec ses règles, ses modes spécifiques d'action, ses manières d'être et de vivre.

L'étude menée, de nature qualitative, repose sur une enquête de terrain de deux ans, précédée d'une période d' « imprégnation » d'un an en tant qu'enseignant dans une école libanaise à Erbil. Elle s'appuie principalement sur une série d'observations effectuées dans la capitale kurde d'Irak, sur une collection de données administratives locales inédites et sur la conduite d'entretiens individuels semi-directifs avec les acteurs concernés. Parmi ces derniers, quarante-cinq hommes d'affaires libanais (trente-deux entrepreneurs et treize cadres d'entreprises multinationales), quatorze hauts fonctionnaires de divers ministères et services administratifs kurdes, et des responsables d'institutions économiques locales diverses.

Une itération entre données empiriques et théoriques, mobilisant notamment les notions de « séjour », de « circulation » et de « minorité intermédiaire », mais aussi et surtout distinguant entre « affaires dans la migration » et « migration dans les affaires », résulte finalement, par un processus de synthèse et d'ajustements constants, sur la formulation d'une hypothèse théorique : celle des *séjourneurs d'affaires intermédiaires*. Cette dernière offre alors de nouvelles perspectives comparatives.

Mots clés : Kurdistan, Libanais, migration, séjour, affaires, marché émergent

ABSTRACT AND KEYWORDS

From 2004 to 2014, the Kurdish region of Iraq – which has constitutionally become the Kurdistan Region of Iraq (KRI) in 2005 – goes through what could be called its "Glorious Ten". Previously considered a territory on the sidelines of the central power of Baghdad under the regime of Saddam Hussein, it has quickly become the new economic center of the country. Its natural resources, security stability and integration into world markets allow it to offer a valuable image of a new Middle Eastern Eldorado to international investors.

Highly responsive, the Lebanese were among the first to take an interest in this young "emerging market". Arriving as early as in 2004 and forming a community of 2,700 individuals ten years later, they count among them several hundreds of entrepreneurs as well as executives running local subsidiaries of 175 companies from the Land of the Cedars. Apart from Turkey and Iran, neighboring countries of the KRI themselves partially populated by Kurds, Lebanon is the largest provider of foreign investors to the Region, out of 83 countries represented there by private companies.

This PhD thesis is therefore focused on the Lebanese-Kurdish "collaboration" experience, implicit and circumstantial, implemented over the decade. It aims to explore how the presence and activities of Lebanese businessmen in the KRI articulate with the local political economy and social practices, in a particular context of economic emergence and "quasi-state" construction. The personal and professional relations these actors engage with among the Kurdish population and institutions, the constraints to which their presence is subjected, the spatial and temporal dimensions in which they project themselves, the dynamics and strategies according to which they organize their activities, and the articulation of their networks with their migrant status are all axes of reflection addressed by this research. Despite a political, regional and international context that remains precarious, thus resulting on a blurred horizon for both Kurds and Lebanese investors, the proposed analysis reports on the emergence, nevertheless, of a transactions system, with its rules, its specific modes of actions, its ways of being and living.

The study, of a qualitative nature, is based on a two-year field survey, itself preceded by a one-year "impregnation" period as a teacher in a Lebanese school in Erbil. It relies on observations made in the Kurdish capital of Iraq, on a collection of unpublished local administrative data and on semi-structured interviews. Among the interviewees, forty-five Lebanese businessmen (thirty-two entrepreneurs and thirteen managers of multinational companies), fourteen senior officials of various Kurdish ministries and administrative departments, and heads of local economic institutions.

An iteration between empirical and theoretical data, mobilizing the concepts of "sojourn", "circulation" and "middleman minority" in particular, but also and mostly distinguishing between "business within migration" and "migration within business", eventually results, through a process of synthesis and adjustments, on the formulation of a theoretical hypothesis: that of *middleman business sojourners*. This latter offers new comparative perspectives for further studies.

Keywords : Kurdistan, Lebanese, migration, sojourn, business, emerging market

TABLE DES MATIERES

EPIGRAPHE **2**
REMERCIEMENTS **3**
RESUME ET MOTS CLES **4**
ABSTRACT AND KEYWORDS **6**
TABLE DES MATIERES **8**
TABLE DES ILLUSTRATIONS **13**
INTRODUCTION **14**

I — PRESENTATION DES CHAPITRES 20
II — CHEMINEMENT ET METHODOLOGIE D'UNE RECHERCHE EMPIRICO-INDUCTIVE 24
1. Questionnement de recherche 25
2. Imprégnation et travail préparatoire à la recherche 27
3. Collection de données empiriques et difficultés associées 29
4. Analyse et synthèse des données collectées 37
III — INSCRIPTION DE LA THESE DANS LA LITTERATURE SCIENTIFIQUE 40

PREMIERE PARTIE UNE CONVERGENCE D'INTERETS PROPICE A UNE MIGRATION D'AFFAIRES LIBANAISE DANS LA REGION DU KURDISTAN D'IRAK **49**

CHAPITRE 1. UNE REGION KURDE A LA CENTRALITE EMERGENTE EN IRAK **50**

I — UNE AUTONOMISATION POLITIQUE KURDE EN IRAK : NAISSANCE DU NOUVEAU POLE FORT DU PAYS 52
1. Un processus historique d'autonomisation et de centralisation kurde en Irak 53
a) Rappels historiques : de Mustafa Barzani à la guerre de 2003, un long parcours vers l'autonomie 53
b) Une identité kurde autonome affirmée et reconnue 57
2. Morphologie « catastrophiste » du « visage kurde » irakien : une union nationale opportuniste dans l'adversité (modélisation) 61
a) Les relations inter-kurdes, entre « pli » et « queue d'aronde » 61
b) Une « zone de dialogue » inter-kurdes de circonstances 67
II — LA REGION DU KURDISTAN D'IRAK, UN NOUVEL ATTRACTEUR ECONOMIQUE INTERNATIONAL 71
1. Un ancrage de la RKI sur le plan international 71
a) Conduite d'une paradiplomatie identitaire au cadre légal ambigu 72
b) Des liens internationaux tissés sur une base économique 74
2. L' « autre Irak », un point d'ancrage privilégié dans le pays 77
a) Autonomie économique de la RKI : un nouveau creuset avec le reste de l'Irak 78
b) La RKI comme zone de déploiement sur l'Irak 82
RESUME CONCLUSIF 85

CHAPITRE 2. UN INTERET RAPIDE DES HOMMES D'AFFAIRES LIBANAIS POUR LA REGION DU KURDISTAN D'IRAK....86

I — DES LIBANAIS REACTIFS A L'OUVERTURE DE NOUVELLES OPPORTUNITES D'AFFAIRES....87
1. La « reconstruction » de l'Irak et ses dérives : une fondation trouble de la présence libanaise à Erbil....88
a) Des intermédiaires libanais au rôle obscur en Irak....88
b) Des retombées économiques dans la région kurde d'Irak....95
2. Un effet « boule de neige » dans l'attractivité économique kurde auprès des Libanais....98
a) Un emballement causé par l'effet du bouche-à-oreille....99
b) Les médias comme important relai du dynamisme libanais dans la RKI....102
II — UN ACTIVISME KURDE AUPRES DES ENTREPRISES LIBANAISES....106
1. Une présence kurde historique au Liban....106
a) Des Kurdes longtemps en marge de la société libanaise....107
b) Le Liban, une base-arrière politique kurde....109
2. Des Libanais démarchés dans un contexte d'immigration post-guerre encouragée....111
a) Immigration non-qualifiée et immigration qualifiée dans la RKI....112
b) Les Libanais, grands bénéficiaires des besoins kurdes en immigration....113
RESUME CONCLUSIF....116

CHAPITRE 3. UN TERREAU SOCIO-POLITIQUE KURDE FAVORABLE A L'INVESTISSEMENT LIBANAIS....118

I — UNE MANNE FINANCIERE KURDE A REPARTITION INEGALITAIRE....119
1. Économie de rentes : de la survie au développement kurde....119
a) Une situation économique longtemps précaire dans la région kurde d'Irak....119
b) Une nouvelle rente fédérale pétrolière source de rapide développement économique....122
2. De forts différentiels entre les élites et les couches populaires kurdes....126
a) Une connivence familiale entre pouvoirs politique et économique....126
b) Une fracture socio-économique considérable dans la RKI....129
II — LA RKI EN BESOIN D'ACTEURS ECONOMIQUES ETRANGERS....132
1. Un secteur privé kurde particulièrement faible....132
a) Un secteur public quasi-monopolaire dans l'emploi kurde....132
b) Un manque d'engagement local dans le développement du secteur privé....136
2. Les Émirats arabes unis, une référence pour les Libanais s'installant dans la Région du Kurdistan d'Irak....139
a) De nombreux parallèles socio-économiques entre la RKI et les EAU....139
b) La RKI : une « perle noire » ?....142
RESUME CONCLUSIF....144

DEUXIEME PARTIE UNE COLLABORATION AUX MARGES DE LA REGION DU KURDISTAN D'IRAK ET DU LIBAN....146

CHAPITRE 4. DES CARACTERISTIQUES LIBANAISES FAVORABLES A UNE MIGRATION D'AFFAIRES OPPORTUNISTE DANS LA REGION DU KURDISTAN D'IRAK....147

I — UNE VOLONTE LIBANAISE DE SE DEVELOPPER AU-DELA DU LIBAN....149
1. Des différences de potentiels d'affaires favorables à une migration libanaise vers la Région du Kurdistan d'Irak (modélisation)....149
a) Un migration « osmotique » des Libanais vers la RKI....150
b) Le « Nouveau Dubaï », sous un angle osmotique....153
2. Des facteurs de migration pluriels....156
a) Macro et micro facteurs de migration des cadres de compagnies libanais....156
b) Macro et micro facteurs de migration des entrepreneurs libanais....159
II — DE NOMBREUSES RESSOURCES A MOBILISER PAR LES LIBANAIS DANS LA RKI....162

1. Des Libanais aux ressources multiples dans la RKI 162
a) Des ressources « de classe » et des ressources « ethniques » pour les Libanais dans la RKI 163
b) Une réputation favorable aux Libanais dans la RKI 166
2. Une tentative de compensation personnelle à l'absence de représentation libanaise officielle dans la RKI 168
a) Une absence de consulat libanais dans la RKI 168
b) Une association libano-kurde privée aux larges prérogatives mais à l'impact limité 170
RESUME CONCLUSIF 173

CHAPITRE 5. UN CADRE LEGAL KURDE ENCOURAGEANT UNE MIGRATION D'AFFAIRES LIBANAISE TEMPORAIRE 175

I — UN CADRE JURIDIQUE PROFESSIONNEL ATTRACTIF MAIS COMPLEXE POUR LES ENTREPRISES ET ENTREPRENEURS LIBANAIS 179
1. La loi d'investissement n°4 de 2006 : un fleuron économique attractif 179
a) Une loi aux avantages multiples pour les investisseurs 179
b) De faibles obligations non rédhibitoires pour les Libanais 181
2. Au-delà de la loi n°4 de 2006 : des compagnies aux statuts variables 183
a) Un enregistrement pluriel des compagnies dans la RKI 184
b) Les Libanais partagés entre compagnies locales et étrangères 186
II — UNE RESIDENCE LEGALE AISEMENT ACCORDEE MAIS PRECAIRE POUR LES LIBANAIS 188
1. Un droit d'entrée et de résidence dans la RKI peu contraignant 188
a) Des visas kurdes émis suivant la procédure légale irakienne 189
b) Une autorisation de résidence simple mais politisée 191
2. Une résidence dans la RKI au caractère précaire 193
a) Une résidence basée sur le court terme 193
b) Un difficile accès à la propriété foncière à titre privé 195
RESUME CONCLUSIF 198

CHAPITRE 6. INSCRIPTION DES LIBANAIS DANS UNE MIGRATION CIRCULAIRE 199

I — UNE MIGRATION D'AFFAIRES PLUTOT QUE DES AFFAIRES DANS LA MIGRATION 203
1. Une famille souvent restée au Liban 204
a) Une « ubiquité résidentielle » entre famille et travail 204
b) Une mobilité professionnelle de l'ordre du devoir familial 206
2. Des Libanais en simple « séjour » professionnel dans la RKI 208
a) Une vie privée temporairement occultée 208
b) Non-intégration des Libanais dans la société locale 210
II — UNE MARGINALISATION « ENTRE DEUX EAUX » DES HOMMES D'AFFAIRES LIBANAIS DE LA RKI 212
1. Des hommes d'affaires libanais à l'écart de la politique 213
a) Un engagement politique dans et depuis la RKI jugé inutile 213
b) Au-delà d'une non-participation, une aversion pour le monde politique libanais 216
2. Liban : « je t'aime… moi non plus » 218
a) Un fort attachement au mode de vie libanais 219
b) La RKI vécue comme une échappatoire à l'agitation libanaise 220
RESUME CONCLUSIF 224

TROISIEME PARTIE DES RELATIONS LIBANO-KURDE A FAIBLES ADHERENCES 225

CHAPITRE 7. UNE OFFRE COMMERCIALE LIBANAISE AUX DEBOUCHES ETROITS DANS LA REGION DU KURDISTAN D'IRAK 226

I — LES ENTREPRISES LIBANAISES EN MARGE DU MARCHE LOCAL KURDE 228
1. Une innovation de marché grandement improvisée 229

a) Des activités économiques de l'ordre du pari....229
b) Des erreurs liées à un manque d'informations....232
2. *Un investissement libanais du segment global du marché kurde*....236
a) Des produits globaux pour une « attaque par les flancs » du marché kurde....237
b) Le secteur de l'éducation : exemple d'un service « global » libanais dans la RKI....241
II — DES SERVICES DESTINES A UNE FRANGE RESTREINTE DE LA POPULATION DE LA RKI....246
1. *Une distribution territoriale libanaise économiquement orientée dans la RKI*....246
a) Des poches géographiques de concentration de l'activité libanaise à Erbil....248
b) Un maintien de l'activité libanaise à l'écart de la population locale....251
2. *Une clientèle aisée pour les compagnies libanaises de la RKI*....254
a) Une clientèle locale grandement limitée aux élites économiques....254
b) Les étrangers, premiers clients des Libanais dans la RKI....257
RESUME CONCLUSIF....260

CHAPITRE 8. UNE DIFFICILE CONFRONTATION DES LIBANAIS AU SYSTEME SOCIAL KURDE....262

I — DES OBSTACLES SOCIO-POLITIQUES AU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES LIBANAIS DANS LA RKI....263
1. *Un pacte moral kurde déséquilibrant le marché du travail privé*....264
a) Une société kurde structurée par des relations clientélaires « morales »....264
b) Une main d'œuvre locale difficile à embaucher par les Libanais....268
2. *Des intérêts libanais difficilement défendables dans la RKI*....271
a) Un pouvoir économique en tant que seul objet dans la RKI....271
b) Une institution judiciaire au pouvoir quasi-négligeable en cas de conflit....275
II — DES ARRANGEMENTS AUX EFFETS LIMITES AVEC LA STRUCTURE SOCIALE VERTICALE KURDE....279
1. *Une nécessité pour les Libanais de s'insérer dans les réseaux économiques locaux*....280
a) Des obstacles humains dans le parcours d'investissement des Libanais....281
b) Une association avec un partenaire local souvent nécessaire....284
2. *Un fort sentiment de vulnérabilité des Libanais dans la RKI*....288
a) Une réglementation kurde complexe et difficile à cerner par les Libanais....288
b) Des différends économiques avec les Kurdes....292
RESUME CONCLUSIF....294

CHAPITRE 9. CONSTITUTION D'UNE QUASI-MINORITE INTERMEDIAIRE LIBANAISE DANS LA REGION DU KURDISTAN D'IRAK....296

I — UNE ETHNICISATION LIBANAISE DANS LA RKI....301
1. *Construction d'un sentiment d'appartenance communautaire*....302
a) Une ethnicité libanaise centrée sur des valeurs et attitudes bourgeoises....303
b) Un capital mondain comme socle social commun au-delà des divisions religieuses libanaises....306
2. *Un important discours de différenciation vis-à-vis des Kurdes*....309
a) Une expression de supériorité culturelle libanaise....311
b) La religion dans les rapports entre Libanais et Kurdes....314
II — ENTRE SOLIDARITES ET COMPETITIONS : DES RELATIONS INTERLIBANAISES HETEROGENES DANS LA RKI....319
1. *Une communauté libanaise structurée autour de liens forts et faibles*....320
a) Un regroupement pluri-individuels des Libanais dans la RKI....320
b) Une connexion virtuelle de l'ensemble des hommes d'affaires libanais de la RKI....325
2. *De la « minorité intermédiaire » aux séjourneurs d'affaires intermédiaires*....330
a) Une immigration entre solidarité sociale et individualisme professionnel....330
b) Figure théorique des séjourneurs d'affaires intermédiaires....337
RESUME CONCLUSIF....349

CONCLUSION **351**

BIBLIOGRAPHIE **359**

I — LITTERATURE RELATIVE A LA REGION DU KURDISTAN D'IRAK 359
1. Ouvrages *359*
2. Chapitres d'ouvrages collectifs *362*
3. Articles de revues imprimées *363*
4. Articles de revues électroniques *365*
5. Articles de journaux *366*
6. Vidéos *367*
7. Travaux universitaires et thèses *367*
8. Rapports et articles d'institutions diverses *368*
9. Lois, documents administratifs et judiciaires *370*
10. Communications dans un congrès *373*
II — LITTERATURE RELATIVE AUX LIBANAIS 374
1. Ouvrages *374*
2. Chapitres d'ouvrages collectifs *374*
3. Articles de revues imprimées *375*
4. Articles de revues électroniques *376*
5. Articles de journaux *377*
6. Travaux universitaires *379*
7. Rapports et articles d'institutions diverses *379*
III — LITTERATURE POUR ANALYSE (METHODOLOGIE, THEORIES ET OUTILS DE COMPARAISON) 380
1. Ouvrages *380*
2. Chapitres d'ouvrages collectifs *384*
3. Articles de revues imprimées *386*
4. Articles de revues électroniques *391*
5. Articles de journaux *391*
6. Travaux universitaires et thèses *391*
7. Rapports et articles d'institutions diverses *392*
IV — SELECTION DE SITES WEB CONSULTES 393

ANNEXE 1 LISTE DES ENTRETIENS AVEC DES HOMMES D'AFFAIRES LIBANAIS **396**

ANNEXE 2 LISTE D'ENTRETIENS COMPLEMENTAIRES **399**

ANNEXE 3 NOMBRE DE DOCUMENTS DE RESIDENCES EMIS POUR LES LIBANAIS ET LES ETRANGERS DANS LA RKI, PAR TYPES, EN 2014 ..... **401**

ANNEXE 4 NOMBRE D'OUVERTURES DE FILIALES DE COMPAGNIES ETRANGERES DANS LA RKI, PAR PAYS ET PAR ANNEE (2000-2016) **402**

ANNEXE 5 ENTREPRISES LIBANAISES ENREGISTREES AUPRES DU BUREAU KURDE DE L'INVESTISSEMENT **407**

ANNEXE 6 FRAIS D'INSCRIPTION A L'ECOLE INTERNATIONALE DE CHOUEIFAT-ERBIL (SABIS), 2018-2019 ..... **409**

ANNEXE 7 PLAQUETTE DE PROMOTION PRESENTANT DES OPPORTUNITES D'INVESTISSEMENTS DANS LA RKI **411**

ANNEXE 8 LOI D'INVESTISSEMENT DE LA RKI (LOI N°4 DE 2006) **414**

INDEX **423**

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Schéma 1.a. : Morphologie du pli....62
Schéma 1.b. : Déformation du pli par étirement....63
Schéma 1.c. : Morphologie du pli « anguleux »....64
Schéma 1.d. : Morphologie de la « queue d'aronde »....66
Schéma 1.e. : Coupes transversales de la « queue d'aronde »....66
Schéma 1.f. : Morphologie du pli « anguleux »....67
Schéma 1.g. : « Visage kurde »....70
Graphique 1 : Principaux pourvoyeurs de compagnies étrangères dans la Région du Kurdistan d'Irak à la fin décembre 2014....76
Schéma 1.h. : Entrée des Libanais par le biais du « visage kurde »....77
Graphique 2 : Évolution du budget annuel de la RKI....79
Graphique 3 : Répartition du budget de fonctionnement du GRK....81
Graphique 4 : Production pétrolière annuelle kurde et cours du baril de brut Brent 2004-2015....123
Graphique 5 : Budget annuel versé par Bagdad et ressources propres du GRK 2007-2013....124
Graphique 6 : Salaire annuel moyen des fonctionnaires du GRK 2009-2013....130
Graphique 7 : Nombre de fonctionnaires du GRK 2009-2013....133
Graphique 8 : Répartition du budget du KRG en 2013....133
Schéma 2 : Articulation secteur public/secteur privé dans la Région du Kurdistan d'Irak....138
Schéma 3.a. : Des opportunités d'affaires non accessibles pour les Libanais – 1991-2003....151
Schéma 3.b. : La RKI, l' « Autre Irak » pour les Libanais – 2003-2011....152
Schéma 3.c. : La RKI, « Nouveau Dubaï » pour les Libanais, 2011-2014....154
Graphique 9 : Croissance du PIB libanais et ouverture de filiales de compagnies libanaises dans la Région kurde d'Irak....155
Carte : Distribution géographique des compagnies libanaises à Erbil....249
Schéma 5 : Composantes des réseaux économiques kurdes impliquées dans des partenariats avec les hommes d'affaires étrangers/libanais....285
Tableau : Attributs personnels des membres d'un groupe d'amis libanais à Erbil....324

INTRODUCTION

« Nous souhaitons remercier la communauté libanaise dans la Région du Kurdistan pour ses contributions à notre développement économique continu. Les compagnies libanaises ont commencé à arriver ici immédiatement après notre libération de l'ancien régime et leur contribution à l'aide à la reconstruction de notre Région est significative ».

Falah Mustafa Bakir, Directeur du Département des Relations étrangères de la Région du Kurdistan d'Irak, novembre 2011[1].

Le 25 septembre 2017, l'organisation dans la région kurde d'Irak d'un référendum populaire sur son indépendance débouche sur un résultat sans appel : 92,73% des votants, pour un taux de participation de 72,16%, se prononce en sa faveur[2]. Alors que le 10 août 1920, la signature du Traité de Sèvres par les Alliés avait déjà promis l'établissement d'un État « pour les régions où domine l'élément kurde, situées à l'Est de l'Euphrate, au Sud de la frontière méridionale de l'Arménie, […] et au Nord de la frontière de la Turquie avec la Syrie et la Mésopotamie[3] », le projet fut à l'époque rapidement abandonné face aux réticences du nouvel État turc. Le Traité de Lausanne, reconnaissant la Turquie dans ses frontières actuelles et mettant un frein au rêve étatique kurde, fut en effet adopté le 24 juillet

[1] *« We would like to […] thank the Lebanese community in the Kurdistan Region for their contributions to our continued economic development. Lebanese companies started arriving here immediately after our liberation from the former regime, and their contribution to helping rebuild our Region has been significant ».* Traduit par nos soins. Cité dans DEPARTMENT OF FOREIGN RELATIONS, « Lebanon-Kurdistan Friendship Association hosts Independence Day reception in Erbil », 21 novembre 2011 [En ligne] https://dfr.gov.krd/a/d.aspx?l=12&a=41376 (consulté le 29 août 2019).

[2] Le Monde avec AFP, « Au Kurdistan, le « oui » au référendum d'indépendance triomphe, Bagdad fulmine », LeMonde.fr, 27 septembre 2017, [En ligne] https://www.lemonde.fr/moyen-orient-irak/article/2017/09/27/referendum-d-independance-du-kurdistan-le-oui-l-emporte-a-92-selon-des-resultats-officiels_5192407_1667109.html (consulté le 2 juillet 2019).

[3] Article 62, Section 3, du Traité de Sèvres. Traduction française du texte disponible sur la digithèque de l'Université de Perpignan : http://mjp.univ-perp.fr/traites/1920sevres.htm (consulté le 2 juillet 2019). Le général Muhammad Sharif Pasha (1865-1951), choisi pour représenter les Kurdes lors de la Conférence de Paix de Paris en 1919, semblait alors avoir obtenu gain de cause.

1923[4]. 94 ans plus tard, suite à une période particulièrement favorable à leur développement, l'espoir est donc à nouveau au beau fixe pour les Kurdes intégrés à l'État irakien.

Malgré une crise économique qui frappe la région depuis 2014, résultat d'un conflit budgétaire avec Bagdad[5], d'une chute des cours du pétrole[6] et d'une guerre contre *Daesh* (acronyme de *āl-dawla āl-islāmiya fī āl-ʿirāq wa āl-shām* en arabe, soit l' « État islamique en Irak et au Levant »)[7], les dirigeants kurdes d'Irak estiment que l'occasion est optimale pour relancer leur processus d'indépendance. Alors qu'un soutien de la communauté internationale leur avait déjà permis d'obtenir une forte autonomie politique suite à la guerre d'Irak de 2003, autonomie officiellement reconnue dans la nouvelle constitution irakienne de 2005 par l'établissement d'une Région du Kurdistan d'Irak (RKI) au statut d'entité fédérée[8], la proclamation par les États occidentaux du caractère déterminant des forces kurdes dans les combats menés contre l'organisation terroriste islamiste peut éventuellement leur laisser présager un regard bienveillant sur leurs velléités indépendantistes[9]. Leur intégration dans les marchés mondiaux, progressivement mise en place

---

[4] Pour une revue détaillée du mouvement national kurde depuis le début du XIXe siècle, voir JWAIDEH W., *The Kurdish National Movement: Its Origins and Development*, New York, Syracuse University Press, 2006.

[5] Un conflit entre Bagdad et Erbil portant sur la quantité de pétrole exportée par les Kurdes résulte sur l'interruption du transfert du budget du GRK par le gouvernement central. Malgré un accord passé entre les deux capitales au mois de décembre 2014, le conflit se prolonge pendant plusieurs années : les investissements publics kurdes sont interrompus et les fonctionnaires, qui ne touchent plus que 50% de leur salaire (à l'exception des forces de sécurité), doivent renoncer à trois mois complets de revenus à la fin 2015.

[6] Depuis 2011, le cours du pétrole évoluait entre 96 et 125 dollars le baril. Il chute brutalement de 112 à 48 dollars sur la période juin 2014-janvier 2015 pour osciller entre 31 et 65 dollars jusqu'au référendum. INSEE, « Cours des matières premières importées - Pétrole brut "Brent" (Londres) - Prix en dollars US par baril », mise à jour le 18 janvier 2017. [En ligne] http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/bsweb/serie.asp?idbank=000455743, consulté le 9 juillet 2019.

[7] La prise de Mossoul par Daesh le 10 juin 2014, puis l'avancée du groupe terroriste en Irak et vers Erbil durant l'été, a engagé la Région kurde dans une guerre de longue durée. La Région a également été confrontée à un important afflux de réfugiés syriens et de déplacés internes irakiens consécutif aux opérations militaires. Enfin, le cœur de sa capitale a été le théâtre de plusieurs attentats.

[8] Le régime fédéral de la République d'Irak est consacré par l'article premier de la Constitution de 2005.

[9] L'indépendance kurde est ouvertement soutenue par des personnalités politiques internationales dont la presse locale se fait grandement le relais. Bernard Kouchner, ancien Ministre des Affaires étrangères français, est ainsi cité par le journal *Khabat* comme déclarant que « la région du Kurdistan a le droit de devenir un État et ce droit doit être tranché par les Kurdes. Tout le monde profite des kurdes, mais jusqu'aujourd'hui, on leur refuse l'indépendance… Il faut dire que l'indépendance du Kurdistan n'est pas du ressort de la France et des USA… » (journal cité dans MZOARY Z., *Panorama de la presse kurde. L'essentiel d'Erbil et de l'Irak*, Service de presse du Consulat général de France à Erbil, 19 septembre 2017, p.2) ; Benyamin Netanyahou, Premier Ministre israélien en exercice, est cité par le journal *Rudaw* comme annonçant que « Israël refuse le terrorisme sous toutes ses formes, elle soutient les efforts légitimes entrepris par le peuple kurde pour avoir son propre État » (journal cité dans MZOARY Z., *Panorama de la presse kurde. L'essentiel d'Erbil et de l'Irak*, Service de presse du Consulat général de France à Erbil, 13 septembre 2017, p.2) ; Peter Galbraith, ex-ambassadeur américain, indique pour sa part lors d'un entretien avec *Rudaw* : « le moment est opportun pour les Kurdes de faire le référendum puisque l'Irak bâti après 2003 n'existe plus et la création d'un État irakien souhaité par les américains n'a pas réussi… Prenons l'exemple sur la Yougoslavie, les américains étaient favorables à l'unité du pays et étaient contre les référendums en Croatie, en Slovénie. Or, j'ai été nommé premier ambassadeur américain en Croatie… Il est impossible d'annuler le référendum. Quelles seront les conséquences en annulant le référendum par les dirigeants kurdes sur le peuple kurde ? C'est certain, ils perdront la confiance… Je pense que c'est idiot de parler d'annulation du référendum. Nous attendons le référendum et nous connaissons déjà le résultat. Mais la question qui se pose est : Qu'est-ce qui se passera après ? » (journal cité dans MZOARY Z., *Panorama de la presse kurde. L'essentiel d'Erbil et de l'Irak*, Service de presse du Consulat général de France à Erbil, 14 août 2017, p.2-3). Ainsi, même si la position officielle d'États comme les États-Unis, la France et la Grande Bretagne n'est alors pas en

durant une décennie de prospérité économique sans équivalent, leur a également permis de s'offrir une précieuse image de nouvel Eldorado proche-oriental auprès des investisseurs internationaux.

De 2004 à 2014, la RKI[10] a connu ce qui pourrait être qualifié de ses « Dix Glorieuses », en référence au chrononyme des « Trente Glorieuses » créé par l'économiste Jean Fourastié en 1979[11]. Les parallèles entre les deux situations sont effectivement multiples : faisant suite à une guerre (seconde Guerre Mondiale pour les « Trente Glorieuses ») et s'achevant par une chute des cours du pétrole (choc pétrolier de 1973), la période se caractérise par une (re)construction économique du/des pays concerné(s) qui se traduit par une importante croissance et par une entrée dans une « société de consommation[12] ». C'est ainsi que, selon la définition exploratoire proposée par Julien Vercueil, ladite région kurde gagne progressivement le statut d'économie émergente, à savoir une économie « à revenus intermédiaires connaissant un processus de transformation économique et institutionnelle qui se traduit par une croissance élevée durant la dernière décennie et une participation accrue aux courants d'échanges mondiaux[13] ». Les critères proposés par l'économiste sont effectivement respectés : le revenu par habitant en parité de pouvoir d'achat évolue de 9 239,30 USD en 2004 à 15 631,40 USD en 2014 (soit dans la fourchette de 10% à 75% du revenu moyen de l'Union Européenne, comme retenu par J. Vercueil)[14], sa croissance économique est supérieure à la moyenne

---

faveur de la tenue d'un référendum en l'état actuel des choses, la multiplication des rencontres de haut niveau et les déclarations de soutien au Kurdistan laissent planer des doutes quant à leur réaction future en cas de référendum dont le résultat serait effectivement favorable à une indépendance. La chaîne *Kurdistan24* rapporte par exemple le 27 août 2017 que « le Président Barzani a reçu une importante délégation du gouvernement français constituée des ministres des armées et des affaires étrangères. La réunion a porté sur plusieurs sujets cruciaux dont les opérations en cours contre Daech ainsi que le référendum pour l'indépendance du Kurdistan. M. Le Drian et M[me] Parly ont félicité le Président Barzani et les forces des Peshmergas pour leur rôle important dans la libération de Mossoul. Les ministres français ont également apprécié les efforts du GRK qui a abrité des centaines de milliers de déplacés. Les ministres français ont insisté sur la poursuite du soutien de la France en faveur du Kurdistan et notamment des Peshmergas qui ont été un élément clé dans les victoires contre les terroristes » (chaine citée dans MZOARY Zakarya, 2017, *Panorama de la presse kurde. L'essentiel d'Erbil et de l'Irak*, Service de presse du Consulat général de France à Erbil, 27 août, p.2).

[10] La Région du Kurdistan d'Irak, ou RKI, est le nom officiel retenu par la Constitution irakienne de 2005 pour désigner la nouvelle région fédérale kurde. Nous nous autorisons toutefois à utiliser ce terme dès l'année 2004, par commodité, sachant que la *Transitional Administrative Law*, faisant fonction de constitution provisoire effective dès le 30 juin 2004, parle déjà de « Région du Kurdistan » (dont les territoires sont définis à l'article 53A) et même du « Gouvernement régional kurde » (défini dans le même article). Texte intégral disponible en ligne : http://www.au.af.mil/au/awc/awcgate/iraq/tal.htm (consulté le 10 juillet 2019).

[11] FOURASTIE J., *Les Trente Glorieuses, ou la révolution invisible de 1946 à 1975*, Paris, Fayard, 1979.

[12] L'expression serait de Jean-Marie Domenach (1922-1997) au début des années 1960. Jean Fourastié évoque à l'époque une « civilisation de consommation » afin de décrire ce qu'il appellera effectivement plus tard les « Trente Glorieuses ». Pour plus d'informations quant à la signification du terme et pour une discussion sur le sujet, voir PAQUOT T., « De la "société de consommation" et de ses détracteurs », *Mouvements*, vol.2, n°54, 2008, p.54-64.

[13] VERCUEIL J., « Que nous apprennent les BRIC ? Trois conjectures sur les économies émergentes », *Mondes en développement*, vol.2, n°158, 2012, p.25.

[14] Ces données concernent l'Irak dans son ensemble et sont donc sujettes à variations pour la seule RKI. Le revenu irakien par habitant en parité de pouvoir d'achat correspond en 2004 à 34,79% de celui de l'UE (qui est alors de 26 558,20 USD), et en 2014 à 41,68% (37 504,50 USD pour l'UE). BANQUE MONDIALE, « PIB par habitant, ($ PPA internationaux courants) », 2019 [En ligne]

mondiale (croissance cumulée de 68,9% à prix constants entre 2003 et 2008, puis croissance annuelle de 9%, hors secteur pétrolier, jusqu'en 2014, quand la croissance mondiale oscille annuellement entre -1,7% et +4,4% sur la période 2004-2014)[15], elle connait des transformations institutionnelles[16] et s'ouvre économiquement aux marchés mondiaux[17]. Encore à un stade précoce et à une échelle relativement modeste, la RKI peut ainsi, pendant une décennie, s'apparenter à une économie néo-émergente[18].

Durant les « Trente Glorieuses », l'immigration de travail en France, pour ne citer qu'elle[19], était encouragée afin de participer à l'effort de reconstruction et à l'entretien de la croissance économique nationale. Il s'agissait alors de disposer d'une réserve de main d'œuvre, souvent peu qualifiée et mal rémunérée, productive principalement dans le domaine de la construction de logements et d'infrastructures routières[20]. La RKI, au début du XXIe siècle, suit un chemin comparable : elle s'ouvre aux travailleurs étrangers pour développer son économie. Jeune « marché émergent », terme que son inventeur attitré, Antoine van Agtmael, utilise d'ailleurs dès 1981 pour qualifier des pays en voie de développement présentant des opportunités d'affaires pour les investisseurs[21], elle attire également rapidement des entreprises issues de 83 pays[22] ainsi que de nombreux entrepreneurs.

---

https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.PCAP.PP.CD?end=2014&locations=EU&start=2004 (consulté le 7 mai 2019).

[15] MINISTERE KURDE DU PLAN, « Regional Development Strategy for Kurdistan Region 2012-2016 » (draft), Erbil, mars 2011, p. 3, [En ligne] http://www.mop.gov.krd/resources/MoP%20Files/PDF%20Files/gd_ps/regional_development_strategy.pdf (consulté le 7 mai 2019).

Entretien avec Mr. Serwan Muhialdeen, Président de l'Office des Statistiques Régionales du Kurdistan, Erbil, le 26 mars 2015.

BANQUE MONDIALE, « Croissance du PIB (% annuel) », 2019, [En ligne] https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.KD.ZG?end=2014&locations=1W&start=2004 (consulté le 7 mai 2019).

[16] Plus de détails sur ces transformations sont donnés au chapitre 1.

[17] Sont particulièrement à noter ici une importante exportation en matières fossiles, notamment en pétrole et en gaz (sujet développé dans le chapitre 3) et une libéralisation légale de l'économie facilitant les investissements directs étrangers (voir chapitre 5).

[18] Nous pourrions être tentés de qualifier alors la RKI de « marché frontière », soit une « économie émergente émergente ». Nous préférons toutefois l'utilisation du terme plus générique d'économie « néo-émergente » pour des questions pratiques : la qualification d'une économie comme « marché frontière » répond en effet à de nombreux critères pas tous vérifiables en l'espèce et variant selon les organismes de classification et d'attribution d'indices boursiers (le *Financial Times Stock Exchange* (FTSE), le *Morgan Stanley Capital International* (MSCI), etc.).

[19] Il est alors également question d'une migration « de peuplement », souhaitée notamment par le Général de Gaulle et par des démographes influents du Haut Comité consultatif de la population et de la famille (HCPF) et de l'Institut national des études démographiques (INED). Voir BLANC-CHALEARD M.C., « Les Trente Glorieuses de l'immigration (1945-1975) », *in* Marie-Claude Blanc-Chaléard (ed.), *Histoire de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2001, p.57-72.

[20] Sur le rôle économique des immigrés durant les « Trente Glorieuses », voir notamment RICHARD J.L., « "Trente glorieuses" : quand les immigrés devaient "rapporter" », *Hommes et Migrations*, n°1221 (Septembre-octobre), Immigration, la dette à l'envers, 1999, p.12-23.

[21] Sur l'origine du terme « marchés émergents », telle qu'expliquée par la Société financière internationale où travaillait à l'époque Antoine van Agtmael, voir SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE, « Establishing 'Emerging Markets' », [En ligne]

Parmi les ressortissants étrangers à se lancer dans l'aventure kurde, les Libanais sont particulièrement bien représentés. Alors que leur nombre est souvent surévalué par les intéressés eux-mêmes, certains estimant que leur présence atteint un pic à 40 000, voire 50 000, individus en 2014, les chiffres officiels font état d'une population de 2 703 résidents la même année[23]. La réalité est donc certes plus ténue mais, avec 1,7% de l'ensemble des étrangers présents dans la RKI, ils sont, à titre de comparaison, 9 fois plus nombreux que les Français[24]. Surtout, ils représentent très rapidement pour la région kurde un important pôle d'entreprises non-nationales, avec jusqu'à 175 compagnies présentes sous forme de filiales (contre 9 pour les françaises)[25] et de nombreux entrepreneurs à y exercer leurs activités. Hors Turquie et Iran, pays voisins de la RKI dont une importante partie de la population est elle-même kurde[26], le Liban est ainsi le plus gros pourvoyeur d'investisseurs étrangers dans la région.

Profitant d'une urbanisation rapide stimulant, et stimulée par, le développement économique des grandes villes locales, les entreprises libanaises se sont installées dans celles-ci en privilégiant toutefois la capitale régionale, Erbil, aux autres centres urbains principaux de la RKI. Ainsi, sur les 175 compagnies ayant ouvert une filiale dans la région jusqu'en 2014, 154 ont privilégié Erbil, 18 se sont orientées vers Souleymanieh, à l'est, et seulement 3 vers Duhok, à l'ouest[27]. Parallèlement, ce sont 89% des Libanais détenteurs d'une carte de résidence annuelle de la RKI qui se sont installés dans la capitale[28].

---

https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/corp_ext_content/ifc_external_corporate_site/about+ifc_new/ifc+history/establishing-emerging-markets (consulté le 11 juillet 2019). Le terme est plus tard repris par son auteur dans AGTMAEL (van) A., *Emerging Securities Markets: lnvestment Banking Opportunities in the Developing World*, Londres, Prentice Hall Europe, 1984.

Dans l'ensemble de cette thèse, nous employons le terme d' « opportunités d'affaires » dans le sens de besoins (réels ou potentiels) d'un ou de plusieurs clients que les entreprises doivent/peuvent combler.

[22] Chiffres du Ministère kurde du Commerce et de l'Industrie.

[23] Chiffre interne de la Direction générale de la nationalité du Ministère kurde de l'Intérieur, non publié

[24] Comparatif basé sur le nombre de Français, environ 290, enregistrés sur les listes consulaires du Consulat général de France à Erbil début 2015.

[25] DIRECTION GENERALE DE L'ENREGISTREMENT DES COMPAGNIES, liste des filiales des compagnies libanaises implantées dans la Région kurde d'Irak avec leurs domaines d'activités, par année, obtenue le 1er février 2015.

[26] Il est estimé que la Turquie compte environ 20 millions de Kurdes (soit près d'un quart de sa population) et que l'Iran en compte environ 12 millions (soit près de 17% de sa population). Des cartes sur la répartition géographique des Kurdes sont disponibles dans BRUNEAU M., ROLLAN F., « Les Kurdes et le(s) Kurdistan(s) en cartes », *Anatoli*, n°8, 2017, p.21-41.

[27] DIRECTION GENERALE DE L'ENREGISTREMENT DES COMPAGNIES, liste des filiales des compagnies libanaises implantées dans la Région kurde d'Irak avec leurs domaines d'activités, par année, *op.cit.*

[28] Pourcentage basé sur le nombre de résidents libanais enregistrés par les Directions de la nationalité d'Erbil, de Souleymanieh et de Duhok. Ces informations ne sont pas accessibles publiquement et sont assorties d'un caractère confidentiel.

Tant bien même ces « Dix glorieuses » n'ont finalement pas été décisives quant à la création d'un État kurde suite au référendum de 2017, la pression exercée par Bagdad et l'isolement de la RKI ayant cette fois eu gain de cause sur les prétentions indépendantistes locales, et tant bien même l'optimisme des Libanais quant au potentiel économique de la région s'est temporairement effrité avec la crise de 2014, nous nous intéressons ici à l'expérience de collaboration opportuniste libano-kurde mise en place sur cette décennie. La rencontre entre, d'une part, un nationalisme kurde qui nécessite une reconnaissance internationale et un développement économique pour pouvoir prétendre à son objectif d'indépendance, et, d'autre part, un activisme d'affaires libanais en quête de nouvelles opportunités à saisir, a en effet résulté pendant cette période sur l'établissement de liens économiques de premier plan.

La présente thèse se propose donc de s'intéresser à la trajectoire des hommes d'affaires libanais de la RKI sur la décennie 2004-2014, en explorant en quoi, et comment, leur présence et leurs activités s'articulent avec l'économie politique et les pratiques sociales kurdes dans un contexte d'économie (néo)émergente. Dans ce cadre, sont entendus par « hommes d'affaires » aussi bien les dirigeants de filiales de compagnies libanaises que les entrepreneurs créant sur place leur entreprise[29]. La décision de création de structures à but lucratif étant, sauf exception, prise en amont de la migration (la migration d'affaires est ici comprise comme une migration dans un contexte d'affaires et non comme la conduite d'affaires dans un contexte de migration), la distinction entre dirigeants créateurs directs d'entreprises (entrepreneurs) et dirigeants employés de multinationales (cadres), qui se justifie pleinement dans les travaux visant à comprendre l'importante propension existant parfois chez les immigrés à s'auto-employer, ne présente en effet pas ici d'intérêt particulier. Nous cherchons plutôt à déterminer quelle place les dirigeants d'entreprises libanais, en situation de migration dans la RKI, occupent dans leur société hôte et comment ils s'y organisent. Dans quelles conditions politiques, économiques et sociales s'installent-ils dans la région ? Quels rapports personnels et professionnels entretiennent-ils avec la population et les institutions kurdes ? À quelles contraintes sociales, administratives et légales leur présence est-elle soumise ? Dans quelles dimensions spatiales et temporelles se projettent-ils ? Selon quelles dynamiques et stratégies organisent-ils leurs activités ? Comment leurs réseaux se conjuguent-ils avec leur statut de migrants d'affaires ?

[29] Le dictionnaire *Larousse* entend par « homme d'affaires » un individu « dont l'activité professionnelle est tournée vers les affaires commerciales ; qui s'occupe des intérêts financiers d'autrui ; qui sait gérer son budget et investir son argent ». La définition n'est pas limitée à un indépendant, comme le précise d'autant mieux le dictionnaire anglais *Cambridge* : « a man who works in business, especially one who has a high position in a company ».

Une approche de ces questions en trois temps, incarnés par trois parties elles-mêmes subdivisées en trois chapitres, offre une vision globale de l'épisode migratoire libanais dans la région kurde d'Irak alors en phase de développement rapide.

I — PRESENTATION DES CHAPITRES

La présence des hommes d'affaires libanais dans la RKI étant initialement due, à l'échelle macro, à des *pull factors* (nouvelles opportunités d'affaires à saisir), le choix a été fait de prendre la RKI, plutôt que le Liban, pour point de départ géographique dans l'étude de la collaboration libano-kurde sur la période 2004-2014. Les contextes politiques et économiques de cette région permettent en effet une compréhension globale de l'intérêt réciproque présenté par les hommes d'affaires et par la société support de leurs nouvelles activités. La première partie de cette thèse est donc consacrée à l'analyse de ces dits contextes comme terreau favorable à une migration d'affaires libanaise.

Le premier chapitre est dédié à l'attractivité internationale de la nouvelle RKI, consécutive à sa centralité émergente en Irak. Puisque, comme l'estime William Shakespeare, « le passé est un prologue[30] », y est tout d'abord rappelé le processus historique d'autonomisation et de centralisation kurde dans le pays. Sans toutefois remonter jusqu'aux accords de Sykes-Picot (1916)[31], ni d'ailleurs jusqu'aux traités de Sèvres (1920) et de Lausanne (1923), cette partie mobilise la « mémoire vivante » kurde en s'intéressant en particulier au mouvement nationaliste dirigé par Mustafa Barzani (1903-1979), père du premier président de la RKI, Massoud Barzani, en poste de 2005 à 2017, et grand-père de son successeur, Neshirvan Barzani, élu en 2019. Y est décrit, par une mobilisation de l'approche morphologique originale des sciences politiques par la « théorie des catastrophes » proposée par Clément Morier[32], comment les principaux partis politiques kurdes ont finalement fait fi de leurs divisions en optant pour une stratégie d'union nationale. Est ainsi expliqué en quoi la constitution d'une entité politique commune, sous forme d'un Gouvernement régional kurde (GRK), a permis à ces partis de mener une paradiplomatie identitaire, en grande partie de nature économique. S'autonomisant du reste du pays tout en y restant formellement intégré, la RKI devient rapidement

[30] SHAKESPEARE W., *The Tempest*, Acte 2, Scène 1, 1610-1611.
[31] La France et le Royaume-Uni ratifièrent les accords Sykes-Picot en 1916 en prévision de la défaite de l'Empire Ottoman afin d'y définir leurs futures sphères d'influence respectives. Il n'est alors pas fait mention d'un État kurde. Texte disponible sur la digithèque de l'Université de Perpignan : http://mjp.univ-perp.fr/constit/sy1916.htm (consulté le 23 juillet 2019).
[32] MORIER C., *Théorie des catastrophes et science politique*, Saarbrücken, Editions universitaires européennes, 2011.

une base principale de déploiement pour les entreprises étrangères, en général, et libanaises, en particulier, qui souhaitent s'ouvrir au marché irakien nouvellement accessible.

Le second chapitre se penche sur la grande rapidité avec laquelle les hommes d'affaires libanais se sont intéressés à la RKI. Dès la fin de l'intervention militaire menée en Irak en 2003 par les États-Unis et leurs alliés, quelques précurseurs prennent en effet déjà le chemin du pays pour profiter des efforts de reconstruction qui y sont menés. Une voie d'accès directe à la région kurde est ainsi progressivement établie, permettant aux premières entreprises libanaises de s'y installer dès 2004. Dès lors, les arrivées s'y font toujours de plus en plus nombreuses, dans un véritable effet « boule de neige ». Ce chapitre met également en avant comment, au-delà de leur propre réactivité, des entreprises et des entrepreneurs libanais, loin d'être inconnus des Kurdes dont la présence au pays des cèdres remonte au XII^e^ siècle, ont été personnellement démarchés dans un contexte d'immigration post-guerre encouragée.

Le troisième chapitre propose une revue de l'organisation socio-politique et socio-économique kurde rencontrée par les hommes d'affaires libanais lors de leur prospection du marché local ainsi qu'une analyse de la manière dont cette organisation a favorisé leur installation dans la RKI. Il est ainsi fait état de l'économie de rentes sur laquelle repose la région kurde et sur les importants différentiels que celle-ci contribue à maintenir/renforcer entre les élites[33] traditionnelles et le reste de la population sur des plans sociaux et économiques. Cette fracture, couplée à une politique globale de redistribution sous forme d'emplois, participe dès lors à une prépondérance du secteur public sur le marché local du travail. C'est justement ce manque d'engagement kurde dans le secteur privé que les entreprises et les entrepreneurs libanais exploitent. Il est ainsi fait ici l'hypothèse que, à l'image des Émirats arabes unis et selon le « modèle de la perle noire » proposé par Steve Dobransky[34], c'est la combinaison d'une élite paternaliste forte et d'une société ouverte sur l'étranger qui résulte finalement sur le succès économique rencontré par la RKI, région qui s'est d'ailleurs vu attribuer le surnom de « nouveau Dubaï ».

Généralement, qui dit immigration, dit installation. Cette association d'idées, parfois mobilisée pour distinguer les immigrés des touristes, des « travailleurs invités » (*guest workers*), voire des réfugiés, appelle toutefois à la prudence et à la nuance. Le processus d'immigration peut en effet s'évérer être de nature partielle. C'est le cas de celui dans lequel les Libanais sont engagés dans la RKI, à savoir

[33] Dans cette thèse, les élites sont définies comme des individus qui forment une classe minoritaire et qui, du fait de qualités naturelles (ethnie, famille) ou acquises (culture, expérience) sont reconnus (ou se reconnaissent), à un moment donné, comme les plus à mêmes à occuper les places dominantes de la société à laquelle ils appartiennent.

[34] DOBRANSKY S., "The United Arab Emirates and the Black Pearl Model of Economic Development", *International Journal on Work Peace*, vol. 28, n°2 (juin), 2011, p. 45-83.

non total mais « d'affaires ». La distinction entre l'individu comme personne physique et comme personne morale, en tant que chef d'entreprise, est donc ici cruciale. La seconde tend effectivement à s'installer dans la société/le marché hôte, tant que les conditions y sont favorables, quand la première reste ancrée au Liban et empêche *de facto* une migration totale. Cette évolution des acteurs dans un espace situé aux marges de la région kurde et du Liban est précisément le sujet des chapitres de la seconde partie de cette thèse.

Le quatrième chapitre ausculte les caractéristiques favorables à une migration d'affaires opportuniste dans la RKI présentées par les hommes d'affaires libanais. À travers une modélisation expérimentale inspirée du mécanisme cellulaire osmotique, modélisation qui permet tout comme la « théorie des catastrophes » d'établir un lien entre sciences « dures » et sciences sociales, il est dans un premier temps fait état de l'évolution du caractère économiquement attractif de la RKI sur les Libanais, relativement à son environnement régional, par le jeu d'inclusion/exclusion opéré par les frontières. L'appellation « hommes d'affaires » ne distinguant globalement pas les cadres dirigeants des entrepreneurs dans cette thèse, ce chapitre fait temporairement exception en se penchant sur les différents facteurs ayant incité les deux catégories d'acteurs à se déplacer professionnellement. Il recense également les ressources multiples et variées dont disposent les ressortissants libanais dans la région kurde et décrit comment ces derniers parviennent à pallier l'absence de représentation consulaire officielle sur leur territoire d'accueil.

Le cinquième chapitre offre une vision juridique de la migration d'affaire libanaise dans la RKI, à travers un examen des textes de droit localement en vigueur. Il montre ainsi comment l'arsenal juridique kurde semble particulièrement favorable au développement des affaires en son sein, avec l'octroi d'avantages significatifs aux entreprises. Ou du moins à certaines d'entre elles. Ce chapitre rapporte en effet qu'à côté de la célèbre loi d'investissement de 2006 érigée en fleuron de l'attractivité locale par les autorités kurdes, un système beaucoup moins connu et beaucoup plus complexe d'enregistrement des compagnies résulte sur de fortes disparités entre les investisseurs. L'application d'une loi irakienne, soumise au pouvoir politique kurde, rend quant à elle l'accès à la région par les Libanais relativement aisé. Néanmoins, quand bien même leur entrée sur le territoire ne rencontre pas d'obstacles particuliers, la pérennité de leur résidence y est plus compliquée. Leur présence s'avère effectivement être légalement organisée pour rester précaire.

Le sixième chapitre est pour sa part consacré à l'aspect circulaire de la migration libanaise dans la RKI. Il s'agit ici de revenir sur la notion de « migration d'affaires », en contraste avec ce qui pourrait être qualifié d' « affaires dans la migration ». La migration dans le cas présent est en effet opérée

dans un cadre d'affaires, et non l'inverse, au bénéfice d'une famille souvent restée au Liban. Est ainsi décrite la mise en place d'une « ubiquité résidentielle » par les hommes d'affaires, celle-ci leur permettant de conjuguer à la fois vie privée dans leur pays d'origine et activités professionnelles dans la région kurde. À cheval donc entre le Liban et la RKI, ils ne sont totalement engagés ni ici ni là. Marginaux, ils revendiquent ainsi une absence d'implication dans la politique de l'un comme de l'autre. Dans le même temps néanmoins, se manifeste chez eux un attachement particulier pour leurs deux lieux de vie.

La migration d'affaires libanaise dans la RKI résulte d'une volonté commune : celle de territoires en quête de nouveaux investisseurs et celle d'investisseurs en quête de nouveaux territoires. La question de l'articulation entre la société et le marché kurde, d'une part, et la communauté des hommes d'affaires libanais, d'autre part, se pose néanmoins. Alors qu'une convergence historique d'intérêts a favorisé leur mise en relation, et alors qu'une entente sur le caractère circulaire de la migration s'est mise en place, leur collaboration fait face à de nombreux obstacles résultant, en bonne partie, des travers inhérents aux marchés émergents. La troisième et dernière partie de cette thèse s'intéresse ainsi à la faiblesse réelle, à l'adhérence minime, des relations libano-kurdes.

Le septième chapitre est dédié à l'analyse de l'offre commerciale libanaise dans la RKI, offre dont les débouchés s'avèrent particulièrement étroits. Il y est ainsi décrit comment, par un engagement dans des activités économiques qui relèvent plus du pari que du résultat d'analyses de marché poussées, les hommes d'affaires libanais se sont positionnés en marge du marché local kurde. Leur stratégie a globalement consisté en un positionnement sur le segment de biens et de services de gamme supérieure, aussi dits « globaux ». De ce fait, il est montré à travers la distribution territoriale des entreprises libanaises d'Erbil comment leur offre se destine à une frange particulièrement restreinte de la population de la région kurde, à savoir celle des quartiers les plus riches. C'est ainsi que leur clientèle se limite aux élites économiques locales et, de manière conséquente, à leurs homologues étrangers.

Le huitième chapitre fait part d'une difficile confrontation des hommes d'affaires libanais à l'organisation sociale kurde. Face à des relations clientélaires moralisées et généralisées dans la RKI, le recrutement d'employés locaux disponibles et volontaires n'est pas chose aisée. Surtout, il leur est difficile d'y défendre efficacement leurs intérêts. D'une part, il n'existe pas dans la région kurde de pouvoir économique comme fondement. D'autre part, l'institution judiciaire kurde n'est que peu efficace en cas de conflit avec les locaux. Ce chapitre montre dès lors comment les hommes d'affaires libanais tentent de s'arranger avec la structure sociale verticale à l'œuvre dans la RKI et

avec les obstacles inhérents dans leurs parcours professionnels. L'association avec un partenaire local est souvent considérée comme en étant une, si ce n'est la, solution. Cela ne les empêche néanmoins pas de se sentir désarmés face à une réglementation administrative dont la complexité leur échappe, pas plus que cela n'apporte de solution concrète à l'ensemble de leurs différends dans la région.

Le neuvième et ultime chapitre inscrit pleinement cette thèse dans le débat théorique portant sur la création/l'ouverture d'entreprises par des individus en situation de migration. Au regard de l'ensemble des éléments abordés au cours des chapitres précédents, la théorie des « minorités intermédiaires » est sélectionnée comme point de départ de cette réflexion. Y est ainsi fait état d'un phénomène d'ethnicisation libanaise dans la RKI, celle-ci se traduisant à la fois par la construction d'un sentiment d'appartenance communautaire et par la tenue d'un discours de différentiation vis-à-vis de la société hôte. La nature complexe des relations interlibanaises dans la région kurde est également examinée, ces dernières reposant en effet aussi bien sur des liens faibles que sur des liens forts. Ce chapitre prend finalement ses distances avec la vision solidariste souvent mobilisée pour décrire les relations unissant les membres d'une même communauté dans leurs pratiques professionnelles à l'étranger. Conjuguant l'individualisme des affaires à la solidarité sociale, la réflexion menée ici résulte sur la formulation d'une hypothèse théorique, celle des *séjourneurs d'affaires intermédiaires*, ouvrant ce faisant de nombreuses perspectives comparatives.

II — CHEMINEMENT ET METHODOLOGIE D'UNE RECHERCHE EMPIRICO-INDUCTIVE

La présente recherche fait l'objet d'une approche qualitative et se base sur une « immersion » dans la Région du Kurdistan d'Irak (RKI), de mars 2013 à novembre 2016. Les données produites résultent ainsi principalement d'une enquête de terrain qui, pour reprendre les propos de Jean-Pierre Olivier de Sardan, « se veut au plus près des "situations naturelles" des sujets – vie quotidienne, conversations, routines –, dans une situation d'interaction prolongée entre le chercheur en personne et les populations locales, afin de produire des connaissance *in situ*, contextualisées, transversales, visant à rendre compte du "point de vue de l'acteur", des représentations ordinaires, des pratiques usuelles et de leurs significations autochtones[35] ».

[35] OLIVIER DE SARDAN J.P., *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruylant, 2008, tirage de 2016, p.41.

À partir d'un questionnement personnel initial sur l'importante présence libanaise dans la région du nord de l'Irak, nous avons collecté des données à partir d'entretiens, d'observations, de sources écrites et de documents audiovisuels divers. Le réarrangement de ces données, à l'image de la composition d'un « puzzle social », nous a permis de les rendre cohérentes et intelligibles globalement et d'en faire émerger, par un exercice de synthèse, un prototype de modèle théorique dit des *séjourneurs d'affaires intermédiaires*.

1. Questionnement de recherche

Des rencontres personnelles antérieures à notre séjour dans la RKI avaient piqué notre curiosité sur cette aire géographique et initié nos lectures sur ce « quasi-état » alors très peu connu du grand public mais au rôle géopolitique crucial de par ses frontières et ses ressources naturelles. L'obtention d'un poste comme professeur de français dans une école internationale libanaise à Erbil nous permit une entrée sur ce qui constituera alors notre terrain d'étude. Immédiatement frappé par l'omniprésence d'entreprises étrangères opérant dans des domaines très variés, bien au-delà des seules multinationales du secteur pétrolier, nous décidâmes rapidement de nous intéresser à la manière dont celles-ci s'articulaient avec l'économie locale.

Au gré de nos premières observations, nous découvrions une présence libanaise significative dans la capitale kurde. Non pas seulement que nous travaillions nous-même dans un établissement du pays des cèdres, mais déambuler dans la ville nous permettait de nous rendre compte du nombre conséquent de restaurants, salons de coiffure, établissements de santé et banques ouverts par ses ressortissants. La presse libanaise rapportait à ce propos un fort dynamisme d'investissements et les autorités politiques kurdes reconnaissaient publiquement leur rôle positif sur le développement local. Leur importance numérique était certes moindre que celle des Turcs mais, contrairement à ces derniers, leur présence s'inscrivait dans un processus dépassant un « simple » mouvement transfrontalier partiellement intégré dans une communauté linguistique et culturelle commune (le peuple kurde étant également présent du côté turc de la frontière). Les modalités migratoires des Libanais nous apparaissaient de ce fait moins évidentes, et donc d'autant plus remarquables, en raison d'une plus grande distance géographique et culturelle. Pourquoi paraissaient-ils/étaient-ils si nombreux ? Comment s'étaient-ils si rapidement imposés sur un territoire avec lequel ils n'avaient en apparence aucun lien ? Quelles stratégies avaient-ils développées pour faire prospérer leurs affaires dans une économie en phase initiale d'émergence ? D'un point de vue scientifique, la question de leurs investissements et de leurs activités dans la RKI présentait l'avantage d'être jusqu'alors passée inaperçue dans toute étude sur la région.

Côtoyant quotidiennement pendant un semestre une enseignante libanaise présente dans la RKI depuis plusieurs années, très bien renseignée sur les pratiques d'investissements locales et en phase d'ouvrir sa propre entreprise à Erbil, nous observions un microcosme d'affaires libanais en apparence très organisé, si ce n'est coordonné. Pour chaque renseignement dont elle avait besoin, elle disposait ainsi du numéro de téléphone de compatriotes pouvant lui apporter une réponse ou, le cas échant, lui indiquer des contacts ayant accès à l'information recherchée. Elle-même transmettait régulièrement de l'information à ses contacts. Lors de ses sorties dans un établissement libanais d'Erbil particulièrement réputé, elle saluait des tablées entières d'hommes d'affaires, tous libanais. Tout le monde semblait se connaitre et interagir en bonne entente. À l'occasion de l'anniversaire de l'indépendance du Liban, une cérémonie organisée sous les fastes de l'hôtel libanais cinq étoiles d'Erbil réunissait également l'ensemble de la communauté. Signe extérieur de l'importance locale de cette dernière, ladite célébration était fréquentée par les plus hautes autorités politiques de la région. Ces observations initiales que nous effectuions faisaient ainsi écho à la « solidarité ethnique » grandement présente dans les écrits sur les économies immigrés (sans que l'ethnicité n'y soit d'ailleurs généralement questionnée), les étrangers devant s'adapter à l'hostilité du territoire d'accueil.

Au cours de conversations diverses, nous apprîmes également l'existence d'un système de partenariat entre investisseurs étrangers et grands groupes locaux. Notre collègue venait elle-même de trouver un accord avec le directeur d'une compagnie locale de premier plan. D'après celle qui était devenue une informatrice privilégiée, la pratique était fortement liée au pouvoir politique en place, véritable détenteur du pouvoir politique local. Ainsi, les entreprises étrangères, de manière générale, et libanaises, plus spécifiquement, semblaient s'insérer non seulement dans l'économie mais aussi, plus ou moins directement, dans des pratiques politico-administratives informelles et dans des jeux de compétitions politico-économiques locaux. Cette information mettait en évidence une méconnaissance, au-delà du cercle restreint des intéressés directs, de la gestion des investissements privés étrangers dans la RKI et de la place accordée aux hommes d'affaires non-nationaux au sein des dynamiques socio-politiques locales.

Fort de l'identification de ces premiers éléments, nous constituâmes à l'été 2013 un projet de thèse questionnant à la fois la constitution d'une communauté d'affaires libanaise dans la RKI au sortir de la guerre de 2003, ses stratégies vis-à-vis des institutions locales et ses pratiques de socialisation et de coopération tant internes (relations entre Libanais) qu'externes (rapports à la population locale). Il s'agissait alors de comprendre les modes d'insertion de ces hommes d'affaires dans une région aux

revendications nationalistes et (mais ?) aux importants besoins en acteurs économiques étrangers pour se développer.

2. Imprégnation et travail préparatoire à la recherche

Dans un premier temps, encore en phase d'exploration, la démarche d'étude constituait en une accumulation d'observations, d'écoutes et d'interactions avec des membres de la population locale dans des situations de la vie quotidienne, concomitamment à notre activité d'enseignement. Il s'agissait alors, notamment dans le cadre de ce que Jean-Pierre Olivier de Sardan nomme « l'imprégnation[36] », d'un processus de familiarisation avec les pratiques culturelles et les modes de raisonnement kurdes. Il nous semblait en effet nécessaire d'être au plus près du quotidien des habitants de la région afin de pouvoir cerner au mieux l'environnement dans lequel les hommes d'affaires libanais s'inséraient. Ce principe de « participer pour comprendre » a d'ailleurs été suivi non seulement au début mais durant toute la durée de l'enquête. Lors de notre séjour, nous avons ainsi vécu aussi bien dans des quartiers résidentiels populaires et de classes moyennes kurdes (Rasti, Zanko 99 et Hawleri Nwe), observant une population aux modes de vie et de consommation éloignés de ceux de nos interlocuteurs libanais, que dans un quartier privilégié (Konde Lubnani, le « Village libanais ») financé et construit par une entreprise libanaise, lieu de résidence de certains hommes d'affaires et de certains de leurs clients. Notre qualité de résident dans la RKI était l'occasion d'expérimenter au maximum les situations évoquées dans les discours recueillis en cours de recherche, nous permettant de nous « émanciper des problématiques *a priori*, de relativiser le point de vue intellectuel sur les pratiques concrètes et d'avoir un rapport moins distancié, donc moins abstrait aux enjeux et aux rapports sociaux du monde réel[37] ». Nous fréquentions notamment les centres commerciaux, parcs, restaurants, hôpitaux et autres établissements locaux mentionnés par les hommes d'affaires libanais[38] et vivions des situations semblables aux leurs en termes de permis de séjour[39], de démarches pour l'obtention d'un logement et d'errements dans les dédales de l'administration locale. Cette expérience devait nous permettre d'engager des discussions plus poussées avec nos interlocuteurs libanais en nous plaçant sur « la même longueur d'ondes » qu'eux. Cette pratique nous permettait également de créer des relations avec des Kurdes de catégories socio-

[36] OLIVIER DE SARDAN J.P., *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, *op.cit.*, p.51-54.

[37] PINÇON M., PINÇON-CHARLOT M., *Voyage en grande bourgeoisie. Journal d'enquête*, Mayenne, Quadrige, 2019 (3e tirage, 1ère édition chez les Presses Universitaires de France en 1997), p.68.

[38] Des séjours au Liban, notamment un mois complet en octobre 2016, nous permettaient également d'observer les différences évoquées par nos interlocuteurs entre les deux pays.

[39] L'obtention d'une carte de résidence est plus aisée pour un Français que pour un Libanais. Nous avons toutefois pu suivre le processus d'obtention de ce document pour les ressortissants arabes moyen-orientaux à travers l'expérience de notre épouse, détentrice de la nationalité jordanienne.

professionnelles diverses, dont certains ont par la suite joué un rôle clé dans notre accès à des données centrales pour notre enquête en devenant eux-mêmes informateurs ou en jouant le rôle de « passeurs » vers d'autres acteurs sinon particulièrement difficiles d'accès.

En début d'enquête, l'étape d'observations et d'imprégnation était complétée par des entretiens ponctuels avec des hommes et femmes d'affaires aussi bien locaux que libanais, dans l'optique pour nous d'acquérir une vision plus précise des conditions d'investissement dans la RKI. Les informations ainsi récoltées, complétées sur le plan théorique par des lectures sur les relations sociales et politiques dans la RKI, nous permirent d'établir l'esquisse d'une modélisation du système de gouvernance politico-économique de la région (schéma 2 présenté au chapitre 1 dans sa version finale). Cette modélisation fut l'occasion d'établir le contexte général de notre sujet et de définir la place occupée par les acteurs économiques étrangers dans ce système.

Progressivement, deux axes d'entrées complémentaires sur notre sujet et sur notre terrain émergeaient, à savoir non seulement par l'intermédiaire d'hommes d'affaires libanais eux-mêmes, mais également par celui de l'administration kurde. Il nous paraissait en effet indispensable de ne pas isoler leur présence du contexte politique, économique, social, légal et institutionnel local, celui-ci définissant les conditions et les modalités de leur insertion dans la RKI. C'est, par exemple, dans cette ligne que des sociologues comme Abdelmalek Sayad expliquent que la sociologie de l'immigration est en réalité une sociologie de la nation d'installation[40]. Or, à ce stade, il nous était nécessaire de compléter empiriquement les informations disponibles dans la littérature dédiée aux études kurdes, celles-ci étant parfois datées (couvrant les périodes antérieures à 2003), non-sourcées ou aux sources discutables (notamment en termes de chiffres), voire lacunaires ou inexistantes (par exemple sur les relations entre pouvoir politique et affaires).

Notre recherche s'orientait vers l'analyse de l'articulation entre deux systèmes[41], nommément la communauté d'affaires libanaise de la RKI et la société kurde. Pour ce faire, nous identifiâmes des objectifs spécifiques devant être remplis par une recherche empirique : mieux comprendre l'attractivité de la région kurde sur les hommes d'affaires libanais, identifier les circuits formels et informels empruntés par ces derniers pour ouvrir leurs entreprises dans la RKI, mettre en évidences les caractéristiques internes à ladite communauté d'affaires en termes de cohésion et de choix stratégiques opérés par ses membres au sein de leur société hôte, et porter un regard réflexif sur les (éventuels) bénéfices mutuels et sur les relations entretenues entre ces acteurs et la population locale.

[40] Voir sur ce point REA A., TRIPIER M., *Sociologie de l'immigration*, Paris, Editions La Découverte, 2008, p.5.
[41] Sur l'étude des systèmes en sciences sociales, voir notamment BLALOCK H., Jr., BLALOCK A., « Toward a Clarification of System Analysis in the Social Sciences », *Philosophy of Science*, vol.26, n°2 (avril), 1959, p.84-92.

3. Collection de données empiriques et difficultés associées

L'obtention d'une bourse d'*Aide à la mobilité internationale* de la part de l'Institut français du Proche-Orient (Ifpo) nous permit de nous engager pleinement dans une enquête de terrain de deux ans. Outre l'aspect purement financier et alimentaire, à lui seul déjà fondamental pour un jeune chercheur, l'intégration dans cette institution pallia, du moins en partie, le manque de verbalisation, de conceptualisation et d'auto-évaluation pouvant résulter d'une étude de terrain prolongée[42]. Au-delà du suivi par notre directeur de thèse, des conversations régulières avec l'équipe de l'antenne d'Erbil et une multiplication des rencontres avec des chercheurs extérieurs, aussi bien localement (par le biais de cycles de conférences, de tables rondes et d'autres manifestions scientifiques) qu'à l'étranger (aide fournie à la participation à des colloques et conférences organisées par des institutions tiers), permirent de fait un intense dialogue intellectuel tout au long de cette période. Ce financement nous laissait alors tirer pleinement partie de la longue durée de notre séjour, durée qui s'avérait indispensable à la bonne conduite de nos recherches dans un contexte peu favorable à la collecte de données.

Du côté de l'administration kurde, la méthodologie retenue consistait à obtenir une vision globale du système de gouvernance politico-économique de la RKI et de la présence libanaise en son sein. L'objectif alors recherché était, d'une part, d'établir un macrocontexte à la migration libanaise et, d'autre part, d'en cerner l'ampleur, l'évolution temporelle et l'ancrage territorial. Les « passeurs » préalablement rencontrés, puis un système de réseautage interne à cette dernière, nous permirent pour ce faire de rencontrer des hauts fonctionnaires du Ministère de l'Économie, du Ministère de l'Intérieur, du Ministère du Commerce et de l'Industrie, du Département des Relations étrangères, du Gouvernorat d'Erbil, du Bureau de l'Investissement d'Erbil et du Bureau régional des statistiques du Kurdistan, ainsi que des responsables d'institutions économiques diverses (Bourse d'Erbil, Union des investisseurs du Kurdistan, etc.) et des avocats spécialisés dans l'immigration et les affaires[43]. Les entretiens menés dans ce cadre, en anglais et en arabe[44], s'apparentaient à des consultations en

[42] Sur l'explicitation interprétative, voir OLIVIER DE SARDAN J.P., *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, *op.cit.*, p.84-85.

[43] Voir liste principale en annexe 2.

[44] Notre niveau de Kurde n'étant pas suffisant pour mener à bien des entretiens dans cette langue, d'une part, et ne souhaitant pas recourir aux services d'un interprète pour ne pas entraver la dynamique et le caractère conversationnel des échanges, d'autre part, nous avons retenu ces deux langues de travail. Les hauts fonctionnaires kurdes ayant étudié, voire vécu, à l'étranger étaient généralement très à l'aise en anglais. Les autres maitrisaient généralement couramment l'arabe irakien (groupe mésopotamien). Même si nous maitrisons pour notre part l'arabe jordano-palestinien (groupe levantin) pour l'avoir appris pendant deux ans en Jordanie avant de nous rendre dans la RKI, la compréhension mutuelle n'a pas posé de problème particulier.

fonction des « compétences » des individus rencontrés, ces derniers étant invités à s'exprimer sur des sujets précis : modalités d'enregistrement d'une compagnie étrangère, place des partis politiques dans l'investissement local, etc. La collecte d'informations par ce biais était toutefois soumise à de fortes contraintes temporelles et organisationnelles. Programmer un entretien avec un haut fonctionnaire kurde s'avérait en effet complexe tant celui-ci pouvait être obtenu en quelques minutes (par un simple appel téléphonique de la part d'un collègue) – ce qui nécessitait d'anticiper sur la préparation des « grilles de questions[45] » – ou tant il pouvait se passer plusieurs mois avant de convenir d'une date de rendez-vous, dont rien n'assurait d'ailleurs qu'il soit finalement honoré.

Au-delà des informations orales obtenues, parfois très riches et nous ouvrant de nouvelles pistes de réflexions, obtenir un accès à des sources documentaires officielles autres que celles accessibles sur les sites Internet des ministères s'avérait tâche beaucoup plus ardue. Au moment de l'enquête, la RKI se trouvait en effet en guerre contre l'organisation de l'État islamique (*Daesh*) et nos interlocuteurs étaient parfois réticents à transmettre des documents qu'ils considéraient comme « sensibles ». À titre d'exemple, la simple obtention du nombre de résidents libanais dans la RKI nécessita six mois de procédures, plusieurs rencontres avec le Directeur général de la nationalité d'Erbil (responsable de la délivrance des visas et autorisations de résidence), des entretiens avec trois colonels et un général de la police de l'immigration et, passé ces filtres, une explication détaillée de nos recherches au Directeur général du Ministère de l'Intérieur kurde. Nos démarches ont d'ailleurs parfois été infructueuses malgré d'importants efforts. C'est ainsi qu'il ne nous a par exemple pas été possible d'obtenir de données chiffrées précises sur l'occupation professionnelle des Libanais (nombre d'entrepreneurs, de cadres, d'enseignants, etc.), celles-ci étant détenues uniquement par les forces de sécurité intérieure de l'*Asayesh* auprès desquelles aucun de mes contacts locaux, craignant d'être suspect, n'a souhaité appuyer de demande.

Dans ce contexte, être présent sur le terrain sur le long terme, plutôt que d'effectuer des visites d'études de quelques semaines, s'avérait indispensable pour pouvoir établir un maximum de relations de confiance avec nos interlocuteurs et répondre au mieux à l'imprévu. Face aux incertitudes locales et à une administration encore peu structurée, ceci permettait également de « provoquer » puis de « saisir les chances[46] » dans la recherche, en étant présent au « bon » moment et en restant ouvert et

[45] Ce terme, privilégié à celui de « guide d'entretien », est emprunté à Jean-Claude Kaufmann. Pour ce dernier, il doit dans l'entretien exister « une dynamique de conversation plus riche que la simple réponse aux questions, tout en restant dans le thème ». Il nous parait en effet nécessaire de conserver une liberté d'adaptation face aux interlocuteurs, lors d'entretiens dont la tournure ne peut être prédite, plutôt que de s'attacher trop fortement à un véritable « guide d'entretien » trop rigide. Voir KAUFMANN J.C., *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan, 1996, p.44.

[46] Selon Stéphane Beaud et Florence Weber, savoir exploiter les « circonstances » et les « occasions » qui se présentent sur le terrain, fruits d'une présence prolongée sur celui-ci, s'avère en effet essentiel à la bonne réalisation d'une enquête

attentif à toute circulation d'information empirique non programmée. C'est ainsi que nous pûmes, par un enchainement de circonstances, obtenir le nombre exact de fonctionnaires de la RKI, classifiés par ministères. Cette donnée nous fut par exemple l'occasion de renforcer nos sources sur la constitution quasi-étatique de la RKI et sur l'environnement clientélaire au sein duquel les hommes d'affaires libanais s'inséraient.

Pour développer le corps de notre sujet et lui donner une dimension plus individuelle, nous avons sollicité des hommes d'affaires libanais à propos de leurs expériences personnelles, l'objectif étant qu'ils rendent compte de ce dont ils étaient directement acteurs. L'enquête a donc été menée principalement en milieu d'accueil, à savoir dans la RKI, et tout particulièrement à Erbil. C'est en effet dans cette ville, et plus généralement dans ce gouvernorat, qu'une grande majorité des Libanais se concentrait en 2014 : 88% de leurs compagnies identifiées par la Direction de l'enregistrement[47] et 89% de leurs ressortissants détenteurs d'une carte de résidence annuelle[48]. Cette approche, permettant d'aborder directement les hommes d'affaires en contexte, ne s'est toutefois pas révélée exempte de difficultés[49].

En premier lieu, cette recherche ne peut être considérée comme statistiquement représentative du fait de la constitution de l'échantillon[50]. Nos interlocuteurs n'ont en effet pu être sélectionnés à l'avance par une méthode de tri car, même s'il nous a été possible d'obtenir le nombre total annuel des Libanais dans la RKI, nous avons été, comme précédemment soulevé, dans l'incapacité d'obtenir la liste détaillée des résidents libanais et de leurs occupations professionnelles exactes.

La sélection des interlocuteurs s'est opérée selon ce que J.P. Olivier de Sardan décrit comme une « itération concrète », par un effet de va-et-vient sur le terrain. Il s'agit pour l'auteur de la méthode

---

de terrain. Voir BEAUD S., WEBER F., *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2012 (quatrième édition augmentée), p.107.

[47] DIRECTION GENERALE DE L'ENREGISTREMENT DES COMPAGNIES, liste des filiales des compagnies libanaises implantées dans la Région kurde d'Irak avec leurs domaines d'activités, par année, *op. cit.*

[48] Pourcentage basé sur le nombre de résidents libanais enregistrés par les Directions de la nationalité d'Erbil, de Souleymanieh et de Duhok. Ces informations ne sont pas accessibles publiquement et sont assorties d'un caractère confidentiel.

[49] Bernard Lututala consacre un article entier aux difficultés grandement similaires qu'il a rencontrées lors d'une enquête sur des migrants congolais à Paris ; voir LUTUTALA B., « L'ubiquité résidentielle des migrants congolais. Une enquête auprès des migrants à Paris », *Civilisations*, vol.54, n°1-2, 2006, p.117-124.

[50] À noter que, comme l'indiquent Pierre Paillé et Alex Mucchielli, « les procédés des méthodes qualitatives ne permettent pas la présentation d'une preuve formelle, ni le renvoi à une technique "objective", et ce n'est de toute façon pas leur objectif ». Les deux auteurs expliquent ainsi que « la compréhension proposée du phénomène étudié, via l'exposé final, va devoir procéder à partir de tout un travail de démontage et d'illustration », ce que nous nous sommes efforcés de faire dans le cadre de cette thèse. PAILLE P., MUCCHIELLI A., *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, 2003, p.197.

dite par « buissonnement » ou « arborescence », c'est-à-dire où « de chaque entretien naissent de nouvelles pistes, de nouveaux interlocuteurs possibles, suggérés directement ou indirectement au cours de l'entretien[51] ». C'est ainsi que nous avons profité de première main de l'efficacité des réseaux locaux (et du réseau virtuel) libanais dans la RKI, tels que décrits dans le chapitre 9, qui se reflètent à leur tour dans l'étude. Dans un contexte de recherche de terrain, contrairement à une enquête par échantillonnage, les individus consultés ne sont en effet pas représentatifs de variables abstraites et standardisées, mais s'inscrivent dans des conditions concrètes d'existence (affiliations personnelles, modes de sociabilité, etc.)[52]. La perte de richesse induite par ce processus quant à l'hétérogénéité des acteurs a toutefois été en partie comblée par une diversification des entrées dans ces réseaux et, au final, une importante diversité a été obtenue en termes d'année d'établissement dans la RKI, de secteur d'activité, de statut (entrepreneur ou cadre), d'âge, de religion, d'importance des capitaux investis, etc. À noter enfin que nous avons sélectionné des hommes d'affaires présents dans la région kurde depuis au moins un an et avons donc exclu de la recherche les courts séjours d'affaires.

La seconde difficulté rencontrée lors de cette enquête est liée au caractère difficilement pénétrable du milieu des affaires – tout comme des strates socio-économiques supérieures en général – pour un chercheur qui n'en est pas issu. Le plus fréquemment, l'anthropologue ou le sociologue se place en situation de recherche dans une position de dominance dans ses relations avec ses « sujets ». Nombreux sont ces derniers qui s'ouvrent ainsi à lui dans l'espoir qu'il puisse les aider à résoudre leurs problèmes, qu'il puisse être d'une assistance quelconque, même si en réalité il ne peut rien faire. Lorsque l'étude concerne les membres d'un milieu social privilégié, la situation est plus délicate puisqu'une relation de « dominant-dominant » se créée. Au bout du compte, c'est généralement le chercheur qui se retrouve dans la position de dominé et qui devient donc soumis au bon vouloir d'enquêtés qui ne comprennent pas toujours l'intérêt des recherches menées et les considèrent comme une perte de temps[53].

Au-delà de la question de temporalité, il règne chez les hommes d'affaires libanais de la RKI une certaine méfiance vis-à-vis d'un étranger qui « pose des questions ». Certains sont ainsi réticents à s'exprimer sur leur situation, en général, et sur leurs difficultés, en particulier, car redoutant que le

[51] OLIVIER DE SARDAN J.P., *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, *op.cit.*, p.83.
[52] Ibid.
[53] Sur la situation de dominé du sociologue, le lecteur peut se référer aux travaux menés sur la grande bourgeoisie par Michel Pinçon et Monique Pinçon Charlot, et notamment à l'explicitation de cette domination dans PINÇON M., PINÇON-CHARLOT M., *Voyage en grande bourgeoisie. Journal d'enquête*, *op.cit.*, p.25-30.

chercheur ne soit en réalité un espion au service de la France ou du GRK. C'est ce qu'illustrent, à titre d'exemples, les propos suivants tenus lors d'entretiens :

« Vous avez rencontré quelqu'un au ministère de l'intérieur, non ? *[Donne le nom d'une personne que j'ai effectivement rencontrée à plusieurs reprises]* Il m'a parlé de vous, j'ai déjà vu votre carte *[carte de visite que je viens de tendre à mon interlocuteur]*. On s'est dit que vous étiez peut-être un espion, car quand quelqu'un vient comme ça avec une sacoche et pose des questions, c'est souvent ce qu'il est. Mais le fait que vous soyez Français nous laisse un peu perplexe. Si vous étiez américain ou russe, ça ne ferait aucun doute, mais les Français, qu'est-ce qu'ils pourraient bien vouloir ici ? En tout cas, je suis Libanais mais je ne suis pas du Hezbollah *[parti politique chiite libanais considéré, du moins pour sa branche armée, comme organisation terroriste par les États-Unis et l'Union Européenne notamment]*[54] » !

« Certains se demandent « pourquoi il pose toutes ces questions » ? Ils pensent que vous travaillez peut-être pour le gouvernement kurde. Moi je leur dis mais ce serait très bien, ça voudrait au moins dire qu'ils veulent savoir ce qui se passe avec nous ! Mais tous n'en comprennent pas l'intérêt…[55] »

Certains hommes d'affaires libanais craignent donc de se faire espionner dans un cadre politique et sécuritaire international et préfèrent dès lors rester discrets quant aux activités économiques qu'ils mènent dans la RKI. D'autres suspectent un contrôle renforcé à leur égard de la part des dirigeants kurdes et tentent au maximum de faire profil bas en évitant de commenter leur environnement de travail et de communiquer sur le fonctionnement de leurs entreprises. Malgré une promesse d'anonymisation des informations communiquées, nous avons dès lors essuyé un nombre significatif de refus d'entretiens, que ce soit de manière directe (les individus contactés ne donnant pas suite et/ou renvoyant vers le service juridique – parfois imaginaire – de leur entreprise) ou indirecte (ne rappelant jamais lorsque cela était convenu et/ou devenant soudainement injoignables).

L'enquête a malgré tout pu être conduite du fait du mode particulier de sélection des interlocuteurs. En effet, les entretiens s'apparentant à des transactions socialement encastrées avec les hommes d'affaires libanais rencontrés, ils sont rendus possibles sur la base d'une confiance liée à l'appartenance à un même réseau (ce qui n'est pas sans rappeler le problème d'intégration du chercheur dans son milieu d'étude). Selon Brian Uzzi, il existe deux modalités de développement de ce réseau, à savoir l'intervention d'un intermédiaire, qui est lui-même membre du réseau, ou

[54] Entretien avec E.B., partenaire directeur d'une compagnie d'informatique à Erbil, le 26 mai 2016 à Erbil.
[55] Entretien avec D.H., partenaire directeur d'une entreprise d'import-export à Erbil, le 6 octobre 2016 à Beyrouth.

l'existence de relations personnelles antérieures (professionnelles, scolaires, amicales ou familiales)[56]. Notre processus de recherche s'est précisément appuyé sur une combinaison de ces deux modalités : ayant lié des relations professionnelles et/ou d'amitié avec des Libanais intégrés dans les réseaux d'affaires de la RKI, antérieurement et concomitamment à mon travail d'enquête, ceux-ci se sont fait à la fois informateurs et intermédiaires. Les hommes d'affaires rencontrés par leur biais devenaient pour certains intermédiaires à leur tour, émettant des recommandations auprès de leurs propres réseaux. Les individus nouvellement contactés sur la base de ces recommandations devenaient plus ou moins liés par celles-ci. Sans ces relations personnelles initiales, puis sans ces intermédiaires, aucune prise de contact n'aurait été efficace et productive. Malgré des refus, nous avons donc pu, selon ce processus, mener des entretiens avec 45 hommes d'affaires libanais[57].

Les entretiens, d'une durée moyenne d'une heure trente à deux heures (le plus expéditif fût d'une trentaine de minutes, quand certains s'étalaient sur trois heures, voire quatre dans le cas de deux entretiens combinés), ont été menés selon un mode semi-directif afin de se rapprocher autant que possible d'une situation de conversation « quotidienne ». Il s'agissait ainsi de libérer au maximum la parole des interlocuteurs, en évitant que ces derniers ne se sentent dans une situation d'interrogatoire. Deux entretiens ont réuni deux enquêtés, à l'initiative de ces derniers, ce qui a permis une observation additionnelle des dialogues s'installant entre ces acteurs.

Afin d'épouser au mieux « les formes du dialogue ordinaire », méthodologie anthropologique prônée par Gérard Althabe[58], nous avons rencontré les hommes d'affaires dans leur « environnement naturel », à savoir dans leur entreprise ou dans un restaurant où ils avaient leurs habitudes. Cette situation nous permettait au passage d'observer de manière discrète, non perturbante, les lieux et les interactions de nos interlocuteurs avec leurs clients et employés. Parfois complétées par une fréquentation des établissements à titre de client anonyme, ces observations confortaient ainsi les entretiens.

L'établissement d'un contact positif avec nos interlocuteurs passait également par un soin apporté à l'image que nous dégagions, celle-ci ne devant pas être agressive à leurs yeux. Même si cela peut *a priori* paraitre anecdotique, Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot soulignent sur ce point l'importance d'une adaptation de la tenue vestimentaire aux interlocuteurs et aux circonstances[59]. Les deux auteurs estiment en effet qu' « une partie des résultats de l'enquête dépendront de la perception

[56] Uzzi B., « The Sources and Consequences of Embeddedness for the Economic Performance and Organizations: The Network Effect », *American Sociological Review*, vol.61, n°4 (août), 1996, p.679-680.
[57] Voir la liste en annexe 1.
[58] ALTHABE G., « Ethnologie du contemporain et enquête de terrain », *Terrain*, n°14 (mars), 1990, p.126.
[59] PINÇON M., PINÇON-CHARLOT M., *Voyage en grande bourgeoisie. Journal d'enquête*, *op.cit.*, p.30-41.

de l'intervieweur par l'interviewé[60] ». Alors que pour les entretiens avec les hauts fonctionnaires kurdes, il était ainsi généralement nécessaire de présenter, du moins dans un premier temps, un aspect « officiel », avec le port d'un costume-cravate, pour être pris au sérieux et ainsi espérer obtenir des informations, l'opposé était vrai avec les hommes d'affaires libanais. Chez eux, un aspect formel avait en effet pour conséquence d'éveiller la méfiance et donc d'enfermer le dialogue sur de simples échanges de banalités, ce qui n'était naturellement pas le but recherché. Une tenue « smart casual », sans connotation administrative, était donc à privilégier dans ce cas.

Au même titre que l'anonymat, une seconde condition, validée par notre directeur de thèse, s'est rapidement imposée comme nécessaire pour que nos interlocuteurs acceptent de s'exprimer après nous avoir reçu : l'absence d'enregistrement audio des entretiens. Cette contrainte méthodologique majeure présente l'inconvénient d'une perte d'informations, que ce soit aussi bien au moment de la prise des notes et des transcriptions de paroles (un choix étant opéré à ce stade afin de ne pas casser la dynamique de la discussion par une attitude trop passive) qu'au moment de leur retranscription post-entretien (certaines nuances pouvant être involontairement omises). Pour cette raison, les citations d'entretiens insérées dans l'argumentation de cette thèse sont en réalité des reconstitutions effectuées dès les échanges terminés, l'articulation de la mémoire à court terme avec les notes écrites prises sur le vif permettant de coller au plus près des formulations et détails linguistiques originaux tenus par nos interlocuteurs[61]. Ce travail a été facilité par le fait que les discussions avec les Libanais ont le plus souvent été menées en anglais et en français et n'ont donc perdu que peu de sens par un effet de traduction.

Revers positif de la médaille, cette absence d'enregistrement offre l'avantage de limiter l'auto-censure de la part d'acteurs habituellement particulièrement discrets. Ces derniers s'exprimaient ainsi de manière très spontanée, parfois de manière très « crue » quand il s'agissait de leurs hôtes, sans filtre et sans peur que leurs propos ne puissent leur être préjudiciables. Ils ne redoutaient en effet plus d'utilisation administrative ou judiciaire potentielle de ces enregistrements qui puisse être néfaste à leur présence dans la RKI et/ou à la conduite de leurs affaires. C'est ainsi que par une combinaison de questions « descriptives », qui permettaient à nos interlocuteurs de s'exprimer sur un registre

[60] Ibid., p.35.

[61] À noter que lorsque les entretiens sont enregistrés, les propos peuvent également être faiblement modifiés lors de leur restitution finale. Il s'agit notamment d'éliminer des hésitations, des répétitions, des phrases non terminées, etc. L'essentiel est de rester le plus fidèle non seulement à la lettre mais également à l'esprit des propos tenus. C'est ce que nous nous sommes efforcés de faire au mieux en éclairant nos citations par des observations et des éléments de contextualisation.

d'énonciation familier, de questions « structurelles » et de questions « de contraste[62] », nous entrions progressivement dans leur quotidien et dans l'intimité de leurs ressentis profonds.

Résider pleinement dans la RKI nous permettait de gagner en sympathie, voire en respect, auprès de nos interlocuteurs libanais : étrangers au même titre, nous étions confrontés au même environnement local et à des difficultés quotidiennes semblables (coupures d'électricité, manques de divertissements, attentats, etc.). Le climat de « complicité » qui en émanait était de plus renforcé par notre connaissance préalable de l'environnement d'affaires kurde, par une proximité historique entre la France et le Liban[63] – proximité d'autant plus marquée lorsque nos interlocuteurs étaient francophones – et, pour certains hommes d'affaires (il est nécessaire d'en être conscient malgré le fait que cela n'ait jamais été explicitement exprimé), par l'affiliation religieuse qui nous était d'office attribuée sur la base de notre prénom[64]. Une fois toutes les barrières liées à la méfiance et au scepticisme tombées, nos interlocuteurs se livraient donc, se confiaient, s'oubliaient parfois. Chose plutôt inhabituelle dans un milieu où l'expression de la réussite et de la force est de mise, il nous est ainsi arrivé de faire face, en fin de discussion, à des hommes d'affaires aux yeux rougis par l'émotion suscitée par nos échanges. Ces derniers les poussaient de fait parfois dans leurs retranchements, les menant à questionner leur propre situation, à « sortir la tête du guidon » et, par une sorte d'effet miroir, faisaient émerger chez eux des réflexions et émotions sinon enfouies sous, voire occultées par, une hyperactivité professionnelle. Plus qu'à des hommes d'affaires, nous avions dorénavant accès à des affaires d'hommes.

---

[62] Sur les différents types de questions ethnographiques et leur usage, voir notamment SPRADLEY J., *The Ethnographic Interview*, New York, Holt, Rinehart and Winston Inc, 1979. Les questions « descriptives » « *enable a person to collect an ongoing sample of an informant's language* », les questions « structurelles » « *enable the ethnographer to discover information about* domains*, the basic units in an informant's cultural knowledge* » et les questions « de contraste » permettent de trouver « *what an informant* means *by the various terms used in his native language* » (définitions p.60).

- Exemples de questions « descriptives » posées en entretien : « Pourriez-vous me dire comment vous êtes arrivé la première fois à Erbil » ? ; « Pourriez-vous décrire les relations interlibanaises dans la Région du Kurdistan d'Irak » ?
- Exemples de questions « structurelles » : « Quels liens avez-vous gardés avec le Liban » ? ; « Vers quelles personnes vous tourneriez-vous en cas de problèmes personnels et/ou professionnels rencontrés dans la région kurde » ?
- Exemple de question « de contraste » : « Quelles différences feriez-vous entre Erbil et Souleymanieh » ? ; « Selon vous, les Libanais ne sont pas arabes. Est-ce vrai pour l'ensemble des Libanais ou seulement pour les chrétiens » ?

[63] Cette proximité est analysée dans le chapitre 9 de cette thèse. Être Français constituait pour nous ce que nous pourrions qualifier comme un « capital symbolique » dans le cadre de cette enquête.

[64] Le prénom Dimitri est généralement associé à la religion chrétienne orthodoxe.

4. Analyse et synthèse des données collectées

De manière concomitante à la collection de nos premières données empiriques, nous passions en revue la littérature sur les économies immigrées. Se posait ainsi la question de savoir quels « hommes d'affaires » seraient *in fine* pris en compte dans notre enquête. Sur place, le terme semblait en effet très large. Influencé par des recherches abondantes portant sur la création d'entreprises en situation d'immigration, nous avions décidé dans un premier temps de concentrer nos recherches sur les seuls entrepreneurs libanais. Nous gardions notamment à l'esprit la théorie des « minorités intermédiaires[65] », dont les parallèles se révélaient particulièrement nombreux avec les données collectées sur notre terrain, sans toutefois poser hâtivement d'hypothèse définitive et en restant ouvert et attentif à toute information non pressentie pouvant émerger de l'étude. Il est en effet impossible de pouvoir décider à l'avance, sur un terrain nouveau, quels éléments sont pertinents et lesquels ne le sont pas.

Par un effet d'itération « abstraite » entre données empiriques et théoriques, nous en sommes toutefois rapidement venus à intégrer à notre sujet les directeurs des filiales locales de multinationales libanaises. Après avoir rencontré plusieurs d'entre eux, au gré d'une itération « concrète[66] », il nous paraissait de fait injustifié, pour les raisons précédemment fournies dans l'introduction de cette thèse, de ne considérer leur présence que comme simple élément de contexte ayant favorisé l'activité des entrepreneurs (circulation d'information, éventuel financement dans le cas des banques, etc.). La balance en termes de sélection de nos interlocuteurs continua toutefois à pencher en faveur des entrepreneurs, par facilité d'accès mais également par choix méthodologique : outre la gestion de leurs affaires sur place (comme les cadres), ces derniers avaient personnellement effectué une démarche d'investissement dans la RKI et pouvaient donc nous éclairer davantage sur les mécanismes réflexifs quant à la décision de pénétrer un nouveau marché. C'est ainsi que notre enquête repose finalement sur les cas de 32 entrepreneurs et de 13 cadres de direction.

Sur le plan empirique, nous questionnions également l'organisation et la solidarité communautaire évoquée comme quasi-automatique dans les travaux sur les économies immigrées, en général, et sur les « minorités intermédiaires », en particulier. En cela, notre étude ne portait en réalité pas seulement sur une « simple » relation entre deux systèmes – à savoir la communauté d'affaires libanaise de la RKI et la société kurde – comme initialement envisagé, mais devait intégrer l'influence de la

[65] Le concept de « minorité intermédiaire » a initialement été développé par Hubert M. Blalock. Voir BLALOCK H., *Toward a Theory of Minority-Group Relations*, New York, John Wiley & Sons, Inc, 1967, p.79-84.

[66] Sur la pratique de l'itération concrète et abstraite, voir OLIVIER DE SARDAN J.P., *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, *op.cit.*, p.82-84.

structure de la seconde sur celle de la première. Des « sous-systèmes » devaient ainsi clairement apparaitre pour saisir au mieux cette articulation. Par une itération « abstraite », nous commencions alors à forger une esquisse théorique, esquisse qui prendra plus tard l'appellation de *séjourneurs d'affaires intermédiaires*.

En 2014, en pleine période d'enquête, la crise frappant soudainement la RKI fut source de questionnements personnels quant à nos recherches. Devions-nous pleinement y intégrer cette perturbation ? Devions-nous analyser le basculement d'une économie florissante vers une économie en berne, d'une période apaisée vers une période de guerre, et étudier ses conséquences sur la présence, les activités et l'organisation des hommes d'affaires libanais ? L'idée était enthousiasmante. Une comparaison avant/après nécessitant une connaissance profonde de la situation initiale, il nous sembla toutefois suffisant de nous concentrer sur cette dernière dans le cadre de la présente thèse. Vouloir inclure trop d'éléments dans celle-ci aurait en effet dispersé nos recherches au détriment de leur qualité souhaitée. D'autres études pourraient éventuellement poursuivre plus tard la réflexion à partir de ce nouveau contexte historique.

Décidant donc de fixer pour limite temporelle l'année 2014 à la présente étude, se présentait à nous un nouveau défi : lors d'entretiens dorénavant conduits en situation d'instabilité économique, sécuritaire et bientôt sociale, comment pouvions-nous nous assurer que les difficultés évoquées par nos interlocuteurs pour décrire leur situation dans la RKI depuis leur arrivée n'étaient pas seulement le fruit des conjonctures dues à leur environnement présent ? Bien qu'ils opéraient eux-mêmes des distinctions entre les deux périodes, comment être sûr que les conditions de vie qu'ils décrivaient s'appliquaient bel à bien avant 2014 et n'étaient pas qu'une simple projection *a posteriori* de leurs émotions et sentiments au moment de l'entretien ? Ces derniers ont incontestablement eu des conséquences sur leurs témoignages, il faut en être conscient. En effet, autant les difficultés rencontrées peuvent être minimisées en cas de succès, autant elles peuvent être surestimées dans les moments moins prospères. La solution de minimisation de ces incertitudes retenue, comme la méthode d'ailleurs utilisée pour l'ensemble de la présente recherche, consistait en une triangulation des données : les témoignages des hommes d'affaires libanais résidant dans la RKI ont notamment été croisés avec des entretiens d'autres chefs d'entreprises libanais y ayant travaillé et vécu mais étant partis avant 2014[67], donc n'ayant pas été confrontés à la crise économique, avec une enquête journalistique publiée en 2007 par la revue libanaise *Le commerce du Levant*[68] et avec les commentaires de cadres de l'administration kurde.

[67] Il s'agit ici de sept entretiens menés à Beyrouth, en octobre 2016.
[68] HURY D., « Les Libanais à la conquête du Kurdistan irakien », *Le Commerce du Levant*, octobre 2007, p.74-96.

Le système de triangulation utilisé de manière récurrente dans cette thèse nous a permis de garantir une plausibilité maximum des données collectées, de pertinence et de fiabilité parfois variables, par un processus constant de croisements et de recoupements[69]. Les entretiens ont ainsi été globalement combinés avec des observations directes (fréquentation des établissements libanais et des administrations kurdes), avec la consultation d'interlocuteurs tiers quant aux « problèmes » considérés (avocats kurdes, hommes d'affaires étrangers non-libanais, personnel du Consulat général de France à Erbil, etc.), avec de la documentation administrative et judiciaire à destination publique (budgets de la RKI, auditions parlementaires, rapports de jugements, etc.) ou de nature plus confidentielle (câbles diplomatiques publiés par *Wikileaks*, documents internes à l'administration kurde, etc.), avec des rapports d'enquêtes menées par des sociétés privées d'investigation ou par des organismes des Nations-Unies, avec une navigation sur Internet (consultation des sites des entreprises libanaises présentes dans la région kurde, des groupes d'investisseurs libanais et des pages personnelles de mes interlocuteurs sur les réseaux sociaux, etc.), et avec de la littérature scientifique et journalistique (à noter, pour les journaux kurdes, l'aide précieuse reçue par le service de presse du Consulat).

Afin d'enrichir nos données empiriques qualitatives et ainsi renforcer d'autant plus notre analyse, nous avons tenté de mener, parallèlement à notre enquête, une courte étude de nature quantitative. Il s'agissait de toucher un nombre plus important d'acteurs et d'enrichir ainsi notre recherche de quelques éléments d'ordre extensif (sachant qu'une enquête de terrain est pour sa part plutôt d'ordre intensif). L'entreprise s'est toutefois soldée par un échec : sans relations intermédiaires vectrices de confiance, aucun homme d'affaire libanais n'a en effet souhaité répondre au questionnaire impersonnel diffusé sur des plateformes sociales en ligne.

La lecture de nos données a progressivement fait émerger les catégories d'analyse traitées dans les différents chapitres de cette thèse. Certaines ont été orientées dès le départ par les objectifs de recherche (liens avec le Liban, modes de vie, ressentis locaux, etc.), quand d'autres n'avaient pas été initialement pressenties. C'est le cas par exemple de la dimension juridique de l'immigration, celle-ci n'étant que très peu prise en considération dans les études en sciences sociales, ou encore des prémisses informelles de l'intérêt libanais pour la RKI, dont il n'est, on le comprend, pas fait grand publicité. Rester ouvert et attentif à tous types d'informations pouvant circuler en cours d'enquête

[69] Sur ce procédé méthodologique, voir notamment STRAUSS A., *Qualitative Analysis for Social Scientists*, New York, Cambridge University Press, 1987, p.27.

nous a ainsi permis de donner à la recherche des dimensions qui auraient sinon été occultées par une analyse orientée uniquement par la littérature scientifique consultée.

La sortie du terrain a quant à elle été décidée suivant un principe de saturation, c'est-à-dire dès lors que l'enquête ne fournissait plus d'informations nouvelles sur les sujets traités. Les données collectées finissaient par « tourner en rond » malgré la conduite d'entretiens et la pratique d'observations complémentaires. L'atteinte de ce point de saturation fut variable selon les thématiques traitées, la facilité de rencontre avec les acteurs impliqués et les données disponibles dans la littérature. Elle nécessita ainsi moins de temps pour l'organisation socio-économique kurde que pour les modalités d'insertions libanaises à proprement parler.

Notre travail d'enquête résulte *in fine* sur la construction d'un prototype de modèle théorique nouveau, dont la validation externe reste toutefois encore à être établie. Même si l'élaboration de ce dernier ne constituait nullement un choix initial délibéré de notre part, le processus suivi correspond en pratique aux premières étapes d'une « anasynthèse[70] » : suite à l'identification de la situation de départ (construction de la problématique), une analyse des données théoriques et empiriques recueillies nous a permis de progressivement structurer, par leur synthèse et par des ajustements constants, une proposition théorique de séjour d'affaires dans une économie (pré)émergente, selon une démarche inductive.

III — INSCRIPTION DE LA THESE DANS LA LITTERATURE SCIENTIFIQUE

Les études relatives aux territoires kurdes ont fait l'objet de plusieurs ouvrages de synthèse permettant une appréhension globale de cette aire géographique et politique[71]. En 1997 ont ainsi été publiés deux titres qui font encore aujourd'hui grandement référence : *A Modern History of the Kurds* de David McDowall[72] et *La question kurde. États et minorités au Moyen-Orient* d'Hamit Bozarslan[73]. Ces ouvrages, dont l'abord est relativement complexe du fait de la densité des informations qui y sont

[70] Selon Lucie Sauvé, citée par Carine Villemagne qui a utilisé cette méthode dans la rédaction de sa thèse de doctorat en éducation, l' « anasynthèse » est « un néologisme formé des mots analyse et synthèse qui désigne le processus général d'élaboration d'un modèle ». VILLEMAGNE C., « Des choix méthodologiques favorisant une approche inductive : le cas d'une recherche en éducation relative à l'environnement », *Recherches qualitatives*, vol.26, n°2, 2006, p.135.

[71] La littérature sur les Kurdes étant très abondante, avec des publications très régulières (articles de revues et ouvrages sur les Kurdes d'Irak ou avec section consacrée à l'Irak), il ne nous est pas ici possible d'en établir une liste exhaustive. Cela n'est d'ailleurs pas notre objet. Nous nous contentons donc de présenter dans cette partie un simple panorama, illustré d'exemples, des grandes thématiques abordées par ces publications.

[72] MCDOWALL D., *A Modern History of the Kurds*, Londres, New York, I.B. Tauris, 1997.

[73] BOZARSLAN H., *La question kurde. États et minorités au Moyen-Orient*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997.

véhiculées, ont servi de base à de nouvelles approches, souvent vulgarisés, actualisant l'état de connaissance générale sur une région en perpétuelle évolution. Hamit Bozarslan propose ainsi en 2009 une « suite » à son travail, sous le titre de *Le conflit kurde : Le brasier oublié du Moyen-Orient*[74], et, la même année, Michael Gunter offre un « dictionnaire » sur les Kurdes sous le titre *The A to Z of the Kurds*[75]. Plus récemment, le relais a été pris en France par Jordi Tejel Gorgas, historien qui identifie les ruptures et les continuités du conflit kurde à travers diverses échelles d'analyse (macro, méso, micro) dans son livre *La question kurde : passé et présent*[76] paru en 2014. Cet auteur s'est également associé en 2018 à Boris James pour présenter un large panorama de cette « question » kurde, panorama publié sous le titre de *Les Kurdes en 100 questions – Un peuple sans État*[77].

Alors que ces ouvrages concernent l'ensemble des Kurdes, qu'ils aient été répartis sur les territoires turcs, iraniens, irakiens ou syriens suite à la ratification du Traité de Lausanne, d'autres se spécialisent sur le seul espace irakien, lieu d'ancrage de notre propre recherche. C'est, à seul titre d'exemple, le cas de *The Kurds in Iraq: The Past, Present and Future* de Kerim Yildiz[78], de *Le Kurdistan d'Irak : 1918-2008* de Saywan Barzani[79] et de *The Kurds of Iraq* de Michiel Hegener[80]. Quand ces travaux s'apparentent surtout, comme les précédents, à des introductions politico-historiques (même si *The Kurds of Iraq* offre une approche plus diversifiée – mais moins poussée – en abordant des sujets tels que la vie dans les villages, la position des femmes dans la société ou encore le journalisme dans la région kurde), une multitude d'ouvrages et d'articles s'emparent parallèlement de thématiques beaucoup plus précises. C'est ainsi que, au cours des trente dernières années, a été publié un large panel de travaux décryptant diverses facettes de la société kurde d'Irak et de son dynamisme politique.

Parmi les périodes historiques considérées par la littérature scientifique[81], une attention toute particulière est portée aux épisodes récents de conflits ayant touché la région. Outre la guerre

[74] BOZARSLAN H., *Le conflit kurde : Le brasier oublié du Moyen-Orient*, Paris, Autrement, 2009.
[75] GUNTER M., *The A to Z of the Kurds*, Lanham, Toronto, Plymouth, The Scarecrow Press, 2009.
[76] TEJEL GORGAS J., *La question kurde : passé et présent*, Paris, L'Harmattan, 2014.
[77] JAMES B., TEJEL GORGAS J., *Les Kurdes en 100 questions – Un peuple sans État*, Paris, Tallantier, 2018.
[78] YILDIZ K., *The Kurds in Iraq: The Past, Present and Future*, Pluto Press, 2007 (2nd édition).
[79] BARZANI S., *Le Kurdistan d'Irak : 1918-2008*, Paris, L'Harmattan, 2009.
[80] HEGENER M., *The Kurds of Iraq*, Mets & Schilt, 2010.
[81] La littérature scientifique dédiée aux études kurdes s'étend sur une vaste amplitude historique remontant jusqu'au Moyen Âge. Sur cette dernière période, peuvent notamment être cités les travaux de Paul Blaum et de Boris James, dont BLAUM P., « A History of the Kurdish Marwanid Dynasty, A.D. 983-1085, Part I.", *Kurdish Studies: An International Journal*, n°1-2 (Printemps-Automne), 1992, p.54-68, et JAMES B., « Ethnonymes arabes ('ağam, 'arab, badw, turk...) : le cas kurde comme paradigme des façons de penser la différence au Moyen Âge », *Annales Islamologiques*, n°42, 2008, p.93-126. La période couvrant l'Empire Ottoman fait également l'objet de nombreuses publications, à l'image de l'ouvrage d'Hakan Ozoglu consacré à la place occupée par les notables kurdes sous ce régime politique : OZOGLU H., *Kurdish Notables and the Ottoman State: Evolving Identities, Competing Loyalties, and Shifting Boundaries*, New York, State University of New York Press, 2004.

fratricide opposant les deux principaux partis politiques kurde d'Irak, le Parti démocratique du Kurdistan (PDK) et l'Union patriotique du Kurdistan (UPK), entre 1994 et 1997[82], l'accent est principalement mis sur la guerre du Golfe de 1990-1991. Cette dernière, qui résulte par une intervention humanitaire[83] alliée sur la création d'une région semi-autonome kurde, donne très rapidement lieu à des articles universitaires sur la crise kurde et ses répercussions géopolitiques et géostratégiques au Moyen-Orient[84]. Surtout, elle nourrit une littérature abondante dénonçant une oppression et une injustice à l'égard des Kurdes. C'est ainsi que des ouvrages paraissent dès le début des années 1990 sous des titres non équivoques : *The Kurds: A nation denied*, par David McDowall[85] ; *Le Malheur kurde*, par Gérard Chaliand[86] ; *No Friends but the Mountains: the Tragic History of the Kurds*, par John Bulloch et Harvey Morris[87] ; *When the Borders Bleed: The Struggle of the Kurds*, par Ed Kashi et Christopher Hitchens[88].

La question d'une identité et d'une culture spécifiques, en contraste avec le caractère arabe, turc ou persan des États où se répartissent les Kurdes, a également fait l'objet de plusieurs études. Celles-ci analysent notamment les facteurs historiques et géographiques à l'origine des conceptions qu'ont les Kurdes de leur propre identité[89]. La diversité religieuse et ethnique permise dans les territoires qu'ils dominent, voire qu'ils administrent dans le cas du nord de l'Irak, est de même mise en avant, soulignant chez eux un esprit de tolérance (lors de la guerre contre *Daesh*, le Gouvernement régional kurde d'Irak s'est d'ailleurs présenté, et a dans une certaine mesure été reconnu, comme le meilleur protecteur des minorités religieuses comparativement à ses voisins[90]). Ainsi, à côté des publications sur l'islam chez les Kurdes[91], religion principale, se multiplient celles sur les Juifs[92], les Chrétiens[93] et

---

[82] Sur le sujet, voir notamment GUNTER M., « Civil War in Iraqi Kurdistan: the KDP-PUK Conflict », *Middle East Journal*, vol.50, n°2, 1996, p.225-241.

[83] ADELMANS H., « Humanitarian Intervention: the Case of the Kurds », *International Journal of Refugee Law*, vol.4, n°1, 1992, p.4-38.

[84] Voir notamment MALANCZUK P., « The Kurdish Crisis and Allied intervention in the Aftermath of the Second Gulf War », *European Journal of International Law*, vol.2, n°2, 1991, p.114-132, et OLSON R., « The Kurdish Question in the Aftermath of the Gulf War: Geopolitical and Geostrategic changes in the Middle East », *Third World Quaterly*, vol.13, n°3, 1992, p.475-499.

[85] MCDOWALL D., *The Kurds: A nation denied*, Londres, Minority Rights Publications, 1992.

[86] CHALIAND G., *Le Malheur kurde*, Paris, Seuil, 1992.

[87] BULLOCH J., MORRIS H., *No Friends but the Mountains: the Tragic History of the Kurds*, New York, Oxford University Press, 1992.

[88] KASHI E., HITCHENS C., *When the Borders Bleed: The Struggle of the Kurds,* New York, Pantheon Books, 1994.

[89] Nous pouvons ici particulièrement citer ENTESSAR N., "Kurdish Identity in the Middle East", *Current World Leaders*, vol.34, n°2 (avril), 1991, p.270-282 ; KREYENBROEK P. (ed), ALLISON C. (ed), *Kurdish culture and identity*, Londres, Ed. Zed, 1996 ; YAVUZ H., "A Preamble to the Kurdish Question: the Politics of Kurdish Identity", *Journal of Muslim Minority Affairs*, vol.18, n°1, 1998, p.9-18 ; O'SHEA M., *Trapped Between the Map and Reality: Geography and Perceptions of Kurdistan*, New York, Routledge, 2004.

[90] SMITH C., SHADAREVIAN V., « Wilting in the Kurdistan Sun. The Hopes and Fears of Religious Minorities in Northern Iraq », *United States Commission on International Religious Freedom*, 2017 [En ligne] https://www.uscirf.gov/sites/default/files/Kurdistan%20report.%20Long.pdf (consulté le 19 août 2019).

[91] Peuvent notamment être cités des travaux de Martin van Bruinessen, tels que BRUINESSEN (van) M., "Introduction: the Kurds and Islam", *Les annales de l'autre Islam*, n°5, Paris, INALCO, 1998, p.13-35, et BRUINESSEN (van) M., *Mullas, Sufis and Heretics: the Role of Religion in Kurdish Society*, Istanbul, Isis Press, 2000. Philip Kreyenbroek met pour sa

les Yazidis[94] habitant, ou ayant habité, la région kurde d'Irak. Michiel Leezenberg consacre également un ouvrage aux Shabaks et aux Kakaïs, autres minorités ethniques et religieuses résidant dans cette région[95].

Les Kurdes, peuple singulier mais jamais doté d'un État propre, exceptions faites de l'éphémère République de Mahabad en 1946 et de la République d'Ararat ayant subsisté de 1927 à 1930 sans jamais être reconnue internationalement, font preuve d'une volonté d'auto-administration, voire d'indépendance politique. Le mouvement nationaliste à l'œuvre, dont les prémisses remontent au XIX^{e} siècle (la première révolte kurde nationaliste recensée est menée par Cheikh Ubeydullah en 1880), a ainsi fait l'objet de nombreuses recherches et écrits quant à ses origines, sa forme et son développement[96]. Dans les années 1990, suite à l'établissement d'une région kurde autonome au nord de l'Irak consécutivement au retrait forcé des troupes de Saddam Hussein, la littérature fait alors mention d'un État en devenir, voire déjà de l'existence d'un État *de facto*[97]. La tendance se confirme ensuite avec la chute du parti Ba'ath en 2003 et l'adoption de la nouvelle constitution irakienne, cette

---

part l'accent sur la diversité des courants musulmans présents dans la région kurde d'Irak. Voir KREYENBROEK P., "On the Study of some Heterodox Sects in Kurdistan", *Les annales de l'autre Islam*, n°5, Paris, INALCO, 1998, p.13-35.

[92] Parmi d'autres, peuvent être cités BRAUER E., *The Jews of Kurdistan*, Detroit, Wayne State University Press, 1993 ; ZAKEN M., *Jewish Subjects and their Tribal Chieftains in Kurdistan: a Study of Survival, Jewish Identities in a Changing World*, Leiden, Boston, Brill, 2007 ; SABAR A., *My Father's Paradise: a Son's search for his Jewish Past in Kurdish Iraq*, Chapel Hill, Alganquin Books of Chapel Hill, 2008.

[93] Voir BLINCOE R., *Ethnic Realities and the Church. Lessons from Kurdistan: a History of Mission Work, 1668-1990*, English Presbytarian Center for Mission Studies, USA, Pasadena, 1998 ; TAYLOR G., *Fever & Thirst: a Missionary Doctor amid the Christian Tribes of Kurdistan*, Chicago, Academy Chicago, 2005.

[94] Alors que les Yazidis sont placés sous les projecteurs suite au massacre perpétré par *Daesh* dont ils ont été victimes sur le Mont Sinjar à l'été 2014, la littérature scientifique leur a déjà porté son attention depuis de nombreuses années. Voir par exemple : FUCCARO N., *The Other Kurds: Yazidis in Colonial Iraq*, Londres, I.B. Tauris, 1999 ; ALLISON C., *The Yezidi Oral Tradition in Iraqi Kurdistan*, Richmond, Curzon Press, 2001 ; SPAT E., *The Yezidis*, Londres, Saqi Books, 2005.

[95] LEEZENBERG M., *The Shabak and the Kakais: Dynamics of Ethnicity in Iraqi Kurdistan*, Amsterdam, University of Amsterdam, 1994.

[96] Les travaux les plus significatifs sur la question du nationalisme kurde sont les suivants : ENTESSAR N., *Kurdish Ethnonationalism*, Londres, Rienner, 1992 ; BRUINESSEN (van) M., *Kurdish Ethno-nationalism versus Nation-building states: Collected Articles*, Istanbul, Isis Press, 2000 ; VALI A. (ed), *Essays on the Origins of Kurdish Nationalism*, Costa Mesa, Mazda Publ., 2003 ; ROMANO D., *The Kurdish Nationalism Movement: Opportunity, Mobilization, and Identity*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 2006 ; WADIE J., *The Kurdish National Movement: its origins and Development*, New York, Syracuse University Press, 2006 ; BARZANI M., *Mustafa Barzani and the Kurdish Liberation Movement*, New York, Palgrave/MacMillan, 2008 ; HOUSTON C., *Kurdistan: Crafting of National Selves*, Bloomington et Indianapolis, Indiana University Press, 2008.

[97] Voir notamment OLSON R., "The Creation of the Kurdish State in the 1990's?", *Journal of South Asian and Middle Eastern Studies*, vol.15, 1992, p.1-25 ; GUNTER M., "A de facto Kurdish State in Northern Iraq", *Third World Quaterly*, vol.14, n°2, 1993, p.295-319 ; GUNTER M., "A Kurdish State in Northern Iraq?", *Humboldt Journal of Social Relations*, vol.20, n°2, 1995, p.45-94.

dernière reconnaissant la Région du Kurdistan comme entité fédérée au sein d'une République irakienne fédérale[98].

Sur le plan international, il est rappelé le rôle de l'influence étrangère sur le mouvement nationaliste kurde, ses succès et ses échecs[99]. Il apparait en effet pour les observateurs que la question kurde constitue un élément central des dynamiques politiques en jeu dans la région du Proche-Orient et que les contacts entretenus par les Kurdes, notamment d'Irak, avec leurs voisins et au-delà s'apparentent à de véritables relations diplomatiques[100]. Des études géopolitiques et des analyses légales sont ainsi menées par certains auteurs, comme Robert Olson et Gregory Ewald, dans une perspective comparatiste internationale[101]. Ce qui apparait toutefois surprenant, au regard de la situation géostratégique particulièrement favorable des territoires kurdes et de leur richesse en ressources naturelles, est le peu de travaux récemment consacrés à leur intégration dans les circuits économiques régionaux et internationaux. Almas Heshmati est le seul chercheur à véritablement se pencher sur l'économie de la région kurde d'Irak du début du XXIe siècle, évoquant notamment l'importance des investissements étrangers[102]. En France, où le *Livre blanc des études françaises sur le Moyen-Orient et les mondes musulmans* souligne la faiblesse générale des disciplines touchant à l'économie (anthropologie économique, sociologie économique, économie politique, etc.)[103], c'est un géographe, Cyril Roussel, qui a récemment rouvert les recherches au sujet de la circulation économique dans cette dite région kurde[104].

---

[98] NATALI D., *The Kurdish Quasi-State: Development and Dependency in Post-Gulf War Iraq*, New York, Syracuse University Press, 2010 ; BENGIO O., *The Kurds of Iraq: Building a State within a State*, Boulder et Londres, Lynne Rienner, 2012.

[99] Voir par exemple GUNTER M., "Foreign Influences on the Kurdish Insurgency in Iraq", *Orient (Leverkusen)*, vol.34, n°1, 1993, p.105-119 et ESKANDER S., "Britain's policy in Southern Kurdistan: the Formation and the Termination of the First Kurdish Government, 1918-1919", *British Journal of Middle Eastern Studies*, vol.27, n°2 (novembre), 2000, p.139-163.

[100] Voir notamment GUNTER M., "The Kurdish Factor in Middle Eastern Politics", *International Journal of Kurdish Studies*, vol.8, n°1-2, 1995, p.94-109 ; GUNTER M., "The Foreign Policy of the Iraqi Kurds", *Journal of South Asian and Middle Eastern Studies*, vol.20, n°3, 1997, p.1-19 ; OLSON R., "Kurdistan-Iraq and Turkey Relations, 2004: the Consolidation of Kurdish Nationalism", *Journal of South Asian and Middle Eastern Studies*, Villanova, Foundation, n°3, 2005, p.20-50 ; LAWRENCE Q., *Invisible Nation: How the Kurds' Quest for Statehood Is Shaping Iraq and the Middle East*, Walker & Company, 2008.

[101] OLSON R., "The Kurdish Question and the Kurdish Problem: Some Geopolitic and Geostrategic Comparisons", *Peuples méditerranéens*, n°68-69 (juillet-décembre), 1994, p.215-241 ; EWALD G., "The Kurds' rights to secede under international law: self-determination prevails over political manipulation", *Denver Journal of International Law and Policy*, vol.22, n°2-3, 1994, p.375-407.

[102] HESHMATI A., *The Economy of Southern Kurdistan,* New York, Nova Science, 2010.

[103] GIS « MOYEN-ORIENT ET MONDES MUSULMANS », *Livre blanc des études françaises sur le Moyen-Orient et les mondes musulmans*, 2014, p.10-11, [En ligne] http://majlis-remomm.fr/wp-content/uploads/2014/08/Livre_blanc_Orient_septembre2014.pdf (consulté le 20 août 2019).

[104] ROUSSEL C., « Circulations à la frontière entre Kurdes d'Irak et Kurdes d'Iran. Clandestinité économique et politique au Moyen-Orient », *EchoGéo*, n°25, 2013 [En ligne] http://echogeo.revues.org/13550 ; ROUSSEL C., « Le Kurdistan d'Irak, un espace de redéploiement des circuits commerciaux entre Turquie et Iran », *Les Cahiers d'EMAM*, n°26, 2015 [En ligne] http://journals.openedition.org/emam/1035 (consultés le 20 août 2019).

La présente thèse s'inscrit à l'intersection de l'ensemble de ces segments de recherche concernant la région kurde d'Irak, s'intéressant particulièrement à son économie politique (analyse de son activité économique par rapport à ses données politiques) et à sa sociologie politique (rapports des Kurdes avec leurs institutions et relations locales de domination) au début du XXI[e] siècle. Considérant la nouvelle région fédérée comme un support d'investissements, elle mobilise à la fois la question de sa dynamique nationaliste, de sa structure économique, sociale et partisane et de son intégration régionale comme constitutives d'un climat d'affaires particulier. Contrairement aux nombreuses études présentant le destin de cette région – et de son peuple – comme objet récurrent de désolation, l'examen de la Région du Kurdistan d'Irak sur la décennie 2004-2014 montre en contraste un territoire en plein essor. Ainsi, alors que cette région a longtemps été marquée par des phénomènes d'exodes et de fuites, nous l'abordons ici sous l'angle d'un marché émergent, objet d'une importante immigration professionnelle. L'étude de la communauté d'affaires libanaise installée dans la RKI sur cette période permet, à travers les modalités de son intégration locale, de fournir le point de vue d'acteurs étrangers engagés dans son développement quant à ses caractéristiques socio-économiques et politico-administratives.

L'entrée sur la Région du Kurdistan d'Irak, en termes de recherche, par le biais des migrants d'affaires libanais s'inscrit dans une continuité d'études consacrées à la migration libanaise à travers le monde. En 1992, Albert Hourani et Nadim Shehadi éditent un ouvrage de référence de 34 chapitres (et d'autant de contributeurs) sur le sujet, *The Lebanese in the World: A Century of Emigration*[105], rappelant les bases historiques de l'émigration libanaise et examinant la situation des migrants dans leurs pays de destination, de l'Amérique du Nord à l'Amérique du Sud, en passant par l'Afrique, l'Europe et l'Australie. Depuis, la thématique a été reprise et réactualisée à partir de terrains divers. Des auteurs se sont ainsi penchés sur l'émigration en tant que telle, depuis le Liban, qu'elle mette en jeu le genre, les compétences ou encore la religion des acteurs[106]. D'autres ont préféré développer des réflexions thématiques sur la diaspora libanaise, aussi bien en termes de solidarité parmi les immigrants et d'organisation communautaire que de représentations du pays d'origine[107].

---

[105] HOURANI A.(ed), SHEHADI N. (ed), *The Lebanese in the World: A Century of Emigration*, Londres, Centre for Lebanese Studies et I.B.Tauris, 1992.

[106] Voir par exemple : KHATER A., *Inventing Home: Emigration, Gender, and the Middle Class in Lebanon, 1870-1920*, Berkley, University of California Press, 2001 ; KIWAN F., « L'émigration des Compétences Libanaises », *Série sur la migration hautement qualifiée : Module Socio-politique,* CARIM AS 2010/11, Robert Schuman Center for Advanced Studies, San Domenica di Fiesole (FI), Institut Universitaire Européen, 2010 ; PEARLMAN W., "Emigration and Power: A Study of Sects in Lebanon, 1860–2010", *Politics & Society*, Mar 2013, vol. 41, n°1, 2013, p103-133.

[107] Ces trois axes sont illustrés par les articles suivants : ABDELHADY D., « Beyond Home/Host Networks: Forms of Solidarity among Lebanese Immigrants in a Global Era », *Identities: Global Studies in Culture and Power*, vol.13, 2006, p.427-453 ; ABDELHADY D., « Representing the Homeland: Lebanese Diasporic Notions of Home and Return in a Global Context », *Cultural Dynamics*, vol. 20, n°1, 2008, p.53-72 ; ABDULKARIM A., « La diaspora libanaise : une organisation communautaire », *L'espace géographique*, n°3, 1994, p.217-223.

La multiplication des angles d'observation au sein de ces travaux permet d'effectuer des comparaisons aussi bien géographiques qu'historiques de l'intégration des Libanais dans leurs territoires de destination[108]. À noter en passant que le Brésil, terre d'accueil de la fin du XIX^e^ à la mi-XX^e^ siècle, est l'objet d'une littérature particulièrement prospère[109]. Un aspect devenu récurent dans l'étude de cette migration libanaise réside dans une approche économique, en termes de carrières, d'affaires et d'investissements, au sein des sociétés et des territoires d'accueil, en général, et en France, en particulier[110]. Les présentes recherches menées sur les hommes d'affaires libanais de la Région d'Irak, sur leur insertion dans les structures socio-économiques locales et sur les relations qu'ils entretiennent à un niveau intracommunautaire s'insèrent donc dans les discussions ouvertes par ces différentes productions. Au-delà, afin d'inscrire cette thèse de doctorat dans un cadre comparatif plus large et la faire participer au débat théorique relatif à la place et au rôle des étrangers dans une société, nous avons fait appel à des notions de sociologie de l'immigration.

Alejandro Portes distingue justement quatre concepts centraux dans la sociologie de l'immigration : l'influence centre-périphérie et le déséquilibre structural ; l'économie informelle ; les groupes intermédiaires et les enclaves ethniques ; les modes d'incorporation[111]. L'arrivée d'hommes d'affaires libanais dans la RKI ne constituant pas véritablement une migration d'une région dite périphérique (que serait un Liban pauvre aux salaires faibles, résultat d'une main-d'œuvre nombreuse pour des capitaux faibles) vers un centre (peu de main-d'œuvre pour de nombreux capitaux), ce concept est évacué (même si l'idée de déséquilibres et de différentiels entre territoires est conservée, de manière circonstanciée, et réintroduite au chapitre 4 dans la partie dédiée à une migration « osmotique »). Il en est de même pour le concept d'économie informelle, la présence libanaise dans la RKI étant régie par des lois et des réglementations administratives officielles (même si une fois encore la notion est mobilisée indirectement au chapitre 2, lorsque sont abordées les prémisses de la présence libanaise dans la région, et au chapitre 8, lorsqu'il est question des réseaux économiques locaux). Les concepts

[108] Certains ouvrages sont d'ailleurs directement dédiés à ces comparaisons, comme ABDELHADY D., *The Lebanese Diaspora: The Arab Immigrant Experience in Montreal, New York, and Paris*, New York and London, New York University Press, 2011.

[109] Peuvent par exemple être cités : KARAM J., *Another Arabesque: Syrian-Lebanese Ethnicity in Neoliberal Brazil*, Philadelphia, Temple UP, 2007 ; MORRISON S., "'Os Turcos': The Syrian-Lebanese Community of Sao Paulo, Brazil", *Journal of Muslim Minority Affairs*, vol. 25, n°3, 2005, p.423-438 ; TRUZZI O., « The Right Place at the Right Time: Syrians and Lebanese in Brazil and the United States, a Comparative Approach », *Journal of American Ethnic History*, n°2, 1997, p.3-34 ; TRUZZI O., « Libanais et Syriens au Brésil (1880-1950) », *Revue européenne des migrations internationales*, vol.18, n°1, 2002, p.123-147.

[110] Voir par exemple : ABDULKARIM A., « L'insertion de l'économie ethnique tertiaire libanaise en France », *Annales de géographie*, t. 102, n°574, 1993, p.561-577 ; ABDULKARIM A., *La diaspora libanaise en France: Processus migratoire et économie ethnique*, Paris, L'Harmattan, 1996 ; ARISS (Al) A., ÖZBILGIN M., "Understanding self-initiated expatriates: Career experiences of Lebanese self-initiated expatriates in France", *Thunderbird International Business Review*, vol. 52, n°4, 2010, p.275-285.

[111] PORTES A., « Economic Sociology and the Sociology of Immigration: A Conceptual Overview", in Alejandro Portes, *The Economic Sociology of Immigration: Essays on Networks, Ethnicity and Entrepreneurship*, New York, Russel Sage Foundation, 1995, p.19-32.

d'intermédiarité et d'incorporation prennent pour leur part toute leur place dans la présente recherche, où ils sont intégrés et finalement réinterprétés à l'aune du cas empirique étudié.

Sans vouloir trop anticiper sur le chapitre 9, dont la dernière partie se veut la synthèse théorique de l'étude présentée dans cette thèse, les « minorités intermédiaires » d'Hubert Blalock[112] ainsi que le « modèle interactif » de Roger Waldinger et ses associés[113] servent de piliers théoriques historiques à la présente réflexion. Ils sont discutés à travers la mobilisation de travaux plus récents dédiés à et/ou influencés par l'une[114] comme par l'autre[115] de ces thématiques et, à l'inverse, à travers un retour à des concepts plus anciens auxquels ils se réfèrent (principalement l' « homme marginal » de Robert Park[116], l' « étranger » de Georg Simmel[117], le « séjourneur » de Paul Siu[118] et le « *status gap* » d'Irwin Rinder[119]). La notion d'ethnicité, considérée par ces approches comme un acquis déterminant pour les

[112] BLALOCK H., *Toward a Theory of Minority-Group Relations*, *op.cit.*

[113] WALDINGER R., ALDRICH H., WARD R., et associés, *Ethnic Entrepreneurs: Immigrant Business in Industrial Societies*, Newbury Park, Sage, Première édition 1990, 2006.

[114] Une contribution importante à la "théorie des minorités intermédiaires » est celle d'Edna Bonacich, dans BONACICH E., « A Theory of Middleman Minorities », *American Sociological Review*, vol. 38 (octobre), 1973, p. 583-594. Des auteurs ont par la suite repris le concept théorique afin de l'appliquer à des cas concrets, à l'exemple de Walter Zenner qui se penche notamment sur la situation des juifs américains et sur celle des chrétiens et des juifs en Syrie ottomane (voir ZENNER W., « American Jewry in the Light of Middleman Minority Theories », *Contemporary Jewry*, vol.5, n°1, 1980, p.11-30 ; ZENNER W., « Middleman Minorities in the Syrian Mosaic: Trade, Conflict, and Image Management », *Sociological Perspectives*, vol. 30, n°4, 1987, p. 400-421). D'autres auteurs se sont pour leur part questionnés sur l'articulation de cette notion avec celle de diaspora. Sur ce point, voir par exemple ADJEMIAN B., « Les Arméniens en Éthiopie, une entorse à la "raison diasporique" ? Réflexion sur les concepts de diaspora marchande et de minorité intermédiaire », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 28, n°3, 2012, p.107-126 et RAULIN A., « Minorités intermédiaires et diasporas », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 7, n°1, 1991, p. 163-169.

[115] Aux déterminants sociaux relevés par R. Waldinger, certains auteurs ajoutent des déterminants culturels (voir par exemple BASU A., GOSWAMI A., « Determinants of South Asian Entrepreneurial Growth in Britain: A Multivariate Analysis », *Small Business Economics*, vol.13, 1999, p.57-70). A partir du « modèle interactif », Robert Kloosterman, Joanne van der Leun et Jan Rath ont également élaboré le concept d'encastrement mixte (*mixed embeddedness*) de l'action économique des immigrants, estimant que cette dernière s'insère à la fois dans les réseaux sociaux des acteurs et dans l'environnement socio-économique et politico-institutionnel du pays d'accueil (KLOOSTERMAN R., LEUN (van der) J., RATH J., « Mixed embeddedness. (In)formal economic activities and immigrant business in the Netherlands », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol.23, n°2, 1999, p.253-267 ; KLOOSTERMAN R., RATH J., « Immigrant entrepreneurs in advanced Economies: mixed embeddedness further explored », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol.27, n°2, 2001, p.189–202). Ce concept a lui aussi été grandement repris dans la littérature (par exemple par BARRETT G., JONES T., MCEVOY D., "Socio-economic and policy dimensions of the mixed embeddedness of ethnic minority business in Britain", *Journal of Ethnic and Migration Studies* vol. 27, n°2, 2001, p. 241-258) et reste d'actualité dans l'étude de l'activité économique des immigrés (voir WAHLBECK Ö., « Mixed Embeddedness and the Dynamics of Self-Employment among Turkish Immigrants in Finland », *Polish Sociological Review*, vol.4, n°184, 2013, p.487-503).

[116] PARK R., « Human Migration and the Marginal Man », *American Journal of Sociology*, vol. 33, n° 6 (mai), 1928, p.881-893.

[117] SIMMEL G., « The Stranger », in Kurt Wolf (ed.), *The Sociology of Georg Simmel*, New York, Free Press, 1950, p. 402-408.

[118] SIU P., « The Sojourner », *American Journal of Sociology*, vol. 58, n°1 (juillet), 1952, p.34-44.

[119] RINDER I., « Strangers in the Land: Social Relations in the Status Gap », *Social Problems*, vol. 6, n°3 (hiver), 1958-1959, p. 253-260.

acteurs concernés, voit également sa nature et son rôle discutés et relativisés dans notre exposé par une prise en compte de variables socio-économiques multiples[120].

Afin de renforcer et de finaliser notre analyse, nous avons fait appel à des concepts de sociologie économique. La notion de « capital social », que Pierre Bourdieu définit comme « l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un *réseau durable de relations* plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'interreconnaissance ; ou, en d'autres termes, à *l'appartenance à un groupe*, comme ensemble d'agents qui ne sont pas seulement dotés de propriétés communes […] mais sont aussi unis par des *liaisons* permanentes et utiles[121] », est ainsi mobilisée. Il est également fait appel à Mark Granovetter et à sa thèse d'encastrement social de l'action économique : selon le sociologue, les transactions économiques s'insèrent dans des structures sociales plus larges, dans des réseaux de relations interpersonnelles. Elles sont donc influencées par des tiers, aussi bien au regard des objectifs qu'elles visent, à l'exemple d'un gain de notoriété, que des moyens qu'elles nécessitent, à savoir des ressources et de l'information[122]. Cette thèse tire ainsi profit du « renouveau de la sociologie économique », dont M. Granovetter est considéré être le principal artisan[123].

[120] Le concept « ethnique » reste aujourd'hui régulièrement mobilisé pour décrire la nature des activités économiques des immigrés dans leurs territoires d'accueil. Des termes comme « économies ethniques » et « affaires ethniques » ont ainsi été créés et occupent une place centrale dans les publications dédiées à ce champ d'étude (sur le sujet, voir notamment LIGHT I., GOLD S., *Ethnic Economies*, San Diego, Academic Press, 2000 ; PECOUD A., « Thinking and Rethinking Ethnic Economies », *Diaspora*, vol.9, n°3, 2000, p.439-462 et IBRAHIM G., GALT V., « Ethnic Business Development: Toward a Theoretical Synthesis and Policy Framework », *Journal of Economic Issues*, vol.37, n°4, 2003, p.1107-1119). Souvent perçue comme un capital mobilisable dans un environnement étranger hostile, l'exploitation d'une « ethnicité » est souvent considérée comme un facteur de réussite dans un processus de création d'entreprises, d'où l'emploi également du terme « entrepreneurs ethniques » (voir RETTAB B., « The Emergence of ethnic entrepreneurship: a conceptual framework », *Scales Research Reports H200103*, EIM Business and Policy Research, 2001 [En ligne] http://ondernemerschap.panteia.nl/pdf-ez/h200103.pdf (consulté le 20 août 2019) et VOLERY T., « Ethnic entrepreneurship: a theoretical framework », in Léo-Paul Dana (ed.), *Handbook of research on ethnic minority entrepreneurship*, Cheltenham et Northampton, Edward Elgar Publishing Limited, 2007, p.30-41).

[121] BOURDIEU P., « Le capital social. Notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 31 (janvier), 1980, p.2., souligné par Bourdieu, [En ligne] https://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1980_num_31_1_2069 (consulté le 25 août 2019).

[122] Voir GRANOVETTER M., « Economic Action and Social Structure: the Problem of Embeddedness », *American Journal of Sociology*, n°91, 1985, p.481-510. Le concept a rapidement été repris par d'autres auteurs (voir par exemple PORTES A, SENSENBRENNER J., « Embeddedness and Immigration: Notes on the Social Determinants of Economic Action », *American Journal of Sociology*, n°98 (mai), 1993, p.1320-1350) et fait toujours aujourd'hui l'objet de publications scientifiques (peut être cité BRAILLY J., FAVRE G., CHATELLET J., LAZEGA E., « Embeddedness as a multilevel problem: A case study in economic sociology », *Social Networks*, vol.44, 2016, p.319-333).

[123] CONVERT B., « Le renouveau de la sociologie économique », *Journal des anthropologues*, n°84, 2001, p.87-110 ; CONVERT B., HEILBRON J., "Where Did the New Economic Sociology Come From?", *Theory and Society*, vol. 36, n°1, 2007, p. 31-54.

PREMIERE PARTIE

UNE CONVERGENCE D'INTERETS PROPICE A UNE MIGRATION D'AFFAIRES LIBANAISE DANS LA REGION DU KURDISTAN D'IRAK

CHAPITRE 1.
UNE REGION KURDE A LA CENTRALITE EMERGENTE EN IRAK

« Venir investir ici [à Erbil], dans l'esprit, était totalement différent que d'investir en Irak. Le Kurdistan avait déjà sa propre identité quand nous sommes arrivés ».

S.K., restaurateur libanais établi à Erbil depuis 2009, avril 2016[124].

Des négociations entamées en amont de la guerre d'Irak de 2003 ont permis aux représentants kurdes de s'assurer de l'établissement d'un système fédéral de gouvernance pour le futur pays : une large autonomie doit alors être accordée à leur région. Une conférence organisée à Londres du 14 au 16 décembre 2002 sur le thème « la libération de l'Irak et l'avènement de la démocratie » a de fait réuni, sur demande américaine mais sous invitation kurde, des représentants des différentes tendances politique du pays, à l'exception du parti *Al-Da'wa* (Appel islamique) et du parti communiste irakien[125]. Alors que l'administration américaine s'efforce de son côté à convaincre la communauté internationale de la nécessité d'une *guerre préventive*[126] contre l'Irak face à la menace présumée d'armes de destruction massives[127], cette réunion entérine sous l'œil de représentants des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Iran et du Koweït les revendications kurdes quant à la future structure politique du pays[128]. La nouvelle Constitution irakienne, adoptée par référendum

[124] Entretien avec S.K., restaurateur libanais, Erbil, 10 avril 2016.
[125] BARZANI S., *Le Kurdistan d'Irak, 1918-2008*, *op.cit.*, p.138.
[126] Stephen Walt décrit la guerre préventive comme une guerre « menée pour empêcher un revirement adverse dans l'équilibre du pouvoir, par exemple pour empêcher un adversaire potentiel d'acquérir des moyens qui amélioreraient sa position stratégique » (WALT S., 2005, « La guerre préventive : une stratégie illogique », *Annuaire Français des Relations internationales*, vol. VI, p. 140).
[127] Dans son discours tenu le 12 septembre 2002 devant le Conseil de sécurité de l'ONU, le Président américain G.W. Bush tient pour acquis la possession par l'Irak d'armes de destruction massive. Il y brandit également la menace d'un programme d'armement nucléaire qui continuerait d'y être développé et rappelle la détermination des États-Unis à faire « face à [leur] responsabilités » pour « arriver à un tout autre avenir ». Transcription du discours disponible sur le site Internet de CNN : http://edition.cnn.com/2002/US/09/12/bush.transcript/ (consulté le 2 septembre 2017).
[128] BARZANI S., *Le Kurdistan d'Irak, 1918-2008, op.cit.*, p. 138-139.

populaire le 15 octobre 2005, concrétise finalement ce régime en son article premier[129]. Les trois gouvernorats de Duhok, Erbil et Soulaymanieh s'émancipent ainsi officiellement du gouvernement central, établissant leur propre entité politique sur un territoire de 40 000 km² (soit 9% de la superficie totale de l'Irak)[130].

La Région du Kurdistan d'Irak se présente rapidement comme un véritable îlot de stabilité dans le pays. De sa reconnaissance constitutionnelle en 2005 jusqu'à la guerre engagée contre l'État islamique (EI ou *Daesh*) en 2014, elle sera l'objet de « seulement » deux attentats quand les violences se font quotidiennes dans le reste de l'Irak : un camion piégé explose devant le Ministère kurde de l'intérieur le 9 mai 2007 et un commando attaque le siège de le Sécurité intérieure (*Asayesh*) à Erbil le 20 septembre 2013.

Le Gouvernement régional kurde (GRK) profite de cette situation privilégiée pour chercher à attirer les hommes d'affaires étrangers dans l'optique de développer son territoire. La promotion de ses atouts commerciaux et touristiques porte ses fruits, puisqu'en quelques années plus de 3 000 compagnies étrangères, issues de 83 pays, font le choix d'y implanter une filiale pour y développer leurs activités[131]. Jusqu'à ce qu'une violente crise économique frappe la Région en 2014, les investisseurs – au premier rang desquels des Libanais – pensent vivre l'avènement d'un nouvel Eldorado au Proche-Orient.

Dotée d'une nouvelle centralité, au sens que Manuel Castells[132] donne au terme, la Région du Kurdistan d'Irak se pose comme alternative au chaos politique et sécuritaire dorénavant incarné par Bagdad. Son établissement constitutionnel en 2005 permet officiellement aux Kurdes de concrétiser une différentiation politique et idéologique – revendiquée de longue date et déjà *de facto* partiellement acquise – d'avec le reste du pays et les incite à dépasser leurs divisions internes (partie I). Renforçant sa présence sur la scène internationale par la multiplication de ses relations para-

[129] Constitution irakienne, article 1 : « La République d'Irak est un unique État fédéral, indépendant et pleinement souverain, dans lequel le système de gouvernement est républicain, représentatif, parlementaire et démocratique, et la présente Constitution est la garantie de l'unité de l'Irak ». Traduction française du texte disponible sur la digithèque de l'Université de Perpignan : http://mjp.univ-perp.fr/constit/iq2005.htm (consulté le 27 août 2017).

[130] KING D., *Kurdistan on the Global Stage: Kinship, Land, and Community in Iraq*, New Brunswick, New Jersey, and London, Rutgers University Press, 2013, p. 4.

[131] Chiffres du Ministère kurde du Commerce et de l'Industrie au 17 novembre 2016.

[132] M. Castells présente une approche pluridisciplinaire de la centralité, la définissant comme « la combinaison à un moment donné d'activités économiques, de fonctions politiques et administratives, de pratiques sociales, de représentations collectives, qui concourent au contrôle et à la régulation de l'ensemble de la structure de la ville » (PRADEL B., PADEIRO M., AGUILERA A., « Paris sera toujours Paris: réflexions sur la centralité dans la métropole francilienne », *Métropoles*, n°14, 2014, p.2 [En ligne] http://metropoles.revues.org/4923 (consulté le 7 septembre 2017).
CASTELLS, M., *La question urbaine,* François Maspero, Paris, 1972.

diplomatiques, la RKI fait rapidement figure de port d'attache privilégié dans le pays pour les investisseurs étrangers (partie II).

I — UNE AUTONOMISATION POLITIQUE KURDE EN IRAK : NAISSANCE DU NOUVEAU POLE FORT DU PAYS

Le 23 mai 1919, se retournant contre l'autorité mandataire anglaise qui l'avait nommé *hukmdar* (« gouverneur » en kurde) des territoires kurdes situés entre le Grand Zab et Diyala, le Sheikh Mahmoud Barzanji s'empare par la force de la ville de Soulaymanieh, dont il est originaire. Il s'y déclare chef de tout le Kurdistan, nomme son administration et fait flotter son drapeau[133]. Ce rêve d'indépendance kurde post-première guerre mondiale sera toutefois très bref puisque, défait dès la mi-juin de la même année dans la passe de Bazyan par les forces britanniques, il est exilé en Inde en 1921. De retour en 1922 à Soulaymanieh, Sheikh Mahmoud mène deux autres révoltes, l'une en 1923, qui se termine par sa fuite en Iran en 1927, et l'autre en 1930, qui se solde par sa déportation dans le sud de l'Irak. Les racines du mouvement indépendantiste actuel et de l'autonomisation politique kurde en Irak, même si elles peuvent se faire l'écho de cette rébellion, sont donc plutôt à aller chercher plus au nord, dans la région de Barzan.

Dans les années 1930, sous le règne hachémite, une nouvelle classe éduquée ravive le mouvement nationaliste kurde en Irak[134]. S'emparant de ce dernier, le chef de tribu Mustafa Barzani devient rapidement une référence politique majeure dans le nord du pays. Aujourd'hui encore, les grands partis kurdes se revendiquent toujours de son héritage et sa famille reste incontournable dans ce qui s'apparente dorénavant à un « quasi-État »[135]. Les références collectives actuelles des habitants de la région témoignent d'ailleurs de marquages identitaires forts (partie 1). L'unité kurde est pourtant loin d'avoir constitué une constante historique en Irak et résulte surtout d'alliances de circonstances scellées entre les partis politiques en fonction des bénéfices qu'ils peuvent en tirer. La constitution d'un gouvernement kurde unique capable de promouvoir la RKI et de créer les conditions nécessaires à l'attrait d'investisseurs étrangers est donc le fruit d'une concordance d'intérêts de ces partis à un moment donné (partie 2).

[133] JWAIDEH W., *The Kurdish National Movement: Its Origins and Development*, *op.cit.*, p. 180.
[134] MCDOWALL D., *A modern history of the Kurds*, London, I.B.Tauris, 2nd edition révisée, 2000, p. 287-301.
[135] NATALI Denise, *The Kurdish Quasi-State*, *op.cit.*

1. Un processus historique d'autonomisation et de centralisation kurde en Irak

En se rendant dans les bâtiments de l'administration kurde à Erbil, les visiteurs sont fréquemment reçus par un portrait de Mustafa Barzani, minutieusement placé aux côtés de celui de son fils, l'actuel Président de Région Massoud Barzani, et de son petit-fils, le Premier Ministre Neshirvan Barzani. Né en 1903 et disparu en 1979, celui que l'on surnomme Mollah Mustafa occupe en effet une place prépondérante dans les représentations collectives locales. Le premier mars de chaque année, des milliers de membres des divers groupes ethniques et religieux de la région font ainsi le déplacement vers la ville de Barzan, où il repose, pour lui rendre hommage. Des convois d'autocars permettent au plus grand nombre de participer aux cérémonies, les véhicules sillonnant ainsi les montagnes pendant près de quatre heures depuis Erbil avant d'atteindre leur destination[136]. Sur place, la présence démultipliée de drapeaux kurdes confère une connotation nationaliste particulière au moment et témoigne du statut de héros national de Mustafa Barzani.

a) Rappels historiques : de Mustafa Barzani à la guerre de 2003, un long parcours vers l'autonomie

Descendant des *shuyûkh* (pluriel de *sheikh*)[137] de la région montagneuse kurde de Barzan, Mustafa Barzani continue la lutte menée contre le gouvernement de Bagdad par son frère aîné, Sheikh Ahmad, après la reddition de celui-ci aux troupes turques – plutôt qu'aux forces irakiennes – en juin 1932[138]. En 1943, il lance une importante révolte, facilitée par le climat de famine pesant alors sur la région. À ce moment, il semble alors que Mustafa Barzani se comporte plus comme un leader tribal cherchant à étendre son influence que comme un révolutionnaire nationaliste. David McDowall, politologue spécialiste du Moyen-Orient, estime ainsi que « plutôt que Mollah Mustafa choisissant le nationalisme, ce sont les nationalistes qui l'ont choisi »[139]. Ce faisant, la nouvelle classe d'intellectuels aux rênes du mouvement comptait bénéficier de son expérience tactique et de sa renommée comme opposant à Bagdad. La suite leur donne rapidement raison[140].

---

[136] Nous avons-nous-même pu nous rendre à la cérémonie du 1er mars 2013 au sein d'un convoi organisé par l'Université de Salahaddin. Celle-ci entendait ainsi faciliter la participation de ses professeurs et étudiants aux célébrations.

[137] Un sheikh, habituellement descendant du prophète Muhammad, est la personne qui dirige traditionnellement une confrérie soufie. Le terme s'est cependant élargi pour désigner le chef d'un village, d'une tribu, parfois d'une famille. Les Barzani appartiennent pour leur part à la confrérie soufie des Naqshbandi, dont le rôle social et politique est des plus importants dans la région kurde depuis le XVIIe siècle. Voir à ce propos BRUINESSEN (van) M., *Mullas, Sufis and Heretics: the Role of Religion in Kurdish Society*, *op.cit.*, p. 87-110.

[138] MCDOWALL David, 2000, *A modern history of the Kurds*, *op.cit.*, p. 179-180.

[139] « *rather than Mulla Mustafa choosing nationalism, the nationalists chose him* », ibid., p. 293.

[140] Il est dès à présent important de noter que la revendication identitaire kurde, le nationalisme kurde, se distingue de toute revendication religieuse. Ainsi, les individus s'identifient avant tout comme Kurdes, en contraste aux Arabes de Bagdad, plutôt que comme Musulmans (sunnites).

Ayant pris la fuite pour l'Iran en 1945, Mustafa Barzani est nommé général de l'éphémère République de Mahabab. Ce petit État kurde, établi au nord-ouest du pays le 22 janvier 1946, ne vécut pas plus de 330 jours : le retrait des Soviétiques de l'Iran pousse rapidement son président, Qazi Mohamed, à se rendre aux forces iraniennes[141]. C'est toutefois suite à cet épisode que Mollah Mustafa acquiert véritablement son aura et qu'il lance l'idée de la création d'un parti politique kurde irakien, au sein duquel toutes les organisations kurdes du pays doivent se fondre. Ainsi nait le Parti Démocratique Kurde (PDK), qui tient son premier congrès à Bagdad le 16 août 1946. Le nom de Parti Démocratique du Kurdistan lui est substitué lors de son troisième congrès, tenu en janvier 1953, afin de permettre une ouverture à l'ensemble des habitants de la région sous contrôle kurde, sans distinction d'identité ethnique[142]. Le PDK constitue toujours aujourd'hui la principale force politique kurde d'Irak et, comme nous le verrons, joue un rôle prépondérant dans l'organisation sociale de la région. C'est également depuis cette République que le nom de Peshmergas, aujourd'hui connu de tous grâce à leur lutte contre *Daesh*, est attribué aux combattants kurdes. Composé des mots kurdes *pesh* (« devant » ou « en face de ») et *merga* (« mort »), il se traduit communément par « ceux qui font face à la mort »[143]. Il qualifie donc dans un premier temps les soldats de la République, en majorité des réfugiés kurdes irakiens sous le commandement de Mustafa Barzani, avant d'être principalement attribué aux forces kurdes irakiennes elles-mêmes[144].

Suite à la chute de la République de Mahabad, Mustafa Barzani poursuit sa lutte pour une autonomie kurde en Irak. A l'annonce du coup d'État d'Abdel Karim Qassim contre le roi Fayçal le 14 juillet 1958, il rentre de l'Union Soviétique où il a trouvé refuge. Malgré une reconnaissance – pourtant sans précédent – des Kurdes dans la Constitution provisoire de 1958 et la légalisation du PDK en 1960, les combats reprennent en 1961. La « Révolution kurde » résulte sur la prise de contrôle d'un territoire de 30 000 km² par les hommes de Mustafa Barzani[145]. Le 11 mars 1970, un accord conclu avec Bagdad, passé sous le contrôle du parti Ba'ath depuis 1968, vise à mettre fin à 9 années de guerre[146]. L'entente arabo-kurde irakienne est alors symbolisée par l'apparition publique des fils de

[141] BARZANI S., *Le Kurdistan d'Irak, 1918-2008*, *op.cit.*, p. 23.
[142] MCDOWALL D., *A modern history of the Kurds*, *op.cit.*, p. 296-297.
[143] CHAPMAN D., *Security Forces of the Kurdistan Regional Government*, Costa Mesa, Mazda Publishers, 2011, p. 39.
[144] L'étendue de l'application du terme « Peshmergas » aux différentes forces kurdes, qu'elles soient irakiennes, iraniennes ou turques, fait débat. Voir pour cela la discussion proposée par CHAPMAN D., *ibid.*, p. 40.
[145] BARZANI S., *Le Kurdistan d'Irak, 1918-2008*, *op.cit.*, p. 27.
[146] L'accord est composé de 15 articles qui entendent sceller une paix durable en prévoyant : la reconnaissance de la langue kurde comme langue officielle ; l'accès aux Kurdes à tous types d'emplois publics ; la prise de mesures en faveur de l'enseignement en langue kurde ; une discrimination positive en faveur des Kurdes pour les postes de fonctionnaires dans leur région ; le droit de constituer des organisations d'étudiants, de jeunes, de femmes et d'enseignants ; la réintégration sans condition des combattants kurdes dans leurs anciens postes ; un plan et un budget spécial pour le développement économique de la région sous contrôle kurde ; le retour des réfugiés arabes et kurdes dans leurs lieux d'origine ; l'attribution de terres aux paysans kurdes ; la reconnaissance dans Constitution provisoire de

Mustafa Barzani, Massoud et Idris, célébrant l'accord en compagnie de Saddam Hussein, Vice-président, sur une terrasse de Bagdad[147].

La « lune de miel », comme elle est décrite par Chris Kutschera[148] (Paul Maubec de son vrai nom), journaliste français spécialisé sur la cause kurde, est rapidement réduite à néant. Le recensement de la population de Kirkouk – qui devait déterminer le sort de cette province et de ses ressources pétrolières – n'a jamais lieu et la période transitoire de 4 ans fixée avant l'autonomie interne du Kurdistan est ponctuée de nombreux incidents[149]. Saddam Hussein, promulguant unilatéralement une « loi sur l'autonomie du Kurdistan » le 11 mars 1974, déclenche finalement une reprise des combats avec les Kurdes. Le 6 mars 1975, il rencontre le chah d'Iran, alors engagé militairement auprès des forces de Barzani, en marge du sommet de l'OPEP à Alger. Tous deux concluent un accord selon lequel l'Iran met fin à son soutien aux Kurdes et ferme ses frontières avec l'Irak afin de prévenir toute infiltration d' « éléments subversifs ». En retour, l'Irak lui cède des territoires, à savoir la moitié du Chatt-al-Arab[150]. Les Kurdes se trouvent pris au piège, la Turquie fermant également sa frontière en échange d'une livraison en pétrole à prix préférentiel. Mustafa Barzani prend alors la décision de cesser les combats et de s'exiler en Iran[151]. L'événement marque la fin de sa révolution. Il décède quatre ans plus tard aux États-Unis.

Afin de saisir la dimension quasi-étatique qu'a actuellement prise la Région du Kurdistan d'Irak, il faut se pencher sur l'accélération que la cause autonomiste kurde a prise à partir de 1980. En effet, en septembre de cette année, les troupes irakiennes franchissent la frontière iranienne, déclenchant une guerre de huit ans. Saddam Hussein ordonne alors l'expulsion vers l'Iran les Irakiens d'ascendance safavide[152], dont une grande partie sont des Kurdes faïli[153] : 7 000 hommes sont arrêtés et finalement

---

la nation kurde comme constitutive du peuple irakien au même titre que la nation arabe ; la restitution au gouvernement de la station de radiodiffusion et des armes lourdes de la révolution ; l'attribution d'un poste de vice-président de la République à un Kurde ; la jouissance d'une autonomie administrative interne kurde avec contrôle des ressources naturelles par l'autorité de la République ; la participation des Kurdes au pouvoir législatif en fonction de son poids démographique. Voir à ce propos VANLY I. C., « Le Kurdistan d'Irak », in Gérard Chaliand (ed) et A.R. Ghassemlou (ed), *Les Kurdes et le Kurdistan : La question nationale kurde au Proche-Orient*, Paris, François Maspero, 1978, p. 250-253.

147 BARZANI S., *Le Kurdistan d'Irak, 1918-2008*, *op.cit.*, p. 35.

148 KUTSCHERA C., *Le défi kurde ou le rêve fou de l'indépendance*, Paris, Editions Bayard, 1997, p. 29.

149 Les cinq ministres kurdes tout juste nommés sont privés de pouvoir effectifs, 40 000 Kurdes sont expulsés vers l'Iran, un village du Sinjar est bombardé et Mustafa Barzani est la cible de deux tentatives d'assassinat. Voir VANLY I. C., « Le Kurdistan d'Irak », *op.cit.*, p. 254-255.

150 Ibid., p. 277

151 Ibid., p. 281.

152 Les Safavides sont une dynastie chiite ayant régné sur la Perse du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle.

153 Contrairement à la majorité kurde sunnite, les Kurdes faïli sont des chiites duodécimains. Ils vivent à l'époque majoritairement à la frontière Irak-Iran, entre les villes de Khanaqin et de Badrah.

tués[154]. Diverses alliances passées par la suite entre Kurdes et Iraniens résultent sur des représailles d'ampleur de la part du régime irakien. Une « politique de la terre brulée »[155] est établie, avec la concentration des populations kurdes dans des villes collectives et la destruction systématique des villages alentours. L'opération *Anfāl*[156] (« butin », en arabe) est quant à elle lancée en février 1988 par Ali Hassan Al-Majid, un cousin de Saddam Hussein, pour éviter la capture par les forces irano-kurdes du barrage de Dukan. À la fin du même mois, le régime irakien est accusé de génocide : 1,5 millions de Kurdes ont été déportés, 12 villes et plus de 3 000 villages ont été rasés[157]. Le 16 mars, l'aviation irakienne bombarde la ville d'Halabja à l'arme chimique, après que des forces irano-kurdes s'en soient emparée. L'attaque coûte la vie à 5 000 civils et reste connue comme l'opération *Anfāl II*. Six opérations additionnelles sont menées en l'espace de quelques mois, causant la mort de 150 à 200 000 Kurdes[158]. La communauté internationale reste muette, ne souhaitant prendre le risque de compromettre ni les tractations de paix entre l'Iran et l'Irak, ni les projets de reconstruction post-guerre estimés à 50 000 millions USD[159]… L'*Anfāl* jouera toutefois un rôle psychologique crucial quelques années plus tard, participant ainsi indirectement aux avancées de la cause kurde.

Le 2 août 1990, l'Irak envahi le Koweït. L'annexion du petit État pétrolier est rapidement condamnée par le Conseil de sécurité de l'ONU qui, dans sa résolution 661, décrète le 6 août un embargo sur l'ensemble de l'Irak. La résolution 678 enjoignant les troupes irakiennes de se retirer avant le 15 janvier 1991 n'étant pas suivi d'effet, l'opération militaire *Tempête du désert* est lancée. Le Président américain Georges Bush demande à la population de se soulever contre Saddam Hussein et les Kurdes, sous l'impulsion des *jash* – Kurdes jusqu'alors à la solde du régime irakien – rassemblent une force de 100 000 hommes pour ce faire. C'est le début de la *rapareen* (« révolte » en kurde). Ces derniers s'emparent de la ville de Kirkouk en mars mais doivent rapidement se retirer face à une contre-attaque irakienne massive. L'avancée des troupes irakienne dans les territoires kurdes, jusqu'au pied des villes d'Erbil et de Duhok, et le récit d'atrocités qui seraient commises sur leur passage provoquent un mouvement de panique dans la population[160]. Le 5 avril 1991, redoutant un nouveau massacre, le Conseil de sécurité de l'ONU réclame alors l'arrêt de la répression dans sa résolution 688. La saisie du Conseil, initiée à cette fin par la France, doit à l'époque beaucoup à la première dame, Danielle Mitterrand, particulièrement affectée par l'*Anfāl*[161].

---

[154] BARZANI S., *Le Kurdistan d'Irak, 1918-2008*, *op.cit.*, p. 45.
[155] BARZANI S., *Le Kurdistan d'Irak, 1918-2008*, *op.cit.*, p. 45.
[156] Pour une revue plus détaillée de l'*Anfāl* dans sa globalité, voir MIDDLE EAST WATCH, *Génocide en Irak. La campagne d'Anfal contre les Kurdes*, Paris, Karthala, 2003.
[157] MCDOWALL D., *A modern history of the Kurds*, *op.cit.*, p. 357.
[158] Ibid., p. 358-359.
[159] Ibid., p. 362-363.
[160] Ibid., p. 372-373.
[161] MITTERRAND D., 1997, « Préface », in Chris Kutschera, *Le défi kurde ou le rêve fou de l'indépendance*, *op. cit.*, p. 5-6.

Une zone d'exclusion aérienne est établie au nord du 36e parallèle, poussant Saddam Hussein à retirer dès octobre ses troupes et ses fonctionnaires des gouvernorats d'Erbil, de Duhok et de Soulaymanieh, ainsi que de zones des gouvernorats de Mossoul, de Diyala et de Kirkouk[162]. Les Kurdes peuvent dorénavant s'auto-administrer. Soucieux de réassurer les pays voisins, ils affirment toutefois leur intention de rester intégrés à l'État irakien. Alors en campagne pour l'élection d'un parlement kurde indépendant, dont l'élection a lieu le 19 mai 1992, Massoud Barzani choisit ainsi pour slogan « autonomie pour le Kurdistan, démocratie pour l'Irak », tandis que Jalal Talabani promeut l'auto-détermination kurde au sein d'un Irak fédéral[163]. Un gouvernement d'union nationale et finalement nommé, marquant *de facto* la naissance d'une autonomie politique kurde. Malgré des divergences internes profondes, allant parfois jusqu'à résulter sur l'usage des armes[164], la région kurde d'Irak est depuis lors auto-gérée.

b) **Une identité kurde autonome affirmée et reconnue**

Une fois l'Irak placé sous contrôle américain suite à la guerre de 2003, et après s'être assurés qu'un régime fédéral y serait appliqué, les autorités kurdes engagent rapidement les discussions avec l'Autorité provisoire de la coalition (*Coalition Provisional Authority*) afin d'orienter la Loi administrative de transition (*Transitional Administrative Law ou LAT*) en leur faveur. Cette Loi, sorte de « Constitution intérimaire » valable du 30 juin 2004 au 31 janvier 2005, constitue en réalité le résultat d'une négociation bilatérale américano-kurde imposée aux Arabes[165]. En position de force, les Kurdes dominent ensuite le processus de création de la nouvelle Constitution irakienne, qui est adoptée le 15 octobre 2005. Ils y conservent les avantages acquis dans la LAT et accumulent de nouveaux gains : un droit d'organiser leur self-défense et leur sécurité interne leur est accordé, ainsi qu'une primauté générale de la loi régionale sur la loi fédérale en cas de conflit et la fin de l'exclusivité du régime fédéral dans la gestion des ressources naturelles[166].

Pour Hamit Bozarslan, historien et politologue, le score de 92% obtenu par la liste unifiée kurde (Alliance du Kurdistan) lors des élections législatives irakiennes du 30 janvier 2005 dans les gouvernorats d'Erbil, Duhok et Souleymanieh, et le vote kurde en faveur de l'indépendance à plus 90% lors d'un référendum officieux tenu au même moment illustrent « la centralité que les Kurdes

[162] BARZANI S., *Le Kurdistan d'Irak, 1918-2008*, *op.cit.*, p. 69.
[163] MCDOWALL D., *A modern history of the Kurds*, *op.cit.*, p. 380.
[164] Sur les divisions kurdes internes, voir la sous-partie I- 2.
[165] ARATO A., *Constitution Making under Occupation: The Politics of Imposed Revolution in Iraq*, New York, Columbia University Press, 2009, p. 135-204.
[166] Ibid, p. 232-235.

irakiens ont acquise, depuis la guerre de 2003, aussi bien en Irak que dans l'ensemble de l'espace kurde du Moyen-Orient[167] ». La « ré-irakisation » au sortir du conflit irait de pair avec la « re-kurdistanisation », les deux processus participant à la redéfinition de l'Irak – qui cesse officiellement d'être considéré comme un État arabe – et de son groupe kurde[168]. L'Irak devient ainsi un État bipolaire, articulé autour des pôles attracteurs que constituent Bagdad et Erbil. La région kurde n'est plus inféodée au régime irakien, elle en devient une composante à part entière, sous la forme et l'appellation de Région du Kurdistan d'Irak. C'est d'ailleurs un Kurde, Jalal Talabani, qui en devient président de la République.

Dotée d'une autonomie politique non plus seulement *de facto* mais également *de jure*, dans le cadre constitutionnel de l'État irakien[169], la Région du Kurdistan d'Irak s'apparente finalement à un « État dans l'État ». Dotée d'institutions régaliennes, sous la forme d'un Président, d'un gouvernement, d'un parlement, d'un système judiciaire et d'une armée, elle collecte ses propres impôts, dispose de douanes et arbore son drapeau. Bien que ses forces de sécurité constituent officiellement une composante des troupes irakiennes, elles répondent uniquement aux autorités kurdes. Elles sont d'ailleurs prêtes à s'opposer à l'armée centrale, comme en témoignent plusieurs confrontations dans les territoires disputés[170]. Ainsi, selon la formule consacrée, le GRK dispose du monopole de la violence légitime sur son territoire, ne laissant aucune place au gouvernement central. Ses forces de sécurité internes et ses services de renseignements[171] assurent à eux seuls la protection des habitants de la région, non sans un certain succès : en 2010, le gouvernement kurde se félicite sur son site Internet qu'aucun étranger n'ait été kidnappé et qu'aucun soldat de la coalition n'ait trouvé la mort sur ses territoires depuis 2003[172].

---

[167] BOZARSLAN H., « Le Kurdistan d'Irak aujourd'hui », *Critique internationale*, n°29, 2005, p. 26.

[168] Ibid.

[169] L'article 117, alinéa 1, de la Constitution irakienne de 2005 « reconnaît la région du Kurdistan, ainsi que ses pouvoirs existants, comme une région fédérée ».

Pour une approche juridique du passage d'un état fédéral *de facto* à un état fédéral *de jure* pour le Kurdistan d'Irak, voir BABAN B., « L'évolution récente du statut du Kurdistan irakien : la transition d'un état fédéré "de facto" à un état fédéré "de jure" », *Revue de recherche juridique, Droit prospectif*, vol. 33, n°123, 2008, p. 1747-1784.

[170] En France, Cyril Roussel, géographe à Migrinter, s'est penché sur les différences entre les frontières administratives *de jure* de la Région du Kurdistan d'Irak, reconnues par Bagdad, et ses frontières administratives *de facto*. Il distingue également un autre type de frontières, qui sont celles du contrôle militaire effectif des Peshmergas. Voir ROUSSEL C., « L'introuvable frontière du Kurdistan d'Irak », *Politique étrangère*, vol. 2 (été), 2014, p. 63-77.

Pour quelques exemples de confrontations entre les Peshmergas et les forces fédérales, voir WING J., « Current Baghdad-Kurdistan dispute a replay of 2008 Khanaqin incident », *Ekurd*, 7 décembre 2012, [En ligne] http://ekurd.net/mismas/articles/misc2012/12/kurdsiniraq192.htm, et Ekurd, « Iraqi forces head for Kirkuk to strengthen military deployment », 20 novembre 2012, [En ligne] http://www.ekurd.net/mismas/articles/misc2012/11/kirkuk756.htm (consultés le 13 octobre 2017).

[171] Sur les forces armées, la police, les agences de sécurité et les services de renseignements, voir CHAPMAN D., *Security Forces of the Kurdistan Regional Government*, *op. cit.*

[172] CABINET DU GRK, "The Kurdistan Region in brief", 23 avril 2010, [En ligne] http://cabinet.gov.krd/a/d.aspx?s=03010300&l=12&a=23911&r=140&s=010000 (consulté le 13 octobre 2017)

Face à leur succès, le sentiment de fierté identitaire des Kurdes et exacerbé, nourri par un discours nationaliste omniprésent. Les manuels scolaires d'histoire véhiculent le message politique d'un droit naturel à l'auto-détermination kurde – voire à l'indépendance – et de l'existence d'un groupe national distinct[173]. Le culte des Peshmergas est une réalité quotidienne. Ils sont particulièrement appréciés des enfants et des adolescents, qui se rêvent en combattants kurdes et profitent de la moindre célébration pour arborer leur uniforme[174]. L'arabe est abordé comme langue étrangère, les jeunes générations ne la maitrisant plus et lui préfèrent de loin l'anglais. L'appartenance à l'État irakien est massivement rejetée dans les esprits, selon trois idéaux-types générationnels[175] :

- Les enfants pensent déjà faire partie du pays Kurdistan[176] ;
- Les jeunes adultes, nés durant ou après l'*Anfāl*, nient toute association avec l'Irak[177] ;
- Les plus anciens, ayant vécu la guerre contre Bagdad, s'estiment irrémédiablement différents du reste des irakiens.

Ces deux dernières catégories peuvent être illustrées par des anecdotes quotidiennes. En avril 2013, par exemple, en banlieue d'Erbil, une dispute éclate à bord d'un bus menant vers leur école plusieurs professeurs étrangers. Un enseignant américain vient d'estimer que les Kurdes, porteurs d'un passeport irakien, sont de fait des citoyens de la République d'Irak. Une enseignante kurde d'une trentaine d'années, ayant fui pour les États-Unis lors de la guerre Iran-Irak, lui rétorque violemment qu'il est ignorant, que les Kurdes ne sont nullement irakiens et que prétendre le contraire serait nier les atrocités de l'*Anfāl*[178]. Cette frontière mentale imperméablement tracée entre Kurdes et « Irakiens » est également ce qui a poussé Farooq, Kurde de 32 ans, à se placer dans une situation plutôt loufoque lors d'un déplacement en Jordanie. Au poste frontière de l'aéroport international d'Amman, alors qu'il vient de tendre son passeport, il répond par la négative lorsqu'on lui demande s'il est irakien. Déconcerté par un voyageur niant être citoyen du pays duquel il tend pourtant ses

[173] JAMES B., « Les manuels scolaires du Kurdistan d'Irak : écrire une histoire nationale kurde ou kurdistanienne ? », intervention lors du 1er Congrès du GIS *Moyen Orient et Mondes Musulmans*, Paris, 8 juillet 2015. Il est également possible de se référer sur cette question à KIRMANJ S., « Kurdish History Texbooks: Building a Nation-State within a Nation-State », *The Middle-East Journal*, vol. 68, n° 3, 2014, p. 376-384.

[174] Nous avons enseigné le français comme langue étrangère (FLE) à l'Ecole internationale de Choueifat (ISC-Choueifat, du groupe SABIS) à Erbil, de février 2013 à juin 2014. Nous avons ainsi observé que lors de la journée du vêtement kurde (célébrée le 10 mars), nombreux étaient les élèves qui préféraient arborer des treillis militaires plutôt que les habits traditionnels. Lors des journées portes-ouvertes de fin d'année, alors que le port de l'uniforme de l'école n'est exceptionnellement pas obligatoire dans l'enceinte de l'établissement, nombreux sont également les élèves à revêtir une tenue Peshmerga.

[175] Ces idéaux-types ont été établis sur la base des observations que nous avons faites et d'entretiens que nous avons menés durant notre séjour de trois ans à Erbil, entre 2013 et 2016.

[176] Alors enseignant en école primaire et secondaire, nous avons pu faire cette observation auprès de nos élèves kurdes. Ces derniers étant nés et ayant toujours vécu sous un gouvernement kurde, il est dans leur esprit logique que leur pays soit le Kurdistan.

[177] Voir à ce sujet l'étude menée par Mahir Aziz sur le nationalisme et l'identité nationale chez les étudiants : AZIZ M., *Kurds of Iraq: Ethno-nationalism and National Identity in Iraqi Kurdistan*, London, I.B. Tauris, ch.7, 2011, p. 95-116.

[178] Observations le 9 avril 2013 à Erbil. Par la suite, nous avons-nous-même « testé » avec la même provocation d'autres Kurdes irakiens d'un âge semblable, pour un résultat similaire.

papiers d'identité, le douanier va lui refuser son entrée lorsque, attiré par la situation, un officier intervient. À la vue de Barzan comme lieu de naissance, ce dernier comprend les motivations du secrétaire et le laisse finalement passer[179]. Les officiels kurdes, plus âgés, ne tiennent d'ailleurs pas un autre discours que la professeure ou le secrétaire. Mr. Ayoub Galali, Directeur général de l'administration auprès du Ministère du Plan kurde, n'hésite ainsi pas à déclarer que : « Tous nos problèmes viennent de Bagdad. On n'a rien en commun avec les Arabes. Quand nous serons débarrassés de Bagdad, alors tout ira au mieux pour nous[180]. »

Il faut toutefois noter quelques exceptions à ce modèle d'opposition idéologique et identitaire kurdo-arabe ou kurdo-irakien. Un certain regret de l'époque de Saddam Hussein s'exprime chez des individus certes minoritaires mais audibles. Des Kurdes, qui ont épousé des femmes arabes irakiennes, se souviennent avec nostalgie d'un temps où aucune distinction n'était opérée entre Kurdes, Arabes sunnites et Arabes chiites, où tous étaient Irakiens. Les familles se mélangeaient au gré des mariages, ce qui apparaît aujourd'hui difficile. L'un, par exemple, a connu sa femme arabe sunnite à Bagdad où il travaillait, possédait deux voitures et était le propriétaire d'une maison dans un quartier à la population mixte. Il a dû quitter précipitamment la capitale irakienne pour Erbil, laissant tout derrière lui, menacé par ses voisins après la chute du régime Ba'ath[181]. Un autre, marié à une Arabe chiite, dont l'oncle fût tué par l'ancien régime, estime que l'ancien Président irakien était certes dur, parfois cruel, mais que contrairement aux dirigeants actuels il avait la vertu d'être aussi juste que possible. Comme pour se justifier, le couple relate alors un épisode où Saddam Hussein mit en procès son fils Oudaï pour meurtre, après que ce dernier ait tué son valet en 1988[182]. Enfin, quelques individus sont restés nostalgiques d'une certaine grandeur de l'Irak ante-2003, comme cet ancien soldat kurde qui se souvient : « A l'époque, l'Irak était un grand pays, tout le monde le respectait, tout le monde avait peur de son armée. Vous savez que la Turquie avait même autorisé les soldats irakiens à opérer dans ses territoires ? C'est parce que nous étions respectés, alors que maintenant nous ne sommes plus rien[183] ».

Un long parcours historique, semé de guerres et d'exodes, a donc finalement permis aux Kurdes du nord de l'Irak de se constituer en entité politiquement autonome. La fin des conflits armés avec le

[179] Histoire relatée à Erbil par Farooq, après son séjour en Jordanie en février 2015.
[180] Entretien à Erbil, 17 mars 2015.
[181] Entretien avec Rebaz, employé d'une organisation européenne à Erbil, le 17 mars 2016 à Erbil.
[182] L'événement est mentionné dans POST J., "Saddam Hussein of Iraq: A Political Psychology Profile", in Jerrold Post (ed), *The Psychological Assessment of Political Leaders: With Profiles of Saddam Hussein and Bill Clinton*, The University of Michigan Press, 2005, p. 354. Entretien avec Sardam et Zaina, le premier cadre dans un *mall*, la seconde employée du GRK, Erbil, le 8 février 2014.
[183] Il semble qu'il soit ici fait référence au traité du 14 octobre 1984 conclu entre la Turquie et l'Irak. Celui-ci permettait une pénétration réciproque des territoires afin de poursuivre les rebelles Kurdes. Entretien le 11 mars 2016 à Erbil.

reste du pays, dès le début des années 1990, puis leur gain en centralité, consécutif à la chute du régime de Saddam Hussein, leur a permis de créer les conditions nécessaires au maintien d'une stabilité sécuritaire et politique pour la Région du Kurdistan. Ceci dit, il faut être prudent et ne pas tomber dans le piège de l'essentialisation de la dynamique politique kurde à l'œuvre en Irak. Des dynamiques de pouvoir intra-kurdes parfois opposées se sont en effet manifestées par des jeux successifs de conflits et d'alliances opportunistes dont les effets se font encore aujourd'hui ressentir.

2. Morphologie « catastrophiste » du « visage kurde » irakien : une union nationale opportuniste dans l'adversité (modélisation)

Un recours à la « théorie des catastrophes » de René Thom nous semble être à même de favoriser la réflexion sur le processus évolutif des rapports inter-kurdes en Irak, selon une approche singulière[184]. Basée sur la topologie, c'est-à-dire une géométrie sur supports élastiques, elle permet en effet d'établir « un mode de représentation spatiale et dynamique de la phénoménologie sociale[185] ». Elle fait également apparaître un « visage kurde » indispensable à la présence libanaise dans la RKI.

a) Les relations inter-kurdes, entre « pli » et « queue d'aronde »

Afin de faciliter la compréhension de cette théorie mathématique relativement complexe, Jacques Viret, médecin général, ex-directeur du Centre de recherche du service de santé des armées (SRSSA) et l'un des derniers élèves de R. Thom, en propose une représentation imagée à partir d'une bande élastique étirable. En y appliquant une tension par un doigt coulé à l'intérieur, comme illustré par le schéma 1.a., un « pli » prend forme. Il s'agit de la morphologie « catastrophiste » de base. État indifférencié et non organisé, il est doté d'une potentialité d'évolution. En l'espèce, il représente l'état fondamental théorique de l'espace politique kurde.

[184] Cette approche est rendue possible grâce au travail novateur effectué par Clément Morier sur l'application de la théorie des catastrophes aux sciences politiques. Elle n'en constitue qu'un aspect limité et simplifié mais permet toutefois de percevoir les possibilités d'association et de complémentarité des sciences dites « exactes » à celles dites « de culture ». Voir MORIER C., *Théorie des catastrophes et science politique*, *op.cit.*

[185] *Ibid.*, p. 88.

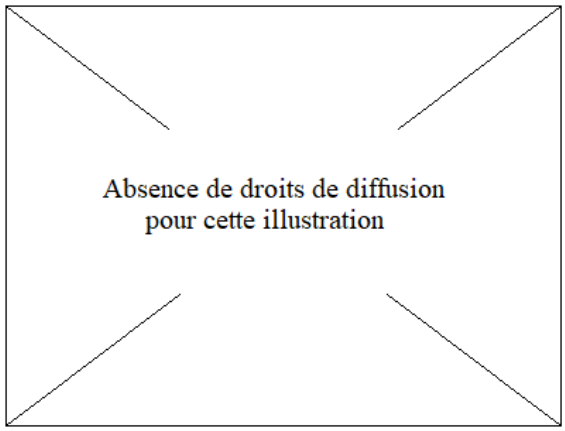


Schéma 1.a. : Morphologie du pli

Source : MORIER C., *Théorie des catastrophes et science politique*, *op.cit.*, p. 47.

Pour la démonstration, le champ politique kurde irakien théorique peut être considéré comme initialement structuré par le PDK[186] (tension par le doigt placé dans la bande élastique). Sa création en 1946 comme entité universaliste unifiant l'ensemble des organisations kurdes lui confère une dimension relativement indifférenciée telle que représentée par la figure du pli. Toutefois, une rivalité entre le conservateur traditionnel Mustafa Barzani, d'une part, et les intellectuels de gauche Ibrahim Ahmad et Jalal Talabani, d'autre part, résulte quasi-immédiatement sur une polarisation progressive du parti[187].

Ce phénomène correspond à une traction par deux doigts de part et d'autre de la bande élastique qui, sous l'effet, s'arrondit (schéma 1.b.). Apparaissent ainsi deux bassins d'attraction, aussi appelés attracteurs, qui la structurent progressivement.

[186] Une modélisation par la théorie des catastrophes pourrait tout aussi bien être réalisée dans le cas des relations Bagdad-Erbil entretenues dans le champ politique irakien (telles que traitées dans la partie précédente), les milices pro-gouvernementales apparaissant alors au sein de l'attracteur « Bagdad ».

[187] MCDOWALL D., *A modern history of the Kurds*, *op.cit.*, p. 297,304.

Des jeux d'oppositions entre tribus rivales et la participation de petits partis dans le jeu politique kurde pourraient également être inclus dans les schémas, les attracteurs représentant alors des coalitions (ex. : soutien de M. Barzani, etc.), mais dans un souci de clarté nous réduisons ici le nombre d'acteurs aux plus représentatifs, à savoir ceux autours desquels la polarisation s'effectue.

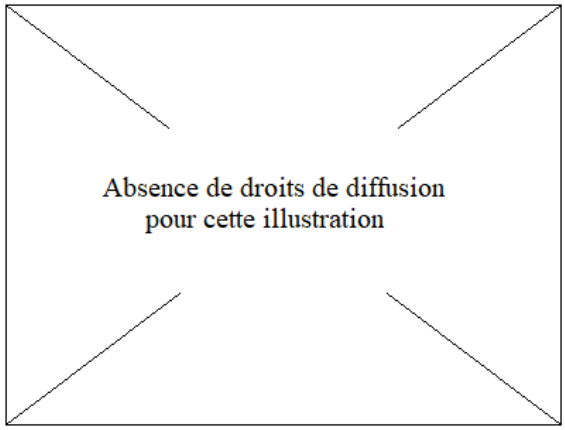


Schéma 1.b. : Déformation du pli par étirement

Source : adaptation de MORIER C., *Théorie des catastrophes et science politique*, *op.cit.*, p. 49.

Suite au renversement du régime Ba'ath irakien en novembre 1963, le nouveau dirigeant irakien Abdel Salam Arif et Mustafa Barzani concluent un accord de paix. Ce dernier signe en son nom propre plutôt que comme président du PDK, ce qui intensifie d'autant plus les tensions déjà fortes qui l'opposent à I. Ahmad et J. Talabani. Ils lui reprochent en effet d'avoir fait fi de la question de l'autodétermination et de l'autonomie kurde. Placés en minorités, Ahmad et Talabani sont rapidement ostracisés et leurs représentants sont arrêtés lors du sixième congrès du Parti en juillet 1964. Ils sont tous les deux chassés vers l'Iran avec leurs 4000 sympathisants par Idris Barzani, fils de Mustafa[188].

Quand le Ba'ath revient au pouvoir en juillet 1968, il reçoit naturellement le soutien de la faction Ahmad-Talabani avec qui il partage des principes socialistes et nationalistes. Les troupes de ces derniers sont alors rémunérées par le gouvernement irakien. Afin de démontrer qu'il reste un acteur indispensable qui ne doit pas être écarté des tractations politiques avec Bagdad, M. Barzani s'engage alors dans différents conflits armés avec ses opposants kurdes. Soutenu à la fois par l'Iran et la CIA, le président du PDK s'impose rapidement et devient finalement l'interlocuteur privilégié du Ba'ath. Dans sa volonté d'asseoir son emprise dans la région, il demande et obtient alors du gouvernement irakien qu'il rompe ses relations avec la faction Ahmad-Talabani[189].

Le premier juin 1975, Jalal Talabani, nommé entre-temps représentant du PDK à Beyrouth après avoir été autorisé à rejoindre le parti, profite de l'échec de la révolte lancée en 1974 pour annoncer depuis Damas la création d'une nouvelle formation politique : l'Union patriotique du Kurdistan

[188] MCDOWALL D., *A modern history of the Kurds*, *op.cit.*, p. 315-317.
[189] Ibid., p. 325-327.

(UPK). Née d'une coalition entre le groupe marxiste-léniniste *Komala* et le *Mouvement socialiste du Kurdistan*, l'UPK s'engage rapidement dans des conflits meurtriers avec la nouvelle Autorité provisoire du PDK menée par Idris et Massoud Barzani[190].

Cette rupture au sein du PDK, et plus largement au sein de l'espace politique kurde, engendrée par une rivalité de plus en plus importante entre les pôles structurants du parti, correspond alors à une nouvelle figure « catastrophiste ». De fait, si on continue de tirer sur la bande élastique au niveau des attracteurs, un angle se forme dans sa projection sur un plan inférieur. Il s'agit de la morphologie du pli « anguleux ». Deux extrémités s'opposent, sans communication entre elles (schéma 1.c.).

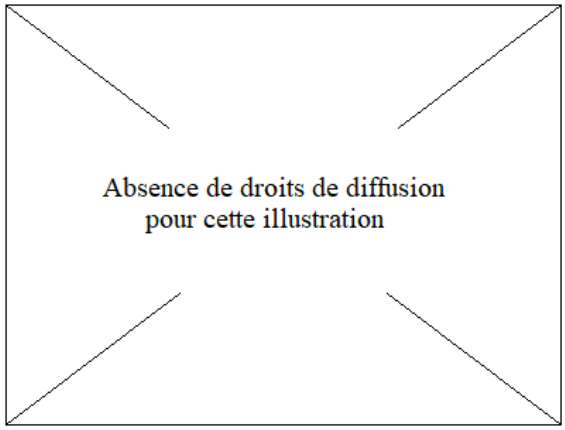


Schéma 1.c. : Morphologie du pli « anguleux »

Source : adaptation de MORIER C., *Théorie des catastrophes et science politique*, *op.cit.*, p. 49.

Dans le nouveau contexte de guerre Iran-Irak (1980-1988), après un cessez-le-feu entre l'UPK et Bagdad de décembre 1983 à janvier 1985, les deux dirigeants kurdes Massoud Barzani et Jalal Talabani se rencontrent finalement à Téhéran en novembre 1986. Dès mai 1987, ils forment avec six autres petits partis politiques le Front national kurde[191], alliance d'opposition à Bagdad qui prend la tête de la région kurde *de facto* autonome en 1991.

Le PDK et l'UPK, réussissent à rapidement imposer leur domination sur toutes les sphères de la société kurde, s'appuyant sur leurs bases tribales (le PDK étant grandement centré sur la tribu des Barzani et, dans une moindre mesure, l'UPK sur celle des Talabani)[192], sur le charisme de leurs

[190] MCDOWALL D., *A modern history of the Kurds*, *op.cit.*, p. 343-347.
[191] Ibid., p. 349-352.
[192] Même si le renforcement du caractère étatique de la Région kurde d'Irak fait perdre de leur importance aux tribus dans la formation et la structuration des groupes sociaux, il ne les fait pas disparaître pour autant. Dans un contexte de montée du nationalisme kurde, les tribus les plus puissantes, dont l'image est négativement impactée auprès des populations de plus en plus urbaines pour avoir contribué aux milices pro-gouvernementales irakiennes, ne peuvent

dirigeants qui ont mené le combat pour l'autodétermination kurde, et sur des pratiques clientélaires rendues possibles par leur contrôle des administrations publiques[193]. Certaines tribus, tout comme certains petits groupes politiques autonomes, troquent leur loyauté entre les partis en fonctions des bénéfices que peuvent en tirer leurs membres[194]. Quant aux milices pro-Bagdad, elles sont souvent pardonnées et passent sous le contrôle d'un parti en apportant leur soutien au plus offrant[195].

Le PDK et l'UPK se partagent les places au sein d'un gouvernement et d'un parlement communs à la suite des élections de 1992, s'organisant pour ce faire selon « une égalité symétrique dans la répartition du pouvoir politique[196] ». Les institutions de chaque parti se rapprochent et des services conjoints sont créés, notamment dans le domaine de la défense et de la sécurité, afin de sceller une paix durable entre les partis. Ainsi, alors que leurs peshmergas s'opposent depuis 1976, ils sont officiellement unifiés par une loi votée en 1992 par la nouvelle Assemblée nationale kurde (ils continuent toutefois d'obéir exclusivement aux dirigeants de leurs partis)[197]. La loi 9 de 1993, *loi du Ministère de l'Intérieur*, légalise également l'*Asayesh*, créée en octobre 1992, la plaçant sous l'autorité d'une Direction pour la Sécurité générale[198]. Bien que contrôlant chacun une partie de l'administration et de la population kurde, le PDK et l'UPK s'engagent donc dans un dialogue constructif sur une base collaborative.

D'un point de vue « catastrophiste », cette situation correspond elle aussi à une morphologie précise : la « queue d'aronde » (schéma 1.d.). En effet, en tirant toujours d'avantage sur la bande élastique, un bord vient recouvrir le second, créant ainsi une « zone de dialogue » (B). Un attracteur domine le second – dans le cas kurde, l'UPK est faiblement dominé par le PDK – mais il n'y a plus

---

toutefois pas entraver l'hégémonie nouvellement acquise pas le PDK et l'UPK. Voir sur ce point STANSFIELD G., "Finding a Dangerous Equilibrium: Internal Politics in Iraqi Kurdistan – Parties, Tribes, Religion and Ethnicity Reconsidered" in Faleh JABAR (ed.) et Hosham DAWOD (ed.), *The Kurds, Nationalism and Politics*, Londres, Saqi Books, 2007, p. 266-267.

[193] MCDOWALL D., *A modern history of the Kurds*, *op.cit.*, p. 380, 387.

C'est ce qui fait également dire en partie à H. Bozarslan en 2005 que « pour l'heure, le régime n'est ni démocratique ni autoritaire. Ni démocratique, puisqu'en dernière instance son noyau dur considère le pouvoir comme son domaine protégé : les élections pluralistes ne pourraient permettre une alternance politique et aboutiraient, tout au plus, à un partage de pouvoir à la marge et à la cooptation des élites provenant également des marges de la société ; ni autoritaire, puisque loin d'assurer sa pérennité par la coercition, il puise largement dans les ressources que lui apporte le nationalisme kurde, n'interdit pas les critiques qui fusent de toutes parts à son encontre et se reproduit par la cooptation et le consentement à chaque moment crucial ». BOZARSLAN H., « Le Kurdistan d'Irak aujourd'hui », *op.cit.*, p. 28-29.

[194] STANSFIELD G., *Iraqi Kurdistan*: *Political Development and Emergent Democracy*, Oxon, Routledge, 2003, p. 96-97.

TAHIRI H., 2007, *The Structure of Kurdish Society and the Struggle for a Kurdish State*, California, Mazda, p. 174.

[195] MCDOWALL D., *A modern history of the Kurds*, *op. cit.*, p. 380.

LEEZENBERG M., « Urbanization, Privatization, and Patronage: The Political Economy of Iraqi Kurdistan », *op.cit.*, p. 165.

[196] BARZANI S., 2009, *Le Kurdistan d'Irak, 1918-2008*, *op.cit.*, p. 86.

[197] CHAPMAN D., *Security Forces of the Kurdistan Regional Government*, *op.cit.*, p. 155-156.

[198] Ibid., p. 186.

d'unilatéralité à cet endroit, les attracteurs s' « interpénètrent » (voir schéma 1.e.). Pour Clément Morier, cette « zone de dialogue » représente la figure aronienne du diplomate, où naît par exemple le droit. Ce sont les négociations entre Barzani et Talabani, la création du Front du Kurdistan et l'établissement d'institutions communes. En face, une « zone de conflit » (A) représente une éventualité belligène entre les acteurs, soit la figure aronienne du soldat[199]. Ce sont notamment les forces armées kurdes qui restent politisées.

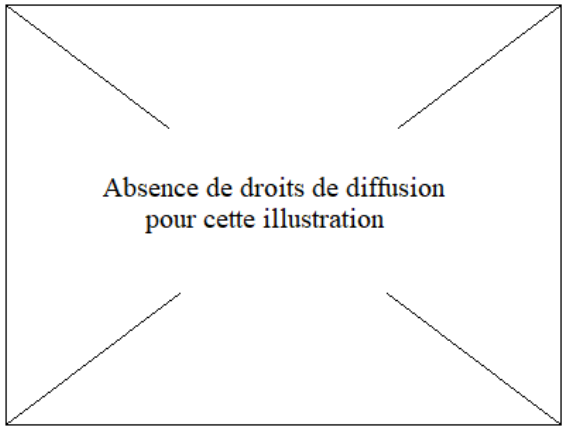


Schéma 1.d. : Morphologie de la « queue d'aronde »

Source : adaptation de MORIER C., *Théorie des catastrophes et science politique*, *op.cit.*, p. 50.

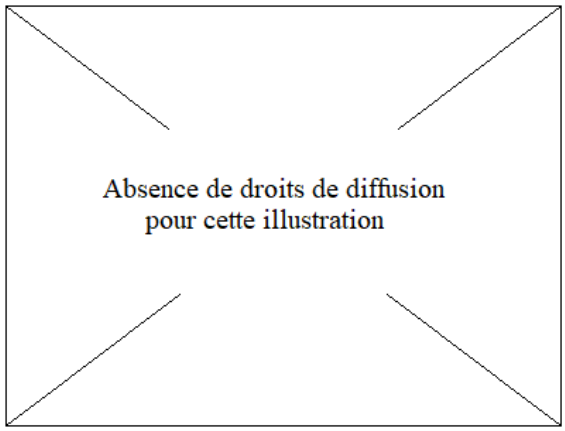


Schéma 1.e. : Coupes transversales de la « queue d'aronde »

Source : adaptation de MORIER C., *Théorie des catastrophes et science politique*, *op.cit.*, p. 57

[199] MORIER C., *Théorie des catastrophes et science politique*, *op.cit.*, p. 63.

Le passage de la morphologie initiale du pli à celle de la « queue d'aronde », en passant par le pli anguleux, se produit selon un processus évolutif[200]. Il n'y a pas de disjonctions entre les figures : leur morphogenèse est issue de déformations continues, comme représenté ci-dessous à partir de leurs projections successives :

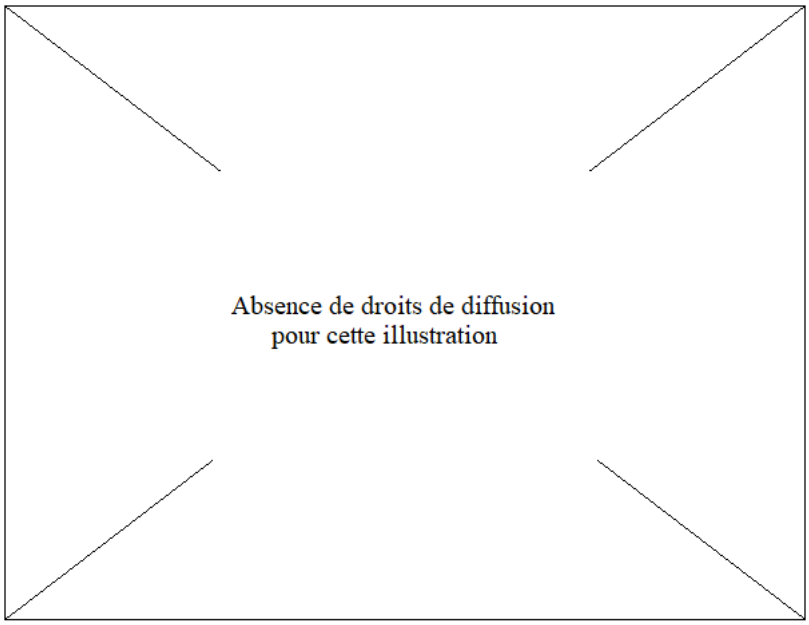


Schéma 1.f. : Morphologie du pli « anguleux »

Source : MORIER C., *Théorie des catastrophes et science politique*, *op.cit.*, p. 69.

b) **Une « zone de dialogue » inter-kurdes de circonstances**

Ce processus de passage du pli à la « queue d'aronde » n'est pas à sens unique, il reste réversible[201]. C'est ce que montre la guerre civile qui éclate en 1994 entre le PDK et l'UPK pour ne se terminer qu'en 1998. Une combinaison d'éléments politiques et économiques explique la brièveté de l'unification entreprise, dont un manque de confiance réciproque dû à la rivalité historique entre les partis, une absence d'expérience démocratique et une situation économique précarisée par 30 années de guerre contre Bagdad[202]. Lorsque les ressources se font rares, les tensions sont en effet exacerbées entre des acteurs de plus en plus enclins à prendre des risques pour les obtenir (conflit qui débute sur

[200] « La queue d'aronde est le modèle d'un processus visant à extraire une action utile, exprimée dans cette théorie du politique par les termes de droit, de justice, depuis capacité indifférenciée, mais pouvant faire naitre des rivalités, […], capacité présente dans l'état fondamental, ou état de base de cette évolution, autrement dit celui du pli de départ », MORIER C., *Théorie des catastrophes et science politique*, *op.cit.*, p. 84.

[201] Ibid., p. 69.

[202] BARZANI S., *Le Kurdistan d'Irak, 1918-2008*, *op.cit.*, p. 89-97.
MCDOWALL D., *A modern history of the Kurds*, *op.cit.*, p. 386-391.

une question d'appropriation de terres agricoles, querelle autour de la distribution des revenus douaniers, etc.). En 1996, deux gouvernements distincts sont finalement constitués : le PDK s'établit à Erbil et l'UPK à Souleymanieh, chacun avec ses institutions et administrations propres. Chaque parti administre désormais ses territoires en toute discrétion. Pour la « théorie des catastrophes », il s'agit d'une involution, d'un retour au pli anguleux (entropie) : les attracteurs se trouvent à nouveau en posture de non-collaboration.

La « zone de dialogue » est réinstaurée à la fin de l'année 2001, en préparation du renversement du régime Ba'ath par les États-Unis. Le Parlement est ainsi réunifié – il tient sa réunion de rentrée solennelle le 4 octobre 2002 – sous la direction alternée du PDK et de l'UPK et il reconnaît les deux gouvernements placés sous sa responsabilité[203]. La Région du Kurdistan d'Irak est ensuite reconnue par l'Autorité provisoire, suite à la guerre de 2003, comme entité politico-administrative, sans distinction géographique en fonction des partis au pouvoir. Un accord électoral passé le 1er décembre 2004 entre Massoud Barzani et Jalal Talabani, selon lequel le premier prendrait la présidence kurde et le second serait le candidat commun à la présidence irakienne, permet enfin de présenter des listes uniques lors des élections de l'Assemblée nationale constituante du 30 janvier 2005. Le 8 avril Jalal Talabani devient le premier Président kurde d'Irak, le 12 juin Massoud Barzani est élu premier Président de la Région du Kurdistan d'Irak et le 21 janvier 2006 le Parlement kurde entérine l'unification du Gouvernement régional du Kurdistan.

Cette unification *de jure* du GRK, « espace de dialogue » entre les partis, ne signifie toutefois pas fusion *de facto* des institutions et des territoires : ces derniers restent profondément divisés selon les aires d'influences développées par le PDK et l'UPK dans les années 90 (attracteurs avec leur « zone de conflit »). Ceci s'est particulièrement vérifié lors de la collecte de données pour cette thèse. Malgré l'affirmation contraire de son Directeur, la Direction générale de la nationalité – qui se situe à Erbil et fait autorité pour l'ensemble de la Région du Kurdistan d'Irak – ne dispose par exemple d'aucunes données centralisées : l'obtention de chiffres est ainsi subordonnée à l'accord et à l'envoi de la part de l'administration de chaque gouvernorat qui en est le seul responsable. Depuis Erbil, il est alors beaucoup plus aisé d'obtenir les données de Duhok, les deux administrations étant placées sous l'autorité du PDK, que celles de Souleymanieh, sous autorité UPK.

Les procédures d'attribution de cartes de résidence par les autorités d'Erbil et de Souleymanieh sont également étanches : un étranger requérant un visa d'entrée pour la Région du Kurdistan d'Irak et

[203] BARZANI S., *Le Kurdistan d'Irak, 1918-2008*, *op.cit.*, p. 133-136.

l'obtenant des autorités d'Erbil ne peut obtenir sa carte de résidence à Souleymanieh, et vice versa[204]. Il n'est de plus pas autorisé à quitter son gouvernorat d'entrée pour circuler dans la région avec un simple visa[205]. Pour traverser la frontière entre les deux gouvernorats, frontière physique entre les deux zones d'influence politique, il faut d'ailleurs traverser deux check-points permanents. Le premier est contrôlé par l'*Asayesh* du parti en charge du gouvernorat que l'on quitte, le second par l'*Asayesh* de celui sur lequel on entre. Ces forces de sécurité, dotées d'uniformes différents, n'ont en effet jamais été réunifiées depuis 1994. Le contrôle des personnes et des biens est alors en conséquence toujours plus important au niveau du second check-point, celui d'entrée, qu'au niveau du premier, celui de sortie[206].

Les services de renseignements, qui n'ont d'ailleurs aucune base légale d'existence, restent soumis au pouvoir discrétionnaire du PDK (pour les *Parastin*) et de l'UPK (*Zanyari*)[207]. Quant aux Peshmergas, malgré la création d'un Ministère commun en 2009, la fraction politique en leur sein reste très forte. Pour toute position majeure occupée par un parti, une position homologue est attribuée au second[208]. L'organisation et le financement des unités font l'objet d'un arrangement, selon leur affiliation :

« L'argent est réparti entre les unités qui sont fidèles à l'un ou l'autre des partis. Il y a aussi des unités qui ne relèvent pas des Peshmergas qui sont payées directement par les partis. Officiellement elles sont rattachées au Ministère de l'Intérieur, mais une nouvelle fois c'est seulement pour la forme. Je fais par exemple partie des Zeravani, qui appartiennent au PDK. L'UPK a une unité similaire[209] ».

[204] Nous avons-nous-même été témoin de cette pratique, à notre connaissance sans base légale. Une kinésithérapeute jordanienne entrée dans la Région du Kurdistan d'Irak par Erbil, avec un sponsor d'Erbil, a obtenu une place de soignante auprès de Kosrat Rasul Ali, le Vice-président UPK de la Région. Afin de faciliter ses déplacements, il lui fait délivrer une carte de résidence provisoire par le bureau du Ministère de l'intérieur basé à Souleymanieh, en attendant que sa carte annuelle lui soit délivrée à Erbil, où la procédure est en cours. La Direction de la nationalité d'Erbil la voyant alors munie d'une carte de Souleymanieh décide de la déporter, avec interdiction de retour en Irak, pour avoir obtenu un titre de séjour « illégalement » car d'un « autre pays (sic) ». Il faudra une lettre du Ministre de l'intérieur lui-même pour que la déportation soit finalement annulée.

[205] Entretien avec le lieutenant-colonel Rebaz Malazada, Directeur des étrangers à la Direction de la nationalité d'Erbil, le 11 décembre 2013 à Erbil.

[206] Observations directes sur place.

[207] CHAPMAN D., 2011, *Security Forces of the Kurdistan Regional Government*, *op.cit.*, p. 208-209.

[208] Ibid., p. 159-160.

[209] Entretien avec Ahmad, membre des Zeravani, le 21 novembre 2016.

Lors des premiers combats avec *Daesh* en 2014, une tentative a été faite d'unir les unités du PDK et de l'UPK sur le front. Face aux difficultés liées aux rivalités partisanes (absence de coordination, insubordinations, etc.), elles ont finalement été séparées : les unités du PDK sur le front ouest (gouvernorat de Ninive), sous le commandement de Massoud Barzani, et les unités de l'UPK sur le front est (gouvernorat de Kirkouk), sous le commandement de Kosrat Rasoul Ali, Vice-président UPK de la Région du Kurdistan d'Irak.

Pourquoi donc avoir rétabli la « zone de dialogue » si l'espace kurde reste pour autant si polarisé et divisé[210] ? Pour Denise Natali, Directrice du *Center for Strategic Research* à l'*Institute for National Strategic Studies* (INSS), l'unification ainsi orchestrée consiste en « un arrangement passé entre le PDK et l'UPK afin de garantir que tout le pouvoir, toutes les ressources et tous les revenus seront partagés à parts égales entre eux[211] ».

L'unification est donc l'occasion pour les partis kurdes de présenter un « visage » unique à leurs interlocuteurs. Celui-ci leur permet d'atteindre des objectifs politiques et économiques partagés qu'ils n'auraient pu atteindre séparément. Sur le plan politique, quand ils se sont tous deux battus pour l'autonomie kurde, c'est ce « dialogue » qui les place en position de force lors des négociations sur l'organisation post-guerre de l'Irak et leur permet d'obtenir un régime fédéral avantageux. C'est lui qui leur fait bénéficier d'un budget annuel indispensable à la rémunération de leur administration et au développement de leurs territoires. À l'étranger, c'est aussi lui qui renvoie l'image d'une politie aux institutions démocratiques, îlot de stabilité dans une région en proie aux conflits multiples. Même si, comme sur le plan intérieur, l'activité du GRK sur la scène internationale reflète grandement celle des partis, c'est la Constitution irakienne de 2005 que leur union a façonnée qui y légitime leur présence. En résumé, la « zone de dialogue » leur permet d'optimiser leurs relations extérieures et de se constituer comme nouveau centre d'intérêt dans le pays.

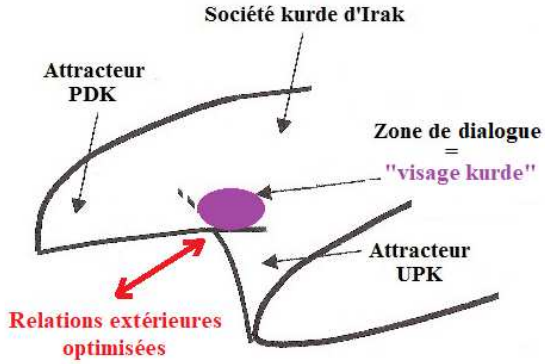


Schéma 1.g. : « Visage kurde »

[210] Pour ne pas tomber dans la caricature concernant cette bipolarité, il est nécessaire de noter l'émergence en 2009 du mouvement *Goran* (« changement » en kurde) qui se présente comme parti d'opposition aux partis historiques que sont le PDK et l'UPK. Nait d'une scission au sein de l'UPK, il s'associe toutefois à l'un ou à l'autre des partis en fonction des circonstances et, au-delà d'un poids électoral pur, ne possède pas de contrôle effectif des administrations (elles restent l'attribut du PDK et de l'UPK). D'un point de vue « catastrophiste » pourrait sur ce point être discutée la morphogenèse d'un « papillon » (voir MORIER C., *Théorie des catastrophes et science politique*, *op.cit.*, p. 58-59), ce que nous ne ferons toutefois pas ici.

[211] « *arrangement between the KDP and the PUK to guarantee that all power, resources, and revenues would be equally shared between them* », NATALI D., *The Kurdish Quasi-State, op.cit.*, p. 113.

II — LA REGION DU KURDISTAN D'IRAK, UN NOUVEL ATTRACTEUR ECONOMIQUE INTERNATIONAL

Historiquement entourés de puissances hostiles, réputés selon un adage populaire n'avoir pour amis que les montagnes, les Kurdes ont appris à manier l'art de la diplomatie pour rallier à leur cause des acteurs étrangers. Leur Histoire est ainsi constituée d'une succession de négociations internationales, plus ou moins fructueuses. Le cas de Sheikh Mahmoud Barzanji a été évoqué au sortir de la Première Guerre mondiale. Mustafa Barzani lui-même entretint des liens particuliers avec l'Iran, l'Union soviétique, les États-Unis et Israël lors des différentes phases de sa révolte. Les autorités kurdes ont ouvert des canaux de communication avec de nombreuses agences internationale lors de la Première guerre du Golfe, ce qui fit dire en 2010 à Francis Ricciardone, coordinateur spécial pour la transition en Irak, que :

« En tant que praticiens non étatiques des relations internationales, les organisations kurdes jouissent désormais, à de nombreux égards, d'une plus grande influence, d'un meilleur accès, d'une plus grande crédibilité et de relations internationales plus significatives que le régime[212] ».

La stabilité établie dans la RKI suite à la guerre de 2003, dans un environnement régional tourmenté, lui a également valu d'attirer d'autant plus l'attention de la communauté internationale. La promotion de leur région à l'étranger par les Kurdes leur a dès lors permis de tisser d'importants liens avec des gouvernements étrangers, parfois comparables à des relations inter-étatiques (partie 1). Elle a également participé à en faire un port d'attache privilégié pour les investisseurs étrangers en Irak (partie 2).

1. Un ancrage de la RKI sur le plan international

En amont – puis en aval – de la guerre de 2003, les relations privilégiées entretenues par les États-Unis avec les Kurdes, au détriment des composantes arabes de la société irakienne, a confirmé l'efficacité diplomatique de ces derniers. Suite à la création de la fédération d'Irak en 2005, le GRK

[212] « *As non-state practitioners in international relations, in many respects the various Kurdish organizations now enjoy greater influence, access, credibility, and meaningful international relationships than does the regime* », cité dans MEHO L., *The Kurdish Question in U.S. Foreign Policy: A Documentary Sourcebook*, Westport, London, Praeger Publishers, 2004, p. 543.

s'appuie en partie sur des dispositions inscrites dans la nouvelle Constitution pour tenter de se faire accepter autant que faire se peut comme acteur légitime sur la scène internationale.

a) **Conduite d'une paradiplomatie identitaire au cadre légal ambigu**

L'article 121,4 de la Constitution irakienne stipule que « des bureaux pour les régions et les gouvernorats sont établis dans les ambassades et les missions diplomatiques, afin de suivre les affaires culturelles, sociales et les questions relatives au développement[213] ». Ce texte est parfois interprété comme garantissant une légitimité constitutionnelle aux relations internationales du GRK, dans les domaines sociaux, culturels et de développement. L'usage du terme *suivre* et non *mettre en œuvre* ou *élaborer* en réduit en réalité les effets. De plus, l'article 110,1 de la même Constitution, consacré aux compétences exclusives de Bagdad, précise que le gouvernement fédéral possède l'exclusivité sur « la formulation de la politique étrangère et la représentation diplomatique, la négociation, la signature, et la ratification des traités et accords internationaux ; la négociation, la signature, la ratification de la dette et la formulation de la politique étrangère économique et commerciale souveraine[214] ». Le GRK fait donc légalement face à des limites sur la scène internationale, ne pouvant *a priori* officiellement prétendre conduire d'activités diplomatiques indépendantes : ses bureaux de représentation sont constitutionnellement placés sous le contrôle du gouvernement fédéral.

Le décret 143 du Conseil des Ministres kurde, qui met en place l'organisation du Département des Relations étrangères (*de facto* Ministère des Affaires étrangères de la Région du Kurdistan, connu sous le sigle DFR) le 25 janvier 2009, légitime toutefois de son côté la pratique d'activités diplomatiques habituellement réservées à un État souverain (même s'il en nuance la portée, en indiquant qu'elles doivent se faire « en coordination avec le Ministère des Affaires étrangères de la République fédérale d'Irak[215] »). Le GRK conduirait alors des relations internationales débordant *de facto* ses champs de compétence[216] constitutionnels.

Les autorités kurdes se sont en réalité engagées dans une pratique de paradiplomatie identitaire, à savoir « une politique étrangère sur le plan subétatique dont un des objectifs avoués est le

[213] Constitution irakienne, *op. cit.*
[214] *Ibid.*
[215] Décret 143 du Conseil des Ministres kurde, [En ligne] : http://cabinet.gov.krd/uploads/documents/Official_order_25_Jan_09__2009_06_04_h19m0s19.pdf (consulté le 14 octobre 2017)
[216] DANILOVICH A., *Iraqi Federalism and the Kurds: Learning to live together*, Surrey, Ashgate Publishing Limited, 2014, p. 98.

renforcement de la nation minoritaire dans le cadre d'un État fédéral ou à structure décentralisée[217] ». Certes, tout comme sur le plan intérieur, les partis politiques au pouvoir n'ont pas toujours œuvré de concert à l'échelle internationale, mais ils ont compris l'avantage à tirer d'une image commune en matière de nationalisme.

Le droit à l'autodétermination constituant le cheval de bataille du mouvement nationaliste kurde d'Irak, il est naturel – d'après l'analyse que propose le théoricien en économie politique internationale Stéphane Paquin – qu'il investisse le champ de la politique étrangère de la Région du Kurdistan : « Puisque la souveraineté est de nature intersubjective, il faut développer des contacts avec des acteurs internationaux reconnus afin d'obtenir leur appui en cas de tentative de sécession[218] ». Pour mener à bien cette mission, le GRK dispose d'un important réseau de représentations[219], s'apparentant souvent à de véritables ambassades, qui viennent compléter l'action de son Département des Relations étrangères. La ligne politique de ce dernier est explicitée par son Directeur adjoint (Ministre adjoint) Karwan Jamal Tahir, lorsqu'il déclare que l'Irak n'est qu'un pays artificiel qui ne peut perdurer, qu'il constitue « une erreur passée ». Reprenant la thèse du caractère irrémédiable des différences kurdo-« irakiennes », il estime qu'au-delà d'éléments historiques et linguistiques, Kurdes et Arabes s'opposent « d'un point de vue alimentaire, vestimentaire, mais aussi topographique et j'en passe[220] ».

Cherchant reconnaissance et légitimité sur le plan international, le Gouvernement kurde s'engage alors dans la promotion culturelle et touristique de sa région. Il soutient ainsi à l'étranger des manifestations symboliques de l'identité kurde, au premier rang desquelles la journée nationale de *Newroz*[221], et a remporté pour Erbil le titre de *Capitale 2014 du tourisme arabe*[222]. Plus tard, avec l'émergence de *Daesh*, le GRK se pose également comme un partenaire militaire incontournable pour les forces internationales et se présentera comme protecteur des minorités en Irak (en l'occurrence

[217] PAQUIN S., *Paradiplomatie et relations internationales*, Bruxelles, Presse Interuniversitaires Européennes P.I.E.-Peter Lang, 2004, p.73.
[218] Ibid., p. 86.
[219] D'après le site Internet officiel du DFR, consulté le 15 octobre 2017, le GRK dispose de 14 bureaux de représentation à l'étranger : en Australie, en Autriche, auprès de l'Union Européenne, en France, en Allemagne, en Iran, en Italie, en Pologne, en Russie, en Espagne, en Suède, en Suisse, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Voir : http://www.dfr.gov.krd/p/p.aspx?p=40&l=12&s=020100&r=364
[220] Entretien avec M. Karwan Jamal Tahir, Directeur adjoint du DFR, Erbil, le 29 mars 2015.
[221] Même si elle se concentre sur le phénomène du côté turc, Caroline Wallis propose dans sa thèse de doctorat une étude sur la célébration de *Newroz,* pouvant aisément être transposée aux Kurdes irakiens. Voir WALLIS C., *Construction nationale et néo-ritualisation : analyse anthropologique de la célébration du nouvel an kurde (Newroz)*, thèse de doctorat en ethnologie soutenue à l'Université de Montpellier 3, le 4 décembre 2015.
[222] Comme le souligne toutefois un article publié par le journal kurde *Rudaw* et repris sur le site Internet du GRK, ce succès rappelle que la Région du Kurdistan fait partie intégrante de l'Irak : c'est en effet ce dernier qui est membre de la Ligue arabe. Voir : http://cabinet.gov.krd/a/d.aspx?l=12&a=45887

surtout des Chrétiens et des Yazidis[223]). A l'instar du Québec, de l'Écosse et de la Catalogne[224], le GRK promeut également dans cette optique la mondialisation par le biais d'une libéralisation de son économie et de ses échanges. S'intégrant ainsi dans le marché-monde, il accroit sa visibilité internationale.

b) **Des liens internationaux tissés sur une base économique**

Dans le cadre de leur politique internationale, les membres du gouvernement et le Président de la Région du Kurdistan d'Irak, Massoud Barzani, se déplacent fréquemment à l'étranger. Ce dernier y est reçu par les chefs d'États et de gouvernements. Les officiels étrangers rendent la pareille à leurs homologues, visitant à leur tour régulièrement Erbil. Le Président de la République française, François Hollande, s'y est ainsi personnellement rendu le 12 septembre 2014 (il s'y rendra également une seconde fois le 2 janvier 2017). Afin de pérenniser les relations, ce ne sont pas moins de 20 consulats généraux qui y ont ouvert leurs portes, ainsi qu'une vingtaine d'autres représentations consulaires et délégations d'organisations internationales : Nations-Unies, Union Européenne, etc[225]. Les Consulats généraux s'accompagnent alors généralement d'une Section économique, dont le but est de promouvoir et de faciliter les activités des entreprises de leur pays dans la Région du Kurdistan. La France dispose ainsi de deux à trois agents – selon les années – de la Direction générale du Trésor assignés à cette tâche[226]. Ces derniers ont organisé la venue de plusieurs délégations d'hommes d'affaires français, tout comme la visite d'une représentation du MEDEF du 11 au 13 novembre 2012 (une seconde visite sera également prévue du 20 au 22 avril 2015, mais elle devra être annulée). Karwan Jamal Tahir, note que ces relations entre politique et affaires constituent la substance même d'une collaboration inter-étatique :

« Il existe en fait deux manières de nouer des liens entre pays. Des relations politiques bilatérales peuvent conduire à une collaboration économique par la suite, ou au contraire des liens économiques aux bénéfices mutuels peuvent conduire à nouer des liens politiques[227] ».

---

[223] Pour la condition des Chrétiens et des Yazidis en Irak, voir HANISH S., 2009, « Christians, Yazidis, and Mandaeans in Iraq: A Survival Issue », *Digest of Middle East Studies* (DOMES), vol. 18, n°1, Printemps, p. 1-16, doi : 10.1111/j.1949-3606.2009.tb00104.x

[224] Ibid., p. 75.

[225] Voir la liste sur le site Internet du DFR : http://www.dfr.gov.krd/p/p.aspx?p=37&l=12&s=020100&r=363 (consulté le 15 octobre 2017)

[226] La présentation et l'organigramme du Service économique français en Irak et dans la Région du Kurdistan sont détaillés sur le site Internet de l'Ambassade de France en Irak : https://iq.ambafrance.org/Presentation-generale-1229 (consulté le 15 octobre 2017).

[227] Entretien à Erbil, le 29 mars 2015.

Quand les liens kurdo-occidentaux se situent dans le premier cas de figure, les relations politiques précédant et servant de support aux implantations d'entreprises, les liens noués par le Kurdistan d'Irak avec ses voisins se situent dans le second. La Turquie, plus grosse pourvoyeuse de compagnies étrangères enregistrées auprès du Ministère de l'Économie kurde (485 fin 2007 ; 1354 fin 2014[228]), n'a commencé à tisser des liens politiques avec les autorités kurdes irakiennes qu'à partir de 2007, lorsque le Premier ministre Recep Tayyip Erdogan nomme Murat Ozcelik – un diplomate et non plus un militaire – à la tête de sa mission irakienne. La politique de coopération économique poursuivie par la Turquie plaçait alors cette dernière dans une situation « paradoxale » sur le terrain : alors qu'Ankara se trouvait toujours officiellement dans une période de fortes tensions avec les Kurdes irakiens, un grand nombre d'individus et de compagnies turques ne cessaient de traverser la frontière pour aller investir dans la région voisine[229].

Une situation similaire se présente avec l'Iran. Le pays établit tout d'abord une solide base d'échanges économiques avec le GRK avant de s'en rapprocher politiquement. Alors qu'en 2000 le volume de commerce et d'investissement entre les deux voisins représente 100 millions de dollars USD, il approcherait les 4 milliards en 2014[230]. Et fin 2014, on ne dénombre pas moins de 342 compagnies iraniennes installées dans la Région du Kurdistan d'Irak. La moitié d'entre elles sont déjà présentes fin 2010, année au cours de laquelle les relations politiques entre l'Iran et la région kurde s'établissent véritablement.

Quant à la Syrie, dernier État à partager une frontière avec la Région du Kurdistan d'Irak, elle semble faire figure d'exception de voisinage qui confirme la règle. Elle n'a développé aucune relation particulière avec cette dernière, n'y ayant pas ouvert de consulat et n'y disposant que de 15 entreprises à la fin 2014.

Même si l'objectif nationaliste kurde est à terme d'atteindre la création d'un État et que la Turquie et l'Iran s'y opposent tous les deux, le GRK a compris d'une part qu'il ne peut s'isoler (sans accès à la mer il est très dépendant de ses voisins) et d'autre part que le développement de liens économiques et politiques avec ces États lui permet de se positionner comme interlocuteur sur la scène internationale,

---

[228] DIRECTION GENERALE DE L'ENGISTREMENT DES COMPAGNIES, « laqê Kompanya Bayaniyakan : B.G. Tomarkirdinê Kompanyakan (be pê walat û salana) » (*Filiales des compagnies étrangères : Direction générale de l'enregistrement des compagnies (par pays et par année)*, kurde sorani), document interne à l'administration kurde, non publié, obtenu le 17 novembre 2016.

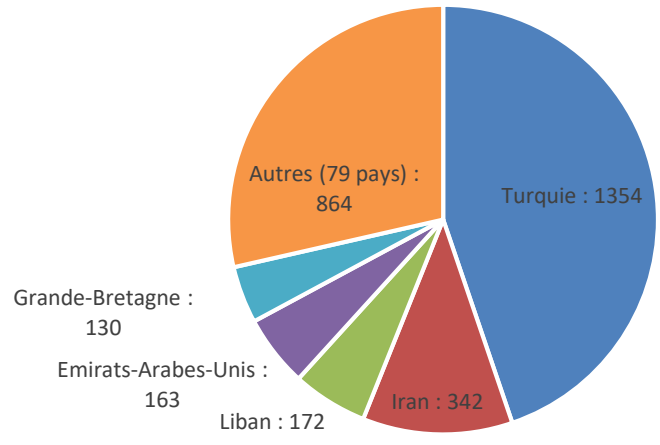
[229] ÖZDEMIRKIRAN M., « Soft power and the challenges of private actors: Turkey-Kurdish Regional Government (KRG) relations and the rising role of businessmen in Turkish Foreign Policy », *European Journal of Turkish Studies*, n°21, 2015 [En ligne] http://ejts.revues.org/5268 (consulté le 30 octobre 2017)

[230] BERMAN L., « The Iranian Penetration of Iraqi Kurdistan », *Institute for Contemporary Affairs, Jerusalem Center for Public Affairs*, vol. 16, n°3, 21 janvier 2016, [En ligne] http://jcpa.org/article/the-iranian-penetration-of-iraqi-kurdistan (consulté le 30 octobre 2017)

ce qui constitue déjà une forme de reconnaissance. La Turquie et l'Iran disposent d'ailleurs dorénavant tous deux d'un Consulat général à Erbil (l'Iran en a également ouvert un second à Soulaymanieh). Les échanges économiques transnationaux entre la Région du Kurdistan avec ses deux principaux voisins (hors reste de l'Irak) ont donc devancé les relations intergouvernementales et ont incité à l'ouverture d'une collaboration politique[231].

C'est sur la même base que Karwan Jamal Tahir entrevoit les relations avec le Liban, pays dont les nationaux sont les troisièmes plus gros investisseurs dans la RKI en termes de nombre de compagnies implantées (172 à la fin 2014). Ces derniers se situent devant les Emiratis (dont de nombreuses compagnies, à l'image de Carrefour, sont en réalité des franchises d'entreprises européennes détenues par leurs holdings) et les Britanniques (qui possèdent un Consulat général à Erbil et qui accueillent un bureau de représentation du GRK à Londres). Ils supplantent les Américains (119 compagnies), pourtant alliés politiques majeurs du GRK, et très largement les Français (seulement 9 compagnies). Leur présence est d'autant plus importante pour les Kurdes que, au-delà de l'aspect purement mercantile que leur apportent ces relations, ils y gagnent un moyen supplémentaire d'accéder à la scène internationale.

Graphique 1 :
Principaux pourvoyeurs de compagnies étrangères dans la Région du Kurdistan d'Irak à la fin décembre 2014



Source : Selon les chiffres de la Direction générale de l'enregistrement des compagnies.

[231] L'économie transfrontalière informelle a également parfois participé au développement de ces relations, en ce qu'elle a permis des prises de contacts alors non officiellement reconnues. Cyril Roussel évoque par exemple le cas de la contrebande entre la Région du Kurdistan d'Irak et l'Iran, qui a permis à ce dernier de compenser les sanctions internationales prises à son égard en faisant entrer sur son territoire des produits concernés par l'embargo. Voir ROUSSEL C., « Circulations à la frontière entre Kurdes d'Irak et Kurdes d'Iran. Clandestinité économique et politique au Moyen-Orient », *op.cit.*

Sans représentation consulaire à Erbil et sans frontière commune avec le GRK, la présence des Libanais dans la RKI dépend en réalité de l'existence du « visage kurde », cette zone de dialogue établie entre le PDK et l'UPK. D'où son intérêt, le modèle pouvant éventuellement être reproduit avec d'autres nations. Alors que les Turcs ont établi des relations privilégiées avec l' « attracteur » PDK et les Iraniens avec l' « attracteur » UPK pour des raisons principalement géographiques[232] – leurs échanges commerciaux ne nécessitant pas nécessairement d'entente particulière entre ces deux centres de polarité kurdes – les ressortissants du pays des cèdres dépendent pour leur part d'une collaboration entre les deux partis. C'est en effet sur cette dernière que repose la stabilité de la région (absence de guerre civile), son cadre juridique (notamment les lois relatives à l'entrée et à la résidence dans la RKI[233]) et sa position de force en Irak (voir les négociations pré et post-guerre de 2003). Ces facteurs en font de fait le nouveau centre d'intérêts du pays ainsi qu'un point d'ancrage privilégié pour les investisseurs qui souhaitent s'ouvrir à l'ensemble du territoire irakien.

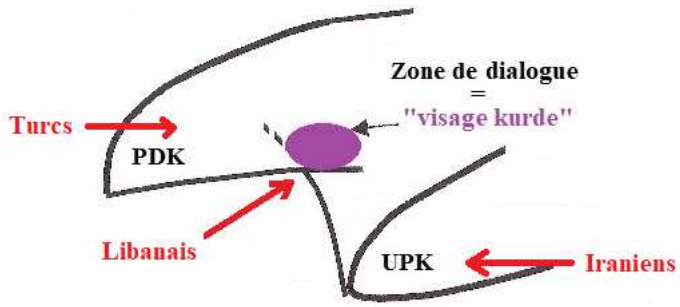


Schéma 1.h. : Entrée des Libanais par le biais du « visage kurde »

2. L' « autre Irak », un point d'ancrage privilégié dans le pays

Jusque dans les années 1990, la région kurde d'Irak se trouve de fait dans un état de sous-développement économique important. Les véhicules motorisés s'y font rares et les familles habitant Erbil doivent le plus souvent puiser leur eau au puits[234]. Le contraste est alors saisissant avec Bagdad, véritable « capitale moderne »[235]. Les Kurdes sont à cette époque considérés comme résidants de seconde classe et sont dévalorisés dans leurs traditions rurales. Toutefois, dans la nouvelle période post-guerre de 2003, le différentiel économique entre la région kurde d'Irak et le reste du pays

[232] Les échanges commerciaux sont historiquement facilités par la position limitrophe de leurs territoires respectifs (gouvernorats de Duhok et d'Erbil pour le PDK et gouvernorat de Souleymanieh pour l'UPK) avec la Turquie d'une part et avec l'Iran d'autre part, et par la distribution transfrontalière de certaines tribus.
[233] Le chapitre 5 est entièrement dédié à ce cadre juridique.
[234] Entretien avec un jeune Kurde, né en 1989, sur son enfance à Erbil. Erbil, le 11 octobre 2013.
[235] Voir PIERI C., *Bagdad. La construction d'une capitale moderne, 1914-1960*, Beyrouth, Presses de l'Ifpo, 2015.

s'inverse. C'est ce qu'illustrent notamment les propos, emprunts d'une pointe de nostalgie et de jalousie, d'un Irakien arabe devenu agent de maintenance d'un générateur électrique à Erbil :

« [A Erbil], ce sont simplement des gens des montagnes qui ont une maison en ville. Il suffit de les voir ici, ils ont une grande maison mais retournent toujours dans leur village. Ils ont des billets plein les poches de leur veste mais ils n'en font rien, ils s'assoient toujours par terre. La première fois que je suis venu, dans les années 1990, j'étais avec ma famille en voiture pour faire du tourisme. Quand je suis arrivé, tout le monde me regardait avec des grands yeux, comme si j'étais un extra-terrestre : ils ne savaient même pas ce qu'était une voiture, ils se déplaçaient tous à dos d'animaux. Aujourd'hui, ils sont fiers car ils ont beaucoup d'argent, ils nous dédaignent. Mais nous à Bagdad nous étions très cultivés. A l'époque j'avais quelques terres à Bagdad, pour le même prix j'aurais pu acheter tout Erbil ![236] »

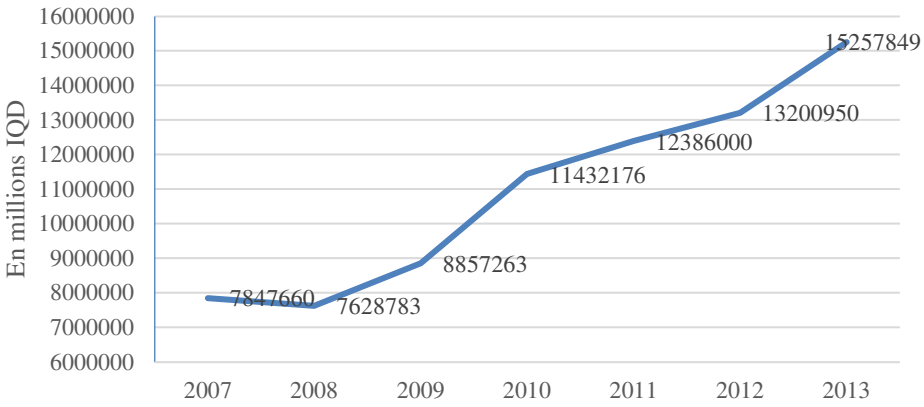
a) **Autonomie économique de la RKI : un nouveau creuset avec le reste de l'Irak**

En seulement 5 ans, entre 2003 et 2008, l'économie kurde connaît une croissance de 68,9% à prix constants[237]. Le produit intérieur brut de la Région du Kurdistan d'Irak croît ensuite annuellement de 8%, hors secteur pétrolier, jusqu'en 2014[238]. Les premiers migrants d'affaires témoignent ainsi d'une métamorphose des infrastructures locales en quelques années : à leur arrivée, il n'y a effectivement ni gros aéroport, ni infrastructures routières développées, ni services bancaires véritables, ni réseaux électriques fiables. Leur sentiment est alors celui « de quelqu'un qui arrive là où il y a une montagne, 3 immeubles et 10 maisons…[239] » Puis les choses évoluent rapidement. Un aéroport international est inauguré en 2010 à Erbil, sur un terrain militaire jouxtant l'ancien tarmac des années 1970, des banques internationales (principalement du Liban, du Golfe et de Turquie) ouvrent leurs portes, des villas et des tours d'immeubles surgissent de terre et les routes sont décuplées par la forte activité des compagnies de construction turques. Il suffit à ce moment de s'absenter quelques mois pour découvrir de nouvelles infrastructures flambant neuves à son retour. Seuls la production et l'approvisionnement en électricité ne tiennent pas le rythme[240].

---

[236] Entretien avec l'agent de maintenance d'un générateur électrique à Zanko 99, Erbil, le 8 janvier 2015.
[237] MINISTERE KURDE DU PLAN, « Regional Development Strategy for Kurdistan Region 2012-2016 » (draft), *op.cit.*, p. 3.
[238] Entretien avec Mr. Serwan Muhialdeen, Président de l'Office des Statistiques Régionales du Kurdistan, Erbil, le 26 mars 2015.
[239] Entretien avec le directeur général d'une compagnie libanaise présent à Erbil depuis 2004. Erbil, le 26 mai 2016.
[240] Lors des pics de consommation, en été (par l'utilisation de l'air conditionné) et en hiver (pour le chauffage), il arrive toujours 10 ans après l'instauration de la Région du Kurdistan que certaines journées soient pourvues en électricité gouvernementale pendant seulement 2 à 3 heures par jour. Des générateurs privés doivent alors prendre le relais. Pour l'anecdote, durant l'été 2015, les coupures d'électricité sont tellement importantes (seule une heure d'électricité était fournie de nuit) que les générateurs ne sont plus en mesure de compenser. Une fois la batterie de notre ordinateur vidée, il nous faut patienter jusqu'au lendemain pour pouvoir reprendre nos travaux.

Graphique 2
Evolution du budget annuel de la RKI



Source : Lois budgétaires de la Région du Kurdistan d'Irak[241].

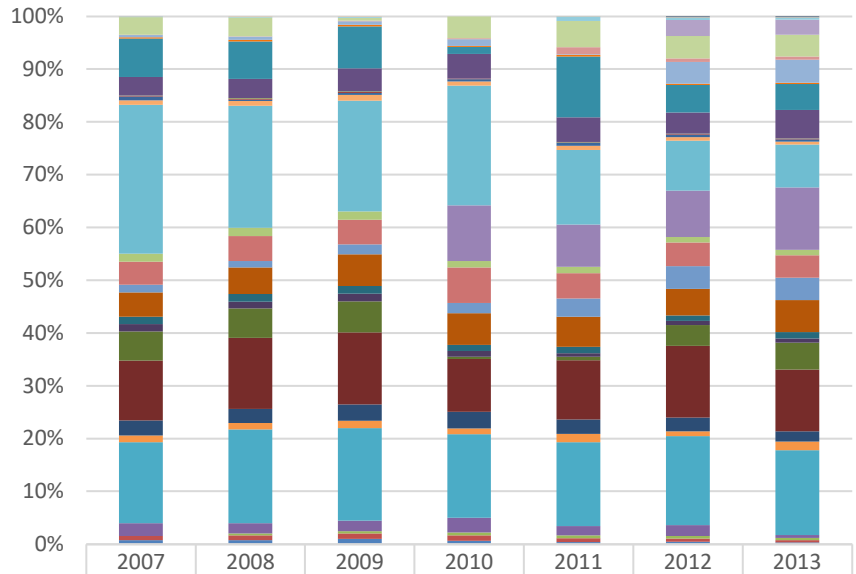
Doté de son propre budget (graphique 2), la Région du Kurdistan d'Irak s'organise financièrement comme un véritable État : une partie de ses ressources est attribuée aux investissements publics (à hauteur de 30%) et une seconde aux frais de fonctionnement (70%). Un montant est ainsi alloué à chaque administration, en fonction des priorités gouvernementales (graphique 3). Il apparaît alors que les ministères les plus riches sont ceux de l'Économie (plus de 20% jusqu'en 2010, puis en diminution), de l'Éducation (environ 15% des dépenses gouvernementales) et de l'Intérieur (autours de 10%). Les moyens alloués au premier sont d'autant plus importants qu'ils incluent les dépenses d'intervention du gouvernement : compléments de salaires, allocations aux familles de martyrs et aux personnes en situation de handicap, etc. Le budget des Peshmergas apparaît seulement à compter de 2010, après qu'un ministère unifié PDK-UPK ait vu le jour en avril 2009. L'intégration de ce nouveau ministère perturbe d'ailleurs un temps la répartition de l'argent publique : la même année, aucune ressource n'est versée aux droits de l'Homme, à l'environnement et aux territoires kurdes situés hors de la Région du Kurdistan. Le budget réservé à l'électricité est également divisé par 5 et celui du tourisme et des communes par 10. La marge de manœuvre budgétaire du GRK semble alors se situer en grande majorité dans ces domaines, qui n'apparaissent donc pas comme prioritaires. À l'inverse, au cours des années, c'est le secteur de la défense et de la sécurité qui s'impose. Avec la

[241] Loi kurde n°20 de 2007, document disponible sur le site Internet du Parlement de la RKI : http://www.kurdistan-parliament.org/files/articles/101207014604.pdf
Loi kurde n°3 de 2008 : http://www.kurdistan-parliament.org/files/articles/220508031956.pdf
Loi kurde n°8 de 2009 : http://www.kurdistan-parliament.org/files/articles/020809103054.pdf
Loi kurde n°1 de 2010 : http://www.kurdistan-parliament.org/files/articles/110810011246.pdf
Loi kurde n°6 de 2011 : http://www.kurdistan-parliament.org/files/articles/090811105923.pdf
Loi kurde n°8 de 2012 : http://www.kurdistan-parliament.org/files/articles/280612100226.pdf
Loi kurde n°1 de 2013 : http://www.kurdistan-parliament.org/files/articles/040313095603.pdf
Documents consultés le3 mai 2018.

création du Ministère des Peshmergas en 2010 et du Conseil de sécurité en 2012, en complément de l'Intérieur et de l'*Asayesh* – il monopolise 30% du budget en 2013.

La politique sécuritaire kurde, dotée de moyens considérables, a alors permis à une RKI de plus en plus centrale en Irak de s'imposer à la fois comme véritable zone de transit commercial et comme base de déploiement de compagnies étrangères sur l'ensemble du pays.

Graphique 3 :
Répartition du budget de fonctionnement du GRK



	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Fondation Mines						15856	16455
Environnement	3895	6537	7601		6798	6661	9100
Zones en conflit	6040	6610	10363		71863	52717	53645
Conseil Sécurité						318150	329487
Asayesh	185503	221969	28789	301042	442015	447401	478632
Bureau Investissements	3939	3627	9025	13294	116478	69215	65342
Ressources naturelles	23164	35932	38258	91467	11534	438502	511800
Planification	13911	19088	17792	16866	25341	23241	24511
Electricité	402999	434898	455726	95264	1021085	547737	573525
Ens. sup. & Recherche	194480	226595	251790	336916	410842	424612	619897
Droits de l'Homme	5475	6091	6382		4184	4046	8390
Diwan contrôle finances	5932	10292	10165	9093	9451	11364	13432
Justice	39985	14820	20182	32316	53348	48953	48840
Commerce & Industrie	46594	58316	62999	57419	65955	72054	66141
Finances	1567653	1418337	1205567	1640275	1250591	995457	941234
Peshmergas				764741	710975	927461	1373304
Cultes	85824	97588	89209	84991	104907	108453	118022
Martyrs	240914	293143	269097	490373	423772	470108	492971
Travail	81203	71770	108283	139118	309297	455135	491837
Santé	254968	312253	344747	433132	503907	527499	705165
Culture & Jeunesse	79941	88788	83703	86291	107024	108599	140005
Transport	77565	77458	81122	78341	57887	87126	91664
Communes & Tourisme	307093	343128	338937	28502	59184	413261	588993
Intérieur	629128	828527	782121	726706	990079	1430018	1357970
Agriculture & Eau	158794	162302	180787	227915	243922	273122	228884
Construction & Habitat	69869	77033	77987	79805	139535	93259	183491
Education	853863	1092265	1007472	1147435	1403823	1777174	1865933
Conseil Ministres	132913	117552	115421	200326	154794	217102	67139
Conseil Magistrature		22921	23716	39814	48600	51204	45598
Conseil national / Parlement	43817	55426	59838	72741	66600	59460	49370
Présidence	42612	46822	55702	46574	32869	49990	38182

Données en millions IQD. Source : Chiffres de la Direction kurde du budget.

b) **La RKI comme zone de déploiement sur l'Irak**

Conscient des limites de son marché propre en termes de volume, le GRK exploite sa position stratégique comme zone d'accès à l'Irak pour en faire un argument publicitaire à destination des investisseurs internationaux. Il présente ainsi en 2006 la région kurde comme « l'autre Irak », dans une campagne promotionnelle destinée à vanter ses atouts commerciaux et touristiques. Ce faisant, il entend marquer ses distances avec le chaos sécuritaire incarné par Bagdad tout en continuant à s'inscrire dans le cadre étatique irakien. Le site Internet créé pour l'occasion propose ainsi le texte en anglais suivant :

"Have you seen the Other Iraq?
It's spectacular.
It's peaceful.
It's joyful.
Fewer than two hundred US troops are stationed here.
Arabs, Kurds and westerners all vacation together.
Welcome to Iraqi-Kurdistan![242]"

Le Bureau kurde de l'investissement, chargé de promouvoir les opportunités d'affaires dans la région et de soutenir les investisseurs, a lui aussi opté pour cette stratégie « mi-dedans, mi-dehors » : il choisit pour slogan « Reconstruire l'Irak à travers le Kurdistan[243] ». Progressivement, un rapprochement s'opère donc avec Bagdad. La grande majorité des exportations industrielles kurdes (Pepsi, ciment, parpaings, sable, meubles, etc.) se fait à destination du reste de l'Irak[244] et le secteur tertiaire local repose fortement sur la présence des Arabes irakiens. Ainsi, ces derniers forment à plus de 90% la clientèle de certains établissements hôteliers à Erbil[245] et jusqu'à 70% de la patientèle des cliniques médicales[246].

Alors que les sanctions contre l'Irak sont progressivement levées en ce début de XXI[e] siècle, la jeune Région du Kurdistan se positionne également rapidement comme une zone commerciale de transit et s'ouvre aux marchés internationaux : des voitures, du matériel de construction, mais aussi des

[242] Site Internet « Kurdistan – The Other Iraq » : www.theotheriraq.com (consulté le 19 octobre 2017).
[243] « Reconstructing Iraq Through Kurdistan_Erbil » Slogan figurant sur les porte-documents du Bureau de l'investissement d'Erbil.
[244] Entretien avec Dr. Abdulrazzaq Othman Nawandaie, directeur du parc industriel auprès du Ministère kurde du commerce et de l'industrie, Erbil, 15 janvier 2015.
[245] Il n'existe pas de statistiques officielles à ce sujet, mais ce chiffre ressorts d'entretiens menés avec des propriétaires d'hôtels kurdes.
[246] Entretien avec Dr. Shwan Qader, directeur de la branche d'Erbil du Syndicat des médecins du Kurdistan d'Irak, le 27 avril 2016 à Erbil.

aliments et des nouvelles technologies en provenance de nombreux pays – Turquie, Iran, Jordanie, Syrie, Koweït, Arabie Saoudite, Émirats Arabes Unis, Chine, etc. – traversent la région via les ports de Mersin (Turquie), Bassorah (sud-Irak) et Aqaba (Jordanie)[247]. De nombreuses compagnies souhaitant investir le marché irakien dorénavant accessible font le choix de s'installer à Erbil : elles espèrent rayonner dans l'ensemble du pays à partir de cette nouvelle entité politique stable et sécurisée soutenue par les États-Unis. Les trois villes d'Irak les plus peuplées sont en effet facilement accessibles depuis la capitale kurde : Bagdad est situé à 370 km, 1 heure d'avion et 5h30 de route d'Erbil ; Bassorah à 900 km, 1h30 d'avion et 10 heures de route ; Mossoul à 85 km et 1h30 de route. Ainsi, Mustafa Al-Hariri – directeur général de la compagnie libanaise *Hariri Construction and Contracting* (HARCO) – estime qu'il existe toujours un centre de propagation du développement économique dans un espace géographique et qu'Erbil constitue la capitale d'affaires irakienne[248].

La Région du Kurdistan est ainsi exploitée en tant que point d'entrée et de diffusion en Irak (parfois au-delà, vers l'Iran) plutôt que comme un marché autonome fermé. Ceci est d'autant plus vrai pour les Libanais, qui feraient siéger 90% de leurs entreprises en Irak dans la RKI quand 50% de leur chiffre d'affaires dans le pays se concentrerait à Bagdad[249]. Pour Mr. Abdulrahim Ali-Adib, Président de l'Association d'amitié libano-kurde, la tentation est en effet grande de considérer le reste du marché irakien :

« C'est vrai qu'il [le Kurdistan] est vu comme la grande porte pour l'Irak. [Il] reçoit 17% du budget fédéral, ça veut dire qu'il reste 83% dans le sud et que les Libanais les regardent donc avec leurs grands yeux…[250] »

Arabian Construction Company (ACC), par exemple, qui est présente dans 16 pays et souhaitait s'implanter un Irak depuis les années 1980, choisit finalement Erbil pour y ouvrir une filiale en 2004[251]. Le groupe libanais *Malia*, grand constructeur immobilier mais également distributeur exclusif en Irak des chocolats de la marque *Mars Incorporated* (Mars, Twix, Maltesers, M&M's, etc.), des cigarettes du *British American Tobacco* (Lucky Strike, Kent, Winfield, etc.), des boissons

[247] NATALI D., *The Kurdish Quasi-State*, *op.cit.*, p. 92-93.
[248] Entretien à Erbil, 22 octobre 2015.
[249] Mohammad Chamseddine, chercheur à Information International, et Nabil Fawaz, directeur général de Socodile, cités dans CHARDON L., « Les investisseurs libanais en Irak dans l'expectative », *Le Commerce du Levant*, juillet 2014, p. 61.
[250] Entretien avec Mr. Abdulrahim Ali-Adib, Président de l'Association d'amitié libano-kurde et représentant de la compagnie ACC dans la RKI, Erbil, 26 mai 2015. Les 17% évoqués ici représentent la part du budget fédéral allouée à la RKI. Ce pourcentage est calculé sur la base de l'article 121, alinéas 3, de la Constitution irakienne de 2005 : « Régions et gouvernorats doivent recevoir une part équitable des revenus du pays, suffisante pour s'acquitter de leurs responsabilités, mais compte tenu de leurs ressources, de leurs besoins et du pourcentage de leur population ». Constitution irakienne de 2005, *op. cit.* Plus de précisions seront apportées au chapitre 3.
[251] Ibid.

énergisantes *Red Bull* et des produits de beauté *L'Oréal* et *Garnier*, s'installe également dans la capitale kurde plutôt que dans le reste du pays. Bien que tous ses biens consommables soient importés à Erbil (il y a constitué un stock équivalent à 50 millions de dollars USD), la Région du Kurdistan ne constitue en réalité qu'environ 20% de son marché irakien[252] : la majorité de ses produits est écoulée dans les villes arabes du pays. La franchise de la célèbre chaîne de restauration libanaise *BtoB*, après avoir ouvert à Erbil et Souleymanieh, s'est également déployée par la suite à Basra puis et Bagdad[253]. De tels exemple sont pléthores.

De nombreuses banques empruntent le même chemin : elles prospectent depuis Erbil dans le reste de l'Irak pour y ouvrir des filiales supplémentaires. Les perspectives d'installation de banques dans le pays se sont en effet grandement améliorées en 2003, alors qu'elles avaient jusqu'à là été compliquées par la nationalisation du secteur en 1964[254]. De nombreuses banques privées libanaises se saisissent alors de l'opportunité pour investir ce nouveau marché, privilégiant pour leur entrée la porte offerte par la région kurde. *International Bank of Lebanon* (IBL) et *Byblos*, pour citer les premières, s'enregistrent ainsi à Erbil en 2005 et 2006, pour ensuite ouvrir une seconde branche à Bagdad (2010) et une troisième à Basra (2011 pour *Byblos* et 2014 pour *IBL*). *Byblos* s'établit également à Souleymanieh en 2015[255]. Banques libanaises dites *alpha* (dont les dépôts excèdent 2 milliards de dollars), le capital qu'elles apportent est conséquent : 700 millions de dollars pour *Byblos* à elle seule selon le Bureau de l'investissement d'Erbil[256]. Le phénomène est d'une telle importance qu'il n'est toutefois pas sans susciter des envies du côté des institutions fédérales : face à l'attractivité de la capitale kurde, la Banque centrale irakienne impose en 2012 que toute nouvelle banque étrangère souhaitant s'installer dans la RKI ouvre préalablement sa première branche à Bagdad[257].

[252] Entretien avec un représentant du groupe Malia en Irak, Erbil, 20 avril 2016.
[253] Entretien avec un gérant de la franchise BtoB en Irak, le 5 juin 2016 à Erbil.
[254] Loi irakienne n°100 de 1964 « Nationalisation des banques commerciales ». Texte disponible dans AMERICAN SOCIETY OF INTERNATIONAL LAW, 1964, "Iraq Laws Establishing the Economic Organization (Nationalization and regulation of companies)", *International Legal Materials*, vol. 3, n°5, p. 942-946.
[255] Entretien avec un cadre de la banque Byblos à Erbil, le 31 mai 2015, et historique de la banque IBL disponible en ligne : http://www.ibl.com.lb/english/about-ibl/history (consulté le 20 octobre 2017).
[256] BUREAU DE L'INVESTISSEMENT, 2015, "List of Licensed Projects in Kurdistan Region – Country: Lebanon", Document interne à l'administration kurde, non publié.
[257] Il ne s'agit donc pas ici d'une loi, mais d'une réglementation. Entretien avec un cadre de la banque Byblos, *op. cit.*

RESUME CONCLUSIF

Suite à la guerre de 2003, la RKI est devenue une destination prisée à la fois des diplomates et des hommes d'affaires étrangers soucieux de s'ouvrir sur un espace géographique stratégique jusqu'alors difficilement accessible. Le dialogue dorénavant privilégié à l'affrontement fratricide par les principaux partis politiques locaux, le PDK et l'UPK, a en effet permis l'établissement d'une zone de stabilité sécuritaire contrastant avec la situation chaotique du reste du pays. Surtout, l'union des voix kurdes leur a permis d'instaurer un rapport de force favorable face à Bagdad et ainsi de s'imposer comme interlocuteur de choix aux acteurs internationaux.

Couramment considérée comme un « quasi-État » à l'intérieur même de l'Irak, de par les attributs régaliens que lui confère son statut de région fédérée, la RKI devient paradoxalement un point d'ancrage dans, voire une porte d'entrée sur, le pays : plus elle semble s'en éloigner, plus elle s'en rapproche (la figure catastrophiste de la « queue d'aronde », utilisée dans ce chapitre pour décrire les relations entre le PDK et l'UPK, montre en effet comment la « zone de dialogue » entre deux attracteurs est de plus en plus importante à mesure qu'ils se différencient et peut donc également servir à représenter les relations RKI/Irak). Les autorités politiques kurdes elles-mêmes jouent sur l'ambiguïté intérieur/extérieur en présentant la RKI comme l' « autre Irak ». Pour les investisseurs étrangers, il s'agit là d'une aubaine qui leur permet de tirer avantage des deux facettes de la situation : d'un côté, ils bénéficient de la stabilité politique et sécuritaire offerte par la région kurde, de l'autre, ils profitent du marché de l'ensemble du pays.

Dotée d'une nouvelle centralité politique, la RKI entre donc dans une phase historique d'émergence initiée à la fois par des facteurs qui lui sont internes (mouvement nationaliste, entente entre les partis) et par d'autres qui lui sont externes (levée des sanctions, reconnaissance et soutien internationaux). Cette nouvelle situation est source d'opportunités d'affaires que des Libanais savent rapidement saisir.

CHAPITRE 2.
UN INTERET RAPIDE DES HOMMES D'AFFAIRES LIBANAIS POUR LA REGION DU KURDISTAN D'IRAK

« Les opérations majeures de combats en Irak ont pris fin. Dans la bataille d'Irak, les États-Unis et nos alliés ont prévalu. Et maintenant notre coalition est engagée dans la sécurisation et la ***reconstruction*** *de ce pays*[258]*"* (souligné par nous).

George W. Bush, Président des États-Unis, mai 2003.

Le 1er mai 2003, à bord du porte-avions *USS Abraham Lincoln* accosté au large de San Diego, en Californie, le Président Georges W. Bush proclame sa victoire en Irak et annonce le début d'une phase de reconstruction du pays. Six mois plus tard, le 6 novembre 2003, le Congrès vote la création de *l'Iraq Relief and Reconstruction Fund*, destiné à la remise sur pied du pays. Il s'agit d'un budget alloué de 18,4 milliards de dollars. Au-delà, le programme de reconstruction de l'Irak, chaperonné par le gouvernement américain, implique également un important effort financier de la part de l'État « libéré » : les sommes dues au pays dans le cadre du programme « Pétrole contre nourriture » (6 milliards de dollars), les avoirs des comptes gelés et les revenus liés à la reprise des exportations de pétrole sont transférés au *Fonds de développement pour l'Irak* (FDI)[259], dont la gestion est confiée à l'Autorité provisoire de la coalition (APC)[260] par la résolution 1483 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies (22 mai 2003). Au total, ce ne sont pas moins de 60 milliards de dollars qui sont

[258] *"Major combat operations in Iraq have ended. In the battle of Iraq, the United States and our allies have prevailed. And now our coalition is engaged in securing and reconstructing that country*", traduit par nos soins. BUSH G., 2003, "President Bush Announces Major Combat Operations in Iraq Have Ended", site internet de la Maison Blanche (archives) : https://georgewbush-whitehouse.archives.gov/news/releases/2003/05/20030501-15.html (consulté le 7 novembre 2017).

[259] HARRIMAN E., « Where has all the money gone? », *London Review of Books*, vol. 27, n°13, 7 juillet, 2005, p. 3-7 [En ligne] https://www.lrb.co.uk/v27/n13/ed-harriman/where-has-all-the-money-gone (consulté le 7 novembre 2017).

[260] L'APC organise la gestion du FDI par sa Régulation 2 de juin 2003, [En ligne] https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/e/e1/20030615_CPAREG_2_Development_Fund_for_Iraq.pdf (consulté le 15 mai 2018).

utilisés[261] et Erbil apparaît rapidement comme un maillon du système de transferts de fonds du programme. A titre d'exemple, 1,5 milliard de dollars y est acheminé en liquide la seule journée du 12 avril 2004, par trois hélicoptères *Blackhawk*, afin d'y être remis à un coursier local et être distribué à des prestataires de services[262].

Les sommes d'argent en jeu attirent immanquablement une multitude d'hommes d'affaires étrangers qui souhaitent monnayer leurs services aux autorités locales. La région kurde étant épargnée par les violences qui meurtrissent au jour le jour le reste de l'Irak, cette destination est finalement privilégiée à Bagdad par ceux qui souhaitent pérenniser leur présence. Parmi ces derniers, nombreux sont des Libanais. Les entreprises et entrepreneurs libanais, dotés de contacts kurdes préalables et d'un système efficace de circulation de l'information, sont en effet parmi les premiers à prendre connaissance et à saisir les opportunités offertes par ce nouveau marché (partie I). Le Liban abritant également une importante communauté kurde, ces entreprises et entrepreneurs ne sont pour la plupart pas méconnus au nord de l'Irak. Des chefs d'entreprises se voient alors directement démarchés à Beyrouth afin de développer leurs activités à Erbil et ainsi contribuer aux multiples projets d'investissement publics et privés d'une région nouvellement ouverte aux étrangers (partie II).

I — DES LIBANAIS REACTIFS A L'OUVERTURE DE NOUVELLES OPPORTUNITES D'AFFAIRES

En 2003 s'opère une transition entre l'ancien et le nouveau régime politique irakien. Les infrastructures matérielles (urbaines, militaires, etc.) et immatérielles (politiques et administratives) sont à reconstruire. Des Libanais s'immiscent alors dans le flou qui règne sur le pays pour en tirer profit, oscillant à la frontière de la légalité. S'installer dans la région kurde leur permet ensuite de pouvoir rester dans le pays tout en diminuant les divers risques encourus (partie 1). La liaison ainsi établie entre Beyrouth et Erbil, couplée à l'importance des contrats obtenus par certains des plus grands groupes d'affaires libanais dans la capitale kurde, incite alors toujours plus de leurs compatriotes à venir tenter à leur tour de faire fortune (partie 2).

[261] SPECIAL INSPECTOR GENERAL FOR IRAQ RECONSTRUCTION, *Learning From Iraq: A Final Report From the Special Inspector General for Iraq Reconstruction*, 2013, p. X, [En ligne] http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/pcaac502.pdf (consulté le 7 novembre 2017).
[262] HARRIMAN E., « Where has all the money gone? », *op.cit.*

1. La « reconstruction » de l'Irak et ses dérives : une fondation trouble de la présence libanaise à Erbil

Lorsqu'interrogés sur les modalités de leur arrivée à Erbil, les premiers Libanais à avoir tenté l'expérience se remémorent leur trajet depuis Beyrouth à bord d'un petit avion de la compagnie *Flying Carpet*. Mazen Bissat, pharmacien libanais passionné d'aviation, a ouvert cette dernière quelques années plus tôt, acquérant un *Metroliner* de 19 places en 2002. Le nom qu'il lui donne, « Bissat al-Rih » (bsāṭ āl-riḥ) en arabe, est un jeu de mots tiré de son nom de famille. Dès 2003, il ouvre une liaison aérienne entre la capitale libanaise et Bagdad (dont une ligne avec escale par Amman, en Jordanie) puis, avec l'ouverture de l'aéroport international d'Erbil en 2004, connecte le Liban à la capitale kurde. Travaillant tout d'abord à la requête, le succès de son entreprise l'incite à établir des vols réguliers et à s'équiper d'un, puis de deux, Boing 737. Deux aller-retours sont organisés par semaine entre Beyrouth et Erbil. Même si dans un premier temps les autorités irakiennes à Bagdad s'opposent à sa desserte de la région kurde, il finit par obtenir gain de cause. Il est alors le seul à faire la connexion entre le Liban et l'Irak : la compagnie *Iraqi Airways* n'ouvre pas de ligne Bagdad-Beyrouth avant la fin 2005 et *Middle East Airlines*, fleuron de l'aviation libanaise, ne s'ouvre sur le marché irakien qu'en 2009[263]. Mazen Bissat achemine ainsi en Irak, pour environ 1000 USD par billet, les premiers hommes d'affaires libanais et des Américains qui transitent par le Liban. Mais les activités de *Flying Carpet* ne s'arrêtent pas là…

a) Des intermédiaires libanais au rôle obscur en Irak

Le 15 janvier 2004, le *Metroliner* de la compagnie libanaise est appréhendé à l'aéroport international de Beyrouth avec à son bord 19,5 milliards de dinars irakiens, soit l'équivalent de 12 millions de dollars, en liquide[264]. Mazen Bissat pilote alors lui-même l'avion et est accompagné de Mohammed Abu Darwish, descendant d'une importante famille du sud-Liban[265], ainsi que de Richard Jreisati, ancien chargé des affaires étrangères du parti chrétien des Forces libanaises. Bissat et Abu Darwish ont l'habitude de se rendre ensemble en Irak et, pour ce trajet précis, l'homme d'affaires aurait

[263] Ces informations sur *Flying Carpet* sont tirées d'un entretien avec Mazen Bissat, le 24 octobre 2016, à Beyrouth. La compagnie, qui a depuis fermé, fait également l'objet d'une courte présentation dans HURY D., 2007, « Les Libanais à la conquête du Kurdistan irakien », *Le Commerce du Levant*, octobre, p. 88.

[264] THE DAILY STAR LEBANON, "4 arrested in smuggling probe at airport", 16 janvier 2004, [En ligne] https://www.dailystar.com.lb/News/Lebanon-News/2004/Jan-16/2057-4-arrested-in-smuggling-probe-at-airport.ashx (consulté le 17 novembre 2017).

[265] Son père, Issam Abu Darwish avait été mandaté (en vain) avec un autre Libanais, Imad el-Hajj, par la CIA et le MI6 pour recruter Tahir Jalil al Habbush, directeur des Mukhabarat (services sercrets irakiens) et le pousser à organiser un coup d'État contre Saddam Hussein. Cette action devait éviter la guerre et permettre aux Sunnites de rester au pouvoir dans le pays. Voir FLINT J., « Baghdad leaders reveal that coup plot duped MI6 », *The Guardian*, 8 février 2004, [En ligne] https://www.theguardian.com/world/2004/feb/08/iraq.iraq1 (consulté le 17 novembre 2017).

demandé à ce que les sièges de l'avion soient retirés pour être remplacés par des sacs remplis d'un milliard de dinars irakiens chacun[266]. Un quatrième homme, Michel Mkattaf – beau-fils de l'ancien président libanais Amin Geymael et propriétaire d'un bureau de change – les attend à l'aéroport de Beyrouth[267].

Le transfert, inconnu du gouverneur de la Banque centrale irakienne et des autorités libanaises, pose à ce moment la question d'une éventuelle contrebande ou d'un blanchiment d'argent et provoque l'ouverture d'une enquête au Liban[268]. Le tribunal de Beyrouth conclue toutefois à un non-lieu en juillet 2004, donnant raison à la défense : l'argent devait servir à l'achat d'équipements, en particulier des véhicules blindés allemands, pour le compte du Ministère de l'Intérieur irakien[269]. D'après l'explication de ce dernier, l'argent a ainsi été légalement remis à la compagnie *Laru Ltd* dans ce but[270]. Malgré sa relaxe au Liban, Mohammed Abu Darwish a pourtant, selon les tribunaux américains[271], pris part à une importante affaire d'escroquerie liée au programme de reconstruction en Irak.

---

[266] RAAD N., « Questions raised by probe into smuggling case », *The Daily Star Lebanon*, 17 janvier 2004, [En ligne] http://www.dailystar.com.lb/News/Lebanon-News/2004/Jan-17/2064-questions-raised-by-probe-into-smuggling-case.ashx (consulté le 17 novembre 2017).

[267] BANERJEE N., « The Struggle for Iraq: Iraqi Money; Lebanese Seize Plane With Billions of Dinars », *The New York Times*, 17 janvier 2004, [En ligne] http://www.nytimes.com/2004/01/17/world/the-struggle-for-iraq-iraqi-money-lebanese-seize-plane-with-billions-of-dinars.html (consulté le 17 novembre 2017).

[268] Pour suivre le déroulement de l'enquête, voir :

RAAD N., « Questions raised by probe into smuggling case », *op. cit.*

HOURANI E., « Government refuses to release Iraqi billions », *The Daily Star Lebanon*, 19 janvier 2004, [En ligne] https://www.dailystar.com.lb/News/Lebanon-News/2004/Jan-19/692-government-refuses-to-release-iraqi-billions.ashx (consulté le 17 novembre 2017).

KALDAWI M., « Iraq currency smuggling investigation to continue », *The Daily Star Lebanon*, 20 janvier 2004, [En ligne] https://www.dailystar.com.lb/News/Lebanon-News/2004/Jan-20/732-iraq-currency-smuggling-investigation-to-continue.ashx (consulté le 17 novembre 2017).

RAAD K., « Financial scandals across Lebanon move toward resolution », *The Daily Star Lebanon*, 28 janvier 2004, [En ligne] https://www.dailystar.com.lb/News/Lebanon-News/2004/Jan-28/905-financial-scandals-across-lebanon-move-toward-resolution.ashx (consulté le 17 novembre 2017).

KALDAWI M., « Iraqi dinar trial postponed », *The Daily Star Lebanon*, 9 avril 2004, [En ligne] https://www.dailystar.com.lb/News/Lebanon-News/2004/Apr-09/530-iraqi-dinar-trial-postponed.ashx (consulté le 17 novembre 2017).

Même s'il faut rester prudent quant au ton offensif qu'il emprunte, Rodger Morrow revient sur cette affaire dans le portrait qu'il dresse de Mohammad Abu Darwish. Voir MORROW R., « Mohammed abu Darwish, international man of mystery », *The Writing Company*, 13 avril 2005, [En ligne] http://writingcompany.blogs.com/this_isnt_writing_its_typ/2005/04/mohammed_abu_da.html (consulté le 17 novembre 2017).

[269] RAAD K., « Court dismisses banking law violation case », *The Daily Star Lebanon*, 16 juillet 2004, [En ligne] https://www.dailystar.com.lb/News/Lebanon-News/2004/Jul-16/4125-court-dismisses-banking-law-violation-case.ashx (consulté le 17 novembre 2017).

[270] HOURANI E., « Government refuses to release Iraqi billions », *The Daily Star Lebanon*, *op. cit.*

[271] Jugement CV-04-199-A du Tribunal du district est de l'État de Virginie dans le procès « United States ex rel. DRC, Inc. v. Custer Battles, LLC, 472 F. Supp. 2d 787 (E.D. Va. 2007) » [En ligne] https://s3.amazonaws.com/corpwatch.org/downloads/custerbattles.pdf, et jugement 07-1220 de la Cour d'appel des États-Unis pour le quatrième circuit, 2009, dans le procès « United States ex rel. DRC, Inc., et al. v. Custer Battles, LLC, et al., 562 F.3d 295 (4th Cir. 2009) », [En ligne] : https://www.gpo.gov/fdsys/pkg/USCOURTS-ca4-07-01220/pdf/USCOURTS-ca4-07-01220-0.pdf (consultés le 22 novembre 2017).

En juin 2003, une compagnie de sécurité privée américaine *Custer Battles* (du nom de ses deux fondateurs Scott Custer, ancien Ranger, et Michael Battles, ancien officier de renseignement de la CIA), obtient de l'APC un contrat la plaçant à la tête de la sécurité de l'aéroport international de Bagdad. Elle doit fournir le personnel, l'équipement et les services adjacents pour un tarif de 16,5 millions de dollars. Par un second contrat, la compagnie participe également à la préparation des opérations de changement de la monnaie irakienne (les « nouveaux dinars irakiens » doivent remplacer les « anciens dinars » à l'effigie de S. Hussein ainsi que les « dinars suisses » toujours utilisés dans la région kurde[272]) qui a lieu entre le 15 octobre 2003 et le 15 janvier 2004. Elle est chargée de fournir les agents de sécurité nécessaires, de construire et de gérer trois camps pour le personnel à Bagdad, Mossoul et Bassorah, et de fournir le matériel ainsi que les véhicules destinés au déplacement, au stockage et au convoi de l'argent. Ce dernier est en effet acheminé dans le pays à bord de 28 Boeing 747 cargos. L'accord prévoit que les frais réels engagés pour la mission soient remboursés à *Custer Battles* et que la compagnie reçoive un supplément de 25% en tant que profit. Pour l'assister en Irak, *Custer Battles* s'associe alors à Mohammed Abu Darwish : ce dernier connaît particulièrement bien le pays pour y avoir fait des affaires dans les années 1990, malgré les sanctions de l'ONU contre le régime de S. Hussein[273]. Si tout se passe correctement avec le contrat de sécurisation de l'aéroport, la facture étant fixée d'avance, il n'en va pas de même avec le second[274].

Mohammed Abu Darwish fonde avec *Custer Battles* une compagnie, domiciliée au Liban, destinée à représenter l'entité américaine dans la région. Ils l'enregistrent sous le nom de *Custer Battles Levant* (CBL) et l'utilisent pour honorer les factures de leurs fournisseurs. Notons au passage que, sur une photo prise le 13 décembre 2003 à l'aéroport international de Bagdad, le Metroliner de *Flying Carpet* arbore en évidence, au-dessus du nom de la compagnie d'aviation, celui de *Custer Battles Levant*[275]. Les deux entités paraissent donc fortement liées. Les créateurs de la nouvelle entreprise, pour augmenter leurs gains, élaborent alors un stratagème impliquant trois sociétés écrans : *Mid East Leasing Inc* (MEL), qui appartient directement à *Custer Battles* (l'adresse de son bureau en Irak

[272] En mai 1993, le gouvernement irakien remplace la monnaie du pays par des dinars dorénavant imprimés à Bagdad. Les gouvernorats kurdes du nord conservent quant à eux l'ancienne version imprimée en Suisse (d'où le nom de « dinars suisses »), se distinguant ainsi des 15 autres gouvernorats irakiens. Voir DE POSTIS M., « Le Kurdistan irakien : une autonomie contrôlée », *Revue internationale et stratégique*, n° 49, 2003, p. 132. Les « nouveaux dinars irakiens » mis en circulation par l'APC doivent unifier à nouveau le système monétaire en Irak. Cette opération s'opère dans le cadre de son Ordre 43, [En ligne] https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/c/ce/20031014_CPAORD_43_New_Iraqi_Dinar_Banknotes.pdf (consulté le 15 mai 2018).

[273] Mohammed Abu Darwish aurait déclaré à ce propos que « tant que vous ne disiez rien de politique vous n'aviez pas de soucis. Les affaires marchaient bien ». Voir ANDRESS C., *Contractor Combatants: Tales of an Imbedded Capitalist*, Nashville, Thomas Nelson, 2007, p. 14.

[274] Les affaires de *Custer Battles* en Irak sont développées en détails dans le jugement CV-04-199-A rendu par le Tribunal du district est de l'État de Virginie dans le procès "United States ex rel. DRC, Inc. v. Custer Battles, LLC, 472 F. Supp. 2d 787 (E.D. Va. 2007)", *op. cit.*

[275] [En ligne] https://www.jetphotos.com/photo/196318 (consulté le 15 mai 2018).

correspond en réalité à un bâtiment abandonné) ; la fameuse *Laru Ltd*, qui est détenue à la fois par Murtaza Lakhani, citoyen Pakistanais assistant *Custer Battles* en Irak, et par la compagnie américaine (un article du journal *The Daily Star Lebanon* l'attribue toutefois à Abu Darwish[276]) ; et *Secure Global Distribution* (SGD), propriété du Libanais. Ces trois sociétés écrans servent d'intermédiaires entre *Custer Battles* (ou *Custer Battles Levant*) et ses fournisseurs, ce qui permet à la première de déclarer des dépenses bien supérieures à ce qu'elles ne sont en réalité.

Entre les factures originales des fournisseurs et celles délivrées par les sociétés écrans de *Custer Battles*, la différence de prix est de 60% minimum[277]. Des générateurs coûtant 74 000 dollars sont par exemples facturés 400 000 à l'APC, des camions achetés 18 000 dollars le sont à 80 000, etc[278]. La compagnie se fait ainsi rembourser des sommes qu'elle n'a pas engagées et accroit artificiellement dans le même temps les 25% supplémentaires qu'elle perçoit pour service rendu. *Custer Battles* achète aussi du matériel à petit prix, matériel qu'elle prétend ensuite se faire louer par les sociétés écrans, augmentant par la même occasion son profit. Enfin, des factures sont émises par ces sociétés pour des services fictifs ou effectués par des compagnies tierces. *Laru Ltd* « facture » par exemple 157 000 dollars à *Custer Battles* pour une héliplate-forme à Mossoul, alors que celle-ci a en réalité été délivrée par la compagnie libanaise *GK&Co*, elle-même directement payée 95 000 dollars par *Custer Battles*[279]. Des faits similaires perdurent jusqu'à ce qu'en septembre 2004 les protagonistes se voient notifiés par le *Pentagon* l'interdiction de bénéficier de tout contrat américain pour cause de suspicion d'escroquerie. La fraude est reconnue dès octobre par le Tribunal du district est de l'État de Virginie[280].

Cette affaire s'inscrit dans un contexte où le manque de contrôles effectués par l'APC sur les dépenses du FDI et sur le respect des contrats passés avec les prestataires de services privés résulte sur la perte de sommes considérables. Le bureau de l'Inspecteur général spécial pour la reconstruction de l'Irak (*Special Inspector General for Iraq Reconstruction*) estime ainsi dans son rapport final publié en 2013 que 8 milliards de dollars ont été gaspillés (*wasted*)[281]. L'Irak subit à l'époque un phénomène tentaculaire de corruption post-conflit, cette dernière faisant perdre au pays

---

[276] HOURANI E., "Government refuses to release Iraqi billions", *op. cit.*
[277] Tribunal du district est de l'État de Virginie, 2004, jugement CV-04-199-A, *op. cit.*
[278] Cour d'appel des États-Unis pour le quatrième circuit, 2009, jugement 07-1220 dans le cas du procès "United States ex rel. DRC, Inc., et al. v. Custer Battles, LLC, et al., 562 F.3d 295 (4th Cir. 2009)", *op. cit.*
[279] Tribunal du district est de l'État de Virginie, jugement CV-04-199-A, *op. cit.*
[280] Ibid.
[281] SPECIAL INSPECTOR GENERAL FOR IRAQ RECONSTRUCTION, *Learning From Iraq: A Final Report From the Special Inspector General for Iraq Reconstruction*, *op. cit.*, p. X
Pour un aperçu des différents types de gaspillage, voir HARRIMAN E., « Cronyism and Kickbacks. Ed Harriman on the economics of reconstruction in Iraq », *London Review of Books*, vol. 28, n°2 (26 janvier), 2006, p. 14-16 [En ligne] http://www.lrb.co.uk/v28/n02/ed-harriman/cronyism-and-kickbacks (consulté le 7 novembre 2017).

18 milliards de dollars entre 2004 et 2007, dont 1,3 à mettre en relation avec des contrats passés par son Ministère de la Défense[282]. Non seulement le fait d'acteurs étrangers, elle implique également des officiels irakiens.

Suite à son investiture à l'été 2004, le Premier ministre irakien par intérim, M. Iyad Allawi, souhaite par exemple doter la nouvelle armée nationale d'une division de blindés. Plus qu'un choix stratégique sécuritaire, il s'agit d'une décision politique destinée à démontrer à la population que le gouvernement reconstitue ses forces armées[283]. Le coût de l'opération est estimé à 283 millions de dollars[284] et résulte sur un contrat entre le Ministère de la défense irakien et Dale Stoffel, un ancien officier de renseignement de la *Navy* reconverti dans les affaires (qui reste cependant fortement lié au Département de la Défense américain : il participe à un programme militaire secret visant à se procurer des armes auprès de nations ennemies et à les tester contre les systèmes d'armement américains). Ce dernier convainc en effet Mishal Sarraf, conseiller du ministre Hazim Shaalan, de l'intérêt à tirer de ses contacts au sein de l'ex-Union soviétique[285]. Sa société, *Wye Oak Technology* (à laquelle s'associe la compagnie *CLI Corp,* dirigée par son ami d'enfance Robert Irey), doit alors dans un premier temps rénover des chars décommissionnés, afin qu'ils soient opérationnels pour la protection des bureaux de vote des élections de l'Assemblée nationale le 30 janvier 2005[286].

Des sources ayant connaissance du contrat indiquent que Mishal Sarraf, qui vécut un temps en exil à Beyrouth[287], insiste alors pour qu'un dénommé Raymond Rahma Zayna[288], citoyen franco-libanais à la tête de la compagnie *General Investment Group* (GIG), serve d'intermédiaire. Ce dernier doit servir de « garantie bancaire », remboursant le Ministère en cas de non-respect de ses obligations par Stoffel. Chargé de payer l'homme d'affaires américain suivant l'avancement de sa mission, c'est par

---

[282] SPECIAL INSPECTOR GENERAL FOR IRAQ RECONSTRUCTION, *Learning From Iraq: A Final Report From the Special Inspector General for Iraq Reconstruction*, *op. cit.*, p. 103.

[283] SIVERSTEIN K, MILLER T. C., « Army Ignored Broker on Arms Deal », *Los Angeles Times*, 15 mars 2005, [En ligne] http://articles.latimes.com/2005/mar/15/world/fg-contract15 (consulté le 8 novembre 2017).

[284] Ibid.

[285] MILLER T.C., *Blood Money: Wasted Billions, Lost Lives, and Corporate Greed in Iraq*, New York, Little, Brown and Company, 2006, p. 230-232.

[286] HASTINGS D., "Corruption, Missing Millions and Two Dead Contractors", *CorpWatch*, 28 janvier 2006, [En ligne] http://www.corpwatch.org/article.php?id=13185 (consulté le 8 novembre 2017).

[287] KAPLAN L., "The Last Casualty", *New Republic*, 6 février 2005, [En ligne] https://newrepublic.com/article/75767/the-last-casualty (consulté le 8 novembre 2017).

[288] Dans les articles de presse ayant couvert l' « affaire Stoffel », il est présenté comme « Raymond Zayna ». Salam Adhoob, ancien investigateur en chef de la Commission sur l'intégrité publique du gouvernement irakien, donne plus de précision lors de son audition devant le Comité de politique démocratique du Sénat américain (*Senate Democratic Policy Committee*) en le nommant « Raymond Rahma Zayna ». Voir SENATE DEMOCRATIC POLICY COMMITTEE HEARING, *"An Inside View of the 'Second Insurgency': How Corruption and Waste Are Undermining the U.S. Mission in Iraq", Salam Adhoob, Former Chief Investigator (Baghdad), Commission on Public Integrity, Government of Iraq*, [En ligne] https://www.dpc.senate.gov/hearings/hearing47/adhoob.pdf (consulté le 8 novembre 2017).

lui que transite l'argent[289]. Il apparaît toutefois qu'il ne travaille pas seul, puisqu'un second Libanais est également impliqué en sous-main avec GIG sur le contrat passé avec Stoffel : un certain Mohammad Abu Darwish[290]… Dès octobre, un contentieux vient opposer Dale Stoffel à Raymond Rahma Zayna, après qu'un versement de 24,7 millions de dollars soit effectué par le Ministère de la Défense irakien à l'intermédiaire et que rien ne soit transféré à *Wye Oak Technology*. Stoffel accuse le franco-libanais de bloquer l'argent car il refuse de participer à un système de rétrocommissions. Selon lui, Raymond Rahma Zayna charge 3% sur les transactions financières et en reverse une partie au Ministère. De plus, l'intermédiaire tenterait de lui forcer la main pour qu'il travaille avec des sous-traitants sous son contrôle ou sous celui d'officiels irakiens[291]. Dans une version alternative des faits, l'avocat de Raymond Rahma Zayna et de Mishal Sarraf (qui reste anonyme) déclare que Dale Stoffel a lui-même demandé au Franco-libanais de rejoindre le projet et que ce dernier n'est nullement un intermédiaire mais un véritable partenaire dans l'affaire. À propos de la dispute entre les deux hommes, la cause serait à trouver dans l'insistance de Stoffel à recevoir d'importants paiements immédiats en liquide auxquels il ne pouvait prétendre[292].

Toujours en est-il que le chef d'entreprise américain fait remonter l'affaire jusqu'à Washington et que le 5 décembre 2004, sous pression, Raymond Rahma Zayna accepte de procéder à un paiement initial de 4,7 millions de dollars à *Wye Oak Technology* dès que lui seront remises des factures détaillées. Dale Stoffel s'y attelle et, trois jours plus tard, prend la direction de la *Zone verte* où il a rendez-vous avec le Franco-libanais pour y examiner les documents en compagnie d'officiels du Ministère de la défense irakien. Il n'arrive toutefois jamais à destination, sa voiture tombant dans une embuscade. Il est exécuté de plusieurs balles dans la tête. L'attentat est revendiqué par un groupe du nom de *Brigades du Jihad islamique* et des communiqués sur l'attaque sont émis par le *Conseil politique Rafidan du Commandement central des Mujahideen*. Le caractère inhabituel des vidéos diffusées (sous-titre en anglais, documents non traduits en arabe, non-diffusion des images de l'exécution, etc.) ainsi que le fait que ces deux groupes soient précédemment inconnus et qu'ils ne revendiquent aucune attaque par la suite font cependant penser à certains experts du terrorisme qu'il ne s'agit pas de véritables groupes insurgés. La piste d'une exécution pour cause de dénonciation du système de corruption du Ministère de la défense est envisagée mais aucune suite juridique n'est donnée à l'affaire[293]. *Wye Oak Technology* perd son contrat et ne reçoit jamais l'argent dû pour la restauration des chars effectuée. Raymond Rahma Zayna continue quant à lui à travailler en Irak[294].

---

[289] MILLER T.C., 2006, *Blood Money: Wasted Billions, Lost Lives, and Corporate Greed in Iraq*, *op.cit*, p. 232.
[290] Ibid., p. 313.
[291] Ibid., p. 232-233.
[292] Ibid., p. 314.
[293] Ibid., p. 234-235.
[294] SIVERSTEIN K, MILLER T. C., 2005, "Army Ignored Broker on Arms Deal", *op. cit.*

Début janvier 2005, ce sont 300 millions de dollars qui sont à leur tour embarqués, en liquide, dans un avion, à destination du Liban. À nouveau, la raison invoquée par les commanditaires – ici des officiels du Ministère de la défense – est l'achat de véhicules blindés. Mais en pleine période d'élections, l'affaire est médiatisée et un scandale éclate dans le pays[295]. Le Bureau de l'audit suprême irakien (*Bureau of Supreme Audit*) mène alors une enquête sur les acquisitions du Ministère de la Défense et remet son rapport le 16 mai 2005 à la nouvelle administration dirigée par Ibrahim al-Jaffari. Les éléments de preuves constitués quant à l'achat de matériel défectueux, mais aussi et surtout quant à l'organisation de détournements de fonds, résultent sur l'émission de mandats d'arrêts à l'encontre de l'ancien ministre Hazem Shaalan, de son conseiller Mishal Sarraf, du Secrétaire général Bruska Shawys, de son second Ziad Kattan et d'autres hauts fonctionnaires du ministère. Alors que Shaalan fuit pour Londres puis pour la Jordanie, Sarraf se réfugie quant à lui à nouveau au Liban[296].

Il apparaît en fait que ces protagonistes s'inscrivent dans un système beaucoup plus large de reconstitution des réseaux de corruption établis sous S. Hussein durant le programme « Pétrole contre nourriture ». À l'époque, certains fournisseurs acceptaient de surfacturer les Irakiens pour leurs services et reversaient ensuite une rétrocommission sur les comptes de proxys du gouvernement. Les transactions s'effectuaient alors principalement via l'assistance des systèmes bancaires jordaniens et libanais, les mêmes encore une fois impliqués[297]. Kattan et Shawys dirigeraient donc une cabale, avec la coopération de Sarraf et Shaalan, visant à tirer avantage de la volonté américaine d'une attribution rapide des contrats liés à la reconstruction de l'Irak. Ils s'affranchiraient ainsi des procédures habituelles d'attribution des contrats et n'organiseraient pas d'appels d'offres réglementés. Ils sélectionneraient ensuite des sociétés écrans sous leur contrôle, celles-ci déléguant le travail réel à d'autres prestataires de services, générant au passage un profit « noir » grâce à de fortes surévaluations des tarifs et des pratiques de tromperies sur la marchandise (équipement d'occasion facturé pour du neuf, etc.). Il s'agit exactement de la pratique-miroir de celle mise en place par *Custer Battles* (souvenons-nous des liens Mohammad Abu Darwish et Raymond Rahma Zayna…).

---

[295] FILKINS D., « Mystery in Iraq as $300 Million is Taken Abroad », *The New York Times*, 22 janvier 2005, [En ligne] http://www.nytimes.com/2005/01/22/world/middleeast/mystery-in-iraq-as-300-million-is-taken-abroad.html (consulté le 25 novembre 2017).

[296] ALLAWI A., *The Occupation of Iraq: Winning the War, Losing the Peace*, Yale University Press, 2007, p. 367-368.

[297] Ibid., p. 352.

Le système dans son ensemble est décrit en détails dans INDEPENDENT INQUIRY COMMITTEE INTO THE UNITED NATIONS OIL-FOR-FOOD PROGRAMME, *Manipulation of the Oil-for-Food Programme by the Iraqi Regime*, 27 octobre 2005 [En ligne] https://www.files.ethz.ch/isn/13894/ManipulationReport.pdf (consulté le 27 novembre 2017) ainsi que dans le livre consacré à ce sujet sur la base des rapports d'enquêtes dudit comité : MEYER J., CALIFANO M., *Good Intentions Corrupted: The Oil for Food Scandal and the Threat to the UN*, New York, PublicAffairs, 2006.

C'est dans ce contexte qu'à la fin décembre 2004 ce sont 1,2 milliards de dollars qui se sont vus transférés vers des banques libanaises et jordaniennes par ces sociétés écran [298].

b) **Des retombées économiques dans la région kurde d'Irak**

Ces pratiques, même si elles s'opèrent dans le cadre du Gouvernement intérimaire irakien, ne se font pas sans l'implication des Kurdes. Massoud Barzani serait ainsi au minimum au courant du mécanisme à l'œuvre. D'ailleurs, après avoir quitté le Ministère de la défense irakien en 2005, Brusqa Shamys devient Secrétaire général du Président kurde[299]. Ce dernier accorde également l'asile à Shaanan suite à ses déboires avec la justice irakienne[300]. Enfin, autre partie émergée de l'iceberg, un Kurde du nom de Nair Mohammed Ahmed Al Jumaili aurait joué un important rôle d'intermédiaire dans le transfert d'argent en liquide vers la Jordanie et le Liban, par le biais de la compagnie écran *al-'Ayn al-Jariah* : affilié à l'Union patriotique du Kurdistan, il aurait entre autres profité de la légitimité de contrats d'achat de véhicules pour les forces irakiennes délivrés par le gouvernement américain au parti kurde[301].

C'est aussi dans la nouvelle Région du Kurdistan d'Irak que s'établit, selon toutes probabilités, Raymond Rahma Zayna. En effet, un certain « Raymond Samir Zina Rahmeh[302] » y devient l'un des actionnaires et des directeurs de la compagnie *Korek Telecom*, opérateur de téléphonie mobile créé et détenu majoritairement par Sirwan Barzani, neveu du Président kurde. L'homme d'affaires aurait d'ailleurs servi d'intermédiaire dans l'acquisition par *Orange* (alors *France Télécom*) de 20% des fonds propres de la compagnie en 2011[303]. Dès 2008, avec sa compagnie *Noor Kurdistan for Aviation*

---

[298] AMBASSADE AMÉRICAINE À AMMAN, "Jordanian Banks Receive Large Deposits from Alleged Iraqi MOD Front Company", 05AMMAN5136_a, *Wikileaks*, 28 juin 2005 [En ligne] http://wikileaks.org/plusd/cables/05AMMAN5136_a.html (consulté le 25 novembre 2017).
AMBASSADE AMÉRICAINE À BAGDAD, "Allegations of Corruption in the Ministry of Defense", 03BAGHDAD3943_a, *Wikileaks*, 24 septembre 2005, [En ligne] http://wikileaks.org/plusd/cables/05BAGHDAD3943_a.html (consulté le 25 novembre 2017).
GHANIM D., *Iraq's Dysfunctional Democracy*, Santa Barbara, Praeger Publishers Inc, 2011, p. 197-200.

[299] AMBASSADE AMÉRICAINE À BAGDAD, 2005, "Allegations of Corruption in the Ministry of Defense", *op.cit.*

[300] AMBASSADE AMÉRICAINE À BAGDAD, "Request for Guidance: GOI Request for Assistance to Freeze Jordanian Assets", 06BAGHDAD652_a, *Wikileaks*, 1er mars 2006, [En ligne] https://wikileaks.org/plusd/cables/06BAGHDAD652_a.html (consulté le 25 novembre 2017).

[301] AMBASSADE AMÉRICAINE À AMMAN, 2005, "Jordanian Banks Receive Large Deposits from Alleged Iraqi MOD Front Company", *op. cit.*

[302] Nom complet disponible sur le site internet de *Korek Telecom*, dans la rubrique « Board of Directors », [En ligne] www.korektel.com/top-links/about-us/company-profile (consulté le 25 novembre 2017).

[303] L'acquisition est indirecte, par le biais d'une société commune détenue par France Télécom (46%) et par la compagnie de logistique koweïtienne Agility (54%). Ensemble, ils prennent possession de 44% des fonds propres de Korek Telecom. Voir FRANCE TELECOM, « Communiqué de presse », 14 mars 2011 [En ligne] http://mobile.orange.fr/content/ge/high/v2_a_propos_d_orange/cp/225203.pdf (consulté le 26 novembre 2017). Le fait que ni le nom ni la nationalité de cette compagnie n'aient été communiqués a cependant fait naitre une suspicion de corruption chez certains commentateurs. Voir par exemple Izzat B., « France Telecom/Agility mysterious joint venture

(ou *Noor Aviation*), à travers de laquelle il gère alors déjà l'ancien aéroport d'Erbil, ce franco-libanais est placé à la tête de la gestion des points de vente des zones de départs et d'arrivées du nouvel aéroport international[304]. D'après plusieurs témoignages concordants, c'est d'ailleurs lui qui finance personnellement la construction des infrastructures afférentes. Il ne se ferait alors pas payer par le GRK mais un accord lui permettrait en échange de percevoir une taxe sur chaque visiteur pendant 10 ans. L'ensemble des services associés à l'aéroport (la société de transport *Hello Taxi*, la compagnie de restauration (*catering*) *Wings*, etc.) est également placé sous sa direction (il aurait toutefois aujourd'hui cédé la main à son second)[305]. Raymond Rahmeh fera aussi parler de lui quand, en 2016, il organise – à travers son groupe *ZR* – l'acquisition de la plus ancienne banque libanaise, *Pharaon & Chiha*, par la banque *Byblos*. Ce faisant, il entre en possession de 5,6% du capitale de cette dernière[306], qui n'est autre que la première banque privée à s'être implantée à Erbil.

A son arrivée dans la Région du Kurdistan, *Byblos* est en réalité déjà connue de longue date en Irak puisque, comme le relève le Comité d'enquête indépendant sur le programme « Pétrole contre nourriture » des Nations-Unies (*Independent Inquiry Committee into the United Nations Oil-for-Food Programme*), la banque fait partie dans les années 1990 et au début des années 2000 de celles impliquées dans l'ouverture de « comptes de pont » pour les ministères irakiens autorisés à passer des contrats dans le cadre du programme[307]. Ces comptes numérotés (c'est-à-dire sans nom personnel) étaient destinés à recevoir le versement des rétrocommissions payées par les fournisseurs, sans les conserver. Un accord passé entre ces banques et la Banque centrale irakienne (BCI) permettait alors que les sommes déposées sur ces comptes soient automatiquement déplacées toutes les 24 heures vers d'autres comptes secrets de la BCI détenus dans les mêmes établissements. Les banques prévenaient ensuite la BCI du numéro des contrats correspondants aux transactions. A ce moment, les ministères irakiens concernés demandaient à la BNP New York l'émission de lettres de crédit au profit des fournisseurs et autorisaient l'entrée des marchandises dans le pays. L'objectif d'un tel

---

in Korek », *Ekurd*, 5 avril 2012, [En ligne] http://ekurd.net/mismas/articles/misc2012/4/state6069.htm (consulté le 26 novembre 2017).

[304] HURY D., 2007, « Les Libanais à la conquête du Kurdistan irakien », *op. cit.*, p. 75 et MOODIE M., "Phoenicia wins new airport duty free concession at Erbil International Airport", *The Moodie Davitt Report*, 21 avril 2008 [En ligne] https://www.moodiedavittreport.com/phoenicia-wins-new-airport-duty-free-concession-at-erbil-international-airport-220408/ (consulté le 26 novembre 2017).

[305] Entretiens anonymes menés à Erbil et à Beyrouth entre 2015 et 2016.

[306] C.F., « La Byblos Bank acquiert la Banque Pharaon & Chiha », *Le Commerce du Levant*, 12 mai 2016 [En ligne] https://www.lecommercedulevant.com/article/26168-la-byblos-bank-acquiert-la-banque-pharaon-chiha (consulté le 27 novembre 2017).

[307] Les banques impliquées sont toutes jordaniennes et libanaises. Pour ce qui est des libanaises, le Comité d'enquête en dénombre 7 : Banque Saradar, Fransabank, Bank of Beirut and the Arab Countries, Al-Mawarid Bank, Rafidain Bank, Bank of Beirut et Byblos. Voir INDEPENDENT INQUIRY COMMITTEE INTO THE UNITED NATIONS OIL-FOR-FOOD PROGRAMME, *Manipulation of the Oil-for-Food Programme by the Iraqi Regime*, *op. cit.*, p. 288.

mécanisme consistait en fait en l'éloignement des comptes sur lesquels les fournisseurs et les compagnies écran transféraient les rétrocommissions de ceux sur lesquels les revenus illicites étaient réellement stockés. Cela permettait à l'Irak de se protégeait d'éventuels gels de ses avoirs et rassurait les fournisseurs hésitant à payer directement une entité irakienne[308]. L'argent était finalement régulièrement retiré en liquide pour être transporté à Bagdad et déposé à la BCI. Selon le comité d'enquête, 1,5 milliard de dollars de rétrocommissions aurait ainsi transité via ces « comptes de pont »[309].

Quand en 2005 *Byblos* prend la décision de s'implanter à Erbil, pour d'une part « suivre [sa] clientèle qui souhaitait s'ouvrir sur la région » mais aussi et surtout avec pour « objectif majeur de bénéficier d'un nouveau champ d'opportunité offert par le développement d'importants courants d'affaires au Kurdistan[310] », le Gouvernement de transition en Irak, qui succède au Gouvernement intérimaire suite aux élections de janvier, vient tout juste de prendre des mesures destinées à enrayer la corruption ayant jusqu'à présent frappé le pays. En plus de la création d'un nouveau comité devant approuver les contrats publics de plus de 2 millions de dollars, il est décidé que les paiements gouvernementaux supérieurs à 200 000 dollars ne pourront désormais plus s'effectuer en liquide[311]. Sans possibilité de transporter l'argent par avion, une présence physique dans le pays est donc devenue un atout indéniable pour une banque internationale.

Dès le départ, des compagnies et citoyens libanais font donc office de double-intermédiaires. Intermédiaires, tout d'abord, entre d'un côté les dirigeants politiques irakiens et kurdes, et de l'autre les marchés étrangers. Intermédiaires, ensuite, entre ces mêmes dirigeants politiques et leurs populations (voir la participation à l'achat de blindés pour le compte de l'armée irakienne, achat devant permettre au Gouvernement intérimaire de démontrer son activisme auprès de ses administrés). Conséquences directes et indirectes du programme de reconstruction de l'Irak sur la Région du Kurdistan, des précurseurs Libanais établissent ainsi une connexion aérienne entre celle-ci, le Liban et la Jordanie, ouvrent et gèrent l'aéroport international d'Erbil et apportent des services bancaires internationaux. Accompagnés d'investisseurs pariant sur la capitale kurde après avoir dans un premier temps travaillé avec Bagdad, à l'image du groupe *Malia* (qui est d'ailleurs lui-même

[308] INDEPENDENT INQUIRY COMMITTEE INTO THE UNITED NATIONS OIL-FOR-FOOD PROGRAMME, 2005, *Manipulation of the Oil-for-Food Programme by the Iraqi Regime*, *op. cit.*, p. 287.
[309] Ibid., p. 288.
[310] Entretien avec un cadre de la banque Byblos, *op. cit.*
[311] AMBASSADE AMÉRICAINE À AMMAN, 2005, "Jordanian Banks Receive Large Deposits from Alleged Iraqi MOD Front Company", *op. cit.* A noter que, bien qu'il ne se soit pas avéré très efficace, l'APC avait déjà émis un acte anti-blanchiment, le 3 juin 2004, sous la forme de l'Ordre 93. [En ligne] https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/a/a7/20040603_CPAORD_93_Anti-Money_Laundering_Act_of_2004_with_Annex.pdf

impliqué dans le système de paiements illicites organisé lors du programme « Pétrole contre nourriture »[312]), ils créent les conditions nécessaires au développement de nouvelles affaires dans la Région kurde et ouvrent en ce sens la voie à leurs compatriotes.

2. Un effet « boule de neige » dans l'attractivité économique kurde auprès des Libanais

Trois premières compagnies libanaises sont enregistrées dans la Région du Kurdistan d'Irak dès 2004, suivies par cinq autres l'année suivante[313]. Spécialisées dans le négoce, la maîtrise d'œuvre et l'urbanisme[314], elles participent pleinement aux stratégies locales de reconstruction. *Dar al-Handasah* est par exemple chargée par le gouvernement kurde d'établir le plan directeur de l'aménagement urbain d'Erbil sur 25 ans. A terme, la ville doit être structurée selon un plan sphérique d'une trentaine de kilomètre de diamètre. L'entreprise mobilise pour cela une équipe d'une vingtaine d'architectes et d'ingénieurs qui doivent prévoir l'emplacement des habitations, des industries, des infrastructures hydrauliques, électriques et pétrolières, etc[315]. Une mission similaire est attribuée à la compagnie *Khatib & Alami* pour une dizaine d'autres villes kurdes[316]. Les secteurs du bâtiment et des services prennent alors leur envol dans la région, entrainant l'arrivée d'une myriade d'entreprises et d'entrepreneurs spécialisés dans des domaines d'activités divers et variés. La nouvelle de l'émergence d'un nouveau marché circule en effet rapidement au sein des réseaux sociaux[317] libanais, suscitant un effet « boule de neige ». L'implication rapide de groupes de renom dans la Région du Kurdistan d'Irak sert en réalité de catalyseur à l'investissement libanais : le prestige de statut dont ils bénéficient auprès de nombre de chefs d'entreprises suffit à ce que ces derniers voient en leur présence une garantie suffisante quant à la qualité des opportunités d'affaires à saisir.

---

[312] C'est Jacques Sarraf, propriétaire et président du groupe libanais *Malia*, qui ouvre en 1997 les relations libano-irakiennes alors qu'il est président des industriels libanais. Son groupe vend dès l'année suivante des médicaments et du matériel à l'Irak dans le cadre du programme « Pétrole contre nourriture ». Le Comité d'enquête indépendant sur ce programme estime alors que *Malia* passe des contrats pour lesquels des paiements illicites sont effectués au profit du Gouvernement irakien, à travers deux de ses compagnies : *Pharmaline* (paiements illicites avérés sur la base de contrats spécifiques) et *Malia Overseas* (paiements illicites supposés sur la base des pratiques irakiennes généralisées sur certaines périodes de temps). Entretien avec Jacques Sarraf à Beyrouth, le 19 octobre 2016, et INDEPENDENT INQUIRY COMMITTEE INTO THE UNITED NATIONS OIL-FOR-FOOD PROGRAMME, *Manipulation of the Oil-for-Food Programme by the Iraqi Regime – Table 6: Humanitarian Goods Purchased by the Government of Iraq by Supplier*, p. 108, 134, [En ligne] https://www.globalsecurity.org/military/library/report/2005/iic_table-6_humanitarian-contractor.pdf (consulté le 5 décembre 2017).

[313] DIRECTION GENERALE DE L'ENGISTREMENT DES COMPAGNIES, « laqê Kompanya Bayaniyakan : B.G. Tomarkirdinê Kompanyakan (be pê walat û salana) », *op. cit.*

[314] DIRECTION GENERALE DE L'ENREGISTREMENT DES COMPAGNIES, liste des filiales des compagnies libanaises implantées dans la Région kurde d'Irak avec leurs domaines d'activités, par année, obtenue le 1er février 2015.

[315] HURY D., « Les Libanais à la conquête du Kurdistan irakien », *op. cit.*, p. 84.

[316] Entretien avec un cadre de *Khatib & Alami* à Erbil, le 5 mai 2015 à Erbil.

[317] Le terme « réseau social » est ici entendu comme un ensemble fini d'acteurs unis par des liens divers. Voir WASSERMAN S., FAUST K., *Social Network Analysis: Methods and Applications*, New York, Cambridge University Press, 1994, p. 20.

a) **Un emballement causé par l'effet du bouche-à-oreille**

Les banques jouent un rôle central dans l'attractivité de la Région du Kurdistan d'Irak. Avec une quantité de monnaie limitée au Liban – soit environ 30 milliards de dollars – qu'elles se répartissent déjà[318], les banques doivent en effet s'ouvrir sur de nouveaux marchés si elles souhaitent accroitre leurs activités. *Byblos* et *IBL Bank* ne restent pas longtemps seules à Erbil, étant suivies par la *BBAC* dès 2009, par le *Crédit libanais* et *Med Bank* en 2011, par *Fransabank* en 2012 et par *BLOM Bank* et *Bank Audi* en 2014[319]. En l'espace d'une petite décennie, pas moins de huit banques libanaises ouvrent donc dans la capitale kurde. Elles promeuvent alors la destination au Liban « en disant que tout y était super, qu'il y avait beaucoup d'argent à gagner, qu'on pouvait avoir des facilités d'emprunt, etc », dixit un client ayant ouvert sa compagnie à Erbil en 2013[320]. Leur simple présence dans un environnement peu concurrentiel constitue d'ailleurs effectivement en elle-même un triple argument en faveur de l'investissement. Tout d'abord, elles offrent un système sécurisé pour les transactions financières passées par le gouvernement kurde, ce dernier étant le commanditaire des plus gros contrats locaux. Dans une région où l'argent liquide reste le moyen de paiement le plus usité (les fonctionnaires sont payés en liasses de billets, les achats de biens immobiliers se fait de la main à la main, etc.), le recours à de la monnaie scripturale permet aux entreprises de gérer plus efficacement leurs finances. Ensuite, les compagnies libanaises désirant s'installer dans la Région du Kurdistan n'ont pas besoin de changer de système bancaire, puisqu'elles peuvent continuer de traiter avec les mêmes sociétés. La confiance est sur place primordiale, l'argent déposé au sein d'une banque locale étant parfois difficile à retirer[321]. Enfin, les banques libanaises facilitent les transferts internationaux – dont le rapatriement des gains et bénéfices – grâce à leurs importants réseaux [322].

La publicité et l'offre de services des banques ne suffisent toutefois pas à expliquer à elles seules l'engouement des Libanais pour la Région du Kurdistan d'Irak. C'est l'engagement de grands groupes du pays des cèdres dans des projets de construction parfois colossaux qui leur donne

[318] Il existe au Liban 49 banques commerciales (32 banques libanaises S.A.L., 7 banques libanaises S.A.L. à participation majoritaire arabe, et 10 banques arabes et étrangères) ainsi que 16 banques d'affaires et d'investissement. Voir ASSOCIATION DES BANQUES DU LIBAN, *Catégories des banques*, [En ligne] http://www.abl.org.lb/fr/AllClassification.aspx?pageid=678 (consulté le 4 décembre 2017).

[319] Années d'enregistrement officiel des banques auprès de l'administration kurde d'Irak. Les années d'ouvertures effectives peuvent varier en fonction de la durée des procédures (souvent l'année suivante). DIRECTION GENERALE DE L'ENREGISTREMENT DES COMPAGNIES, liste des filiales des compagnies libanaises implantées dans la Région kurde d'Irak avec leurs domaines d'activités, par année, *op. cit.*

[320] Entretien à Erbil, le 9 décembre 2015.

[321] Plusieurs cas nous ont été signalés de clients de banques dans l'incapacité de procéder à des retraits malgré des comptes provisionnés. Il apparait de ce fait une certaine méfiance quant aux banques locales et turques.

[322] Bénéfices identifiés à la fois par les banquiers et leurs clients libanais dans la RKI. Aucune donnée chiffrée n'est toutefois disponible quant aux transferts d'épargne libanais depuis la RKI vers le Liban.

véritablement un aperçu de son potentiel économique. Le groupe *Arabian Construction Co* (ACC), par exemple, supervise le développement du quartier sécurisé[323] de *Dream City*. Cette structure résidentielle d'1km² est considérée comme l'une des plus prestigieuse, si ce n'est la plus prestigieuse, de la région kurde, avec ses villas gigantesques (l'une d'elle est une véritable réplique de la Maison Blanche d'une superficie de 3000m², les autres varient de 250 à 800m²), son supermarché, ses restaurants, ses cafés, son école (elle-même libanaise…), son aire de jeux pour enfants, son terrain de football, de tennis, etc[324]. La compagnie *Hariri Construction & Contracting* (HARCO) développe elle aussi, en plus de l'hôtel-boutique 4 étoiles *Jouhayna*, un quartier sécurisé – le *Lebanese Village* – pour un budget estimé à 218 millions de dollars. Sur une surface de 240 000m², ce quartier est composé d'un ensemble de villas et d'appartements, d'un supermarché, d'un restaurant et d'une école[325]. Enfin, le groupe *Malia*, qui reprend tout d'abord en 2003 la construction à Erbil d'un hôtel de la chaîne Sheraton laissé à l'abandon (hôtel qui devient l'*Erbil International Hotel*), investit dans un laboratoire de contrôle de qualité agroalimentaire et pharmaceutique, dans un établissement pour aveugles et dans un centre pour malentendants qu'il livre tous trois au GRK[326]. Son plus gros projet

[323] Ce type de structure est localement appelé « village » du fait de son autonomie au sein de la ville, avec ses murs d'enceinte, son service de sécurité, son approvisionnement en électricité 24h/24, ses jardins et le plus souvent son supermarché et son école. Pour un aperçu de ce type d'infrastructure dans le paysage urbain local, voir BOISSIERE T., MORVAN Y., « Erbil ou le rêve inachevé d'une modernité urbaine », *Urbanisme*, n°406 (automne), 2017, p. 16-21.

[324] Pour une présentation plus détaillée de *Dream City*, voir le site internet de promotion du « village » : www.dreamcity-erbil.com (consulté le 4 décembre 2017).

[325] Site internet du « Village libanais » : www.lebanesevillage.net. Nous y avons nous-même résidé, de novembre 2015 à novembre 2016.

[326] Entretien avec un représentant du groupe Malia en Irak, *op. cit.*, message électronique de Chakib Chehab du 16 janvier 2018 et HURY D., 2007, « Les Libanais à la conquête du Kurdistan irakien », *op. cit.*, p. 85.

Le cas de Malia est d'autant plus intéressant que le groupe ne semble en réalité pas découvrir le pays suite à la guerre d'Irak. Alors que Jacques Sarraf, propriétaire du groupe, explique que « en 2003, ce sont donc les américains qui nous ont ouvert la voie pour l'Irak. […] En 2004, l'opportunité s'est ouverte pour le Kurdistan » (entretien avec J. Sarraf, op. cit.), la revue économique libanais *Le commerce du Levant* (HURY D., 2007, « Les Libanais à la conquête du Kurdistan irakien », *op. cit.*, p.94 et CHARDON L., 2014, « Les investisseurs libanais en Irak dans l'expectative », *op. cit.*, p. 72) indique qu'après un court passage de 1968 aux années 1970, Malia s'est installé à Bagdad en 1997. CDL évoque-t-il alors par cette date l'entrée du groupe sur le marché irakien par la vente de médicaments à travers sa compagnie *Pharmaline* ? Dans quel cas, aucune présence physique en Irak n'était effectivement requise sur place. Ce qui pose plus question est la nature et le rôle joué par la compagnie *Al-Thameen*. Identifiée par la revue comme une « filiale de Malia Holding en Irak » spécialisée dans la distribution de produits cosmétiques, elle est présentée comme représentant en Irak la compagnie *Cosmaline*, du groupe Malia, sur son site Internet (http://www.cosmalcosmetics.com/CosmalSub.aspx?pageid=9384, consulté le 15 février 2018). Or cette compagnie est présente à Bagdad depuis au moins l'année 2000. Un ancien employé irakien, pharmacien en poste d'octobre 2000 à octobre 2001, y décrit d'ailleurs certaines de ses responsabilités comme suit : « enregistrer les médicaments importés au Ministère irakien de la santé pour les secteurs privé et public », « déterminer les priorités pour les médicaments importés », « participer à la préparation des appels d'offres liés à la provision en médicaments du Ministère de la santé et suivre les procédures nécessaires au transfert d'importation et à l'approvisionnement » (Curriculum Vitæ déposé sur le site de recherche d'emploi Gulfjobseeker.com : http://www.gulfjobseeker.com/uploads/Reg_62000_63999/373482_cvpreview.doc, consulté le 15 février 2018). Malia se serait-il donc positionné aux deux bouts de la chaîne d'import-export de médicaments à travers ses différentes compagnies dans le cadre du programme « Pétrole contre nourriture » en Irak ? Interrogé sur cette présence antérieure à 2003, Chakib Chehab, Directeur général du groupe, n'a pas souhaité s'exprimer. Quant à l'arrivée de Malia à Erbil, elle s'explique à la fois d'un point de vue sécuritaire et d'un point de vue stratégique, l'accès au marché iranien en étant une raison majeure (entretien avec un représentant du groupe Malia en Irak, *op. cit.*). M. Chehab précise que la construction de l'ex-Sheraton ne constitue pas un investissement du groupe mais qu'il s'agit d'une prestation réalisée pour le compte d'une compagnie locale (message électronique de Chakib Chehab, *op. cit.*). Le

consiste toutefois en la construction du premier hôtel 5 étoiles de la région, de la chaîne Rotana[327], négociée avec le gouvernement dès 2007 et inauguré en 2011. Avec un taux d'occupation de 103% en 2012, il devient l'hôtel de la chaîne le plus utilisé au monde et un indicateur majeur pour les hommes d'affaires libanais de l'ampleur de l'activité économique dans la région. Alors que son *business plan* prévoit un retour sur investissement après une durée exploitation de 7 années, celui-ci est atteint au bout de seulement 3[328].

L'implantation de ces grands groupes, en parallèle du nombre croissant de banques, place donc Erbil au cœur des conversations au Liban avec le retour au pays des employés en vacances et par le recours à des compagnies de sous-traitance. De nombreux entrepreneurs libanais et petites entreprises sont appelés à participer aux chantiers en développement, toutes spécialités confondues : montages de circuits électriques, boiseries, etc. Une fois sur place, placés dans un environnement inconnu mais prometteur, nombreux sont alors ceux qui conseillent à leur entourage proche, amical et professionnel, de les y rejoindre pour s'associer à eux ou ouvrir de nouvelles affaires suivant les opportunités identifiées : restauration, transport, conseil, etc. C'est ainsi que des partenariats passés

---

commanditaire serait en fait *Nasri Group of Companies* (NGC, qui revendique sa construction sur son site Internet : http://www.ngc-uk.com/Eng-AboutUs.html, consulté le 17 février 2018), dont le siège est lui-même situé à Beyrouth. Selon une investigation confidentielle menée par une société privée sur le trafic illégal de cigarettes dans la RKI, l'hôtel aurait été financé par l'argent du tabac (rapport établi pour le compte du *Japan Tobacco International* en 2010, disponible en ligne sur le site Internet de l'*Organized Crime and Corruption Reporting Project* (OCCRP) : https://www.reportingproject.net/troubleswithbigtobacco/other_documents/OCCRP_Follow_19.pdf, consulté le 17 février 2018). NGC serait de fait impliqué dans la production, la vente et la distribution de cigarettes contrefaites, en parallèle et sous couvert d'un commerce légal (https://www.reportingproject.net/troubleswithbigtobacco/other_documents/OCCRP_JTIIBCS_1.pdf). Dans un autre rapport, la société enquêtant cette fois sur les itinéraires empruntés par le trafic de cigarettes en Irak identifie « Almared » comme centre névralgique du réseau à Bagdad. Ces cigarettes sont expédiées de pays divers (Russie, Liban, Corée du Nord, Vietnam, Émirats arabes unis, Oman et Maroc) et transitent par Almared ou par un entrepôt non identifié à Erbil, après avoir atterri aux aéroports respectifs de ces villes ou être passées par camions par la frontière turco-irakienne d'Ibrahim Khalil. Elles sont ensuite expédiées en Iran. (https://www.reportingproject.net/troubleswithbigtobacco/documents/OCCRP_tobacco_6.pdf). Sans connaitre la nature exacte des liens qui unissent NGC et Malia, il reste intéressant de noter que le groupe Malia a ouvert en 2003, dans une aventure conjointe avec un Sheikh irakien de la province d'Al-Anbar installé au Liban, une compagnie nommée *Mared Al Iraqiya*, aussi connue sous le nom d'*Al-Mared*. Cette dernière est responsable de la distribution de produits alimentaires dans l'ensemble du pays, dont toutes les cigarettes du *British American Tobacco* (Malia en détient l'exclusivité dans le pays). Le groupe libanais, à travers sa compagnie *Al-Mourakeb*, a également passé un contrat avec *Bureau Veritas* qui le charge de l'inspection des Certificats de conformité des cargaisons entrant en Irak. La compagnie opère pour cela à tous les points de passage reliant la Turquie et l'Iran à la RKI (dont Ibrahim Khalil) ainsi qu'à tous les aéroports de cette dernière.

[327] Jacques Sarraf a pris la décision d'ouvrir cet hôtel à Erbil, sans savoir initialement à qui il serait destiné. Une fois le terrain alloué par le GRK et les plans établis, il a cherché une chaîne d'hôtels pouvant être intéressée par le projet. Hilton et Sheraton ayant refusé, y voyant alors un trop gros risque dans une région tout juste sortie de la guerre et à l'avenir incertain, c'est finalement Rotana qui s'est lancée dans l'aventure. Entretien avec un représentant du groupe Malia en Irak, *op. cit.*

[328] Chiffres fournis par un entrepreneur libanais dont la décision de s'installer à Erbil en a été la conséquence. Entretien avec Z. H., propriétaire d'une usine à Erbil, le 5 novembre 2015 à Erbil. Contacté, le directeur de l'établissement, Mr. Ghassan Dalal, n'a pas souhaité s'exprimer sur ces chiffres, les estimant confidentiels. Le groupe *Rotana* n'a pas donné suite à nos sollicitations sur le sujet.

antérieurement au Liban sont reconduits – parfois implicitement – dans la Région du Kurdistan d'Irak, et ce à l'avantage de chaque partie : la compagnie préétablie à Erbil est assurée du savoir-faire de son partenaire et la compagnie arrivante sait qu'elle est attendue d'amblée par des clients, limitant ainsi ses risques.

Certains employés, après avoir personnellement pris connaissance de besoins ciblés dans la Région du Kurdistan de par leurs fonctions, profitent également d'un climat d'affaires favorable pour ouvrir leur propre entreprise. E.B., informaticien, en est la parfaite illustration. Travaillant au Liban chez *Malia*, il arrive avec le groupe en 2004 à Erbil à l'âge de 21 ans. En 5 années de service, il prend conscience de la forte demande régionale dans le domaine informatique et du peu de réponses qui y est apporté. Il décide alors de quitter *Malia*, fait enregistrer une compagnie locale à son nom pour 3000 dollars, loue une maison pour 900 et commence à travailler seul depuis sa chambre à coucher. Il investit régulièrement ses gains pour, en quelques années, devenir propriétaire d'un immeuble entier dans lequel il déplace sa compagnie, de plusieurs terrains, de maisons et de containers, pour une valeur totale de 4 millions de dollars. De simple salarié, il devient ainsi patron d'une équipe comptant jusqu'à une cinquantaine d'employés, en majorité libanais[329]. De la même manière, Amanda Chahla, professeure de français, s'est lancée dans l'aventure entrepreneuriale. Arrivée à Erbil en 2009 pour enseigner à l'Université Libano-française, elle passe par l'école libanaise de Choueifat-SABIS avant de s'associer en 2013 à une compatriote pour ouvrir une garderie. C'est le succès immédiat. Le journal kurde *Rudaw* dresse d'ailleurs son portrait cette même année dans l'un de ses articles, la présentant comme « l'une des plus jeunes Libanais à être venu pour les affaires à Erbil[330] ». Elle a alors 27 ans, déclare son amour pour le Kurdistan et s'y dit très optimiste pour l'avenir.

b) **Les médias comme important relai du dynamisme libanais dans la RKI**

Les médias libanais relaient très tôt le développement des affaires à Erbil. L'annonce de l'ouverture de nouveaux établissements libanais est régulière, le dynamisme kurde est mis à l'honneur. La Région du Kurdistan est présentée comme une puissance économique émergente, riche en ressources fossiles[331], isolée de la violence du reste du pays et où les investisseurs s'engagent en toute confiance

[329] Entretien avec E.B., partenaire directeur d'une compagnie d'informatique à Erbil, à Erbil le 26 mai 2016.
[330] CARRERE J., « Lebanese Entrepreneurs Taking Kurdistan Region by Storm », *Rudaw*, 17 juin 2013, [En ligne] http://www.rudaw.net/english/kurdistan/17062013 (consulté le 9 décembre 2017).
[331] AFP, « Lebanese firm inks deal to build refinery in Iraqi Kurdistan », *The Daily Star Lebanon*, 10 juillet 2006 [En ligne] http://www.dailystar.com.lb/Business/Lebanon/2006/Jul-10/44127-lebanese-firm-inks-deal-to-build-refinery-in-iraqi-kurdistan.ashx (consulté le 9 décembre 2017).

sur des projets de plusieurs centaines de millions de dollars[332]. Dès 2007, *Le commerce du Levant* consacre un dossier de 17 pages sur sa conquête par les Libanais[333]. Il y indique que ces derniers se spécialisent dans le domaine des services, que leur savoir-faire est extrêmement apprécié et que la Région peut servir de tremplin éventuel pour le reste de l'Irak. Après avoir rappelé que tout n'y est certes pas rose (problème d'amateurisme local, corruption), l'article traite longuement de sa libéralisation économique et du « règne de la démesure » qui y domine. Des termes comme « millionnaires », « projets pharaoniques » ou encore « milliard de dollars » résonnent comme des promesses de gains miraculeux. Ainsi, après avoir cité le directeur marketing d'*Erbil International Exhibitions Company* (EIEC), Rizgar Zebari, qui déclare que « c'est une région qui promet des retours sur investissements colossaux. Tout reste à faire, nous sommes en plein essor économique[334] », *Le commerce du Levant* termine son dossier par la description d'investissements qui illustrent la réussite libanaise dans la Région du Kurdistan d'Irak. Ailleurs, d'autres articles ventent la modernité de la société kurde, s'appuyant par exemple sur le développement rapide des réseaux de télécommunication (opérateurs de téléphonie mobile, accès Internet par Wifi, installation de la fibre optique, etc.)[335] et sur le fort attrait touristique régional[336]. Dans un entretien accordé au journal *Al-Shorfa* en 2011, Chakib Chehab, alors Président de l'Association d'amitié libano-kurde et représentant le groupe *Malia* en Irak, met également en avant l'ouverture et l'engagement du GRK en faveur des investissements étrangers afin que ceux-ci participent pleinement à la croissance économique de la Région[337]. Une émission télévisée diffusée en 2012 résulte quant à elle sur une diffusion sans précédent de l'image de nouvel Eldorado qui est dorénavant communément attribuée à la Région du Kurdistan d'Irak et à sa capitale Erbil.

Le 1er et le 8 décembre 2012, la chaine MTV diffuse dans son émission *Tahkik* (« investigation » en arabe) un reportage de 2h30, en deux épisodes, sur les affaires libanaises dans la région[338]. Des liasses

---

[332] Voir par exemple AFP, « Iraqi developers launch $350 million 'mini-city' in Kurdistan », *The Daily Star Lebanon*, 28 novembre 2006 [En ligne] http://www.dailystar.com.lb/Business/Middle-East/2006/Nov-28/70979-iraqi-developers-launch-350-million-mini-city-in-kurdistan.ashx (consulté le 9 décembre 2017).

[333] HURY D., 2007, « Les Libanais à la conquête du Kurdistan irakien », *op. cit.*

[334] Ibid., p. 80.

[335] REUTERS, « Mobile technology, broadband flourish in Iraq Kurdish zone », *The Daily Star Lebanon*, 16 juin 2011 [En ligne] http://www.dailystar.com.lb/Technology/Regional/2011/Jun-16/141398-mobile-technology-broadband-flourish-in-iraq-kurdish-zone.ashx (consulté le 13 décembre 2017).

[336] CHAUDHRY S., « Iraqi tourists flock to northern Kurdish region for fun, safety », *The Daily Star Lebanon*, 6 septembre 2011 [En ligne] http://www.dailystar.com.lb/Culture/Travel-and-Tourism/2011/Sep-06/147975-iraqi-tourists-flock-to-northern-kurdish-region-for-fun-safety.ashx (consulté le 13 décembre 2017).

[337] TOPALIAN N., « Lebanese investment contributes to Iraqi economy », *Al-Shorfa*, 5 octobre 2011 En ligne] http://al-shorfa.com/en_GB/articles/meii/features/main/2011/10/05/feature-02 (consulté le 20 octobre 2013, lien non fonctionnel le 13 décembre 2017).

[338] HINDI C., « Erbil – Part 1 », *Tahkik*, 1er décembre 2012, [En ligne] https://www.youtube.com/watch?v=e_W9kEKl_QE (consulté le 16 décembre 2017).

HINDI C., « Erbil – Part 2 », *Tahkik*, 8 décembre 2012, [En ligne] https://www.youtube.com/watch?v=XF8Nq_bqo0s (consulté le 16 décembre 2017).

– parfois des colonnes – de billets défilent régulièrement à l'écran sur fonds de musique de films d'aventures. Le Kurdistan d'Iraq est défini comme stable, riche et disposant des services internationaux les plus modernes (téléphonie, panneaux solaires, etc.). Les chefs d'entreprises qui s'y expriment font l'éloge du gouvernement local et de l'hospitalité kurde : tout semble simple pour les affaires dans une région qui compte grandement sur les Libanais pour son développement, qui possède une législation favorable aux investisseurs et qui accueille les compagnies étrangères par l'octroi gracieux de terrains. Le reportage, présenté par la journaliste Claude Abu Nader Hindi, provoque immédiatement un afflux de nouveaux arrivants à Erbil. Un cadre d'une grande entreprise présente à Erbil depuis 2004 décrit ainsi l'atmosphère euphorique qui s'installe alors :

« Un jour je vois trois gars qui viennent me voir dans mon bureau pour que je les aide à Erbil. C'était un garagiste, son frère et un pistachier. Ils avaient 200 000$ à investir, mais ils ne savaient pas dans quoi, ils venaient simplement à cause du programme. Je leur ai demandé où étaient leur sac et leur pelle… Ils m'ont regardé d'un drôle d'air et je leur ai expliqué « bien oui, pour creuser dans la montagne de billet et les ramasser… » Je me suis excusé, mais je leur ai dit que c'était plus fort que moi. […] Une autre fois, je rentrais d'Erbil et je suis allé chez mon boucher habituel. Tout d'un coup il était super attentionné avec moi « Bonjour Monsieur C., comment allez-vous ? Comment va la famille ? » etc. Je me suis dit que c'était bizarre, car il n'avait jamais été comme ça… En fait lui aussi avait vu le reportage et, tout en coupant la viande, tournait la discussion vers Erbil. Et puis il m'a demandé si je pouvais lui trouver un travail là-bas. Je me suis dit il est boucher, qu'est-ce qu'il peut bien venir faire au Kurdistan ? Il m'a expliqué qu'il pouvait vendre sa boutique et venir travailler à n'importe quelle position dans ma compagnie, l'important pour lui c'était d'aller à Erbil. Simplement à cause du reportage ! » [339]

L'émission télévisée n'est finalement que peu appréciée par les Libanais à Erbil, où elle est accusée, du fait de son large écho, d'être à l'origine d'une forte concurrence entrainant une baisse des prix. De nouveaux arrivants se seraient également installés sans aucune expérience et auraient de par leur amateurisme terni l'image de leurs compatriotes dans la Région kurde. Le contenu du programme pose aussi question, certains y voyant une tentative par quelques compagnies d'en tirer un bénéfice personnel. Ainsi, les spéculations vont bon train quant à d'éventuels financements intéressés du programme : sont tour à tour évoqués une commande des banques, une participation de 10 000 dollars par compagnie souhaitant y apparaitre pour se promouvoir et le versement de 25 000 dollars par un homme d'affaire souhaitant y apparaitre comme le « chef » des Libanais au Kurdistan. Le

[339] Entretien le 20 avril 2016 à Erbil.

sentiment général, résumé par un entrepreneur, est que « au final, Claude aura bien foutu le bordel[340] ».

En juin 2014 encore, soit deux mois à peine avant l'avancée de *Daesh* dans les territoires kurdes d'Irak (août 2014) et alors que Mossoul vient de tomber aux mains des djihadistes, les Libanais d'Erbil restent confiants. C'est le sentiment que relaie un article du journal en ligne *iloubnan.info,* insistant sur la stabilité de la Région du Kurdistan et sur l'absence d'impact négatif sur les affaires[341]. La confiance de la population locale et d'une bonne partie de la communauté internationale dans les forces Peshmergas est effectivement totale : on vaque ainsi à ses occupations quotidiennes et on suit le conflit de manière détachée, depuis son poste radio ou de télévision, comme on pourrait le faire de Paris[342].

L'attractivité économique de la Région du Kurdistan d'Irak a donc fortement bénéficié de l'activation des réseaux sociaux libanais, et ce à travers diverses catégories de relations : individuelles, basées sur l'amitié et le respect ; formelles, basées sur l'emploi ; par transferts de ressources matérielles, dans le cas des liens de clientèle ; et par transfert de ressources non-matérielles, dans le cas de l'information véhiculée par les médias. Les liens familiaux et de villages sont cependant les grands absents de cette équation. Ces derniers, pourtant centraux dans le parcours migratoire historique des Libanais vers l'Amérique du nord[343], l'Amérique du sud[344], l'Afrique de l'Ouest[345] et l'Australie[346], notamment par un système de migration en chaîne (couple et enfants, suivis des grands-parents, des oncles, des tantes et des cercles familiaux de plus en plus larges), restent exceptionnels dans le cas présent. Certains individus se joignent bien à un frère, un père ou un oncle pour établie et gérer des affaires à Erbil, mais les exemples sont rares. Les raisons d'un tel phénomène se situent certainement à deux niveaux. D'un côté, la proximité géographique d'Erbil et de Beyrouth fait que la migration nécessite une logistique beaucoup moins complexe que pour un pays plus éloigné, où l'expérience et

[340] Entretien le 6 octobre 2016 à Beyrouth.

[341] SPENCER S., Lebanese businesses in Kurdistan unperturbed by Iraq insurgency, *iloubnan.info*, 22 juin 2014 [En ligne] http://www.iloubnan.info/business/81176/Lebanese-businesses-in-Kurdistan-unperturbed-by-Iraq-insurgency (consulté le 7 mars 2016, lien non fonctionnel au 16 décembre 2017).

[342] Nous étions nous-même sur place à ce moment. Un climat de sérénité régnait alors à Erbil, une offensive de *Daesh* étant considérée comme impossible : les *Peshmergas* n'auraient fait qu'une bouchée des djihadistes nous expliquait-on du côté kurde…

[343] Voir par exemple le cas des États-Unis : NAFF A., "Lebanese Immigration into the United States: 1880 to the Present", *in* Albert Hourani et Nadim Shehadi, *The Lebanese in the World: A Century of Emigration*, Center for Lebanese Studies et I.B. Tauris, Londres, 1992, p. 149-150.

[344] Voir par exemple le cas du Brésil : KNOWLTON C., "The Social and Spacial Mobility of the Syrian and Lebanese Community in São Paulo, Brazil", *in* Albert Hourani et Nadim Shehadi, *The Lebanese in the World: A Century of Emigration*, Center for Lebanese Studies et I.B. Tauris, Londres,1992, p. 290.

[345] ARSAN A., *Interlopers of Empire: The Lebanese Diaspora in Colonial French West Africa*, Hurst & Company, Londres, 2014 p. 54-55.

[346] BATROUNEY T., "The Lebanese in Australia, 1880-1989", *in* Albert Hourani et Nadim Shehadi, *The Lebanese in the World: A Century of Emigration*, Center for Lebanese Studies et I.B. Tauris, Londres, 1992, p. 419.

l'assistance d'un proche préétabli sont particulièrement recherchées. D'un autre côté, la nature d'affaires de la migration implique que les Libanais en question arrivent à Erbil dotés de moyens financiers préalables et qu'ils ne comptent pas sur les structures préétablies par leurs proches pour subvenir à leurs besoins. Leur démarche migratoire est individuelle et ne repose nullement sur un schéma plus large d'organisation familiale au profit de laquelle l'individu s'éclipserait.

Au-delà du phénomène de bouches-à-oreilles, qui s'appuie sur divers types de relations sociales[347] dès l'installation des premières grandes compagnies à Erbil, nombreux sont également les Libanais à prendre connaissance des opportunités offertes par la Région du Kurdistan d'Irak par des Kurdes eux-mêmes. Une importante communauté kurde réside en effet au Liban depuis la fin de la domination ottomane au Proche Orient et relaie auprès des compagnies libanaises les besoins en termes de compétences et d'investissements du GRK.

II — UN ACTIVISME KURDE AUPRES DES ENTREPRISES LIBANAISES

Les Kurdes n'ont pas attendu que les Libanais investissent leur région du nord de l'Irak pour établir des liens avec ces derniers. Qu'ils y résident encore, qu'ils y aient vécu quelques années avant de fuir durant la guerre civile ou qu'ils y aient simplement passé des vacances, ils sont en effet nombreux à bien connaitre le Liban. Ils y ont d'ailleurs établi une importante communauté depuis le début du XX^e^ siècle (partie 1). Alors que les premières compagnies libanaises sont arrivées à Erbil dans un contexte irakien, souvent à défaut de s'installer à Bagdad, ces relations ont permis de promouvoir directement la Région du Kurdistan d'Irak – principalement sa capitale – auprès des chefs d'entreprises libanais (partie 2).

1. Une présence kurde historique au Liban

La présence kurde au Liban s'amorce dès l'arrivée des Ayyubids au XII^e^ siècle et l'envoi de familles par l'Empire Ottoman pour y maintenir l'ordre[348]. Des colonies féodales et militaires s'organisent progressivement dans les montagnes libanaises pour finalement s'arabiser et s'intégrer pleinement

[347] Max Weber définit une relation sociale comme "le comportement de plusieurs individus en tant que, par son contenu significatif, celui des uns se règle sur celui des autres et s'oriente en conséquence". WEBER Max, *Économie et Société*, 2 tomes, Paris, Press Pocket (première édition en français, Plon, 1971), 1995, p. 58.

[348] MEHO L. I., KAWTHARANI F. W., « La communauté kurde au Liban : présent et avenir », *Etudes kurdes*, n°7, mai, 2005, p. 46 [En ligne] www.institutkurde.org/publications/etude_kurdes/pdf/etud7.pdf (consulté le 7 janvier 2018).

dans la société locale[349]. Ismet Chériff Vanly décrit par exemple comment la famille de l'Emir kurde Said Jan-Polad, originaire d'Akkari en Turquie, s'installe quant à elle dans le pays en 1630 après s'être rebellée contre les Ottomans. Elle est chaleureusement accueillie par l'Emir libanais d'alors, Fakhr al-Din al-Ma ani, qui lui attribue le district du Shouf, au sud-est de Beyrouth. Le fils de Said Jan-Polad devient chef des Druzes et sa famille – dont le nom s'est arabisé en *Jumblat* – reste jusqu'à maintenant particulièrement influente au sein de ce groupe socio-religieux[350].

a) **Des Kurdes longtemps en marge de la société libanaise**

Aujourd'hui, lorsqu'est évoquée la communauté kurde au Liban, c'est des Kurdes résidant au pays des cèdres depuis la chute de l'Empire Ottoman dont il est généralement question. Résultat d'une immigration lente et continue divisée en deux vagues principales – de 1925 à 1950 et durant les années 1950 et 1960[351] – plutôt que rapide et immédiate comme dans le cas des Arméniens et des Palestiniens en 1922 et 1948 respectivement[352], ils seraient entre 60 000 et 150 000 selon les sources et les estimations à s'être regroupés sur une base communautaire villageoise et familiale[353]. Avec les autres migrants vivant majoritairement dans les bidonvilles de la périphérie beyrouthine, ils constituent une main-d'œuvre bon marché et contribuent dès lors au développement de l'économique libanaise[354]. Dans les années 1950 et 1960, la prolétarisation du centre-ville de Beyrouth résulte sur l'installation de certains d'entre eux dans les quartiers résidentiels de la capitale libanaise : le géographe André Bourgey évoque à ce propos un phénomène de « colonisation » et de « "kurdification" de nombreux îlots » de la ville, dont le quartier juif de Wadi Abu Jamil[355]. Au final, deux tiers des Kurdes du Liban sont installés à Beyrouth et dans sa banlieue, les autres résidant dans les villes de Tripoli, Sidon, Tyre et Baalbek[356].

---

[349] VANLY I. C., "The Kurds in Syria and Lebanon" *in* Philip Kreyenbroek (ed) et Stefan Sperl (ed), *The Kurds: A Contemporary Overview*, Londres, Routledge, 1992, p. 143-170.

[350] Ibid.

[351] La première vague correspond à une période de violence particulière à l'égard des Kurdes de la nouvelle République de Turquie. La seconde correspond quant à elle à la perte de nationalité de de nombreux Kurdes syriens suite à un recensement dans la province d'al-Hasaka organisé par le gouvernement de Damas (décret n° 93) : les Kurdes doivent prouver qu'ils sont présents en Syrie depuis au moins 1945, ce que nombreux d'entre eux sont incapables de faire.
MCDOWALL D., *A modern history of the Kurds*, *op. cit.*, p. 474, 485.

[352] BOURGEY A., « La guerre et ses conséquences géographiques au Liban », *Annales de géographie*, t. 94, n° 521, 1985, p. 3.

[353] - De 60 000 à 80 000 pour MEHO L. I., KAWTHARANI F. W.,2005, « La communauté kurde au Liban : présent et avenir », *op. cit.*, p. 48.
- Au moins 100 000 pour MCDOWALL D., *A modern history of the Kurds*, *op. cit.*, p. 485.
- 150 000 pour INSTITUT KURDE DE PARIS, « Diaspora kurde », [En ligne] www.institutkurde.org/kurdorama (consulté le 7 janvier 2017) et pour Kamaran Mufti, Directeur général de la promotion, de l'examen et de l'attribution des licences du Bureau de l'investissements du GRK (entretien le 1er février 2015 à Erbil).

[354] BOURGEY A., « La guerre et ses conséquences géographiques au Liban », *op. cit.*, p. 18.

[355] Ibid., p. 21.

[356] MCDOWALL D., *A modern history of the Kurds*, *op. cit.*, p. 486 et MEHO L. I., KAWTHARANI F. W., « La communauté kurde au Liban : présent et avenir », *op. cit.*, p. 48.

Les Kurdes du Liban font généralement partie des strates socio-économiques les moins favorisées du pays, ne bénéficiant ni de richesses financières (85% d'entre eux vivant sous ou au seuil de pauvreté en 1995) ni d'éducation scolaire (60% étant analphabètes la même année)[357]. Les migrants des années 1920 et 1930 sont en majorité paysans. Ils occupent dorénavant des positions socioprofessionnelles subalternes, telles que servants, porteurs, vendeurs à la sauvette, etc. Ceux qui réussissent à faire des études supérieures, notamment de la seconde ou de la troisième génération, sont également mis en difficulté lorsqu'il s'agit d'exercer une profession dans le domaine médical ou légal, dans la chimie ou en tant qu'ingénieur. Sans droits légaux et civils, du fait d'un statut d' « immigrant étranger », ils ne peuvent effectivement rejoindre les associations et unions professionnelles[358].

Jusqu'aux années 1990, bien qu'il n'existe aucun mouvement nationaliste antikurde comme en Turquie, en Syrie et en Iraq, la citoyenneté libanaise n'est en effet généralement pas accordée aux Kurdes. A leur arrivée au Liban, rares sont en effet ceux qui cherchent à être naturalisé. Lokman Meho et Farah Kawtharani avancent trois explications pour ce manque d'intérêt de la part des Kurdes. Tout d'abord, ces derniers considèrent alors leur séjour au Liban comme une étape temporaire pour gagner de l'argent avant de rentrer dans un Kurdistan devenu indépendant. Ensuite, ils souhaitent échapper à toute conscription militaire. Enfin, circuler entre les pays de la région ne nécessite pas la citoyenneté libanaise. Quant durant la seconde guerre mondiale ils entament finalement les démarches de naturalisation afin de bénéficier des rations alimentaires, il est déjà trop tard : une nouvelle législation de 1940 ne le leur permet plus[359].

En 1962, des cartes d'identification héréditairement transmissibles dites « de substitution » (qaid al-dars) sont distribuées aux Kurdes du Liban. Elles leur permettent de sortir et de rentrer dans le pays ainsi que d'avoir accès à l'école publique, mais aucunement de voter ou de postuler à un emploi public. Plusieurs demandes de naturalisation sont soumises au Parlement entre les années 1970 et le début des années 1990, mais elles se heurtent à l'opposition des Maronites qui y voient une menace à l'équilibre confessionnel du pays : un recensement effectué en 1932, pendant lequel l'obtention, la présentation et l'analyse des chiffres de référence auraient d'ailleurs été fortement politisées, montre une supériorité numérique des Chrétiens sur les Musulmans avec un taux de six pour cinq[360]. Il faut alors attendre un décret de naturalisation pris par le gouvernement de Rafik al-Hariri le 21 juin 1994 pour que les Kurdes qualifiés vivant dans le pays mais non-naturalisés gagnent pleinement accès à la

[357] Ibid., p. 54.
[358] VANLY I. C., "The Kurds in Syria and Lebanon", *op. cit.*, p. 129-131.
[359] MEHO L. I., KAWTHARANI F. W., « La communauté kurde au Liban : présent et avenir », *op. cit.*, p. 50-51.
[360] MAKTABI R., "The Lebanese Census of 1932 Revisited: Who Are the Lebanese?", *British Journal of Middle Eastern Studies*, vol.26, n°2, 1999, p.219-220.

citoyenneté libanaise[361]. Alors qu'en 1982 20% des Kurdes du Liban détiennent cette citoyenneté (70% possèdent une carte « de substitution » et 10% ne sont dotés d'aucun papier d'identité ou sont enregistrés comme Syriens ou Palestiniens), ce taux passe à 60% en 1996 (certains sont trop pauvres pour payer les frais de dossier et d'autres ne croient pas en ce processus)[362].

b) **Le Liban, une base-arrière politique kurde**

Avec son importante communauté kurde, le Liban ne constitue pas seulement une terre de refuge mais devient également un territoire privilégié dans l'organisation de mouvements nationalistes ciblant la Turquie et l'Irak au cours du XX^e^ siècle. C'est ainsi que l'organisation kurde antiturque *Khoyboun* (« être soi-même » en kurmanji) y est établie en 1927 lors d'un congrès tenu à Bhamdoun, au Mont-Liban[363]. Ambitionnant de « réaliser l'union de tous les Kurdes, sans distinction de religion, de dialecte et de classe sociale, dans un Kurdistan indépendant[364] », elle est l'œuvre d'intellectuels kurdes en exile suite à l'insurrection manquée du Cheikh Saïd contre Mustafa Kemal Atatürk en 1925. Unissant leurs associations et comités, ils unissent leurs forces avec les Arméniens contre le régime kémaliste et visent à établir un foyer national kurde en Turquie. Suite à des divergences internes (famille Bedir Khan contre famille Djemil Pacha[365], « vieilles » générations tournées vers l'Occident contre « jeunes générations » souhaitant collaborer avec l'URSS) et sans soutien extérieur, le *Khoyboun* disparait finalement en 1945.

La naissance d'une conscience politique des Kurdes au Liban et leur implication dans la politique nationale kurde est véritablement amorcée par l'arrivée de milliers de Kurdes syriens politisés, ces derniers fuyant la vague de nationalisme arabe qui aboutit de 1958 à 1961 sur l'établissement d'une brève République arabe unie (nouvel État créé par l'union de l'Égypte et de la Syrie, puis du Yémen)[366]. La révolte menée par Mustafa Barzani de 1961 à 1975 en Irak participe également à ce

---

[361] MEHO L. I., KAWTHARANI F. W., « La communauté kurde au Liban : présent et avenir », *op. cit.*, p. 51-52.
[362] MCDOWALL D., *A modern history of the Kurds*, *op. cit.*, p. 488.
[363] Pour d'avantages d'information sur la Ligue *Khoyboun*, dont de nombreux documents liés à l'organisation (statuts, programme, listes de membres, serment de fidélité à la cause kurde, etc.), voir « La Ligue nationale kurde Khoyboun. Mythes et réalités de la première organisation nationaliste kurde », *Etudes kurdes*, n° hors série III (juin 2007), Paris, Fondation-Institut kurde de Paris, L'Harmattan.
[364] Ibid., p. 5.
[365] Les deux familles se sont depuis réconciliées, comme en témoigne les forts liens d'amitié liant aujourd'hui Sinemkhan Bedir Khan, dernière descendante de Celadet Bedir Khan, à Ferda Djemil Pacha. Les deux femmes se retrouvent régulièrement à Erbil autours d'un thé pour discuter des moyens de promouvoir le nationalisme kurde à travers la culture, les affaires, etc. Nous avons pu assister à une entrevue au domicile de Mme Djemil Pacha le 3 avril 2014, à Erbil.
[366] Sur le nationalisme arabe, le lecteur peut se référer à DAKHLI L., « Arabisme, nationalisme arabe et identifications transnationales arabes au 20e siècle », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°103, Presses de Sciences Po, 2009, p. 12-25.

phénomène : les Kurdes du Liban s'identifient au mouvement et décident à leur tour d'agir. Ils mettent ainsi en place plusieurs organisations socio-politiques.

L'Organisation de la jeunesse démocratique kurde au Liban (Munaẓama āl-Shabiba āl-Dimuqrāṭiya āl-Kurdiya), qui est clandestinement active depuis le 1er juillet 1960 et a pour fonction première de communiquer sur les moyens destinés à l'amélioration des conditions de vie politique, sociale et culturelle de la communauté, entreprend dès 1961 d'assister les envoyés de Mustafa Barzani dans leur quête de popularisation du mouvement nationaliste kurde[367]. Sous la direction de Jamil Meho, qui bénéficie du soutien du héros kurde irakien, le mouvement bénéficie d'une forte côte de popularité. M. Barzani souhaite en faire un contrepoids au PDK de Syrie (le PDKS, établi en 1957), dont le dirigeant Salah Badreddin s'oppose à lui[368]. L'existence du parti est officiellement autorisée par les autorités libanaises en 1970[369] ; il est alors connu sous l'appellation de Parti démocratique kurde du Liban (PDKL) et est considéré comme la branche du PDK irakien au Liban. La même année cependant, Jamil Meho est arrêté en Irak alors qu'il se rend à la 8ème conférence du Parti démocratique du Kurdistan : un désaccord avec le Bureau politique du PDK quant à l'importance du rôle de ce dernier dans la direction du parti au Liban lui fait passer 5 années en prison à la frontière irako-iranienne[370].

De leur côté, au Liban, les Kurdes multiplient les actions en faveur de la lutte menée par Mustafa Barzani. Leurs activités oscillent entre la diffusion d'informations sur la guerre irako-kurde, l'aide aux réfugiés politiques kurdes de Syrie et l'acheminement d'aide matérielle aux réfugiés kurdes d'Irak. Comment l'indiquent L. Meho et F. Kawtharani, des appels vont jusqu'à être lancés au Liban pour recruter des combattants et les envoyer se battre en Irak au moment de la déroute kurde en 1975[371]. Les divisions politiques qui apparaissent au sein du parti en Irak et en Syrie se répercute toutefois rapidement sur le PDKL, celui-ci se divisant en différentes entités qui sont elles-mêmes majoritairement démantelées dans les années 1980 et 1990[372].

Le Parti des travailleurs du Kurdistan (le « Partiya Karkerên Kurdistan » ou PKK, groupe armé kurde fondé en 1978) semble alors prendre le relai et compte de nombreux adeptes au Liban grâce à son discours d'union nationale. Le putsch militaire turque de 1980 pousse la direction du parti à s'exiler

[367] MEHO L. I., KAWTHARANI F. W., « La communauté kurde au Liban : présent et avenir », *op. cit.*, p. 61.
[368] MCDOWALL D., *A modern history of the Kurds*, *op. cit.*, p. 487.
[369] Décret du Ministère de l'Intérieur libanais n°868 du 24 septembre 1970. HITTI J., MEHO A., "The Kurds of Lebanon", site Internet du PDKL, 2003, [En ligne] www.kdp-lebanon.org/history (consulté le 5 janvier 2018).
[370] HITTI J., MEHO A., "The Kurds of Lebanon", *op. cit.*
[371] MEHO L. I., KAWTHARANI F. W., « La communauté kurde au Liban : présent et avenir », *op. cit.*, p. 73.
[372] Ibid., p. 57, 74.

dans la vallée libanaise de la Bekaa, alors sous administration militaire syrienne[373], parmi les réfugiés palestiniens. Le PKK se bat d'ailleurs aux côtés de ces derniers lors de l'assaut d'Israël sur le Liban en 1982 et, suite à l'évacuation de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) par la Force multinationale de sécurité à Beyrouth, prend le contrôle effectif du camp qui s'y trouve. Ayant établi son quartier général dans la vallée, c'est d'ici qu'Abdullah Öcalan, dirigeant du parti, engage sa lutte armée en 1984 contre l'État turque pour réclamer un État kurde indépendant[374]. Chez les Kurdes du Liban, la loyauté symbolique pour les Barzani – en l'occurrence pour Massoud – reste toutefois la plus forte : ils n'apprécient en effet que peu la violence employée par Öcalan pour parvenir à ses fins, violence parfois tournée contre des Kurdes eux-mêmes. Les liens entre les associations kurdes du Liban et le PDK sont ainsi renoués dès le début des années 2000[375].

En 2005, quand la nouvelle Constitution irakienne est proclamée et reconnait la Région du Kurdistan comme une entité fédérée du pays, le Liban est alors doté d'une multitude d'associations kurdes officiellement reconnues par les pouvoirs publics. Les plus actives sont la Délégation Rawdah, l'Association philanthropique kurde libanaise (āl-jam'iya āl-kurdiya āl-lubnaniya āl-khairiya), le Club sportif et culturel des cèdres (jam'iya āl-ārz āl-riyāḍiya āl-thaqafiya), le Parti de la Liberté (Rezgari), la Ligue familiale 'Omayrat, l'Association sociale libanaise (āl-jam'iya āl-lubnaniya āl-ijtima'iya), la Ligue humanitaire et culturelle kurde du Liban (āl-rabiṭa āl-thaqafiya āl-insaniya āl-kurdiya āl-lubnaniya) et la Génération future (jil āl-mustaqbal)[376]. Les Kurdes sont donc particulièrement familiers avec le Liban et bénéficient d'une connaissance particulière de son système d'affaires. Très tôt, des compagnies libanaises sont alors démarchées pour aller s'installer au nord de l'Irak et participer à leur tour au développement économique de la Région kurde.

2. Des Libanais démarchés dans un contexte d'immigration post-guerre encouragée

Désireux de profiter de la période post-guerre d'Irak pour développer ses infrastructures et faire prospérer son économie, le GRK décide rapidement de faire appel à l'immigration pour bénéficier de main d'œuvre et d'expertises nouvelles.

---

[373] La Ligue arabe se réunit à Riyad en 1976, un an après le début de la guerre civile au Liban, et instaure une Force arabe de dissuasion – majoritairement syrienne – pour tenter de mettre fin au conflit. Ce dernier ne se termine toutefois qu'en 1990, avec la mise sous tutelle syrienne du Liban jusqu'en 2005.

[374] VANLY I. C., "The Kurds in Syria and Lebanon", *op. cit.*, p. 132

AFP, « Adbullah Ocalan, visage incontournable de la rébellion kurde », *LeMonde.fr*, 21 mars 2013 [En ligne] http://www.lemonde.fr/europe/article/2013/03/21/adbullah-ocalan-visage-incontournable-de-la-rebellion-kurde_1851519_3214.html (consulté le 6 janvier 2017).

[375] MEHO L. I., KAWTHARANI F. W., « La communauté kurde au Liban : présent et avenir », *op. cit.*, p. 74

[376] Une courte description de chacune de ces associations est disponible dans Ibid., p. 57-66.

a) **Immigration non-qualifiée et immigration qualifiée dans la RKI**

D'un côté, des travailleurs étrangers sont recrutés pour occuper des emplois non qualifiés dans le domaine des services (nettoyage, aide à la personne, etc.), de la construction et de l'agriculture qui ne sont pas pourvus par les locaux. La nouvelle prospérité de la Région du Kurdistan d'Irak participe en effet à une ascension sociale de sa population active qui devient réticente à occuper des positions subalternes peu rémunérées, exigeantes et jugées dégradantes voire « honteuses ». Malgré un niveau d'éducation et de qualification peu élevé, les Kurdes d'Irak aspirent dorénavant à des salaires et des statuts professionnels valorisés et valorisants, au sein de l'administration publique en particulier. A cela s'ajoute la rentiérisation des revenus des ménages kurdes[377] qui stimule l'apparition de nouveaux « besoins », tout comme en témoigne la multiplication des domestiques dans les foyers[378].

Le marché du travail se trouve ainsi divisé en segments distincts – presque parallèles – différenciés par des variables telles que le niveau de rémunération, la sécurité de l'emploi, l'accessibilité, etc. Les employés locaux et étrangers sont alors inégalement répartis entre ces segments, dits primaire (où les emplois sont stables et relativement bien rétribués) et secondaire (emplois subalternes aux bas salaires et aux conditions de travail difficiles). Leur mobilité professionnelle s'opère d'ailleurs surtout au sein de – et non entre – ces derniers[379]. Pour alimenter le segment « secondaire », des agences de recrutement spécialisées se chargent alors de faire venir des hommes et des femmes originaires d'Asie (principalement Philippines, Indonésie, Bengladesh et Népal) et d'Afrique (Ethiopie, Somalie). Les tâches d'entretien et de service en restauration leurs sont assignées. Dans le même segment, ce sont principalement des Arabes irakiens, parfois des Iraniens, et plus récemment des Kurdes syriens, qui forment le corps des bataillons d'ouvriers du bâtiment et d'employés agricoles qui opèrent dans la Région du Kurdistan. Ces cas ne sont alors pas sans rappeler la notion de « niche ethnique » de Roger Waldinger, traduction d'un secteur économique où une minorité ethnique est surreprésentée par rapport à son importance dans la masse totale de l'emploi[380].

---

[377] Plus de précisions sont apportées sur ce point dans le chapitre suivant.

[378] Cette situation s'apparente à celle de la Jordanie des années 1970 et 1980, comme décrite dans DE BEL-AIR F., « Politiques d'immigration de travail et construction nationale en Jordanie (1975-2002) », *in* H. Jaber et F. Métral, *Mondes en mouvements. Migrants et migrations au Moyen-Orient au tournant du XXIe siècle*, Beyrouth, Presses de l'Ifpo, 2005, p. 162-163.

[379] La théorie de la segmentation du marché du travail est développée dès la fin des années 60 par des auteurs comme Peter Doeringer et Bennett Harrison. Pour une présentation de celle-ci, le lecteur peut se référer à HARRISON B., SUM A., « The Theory of "Dual" or Segmented Labor Markets », *Journal of Economics Issues*, vol. XIII, n° 3 (Septembre), 1979, p. 687-706.

[380] WALDINGER R., *Still the Promised City? African-Americans and New Immigrants in Postindustrial New-York*, Cambridge, Harvard University Press, 1996, p. 95.

D'un autre côté, le GRK est également conscient de ses lacunes internes en termes de compétences technologiques et de savoir-faire, après plusieurs décennies de conflit avec Bagdad et d'une longue période d'embargo. Souhaitant s'inspirer des économies développées et composant avec « une certaine culture parmi les Kurdes qui veut que tout ce qui vient de l'extérieur est mieux[381] », il souhaite alors aussi attirer des compagnies et investisseurs étrangers. A travers son Bureau de l'investissement, le gouvernement kurde participe à de nombreuses conférences, séminaires, journées d'études et autres manifestations internationales pour promouvoir son territoire. L'Union des investisseurs du Kurdistan, crée en 2010, participe également à cette dynamique en invitant des délégations étrangères à venir visiter la région et en leur présentant les modalités locales d'investissement. Dans le contexte post-guerre, l'un des objectifs principaux est alors de les rassurer quant à la sécurité locale[382]. Le Département des Affaires étrangères kurde estime qu'il s'agit là d'une « situation gagnante-gagnante », les étrangers se voyant offrir des opportunités d'affaires importantes et les Kurdes bénéficiant en retour d'une (re)construction économique rapide de leurs territoires[383].

b) **Les Libanais, grands bénéficiaires des besoins kurdes en immigration**

Connues et reconnues par la diaspora kurde, certaines compagnies libanaises sont sollicitées dès les premières heures de l'autonomisation de la Région du Kurdistan d'Irak pour faire bénéficier le Gouvernement régional de leur expertise. Kaify Abdullah, secrétaire de l'Association d'amitié kurdo-libanaise, mais aussi et surtout directeur des relations extérieures du PDK avec le monde arabe, déclare ainsi à leur propos :

« Les Libanais sont intelligents, ils sont dans tous les pays où il y a du business à faire. Ils prennent des risques, ils n'ont pas peur. Et pour nous ils constituent une clé pour le reste du monde. Ils ont de très bonnes connections à l'international, en Europe et aux États-Unis. Travailler avec eux c'est ouvrir notre économie aux compagnies et aux réseaux économiques mondiaux. Les Kurdes aiment aussi beaucoup les gens ouverts, ce que les Libanais sont[384] ».

Les entreprises et investisseurs libanais semblent donc être aux yeux des Kurdes des candidats idéaux pour s'inscrire dans la politique de développement qu'elles souhaitent élaborer, et ce à quatre niveaux : ils possèdent une expérience internationale et ne devraient donc pas voir d'inconvénient à

[381] Entretien avec Kaify Abdullah, Secrétaire de l'Association d'amitié kurdo-libanaise, le 26 mai 2016 à Erbil.
[382] Entretien avec Jamil Ahmed Abbas, Directeur adjoint de l'Union des investisseurs du Kurdistan, le 15 février 2016 à Erbil.
[383] Entretien avec Karwan Jamal Tahir, *op. cit.*
[384] Entretien mené le 26 mai 2016 à Erbil.

s'établir à nouveau à l'étranger ; ils ont une faible sensibilité aux risques et ne devraient donc pas être rebutés par l'idée d'investir dans un marché post-guerre ; ils possèdent des réseaux internationaux grâce à leur diaspora et devraient être en mesure d'intégrer la Région du Kurdistan dans l'économie globale ; ils sont « ouverts », sous-entendu flexibles, et devraient donc s'adapter aux pratiques encore floues des secteurs privé et public kurdes. Ces différentes caractéristiques attribuées aux Libanais se vérifient effectivement grandement une fois actée l'arrivée de ces derniers[385]. Pour toutes ces raisons, des compagnies et entrepreneurs libanais sont incités à travailler dans la Région du Kurdistan par trois types d'acteurs : le GRK lui-même, des hommes d'affaires locaux et des clients.

C'est ainsi que *Dar al-Handasah* et *Khatib & Alami*, grands groupes libanais, s'installent à Erbil dès 2004 afin de travailler pour le compte des pouvoirs publics kurdes sur les plans d'urbanisme de plusieurs villes locales. De nombreux consultants se trouvent également embauchés par le gouvernement local afin de développer et conseiller ses différentes administrations ; beaucoup restent d'ailleurs ensuite dans la région afin d'ouvrir leurs propres affaires.

P.K., par exemple, est consultante auprès d'une compagnie libanaise invitée en 2006 par le Premier ministre dans la Région du Kurdistan. Suite à de fortes complications sur un projet, des proches du Premier ministre lui proposent alors de rester travailler personnellement avec eux et de monter son affaire à Erbil. C'est chose faite dès 2007 : P.K. s'associe avec une société libanaise de design et ouvre sa société. Elle travaille rapidement pour divers ministères, supervise les plans de l'ensemble du système de traitement des eaux de la Région (projet de 25 millions de dollars…) ainsi que ceux de l'école libanaise de Choueifat qui projette d'y ouvrir un campus[386].

E.C.I., qui possède avec ses trois frères une imprimerie à Beyrouth fondée par son père, arrive à Erbil pour assister le Ministère de l'éducation kurde dans la confection de programmes scolaires. Le gouvernement lui confie ensuite l'impression des livres et l'incite fortement à s'installer afin de pouvoir bénéficier d'autres contrats. L'imprimerie y ouvre une branche en 2010 et se voit ainsi confier une multitude d'importants projets[387].

S.K. est quant à lui employé comme consultant pour le Ministère du tourisme par une compagnie étrangère. Chargé de remettre un rapport sur une classification des hôtels de la Région du Kurdistan

[385] Du fait de leur importance, ces caractéristiques seront développées dans les chapitres suivants, et notamment au chapitre 4.
[386] Entretien avec P.K., le 30 mai 2016 à Erbil.
[387] Entretien avec E.C.I., le 21 octobre 2016 à Beyrouth.

en catégories d'une à cinq étoiles, il poursuit son séjour kurde une fois sa mission terminée : se joignant à son frère, il ouvre en 2011 un restaurant-traiteur dans le quartier chrétien d'Ainkawa[388].

Certaines compagnies et certains entrepreneurs sont également directement démarchés au Liban par de riches Kurdes, voire par des Arabes ou des Chrétiens irakiens, qui cherchent des partenaires ou de prestataires de service pour leurs investissements dans la Région du Kurdistan. Certains exposent des cas d'affaires précis quand d'autres souhaitent uniquement placer leur argent, qu'importe le secteur d'activité. Pour les Libanais contactés, l'opportunité est d'autant plus grande qu'ils travaillent alors sur des projets concrets et/ou qu'ils bénéficient dorénavant de contacts locaux pouvant les introduire sur le marché.

C'est ainsi que MAN Enterprise, importante compagnie libanaise de construction opérant au Proche-Orient et en Afrique sub-saharienne, fait son entrée dans la région kurde : alors qu'elle construit le centre commercial City Mall à Beyrouth, un homme d'affaire kurde lui propose de venir un faire un à Erbil. L'entreprise y installe une représentation en 2004-2005[389].

E.C., propriétaire d'une agence de voyages, rencontre quant à lui à Beyrouth un Irakien qui, aux détours d'une conversation, lui demande s'il cherche à investir dans nouveau marché. L'offre est ouverte, la nature du projet reste à déterminer. En pleines difficultés financières au Liban, il décide de saisir l'opportunité et ferme sa compagnie en 2007 pour s'installer à Erbil. Après une première tentative infructueuse de vente de chocolats, il ouvre ce qui devient rapidement le plus important salon de coiffure libanais de la capitale kurde[390].

Il n'est également pas rare que de grandes entreprises kurdes recrutent à leur tête des citoyens libanais. Elles profitent ainsi de leur expérience et de leurs réseaux. Ghada Gebara, par exemple, qui a étudié au Havre et à Montréal, est nommée à la position de directrice générale de *Korek Telecom* de 2011 à 2015. Marcel Daoud occupe lui le poste de directeur général du groupe STER (l'un des holdings les plus importants de la Région du Kurdistan d'Irak, propriété de Masrour Barzani, fils de Massoud Barzani) jusqu'en 2013. Sa position lui offre une influence telle qu'il devient une personnalité centrale dans la communauté libanaise d'Erbil. Ses compatriotes se tournent spontanément vers lui en cas de difficulté et il assoie son influence en répondant régulièrement favorablement aux demandes de services qui lui font formulées. En 2013, alors qu'un Libanais décède, c'est lui qui organise personnellement le rapatriement du corps. Sa réputation s'étend au

[388] Entretien avec S.K., le 10 avril 2016 à Erbil.
[389] Entretien avec N.A.N., membre du Conseil d'administration de MAN Enterprise, le 21 octobre 2016 à Beyrouth.
[390] Entretien avec E.C., le 16 mars 2016 à Erbil.

Liban où il participe ainsi indirectement à la promotion de la Région kurde : des investisseurs sont prêts à y engager des millions de dollars simplement pour travailler avec lui. Le groupe STER en bénéficie alors grandement, puisqu'il s'attribue 15 à 20% du capital des projets ainsi développés[391].

Enfin, des chefs d'entreprises libanais sont incités par leurs clients irakiens à se rendre dans la Région du Kurdistan. S'installant pour certains à Erbil, ils souhaitent en effet continuer à bénéficier des services auxquels ils sont habitués, sans toutefois devoir se déplacer constamment. D.J., qui possède une clinique de chirurgie esthétique à Beyrouth depuis 25 ans et dont une importante partie de la patientèle est irakienne, franchit ainsi le pas en 2012. C'est l'évocation permanente de la capitale kurde par cette dernière qui la persuade d'y ouvrir une seconde clinique, après un essai raté à Bassorah[392].

Au-delà de l'attrait suscité par les fonds alloués à la reconstruction de l'Irak sur les grandes entreprises libanaises de la construction et de l'urbanisme, avec son effet boule de neige sur des compagnies plus modestes, ce sont donc les Irakiens eux-mêmes – Kurdes mais pas seulement – qui exercent une force centripète autours d'Erbil dans la période post-guerre de 2003.

RESUME CONCLUSIF

Le programme de reconstruction de l'Irak, entamé dès 2003, a constitué un important attracteur pour les hommes d'affaires libanais. Prenant initialement la route de Bagdad, les plus réactifs se sont notamment imposés comme intermédiaires entre entreprises occidentales et membres du gouvernement irakien par intérim. Leur présence a ainsi fait l'objet d'activités au caractère légal ambigu, empruntant pour certaines aux circuits financiers informels établis par S. Hussein lors de l'embargo international visant à l'époque le pays.

L'engagement libanais en Irak en ce début du XXI^{e} siècle a pleinement participé au désenclavement de la Région du Kurdistan. Plus stable que le reste du pays et offrant des conditions d'accueil souples, cette dernière a en effet été rapidement source d'attractivité sur les hommes d'affaires du pays des cèdres. Leur réactivité s'est avérée d'autant plus vive qu'une population kurde est présente au Liban et qu'elle a contribué à y véhiculer de l'information quant aux besoins à pourvoir en termes

[391] Entretien avec un membre de l'entourage de Marcel Daoud, le 13 mai 2013 à Erbil.
[392] Entretien avec D.J., le 3 octobre 2016 à Beyrouth.

d’expertises et d’investissements dans la région. S’est ainsi mise en place une migration qualifiée, très lucrative pour ses acteurs.

Mettant en place les infrastructures nécessaires au développement des affaires dans la RKI, telles qu’aéroport, connexions aériennes et banques, les investisseurs libanais y ont ouvert une voie, si ce ne n’est la voie, à un investissement international pérenne et d’ampleur. Le succès rencontré par leurs premières entreprises, grandement relayé par leurs réseaux individuels et les médias, est ainsi devenu en quelques années une véritable source d’engouement au Liban. Sur place, ils ont en effet bénéficié d’une organisation socio-politique particulièrement favorable à l’établissement et au développement de leurs activités.

CHAPITRE 3.
UN TERREAU SOCIO-POLITIQUE KURDE FAVORABLE A L'INVESTISSEMENT LIBANAIS

« La quasi-totalité des personnes travaillant dans le privé travaille également dans le public. Pas 100%, bien sûr, mais presque ».

Abdulrazzaq Nawandaie, Directeur du parc industriel au Ministère du commerce et de l'industrie kurde, janvier 2015[393].

Au-delà de la nature politique et symbolique de la nouvelle structure fédérale de l'Irak sur sa région kurde, le régime institutionnalisé suite à la guerre de 2003 attribue à cette dernière les moyens financiers nécessaires à sa propre gouvernance. La RKI est en effet titulaire de droit de 17% du budget fédéral[394]. Territoire politiquement autonome, son économie continue donc de bénéficier des importantes ressources de l'ensemble du pays.

A leur arrivée dans la région, dès 2004, les Libanais y découvrent non seulement un territoire sécurisé au fort potentiel économique, mais également une structure sociale grandement favorable à leurs investissements. Le secteur privé n'y est en effet qu'embryonnaire, ce qui leur laisse la liberté de développer, sans concurrence ou presque, un large panel d'activités. Ils y trouvent de fait un « marché vierge », terres d'opportunités prometteuses aux limites invisibles.

Un parallèle s'opère rapidement avec l'ascension de Dubaï : des Libanais ayant investi dans l'émirat invitent leurs relations à s'y intéresser de près. Ils estiment en effet que la combinaison des ressources pétrolières de la RKI, exploitables suite à la chute du régime Ba'ath, avec le système de redistribution

[393] Entretien avec Abdulrazzaq Nawandaie, le 15 janvier 2015 à Erbil.
[394] Pourcentage est calculé sur la base de l'article 121, alinéas 3, de la Constitution irakienne de 2005. Constitution irakienne de 2005, *op. cit.*

nationale opéré par le GRK en fait un nouveau territoire aux importants besoins en services et biens de consommation.

Les relations de dépendance entretenues par les élites sur le reste de la population, facilitées par des revenus de rentes, ont créé un important fossé socio-économique dans la société kurde (partie I). La rémunération généralisée, parfois passive, des locaux liée au caractère paternaliste du GRK ne les a pas incités à s'investir personnellement dans l'économie productive nécessaire à la région. Même si des différences notables sont à relever entre la RKI et les Émirats arabes unis, force est de constater qu'il existe effectivement des similitudes justifiant la comparaison entre les deux entités pour les investisseurs libanais (partie II).

I — UNE MANNE FINANCIERE KURDE A REPARTITION INEGALITAIRE

La croissance économique de la région kurde d'Irak, quasi-exclusivement fondée sur des revenus de rentes (partie 1), bénéficie en théorie à l'ensemble de la population locale. Toutefois, la concentration des richesses dans les mains d'une élite participe à accentuer une structuration verticale dichotomique de la société (partie 2).

1. Économie de rentes : de la survie au développement kurde

La région kurde du nord de l'Irak a, au cours des dernières décennies, connu plusieurs périodes éphémères de développement économique. Avec sa prise d'autonomie *de facto* en 1991, puis *de jure* en 2005, la région kurde d'Irak repose sur une économie de rentes, grandement indépendante des revenus du travail[395]. D'abord humanitaire dans un contexte de survie, sous l'effet de l'aide internationale, la rente kurde devient rapidement fédéralo-pétrolière, dans le cadre de le nouvelle constitution irakienne, par l'exploitation des ressources fossiles du pays.

a) Une situation économique longtemps précaire dans la région kurde d'Irak

Au milieu des années 1950, la construction des barrages de Dukan et de Darband-i Khan, ainsi que l'ouverture d'importantes cimenteries et de manufactures de tabac dans la région de Souleymanieh, a

[395] Pour une discussion sur le concept de rente, voir TALAHITE F., « Le concept de rente appliqué aux économies de la région MENA. Pertinence et dérives », Document de travail du CEPN, n°2005-07, 2005.

permis une relative amélioration des conditions de vie locales[396]. L'accord du 11 mars 1970 a quant à lui amorcé une courte période de prospérité économique, résultat de la mise en œuvre d'un plan de reconstruction[397]. Ismet Chériff Vanly, co-fondateur de l'Institut kurde de Paris, note toutefois une discrimination et une exploitation de la région kurde par Bagdad durant cet « âge d'or » qui ne durera pas plus de 4 ans. Plusieurs projets d'industrie sont détournés vers des territoires arabes, le tracé des routes se fait aux dépends des agglomérations urbaines kurdes et les producteurs de tabac – qui est cultivé à grande échelle dans les territoires kurdes – sont soumis à des restrictions en termes de superficie des parcelles exploitées et des prix payés[398]. Saddam Hussein se réserve également les ressources pétrolières, en excluant dans sa loi sur l'autonomie de la région kurde de 1974 les territoires dont les champs sont les plus importants (Kirkouk, Khanaqin et Ain-Zaleh). Quelques projets de développement sont effectivement mis en place jusqu'à la guerre Iran-Irak, notamment dans le domaine de l'agriculture, mais il s'agit alors plus d'une question d'achat de paix sociale que d'une véritable diversification de l'économie kurdo-irakienne[399] : avec la nationalisation de l'*Iraq Petroleum Company* le 1er juin 1972 et l'augmentation du prix du brut à l'exportation[400], le gouvernement irakien dispose de revenus considérables.

La guerre Iran-Irak puis la politique de répression irakienne envers le mouvement nationaliste kurde a toutefois d'importantes répercussions économiques négatives sur la région. C'est ainsi qu'après le retrait des fonctionnaires de Bagdad des gouvernorats du nord du pays en octobre 1991, le Front du Kurdistan se trouve soudainement placé à la tête d'un territoire frappé par un taux de chômage de près de 70%[401]. Saddam Hussein accompagne de plus son désengagement de la région kurde par la mise en place d'un embargo : ce faisant, il double à son égard l'embargo international décrété le 6 août 1990 contre l'ensemble du pays par la Résolution 661 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies. Une guerre économique s'engage alors dans le pays, résultant en deux ans sur une multiplication des prix par 100 pour le kérosène et par 80 pour le riz, ainsi que sur une réduction allant jusqu'à -90% des rations alimentaires dans la région kurde[402]. Gareth Stansfield note toutefois que cet embargo interne reste relatif, puisque S. Hussein s'accorde avec les Kurdes afin d'exporter son pétrole en

[396] MCDOWALL D., *A modern history of the Kurds*, *op. cit.*, p. 299.
[397] BARZANI S., *Le Kurdistan d'Irak, 1918-2008*, *op. cit.*, p. 36.
[398] VANLY I. C., « Le Kurdistan d'Irak », *op. cit.*, p. 260.
[399] GENAT M., « From Agrarian Experiments to Population Displacement: Iraqi Kurdish Collective Towns in the Context of Socialist >Villagisation< in the 1970s », in Andrea Fischer-Tahir (ed) et Sophie Wagenhofer (ed), *Disciplinary Spaces: Spatial Control, Forced Assimilation and Narratives of Progress since the 19th Century*, Bielefeld, Transcript Verlag, 2017, p.139.
[400] La nationalisation de l'*Iraq Petroleum Company* coïncide avec le premier choc pétrolier : en l'espace de cinq mois, entre octobre 1973 et mars 1974, le prix du baril est multiplié par quatre. Il passe de 2,59 à 11,65 dollars USD. Voir MCVEIGH J. C., *Energy Around the World: An Introduction to Energy Studies, Global Resources, Needs, Utilization*, Oxford, Pergamon Press, 1984, p. 62.
[401] BARZANI S., *Le Kurdistan d'Irak – 1918-2008*, *op.cit.*, p. 70, 90.
[402] MCDOWALL D., *A modern history of the Kurds*, *op. cit.*, p. 382.

contrebande vers la Turquie. Malgré l'embargo international, la communauté internationale fermerait en effet les yeux sur les activités de ces derniers[403]. La région kurde d'Irak serait alors devenue « un point de vue pour les puissances extérieures pour observer l'intérieur de l'Irak[404] ».

L'économie kurde s'organise alors principalement autour de trois sources de revenus[405]. Le commerce avec la Turquie et l'Iran, en premier lieu, rapporte des taxes douanières et s'appuie en partie sur la contrebande. La prédation, en second lieu, se manifeste par l'exploitation des Kurdes souhaitant quitter la région – ceux-ci devant payer des coûts de formalité bien supérieurs aux taxes officielles – et par la mise en place de différentes extorsions (vols de véhicules et de biens de consommation, etc.). Enfin, et surtout, l'aide humanitaire devient la ressource financière la plus conséquente de la région. Cette véritable « intervention humanitaire[406] » de la communauté internationale, comme la qualifie Hamit Bozarslan, doit selon lui une grande partie de son succès à la stratégie des Kurdes eux-mêmes. De fait, ils ont « rapidement surmonté "l'humanitaire" strictement parlant pour envisager de se constituer en interlocuteurs crédibles […] et pour commencer leur reconstruction économique, notamment agricole[407] ». La mise en place du programme « Pétrole contre nourriture[408] » en 1996 participe à cette aide internationale, en triplant les revenus locaux basé sur celle-ci[409]. Elle introduit également ce que nous sommes tentés de qualifier de « rente humanitaire ». Ainsi, bien que 3000 villages aient été reconstruits dans les années 1990 et qu'une campagne de déminage ait permis un retour aux terres cultivables, 20% des Kurdes vivent toujours dans les *mujama'āt* (villes collectives crées par Saddam Hussein dans les années 1970 pour mieux contrôler la population) et seulement 20% habitent la campagne à la fin de la décennie, en grande partie du fait de la dépendance à l'aide extérieure[410]. Cette dernière, même si elle permet effectivement à la région kurde de se stabiliser économiquement, pose ainsi des problèmes quant à la reprise des activités agricoles locales : de nombreux agriculteurs, anticipant une baisse des prix du marché, réduisent leurs productions[411].

---

[403] STANSFIELD G., « Finding a Dangerous Equilibrium: Internal Politics in Iraqi Kurdistan – Parties, Tribes, Religion and Ethnicity Reconsidered », *op.cit.*, p. 263.
[404] "Iraqi Kurdistan therefore became a viewing point for outside powers to look inside Iraq", ibid.
[405] BOZARSLAN H., « Kurdistan : Économie de guerre, économie dans la guerre », dans François Jean (ed) et Jean Christophe Rufin (ed), *Économie des guerres civiles*, Paris, Hachette, 1996, p. 105-146.
[406] BOZARSLAN H., « De la géopolitique à l'humanitaire : le cas du Kurdistan d'Irak », *Cultures et Conflits*, n°11, 1993, p. 41-64.
[407] BOZARSLAN H., « De la géopolitique à l'humanitaire : le cas du Kurdistan d'Irak », *op. cit.*, p. 52.
[408] Sur la Résolution 986 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies, dite « pétrole contre nourriture », voir AL RACHID L., « L'humanitaire dans la logique des sanctions contre l'Irak : la formule "pétrole contre nourriture" », *Politique étrangère*, vol. 65, n°1 (printemps), 2000, p. 109-121.
[409] NATALI D., *The Kurdish Quasi-State*, *op. cit.*, p. XXV.
[410] MCDOWALL D., *A modern history of the Kurds*, *op. cit.*, p. 391.
[411] Ibid., p. 392.

b) **Une nouvelle rente fédérale pétrolière source de rapide développement économique**

Avec la levée des embargos et l'établissement de nouvelles relations Erbil-Bagdad suite à la guerre de 2003, la « rente humanitaire » kurde s'efface au profit d'une « rente fédérale ». Composante à part entière de l'Irak, la Région du Kurdistan reverse les revenus de son exploitation pétrolière au budget central[412] et reçoit en retour 17% de ce dernier. Cette « rente fédérale » kurde est donc une émanation de la rente pétrolière irakienne[413] et surpasse ce que la région kurde tirerait comme bénéfices d'une exploitation indépendante de ses propres puits pétroliers. En mars 2015, M. Abdullah Ramadan Maarouf, directeur des relations budgétaires kurdes, fait ainsi le calcul : « Avec une production d'environ 500 000 barils par jour de pétrole, à 60$ le baril, nos ressources annuelles seraient de 11 milliards de dollars, ce qui est inférieur au budget. A ce tarif, il faudrait 700 000 barils par jour, ou alors 600 000 si le prix du baril remontait à ce qu'il pouvait être l'année dernière[414] ».

[412] La question de la gestion des ressources naturelles est l'objet de discordes aujourd'hui toujours non résolues entre Erbil et Bagdad. Alors que la LAT l'attribuait exclusivement au gouvernement central (article 25), la Constitution de 2005 y fait participer les régions (article 111 et 112). Pour une réflexion sur le sujet, voir ARATO A., *Constitution Making under Occupation: The Politics of Imposed Revolution in Iraq*, *op. cit.*, p. 235-236.

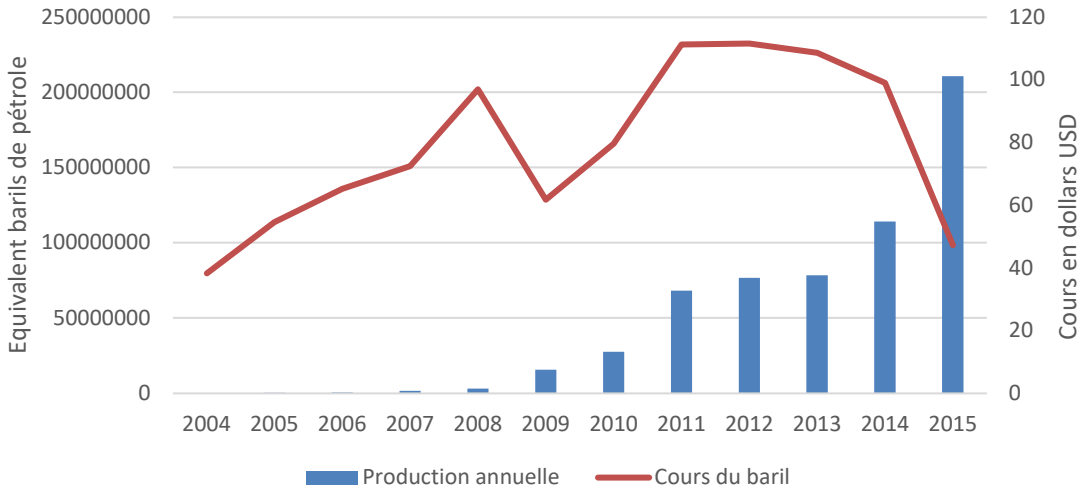
[413] Le Service économique de l'Ambassade de France à Bagdad estime que 89% des recettes publiques irakiennes émanent du secteur des hydrocarbures. Voir Service économique Irak, « La situation économique et financière de l'Irak », document en ligne sur le site Internet de la Direction générale du Trésor : https://www.tresor.Economie.gouv.fr/Ressources/File/423847 (consulté le 17 octobre 2017).

[414] Entretien mené à Erbil, le 18 mars 2015.

En faisant le calcul pour l'année 2013, avant toute crise économique et avec un prix du baril élevé, le revenu pétrolier du KRG serait d'environ 10,1 billions IQD (78 463 518 barils, à 108,73 dollars USD de moyenne, avec un taux de change à 1 180 IQD pour 1 USD à l'été 2013), alors que la Région du Kurdistan a intégré dans son budget annuel 14,4 billions IQD en provenance de Bagdad.

MINISTERE KURDE DES RESSOURCES NATURELLES, « Oil Production, Export and Consumption Report 2003-2013», 2013, p. 8. [En ligne] http://mnr.krg.org/images/pdfs/MNR_Production_Report_2013_1.pdf (consulté le 17 octobre 2017) ; Prixdubaril.com, « Prix de vente du pétrole brut » [En ligne] http://prixdubaril.com/comprendre-petrole-cours-industrie/61897-prix-de-vente-du-petrole-brut-brent-wti-arabie-leger-panier-opep.html (consulté le 17 octobre 2017) ; DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES (pour les taux de change) : https://www.Economie.gouv.fr/dgfip/taux_chancellerie_change_resultat/pays/US (consulté le 17 octobre 2017) ; loi kurde n°1 de 2013 [En ligne] http://www.kurdistan-parliament.org/files/articles/040313095603.pdf (consulté le 17 octobre 2017).

Graphique 4 :
Production pétrolière annuelle kurde et cours du baril de brut Brent
2004-2015

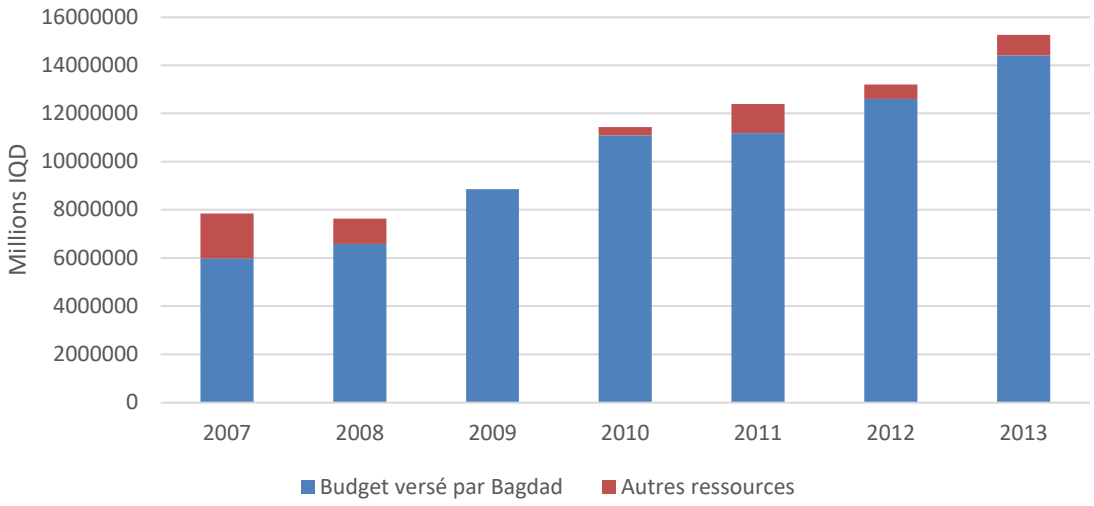


Source : Chiffres du Ministère kurde des ressources naturelles[415].

Au-delà des pétrodollars qu'elle reçoit pour la production et le raffinage de brut sur son territoire et de sa production de gaz naturel (1,3% de son budget annuel en 2013), la Région du Kurdistan d'Irak ne dispose que de très faibles revenus propres. Ainsi, ces derniers ne constituent que 4,3% de son budget annuel sur l'année 2013, alors que les fonds transférés par Bagdad en représentent 94,4%[416]. Les finances kurdes sont donc extrêmement liées à celles de l'Irak : c'est ce qu'illustre le graphique 5, représentant la croissance budgétaire de la Région du Kurdistan d'Irak jusqu'à la crise de 2014[417]. Alors que le Parlement kurde a adopté un budget de 7 847 660 millions IQD en 2007, ce dernier a doublé en l'espace de six années sous l'impulsion du budget fédéral pour atteindre jusqu'à 15 257 849 millions IQD en 2013.

[415] MINISTERE KURDE DES RESSOURCES NATURELLES, « Oil Production, Export and Consumption Report 2003-2013 », *op. cit.* p. 8.
MINISTERE KURDE DES RESSOURCES NATURELLES, « Oil Production, Export and Consumption Report 2014 », 2014, p. 4. [En ligne] http://mnr.krg.org/images/pdfs/Production_Report_2014_WEB.pdf (consulté le 17 octobre 2017)
MINISTERE KURDE DES RESSOURCES NATURELLES, « Oil Production, Export and Consumption Report 2015 », 2015, p. 5. [En ligne] http://mnr.krg.org/images/pdfs/Production_Report_2015_WEB.pdf (consulté le 17 octobre 2017)
Prixdubaril.com, « Cours du pétrole brut "Brent" » [En ligne] https://prixdubaril.com/comprendre-petrole-cours-industrie.html/3892-prix-du-petrole-brut-brent-depuis-1990.html (consulté le 17 octobre 2017)
[416] Loi kurde n°1 de 2013, *op. cit.*
[417] Lois kurdes n° 20 de 2007, n°3 de 2008, n°8 de 2009, n°1 de 2010, n°6 de 2011, n°8 de 2012 et n°1 de 2013, *op.cit.*. La loi budgétaire pour l'années 2014 n'est pas disponible.

Graphique 5 :
Budget annuel versé par Bagdad et ressources propres du GRK
2007-2013



Source : Lois budgétaires de la Région du Kurdistan d'Irak.

Se pose toutefois la question de savoir si l'intégralité des ressources locales est réellement redistribuée au budget gouvernemental kurde officiel ou si une partie est accumulée sous la forme d'une caisse noire par les partis politiques ou au sein d'un budget parallèle et n'y apparait donc pas. Le mouvement politique Goran (*Changement*, en kurde) accuse en effet régulièrement le PDK et l'UPK (second parti politique kurde majeur, créé en opposition au PDK en 1975[418]) de s'accaparer les ressources naturelles de la région à leurs profits. La Direction du budget elle-même ne connait pas le détail des ressources kurdes et travaille avec un montant abstrait qui lui est communiqué[419]. Certaines richesses pourraient donc être camouflées. Il faut également noter que certains témoignages indiquent l'existence de puits pétroliers privés, exploités pour le compte personnel d'importantes personnalités politiques kurdes.

Toujours en est-il qu'avec une réserve estimée à 45 milliards de barils de pétrole (et à 5 billions de mètres cubes de gaz, même si cette ressource est souvent relayée au second plan) par le Ministère kurde des ressources naturelles[420], les matières fossiles de la Région du Kurdistan sont jugées

[418] Pour plus de précision sur l'opposition PDK-UPK, voir chapitre 1.
[419] Entretien avec Mr. Kamaran, Directeur général du budget, le 18 mars 2015 à Erbil.
[420] Chiffres de 2013 disponibles sur le site internet du Ministère kurde des ressources naturelles : http://mnr.krg.org/index.php/en/oil/vision pour le pétrole et http://mnr.krg.org/index.php/en/gas/vision-gas pour le gaz. Des revues spécialisées publient des chiffres équivalents, comme INVEST IN GROUP, "Reshaping Kurdistan's Regional and Global Footprint: Energy", 2013, [En ligne] : http://investingroup.org/review/238 (consulté le 25 octobre 2017). Toutefois, ces chiffres seraient à prendre avec précaution : ils incluraient des réserves non prouvées et des potentiels d'exploration. Selon L'Agence internationale de l'énergie (AIE), les réserves prouvées en 2012 seraient ainsi seulement de 4 milliards de barils. Pour une discussion sur l'ampleur des réserves fossiles disponibles dans la RKI, voir MILLS R.,

suffisantes par les groupes pétroliers internationaux pour y investir. Alors que le GRK adopte sa propre loi pétrolière en août 2007[421], quelques mois plus tard, à la fin novembre, une vingtaine de contrats sont déjà signés[422]. Même si, dans un premier temps, seules de petites compagnies s'installent dans la région kurde, les leaders mondiaux du secteur suivent le mouvement. On y recense finalement des groupes comme Exxon Mobil, Chevron, Total, Genel Energy, DNO, Gulf Keystone Petroleum LTD, Gazprom Neft et encore Talisman Energy, pour n'en citer que quelques-uns[423]. Ce faisant, ces compagnies défient Bagdad, qui dès 2004 avait menacé d'annuler les contrats nationaux des compagnies s'arrangeant avec le GRK[424]. Comme l'explique Olivier Heurtin, directeur général de Total e&p Iraq, cette menace n'a en effet pas été persuasive : « Bagdad avait bien menacé les compagnies pétrolières qui viendraient travailler dans la région kurde, mais quand on a vu qu'Exxon Mobil venait, on s'est dit que de toute façon Bagdad ne pourrait pas faire grand-chose et on a suivi[425] ». Bien que l'invalidation du contrat de Total à Halfaya, au sud de l'Irak, ait un temps été mentionnée suite à cette décision, il n'en a jamais été véritablement question. Total et Exxon Mobil continuent tous les deux à opérer dans le reste du pays sans le moindre souci.

Cette présence des compagnies pétrolières, au-delà de son aspect financier direct, a surtout permis de renforcer l'attractivité économique de la Région du Kurdistan. Ces grands groupes drainent en effet dans leur sillage de nombreuses entreprises satellites, auxquelles sont confiées certaines activités sous-traitées et l'apport de services aux employés expatriés. C'est donc sur cette base que se sont développés de nombreux secteurs d'activités, tels le logement (hôtellerie, mais aussi construction et gestion de quartiers résidentiels), la restauration (permettant une offre diversifiée au personnel étranger), la sécurité privée, etc. Le marché s'est ainsi auto-alimenté dans une dynamique de croissance exponentielle : plus le nombre de compagnies étrangères est important, plus les besoins sont forts et plus de nouvelles compagnies viennent y répondre. C'est ce qui fait la force de la Région

---

« Under the Mountains: Kurdish Oil and Regional Politics", *The Oxford Institute for Energy Studies*, janvier 2016, p.17-19 [En ligne] https://www.oxfordenergy.org/wpcms/wp-content/uploads/2016/02/Kurdish-Oil-and-Regional-Politics-WPM-63.pdf (consulté le 27 octobre 2017).

[421] La loi kurde n°22 de 2007 portant sur le pétrole et le gaz a été approuvée le 6 août et son décret d'application a été signé le 9. Texte disponible en ligne :
http://cabinet.gov.krd/uploads/documents/Kurdistan%20Oil%20and%20Gas%20Law%20English__2007_09_06_h14m0s42.pdf (consulté le 27 octobre 2017).

[422] EBEL R., *Geopolitics and Energy in Iraq: Where Politics Rules*, A Report of the CSIS Energy and National Security Program, Center for Strategic and International Studies, Washington D.C., 2010, p. 13.

[423] Le site Internet « Marcopolis » référencie en 2012 38 compagnies pétrolières internationales ainsi que 3 compagnies locales opérant dans la Région du Kurdistan d'Irak : http://www.marcopolis.net/kurdistan-oil-companies-list-of-oil-companies-in-kurdistan.htm (consulté le 26 octobre 2017).

[424] LEUBA K., « Exxon's Role in Iraq-Kurdistan Relations », 2014, [En ligne] Site Internet du département de Science politique de l'Université américaine au Caire :
http://schools.aucegypt.edu/huss/pols/Khamasin/Pages/article.aspx?eid=15 (consulté le 26 octobre 2017)

[425] Entretien le 9 juin 2016 à Erbil.

du Kurdistan d'Irak, mais également sa faiblesse : en cas de déstabilisation du secteur pétrolier, c'est toute sa structure économique qui risque de s'effondrer.

Au final, les moyens financiers du GRK ont connu une importante augmentation jusqu'en 2013, fortement liée au budget fédéral de rente irakien. La Région du Kurdistan – même si elle gère de manière autonome ses administrations sur le plan politique et dispose de ressources fossiles conséquentes – reste donc pleinement intégrée aux circuits financiers de l'Irak. En plus de lui faire bénéficier des moyens nécessaires à son organisation et à son développement, cette situation renforce la position privilégiée des élites traditionnelles dans la région.

2. De forts différentiels entre les élites et les couches populaires kurdes

Dans son ouvrage de référence *The Old Social Classes and the Revolutionary Movements of Iraq*[426] publié en 1978, Hanna Batatu décrit comment les statuts sociaux traditionnels du pays changent progressivement de nature après la révolution de 1958 : délaissant une structure tribale, ils s'orientent vers une organisation sociale à l'esprit capitaliste. Le capital devient de fait la principale source de pouvoir. Face à un phénomène croissant d'urbanisation et aux réformes agraires (instituées notamment par les lois 117 de 1970 et 90 de 1975) lancées par un État qui affirme de plus en plus son autorité, les anciennes élites rurales voient alors leur légitimité remise en question. Elles sont toutefois loin de disparaitre…

a) Une connivence familiale entre pouvoirs politique et économique

La mise en place progressive de milices kurdes (officiellement dénommées « Commandement des bataillons de défense nationale », ou *qiyādat jahāfel āl-difa'a āl-watani* en arabe) par le gouvernement irakien dès les années 1960 permet à certaines élites tribales de conserver – voire de renforcer – leur influence politique et sociale[427]. Devenant alors *mustashārûn* (pluriel de *mustashār*), commandants de ces unités miliciennes, elles recrutent en effet massivement leurs troupes au sein de leur communauté (chaque tribu devant fournir des hommes). Elles en profitent alors pour accumuler

[426] BATATU H., *The Old Social Classes and the Revolutionary Movements of Iraq*, Princeton, Princeton University Press, 1978.

[427] Pour Eberhard Kienle, le renforcement des tribus sous le régime de S. Hussein concerne l'ensemble du pays : « Les tribus ont en effet été renforcées, parfois activement reconstruites, par le régime de Saddam Hussein, afin de segmenter et surveiller par chefs tribaux interposés la population dans une période dans laquelle les instruments de contrôle du régime étaient devenus de plus en plus défaillants ». KIENLE, E., « Entre dangers et promesses : la reconstruction politique de l'Irak », *Les Champs de Mars*, vol.17, n°1, 2005, p.37-52 [En ligne] https://www.cairn.info/revue-les-champs-de-mars-ldm-2005-1-page-37.htm

des gains financiers importants : en plus des salaires qui leurs sont directement versés par Bagdad, elles s'attribuent ceux de nombreux combattants qui sont officiellement placés sous leur commandement mais dont l'engagement reste virtuel. C'est ainsi que, d'après *Human Rights Watch* en 2003, les frères Omar et Hussein Surchi, ayant placé l'argent obtenu de cette façon dans une entreprise de construction, sont devenus les hommes les plus riches du Kurdistan[428]. La construction massive de villes collectives, les *mujama'āt*, dans les années 1970 et 1980, contribue aussi au maintien d'une dépendance de la population kurde envers ses élites tribales qui continuent à s'enrichir. Les *mustasharûn*, qui assurent dorénavant une position d'intermédiaires entre Bagdad et les populations locales, voient dans la redistribution alimentaire dont ils ont la charge au sein de ces structures de nouvelles opportunités de corruption et de clientélisme[429].

Dès les années 1980, des élites traditionnelles tribales et rurales (*shuyûkh* et *āghas*) saisissent également l'opportunité offerte par une vague de privatisations pour se reconvertir en entrepreneurs urbains[430] et ainsi conforter leur position en temps qu'élites économiques. Le programme « Pétrole contre nourriture » (1996-2003) participe lui aussi à l'enrichissement d'officiels et d'intermédiaires chargés de la distribution de l'aide des organisations internationales. Ensemble avec l'exploitation du commerce transfrontalier et les pratiques de prédation[431], le programme participe à l'émergence d'une caste de nouveaux riches.

Le cas de Jamil Ahmed Abbas illustre particulièrement bien l'ensemble de ce phénomène capitaliste entamé dans les années 1960 dans la région kurde d'Irak. Son père se lance en 1961 dans le domaine de la construction, après que lui a été confié un important projet (J. Abbas n'apporte toutefois pas de précision sur les circonstances et la nature du contrat). Il travaille alors grâce à l'octroi d'une carte d'identité spéciale (de première classe) attribuée aux constructeurs accrédités par le gouvernement. En 1983, lorsque la Chambre de commerce est créée, il ouvre alors une véritable compagnie. C'est à ce moment que J. Abbas commence à travailler avec son père. Dans les années 1990, le soutien apporté au gouvernement kurde par les Nations-Unies, dont le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Programme des Nations unies pour les établissements

---

[428] HUMAN RIGHTS WATCH MIDDLE EAST, *Génocide en Irak – La campagne d'Anfal contre les Kurdes*, Paris, Karthala, 2003, p. 75-77.
Voir aussi LEEZENBERG M, « Urbanization, Privatization, and Patronage: The Political Economy of Iraqi Kurdistan », dans Faleh A. JABAR (ed) et Hosham DAWOD (ed), *The Kurds, Nationalism and Politics*, Londres, Saqi Books, 2007, p. 151-179, notamment p. 159.
[429] Ibid., p. 159.
[430] Ibid., p. 158.
[431] Les trois axes – humanitaire, commerce frontalier, prédation – du développement économique kurde après la guerre du Golfe, mis en évidence par H. Bozarslan, sont présentés dans le chapitre 1 de cette thèse.

humains (ONU-Habitat) leur est l'occasion d'accroitre fortement leurs activités. J. Abbas repousse alors à plusieurs reprises l'obtention de son diplôme de droit (qu'il reçoit finalement en 1997 de l'Université de Salahaddin à Erbil) pour travailler « sur de très grosses affaires ». Il ouvre ensuite ses propres compagnies, dont *Bazlik Company* et *Taj Al-baz Company*, et s'investit pour promouvoir le secteur privé kurde en devenant le Directeur adjoint de l'Union des investisseurs du Kurdistan[432].

D'importants réseaux économiques kurdes se mettent ainsi en place, par le biais de relations informelles entre pouvoirs politique, administratif et économique, le plus souvent sur la base de liens familiaux et tribaux. S'accaparant les affaires les plus rentables dans la région kurde (qu'ils sous-traitent le plus souvent dans leur réalisation mais sur lesquelles ils engrangent des bénéfices), ces réseaux voient leur existence reposer sur son économie de rentes. Les sources de revenus humanitaires, pétrolières et irakiennes (budget central) du gouvernement régional kurde permettent en effet, outre l'entretien d'un important secteur public, d'engager de fortes dépenses sous forme de contrats publics. Ces dépenses entrent alors dans la case recettes des grands groupes privés kurdes intégrés dans les réseaux, par un effet de cooptation. De fait, alors que pour les petits projets des appels d'offres sont émis sur les sites Internet du gouvernement et des ministères concernés, suivant une procédure de sélection relativement stricte, les projets les plus importants (en général de 20 à 40 millions de dollars) sont quant à eux directement proposés sans publication à des compagnies privilégiées, par le biais de lettres d'invitation[433].

Sans soutien politique, les possibilités d'accumuler un capital économique privé conséquent s'en voient fortement restreintes. Tout comme Bassam Haddad l'évoque à propos de la Syrie, « c'est la position politique ou les connexions, pas l'entrepreneuriat, qui déterminent l'appartenance aux plus hauts échelons de la communauté d'affaires[434] ». Dans le cas de la Région kurde, une « conversion » des ressources d'engagement peut d'ailleurs être observée : bon nombre d'acteurs impliqués dans le secteur économique possèdent personnellement un « capital » de militance politique (actuel ou passé, personnel ou familial) sur lequel ils fondent leur légitimité et leur réussite.

S'applique donc ici l'idée de « fossé de statut » (*status gap*) et de « fossé économique » (*economic gap*) telle que développée par Irwin Rinder. D'après lui, un « fossé de statut » – vide social entre les

[432] Entretien avec Jamil Ahmed Abbas, le 15 février 2016 à Erbil.
[433] Entretien avec un haut fonctionnaire du Gouvernorat d'Erbil, le 25 novembre 2016 à Erbil.
[434] HADDAD B., *Business Networks in Syria – The Political Economy of Authoritarian Resilience*, Stanford, Stanford University Press, 2012, p. 64.

portions supérieure et inférieure d'une société non unies par un degré de statut intermédiaire[435] – produit en effet un « fossé économique » entre ces catégories sociales. L'exemple caractéristique de ce modèle est celui d'une société féodale, entre la noblesse et le tiers-état. Selon l'auteur, le « fossé économique » perdure jusqu'à être comblé par une partie tierce[436], ce qui ouvre dans le cas kurde la voie aux étrangers – et donc aux Libanais.

b) **Une fracture socio-économique considérable dans la RKI**

Depuis les années 1960, la dichotomie entre les élites politico-économiques des réseaux et le reste de la population kurde s'accentue, avec une nette accélération après 2003 du fait d'une appropriation et d'une distribution inégalitaire des revenus liés aux ressources naturelles[437]. Alors qu'en 2007 un foyer kurde qui perçoit un revenu mensuel (somme des salaires, des revenus des activités privées, des loyers immobiliers et des transferts d'argent reçus par l'ensemble des membres du foyer) de 2 millions IQD (environ 1650 dollars) appartient déjà à la strate des 12,2% les plus riches[438], le conseiller du président irakien pour les affaires économiques et commerciales, Abdullah Haji Saïd, déclare en 2008 dans le journal libanais Al-Akhbar que « le nombre de millionnaires à Souleymanieh a doublé depuis la chute du régime de Saddam Hussein[439] ». À l'échelle de la région, ces derniers seraient passés de 10 000 à 20 000 entre 2010 et 2014. Certains sont devenus milliardaires[440].

La croissance économique de la région kurde durant cette période post-Ba'ath est *a priori* positive pour l'ensemble de la population. L'augmentation générale des salaires est ainsi fulgurante. Alors

---

[435] « The status gap is defined as the discontinuity, the yawning social void which occurs when superior and subordinate portions of a society are not bridged by continuous, intermediate degree of status », RINDER I., « Strangers in the Land: Social Relations in the Status Gap », *op.cit.,* p. 253

[436] Ibid., p. 254.

[437] En 2014, le coefficient Gini sur l'égalité des revenus dans la RKI reste faible (0,422 quand il est de 0,396 pour l'ensemble de l'Irak). UNDP, *Iraq Human Develoment Report 2014*, 2014 [En ligne] https://www.ophi.org.uk/wp-content/uploads/IraqNHDR2014-English.pdf (consulté le 12 octobre 2019). Notons toutefois que ce coefficient ne prend pas en compte le marché noir (courant en l'espèce) et que le paiement des salaires en liquide contribue à une forte opacité quant à leurs destinataires réels. De plus, comme le note Nyaz Najmudleen Noori, il existe une différence notoire entre l'inégalité de revenus et l'inégalité économique. Cette dernière indique une distance sociale entre les individus en termes non seulement de revenus, mais également en termes d'héritages, d'opportunités et d'accès aux biens et services publics. NOORI N.N., 2012, *Faces of Economic Inequality in the Iraqi Kurdistan (2004-2010): The Role of Regulation*, Thèse de doctorat soutenue à l'Université d'Exeter, 2012, p.20-21. [En ligne] https://ore.exeter.ac.uk/repository/bitstream/handle/10036/3757/NooriN.pdf?sequence=1&isAllowed=y (consulté le 27 avril 2019).

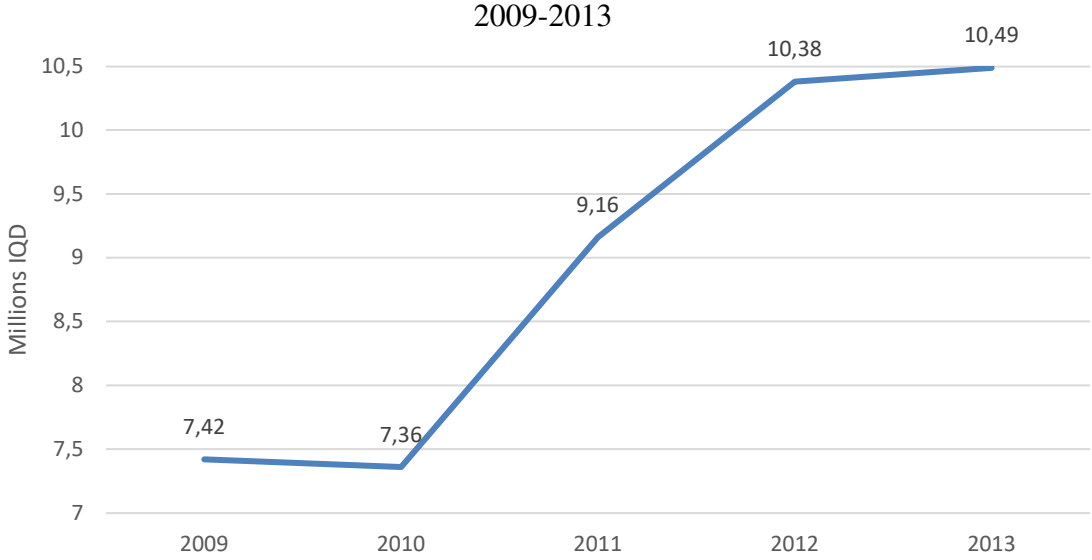
[438] ORGANISATION CENTRALE POUR LES STATISTIQUES ET LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (COSIT), BUREAU DES STATISTIQUES DE LA REGION DU KURDISTAN (KRSO), BANQUE MONDIALE, *Iraq Household Socio-economic Survey IHSES-2007*, 2007, p. 642, [En ligne] http://documents.worldbank.org/curated/en/938521468263093015/pdf/471970v20WP0Bo1vey0v20eng011PUBLIC1.pdf (consulté le 25 janvier 2018).

[439] AWSI H., « Irak. Les nouveaux riches du Kurdistan irakien », *Al-Akhbar*, article repris dans le magazine *Courrier International*, 2008 [En ligne] : https://www.courrierinternational.com/article/2008/06/12/les-nouveaux-riches-du-kurdistan-irakien (consulté le 21 janvier 2018).

[440] Entretien avec Azam Hamarash, haut fonctionnaire du gouvernorat d'Erbil, le 26 janvier 2015 à Erbil.

que le salaire mensuel moyen est estimé à 10 dollars en 2002, il bondit à 300 dollars en 2003[441]. Cette augmentation est ensuite plus progressive mais reste présente, comme en témoigne la rétribution des fonctionnaires entre 2009 et 2013[442] : en l'espace de 4 ans, elle est passée de 500 dollars (le chiffre exact étant de 7,42 millions IQD annuel) à 700 dollars (10,49 millions IQD annuel), soit une hausse de 40%.

Graphique 6 :
Salaire annuel moyen des fonctionnaires du GRK
2009-2013



Source : De l'auteur, selon les chiffres de la Direction kurde du budget.

Les prix des biens et des services augmentent toutefois de manière concomitante, tempérant en partie la hausse de revenus des ménages. Ainsi, d'après le Bureau des statistiques de la Région du Kurdistan (KRSO), l'indice des prix à la consommation[443] augmente de 43,3% entre 2007 et 2013[444]. Cette augmentation diffère toutefois selon des gouvernorats de la région kurde, affectant d'avantage la capitale Erbil que Souleymanieh : début 2015, le Président du KRSO estime ainsi cette inflation à 60% pour Erbil et à 37% pour Souleymanieh depuis l'année de référence de 2007[445].

[441] Entretien avec Azam Hamarash, *op. cit.* Saywan Barzani estime quant à lui le salaire des fonctionnaires à 3 dollars mensuels dans les années 1990, voir BARZANI S., *Le Kurdistan d'Irak, 1918-2008*, *op. cit.*, p. 90.
[442] Chiffres de la Direction kurde du budget. L'année 2009 est la première pour laquelle l'administration kurde possède de réels chiffres à ce sujet.
[443] L'indice des prix à la consommation, ou IPC, est défini par l'INSEE comme « l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante ». Site internet de l'INSEE : https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1557 (consulté le 23 janvier 2018).
[444] Site internet du KRSO : http://www.krso.net/Default.aspx?page=article&id=899&l=1&#krso8 (consulté le 23 janvier 2018).
[445] Entretien avec Serwan Muhialdeen, Président du KRSO, le 26 mars 2015 à Erbil.

Pour se faire une idée du coût de la vie dans la Région du Kurdistan d'Irak et des disparités de pouvoir d'achat qui persistent et s'accentuent dans la population, le prix du logement constitue un bon indicateur. Bien qu'aucunes statistiques n'aient été établies à ce sujet, séjourner à Erbil permet de poser certains jalons. Ainsi, en 2013, une maison de 100 m² (les superficies inférieures se font rares) se loue généralement entre 400 et 600 dollars par mois dans d'un quartier populaire et entre 700 et 1500 dans le quartier chrétien d'Ainkawa. Les prix sont supérieurs pour les appartements et les villas des quartiers sécurisés (dits « Villages ») et à Waziran (le quartier « des ministres »), où il faut en moyenne débourser entre 2 000 et 5 000 dollars. Certaines villas à *Dream City* atteignent d'ailleurs des sommets avec des loyers mensuels de 10 000 à 15 000 dollars... Les disparités sont les mêmes à l'achat, puisqu'il faut compter de 60 000 dollars pour une maison vétuste dans un quartier populaire à plusieurs millions pour une villa d'un beau quartier. Des appartements se vendent aussi jusqu'à 500 000 dollars l'unité dans le complexe résidentiel de *Park View*[446].

Se côtoient donc physiquement deux mondes quasi « parallèles » à Erbil tout comme dans le reste de la région kurde. Là où certains habitants ne bénéficient parfois que de 3 à 4 heures d'électricité par jour au cœur de l'été et de l'hiver, leurs voisins notent à peine les coupures grâce à un service d'approvisionnement privé (dont la facture atteint parfois plusieurs centaines de dollars par mois). Au centre-ville, les Range Rover et les Land Cruiser partagent les routes avec les charrettes à bras des porteurs et marchands ambulants. Des enfants rentrant d'écoles à 5 000 dollars l'année et déambulant sur leurs hoverboards (gyroskates) flambant neuf ricanent en anglais des agents de voirie. En dix ans, le niveau des richesses a considérablement augmenté : quand en 2004 le luxe consistait à avoir des branchements électriques à 3 phases chez soi, en 2014 les demandes de construction d'héliports privés se multiplient et 20 personnes possèdent leur propre avion privé[447].

Des « classes moyennes » émergent certes lentement avec la croissance économique, tendant à combler petit à petit l'écart socio-économique existant entre les élites et les strates socio-économiques populaires. C'est le cas en particulier des cadres de l'administration. Elles s'inscrivent toutefois le plus souvent dans une nouvelle configuration induite par une combinaison du « fossé économique » de Rinder, de l'économie de rentes kurde et des pratiques clientélaires de la région, à savoir un « fossé de fonction ». La société s'inscrit en effet dans une logique de consommation détachée de sa production et le secteur privé est délaissé, particulièrement dans le domaine industriel et agricole.

[446] Observations que nous avons menées à Erbil en 2013.
[447] Entretien avec Ferda Jamil Pasha, Présidente de l'Association des femmes d'affaires du Kurdistan, le 3 avril 2014 à Erbil.

II — LA RKI EN BESOIN D'ACTEURS ECONOMIQUES ETRANGERS

La structure verticalement dichotomique de la RKI se maintient en équilibre grâce à un système de redistribution étatique, celui-ci étant matérialisé par un secteur public disproportionné. Ce dernier absorbant une bonne partie du budget régional, le développement de la région nécessite l'investissement du secteur privé étranger (partie 1). Alors qu'elle est fréquemment associée à un « Nouveau Dubaï », nous verrons comment la RKI présentent effectivement en cela des similarités importantes avec les Émirats arabes unis (partie 2).

1. Un secteur privé kurde particulièrement faible

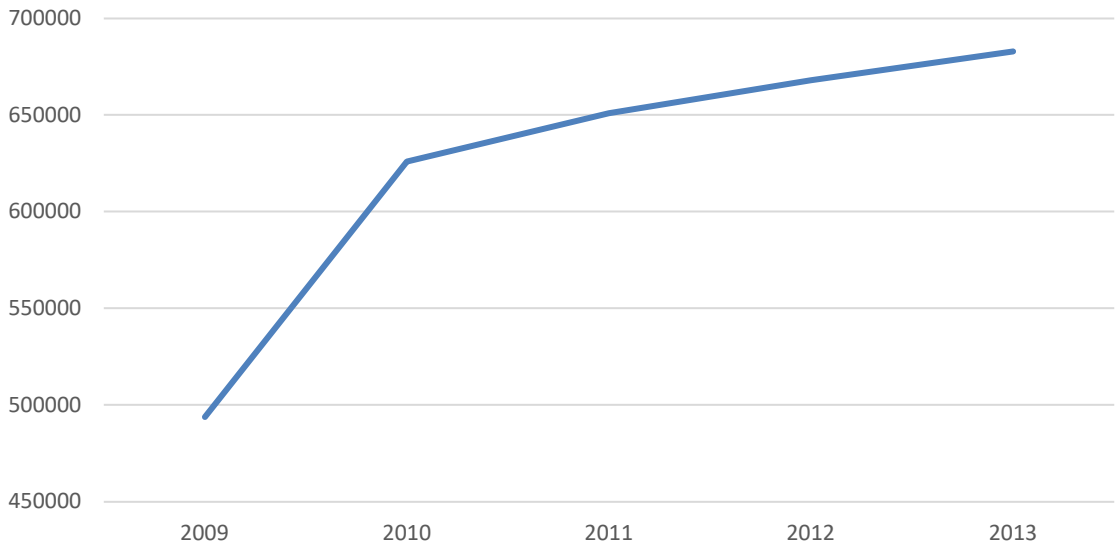
Alors que les fonctionnaires de Bagdad se retirent des gouvernorats du nord de l'Irak en 1991, laissant une population locale touchée par un taux de chômage de 70%, le gouvernement kurde nouvellement élu devient rapidement le plus grand employeur de la région. Les partis qui se partagent le pouvoir, à savoir le PDK et l'UPK, créent des emplois sans véritable fonction afin d'attirer de nouveaux partisans et ainsi bénéficier d'un soutien populaire massif. La pratique perdure dans la nouvelle Région du Kurdistan. Les Kurdes préfèrent en effet toujours se tourner vers le secteur public plutôt que de devoir travailler plus longtemps et plus durement dans le secteur privé.

a) **Un secteur public quasi-monopolaire dans l'emploi kurde**

En 2009, le GRK compte ainsi 493 831 fonctionnaires, sans compter les Peshmergas qui ne sont intégrés aux listes budgétaires qu'en 2010 suite à la création d'un Ministère dédié (122 471 personnels cette même année). En 2013, le nombre total des fonctionnaires kurdes passe à 682 849, avec trois pôles d'emplois principaux : l'éducation (167 566 postes pour l'éducation nationale et 24 777 pour l'enseignement supérieur), la défense (118 642 pour les Peshmergas, 31 421 pour l'*Asayesh* et 6 476 pour le Conseil de défense) et l'Intérieur (121 841 postes)[448].

[448] Chiffres internes de la Direction kurde du budget, non publiés.

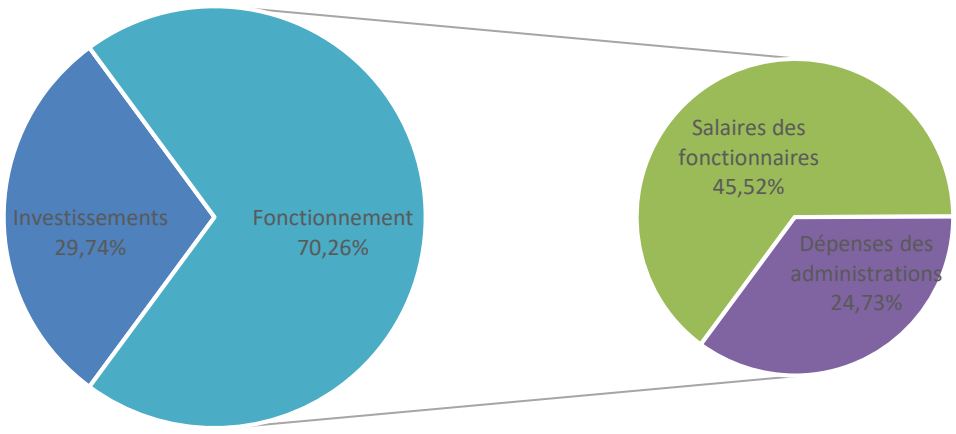
Graphique 7 : Nombre de fonctionnaires du GRK
2009-2013



Source : Chiffres de la Direction kurde du budget.

La part du budget annuel du GRK allouée au paiement de ces salaires est alors de 45,52% cette même année.

Graphique 8 : Répartition du budget du KRG en 2013



Source : Loi budgétaire de 2013 et chiffres de la Direction kurde du budget.

En additionnant à la rétribution des fonctionnaires les quelques 500 000 pensions (retraites, familles de martyrs, etc.) et les primes diverses (compléments de salaires pour les Peshmergas et les familles de martyrs gagnant moins de 600 000 IQD par mois[449]), la part du budget global alloué à ces versements mensuels réguliers passe officiellement à 56%[450], officieusement à 60-65%[451].

Une étude sur la force de travail kurde en 2012 publiée par le KRSO indique quant à elle que le nombre de personnes occupant un emploi, c'est-à-dire les employeurs, auto-employés, employés rémunérés et travailleurs non rémunérés dans un cadre familial est de 1 101 748[452]. Ce chiffre exclut la force de travail non employée (8,5% de la population[453]), les moins de 15 ans ainsi que les individus hors de la force de travail (étudiants à temps plein, mères au foyer, personnes non intéressées par un emploi, personnes âgées et handicapées). Cette information, couplée au nombre de fonctionnaires de la même année (667 849[454]) et aux bénéficiaires de pensions, permet alors d'estimer le pourcentage de la population kurde vivant régulièrement de l'argent public. Le calcul est en effet opéré à partir de l'ensemble des personnes occupant un emploi et non de tous les Kurdes, le reste de la population dépendant financièrement des premières. Pour ce faire, il sera donc estimé qu'en moyenne un travailleur du public et un travailleur du privé ont à leur charge le même nombre de personnes. Le nombre de pensions pour l'année 2012 n'étant également pas connu avec exactitude (il est d'approximativement 503 000 en 2015[455]), le résultat déterminera un simple ordre de grandeur.

En arrondissant les chiffres, sont donc considérées les données suivantes :

- Nombre de fonctionnaires : 665 000 (a)
- Nombre de pensionnaires d'État : 500 000 (b)
- Individus percevant une rémunération fixe du GRK : 1 165 000 (a+b)=(c)
- Nombre total des employés kurdes : 1 100 000 (d)
- Employés du secteur privé (exclusivement) : 435 000 (d-a)=(e)
- Les pensions privées étant rares, elles sont ici négligées.

Dans l'hypothèse où toutes les personnes travaillant dans le privé touchent un revenu du gouvernement, alors les individus dont le revenu ne correspond qu'à une pension serait au minimum

[449] Voir loi budgétaire de 2013, *op. cit.*
[450] Entretien avec Mr. Kamaran, Directeur général du budget, le 18 mars 2015 à Erbil.
[451] Chiffre fourni par un haut fonctionnaire du Ministère kurde des Finances, le 28 mai 2015 à Erbil.
[452] KRSO, *Labor force report for Kurdistan Region 2012*, 2012, p. 7-8,11, [En ligne] http://www.krso.net/files/articles/050215014412.pdf (consulté le 27 janvier 2018).
[453] Ibid., p. VIII.
[454] Chiffre interne de la Direction kurde du budget, non publié.
[455] Chiffre fourni par un haut fonctionnaire du Ministère kurde des Finances, *op. cit.*

de (c-d) = 65 000 (f). Le nombre total de personnes touchant un revenu (salaire ou pension, privé ou public) serait ainsi de (d+f) = (c). Le taux de population vivant alors du budget du GRK serait donc de (a+f)/(c) = 0,63, soit 63%, ce qui correspond à la valeur minimale si les personnes du privé sont considérées comme ne dépendant nullement de leur revenu gouvernemental.

Dans l'hypothèse où aucune personne ne travaillant dans le privé ne touche de revenu du gouvernement, le nombre total de personnes touchant un revenu (salaire ou pension, privé ou public) serait de (c+e) = 1 600 000 (g). Le taux de population dépendant ainsi du budget du GRK serait donc de (c)/(g) = 0,73, soit 73%.

À cette étape du raisonnement, le résultat recherché est certainement à trouver entre ces deux taux, en fonction du nombre d'employés touchant à la fois un salaire du privé et un salaire du public (en considérant que ces derniers vivent alors de leur salaire privé). L'étude du KRSO indique que 50% de l'ensemble des employés le sont dans le secteur public[456], signifiant donc un nombre d'employés du secteur privé (49%) et autres (1%) égal au nombre de fonctionnaires. Dans ce cas, (a-x)=(e+x), où (x) est le nombre de fonctionnaires associé au secteur privé pour cause de double emploi. (x) = $\frac{a-e}{2}$ = 115 000. Le taux de population dépendant alors du gouvernement serait de $\frac{c-x}{(c-x)+(e+x)}$ = 0,66, soit 66%.

Malheureusement, la réalité n'est toutefois pas si simple. Une donnée majeure est généralement occultée lorsque sont évoqués les emplois publics dans la Région du Kurdistan, à savoir le recours massif aux contractuels. Pour avoir un ordre d'idée de ce que cela représente au sein de l'administration, même si le taux peut varier en fonction des années et des services, l'équipe de 76 fonctionnaires travaillant au KRSO en 2016 est ainsi complétée par l'emploi de 32 contractuels[457]. Il devient alors évident que le pourcentage de population vivant des deniers publics est en réalité bien supérieur aux chiffres évoqués ci-dessus. Ces derniers ne représentent finalement que des valeurs plancher vraisemblablement jamais atteintes. D'après Abdulrazzaq Nawandaie, Directeur du parc industriel au Ministère du commerce et de l'industrie kurde, et Azam Hamarash, haut fonctionnaire du Gouvernorat d'Erbil, c'est ainsi, si ne n'est 100%, au minimum 90% de la population kurde qui bénéficie d'un revenu du secteur public[458]. Gardant en considération que des individus cumulent revenus public et privé, c'est donc, d'après les résultats précédents et selon une fourchette très large, de 65 à 90% de la population kurde qui dépend financièrement de son gouvernement.

[456] KRSO, 2012, *Labor force report for Kurdistan Region 2012*, *op. cit.*, p. 22.
[457] Entretien avec Ahmed Ahmedi, Directeur des relations publiques du KRSO, le 15 février 2016 à Erbil.
[458] Entretien avec Abdulrazzaq Nawandaie, op. cit., et avec Azam Hamarash, le 26 janvier 2015 à Erbil.

b) **Un manque d'engagement local dans le développement du secteur privé**

Le secteur privé est pour sa part grandement concentré dans les mains d'un nombre restreint d'hommes d'affaires. Ainsi, l'Union des investisseurs du Kurdistan réunit 185 membres (dont 1 Anglais, 2 Turcs et 3 Arabes non-irakiens) qui représentent à eux seuls 85 à 90% des projets d'investissements dans la région, dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, de la construction, de l'éducation et du tourisme. Les secteurs du gaz et du pétrole sont quant à eux réservés à des compagnies « spéciales »[459] faisant l'objet de lois propres et d'une attention toute particulière de la part du gouvernement. Au-delà de l'aspect purement économique, Abdulrazzaq Nawandaie, docteur en économie, explique que la priorité donnée aux hydrocarbures s'explique par des raisons géostratégiques :

« Si on regarde sur une carte où se trouvent les différentes sources, on remarque qu'elles se situent tout autour de la Région. Si des compagnies étrangères, comme Total par exemple, viennent y investir, bien sûr qu'elles vont protéger les différents secteurs et ainsi former une barrière protectrice tout autour du Kurdistan. Il s'agit en fait d'un second ministère de la défense, c'est ma théorie[460] ».

Les conséquences de ce choix se font négativement ressentir sur les autres secteurs qui pâtissent des manques de moyens qui leurs sont alloués. Ceci est d'autant plus visible pour l'industrie qui, même si elle se développe (la Région du Kurdistan compte 3400 usines en 2014 contre 114 en 1992[461]), a du mal à fonctionner sans approvisionnement régulier en électricité. Certaines usines ne sont d'ailleurs pas desservies par la moindre infrastructure routière. Travailler dans ces conditions n'est donc pas tâche aisée pour un secteur qui reste donc peu attractif. Du côté de l'agriculture, plutôt que d'exploiter les terres, les propriétaires préfèrent généralement attendre que du pétrole y soit découvert ou qu'un promoteur immobilier les leur rachète. L'inflation du prix de l'immobilier est en effet telle qu'elle est devenue source de rente.

Pour les Kurdes qui parviennent à économiser et souhaitent investir, acquérir de l'immobilier constitue une option grandement privilégiée sur l'ouverture d'une compagnie ou l'acquisition d'actions en bourse[462]. L'aspect rassurant d'un bien tangible et l'absence de contraintes postérieures à l'achat (l'immeuble est soit loué, soit laissé vacant dans le cas d'un terrain) sont considérés comme des avantages inégalables. La demande augmentant avec l'amélioration des conditions économiques

[459] Entretien avec Jamil Ahmed Abbas, Directeur adjoint de l'Union des investisseurs du Kurdistan, le 15 février 2016 à Erbil.
[460] Entretien avec Abdulrazzaq Nawandaie, *op. cit.*
[461] Ibid.
[462] La Bourse d'Erbil (Erbil Stock Exchange) n'a été ouverte qu'en 2014 et n'a rencontré aucun succès.

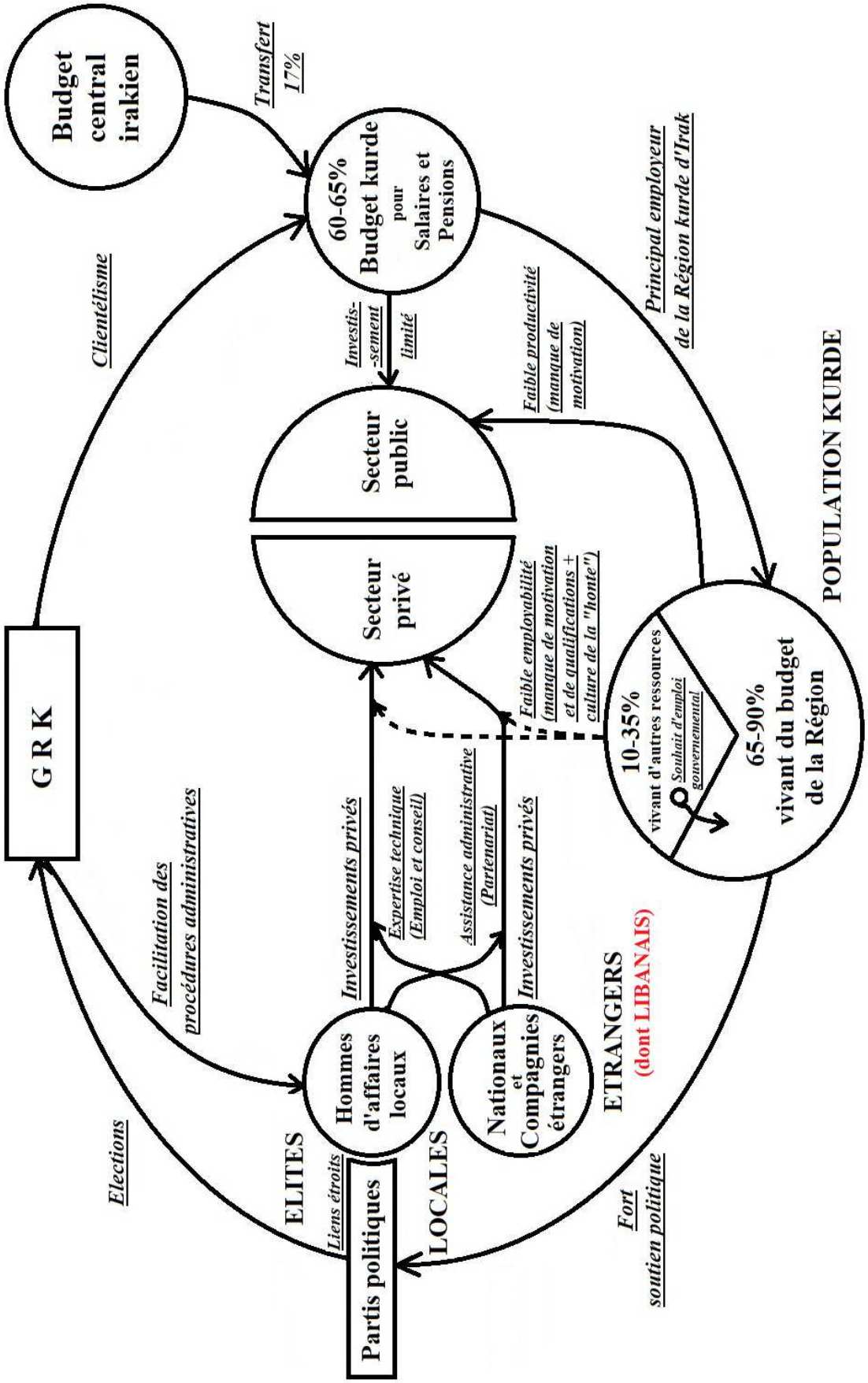
de la région, les prix augmentent mécaniquement. Mais c'est aussi et surtout l'arrivée des compagnies étrangères, à la recherche de lieux où s'implanter et où loger leurs employés, qui, disposant de forts moyens financiers, participent à une escalade des prix dans un contexte où l'offre vient à manquer.

L'expérience d'un ingénieur kurde qui travaillait en Malaisie au début des années 2000 et plaçait son argent dans des terrains permet de se faire une idée concrète de l'ampleur du phénomène. Ainsi, une parcelle qu'il a achetée 12 000 dollars en 2002 à Ainkawa est estimée à 2 millions de dollars en 2014. Une seconde achetée la même année pour 5 500 dollars a vu son prix passer à 500 000 dollars. Un terrain acheté 21 000 dollars en 2004 et un autre acquis pour 150 000 dollars en 2007 ont chacun acquis la valeur de 1,2 millions[463]. A ce tarif, cultiver la terre n'est pas une priorité ; les terrains restent en friches pour la spéculation ou servent de support à la construction de bâtiments. Cette inflation n'a d'ailleurs pas bénéficié qu'à une élite. Mohammad Rasul Ali, employé subalterne dans l'administration hospitalière, a par exemple profité des quelques terres agricoles acquises gracieusement par son père dans la banlieue d'Erbil à la faveur de la réforme agraire de 1970[464]. Revendant une partie de son héritage, il s'est fait construire une villa de 3 étages ainsi qu'un immeuble de 4 étages, dont 2 à usage commercial et 2 à usage d'habitation (8 appartements au total), destiné à la location. Il en tire un bénéfice mensuel de 8 000 à 10 000 dollars[465].

Du fait qu'une importante majorité des Kurdes subviennent à leurs besoins quotidiens en s'appuyant sur un système de rentes (rentes du GRK et/ou rentes immobilières personnelles), la Région du Kurdistan d'Irak s'apparente à un terrain relativement vierge pour ce qui est du domaine des affaires. La pratique de consommation kurde s'étant ainsi émancipée de celle de production, le secteur privé s'en trouve mis à la disposition des investisseurs étrangers. Sans concurrence, les opportunités sont nombreuses et il est possible de développer un marché en très peu de temps. N.M., jeune Libanais qui s'est installé à Erbil en 2010 pour ouvrir une petite compagnie de vente de produits d'entretien pour les entreprises en a fait l'expérience. Débutant ses activités après avoir acheté un van pour démarcher des clients potentiels, il est alors seul dans son domaine et multiplie rapidement son chiffre d'affaires : en l'espace de 20 mois, celui-ci serait passé de 3 000 à 60 000 dollars mensuels[466]. Une image d'eldorado se forme autour de la Région du Kurdistan d'Irak qui finit par être comparée aux Émirats arabes unis.

[463] Entretien conduit en janvier 2015 à Erbil.
[464] Sur la politique agraire irakienne en général et ses réformes post-1958 en particulier, voir ISHOW H., *La politique agraire en Irak de 1920 à 1980 et ses conséquences sur les sociétés rurales*, Paris, Publibook, 2003.
[465] Entretien avec Mohammad Rasul Ali, le 17 février 2015 à Erbil.
[466] Entretien avec N.M., le 6 octobre 2016 à Beyrouth.

Schéma 2 : Articulation secteur public/secteur privé dans la Région du Kurdistan d'Irak



2. Les Émirats arabes unis, une référence pour les Libanais s'installant dans la Région du Kurdistan d'Irak

Dès la fin 2009, Erbil – et plus généralement la Région du Kurdistan d'Irak – est médiatiquement promue comme le « prochain Dubaï » ou le « nouveau Dubaï ». L'image de réussite fulgurante associée à l'Émirat est dorénavant transposée à la capitale kurde irakienne, qui ne manque pas d'attirer d'autant plus les convoitises. Des hommes d'affaires libanais ayant travaillé aux Émirats arabes unis (EAU) s'installent à Erbil, persuadés de revivre l'essor économique connu par ces derniers dans les années 60-70. Rapidement suivis par leurs compatriotes, ils souhaitent s'y positionner avant l'arrivée de toute concurrence. Cette comparaison kurde-émirienne repose-t-elle sur des éléments tangibles ?

a) De nombreux parallèles socio-économiques entre la RKI et les EAU

D'un point de vue géopolitique, la RKI ne dispose d'aucun accès direct à la mer, tandis que les EAU présentent une importante façade maritime de 650 kilomètres sur la rive sud du Golfe Persique. Les deux se trouvent toutefois à la confluence de plusieurs civilisations, européenne, arabe, perse, asiatique entre lesquelles ils servent de zones d'échanges. Dès leur création (officiellement 2005 pour la RKI avec l'adoption de la nouvelle constitution irakienne ; 1971 pour les EAU suite au retrait britannique), ils sont alors tous deux pris en étau entre les rivalités de puissances régionales[467] : Iran (avec son allié l'État central irakien) et Turquie pour la RKI, Iran et Arabie Saoudite pour les EAU. Ils sont également engagés dans des bras de fer territoriaux avec leurs voisins : la RKI revendique des territoires tenus par le gouvernement irakien, le contrôle des îles de Grande et Petite Tomb et Abu Musa font l'objet de tensions entre l'Iran et les EAU, et la frontière occidentale de ces derniers reste à stabiliser avec l'Arabie Saoudite[468]. Malgré cette situation instable (c'est aux marges que les conflits tendent à éclater), les ressources pétrolières dont ils disposent leur permettent toutefois de connaitre un développement économique extrêmement rapide.

Tout comme les EAU, la RKI opte, dans sa stratégie de développement, pour une politique économique libérale associée à une ouverture sur l'international : multiplication des relations gouvernementales bilatérales, participation à des forums et événements internationaux, lutte contre le

[467] BOULANGER P., « Les défis politiques d'une nouvelle puissance régionale : les Émirats arabes unis », *Hérodote*, n°133, 2009, p. 58 ; HIGH COMMISSION FOR ERBIL CITADEL REVITALISATION, *Highlights of Erbil Citadel*, 2nde édition, 2016, p. 7

[468] BOULANGER P., « Les défis politiques d'une nouvelle puissance régionale : les Émirats arabes unis », *op.cit.*, p. 73-77 ; chapitre 1 de cette thèse pour les territoires disputés kurdo-irakiens.

terrorisme, etc[469]. Ils sont en effet tous deux très sensibles à l'image qu'ils renvoient à l'extérieur de leurs frontières, celle-ci pouvant s'avérer déterminante pour s'attirer des soutiens en cas de conflits avec leurs puissants voisins.

La forte croissance annuelle du PIB de la RKI et des EAU – 8 à 12% chacun au début des années 2000[470] – et leur course au modernisme (poussée par la rivalité historique entre leurs principales composantes politiques, à savoir les partis politiques PDK et UPK dans la RKI et les émirats d'Abou Dhabi et de Dubaï aux EAU) résultent sur un développement urbain soudain : le désert et les terres agricoles laissent rapidement place à des espaces de commerces et à des unités résidentielles parfois gigantesques[471].

Dans les deux cas, le gouvernement constitue le principal employeur de la population locale. Les Kurdes, tout comme les Émiratis, privilégient en effet le secteur public au sein duquel ils bénéficient d'un statut social valorisant et de meilleures conditions de travail (horaires plus flexibles et inférieurs à ceux du secteur public, sécurité de l'emploi, etc.)[472]. Le taux de participation de la force de travail est tout aussi faible dans la RKI qu'aux EAU, tout particulièrement en ce qui concerne les femmes (67% pour les hommes et 13% pour les femmes kurdes ; 69% pour les hommes et 19% pour les femmes émiraties)[473], et les deux polities connaissent un boom démographique similaire (37% de la population kurde a moins de 15 ans, 38% pour les Emiratis)[474].

En parallèle de son ascension économique, la RKI voit naître en son sein un pacte « oligarchique » sur fonds familial – à l'image de celui en place aux EAU et, plus généralement, dans les monarchies

[469] BOULANGER P., « Les défis politiques d'une nouvelle puissance régionale : les Émirats arabes unis », *op. cit.*, p. 70-71, pour les EAU ; chapitre 1 de cette thèse pour la RKI.
[470] BOULANGER P., « Les défis politiques d'une nouvelle puissance régionale : les Émirats arabes unis », *op. cit.*, p. 66 pour les EAU ; chapitre 1 de cette thèse pour la RKI.
[471] BOULANGER P., « Les défis politiques d'une nouvelle puissance régionale : les Émirats arabes unis », *op. cit.*, p. 67-70, pour les EAU ; chapitre 2 de cette thèse pour la RKI.
[472] GONZALEZ G., KAROLY L., CONSTANT L., SALEM H., GOLDMAN C., *Facing Human Capital Challenges of the 21st Century: Education and Labor Market Initiatives in Lebanon, Oman, Qatar, and the United Arab Emirates*, Santa Monica, Arlington, Pittsburgh, RAND Corporation, 2008, p. 116 pour les EAU [En ligne] www.rand.org/content/dam/rand/pubs/monographs/2008/RAND_MG786.pdf (consulté le 10 février 2018) ; précédemment dans ce chapitre pour la RKI.
[473] GONZALEZ G., KAROLY L., CONSTANT L., SALEM H., GOLDMAN C., *Facing Human Capital Challenges of the 21st Century*, *op. cit.*, p. 87 pour les EAU ; BUREAU DES STATISTIQUES DE LA REGION DU KURDISTAN (KRSO), *Socio-Economic Monitoring System Report*, Erbil, RAND Corporation, 2013, p. 41, pour la RKI, [En ligne] http://www.krso.net/files/articles/220215050632.pdf (consulté le 10 février 2018).
[474] GONZALEZ G., KAROLY L., CONSTANT L., SALEM H., GOLDMAN C., *Facing Human Capital Challenges of the 21st Century*, *op. cit.*, p. 87 pour les EAU ; BUREAU DES STATISTIQUES DE LA REGION DU KURDISTAN (KRSO), *A Brief Report of Kurdistan Region Iraq Knowledge Network (IKN) Survey*, 2010, p. 9, [En ligne] : http://www.krso.net/files/articles/070215115024.pdf (consulté le 10 février 2018), pour la RKI.

du Golfe – entre les élites politiques et économiques locales[475]. Les autorités étatiques placent le secteur privé sous une forme de dépendance, lui faisant bénéficier – directement et indirectement – des fonds publics. Elles lui attribuent ainsi de juteux contrats publics et favorisent une forte consommation de la part de la population par une importante politique de redistribution[476]. Mehran Kamrava, Gerd Nonneman, Anastasia Nosova et Marc Valeri évoquent ainsi un système de cercles concentriques de pouvoir et d'influence dans les monarchies du Golfe, articulé autour d'un noyau de dirigeants politiques et économiques qui s'étend graduellement aux différentes couches de la société[477]. Pour ces auteurs spécialistes du Golfe, les relations État-monde des affaires entretenues dans cette région sont marquées par trois caractéristiques principales :

« *First*, rent revenues have enabled the state to ensure the dependence of the private sector through mechanisms such as significant stock ownership in major businesses, the awarding of lucrative contracts, and financial reward through membership of multiple corporate boards. *Second*, family lineage and clan history play important roles in both state–business and business–business ties, drawing groups that may otherwise be excluded closer into the social and economic mainstream – and, more significantly, into the orbit of the state. *Third*, family and business relationships, sometimes separately and sometimes in conjunction with one another, serve as nodes of contact and interconnection between the inner reaches of the state and other circles of society from the centre outwards. These three features have made the business community heavily dependent on the state for its continued well-being and growth – especially in periods of economic downturn or slowdown[478] ».

Une configuration semblable est observable dans la RKI. Son économie de rentes permet au GRK de soumettre le secteur privé via l'attribution de contrats lucratifs tout en détenant – à travers les cadres des partis au pouvoir – les plus grandes compagnies de la région : « On parle aujourd'hui d' "investissements de partis". En réalité, il est parfois devenu difficile de faire la distinction entre les individus et les partis[479] ». Les identités familiale et tribale constituent des facteurs importants, voire primordiaux, dans le domaine des affaires et dans les relations entretenues entre les compagnies privées et les autorités publiques[480]. Enfin, les relations familiales et d'affaires servent là aussi

[475] KAMRAVA M., NONNEMAN G., NOSOVA A., VALERI M., *Ruling Families and Business Elites in the Gulf Monarchies: Ever Closer?*, Research Paper, Chatham House, The Royal Institute of International Affairs, 2016, p. 5 [En ligne] : www.chathamhouse.org/publication/ruling-families-and-business-elites-gulf-monarchies-ever-closer (consulté le 10 février 2018).
[476] Ibid., p. 6 pour les EAU ; précédemment dans ce chapitre pour la RKI.
[477] KAMRAVA M., NONNEMAN G., NOSOVA A., VALERI M., *Ruling Families and Business Elites in the Gulf Monarchies: Ever Closer?*, *op. cit.*, p. 9.
[478] Ibid., p.9.
[479] Entretien avec un haut fonctionnaire du Gouvernorat d'Erbil, Erbil, 26 janvier 2015.
[480] Ce point, crucial, est développé précédemment dans ce chapitre.

d'interconnexions entre les élites gouvernementales et les autres couches de la société. Les solidarités verticales éclipsent les solidarités horizontales.

b) **La RKI : une « perle noire » ?**

La RKI semble suivre la voie du « modèle de la perle noire » (*Black Pearl model*), développé par Steve Dobransky à partir du cas des EAU[481]. Selon ce dernier, la combinaison d'une élite paternaliste forte et d'une société ouverte sur l'étranger résulte sur le succès économique d'une économie en développement. Une différence d'échelle significative est à l'origine de fortes disparités entre la RKI et les EAU (la première compte environ 5 millions de locaux sur un territoire de 40 000 km², quand les seconds sont habités par environ 950 000 locaux sur un territoire de 83 600 km²)[482], mais les principes en œuvre restent comparables.

Pour S. Dobransky, des valeurs telles que les dépenses publiques et leurs résultats sur l'éducation, l'illettrisme, la mortalité infantile, etc. permettent de distinguer entre élites paternalistes et élites hostiles. Bien que le manque de données historiques pour la RKI ne permette pas d'établir avec précision un processus évolutif précis, les chiffres actuels semblent indiquer une nette amélioration des conditions de vie générales des Kurdes depuis leur prise d'autonomie dans les années 1990. Ainsi, l'accès à l'éducation est gratuit pour tous, résultant en 2012 (rapport publié en 2013) sur un taux net d'inscription en école primaire de 95,9%. Le lettrisme atteint alors un taux de 94,1% chez les garçons âgés de 15 à 24 ans et de 84,9% chez les filles de la même tranche d'âge[483]. Cela tend à montrer une nette amélioration, puisque le lettrisme sur l'ensemble de la population de plus de 12 ans était de seulement 73,7% en 2010[484]. L'accès aux soins hospitaliers est également gratuit et 92,4% des accouchements dans la région se font avec l'assistance d'un personnel qualifié. Le taux de mortalité infantile reste cependant élevé, à 28‰[485]. Dans son plan pour la Région du Kurdistan d'Irak de

---

[481] DOBRANSKY S., "The United Arab Emirates and the Black Pearl Model of Economic Development", *op.cit.*

[482] KING D., *Kurdistan on the Global Stage: Kinship, Land, and Community in Iraq*, *op. cit.*, p. 4.

UNITED ARAB EMIRATES NATIONAL BUREAU OF STATISTICS, *Population Estimates 2006-2010*, [En ligne] Site internet de l'Autorité émiratie de la compétitivité et des statistiques fédérales : http://fcsa.gov.ae/_layouts/download.aspx?SourceUrl=%2Fen-us%2FLists%2FD_StatisticsSubject%2FAttachments%2F68%2FPopulation%20Estimates%202006%20-%202010.pdf (consulté le 15 février 2018).

CIA WORLD FACTBOOK pour les EAU : https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/ae.html (consulté le 15 février 2018).

[483] BUREAU DES STATISTIQUES DE LA REGION DU KURDISTAN (KRSO), *Socio-Economic Monitoring System Report*, *op.cit.*, p. 2.

[484] BUREAU DES STATISTIQUES DE LA REGION DU KURDISTAN (KRSO), *A Brief Report of Kurdistan Region Iraq Knowledge Network (IKN) Survey*, *op. cit.*, p. 26.

[485] BUREAU DES STATISTIQUES DE LA REGION DU KURDISTAN (KRSO), *Socio-Economic Monitoring System Report*, *op.cit.*, p. 24.

2020[486], rédigé en 2013, le Ministère kurde du plan fait du bien-être de la population la priorité du gouvernement. Le premier chapitre (*Putting People First*) du rapport met pour cela l'accent sur la santé[487], l'éducation[488] et le développement et l'intégration de tous[489]. Il est significativement placé avant les parties traitant des infrastructures (chapitre 2, *Building the Region: Infrastructure*), du développement économique (chapitre 3, *Creating an Economically Prosperous Region*) et de la responsabilité gouvernementale (chapitre 4, *Putting Government to Work for the People*). Dans l'ensemble, les élites kurdes semblent donc relativement plus paternalistes qu'hostiles, même si des efforts restent encore à faire.

L'ouverture de la société kurde d'Irak sur l'étranger est également une réalité. La préférence des locaux pour les emplois gouvernementaux induit un besoin en non-nationaux pour pourvoir aux besoins du secteur privé. L'immigration de travail devient donc une nécessité afin de combler aussi bien des positions qualifiées que des positions non-qualifiées. En 2014, ce sont 260 000 cartes de résidences (courts et longs séjours confondus) qui sont délivrées aux ressortissants de près de 90 pays[490]. Si l'on ajoute à ce nombre les Irakiens arabes, *de facto* considérés comme étrangers (pour résider sur le territoire contrôlé par le GRK, il leur est nécessaire d'avoir un sponsor local, dit *kafeel*, et d'obtenir une autorisation annuelle auprès de l'*Asayesh*)[491], les non-locaux représentent certainement plus de 10% de la population de la RKI[492]. Ce chiffre reste largement inférieur à celui des EAU, où la population est constituée à 85-90% d'étrangers[493], mais la logique reste la même : un triptyque « gagnant-gagnant » pour les élites, les locaux et les expatriés.

De leur rente pétrolière à leur organisation socio-politique, la RKI et les EAU présentent donc de nombreuses similarités. Même si leurs situations démographiques divergent fortement et en interdisent toute confusion, la comparaison est donc justifiée. Reste toutefois en suspens la question

---

[486] MINISTERE KURDE DU PLAN, *Kurdistan Region of Iraq 2020: A Vision for the Future*, 2013 [En ligne] http://www.ekrg.org/files/pdf/KRG_2020_last_english.pdf (consulté le 15 février 2018).

[487] "Vision: An efficient health system that provides high-quality essential services to everyone to prevent, treat, and manage physical and mental illnesses and injuries", ibid., p. 5.

[488] "Vision: An educational system that equips our people to achieve their aspirations and support democratic values, economic development, and societal welfare", ibid., p. 9.

[489] "Vision: A society in which all people in the Kurdistan Region – Iraq can achieve their maximum potential regardless of gender, socio-economic status, place of birth, age, religion, or ethnicity", ibid., p. 11.

[490] Chiffres internes de la Direction de la nationalité, non publiés.

[491] DANISH IMMIGRATION SERVICE, *Entry Procedures and Residence in Kurdistan Region of Iraq (KRI) for Iraqi Nationals*, Copenhague, 2010, p. 14-18 [En ligne] https://www.nyidanmark.dk/-/media/Files/US/Landerapporter/rapport_irak_ifa_2010.pdf?la=en-GB&hash=C1022EEA311E1571E109D9BBF46015EA76500750 (consulté le 15 février 2018).

[492] Nous n'avons pas pu obtenir de chiffres exacts quant à la présence des Irakiens arabes dans la RKI. Comme nos observations sur le terrain l'ont montré, ils sont toutefois déjà nombreux avant l'arrivée massive des déplacés internes durant la guerre contre *Daesh*, attirés par la stabilité et la prospérité économique de la Région.

[493] En 2010 par exemple, la population aux EAU est composée de 948 000 locaux pour 7 316 000 étrangers. UNITED ARAB EMIRATES NATIONAL BUREAU OF STATISTICS, *Population Estimates 2006-2010*, op. cit.

de l'emploi de leurs ressources privées par les élites. Sont-elles investies au profit du développement local ? Pour P.K., cheffe d'entreprise libanaise installée à Erbil depuis 2006 et proche des grandes familles kurdes au pouvoir, tout comme pour nombre de ses compatriotes dans la capitale kurde, c'est là que réside la différence entre la RKI et les EAU :

« Vous avez vraiment cru que le Kurdistan pourrait devenir un Dubaï bis ? Moi au bout de deux ans, en 2008-2009, je savais que ce ne serait jamais le cas. Ce n'est pas à cause de l'argent, mais du fait de la mentalité des gens ici. Ils n'investissent pas dans leur pays, ils envoient à l'étranger tout l'argent qu'ils gagnent dans leurs affaires. Ils pensent surtout à eux-mêmes, ils n'ont pas envie de construire leur pays, ce n'est pas du tout comme à Dubaï[494] ».

Plus que des employés, ce sont des investisseurs étrangers que le GRK cherche donc à attirer sur ses territoires pour participer à son développement économique.

RESUME CONCLUSIF

L'économie kurde connait une croissance fulgurante dans les années qui suivent la guerre de 2003. L'attribution d'un budget propre, dans le cadre du nouveau régime fédéral irakien, ne résulte toutefois pas seulement sur une auto-organisation de la RKI en « quasi-État », avec ses ministères et ses administrations propres, mais fait également le jeu – peut-être paradoxalement (le tribalisme s'estompant normalement à mesure que l'État se renforce[495]) – des élites traditionnelles locales. Reconverties en cadres de partis institués et en entrepreneurs urbains, elles captent en effet pleinement les pouvoirs politique, administratif et économique dans la région.

Outre l'effet marketing, les parallèles sont nombreux à pouvoir être tracés entre les Émirats arabes unis et le « nouveau Dubaï ». Certes, les premiers constituent un pays, quand le second est dépourvu de caractère étatique (même si, comme l'a montré le chapitre premier, son cheminement historique vers toujours plus d'autonomie lui en confère presque un statut *de facto*[496]). Mais les deux entités bénéficient d'une croissance équivalente pouvant atteindre deux chiffres et le paternalisme de leurs

[494] Entretien, le 30 mai 2016 à Erbil.
[495] Hamit Bozarslan explique que « si l'on ne peut parler d'un antagonisme ontologique entre le monde tribal et l'État, on ne peut pas pour autant nier que les rapports entre les deux évoluent dans une tension systémique ». BOZARSLAN H., *Sociologie politique du Moyen-Orient*, Paris, Editions La Découverte, 2011, p.38.
[496] Ceci est notamment vrai jusqu'en 2017 et le référendum sur l'indépendance kurde. La RKI a ensuite dû revoir ses prétentions et se réinscrire de manière plus importante dans son contexte irakien.

élites, qui résulte sur une prépondérance du secteur public et sur un faible taux de participation de la force de travail locale, est source d'opportunités économiques qu'une politique d'ouverture rend accessibles aux étrangers.

S'engouffrant dans le différentiel socio-économique établi entre les plus fortunés et le reste de la population kurde, les hommes d'affaires libanais profitent de la faiblesse du secteur privé local générée par une utilisation massive de l'emploi public à des fins clientélistes et par un phénomène de « rente immobilière ». La production locale ne peut en effet satisfaire la demande croissante de consommation engendrée par l'augmentation générale des revenus et du niveau de vie, même inégalitaire, dans la RKI. Ils disposent pour ce faire de caractéristiques qui leur permettent d'être particulièrement efficaces dans l'exploitation de la présente situation.

DEUXIEME PARTIE

UNE COLLABORATION AUX MARGES DE LA REGION DU KURDISTAN D'IRAK ET DU LIBAN

CHAPITRE 4.
DES CARACTERISTIQUES LIBANAISES FAVORABLES A UNE MIGRATION D'AFFAIRES OPPORTUNISTE DANS LA REGION DU KURDISTAN D'IRAK

« Nous avons l'habitude de nous étendre partout, quoi qu'il se passe. Je vais vous donner un exemple personnel. Mon frère est allé en Alaska et sur place s'est rendu dans le seul restaurant qu'il a trouvé : il était tenu par un Libanais ! Depuis 1860 nous voyageons partout : Brésil, Australie, Amérique du Sud, Afrique, etc. ».

Abdulrahim Ali-Adib, Président de l'Association d'Amitié Libano-kurde, mai 2015[497].

Un long passé de mouvements de populations a conféré aux Libanais un héritage culturel migratoire significatif. Des vagues d'émigrations successives ont en effet résulté sur le départ de centaines de milliers d'individus du Liban, leurs descendants formant aujourd'hui une diaspora forte de plusieurs millions de membres à travers le monde[498]. Albert Hourani, historien spécialiste du monde arabe et lui-même d'origine libanaise, distingue ainsi 4 étapes principales structurant ce phénomène historique d'émigration[499] :

- du XVII^e^ siècle à la mi-XIX^e^, un nombre limité de Libanais et de Syriens s'installe en Égypte et dans les villes commerciales reliant l'Europe au Proche-Orient (Marseille, Manchester, etc.). Il s'agit principalement de marchands chrétiens et juifs.

[497] Entretien avec Abdulrahim Ali-Adib, le 26 mai 2015 à Erbil. L'année 1860 évoquée ici marque une période d'intense conflit entre Libanais druzes et maronites et la première grande vague de départs vers l'étranger.

[498] Face au manque de données quantitatives précises quant aux premiers départs, leur nombre ne peut être que très approximativement estimé. De fait, le terme « Syrien » longtemps utilisé dans les statistiques migratoires désignait sans distinction ceux qui aujourd'hui sont dénommés Syriens, Libanais et Palestiniens. Voir sur ce point HOURANI A., « Introduction », in Albert Hourani (ed) et Nadim Shehadi (ed), *The Lebanese in the World: A Century of Emigration*, London, The Center for Lebanese Studies, en association avec I.B. Tauris & Co Ltd, 1992, p.3.

[499] Ibid., p.5-6.

— de la seconde moitié du XIX^e siècle au début du XX^e, durant la fin de l'Empire Ottoman, une émigration de masse s'opère à destination des Amériques du nord et du sud. La majorité des migrants sont alors des hommes jeunes, chrétiens et druzes, d'origine modeste et faiblement éduqués. Ils fuient les massacres interconfessionnels druzo-maronites entre 1840 et 1860, la misère économique de plus en plus criante dans la montagne libanaise ainsi que les brimades politiques et religieuses par les autorités ottomanes.

— après la Première guerre mondiale, le colonialisme britannique et français permet aux Libanais, dont l'accès aux États-Unis est de plus en plus restreint par un système de quota, de se tourner vers les pays d'Afrique de l'ouest, notamment en Afrique-Occidentale française (A-OF)[500], alors en voie de développement économique. Les Libanais concernés sont principalement des Maronites du Mont Liban ainsi que des Grecs-orthodoxes et des Chiites du sud Liban aux faibles moyens financiers[501].

— à partir des années 1960, la croissance économique des pays du Golfe ouvre un nouvel axe migratoire Est-Est, avec une implantation libanaise en Arabie Saoudite, au Koweït, aux Émirats arabes unis, etc. La guerre du Liban (1975-1990) renforce d'avantage ce mouvement et relance également l'émigration vers des destinations « classiques » comme les États-Unis, le Canada, l'Europe occidentale, l'Australie et l'Amérique latine. Ces nouveaux migrants, issus de toutes les communautés libanaises, sont cette fois caractérisés par leur haut niveau d'éducation et leurs qualifications supérieures.

Cette dernière phase de migration reflète une transition de nature des Libanais expatriés, passant d'une migration contrainte et subie (par les crises politiques, économiques et religieuses traversées par le pays) à une migration voulue et recherchée. L'émigrant libanais type devient à ce moment un travailleur qualifié à la recherche continuelle de nouvelles opportunités et aux exigences pécuniaires élevées[502]. La migration vers la RKI, dans son contexte de développement économique à la sortie de la guerre d'Irak, s'inscrit ainsi pleinement dans cette quatrième étape et participe donc à la continuité du

[500] L'A-OF fédère successivement huit colonies françaises, de 1895 à 1958 : la Mauritanie, le Sénégal, le Soudan français (futur Mali), la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Niger, la Haute-Volta (futur Burkina Faso), le Togo et le Dahomey (futur Bénin).
[501] ARSAN A., *Interlopers of Empire. The Lebanese Diaspora in Colonial French West Africa*, *op.cit.*, p.5.
[502] HOURANI G., « Lebanese Migration to the Gulf (1950-2009) », *Migration and the Mashreq*, Viewpoints, Middle East Institute, Washington DC, 2010, p. 9-12 [En Ligne] http://www.voltairenet.org/IMG/pdf/Migration_Mashreq.pdf (consulté le 17 janvier 2017).

parcours migratoire historique libanais. Cherchant à développer leurs affaires au-delà de leurs frontières nationales (partie I), les Libanais faisant ce choix de destination y bénéficient d'un ensemble de ressources conséquentes (partie II).

I — UNE VOLONTE LIBANAISE DE SE DEVELOPPER AU-DELA DU LIBAN

Dans un contexte de globalisation des économies, les entreprises cherchent à maintenir, si ce n'est à améliorer, les conditions de leur compétitivité par ce que Jean-Benoît Zimmermann qualifie de pratique de *nomadisme*[503]. C'est ainsi que, dans un cadre professionnel multinational, les Libanais migrent dans la RKI afin de profiter de meilleurs potentiels économiques par l'exploitation des différentiels induits par les frontières (partie 1). Les facteurs à l'origine de leur expatriation sont toutefois multiples et divergent en fonction de leurs statuts de cadres ou d'entrepreneurs (partie 2).

1. Des différences de potentiels d'affaires favorables à une migration libanaise vers la Région du Kurdistan d'Irak (modélisation)

Une approche novatrice dans l'analyse des flux migratoires, qui reste à développer et dont nous apportons ici seulement les prémisses, consiste à en dresser un portrait à la lumière du phénomène osmotique[504]. En l'espèce, les entreprises et entrepreneurs libanais cherchant à maximiser leurs profits, ils tendent – pas tous à l'échelle individuelle, mais en valeur absolue[505] – à transférer ou déployer leurs affaires des territoires où les opportunités (différence entre la demande – réelle ou virtuelle – et l'offre) d'investissement sont moins importantes vers ceux où elles le sont plus. Ces opportunités étant le fruit d'un contexte politique et économique précis, elles sont spécifiques à un espace donné et ne sont donc pas transférables géographiquement : il faut se déplacer pour les saisir. Le phénomène de migration se poursuit jusqu'à ce que les opportunités d'affaires soient égales entre les territoires considérés (plus ces opportunités sont saisies, plus la concurrence est importante, moins nombreuses elles deviennent). L'attractivité économique de ces derniers étant dès lors similaire, la migration absolue prend fin. L'important est donc moins la « concentration » en opportunités

[503] ZIMMERMANN J.B., « Entreprises et territoires : entre nomadisme et ancrage territorial », *La Revue de l'Ires*, vol.47, n°1, 2005, p.21-36.

[504] Osmose : « Phénomène caractérisé par le passage de la solution la moins concentrée vers la solution la plus concentrée, lorsque deux liquides de concentration différente sont séparés par une membrane semi-perméable (c'est-à-dire laissant passer le solvant mais non la substance dissoute) ». Définition du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (cnrtl) disponible en ligne : http://www.cnrtl.fr/definition/osmose (consulté le 20 mars 2018). Dans cette démarche, nous nous inscrivons dans la dynamique impulsée par la revue *Bioeconomics journal*, fondée en 1999 par Janet T. Landa, qui intègre la biologie à l'économie dans ses publications.

[505] Le modèle osmotique proposé offre donc une vision globale, et non individuelle, de la migration d'affaire. Des individus, pour des raisons qui leurs sont propres, peuvent ne pas participer aux dynamiques décrites.

d'affaires dans un espace *e* à un temps *t* que le différentiel de « concentrations » entre des espaces *e* et *e'* au temps *t*. Un territoire peut être doté de nombreuses opportunités économiques, si le territoire voisin en offre d'avantage c'est vers ce dernier que le flux migratoire se forme. L'attractivité d'un territoire n'est donc pas absolue mais relative.

a) **Un migration « osmotique » des Libanais vers la RKI**

Les entreprises et entrepreneurs libanais sont comparables dans leur migration à l'eau se déplaçant d'une solution moins concentrée vers une solution plus concentrée, à travers une membrane semi-perméable (en l'occurrence une frontière, qu'elle soit matérielle et/ou immatérielle). La porosité de cette dernière, c'est-à-dire la possibilité de la franchir, est quant à elle fonction de critères politiques, géographiques, sécuritaires, culturels et psychologiques (politiques économiques plus ou moins libérales, zone de paix ou de guerre, présence de langues communes, récits et images plus ou moins positifs, etc.). La frontière-membrane comprise comme source de différentiels entre territoires devient alors ressource pour qui sait l'exploiter. C'est sur elle que repose la notion de « subversion de la territorialité[506] » par les acteurs transnationaux développée par le politologue François Constantin.

Dans notre cas d'étude, l'augmentation du cours du pétrole provoquée par la guerre du Kippour dès 1973 contribue à un enrichissement des pays producteurs et à une hausse consécutive des opportunités d'affaires dans ces derniers. C'est ainsi que la migration des Libanais s'accélère vers les pays du Golfe[507] : en 1982, ils sont 82 600 à s'installer en Arabie Saoudite, 20 600 au Koweït et 12 800 aux Émirats arabes unis. Cela représente 47% de l'ensemble des émigrés libanais de cette année (32% en 1975)[508]. Dans l'absolu, le potentiel d'affaires en Irak – et dans sa région kurde semi-autonome depuis 1991 – est également positif (représenté par le sigle + sur le schéma 3.a.), dans le sens où il y existe une importante concentration d'opportunités d'affaires. Comparativement, le potentiel d'affaire au Liban est négatif (sigle -), le pays n'étant pas producteur d'hydrocarbures et ne bénéficiant en conséquent pas directement des retombées économiques liées à la hausse des prix. Cette nomenclature ne signifie nullement qu'il n'existe aucune opportunité d'affaires au Liban, ce

[506] CONSTANTIN F., « L'informel internationalisé ou la subversion de la territorialité », *Cultures & Conflits*, n°21-22 (printemps-été), 1996, [En ligne] http://conflits.revues.org/245 (consulté le 22 mars 2018).

[507] MAAOUIA M., « Lebanese Emigration to the Gulf and Saudi Arabia » in Albert Hourani (ed) et Nadim Shehadi (ed), *The Lebanese in the World: A Century of Emigration*, The Center for Lebanese Studies, Londres, I.B. Tauris & Co. Ltd, 1992, p. 651. Pour trois études de cas de migration libanaise vers l'Arabie Saoudite, le Koweit et Oman, voir également LONGUENESSE E., BEAUGE G., NANCY M., *Communautés villageoises et migrations de main-d'œuvre au Moyen-Orient*, Beyrouth, Centre d'études et de recherches sur le Moyen-Orient-Orient contemporain (CERMOC), 1986.

[508] LABAKI B., « Lebanese Emigration During the War (1975-1989) » in Albert Hourani (ed) et Nadim Shehadi (ed), *The Lebanese in the World: A Century of Emigration*, The Center for Lebanese Studies, Londres, I.B. Tauris & Co. Ltd, 1992, p. 611.

qui est de fait erroné, mais qu'elles sont significativement inférieures à celles de l'Irak. Selon le phénomène osmotique, les hommes d'affaires libanais devraient donc avoir tendance à migrer vers l'Irak.

Les nationalisations successives et l'embargo de 1991 leur en ferment toutefois légalement la frontière – la « membrane » de moins en moins poreuse allant jusqu'à devenir imperméable (cadre épais autours de l'Irak sur le schéma 3.a.) – et ils doivent renoncer à leurs perspectives d'investissements dans le pays (flèches rouges sur le schéma 3.a.).

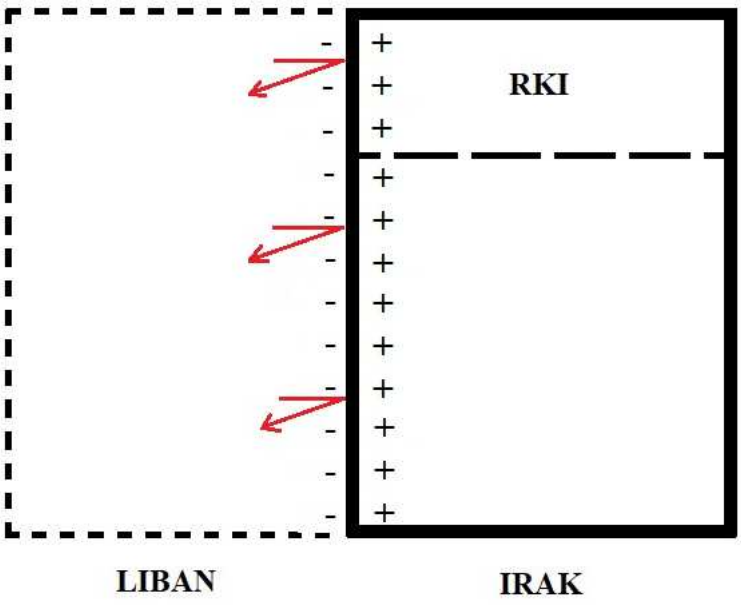


Schéma 3.a. : Des opportunités d'affaires non accessibles pour les Libanais – 1991-2003

En 2003, la levée des sanctions internationales visant l'Irak et les garanties offertes aux étrangers permettent finalement aux Libanais de s'y établir (flèches rouges sur le schéma 3.b.). La « concentration » d'affaires y est en effet toujours plus importante, en raison du prix du baril de pétrole en hausse et des besoins en investissements importants après les guerres successives et la période d'embargo. La proximité géographique du Liban et de l'Irak ainsi qu'une langue commune – l'arabe[509] – participent d'autant plus à la porosité de la frontière entre les deux pays.

[509] L'arabe libanais (dialecte levantin) et l'arabe irakien (dialecte mésopotamien) comportent des différences linguistiques importantes. Toutefois, le syro-libanais est généralement parfaitement compris et parlé par les Irakiens, notamment grâce à la diffusion massive de séries télévisées turques doublées dans ce dialecte.

Une première phase de migration se met en place, nourrie par des investisseurs libanais sans difficultés financières au pays mais dont l'objectif se résume à un gain d'activités et de profits. C'est le cas des grosses structures, comme les banques (« la monnaie est limitée au Liban, avec environ 30 milliards de dollars, et est déjà bien répartie entre les banques, donc il est nécessaire de regarder ailleurs pour investir[510] ») et les compagnies de construction. C'est également le cas d'entrepreneurs à la recherche d'un marché plus large permettant d'accroitre leurs affaires.

La situation politique et sécuritaire beaucoup plus stable dans la RKI que dans le reste du pays, renforcée par une législation locale plus favorable aux investisseurs étrangers, est enfin la source d'un second différentiel d'opportunités d'affaires au sein même de l'Irak. C'est ce dernier qui est exploité dans la campagne promotionnelle présentant la KRI comme l' « Autre Irak », campagne qui participe ce faisant à la création d'un imaginaire géographique favorable à la région kurde. Cette différence de potentiels d'affaires, agrémentée par un facteur psychologique positif, explique ainsi pourquoi des Libanais intéressés par le marché irakien prennent finalement la direction de la région kurde (flèche rouge *a* sur le schéma 3.b.).

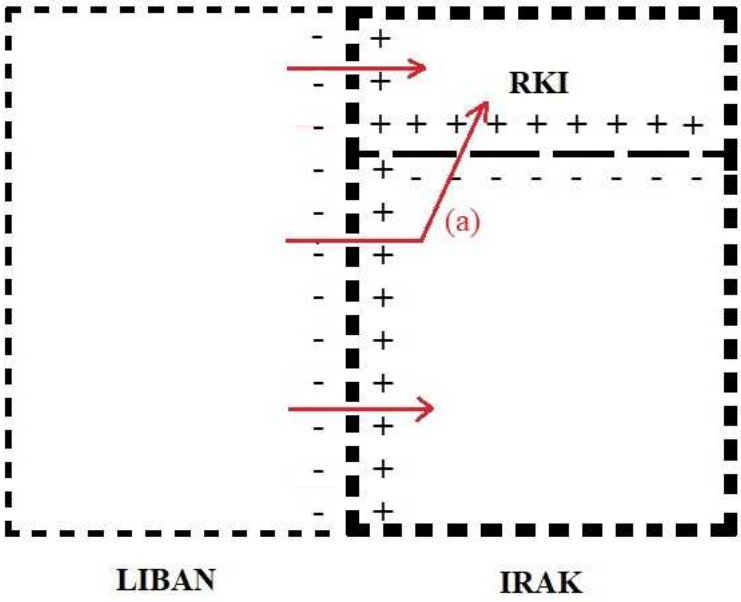


Schéma 3.b. : La RKI, l' « Autre Irak » pour les Libanais – 2003-2011

[510] Entretien avec J.A., banquier libanais à Erbil, le 2 juin 2015 à Erbil.

b) **Le « Nouveau Dubaï », sous un angle osmotique**

Le 15 mars 2011, des manifestations contre le régime de Bashar Al-Assad sont organisées en Syrie, marquant le début d'une longue guerre civile. Les retombées se font rapidement ressentir au Liban, pays voisin qui accueille un grand nombre de réfugiés[511]. Les conséquences économiques sur le pays sont importantes : le commerce des biens et des services est affecté (la Syrie est non seulement un partenaire commercial du Liban mais également une zone de transit majeure pour ses biens et services), tout comme le marché de l'emploi, le coût local des biens de consommation et le tourisme[512]. Le potentiel d'affaires dans le pays s'en trouve ainsi négativement impacté (sigle **-** grossi sur le schéma 3.c.), augmentant de ce fait la différence avec l'Irak et la RKI. Cette crise s'ajoute à – et aggrave – une lassitude exprimée par des Libanais à l'égard de leur classe politique, lassitude due à des espoirs de renouveau nés du retrait de l'armée syrienne mais non concrétisés 10 ans plus tard[513].

Des compagnies et entrepreneurs de plus en plus nombreux estiment alors qu'il est de leur intérêt de diversifier leurs revenus par un investissement à l'étranger. La politique d'affaires expansionniste initiale est dorénavant couplée à une politique d'affaires de « survie », résultat d'une volonté d'échapper aux difficultés liées à l'économie libanaise. Il s'agit de la seconde phase de migration vers la RKI. Cette dernière fait en effet figure de terre d'accueil idéale : proche géographiquement, elle présente des avantages sur le Golfe (possibilité de détenir l'intégralité de ses compagnies), sur l'Europe (faibles taxes) et sur l'Afrique (parfois jugée comme dangereuse). Ses frontières la protègent – du moins temporairement – des perturbations extérieures. Dans un environnement régional tourmenté par le « Printemps arabe[514] », la RKI fait alors figure de « Nouveau Dubaï » et

---

[511] En 2014, jusqu'à 1,2 million de Syriens sont réfugiés au Liban : UNHCR, « Registered Syrian Refugees by Date », 2018 [En ligne] https://data2.unhcr.org/en/situations/syria/location/71 (consulté le 25 mars 2018). Ils représentent ainsi près de 20% de la population totale du pays.

[512] Sur l'impact économique du conflit syrien sur l'économie libanaise, se référer à WORLD BANK, *Lebanon - Economic and social impact assessment of the Syrian conflict,* Washington DC, 2013 [En ligne] http://documents.worldbank.org/curated/en/925271468089385165/pdf/810980LB0box379831B00P14754500PUBLIC0.pdf (consulté le 25 mars 2018) ; CALI M., HARAKE W., HASSAN F., STRUCK C., *The Impact of the Syrian Conflict on Lebanese Trade*, World Bank, Washington DC., 2015 [En ligne] https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/21914/The0impact0of00ct0on0Lebanese0trade.pdf?sequence=1&isAllowed=y (consulté le 25 mars 2018).

[513] J.S., entrepreneur libanais à la tête d'une première entreprise à Beyrouth et d'une seconde à Erbil, estime par exemple qu'il ne bénéficie pas au Liban des services publiques auxquels il a droit : « En Europe, on paie des taxes, mais au moins on a ce pour quoi on paie : sécurité sociale, éducation, sécurité, etc. Au Liban, il y a des taxes, mais pour rien, si bien que si je fais un bénéfice de 40 000 $ à la fin de l'année, je n'en déclare que 5 000… » Entretien à Erbil, le 13 décembre 2015.

[514] Pour une revue des faits, voir DROZ-VINCENT P., « Printemps arabe ou Révolutions arabes », *Encyclopædia Universalis* [En ligne], http://www.universalis.fr/encyclopedie/printemps-arabe-revolutions-arabes (consulté le 26 mars 2018).

l'investissement libanais en son sein s'accélère de manière quasi-mécanique[515] (flèches rouges sur le schéma 3.c.).

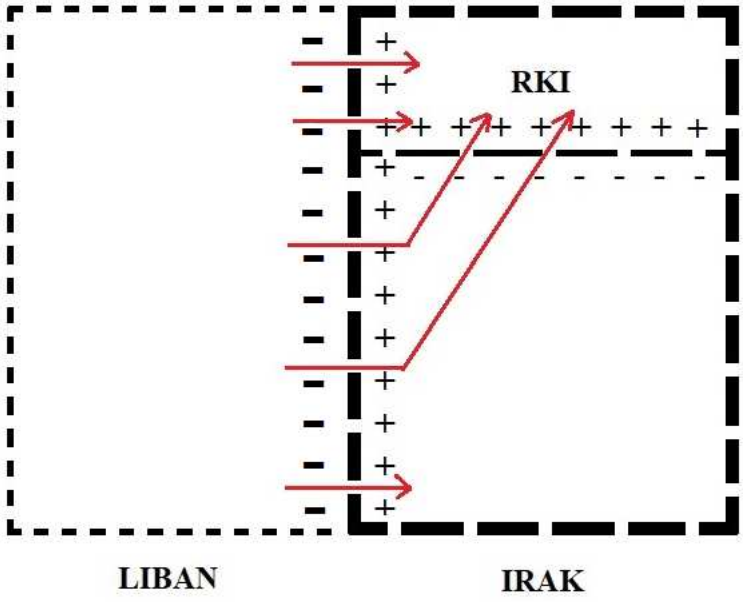


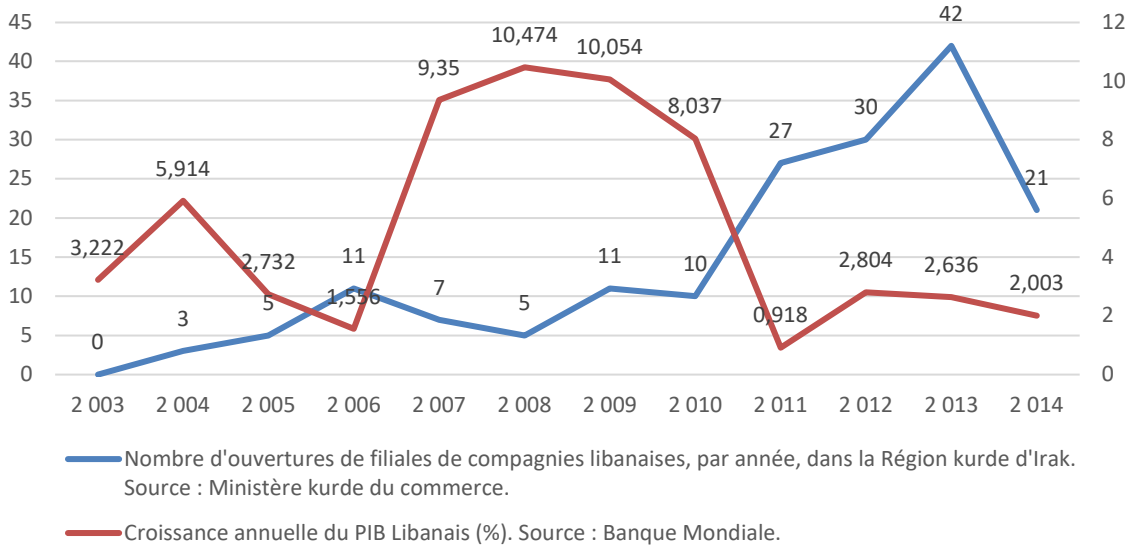
Schéma 3.c. : La RKI, « Nouveau Dubaï » pour les Libanais, 2011-2014

Sur la période 2004-2014, le taux de croissance annuel du PIB de la RKI reste fort, se situant entre 8 et 12%. Il s'agit bien entendu d'un important attracteur pour les investisseurs libanais. Toutefois, comme il vient d'être montré, cet indice ne suffit pas à lui seul à comprendre l'engouement pour la région : c'est le différentiel de situation avec le Liban qui prime. Selon le principe de réaction osmotique, les données kurdes restant stables, il doit donc en théorie y avoir corrélation entre le nombre d'investissements libanais annuels dans la RKI, d'une part, et la croissance du PIB libanais, d'autre part. C'est ce que permet de vérifier le schéma 4. Le nombre total de structures créées par des Libanais dans la RKI n'étant pas connu avec précision, l'investissement libanais est mesuré par le nombre de filiales de compagnies libanaises ouvertes annuellement[516].

[515] Les Libanais prenant la direction de la RKI à ce moment se posent très peu de questions. Ils arrivent souvent à Erbil « par hasard », comme s'ils avaient suivi un processus naturel. Il s'agit d'un sentiment partagé par bon nombre d'investisseurs et parfaitement illustré par le cas de D.J., entrepreneuse à Erbil : « Je voulais quelque-chose à l'étranger, car la situation au Liban se dégradait de plus en plus. Depuis la guerre en Syrie, le tourisme se fait de plus en plus rare et les Syriens qui viennent sont dorénavant tous des réfugiés. Le Liban s'est trouvé étranglé entre la mer et la Syrie. Quand j'ai entendu parler d'Erbil, je me suis lancée la tête baissée. Je n'ai pas fait de calcul de risques, comme je sais que vous les Occidentaux faites tout le temps. Pour nous, les Libanais, ça marche surtout à l'émotion, donc j'ai foncé. Au final, on a beau faire tous les calculs et toutes les études que l'on souhaite, ce qui compte c'est de prendre la bonne décision. Ça ne sert à rien de perdre du temps à tergiverser ». Entretien à Beyrouth, le 3 octobre 2016.

[516] Voir annexe 4.

Graphique 9 : Croissance du PIB libanais et ouverture de filiales de compagnies libanaises dans la Région kurde d'Irak



Lorsque les premières compagnies libanaises s'installent dans la RKI en 2004, le taux de croissance du PIB libanais est de 6%, soit moitié moins que celui du PIB kurde. Le différentiel est donc effectivement en faveur de la région kurde. À mesure que les frontières s'ouvrent, notamment par la mise en place de liaisons aériennes entre Beyrouth et Erbil, et alors que la croissance du Liban diminue lentement, le nombre de ces compagnies augmente progressivement jusqu'en 2006. À ce moment, la stimulation des affaires dans la région kurde par l'adoption de la loi n°4 sur l'investissement pourrait laisser imaginer un pic d'ouvertures de filiales. Toutefois, une forte croissance libanaise – entre 8 et 10,5% entre 2006 et 2010 – crée également un climat d'affaires favorable au Liban, diminuant ainsi le différentiel entre les deux territoires. Malgré tout positif, le nombre d'ouvertures annuelles de structures libanaises dans la RKI se stabilise, voire diminue, sur cette période. C'est en 2011 que les choses s'accélèrent. Alors que la croissance libanaise s'effondre, les investissements libanais dans la RKI – qui reste stable – se multiplient rapidement : +400% d'ouvertures annuelles en l'espace de 3 ans.

La crise économique traversée par la RKI en 2014, de par la combinaison de la guerre contre Daesh, le conflit avec Bagdad sur la distribution du revenu du pétrole et la chute des cours du baril diminue fortement son potentiel d'affaires. Le différentiel établi avec le Liban et les pays régionaux s'inverse (- dans la RKI et + à l'extérieur), résultant sur un flux migratoire opposé des investissements libanais. Les entreprises et entrepreneurs reprennent le chemin du Liban ou se redéploient sur des territoires où la « concentration » en opportunités d'affaires jusqu'alors moindre comparée de la RKI devient plus intéressante : reste de l'Irak, Afrique, etc.

Dans ses travaux sur le « carrefour migratoire » que constitue Dubaï, le sociologue Alain Battegay « note un jeu sur les différentiels de valeurs et de réglementations entre les régions et les pays d'origine, les opportunités de Dubaï elle-même, et celles qui apparaissent dans des pays ou des régions d'approvisionnement[517] ». De la même manière, les investisseurs libanais jouent dans leur présence sur les différentiels entre le Liban, la RKI et, à plus grande échelle, les autres pays susceptibles de leur offrir des opportunités d'affaires. C'est ainsi qu'Erbil devient une « ville-étape » dans leur parcours migratoire. Et ce n'est pour nombre d'entre eux pas la première…

2. Des facteurs de migration pluriels

Deux grandes catégories socioprofessionnelles se distinguent parmi les migrants d'affaires libanais dans la RKI. D'un côté, des entrepreneurs investissent leur argent en ouvrant une entreprise localement. De l'autre côté, des employés travaillent pour de grands groupes libanais, kurdes et étrangers. Ceux qui dirigent les filiales des compagnies libanaises à Erbil et font des affaires pour le compte de ces dernières, même s'ils ne bénéficient pas des mêmes marges de manœuvre que les entrepreneurs, sont de la même façon considérés comme migrants d'affaires et sont donc pris en considération dans notre étude. Si le capital investi et les bénéfices engendrés ne sont pas personnels, la finalité commerciale à but lucratif reste en effet la même[518]. Des différences existent toutefois quant aux modalités de leur migration dans la RKI.

a) Macro et micro facteurs de migration des cadres de compagnies libanais

Les directeurs généraux de filiales libanaises, cadres des compagnies-mères, restent soumis aux stratégies de développement de ces dernières. En accord avec les travaux sur la mobilité internationale des travailleurs hautement qualifiés menés par João Peixoto, la raison de leur migration semble être déterminée à la fois par des macro et des micro facteurs[519].

---

[517] BATTEGAY A., « Dubaï : économie marchande et carrefour migratoire. Etude de mise en dispositif », in Hana Jaber (ed) et France Métral (ed), *Mondes en mouvements. Migrants et migrations au Moyen-Orient au tournant du XXIe siècle*, Beyrouth, Presses de l'Ifpo, 2005, p.283.

[518] Le dictionnaire *Larousse* entend par « homme d'affaires » un individu « dont l'activité professionnelle est tournée vers les affaires commerciales ; qui s'occupe des intérêts financiers d'autrui ; qui sait gérer son budget et investir son argent ». La définition n'est pas limitée à un indépendant, comme le précise d'autant mieux le dictionnaire anglais *Cambridge* : « a man who works in business, especially one who has a high position in a company ».

[519] PEIXOTO J., "The International Mobility of Highly Skilled Workers in Transnational Corporations: The Macro and Micro Factors of the Organizational Migration of Cadres", *The International Migration Review*, vol. 35, n°4 (hiver), 2001, p. 1030-1053, [En ligne] http://www.jstor.org/stable/3092001 (consulté le 30 mars 2018). Nous n'avons personnellement pas travaillé en profondeur ce sujet, préférant davantage axer notre recherche sur les entrepreneurs. En effet, ces derniers ayant fait la démarche personnelle de s'installer dans la RKI, ils nous offrent une meilleure

Dans la première catégorie, des critères techniques et sociaux permettent d'expliquer le choix du personnel sélectionné par les compagnies afin de les représenter à l'étranger. Les compétences, le savoir-faire et la confiance dont bénéficient ces cadres jouent ainsi un rôle primordial dans leur sélection[520]. C'est ce qu'exprime par exemple le représentant d'une banque libanaise dans la RKI, lorsqu'il explique pourquoi ses agences sont dirigées par des Libanais plutôt que par du personnel local :

« L'avantage est celui de la confiance pour les transactions bancaires. Cela n'a rien à voir avec l'origine de la personne, mais avec son expérience dans la banque. Par exemple ici seuls moi et le directeur de l'agence avons une signature « A » : nous pouvons par exemple autoriser un transfert de 10 millions de dollars à tout moment. Imaginez, nous pourrions très bien prendre cet argent et partir vivre sur une île… Ces responsabilités pourront revenir à des Kurdes avec le temps, mais il faut d'abord que la banque ait une confiance absolue en eux[521] ».

Un transfert de responsabilités n'est donc pas exclu à terme, mais une présence de cadres libanais permet d'initier les activités de la compagnie dans le nouveau marché investi. Une fois le personnel local formé, il pourra éventuellement prendre la relève en permettant une optimisation des coûts d'opérations (le coût de l'emploi d'un expatrié étant en général plus élevé pour la compagnie du fait d'une prise en charge du logement, des billets d'avions et autres avantages).

Outre ces facteurs organisationnels, la mobilité internationale des cadres est également régie par leurs motivations personnelles. Si l'entreprise propose une expatriation, les employés prennent en effet la décision finale. Il s'agit des micro facteurs identifiés par J. Peixoto, sous la forme de perspectives de carrières, de promotions au sein de la compagnie, d'intérêts financiers et matériels (logement, scolarisation des enfants, etc.)[522].

À Erbil, des éléments semblables sont effectivement observables. La dimension pécuniaire de l'expatriation en constitue l'essence primaire. L'enrichissement escompté peut être aussi bien absolu

---

appréhension des facteurs à l'œuvre dans la décision d'investissement dans le marché émergeant kurde. Les cadres, même si la décision personnelle de migrer leur revient *in fine*, ne sont pas à l'initiative du mouvement. Ceux rencontrés à Erbil corroborent les résultats des travaux de Peixoto mais ne permettent pas à eux seuls d'exprimer une généralité, d'où la prudence de ton employé.

[520] Ibid., p.1038-1041.

[521] Entretien avec J.A., directeur d'une banque libanaise dans la RKI, le 2 juin 2015 à Erbil.

[522] PEIXOTO J., "The International Mobility of Highly Skilled Workers in Transnational Corporations: The Macro and Micro Factors of the Organizational Migration of Cadres", *op. cit.*, p.1041-1043.

(augmentation de salaire, temps de travail réduits à rémunération égale, primes d'intéressement, etc.) que relatif : des cadres estiment toucher des revenus semblables dans la RKI qu'au Liban mais y économisent davantage grâce à des modes de vie différents. Présents uniquement pour le travail[523], ils y limitent en effet grandement leurs loisirs et augmentent de ce fait leur pouvoir d'achat une fois de retour au pays. Loin de ne constituer qu'un simple élément de cause à effet, cette dernière dimension reflète généralement une stratégie d'épargne mûrement réfléchie. Parallèlement, certains y trouvent également l'occasion d'une promotion interne qui, selon la distinction opérée par Elisabeth Longuenesse, sociologue spécialiste du travail et des mobilités professionnelles au Proche Orient, peut se faire par deux modes de circulation : soit depuis la compagnie mère, soit en cascade, c'est-à-dire entre filiales[524]. Un employé travaillant à l'agencement des réserves d'une boutique de sport à Beyrouth est par exemple nommé en quelques années directeur d'une boutique de la même enseigne à Erbil, l'assistant du directeur général d'une banque libanaise en Syrie devient directeur pour l'ensemble de l'Irak, etc[525]. Un soutien familial, la présence de proches dans la RKI et/ou un imaginaire positif quant au territoire de destination doivent également être pris en considération dans le processus de migration, ceux-ci pouvant conforter ou au contraire décourager la recherche d'un gain économique par le biais d'une expatriation.

Parfois, il arrive toutefois que les macro et micro facteurs à l'origine de la migration au sein d'une compagnie transnationale ne se croisent pas. Il devient alors nécessaire pour cette dernière d'embaucher un nouvel employé spécifiquement capable d'opérer cette jonction : susceptible de s'expatrier pour un salaire donné, il doit satisfaire à certaines exigences de la compagnie afin de la représenter à l'étranger. La confiance étant cruciale dans un tel contexte, les réseaux personnels des dirigeants peuvent être mobilisés à ces fins. C'est ainsi qu'un organisateur de rallyes automobiles de 40 ans, sans expérience dans le bâtiment, est nommé à la tête de la filiale kurde d'une grande compagnie de construction à Erbil. De son côté, l'annulation, du fait de la guerre contre Israël en 2006, de trois courses qu'il avait personnellement financées lui fait prendre la décision de stopper ses activités et de partir pour l'étranger. Ses motivations personnelles se résument désormais à financer les études de ses enfants en Europe. Du côté de la compagnie, malgré un manque d'expérience, on estime qu'il est possible de lui faire confiance : il est en effet le cousin du directeur général du groupe

[523] Cet aspect de la migration libanaise dans la RKI est développé en détails dans le chapitre 6.

[524] LONGUENESSE E., « Ouverture des marchés et mobilités professionnelles des cadres », in Hana Jaber (ed) et France Métral (ed), *Mondes en mouvements. Migrants et migrations au Moyen-Orient au tournant du XXIe siècle*, Beyrouth, Presses de l'Ifpo, 2005, p.185.

[525] Ces promotions, parfois express, ne sont pas du goût de tout le monde et sont parfois dénoncées de manière virulente par d'autres Libanais qui estiment que la qualité des services en est négativement impactée. Un chef d'entreprise libanais présent à Erbil depuis 2006 déclare ainsi : « Les grandes compagnies qui ont ouvert une branche ici ont envoyé leur personnel le plus merdique. Le gars qui faisait le café peut être employé comme directeur. Du coup il y a une grande différence entre la compagnie ici et la compagnie au Liban. Ils veulent faire de l'argent tout en en dépensant le moins possible ». Entretien à Erbil le 30 mai 2016.

dont fait partie la compagnie, directeur général qui est lui-même le neveu du propriétaire. La combinaison des micro et macro facteurs est donc favorable au recrutement pour une expatriation dans la RKI.

b) **Macro et micro facteurs de migration des entrepreneurs libanais**

Du côté des entrepreneurs, l'équation est quelque peu différente. Indépendants des structures d'une compagnie, ils prennent eux-mêmes la décision de migrer et d'ouvrir une structure à l'étranger. Les facteurs organisationnels sont remplacés par des considération économiques classiques plus larges, telles que le dynamisme économique du marché cible, son accessibilité, les informations disponibles à son sujet, mais également les conditions de vie et d'investissement dans le pays natal (le fameux équilibre de « concentration » d'opportunités). Alors que pour les cadres ces considérations relèvent de la seule responsabilité de la compagnie employeuse, elles constituent les macro facteurs décisionnels nécessaires aux entrepreneurs pour juger du bien-fondé d'une expatriation. Dans le cas de la RKI, la situation – telle que présentée dans les chapitres précédents – a été jugée convaincante pour nombre d'entre eux.

Des micro facteurs personnels entrent également en jeu dans la décision de migrer des entrepreneurs. Outre une influence familiale, sociale et/ou psychologique quant à la migration, comme pour les cadres d'entreprises, gagner de l'argent est bien entendu un critère commun à tous : par essence, les entrepreneurs se déplacent pour créer une compagnie à but lucratif. Jouant avec les frontières, ils démontrent une forte réactivité aux ouvertures et fermetures d'opportunités d'affaires liées aux différents contextes géopolitiques. Leur souplesse géographique permet ainsi de qualifier les plus mobiles d'entrepreneurs régionaux, voire d'entrepreneurs globaux.

N.R., diplômé en 1994 d'un Master en ingénierie civile de l'Université Saint Joseph à Beyrouth, crée dès 1997 sa compagnie au Liban. Il y travaille jusqu'en 2006 quand, du fait de la guerre avec Israël, il décide de s'installer à Dubaï. Sans attendre, il y monte à nouveau une entreprise. La crise économique frappant l'Émirat en 2009[526] le décide toutefois à s'expatrier une seconde fois. C'est sur l'Arabie Saoudite qu'il jette son dévolu, y ouvrant immédiatement une nouvelle affaire. En 2011, il entend parler du « Nouveau Dubaï » et part enseigner 6 mois à l'Université du Kurdistan (Erbil) afin de se faire sa propre idée sur la situation économique de la RKI. Convaincu, il s'installe en 2014 pour

[526] La crise économique traversée par Dubaï en 2009, notamment due à de fortes dettes (équivalant à 70% de son PIB), fait titrer le journal Le Figaro : « L'émirat de Dubaï au bord de la faillite » (25 novembre 2009). Article en ligne : http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2009/11/25/04016-20091125ARTFIG00338-l-emirat-de-dubai-au-bord-de-la-faillite-.php (consulté le 2 avril 2018).

y créer sa quatrième entreprise consécutive, après avoir conclu des projets sur lesquels il est engagé dans le royaume saoudien et en Jordanie. Adepte de la stratégie du « moindre investissement », il engage la somme de 250 à 300 000 dollars à Erbil : il n'achète rien sur place et n'embauche qu'à la tâche. Ainsi, dans l'hypothèse où il lui faille partir rapidement, il évite toute perte. D'ailleurs, dès le départ, il ne pense pas rester plus de 4 ou 5 ans avant de partir prospecter un nouveau marché[527]…

Outre l'aspect purement lucratif de l'opération, quatre micro facteurs additionnels peuvent être identifiés comme influençant la décision de migration entrepreneuriale libanaise dans la RKI : se rapprocher du Liban en tirant bénéfice d'une expatriation préalable, devenir un acteur économique central, passer à son compte et, plus tard, pallier à un éventuel déclassement de niveau de vie. Dans les faits, les individus présentent généralement une combinaison de ces facteurs, même si l'un tend bien souvent à dominer les autres.

Plusieurs entrepreneurs libanais installés dans la RKI vivaient ainsi préalablement en Europe ou en Amérique du Nord, après y avoir fait des études, trouvé un travail et/ou s'y être mariés. L'ouverture du marché kurde a été pour eux l'occasion de continuer leurs affaires, parfois de se lancer dans de nouvelles, tout en se rapprochant du Liban. Leur attachement à ce dernier est en effet des plus forts, leurs familles vivant le plus souvent toujours sur place. Au-delà de cet aspect sentimental, leur passage par des États occidentaux leur confère des avantages certains dans la région kurde : en plus d'une éducation et d'une expérience professionnelle prisées (parfois à juste titre, parfois par simple fantasme d'un monde occidental idéalisé), nombre d'entre eux en ont acquis la citoyenneté. Or, comme le rappelle E. Longuenesse, « disposer d'une nationalité permettant de circuler facilement est un atout majeur[528] ». Les Libanais dans ce cas de figure ne s'y trompent pas et utilisent systématiquement leur nouveau passeport dans la RKI. Cela leur permet à la fois d'entrer dans la région sans visa préalable (titre délivré à l'arrivée à l'aéroport ou à la frontière terrestre) et de bénéficier de démarches administratives simplifiées (pas d'entretien avec l'*Asayesh* pour la résidence, etc.).

En venant s'installer dans la RKI, des entrepreneurs libanais cherchent à changer d'échelle dans leurs affaires. « Seconds couteaux » dans d'autres marchés géographiques, ils aspirent à se démarquer en devenant pionniers et, par conséquent, acteurs principaux dans leurs domaines d'activités. Ainsi, même si leur entreprise fonctionne bien ailleurs, ils sont attirés par un marché émergeant encore grandement vierge. Alors qu'aux États-Unis, en Europe ou dans les États du Golfe les entreprises

[527] Entretien avec N.R., entrepreneur libanais à Erbil, le 13 avril 2016 à Erbil.
[528] LONGUENESSE E., « Ouverture des marchés et mobilités professionnelles des cadres », *op. cit.*, p.189.

sont très nombreuses et la compétition est forte, ils peuvent se faire un nom dans la région kurde. La volonté de « faire quelque-chose de différent » et de « laisser une marque » tout en « pouvant faire des erreurs », d'après des expressions utilisées par les entrepreneurs présents dans la région, constitue donc un facteur favorable à l'expatriation.

Comme il l'a été montré précédemment, des Libanais arrivés dans la RKI comme simples employés prennent la décision d'y ouvrir une compagnie à leur nom, après avoir découvert les possibilités offertes par le marché[529]. D'autres quittent leur emploi au Liban ou à l'étranger spécifiquement pour s'installer dans la région kurde et se lancer dans l'entrepreneuriat, profitant d'un contexte de moindre concurrence. La volonté d'entreprendre, de plus en plus importante chez les Libanais[530], constitue donc pour certains un facteur décisif de migration vers les territoires qui leur en offrent l'opportunité[531]. La RKI ne capte ainsi pas seulement des entrepreneurs libanais expérimentés, elle favorise aussi l'émergence de nouveaux chefs d'entreprises dans un jeu à somme non nulle.

Enfin, des entrepreneurs libanais s'installent dans la RKI afin de pallier les difficultés financières auxquelles ils font face ou qu'ils présagent dans leur environnement présent. Il s'agit pour eux de maintenir un standard de vie qu'ils estiment menacé. C'est ce qui, comme mentionné dans un exemple précédant, pousse N.R. à changer régulièrement d'assise géographique. La crise syrienne a à cet égard des conséquences directes et indirectes sur la migration libanaise dans la RKI. Dans un premier temps, la guerre oblige des entrepreneurs perdant leur investissement à quitter le pays. À la recherche d'une alternative, certains s'établissent à Erbil. Dans un second temps, le coup porté à la circulation des biens et services libanais à travers les frontières syriennes ainsi que l'exode de réfugiés au Liban génèrent des difficultés économiques pour les compagnies locales. Leurs propriétaires cherchent alors à diversifier leurs sources de revenus en ouvrant une nouvelle structure à l'étranger.

Dans tous les cas, qu'ils soient cadres ou entrepreneurs, il est intéressant de noter que les chefs d'entreprises libanais dans la RKI sont loin d'être tous des expatriés confirmés. Nombreux sont ceux

---

[529] Voir chapitre 2.

[530] Selon des études menées par le *Global Entrepreneurship Monitor*, 22% des Libanais âgés de 22 à 64 ans et non engagés dans des activités entrepreneuriales auraient l'intention de le faire en 2009, le taux atteignant 44% en 2015. Voir BOSMA N. (ed), LEVIE J. (ed), « 2009 Global Report », *Global Entrepreneurship Monitor*, 2010, p. 18 ; KELLEY D., SINGER S., HERRINGTON M., « 2015/16 Global Report », *Global Entrepreneurship Monitor*, 2016, p. 86, Documents disponibles en ligne : http://www.gemconsortium.org/report (consultés le 4 avril 2018).

[531] Dans son rapport de 2015-2016, le *Global Entrepreneurship Monitor* indique que 72,3% des entrepreneurs libanais participant à son étude déclarent avoir fait ce choix de carrière après avoir identifié une opportunité sur le marché, quand 27,4% y ont été poussés par nécessité économique. Cette dernière catégorie d'entrepreneurs par défaut est en augmentation, puisqu'en 2009 elle n'était que de 18%. Voir BOSMA N. (ed), LEVIE J. (ed), « 2009 Global Report », *op. cit.*, p.21 ; KELLEY D., SINGER S., HERRINGTON M., « 2015/16 Global Report », *op. cit.*, p.125.

qui migrent pour la première fois, et ce quel que soit leur âge : certains ont une vingtaine d'années quand d'autres en ont une cinquantaine. Les primo-migrants sont donc loin d'être uniquement de jeunes professionnels. La migration d'affaires reste une option temporellement ouverte, interdisant toute démarcation stricte entre « sédentaires », cantonnés *ad vitam aeternam* au pays, et « migrants de carrière », passant leur vie professionnelle à l'étranger. La transition peut s'opérer à tout moment, profitant des – et contribuant aux – nombreuses ressources dont bénéficient les Libanais dans la RKI.

II — De nombreuses ressources a mobiliser par les Libanais dans la RKI

Qu'ils engagent leurs propres moyens matériels (entrepreneurs) ou ceux d'une compagnie (cadres), les hommes d'affaires libanais disposent dans la RKI d'une pluralité de ressources qui leur permet d'être compétitifs à la fois avec les locaux et avec les ressortissants d'autres nationalités. Bénéficiant des différentiels établis entre les territoires par les frontières[532], leur intégration est facilitée par des facteurs de classe et des facteurs ethniques avantageux (partie 1). Leur capacité d'adaptation leur permet de plus de pallier l'absence de consulat libanais à Erbil (partie 2).

1. Des Libanais aux ressources multiples dans la RKI

Quand Ivan Light explique l'entrepreneuriat des groupes d'immigrés par les ressources dont ils disposent[533], il semble partir du principe qu'ils sont professionnellement « neutres » à leur arrivée sur leur territoire d'accueil (même s'ils disposent éventuellement d'une formation et/ou d'une expérience dans un secteur donné) et qu'ils y « improvisent » ou « bricolent » leurs nouveaux plans de carrière en fonction de leurs caractéristiques collectives. Ainsi, les étrangers rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, souffrant parfois d'une barrière de la langue et pouvant exprimer des demandes de consommations spécifiques voient leur succès et leur « survie » dépendre de leurs ressources « ethniques » et « de classe » propres. C'est ce qui fait la différence entre des groupes aux ressources inégales confrontés aux mêmes contraintes[534].

[532] Cette notion de différentiels entre territoires a été abordée dans la première partie de ce chapitre à travers le concept de « subversion de la territorialité » conçu par F. Constantin (1996).
[533] Light I., « Immigrant and ethnic enterprise in North America », *Ethnic and Racial Studies*, n°7, vol.2, 1984, p.195-216, [En ligne] http://dx.doi.org/10.1080/01419870.1984.9993441 (consulté le 9 avril 2018).
[534] Ibid., p.208-210.

Cette analyse est adaptée aux premières « étapes » de la migration libanaise, telles que précédemment énumérées : une fois immigrés, les nouveaux-venus doivent trouver les moyens de faire face à leur nouvel environnement pour s'assurer un revenu. Alors que l'ampleur de l'entrepreneuriat chez ces immigrés peut effectivement être considérée à la lumière de leurs ressources dans un contexte plus ou moins hostile[535], l'opération est plus délicate dans la RKI. En effet, il n'est pas possible d'y expliquer l'inclination des Libanais pour la création d'entreprises par l'adaptation à un nouvel environnement, puisqu'ils se sont justement déplacés dans l'optique préalable de création d'entreprises ; ils ne cherchent pas d'emploi à leur arrivée, nécessitant en cela la mobilisation de leurs ressources. En revanche, ces ressources participent à la compréhension de leur réussite dans les affaires, et ce au sens large, c'est-à-dire non seulement dans l'entrepreneuriat mais également dans la gestion des filières de compagnies transnationales.

a) Des ressources « de classe » et des ressources « ethniques » pour les Libanais dans la RKI

Parmi la catégorie des ressources « de classe », I. Light distingue les ressources matérielles, telles l'argent et l'éducation, des ressources « culturelles », comprises comme un ensemble de valeurs et d'attitudes bourgeoises. Le chapitre 9 de cette thèse étant en partie consacré à l'identité des Libanais dans la RKI, c'est dans celui-ci que sera traitée la seconde catégorie. Est donc ici abordée la partie matérielle des ressources « de classe » libanaises. S'en suivra une identification de leurs ressources « ethniques » dans la région kurde, à savoir les caractéristiques communes aux Libanais utiles à leurs affaires.

Dans l'ensemble, les Libanais présents dans la RKI sont issus des strates socio-économiques moyennes ou supérieures du Liban et possèdent de l'argent à leur arrivée. C'est ce qui leur permet d'y ouvrir en premier lieu une compagnie ou une branche de compagnie. Cette caractéristique – qui il est vrai les place dans une situation avantageuse en comparaison de leurs compatriotes immigrés plus tôt en Amérique et en Afrique de l'Ouest[536] – ne constitue toutefois pas en elle-même un facteur de

[535] Pour une vue d'ensemble du dynamisme entrepreneurial des Libanais dans des pays aux contextes socio-économiques variés, du fait de leurs ressources ethniques et de classe, le lecteur peut par exemple se référer à : ABDULKARIM A., *La diaspora libanaise en France : Processus migratoire et économie ethnique*, *op.cit* ; ARSAN A., *Interlopers of Empire. The Lebanese Diaspora in Colonial French West Africa*, *op.cit.*, ou encore à TRUZZI O., 2002, « Libanais et Syriens au Brésil (1880-1950) », *Revue européenne des migrations internationales*, *op.cit.*

[536] Les Libanais immigrés en Amérique du nord et du sud de la fin du XIX^e^ siècle au début du XX^e^ sont d'origine modeste ; ils migrent dans le but de s'extirper de situations économiques difficiles. Partant ensemble vers l'« Amérique », ils atteignent différentes destinations. Certains sont refusés d'entrée aux États-Unis et se replient sur des pays proches, d'autres sont convaincus de prendre un bateau pour le Brésil ou l'Argentine lors d'escales dans les ports d'Alexandrie, de Gênes ou de Marseille, etc. Pour une étude comparative à ce sujet, voir TRUZZI O., "The Right Place at the Right Time: Syrians and Lebanese in Brazil and the United States, a Comparative Approach", *op.cit.* Les Libanais qui

réussite à proprement parler ; il ne s'agit pas d'une ressource positivement discriminatoire exploitable par les Libanais mais d'une raison, d'une condition même, de leur présence initiale (sans argent à investir, ils ne se seraient pas rendus dans la RKI)[537]. D'ailleurs, si les Libanais apportent un capital financier dans leurs bagages, celui-ci reste relativement faible comparativement aux budgets de nombreux hommes d'affaires et groupes locaux. Alors que certaines compagnies investissent effectivement plusieurs millions de dollars, la plupart des entrepreneurs libanais se contentent de sommes beaucoup plus modestes de quelques centaines, voire dizaines[538], de milliers de dollars. Il n'existe donc pas de disproportion économique à l'avantage des Libanais dans la RKI qui permettrait d'expliquer l'ampleur de leur développement sur place.

La véritable ressource de classe matérielle des Libanais dans la RKI consiste en leur investissement dans leur capital humain, à savoir leur éducation et leur formation professionnelle. Placé en 2013 par un rapport du Forum économique mondial (Forum de Davos) au dixième rang mondial en termes de qualité de son système éducatif face aux besoins d'une économie compétitive et au treizième rang quant à la qualité de ses écoles de commerce[539], le Liban forme des cadres et dirigeants d'entreprises compétitifs. En plus d'établissements historiquement réputés comme l'Université américaine de Beyrouth (fondée en 1866) et l'Université Saint-Joseph (1875), il dispose d'une trentaine d'universités. En 1996, une grande école de commerce, l'Ecole Supérieure des Affaires (ESA), nait également d'un partenariat avec la France. Au total, en 2012, 27% des étudiants dans l'enseignement supérieur au Liban se spécialisent en économie et dans les affaires[540]. Face au manque d'opportunités dans le pays, un grand nombre de jeunes diplômés décide toutefois de s'expatrier, parfois pour aller créer leur propre entreprise. Stéphane Attali, directeur de l'ESA, estime d'ailleurs que « les Libanais

---

immigrent quant à eux en Afrique de l'Ouest sont décrits comme « pratiquement sans un centime » par Bayly Winder. Voir WINDER B., « The Lebanese in West Africa », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 4, n°3, avril, 1962, p. 307 [En ligne] http://www.jstor.org/stable/177524 (consulté le 10 avril 2018).

[537] La logique est ici inverse à ce qu'elle a été en France lors de l'immigration libanaise qui a suivi le début de la guerre de 1975. Dans le cas de la RKI, les Libanais ont de l'argent et migrent afin de l'investir. L'investissement est cause de migration et les Libanais sont « migrants d'affaires ». Dans celui de la France, les Libanais ont migré puis, disposant de moyens financiers, ont investi. L'investissement est une conséquence de la migration et les Libanais sont des « transfuges économiques », pour reprendre l'expression d'Amir Abdulkarim. Sur ce dernier point, voir ABDULKARIM A., *La diaspora libanaise en France : Processus migratoire et économie ethnique*, *op. cit.*, p.57.

[538] Certains entrepreneurs libanais limitent leurs dépenses en s'investissant personnellement dans les travaux manuels de préparation de leurs futurs locaux. Un coiffeur, qui s'est personnellement occupé de l'électricité, de la peinture et des boiseries de son salon, déclare par exemple avoir initialement investi 10 000 dollars dans son affaire. Entretien le 27 octobre 2015 à Erbil.

[539] BILBAO-OSORIO B. (ed), DUTTA S. (ed), LANVIN B. (ed), *The Global Information Technology Report 2013 – Growth and Jobs in a Hyperconnected World*, World Economic Forum, 2013, p.213,311,324 [En ligne] http://www3.weforum.org/docs/WEF_GITR_Report_2013.pdf (consulté le 11 avril 2018).

[540] BankMed, *Analysis of Lebanon's Education Sector*, 2014, p.24 [En ligne] https://www.bankmed.com.lb/BOMedia/subservices/categories/News/20150515170635891.pdf (consulté le 11 avril 2018).

ont l'entrepreneuriat dans le sang[541] ». 40% quitteraient ainsi le Liban dans les 5 années suivant l'obtention de leur diplôme et 55% des diplômés issus des meilleurs institutions vivraient à l'étranger[542].

Bon nombre d'hommes d'affaires libanais présents à Erbil sont effectivement diplômés du supérieur. Leur formation universitaire, effectuée au Liban mais aussi parfois dans des pays du Golfe, aux États-Unis et en Europe, leur confère une capacité d'analyse et de réflexion favorable à la constitution et à la gestion d'entreprises. Dans la RKI, et plus généralement en Irak où seulement 3,2% de la population est diplômé de l'enseignement supérieur en 2007[543], cette situation constitue un véritable atout. Tout comme la plupart de leurs compatriotes résidant dans la région, les hommes d'affaires qui n'ont pour leur part pas eu l'opportunité de suivre ce parcours éducatif bénéficient toutefois d'une importante qualification professionnelle, acquise par de longues années d'apprentissage (stages, formations continues, etc.). Dans l'ensemble, les Libanais présents dans la RKI sont ainsi dotés d'une formation universitaire et/ou d'une riche expérience professionnelle, ce qui leur confère un savoir-faire généralement inégalé localement. Sur le tard, à partir de 2012, certains tentent bien leur chance sans qualification particulière ou sans projet précis pour lequel faire valoir une possible expérience, comme le garagiste ou le pistachier évoqués au chapitre 2 qui souhaitaient investir 200 000 dollars dans quelque domaine que ce soit, mais leur passage reste éphémère.

Ces ressources « de classe », qui permettent d'expliquer l'importante compétitivité des Libanais vis-à-vis des Kurdes d'Irak, se combinent avec des ressources « ethniques », propres aux citoyens du pays des Cèdres, qui les avantagent pour leur part sur les hommes d'affaires d'autres nationalités. Comme il l'a été montré, il existe une certaine « culture » migratoire libanaise (la diaspora libanaise est aujourd'hui supérieure en nombre aux Libanais restés au Liban[544]). Or, il est établi que les valeurs de la société d'origine quant à la migration jouent un rôle important dans l'expatriation – ou non –

[541] VINCENT J., « STEPHANE ATTALI : "Les Libanais ont l'entrepreneuriat dans le sang !" », *lepetitjournal.com*, 29 septembre 2017, [En ligne] https://lepetitjournal.com/beyrouth/stephane-attali-les-libanais-ont-lentrepreneuriat-dans-le-sang-157352 (consulté le 11 avril 2018).

[542] BRD/I Group, « L'employabilité des jeunes au Liban : le rôle de la formation professionnelle et de l'entrepreneuriat », rapport d'un séminaire organisé à Beyrouth les 22 et 23 septembre 2014 par l'Agence Française de Développement (AFD), la Fondation Européenne pour la Formation (European Training Foundation, ETF) et le Centre de Marseille pour l'Intégration en Méditerranée (*Center for Mediterranean Integration*, CMI), en partenariat avec la délégation de l'Union Européenne au Liban, 2014, p.16 [En ligne] https://www.beyondrd.com/assets/publications/AFD%20-%20Le%20Role%20de%20la%20formation%20professionnelle%20et%20de%20l%27entrepreneuriat%20-%20BRD.pdf (consulté le 11 avril 2018).

[543] ORGANISATION CENTRALE POUR LES STATISTIQUES ET LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (COSIT), BUREAU DES STATISTIQUES DE LA REGION DU KURDISTAN (KRSO), BANQUE MONDIALE, *Iraq Household Socio-economic Survey IHSES-2007*, *op. cit.*, p.41.

[544] Sans que des données précises n'existent à ce sujet, il est estimé que la diaspora libanaise est constituée de 11 à 13 millions de Libanais et de descendants de Libanais, quand le nombre de Libanais vivant au Liban tourne autours de 4 millions. Voir notamment ALKANTAR B.,, "Lebanese Diaspora: The Imagined Communities History and Numbers", *The Lebanese International Business Council (LIBC)*, 2016 [En ligne] http://www.libc.net/2016/07/30/lebanese-diaspora-the-imagined-communities-history-and-numbers (consulté le 13 avril 2018).

des individus[545]. De plus, l'information sur l'existence de nouvelles opportunités d'affaires circule rapidement au sein de leurs réseaux professionnels et personnels, ces derniers pouvant également être source d'assistance dans un processus migratoire (capital social)[546]. Cet aspect historique et « de chaîne » de leur migration est mis en avant par les Libanais de la RKI lorsqu'interrogés sur les raisons de leur succès. Ils ajoutent également à cela leur habitude des situations sécuritaires difficiles, insistant sur le fait que le Liban a dernièrement connu plus d'une trentaine d'années de crises[547] et qu'ils ne sont par conséquent plus impressionnés par la violence et les attentats. Cette capacité à prendre des risques physiques personnels pour la conduite de leurs affaires les distingue ainsi souvent des citoyens d'autres pays et leur permet d'être précurseurs sur les nouveaux marchés encore instables.

b) **Une réputation favorable aux Libanais dans la RKI**

L'ensemble de ces caractéristiques confère aux Libanais une aura particulière dans la RKI. Ils y bénéficient en effet d'une réputation globalement positive (elle-même donc ressource « ethnique » sous la forme d'un capital symbolique) dont ils sont parfaitement conscients. Des officiels kurdes, parmi lesquels le directeur-adjoint du Département des relations étrangères du GRK, Karwan Jamal Tahir, mettent ainsi en avant la proximité culturelle des Kurdes et des Libanais. Considérés comme non-arabes du Proche-Orient, les deux peuples prôneraient pareillement la coexistence religieuse, le respect des minorités, le droit des femmes et la liberté d'expression dans un environnement régional intolérant et oppressif[548]. Cette proximité fortement revendiquée facilite alors grandement le séjour des Libanais dans la RKI : « Ils [les Kurdes] sont contents de nous voir venir ici. Ils nous font confiance avant même que nous ne leur fassions confiance. Tout ça nous rend la vie plus facile[549] ». Cette idée de confiance des Kurdes à leur égard est grandement partagée chez les hommes d'affaires libanais, qui la ressentent à différents niveaux.

D'un point de vue sécuritaire tout d'abord, les Libanais jugent être *a priori* positivement discriminés. Ils rapportent souvent qu'aux divers check-points de l'*Asayesh* et de la police qui maillent la région

---

[545] Voir DE JONG G. (ed), GARDNER R. (ed), *Migration decision making: Multidisciplinary approaches to microlevel studies in developed and developing countries*, New York, Pergamon, 1981.

[546] Le capital social, sous forme de réseaux de connexions interpersonnelles, est généralement considéré comme facilitateur de migration. Ce point a été abordé au chapitre 2 et, au regard de son importance, sera davantage développé dans le chapitre 9.

[547] Pour une liste des conflits au Liban depuis le début de la guerre civile de 1975 jusqu'au début de la guerre syrienne en 2011, voir GOUËSET C., « Chronologie du Liban (1943-2012) », *L'Express*, 19 octobre et mis à jour le 20 octobre 2012, [En ligne] https://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-moyen-orient/chronologie-du-liban-1943-2012_492580.html (consulté le 13 avril 2018).

[548] Parmi d'autres, entretien avec Karwan Jamal Tahir, *op. cit.*

[549] Entretien avec J. A., banquier libanais à Erbil, le 2 juin 2015 à Erbil.

le seul fait d'être libanais leur suffit à circuler sans être contrôlés. Déclarer être *loubnani* à l'officier présent s'apparente à un sésame : ils ne sont pas considérés comme une menace. Cette situation s'explique selon eux par leur quasi-assimilation aux ressortissants occidentaux, alliés stratégiques du GRK. Selon leur analyse de la situation, les Kurdes opèrent en effet une division triptyque de la population présente dans la RKI – à savoir eux-mêmes, les Arabes (ennemis) et les étrangers (amis) – et, confus quant à l'arabité les Libanais[550], les considèrent comme étant « du bon côté[551] » de l'échiquier.

D'un point de vue professionnel ensuite, les Libanais estiment également que le respect de leurs engagements et la qualité de leur travail sont reconnus par les Kurdes. Cet aspect se vérifie effectivement par une clientèle qui n'hésite pas à dépenser d'importantes sommes pour se procurer leurs biens. Il y est également question d'un certain prestige : à défaut d'entreprises européennes et américaines, avoir recours aux Libanais revient pour les Kurdes à s'ouvrir, de façon indirecte, sur l'Occident souvent idéalisé auquel ils sont associés. Comme l'explique E.C.I., cadre et partenaire libanais dans une grande imprimerie ayant opéré à Erbil de 2010 à 2014, « être libanais est un avantage certain quand il s'agit de la réputation. Les Kurdes prennent les Libanais comme nous prenons les étrangers [les Occidentaux, ndlr][552] ». H.G., lieutenant-colonel de police auprès de la Direction de la nationalité, déclare d'ailleurs que « les Libanais dans le business, c'est comme le sel dans la nourriture : s'il n'y en a pas, il n'y a pas de goût…[553] ».

Le fait d'être libanais constitue donc *a priori* un gage de qualité collectif qu'il est néanmoins souvent nécessaire de prouver individuellement par la suite, au cas par cas. Les clients poussent pour la première fois la porte du commerce parce qu'il est libanais, indéfini, mais y reviennent généralement pour un nom, défini, qu'ils associent dorénavant à la qualité. Le cas est courant dans des domaines aussi variés que l'esthétique, la construction, l'informatique, le commerce de luxe, etc. P.K., propriétaire d'une boutique de bijoux de prestige à Erbil (certaines de ses parures sont composées de 100 carats de diamant et valent jusqu'à 1 million de dollars pièce), explique par exemple qu'à ses

[550] Le terme « Arabe » est généralement négativement connoté aux yeux des Kurdes d'Irak et est d'abord compris comme « Irakien non kurde ». Il inclut secondairement les ressortissants proche-orientaux (à l'exception des Turcs et des Iraniens), par un processus d'élargissement. Le Liban, de par son histoire, est quant à lui considéré comme pays à cheval entre le monde arabe et le monde occidental, ce qui rend difficile sa classification. C'est ce qu'exprime notamment S.K., entrepreneur libanais à Erbil : « Ils ne savent pas trop où nous classer. Notre propre crise identitaire résonne ici » (entretien le 10 avril 2016 à Erbil). La religion joue également un rôle dans cette catégorisation, comme il le sera vu au sein du chapitre 9.

[551] Cet élément de langage selon lequel les individus sont (le plus souvent collectivement) « du bon côté » ou « du mauvais côté » est autant utilisé par les Libanais que par les Kurdes dans la RKI. La sémantique schmittienne du « eux » versus « nous » est en cela très clairement mobilisée.

[552] Entretien avec E.C.I., cadre et partenaire dans une imprimerie libanaise ayant opéré à Erbil, le 21 octobre 2016 à Beyrouth.

[553] Entretien avec H.G., lieutenant-colonel de police auprès de la Direction de la nationalité, le 4 août 2016 à Erbil.

débuts ses clients envoyaient des experts vérifier la qualité de ses produits. Ils lui font dorénavant entièrement confiance et ne se déplacent parfois plus à la boutique lorsqu'ils souhaitent offrir un bijou : ils se contentent d'indiquer la valeur du bien souhaité puis P.K. le choisit elle-même et le leur convoie[554].

Sur un trait d'humour, E.M., responsable dans la RKI des projets d'une importante compagnie d'urbanisme libanaise, conclut que l'entente libano-kurde porte également sur un état d'esprit similaire entre les deux peuples : « les Libanais ont un très gros égo et les Kurdes aussi, donc on se comprend. Il y a d'ailleurs une blague sur les Libanais : "comment un Libanais fait-il pour se suicider ? Il saute de son égo à son QI !"[555] ». Reste à savoir si les Kurdes adopteront le même sens de l'auto-dérision… Ce qui est certain, c'est que l'absence de consulat n'impressionne en rien les hommes d'affaires libanais dans la RKI : au besoin, ils prennent eux-mêmes le relais d'une représentation officielle manquante.

2. Une tentative de compensation personnelle à l'absence de représentation libanaise officielle dans la RKI

Alors que les États-Unis, la France, l'Allemagne et de nombreux autres États possèdent un bureau de représentation économique dans la RKI afin d'y promouvoir et d'y accompagner les activités de leurs entreprises, leur succès est souvent bien moindre que celui des Libanais qui, pourtant, n'y disposent d'aucun consulat. Ces derniers parviennent en effet à globalement compenser cette absence par une forte capacité organisationnelle privée. Ce manque d'organisme officiel de protection et d'assistance reste toutefois une épine dans le pied des Libanais.

a) Une absence de consulat libanais dans la RKI

Malgré la figure de précurseurs étrangers des hommes d'affaires libanais dans la RKI, leur gouvernement n'a jamais convenu d'y ouvrir une représentation consulaire. Cet état de fait est grandement dénoncé par les Libanais, qui se sentent parfois démunis face à certaines situations. En cas de perte de passeport ou de besoin de papiers officiels pour un mariage, une naissance, ou éventuellement un décès, ils n'ont d'autre choix que de se déplacer jusqu'à Bagdad. Les relations entre la communauté libanaise de la région kurde et leurs institutions localisées dans la capitale

[554] Entretien avec P.K., propriétaire d'une boutique de bijoux de luxe à Erbil, le 30 mai 2016 à Erbil.
[555] Entretien avec E.M., responsable dans la RKI des projets d'une importante compagnie d'urbanisme libanaise, le 5 mai 2015 à Erbil.

irakienne sont uniquement maintenues par des relations personnelles. Le chargé d'affaires à la tête de l'ambassade organise ainsi quelques réunions lors de ses passages à Erbil, mais celles-ci n'ont rien d'officielles, elles restent informelles.

Les désagréments causés par l'absence de consulat peuvent ultimement prendre la forme de risques sécuritaires, comme l'illustre l'avancée de *Daesh* vers – puis dans – la région kurde au printemps et à l'été 2014 : alors que la plupart des expatriés sont tenus au courant de la situation en direct par leur consulat, les Libanais comptent pour ce faire sur leurs seuls contacts personnels au Liban. Quand des mesures sont prises pour assurer la protection de communautés étrangères bien moindres en nombre (stockage de nourriture en des points stratégiques, plans d'évacuation, etc.), les ressortissants libanais doivent prendre leurs propres dispositions. Sans les frappes de l'aviation américaine du 8 août qui stoppent la progression du groupe terroriste à seulement 25 kilomètres d'Erbil, leur sécurité n'aurait d'ailleurs pu être assurée[556].

Plusieurs demandes d'ouverture d'un consulat sont pourtant expressément formulées par la communauté libanaise. En 2010, Chakib Chehab, représentant le groupe Malia en Irak, fait personnellement part de ce besoin au Président de la République libanaise, Michel Sleiman. S'il avait été entendu, il se serait agi du premier consulat arabe dans la RKI (c'est finalement l'Égypte qui ouvre le premier, en décembre 2010[557]). Deux ans plus tard, alors que l'attractivité internationale de la région kurde atteint son apogée, plusieurs hommes d'affaires libanais renouvellent la requête en lançant une pétition durant un dîner de gala à l'hôtel Rotana d'Erbil. L'échec de ces démarches, source d'amertume au sein de la communauté libanaise, serait selon des membres bien informés de cette dernière lié à trois facteurs d'explication[558] :

— une concurrence entre trois personnalités libanaises pour représenter la communauté dans la RKI minerait la possibilité d'ouverture du consulat : sans consensus, il serait délicat pour les autorités libanaises de nommer un émissaire. Celui-ci devrait en effet

[556] À ce moment, bon nombre de Kurdes fuient Erbil pour se réfugier dans les montagnes avoisinantes et des comités de voisinage se mettent en place pour protéger au besoin la ville quartier par quartier. La communauté française s'est quant-à-elle préparée, à la demande du Consulat général, à une évacuation rapide. En l'absence de frappes aériennes le 8 août, un avion devait être affrété de Paris pour procéder au rapatriement le jour même. Sur un autre plan, un contact libanais nous indique que lors de la prise de Mossoul par *Daesh* en juin 2014 un de ses compatriotes y est capturé. Le groupe terroriste demande 1 million de dollars contre sa libération mais n'arrive pas à trouver d'interlocuteur… Il est finalement relâché contre un versement de 70 000 dollars.

[557] DOUGHERTY B. (ed), GHAREEB E. (ed), *Historical Dictionary of Iraq*, 2nd edition, Lanham, Toronto, Plymouth, The Scarecrow Press, 2013, p.198.

[558] Questionné à ce sujet pour une réponse officielle, Walid Ghoussaini, chargé d'affaires libanais à l'Ambassade du Liban de Bagdad, n'a pas souhaité s'exprimer. Également sollicité, le Ministère des affaires étrangères et des émigrés libanais n'a pas non plus donné suite à nos demandes d'éclaircissement.

constituer une autorité centralisatrice pour l'ensemble des Libanais et ne pas voir ses fonctions sapées par d'autres pôles d'influence.

— les tensions politiques existant entre le GRK et le gouvernement irakien pourraient placer le futur consulat en porte-à-faux entre, d'une part, les autorités kurdes et, d'autre part, l'ambassade à Bagdad. Le gouvernement irakien étant à majorité chiite, le Liban a fait le choix de nommer un chargé d'affaires lui-même chiite à la tête de l'ambassade, avant de le remplacer par un Druze proche du Hezbollah. Or le GRK, dominé par le PDK traditionnellement proche de la Turquie, entretient des relations compliquées avec les dirigeants politiques chiites et leurs affiliés…

— la politique interne libanaise demande des compromis qui n'ont jusqu'à présent pas été trouvés sur ce point : le Président ainsi que le Premier ministre auraient donné leur accord à l'ouverture d'un consulat à Erbil, mais pas le Président du Parlement, Nabih Berri. Ce dernier, chiite, aurait posé comme condition qu'un consulat soit également ouvert à Najaf ou à Basra, ce qui a été refusé par les deux premiers.

b) **Une association libano-kurde privée aux larges prérogatives mais à l'impact limité**

Faute de représentation publique officielle, plusieurs hommes d'affaires libanais s'associent à des personnalités kurdes afin de renforcer et de matérialiser les liens historiques qui unissent leurs deux peuples. Un premier contact a lieu fortuitement en 2006 à Amman, ville de transit de la compagnie *Tapis Volant* qui relie Beyrouth à Erbil[559]. Une réunion plus formelle est par la suite organisée dans la capitale libanaise, résultant en 2008 sur la formation d'un organisme de collaboration. Composé d'une Association d'amitié kurdo-libanaise (l'AAKL, branche kurde basée à Erbil) et d'une Association d'amitié libano-kurde (l'AALK, branche libanaise basée à Beyrouth), le cœur de cet organisme est formé de quinze membres organisateurs : des grands groupes et des banques libanaises pour la plupart, qui sponsorisent le projet à hauteur de 8 à 10 000 dollars par an.

Cette institution bicéphale (l'AAKL est dirigée par un Kurde et l'AALK par un Libanais) se donne pour mission d'aider les Kurdes au Liban et les Libanais dans la RKI. Elle propose plusieurs rencontres annuelles destinées à développer les relations économiques, politiques, sportives,

[559] Les informations qui suivent sur l'AAKL et l'AALK sont tirées d'un entretien avec Abdulrahim Ali-Adib, Président de l'AALK, le 26 mai 2015 à Erbil, et d'un entretien avec Kaify Abdullah, secrétaire de l'AAKL et parmi les initiateurs de la collaboration kurdo-libanaise, le 26 mai 2016 à Erbil.

culturelles et éducatives entre le Liban et le GRK, à travers le prisme des affaires. À Erbil, deux grands événements annuels sont organisés : le premier en novembre, visant à célébrer le jour de l'indépendance du Liban[560], et le second en été, sous la forme d'un gala destiné à réunir un maximum de ressortissants libanais ainsi que des hommes politiques kurdes de premier plan[561]. Kaify Abdullah, directeur des relations extérieures du PDK avec le monde arabe et secrétaire de l'AAKL, estime ainsi qu' « en ce sens, le business est plus important que la politique : tout en découle[562] ».

Dans la RKI, l'organisme ainsi créé offre donc de connecter au GRK les hommes d'affaires libanais, mais également le gouvernement du Liban. Des échanges intergouvernementaux officiels et officieux sont organisés par ce canal, comme le déplacement à Erbil en 2013 du Ministre de l'Économie et du Commerce libanais, Nicolas Nahas. Karwan Jamal Tahir, de par son rôle premier dans la conduite de la politique étrangère kurde, considère sans hésitation qu'à l'exception de la délivrance de visas, tout le travail d'un consulat général y est effectué. D'après lui, ces liens tissés sur une base purement économique constituent ainsi les prémisses de relations politiques plus abouties[563].

Concrètement pour les hommes d'affaires libanais installés dans la RKI, la position politique et les réseaux détenus au sein des différentes administrations et instances gouvernantes par les Kurdes participant à cet organisme de coopération peuvent effectivement s'avérer parfois très utiles. C'est ce qu'illustre le cas le M.A., propriétaire d'un Spa à Erbil, venu quérir l'assistance de Kaify Abdullah suite à des difficultés rencontrées avec l'*Asayesh* :

Un jour de mai 2016[564], M.A. se rend au bureau de l'AAKL à Erbil afin d'y rencontrer Kaify Abdullah. Il a pris rendez-vous la veille, considérant cette rencontre comme dernier recours face à son désespoir. Consciencieux, il présente les plans de son Spa accompagnés des autorisations d'exploitation et du contrôle sanitaire obtenus auprès du Ministère de la santé, du Ministère du tourisme et de la Municipalité. Il explique avoir travaillé quatre mois sans le moindre souci, après avoir interrompu ses activités pendant quelques mois, avec quatre employées philippines toutes diplômées : « Je ne fais pas dans les Syriennes moi », sous-entendant qu'il ne touche pas à la prostitution, dans un contexte où la misère du pays voisin résulte parfois sur l'exploitation sexuelle des réfugiées dans la RKI. Après examen de l'ensemble des documents, K. Abdullah lui confirme

[560] Le 22 novembre marque la concession de l'indépendance du Liban par les autorités de la France Libre, en 1943.
[561] Le directeur du Département des Relations étrangères du GRK, Falah Mustafa Bakir, a ainsi l'habitude de participer personnellement à ces événements. A partir de 2014, ces célébrations se font plus discrètes et sont parfois annulées dans un contexte politique, économique et sécuritaire morose dans la RKI.
[562] Entretien avec Kaify Abdullah, *ibid.*
[563] Entretien avec Karwan Jamal Tahir, *op.cit.*
[564] Bien que cet exemple précis sorte du cadre temporel *stricto sensu* de cette thèse, il a le mérite d'illustrer le mécanisme d'aide fourni aux hommes d'affaires libanais dans la RKI par l'AAKL depuis 2008. Observation directe à Erbil le 26 mai 2016.

que tout est en règle et lui demande quel problème il rencontre. M.A. explique alors que deux jours plus tôt l'*Asayesh* s'est invitée dans son Spa et lui a ordonné de le fermer, sans aucune autre explication que « des ordres venaient d'en haut ». Son ami M.H. à qui il s'est confié lui a conseillé de s'adresser directement à « Monsieur Kaify », d'où l'objet de sa visite. K. Abdullah s'étonne effectivement de la situation, arguant que l'*Asayesh* n'a d'autre vocation que de s'occuper de la sécurité et ne peut ordonner la fermeture d'un Spa. Le cas échéant ce serait le travail de la police, sous mandat d'un tribunal, mais qu'en l'occurrence il ne semble y avoir aucune irrégularité dans l'affaire de M.A.. Sans plus attendre, K. Abdullah se saisit de son téléphone et appelle le directeur de l'*Asayesh* d'Erbil afin de comprendre ce dont il retourne. Ce dernier répond ne pas être au courant et que, en déplacement, il se pencherait sur la question dès son retour. Pour K. Abdullah, le problème réside dans le fait qu'un poste d'*Asayesh* existe dans chaque quartier et qu'il s'y pense souvent pouvoir tout s'y permettre. Il insiste sur le fait que le Kurdistan est un État de droit, que de telles situations ne devraient pas y avoir droit de cité et que l'affaire serait certainement classée dans la journée. M.A. le remercie vivement, déclare que le gros problème réside effectivement dans l'obscurité de source des décisions, puis quitte le bureau. L'entretien a duré une quinzaine de minutes en tout et pour tout. Quelques jours plus tard, M.A. peut reprendre normalement ses activités.

L'efficacité de l'AAKL semble donc confirmée. Son impact réel est toutefois remis en cause par bon nombre de libanais qui estiment qu'elle « ne sert à rien » ou, plus précisément, qu'elle ne bénéficie qu'à une petite minorité de privilégiés. Les petits entrepreneurs s'en considèrent donc exclus et n'y voient autre chose qu'un club select. À part l'organisation de quelques dîners, elle n'aurait selon eux aucune utilité réelle dans ses fonctions autoproclamées d'aide et d'assistance aux hommes d'affaires libanais dans la RKI. K. Abdullah explique pour sa part que ces critiques sont en réalité dues au rôle réactif plutôt que proactif de l'association : « pour qu'on puisse les aider s'ils ont des problèmes, ils doivent venir à nous, ce n'est pas à nous d'aller vers eux. On ne peut pas courir derrière tout le monde et leur demander ce qu'on peut faire pour eux[565] ».

Quelles qu'en soient les raisons, les liens entre l'AAKL et les libanais dans la RKI restent donc en réalité ténus. Tout comme l'efficacité de l'association découle des liens personnels entre ses cadres et l'administration kurde, ses relations avec la communauté libanaise reposent sur des liens individuels plutôt qu'institutionnels. M.A. ne s'est par exemple pas tourné naturellement vers l'association pour résoudre ses problèmes, il s'est tourné vers M.H. qui l'a à son tour mis en contact avec Kaify Abdullah. Parfois, ce sont d'ailleurs des Libanais qui jouent eux-mêmes directement ce rôle, forts de leur propre réseau local : un appel téléphonique à un ministre ou à un directeur général des services

[565] Entretien avec Kaify Abdullah, *op.cit.*

devenu proche peut permettre de résoudre les problèmes d'un compatriote et d'affirmer ainsi son propre pouvoir. L'AAKL, même si elle est particulièrement efficace et influente, s'apparente à un simple point de contact parmi d'autres entre les hommes d'affaires libanais et le GRK. Il n'existe donc pas d'institution fédératrice et centralisatrice de la communauté libanaise dans la RKI, mais des individus dont les actions peuvent parfois s'y substituer.

RESUME CONCLUSIF

Les frontières, dans un jeu d'inclusion/exclusion, contribuent à l'établissement de disparités entre les territoires, ou différentiels. C'est ainsi que, consécutivement à la guerre de 2003, la levée des embargos dont la RKI était la cible (directe et indirecte) permet aux hommes d'affaires libanais de pénétrer un marché alors en sous-développement du fait de l'isolement auquel il était précédemment soumis. Les opportunités d'affaires y étant comparativement plus nombreuses qu'au Liban, tout restant à y construire et les budgets pour ce faire y étant importants, c'est presque mécaniquement, par une sorte d'effet osmotique, qu'un flux migratoire se créée. Le paroxysme de ce dernier est atteint entre 2011 et 2014, quand la situation sécuritaire et économique se dégrade depuis la Syrie vers les pays avoisinants – dont le Liban – et alors que les frontières kurdes isolent la RKI de cette perturbation sans entraver la circulation des hommes d'affaires. Cette période est celle du « nouveau Dubaï ».

Qu'ils soient cadres de compagnies ou entrepreneurs, la décision des hommes d'affaires libanais de migrer vers la RKI repose non seulement sur des macro mais également sur des micro facteurs. À côté de données relatives au marché de destination et à la structure interne de leur compagnie, le cas échéant, doit être pris en compte leur objectif personnel. Celui-ci se traduit toujours *in fine* par une opération lucrative et/ou une nouvelle perspective de carrière. L'opportunité offerte pour ce faire par un accès à la région kurde est d'autant plus efficacement exploitée qu'ils disposent dans cette dernière de ressources matérielles conséquentes, sous forme de capitaux à investir et, surtout, de capital humain. Leur migration est en outre facilitée par la réputation professionnelle favorable qui les précède. Sur place, les difficultés qui pourraient afférer à l'absence de consulat libanais sont quant à elles compensées, du moins en partie, par une capacité à s'autoorganiser sur une base interpersonnelle.

Les cadres et entrepreneurs Libanais présentent ainsi de nombreuses caractéristiques collectives et individuelles qui leur permettent de tirer au mieux parti d'une migration d'affaires vers la RKI, dans son contexte géopolitique et géoéconomique post-2003. L'ouverture des frontières, ici particulièrement favorable à leur égard, n'a de fait pas de conséquences uniformes généralisables à toutes les aires géographiques et à tous les individus. Tout dépend des déséquilibres que ces lignes de démarcation ont contribué à constituer entre les territoires et des capacités personnelles des acteurs à y répondre. C'est ainsi qu'un « marché vierge » présente, du moins de manière relative, plus d'opportunités qu'un marché déjà développé et que des individus aux savoir-faire importants sont plus à même de créer et de gérer des affaires que ceux non pourvus de qualifications. L'existence de différentiels politiques, sécuritaires et culturels est également à prendre en compte dans l'attractivité d'un territoire sur un acteur donné. Globalement, un individu à capital humain important, ressortissant d'un pays au marché saturé et au système politique libéral, sera plus enclin à développer des affaires dans un pays émergent qu'un ressortissant peu qualifié d'un pays aux politiques paternalistes. Sa migration sera également favorisée en cas de gain, ou du moins d'absence de perte, en termes de sécurité et par sa maitrise d'une langue permettant une communication locale. Les Libanais cochant toutes les cases, ils sont à même de bénéficier au mieux de l'ouverture légale de la RKI à l'investissement étranger.

CHAPITRE 5.
UN CADRE LEGAL KURDE ENCOURAGEANT UNE MIGRATION D'AFFAIRES LIBANAISE TEMPORAIRE

« Quand je suis venu pour la première fois, c'était sur la compagnie de charter "Tapis volant". On n'avait pas besoin de visa. On atterrissait sur une petite piste et quand on sortait de l'avion on nous demandait de nous diriger vers un portail. Là, on nous tamponnait le passeport et c'est tout ».

C.A.C., entrepreneur libanais arrivé à Erbil en 2008, février 2016[566].

Considérant que l'investissement étranger sera à même de « développer les infrastructures, favoriser la croissance des entreprises irakiennes, créer des emplois, mobiliser des capitaux, aboutir à l'introduction de nouvelles technologies en Irak et promouvoir le transfert de connaissances et de compétences aux Irakiens[567] », l'APC émet en septembre 2003 son Ordre n°39 destiné à attirer de nouveaux investisseurs dans le pays. Mettant fin aux régulations nationales existantes, elle entend dynamiser le secteur privé en Irak en transformant une économie centralement planifiée[568] en une économie de marché[569]. Pour Fahad Siddiqui, avocat canadien, le régime légal ainsi mis en place par

[566] Entretien avec C.A.C., propriétaire libanais d'une menuiserie à Erbil, le 24 février 2016 à Erbil.

[567] AUTORITE PROVISOIRE DE LA COALITION, 2003, « Order Number 39 – Foreign Investment », [En ligne] https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/2/2d/20031220_CPAORD_39_Foreign_Investment.pdf (consulté le 12 mars 2018).

[568] L'économie centralement planifiée (ECP) « se définit par la *planification directive* de l'économie, la propriété étatique des entreprises et des banques, la collectivisation de l'agriculture, une stratégie de développement basée sur l'industrialisation accélérée, la recherche d'autarcie commerciale et l'interdiction des investissements directs étrangers », ANDREFF W., *Économie de la transition : La transformation des économies planifiées en économies de marché*, Rosny-sous-Bois, Bréal éditions, 2007, p. 11.

[569] Nous retenons ici la définition du terme donnée par l'équipe Perspective Monde de l'Université canadienne de Sherbrooke : l'économie de marché est un « système dans lequel les agents économiques (entreprises, individus) ont la liberté de vendre et d'acheter des biens, des services et des capitaux. Chacun agit alors en fonction de ses intérêts ; le profit, considéré positivement, y figure comme la récompense du risque », [En ligne] http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMDictionnaire?iddictionnaire=1551 (consulté le 13 mars 2018).

Cette volonté de changement re régime économique en Irak est notée par ALLAWI A., *The Occupation of Iraq: Winning the War, Losing the Peace*, *op. cit.*, p.197.

l'autorité d'occupation reflète alors un engagement politique américain consistant à ouvrir globalement les marchés émergeants à l'investissement étranger[570].

En septembre 2002, soit 6 mois avant l'intervention militaire de la coalition internationale en Irak, l'administration américaine estime en effet dans sa Stratégie de Sécurité Nationale (*National Security Strategy*) qu'il lui est nécessaire d'encourager le développement économique des pays les plus pauvres afin d'en assurer la stabilité et voir, par ricochet, la sécurité des États-Unis améliorée[571]. L'une des stratégies majeures développée par le rapport consiste donc en l' « ouverture des sociétés sur le commerce et l'investissement » :

« Le commerce et l'investissement sont les réels moteurs de la croissance économique. Même si l'aide gouvernementale augmente, la majorité de l'argent destiné au développement doit provenir du commerce, du capital domestique et de l'*investissement étranger*. Une stratégie efficace doit également essayer d'étendre ces flux. L'économie de marché et le libre-échange sont des priorités clés de notre stratégie de sécurité nationale[572] ».

Au même moment, anticipant les suites à donner à la guerre d'Irak, le Département d'État américain réunit régulièrement des officiels gouvernementaux et exilés irakiens dans le cadre du *Future of Iraq Project*[573]. Parmi les 17 groupes de travail ainsi créés, un est spécialisé sur les questions d'économie et d'infrastructure et émet une série de recommandations pour réformer l'économie politique irakienne une fois Saddam Hussein chassé du pouvoir. La « création d'un climat favorable d'investissement pour les investisseurs étrangers » est ainsi considérée comme une solution permettant d'encourager la croissance dynamique du pays[574]. Le groupe de travail rejoint donc sur ce point la Stratégie de sécurité nationale américaine de 2002[575], stratégie qui est effectivement rapidement mise en pratique sur le terrain.

---

[570] SIDDIQUI F., « The Coalition Provisional Authority and Iraq: Investment Law and Policy in Action », *Osgoode Hall Review of Law and Policy*, vol.4, n°1 (printemps), 2013, p. 2.

[571] Ibid., p.3.

[572] MAISON BLANCHE, *The National Security Strategy of the United States of America*, Washington, 2002, p.22-23. [En ligne] http://nssarchive.us/NSSR/2002.pdf (consulté le 14 mars 2018).

[573] Doté d'un budget de 5 millions de dollars, ce programme de conférences et de groupes de travail est lancé le 7 juillet 2002. Il a pour but principal de faire émerger des idées et des personnalités pouvant jouer un rôle dans l'Irak post-Saddam Hussein. La planification par le Département d'État de la transition politique dans le pays débute toutefois dès octobre 2001. Voir DEPARTEMENT D'ÉTAT DES ÉTATS-UNIS, *The Future of Iraq Project – Overview*, document déclassifié, 17 juin 2005 [En ligne] https://nsarchive2.gwu.edu/NSAEBB/NSAEBB198/FOI%20Overview.pdf (consulté le 14 mars 2018).

[574] DEPARTEMENT D'ÉTAT DES ÉTATS-UNIS, *The Future of Iraq Project – Economy and Infrastructure (Public Finance) Working Group*, document déclassifié, 22 juin 2005, p.5 [En ligne] https://nsarchive2.gwu.edu/NSAEBB/NSAEBB198/FOI%20Economy%20and%20Infrastructure.pdf (consulté le 14 mars 2018).

[575] Cette corrélation est mise en évidence par SIDDIQUI F., 2013, "The Coalition Provisional Authority and Iraq: Investment Law and Policy in Action", *op. cit.*, p.4.

Le 19 septembre 2003, Paul Bremer signe l'Ordre 39 de l'APC. Ce faisant, protège légalement l'investissement étranger en Irak, à savoir tout « investissement par un investisseur étranger dans tout type d'actifs en Irak, y compris les biens corporels et incorporels, les droits de propriété, les actions et autres formes de participation à une entité économique, ainsi que les droits de propriété intellectuelle et l'expertise technique, sauf dans les limites prévues par la section 8 de cet Ordre[576] » (interdiction de détenir un bien foncier et de bénéficier de son usufruit).

Les non-Irakiens ne doivent pas subir de mesures discriminatoires dans leurs affaires en Irak. Ils sont autorisés à y investir aussi bien dans de nouveaux projets économiques que dans les entités irakiennes. Leur taux de participation n'y est d'ailleurs pas limité, puisqu'ils peuvent détenir jusqu'à 100% des parts[577]. Ils disposent entièrement de leur investissement dans le pays et ont la possibilité de rapatrier l'intégralité des fonds et profits qui y sont associés[578]. Leurs affaires ne sont assorties d'aucune restreinte géographique et sectorielle mais ne doivent toutefois pas engager la propriété directe ou indirecte de ressources naturelles[579]. Les banques et assurances sont quant à elles régies par des Ordres distincts de l'APC[580]. Même si l'interdiction de disposer de foncier ou de son usufruit constitue une limite posée aux investisseurs étrangers en Irak, celle-ci est modérée par la possibilité de contracter des baux de 40 ans, renouvelables sans limites[581].

Selon Fahad Siddiqui, cette Ordre forme le cœur d'un dispositif plus large établi par l'APC au profit des investisseurs internationaux en Irak. En premier lieu, la politique de « déba'athification » prive le pays d'un grand nombre de ses experts techniques, ce qui rend le pays d'autant plus dépendant de l'expertise et des services étrangers[582]. Ensuite, l'adoption de mesures de protection judiciaire à l'égard de ces investisseurs leur garantit une quasi-immunité auprès des institutions américaines et irakiennes[583]. Enfin, des dispositions fiscales visent à les protéger contre les taxes locales, les en exonérant ou en fixant un plafond[584].

---

[576] Section 1.3 de l'Ordre 39.
[577] Section 4 de l'Ordre 39.
[578] Section 7.2 de l'Ordre 39.
[579] Section 6 de l'Ordre 39.
[580] AUTORITE PROVISOIRE DE LA COALITION, « Order Number 40 – Bank Law », 2003 [En ligne] https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/0/04/20030919_CPAORD40_Bank_Law_with_Annex.pdf (consulté le 13 mars 2018).
AUTORITE PROVISOIRE DE LA COALITION, « Order Number 94 – Bank Law of 2004 », 2004 [En ligne] https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/0/0d/20040607_CPAORD94_Banking_Law_of_2004_with_Annex_A.pdf (consulté le 13 mars 2018).
[581] Section 8 de l'Ordre 39.
[582] SIDDIQUI F., "The Coalition Provisional Authority and Iraq: Investment Law and Policy in Action", *op. cit.*, p.5-6.
[583] Ibid., p.6-8.
[584] Ibid., p.8-9.

Les investisseurs étrangers se trouvent ainsi favorisés vis-à-vis de leurs homologues irakiens, qui rejettent de ce fait les mesures prises par l'APC. De nombreux médias internationaux et arabes les dénoncent également, estimant que l'Irak est « mis en vente » par l'Ordre 39[585]. Le caractère légal de cet Ordre est de plus mis en cause, des journalistes et juristes estimant qu'il viole les Conventions de la Haye et de Genève relatives à l'occupation d'un pays par une force étrangère[586].

Malgré ces critiques, l'Ordre 39 de la CPA réglemente l'investissement étranger en Irak jusqu'en 2006, lorsqu'il est remplacé par la loi d'investissement irakienne n°13 de 2006[587]. Il en constitue d'ailleurs les jalons, puisque ses principales dispositions sont conservées, voire élargies. Ainsi, la propriété foncière est autorisée pour les étrangers dans les cas de développements de projets résidentiels et la durée des contrats de location maximum passe de 40 à 50 ans.

Entre-temps, la région kurde du pays est devenue une entité fédérale en vertu de la nouvelle Constitution de 2005. Se pose donc la question de savoir quelle en est la conséquence pour les investisseurs libanais, et étrangers de façon plus générale, qui souhaitent y développer leurs affaires. À quelle législation sont-ils alors soumis ? S'inspirant à son tour de l'Ordre 39 de l'APC mais souhaitant faire de ses territoires le pôle d'attractivité économique majeur du pays, la RKI surpasse les dispositions libérales de la loi d'investissement n°13 de 2006. Elle adopte sa propre législation en la matière, sous la forme de la loi régionale n°4 de 2006[588] (partie I). La RKI constituant une entité territoriale irakienne, le GRK respecte toutefois, bien que bénéficiant d'une marge de manœuvre administrative quant à leur application, les lois nationales quant au droit d'entrée et de résidence des Libanais sur son sol (partie II).

[585] ALLAWI A., *The Occupation of Iraq: Winning the War, Losing the Peace*, *op. cit.*, p.197.
[586] Voir par exemple MATE A., « Pillage is forbidden - Why the privatisation of Iraq is illegal », *The Guardian*, 7 novembre 2003 [En ligne] https://www.theguardian.com/world/2003/nov/07/iraq.comment (consulté le 13 mars 2018).
[587] CONSEIL PRÉSIDENTIEL IRAKIEN, *The Investment Law No (13) of 2006*, 2006 [En ligne] http://investpromo.gov.iq/wp-content/uploads/2013/06/Ammn-Invest-Law-En.pdf (consulté le 13 mars 2018).
[588] PRESIDENCE KURDE, *Investment Law in Kurdistan Region – Iraq*, 2006 [En ligne] http://cabinet.gov.krd/uploads/documents/InvestmentLaw_KRGOfficialEng__2006_08_04_h11m20s33.pdf (consulté le 20 février 2018)

I — UN CADRE JURIDIQUE PROFESSIONNEL ATTRACTIF MAIS COMPLEXE POUR LES ENTREPRISES ET ENTREPRENEURS LIBANAIS

En juillet 2006, le GRK adopte une loi régionale offrant des conditions d'investissement très avantageuses à l'attention des hommes d'affaires étrangers et irakiens (partie 1). Son application reste toutefois très limitée, les modalités d'enregistrement d'une compagnie dans la région étant multiples (partie 2).

1. La loi d'investissement n°4 de 2006 : un fleuron économique attractif

En juin 2006, la loi n°4 portant sur l'investissement dans la RKI est promulguée[589]. Produit d'une consultation de la *Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement* (CNUCED) et d'une étude de lois étrangères, comme celles des Émirats arabes unis et de l'Égypte[590], elle se fait le pendant de la loi irakienne n°13 de 2006. Elle en reprend de nombreuses dispositions et la complète par des mesures destinées à accroitre l'attractivité économique de la région kurde dans le pays. Divisée en 4 chapitres, elle établit des droits et des obligations pour les investisseurs, prévoit des sanctions en cas de violation des règles édictées, encadre le fonctionnement des institutions chargées de l'investissement dans la région et fixe les modalités de résolution de conflits éventuels. Le GRK en a fait un fleuron promotionnel international, les investisseurs et capitaux étrangers bénéficiant exactement des mêmes conditions de traitement que les investisseurs et capitaux nationaux. Dans le cadre de cette loi, les non-irakiens peuvent de ce fait posséder l'entier capital de tout projet qu'ils établissent dans la RKI et n'ont donc légalement aucune obligation de s'associer à un partenaire local[591].

a) Une loi aux avantages multiples pour les investisseurs

Un Bureau de l'investissement ainsi qu'un Conseil suprême de l'investissement sont responsables de la mise en place et de la bonne exécution de la loi d'investissement kurde[592]. Le premier est dirigé par un Président élevé au rang de Ministre et bénéficie d'une indépendance financière et administrative pour mener à bien ses missions. Il est principalement chargé de préparer des stratégies et procédures visant à créer un climat d'investissement favorable. Son siège est établi à Erbil et des branches

[589] Voir texte en annexe 8.
[590] Entretien avec Saman Arab Sadiq, Directeur général de la Direction générale de l'investissement à Erbil, le 27 janvier 2015 à Erbil.
[591] Article 3 de la loi.
[592] Ces deux institutions sont régies par le Chapitre III de la loi.

(Directions générales) sont ouvertes au sein de chaque gouvernorat de la RKI[593]. Ses décisions ont force d'autorité auprès de tous les ministères et administrations[594]. Le second valide les stratégies et procédures proposées par le Bureau, approuve ses programmes d'activités, son budget annuel, les facilités de crédit qu'il accorde aux investisseurs et ses règles de fonctionnement interne, examine les rapports soumis par son Président et évalue les performances des investissements étrangers. Il est dirigé par le Premier Ministre, assisté du Premier Ministre adjoint, et compte pour membres les Ministres des Finances, de l'Économie, du Commerce, des Municipalités, du Plan, de l'Agriculture, de l'Industrie et le Président du Bureau de l'investissement[595].

Le champ sectoriel couvert par la loi est en effet très large. Contrairement à la loi nationale irakienne, la loi d'investissement kurde établit la liste des domaines d'activités économiques auxquels s'applique le texte, à condition que les projets présentés au Bureau des investissements soient retenus par celui-ci. Sont ainsi concernés les secteurs de la manufacture et de l'électricité, de l'agriculture, du tourisme, de la santé et de l'environnement, de la recherche technologique et scientifique, de l'informatique, des transports et des télécommunications, des banques, des assurances et compagnies financières, des infrastructures, des services commerciaux et de consultance et de l'éducation. Le Conseil suprême de l'investissement peut également prendre la décision d'appliquer cette loi à tout autre projet d'un secteur non expressément mentionné[596]. Tous les secteurs économiques sont donc couverts par la loi n°4 de 2006, à l'exception des secteurs pétroliers et gaziers[597].

Une série de garanties légales est apportée aux investisseurs, leur permettant, notamment pour les étrangers, de ne pas s' « enfermer » dans la RKI une fois leur projet établi. Ils peuvent ainsi assurer leur entreprise auprès d'une compagnie étrangère tout comme auprès d'une compagnie locale[598], employer du personnel étranger (même si la priorité doit être donnée à la main-d'œuvre locale), rapatrier leurs profits et capitaux, transférer leurs affaires à tout autre investisseur, Irakien ou non, et ouvrir des comptes en banques en toutes devises dans la RKI ou à l'extérieur[599]. À côté de ces garanties, deux facteurs d'attraction et d'incitation à l'investissement sont également placés au cœur

[593] La composition et les tâches du Bureau de l'investissement sont définies par l'article 10 de la loi.
[594] Article 12 de la loi.
[595] La composition et les tâches du Conseil suprême de l'investissement sont définies par l'article 14 de la loi.
[596] Article 2 de la loi.
[597] Les secteurs pétrolier et gazier sont régis dans la RKI par la loi kurde n°22 de 2007 [En ligne] http://cabinet.gov.krd/uploads/documents/Kurdistan%20Oil%20and%20Gas%20Law%20English__2007_09_06_h14m0s42.pdf (consulté le 6 mars 2018).
[598] Il doit être noté qu'il n'existe pas de culture de l'assurance dans la RKI. Les personnes, véhicules et logements particuliers ne sont généralement pas assurés, pas plus que les petites entreprises. Seules les grosses compagnies ont recours à ce service, en général auprès de compagnies d'assurance étrangères.
[599] Article 7 de la loi.

de la loi : la possibilité d'acquérir du foncier pour les besoins du projet, comme présenté dans la partie précédente, et d'importantes exonérations de taxes.

Des biens immobiliers, principalement des terrains, peuvent être, par application de la loi n°4 de 2006, attribués aux projets d'investissements sélectionnés par le Bureau. Ce dernier détermine alors des emplacements spécifiquement mis à disposition des investisseurs sur le long terme ou loués à leur profit à des tarifs préférentiels. Un fonds de son budget est de plus alloué à l'approvisionnement en services publiques de ces emplacements : accès à l'eau et à l'électricité, évacuation des eaux usées, routes publiques et télécommunications doivent permettre de rendre ces biens adaptés aux investissements d'envergure les plus exigeants. Les investisseurs sont également en droit d'acheter l'immobilier nécessaire à l'établissement, à l'expansion, à la diversification et au développement de leur projet, tout comme les éléments d'habitation et les véhicules, même non productifs, requis par celui-ci[600].

Des exemptions de charges sont aussi prévues par la loi pour les investisseurs. Afin de faciliter leur installation, les véhicules, la machinerie et l'équipement importés sur une période de 2 années et exclusivement destinés à leurs projets ne sont aucunement taxés. La machinerie et l'équipement nécessaire par la suite à l'extension, au développement ou à la modernisation des projets d'investissement bénéficient également du même traitement. Un crédit d'impôts de 10 ans est mis en place à la faveur de ces projets et l'importation des matériaux bruts nécessaires à la production n'est pas soumise aux droits de douanes pendant 5 ans[601]. Des exemptions supplémentaires peuvent également être implémentées afin d'attirer les investissements dans les zones géographiques les moins développées de la région et pour favoriser les projets joints entre locaux et étrangers[602].

b) **De faibles obligations non rédhibitoires pour les Libanais**

Les obligations engageant l'investisseur sont pour leur part surtout de nature administrative, dans une optique de remontée d'informations vers le Bureau de l'investissement. Ainsi, il doit lui communiquer la nature exacte de son projet, les finances qui y sont allouées et son état d'avancement. Il doit également permettre aux employés dudit Bureau d'accéder à l'ensemble de ses données administratives et conserver un registre des matériaux importés ayant bénéficié de l'exemption de droits de douanes. Le Bureau peut dès lors élaborer des statistiques sur la nature,

[600] Article 4 de la loi.
[601] Article 5 de la loi.
[602] Article 6 de la loi.

l'origine et l'usage des capitaux investis dans la RKI et proposer de nouvelles mesures administratives adaptées afin de favoriser d'autant plus l'investissement dans la région. L'investisseur est également tenu par la loi de maintenir un environnement de travail sécurisé et de former de la main-d'œuvre locale pour les besoins de son projet[603]. Il doit ainsi contribuer à l'amélioration du marché du travail local.

Dans l'ensemble, les avantages conférés par la loi n°4 de 2006 en termes de taxes, d'accès à la propriété immobilière et d'allocation de terrains aux investisseurs constituent donc bel et bien un argument convaincant pour les Libanais à la recherche de nouvelles opportunités d'affaires : « le Kurdistan offre d'excellentes conditions d'investissement : terrain gratuit et pas de taxes pendant 10 ans, qui peut rêver de mieux ? On peut y faire de gros investissements à moindre coût[604] ». Alors que des exemptions de taxes similaires sont prévues par la loi irakienne n°13 de 2006, la législation kurde est de fait beaucoup plus favorable aux investisseurs sur la question du foncier. La loi nationale limite en effet l'accès des étrangers à la propriété de terrains à leurs seuls projets de développement de parcs résidentiels[605]. Cette possibilité ne figure d'ailleurs pas dans le texte initial ; elle y est introduite par son amendement de 2010, dans le but d'enrayer la crise du logement à laquelle fait face le pays. Originellement, un investisseur non-irakien ne pouvait donc nullement prétendre à l'achat de foncier en Irak, sauf à le faire dans la RKI.

Sous l'effet de la loi d'investissement kurde, les capitaux affluent donc : entre 2006 et 2014, huit projets libanais de secteurs économiques très variés – banque, industrie, tourisme, commerce, logement – représentent à eux seuls un capital de près d'un milliard de dollars (995 136 871 pour être exact). Cela représente « seulement » 2,61% de l'ensemble des capitaux des projets enregistrés par le Bureau de l'investissement et ses Directions générales (arrondi à 38,1 milliards de dollars), mais 17,25% des capitaux étrangers (15,13 milliards de dollars). À l'exception des investissements nationaux, il s'agit donc des capitaux les plus importants engagés dans la RKI après les émiriens (2,53 milliards de dollars, soit 6,63% du total ou 43,82% des étrangers) et les turcs (1,12 milliards de dollars, soit 2,95% du total ou 19,50% des étrangers). Ils se situent loin devant les iraniens (25,44 millions de dollars, soit 0, 07% du total ou 0,46% des étrangers), qui semblent pour leur part être majoritairement mobilisés dans des entreprises conjointes avec des partenaires irakiens : les capitaux

[603] Ces obligations sont listées par l'article 8 de la loi. En cas de non-respect par l'investisseur de celles-ci ou de ses obligations contractuelles, des sanctions sont prévues par l'article 9 de la loi. Le terrain attribué au projet par le Bureau peut ainsi être récupéré par celui-ci, tout comme les infrastructures construites dessus entre-temps. La même sanction est applicable si l'investisseur n'utilise pas ledit terrain aux fins pour lesquelles il lui a été attribué ou s'il le loue à un tiers. À cela peuvent également s'ajouter des pénalités financières.
[604] Entretien avec D.P., homme d'affaires libanais souhaitant ouvrir une université à Erbil, le 17 octobre 2016 à Beyrouth.
[605] Article 10, alinéa 2.A. de la loi irakienne n°13 de 2006.

des projets irano-irakiens (2 milliards de dollars) comptent pour 5,25% du total des capitaux enregistrés auprès du Bureau de l'investissement kurde et ses branches provinciales[606].

Malgré leur importance, ces chiffres sont toutefois bien en-deçà de l'investissement réel dans la RKI. Ils ne représentent qu'une frange minime des projets d'investissements qui y sont menés et ne sont donc pas représentatifs du dynamisme économique global qui y règne. Preuve en est le nombre de compagnies libanaises comptabilisées. Alors que 172 sont enregistrées auprès des autorités kurdes à la fin 2014, seules 8 sont prises en compte par le Bureau de l'investissement à la même période[607]. Or uniquement ces dernières bénéficient des avantages de la loi d'investissement n°4 de 2006… Cette loi, malgré toute la publicité qui en est faite par le GRK, fait donc en réalité figure de régime d'exception. Les modalités d'ouverture d'une compagnie dans la RKI sont en effet nombreuses, chacune avec ses conditions propres. Le passage par le Bureau de l'investissement n'en constituant qu'une parmi d'autres, grandement minoritaire.

2. Au-delà de la loi n°4 de 2006 : des compagnies aux statuts variables

Sur les 20 760 compagnies locales et étrangères enregistrées dans la RKI au début du mois de mars 2014[608], seules 662 sont passées par le Bureau de l'investissement et ses Directions provinciales[609] et bénéficient donc de la loi n°4 de 2006. Soit 3,19%. Les entreprises libanaises y sont proportionnellement légèrement plus présentes, à 4,65%, mais leur taux reste également très faible. Comme l'explique Gulala Taib Ibrahim, Directrice d'études et de l'information de la Direction générale de l'investissement à Erbil, les critères de sélection sont en effet exigeants :

« Il y a des conditions très strictes, avec un examen scrupuleux des dossiers, à savoir des bénéfices que cela apporte à l'économie locale, des moyens demandés par l'investisseur en termes de superficie du terrain à allouer, de services publics, etc. [610] »

---

[606] BUREAU DE L'INVESTISSEMENT, « Investment by Investment Type and Country, from 2006/08/01 to 2014/03/09", Table n°6, 2014. Document interne à l'administration kurde, non publié.

[607] DIRECTION GENERALE DE L'ENGISTREMENT DES COMPAGNIES, « laqê Kompanya Bayaniyakan : B.G. Tomarkirdinê Kompanyakan (be pê walat û salana) », *op. cit.*
BUREAU DE L'INVESTISSEMENT, "List of Licensed Projects in Kurdistan Region – Country: Lebanon", *op. cit.*

[608] DIRECTION GENERALE DE L'ENGISTREMENT DES COMPAGNIES, « Koy gshty kompanya xomalyakan o lqy kompanya byanyakan la haremy Kurdstan » *(« Nombre total des compagnies locales et des branches des compagnies étrangères dans la région du Kurdistan »*, kurde sorani), 2015. Document interne à l'administration kurde, non publié.

[609] BUREAU DE L'INVESTISSEMENT, « No of Licensed Projects By Investment Type, from 2006/08/01 to 2014/03/09", Table n°3, 2014. Document interne à l'administration kurde, non publié.

[610] Entretien avec Gulala Taib Ibrahim, le 27 janvier 2015 à Erbil.

Mais il est aussi – et surtout – question de l'ampleur des fonds engagés par l'investisseur. En théorie, les projets au capital supérieur à 330 000 dollars sont susceptibles d'être examinés par le Bureau[611]. En pratique, la somme requise est bien supérieure : l'investissement doit généralement être d'au moins 4 millions de dollars pour ne pas être considéré comme « petit projet », auquel cas il ne saurait retenir l'attention du Bureau. Il ne s'agit là aucunement d'une règle écrite absolue, un excellent projet de 2 ou 3 millions de dollars pouvant très bien être sélectionné, mais cet ordre de grandeur constitue un bon critère général[612]. Ainsi, les 8 projets libanais dont la licence a été délivrée par le Bureau de l'investissement et ses Directions provinciales disposent de capitaux compris entre 2,5 millions et 700 millions de dollars[613]. Une fois les dossiers sélectionnés par le Bureau, l'avis positif du ministère concerné par l'investissement est obligatoire. C'est ce dernier qui émet un accord final au développement du projet dans la RKI.

a) **Un enregistrement pluriel des compagnies dans la RKI**

Pour les projets économiquement plus modestes, ou pour ceux non sélectionnés par le Bureau de l'investissement, leurs porteurs doivent s'arranger directement avec les ministères concernés afin d'obtenir une licence. C'est le cas pour les restaurants, les salons de beauté, etc. Pour les très petites entreprises, dont le nombre de salariés est inférieur à 10, il leur est également possible de passer par le Ministère du travail, voire directement par la Chambre de commerce (compagnies uni ou bi-personnelles)[614].

Ces entreprises non enregistrées auprès du Bureau de l'investissement sont alors régies par la loi irakienne n°21 de 1997 dédiée à l'enregistrement des compagnies dans le pays, telle qu'amendée en 2004 par l'Ordre n°64 de l'APC[615], et non par la loi kurde n°4 de 2006. Elles ne peuvent donc prétendre aux avantages qui y sont accordés en termes d'allocation de terrains et d'exonérations de

[611] Entretien avec Abdulrazzaq Othman Nawandaie, directeur du parc industriel auprès du Ministère kurde du commerce et de l'industrie, le 9 mars 2015 à Erbil.
[612] Entretien avec Gulala Taib Ibrahim, *op. cit.*
[613] Plus précisément : 2,5 millions pour un commerce de bouche ; 6 millions pour une compagnie de production de biens d'hygiène ; 9,42 millions pour une compagnie de commerce de produits importés ; 24,2 millions pour un hôtel ; 35 millions pour un hôtel ; 213,85 millions pour un quartier résidentiel et 700 millions pour une banque. BUREAU DE L'INVESTISSEMENT, "List of Licensed Projects in Kurdistan Region – Country: Lebanon", *op. cit.* Voir annexe 5.
[614] Pour les compagnies uni ou bi-personnelles, il est possible d'obtenir une licence auprès du Ministère du travail ou de la Chambre de commerce. Pour les compagnies de 3 à 9 salariés, une distinction est opérée en fonction de l'équipement dont elles disposent. Celles qui ne sont pas pourvues de machines industrielles peuvent effectivement effectuer leurs démarches administratives auprès du Ministère du travail, quand celles qui en possèdent doivent passer par le Ministère de l'industrie. Entretien avec Abdulrazzaq Othman Nawandaie, 9 mars 2015, *op. cit.*
[615] Texte disponible en ligne : http://investpromo.gov.iq/wp-content/uploads/2013/06/Company-Law-21-of-1997_-Registration-Instructions-No1.-196-2004-En.pdf (consulté le 9 mars 2018).
Odre 64 de l'APC :
https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/e/e7/20040305_CPAORD64_Amendment_to_the_Company_Law_No._21_of_1997_with_Annex_A.pdf (consulté le 9 mars 2018).

taxes (si le projet présente un intérêt stratégique majeur pour la région kurde, le Conseil suprême de l'investissement peut toutefois décider de lui en faire bénéficier, quel que soit le lieu d'obtention de la licence[616]). Elles sont alors sujettes à la taxe sur les importations dite « de reconstruction », à hauteur de 5% de la valeur de leurs biens importés, instaurée en 2003 par l'Ordre n°38 de l'APC[617]. Elles sont également soumises à une taxe annuelle de 15% sur leurs profits, comme prescrite par la loi irakienne n°113 de 1982[618]. Cette dernière contribue aux recettes du GRK indépendamment du budget annuel qui lui est versé par Bagdad. Elle reste toutefois limitée dans ses effets sur les finances publiques kurdes : sur un total de 212 milliards IQD (soit environ 170 millions de dollars) de revenus propres du GRK en 2014, 111 milliards émanent des taxes sur les compagnies. Le reste est réparti entre les locations d'État et les impôts sur le revenu[619].

Outres ces 3 niveaux d'enregistrement des compagnies dans la RKI – Bureau de l'investissement, Ministère du secteur concerné, Chambre de commerce ou Ministère du travail – et leurs conséquences en termes d'avantages économiques pour les investisseurs concernés, une distinction additionnelle est à prendre en considération dans l'ouverture d'entreprises par les étrangers. Deux possibilités s'offrent en effet à ces derniers en termes d' « origine » de leurs projets.

Tout étranger qui souhaite investir dans la RKI peut faire le choix d'ouvrir une branche d'une compagnie qu'il possède dans un pays tiers ou d'ouvrir une nouvelle compagnie sur place. Dans le premier cas, et seulement dans celui-ci, son entreprise sera répertoriée sur la liste des compagnies étrangères installées dans la région kurde et entrera dans les données établies sur les investissements non-nationaux. Dans le second cas, même si elle est détenue à 100% par une personne de nationalité étrangère et est enregistrée à son nom, la compagnie sera considérée comme investissement local[620]. Une compagnie étrangère peut aussi agir en tant que personne morale et à ce titre ouvrir une

[616] Entretien avec Abdulrazzaq Othman Nawandaie, 9 mars 2015, *op. cit.*

[617] Initialement prévue pour une durée de 2 ans, cette « taxe de reconstruction » est régulièrement reconduite. La loi irakienne sur les droits de douane n°22 de 2010 entre en vigueur le 1er août 2015 seulement, augmentant considérablement les taxes d'importations : d'un taux fixe de 5% de la valeur des biens (à l'exception des aliments, des médicaments, des livres, des vêtements et des produits d'assistance humanitaire), les droits atteignent désormais jusqu'à 20% de celle-ci. Un conflit oppose Erbil à Bagdad quant à son applicabilité dans la RKI. [Ordre 38 de l'APC en ligne]
https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/2/25/20040404_CPAORD_38_Reconstruction_Levy.pdf (consulté le 6 mars 2018).

[618] En l'occurrence par les articles 5 et 13 de la loi, telle qu'amendée par l'Ordre 49 de l'APC, [Texte de loi en ligne] http://investpromo.gov.iq/wp-content/uploads/2013/06/Income-Tax-Law-No.-113-of-1982-En.pdf (consulté le 6 mars 2018).

[619] Entretien avec Zanyar Muhammad Qadir, Directeur général des taxes et du foncier d'État kurde, le 19 mars 2015 à Erbil. Selon Z. M. Qadir, le système de taxation dans la RKI se met progressivement en place et manque encore d'efficacité. Des compagnies ne comptent en effet pas combien elles gagnent à l'année ou déclarent des sommes étonnement faibles, ce qui complique grandement leur imposition.

[620] Selon Dilzar Ismail Ahmed, Directeur général de la Direction de l'enregistrement des compagnies, il existe 5 catégories de compagnies locales dans la RKI : les entreprises individuelles, les sociétés à responsabilité limitée, les sociétés anonymes, les compagnies simples (contrat entre deux personnes officiellement enregistré) et les compagnies jointes (une compagnie apporte le capital, une seconde les idées). Entretien le 25 février 2015 à Erbil.

compagnie locale jouissant de son nom commercial. Ainsi, une compagnie peut émaner d'une maison-mère étrangère, avec des fonds purement étrangers et être contrôlée en totalité par des étrangers, mais être considérée comme locale[621].

Du fait du système d'enregistrement des nouvelles compagnies comme entités locales non différenciées entre investisseurs nationaux et non-nationaux, il est impossible de connaitre la véritable ampleur des investissements d'origine étrangère dans la RKI. Il est donc nécessaire d'être prudent quand des chiffres sur les investissements dans la RKI sont annoncés publiquement. Le plus souvent, la source d'autorité considérée comme faisant foi en la matière est le Bureau de l'investissement qui, comme il l'a été montré, ne fait reposer ses statistiques que sur des données restreintes et très spécifiques.

b) **Les Libanais partagés entre compagnies locales et étrangères**

Parmi Les Libanais qui ouvrent une compagnie dans la RKI, nombreux peuvent au choix établir une entité sous statut local ou une branche de compagnie étrangère. Ils possèdent en effet souvent une première affaire au Liban qui peut être légalement enregistrée dans la RKI selon cette seconde modalité. Une procédure plus complexe pour ce faire pousse toutefois les propriétaires de petites structures à renoncer à cette option.

Afin d'être autorisé à ouvrir une branche de compagnie étrangère, il est en effet nécessaire de transmettre à la Direction de l'enregistrement des compagnies – en plus des divers formulaires administratifs courants et des contrats locaux obligatoires (location des bureaux, accords avec un avocat et un comptable kurdes, éventuellement avec un ingénieur certifié dans le cas d'une activité liée à la construction) – des documents concernant la structure d'origine. Doivent ainsi être transmis son certificat d'enregistrement au Liban, son statut juridique, ses comptes audités pour l'année fiscale précédente et une lettre officielle de la compagnie-mère assurant de la véracité de l'ensemble des informations communiquées et désignant nommément ses représentants locaux. L'ensemble doit être certifié et scellé par l'ambassade irakienne au Liban[622].

---

[621] Entretien avec Rebeen Ali Othman, Conseillé juridique auprès de la Direction de l'enregistrement des compagnies, le 25 février 2015 à Erbil.

[622] DIRECTION GENERALE DE L'ENGISTREMENT DES COMPAGNIES, « Required Documents for Opening Branches and Commercial Representation Office of Foreign Companies », 2015. Document distribué aux investisseurs étrangers souhaitant s'établir dans la RKI. La procédure est beaucoup plus complexe que pour ouvrir une compagnie locale (voir loi n°21 de 1997, amendée en 2004).

Cette procédure est vécue comme très contraignante par les Libanais qui préfèrent donc pour beaucoup créer une compagnie entièrement nouvelle dans la RKI. Ce faisant, même s'ils conservent la même spécialité qu'au Liban, il leur faut généralement donner un autre nom commercial à leur nouvelle structure : le nom de leur compagnie doit en effet y refléter leur domaine d'activité, ce qui est rarement le cas dans leur pays natal (les noms commerciaux correspondent généralement au Liban au nom des propriétaires de la compagnie)[623]. Ils ont alors le sentiment d'y perdre une partie de leur identité.

Quel que soit leur niveau d'enregistrement, les compagnies détenues par des Libanais dans la RKI se divisent donc en deux catégories principales : les branches de compagnies préexistantes, dont le nombre est connu avec précision, et les nouvelles compagnies ouvertes sur place, dont le nombre peut seulement être estimé. Ainsi, d'après Abdulrahim Ali Adib, Président de l'Association d'amitié libano-kurde, 1 500 compagnies libanaises opèrent dans la RKI en 2014-2015, pour un total de 10 000 de ses concitoyens dans la région[624]. Les chiffres officiels de la Direction de la nationalité indiquent toutefois que son estimation est surévaluée, 752 cartes de résidence de courte durée (1-3 mois) et 2 703 cartes de longue durée (6 mois à un an) ayant été délivrées en 2014 aux ressortissants du pays des cèdres. Soit un total de 3 405. Si à cela s'ajoute les 446 « visas de sortie » (*exit visas*, permettant un séjour d'une semaine), la barre des 4 000 Libanais présents à un moment *t* dans la RKI n'est pas franchie[625]. De plus, une carte de résidence étant obligatoire pour y ouvrir et pour y diriger une compagnie, le premier chiffre avancé par Abdulrahim Ali Adib parait lui aussi surévalué : il signifierait que près d'un Libanais sur deux qui détient cette carte serait chef d'entreprise. Or nombreux sont les Libanais employés au sein d'entreprises de leurs compatriotes, d'entreprises kurdes et d'entreprises étrangères. Le Président de l'Association d'amitié libano-kurde triplant dans son discours le nombre des Libanais présents dans la RKI, il peut raisonnablement être pensé que son évaluation du nombre de compagnies soit biaisée d'un même ordre de grandeur. Ce serait donc un total d'environ 500 compagnies qui seraient détenues par des Libanais. Une compagnie concernant

[623] Cette obligation ne s'applique pas aux branches de compagnies étrangères qui conservent naturellement leur nom d'origine (ex. : *Hariri Construction & Contracting*). La base légale de cette disposition régissant les compagnies locales reste floue. L'article 4 de la loi n°22 de 1997 en fait mention mais ne s'applique en théorie qu'aux compagnies d'État.

Pour l'anecdote, extrait d'un entretien avec J. S., propriétaire d'une compagnie de rideaux à Erbil (le 13 décembre 2015 à Erbil) : « Au Liban, ma compagnie s'appelle "J. S." [donne son nom complet, ndlr], mais quand j'ai voulu la faire enregistrer ici on m'a dit que ça n'avait rien à voir avec les rideaux. J'ai dû réfléchir à quelque-chose de nouveau. Je suis donc arrivé au nom de "Novelty Interiors". Quand je l'ai faite enregistrer, j'ai reçu un coup de téléphone d'un employé du service qui s'occupe de la procédure et qui m'a dit que le nom n'avait toujours rien à voir avec les services que proposait ma compagnie. Je lui ai dit que "Interiors" c'est pour le design intérieur, et "Novelty" parce que c'est quelque-chose de nouveau. Il m'a répondu, véridique, que "Novel" ça veut dire livre et il se demandait donc ce que pouvait bien dire "Novelty" : "c'est un petit livre ?". Il a fallu un petit peu de temps pour qu'il comprenne et que je puisse enfin enregistrer ce nom… »

[624] Entretien avec Abdulrahim Ali Adib, *op. cit.*

[625] Chiffres internes de la Direction kurde de la nationalité, non disponibles publiquement. Voir annexe 3.

en moyenne 6 à 7 Libanais dans la RKI semble effectivement être un chiffre réaliste au regard de l'activité économique sur place. En retranchant le nombre de branches de compagnies libanaises, il peut être estimé que de 300 à 400 nouvelles compagnies ont été ouvertes sous statut local[626].

Le Bureau de l'investissement établit également une catégorie d'investissements qualifiés d' « aventures communes » entre nationaux de deux pays distincts, le plus souvent entre des Irakiens et des étrangers, mais l'information est limitée dans sa portée pour les mêmes raisons que précédemment. Estimée d'après son corpus en mars 2014 à 9,96% des capitaux totaux investis, soit 3,8 milliards de dollars[627], ces « aventures communes » binationales n'existent toutefois qu'au moment de la signature du contrat ; légalement, lors de l'enregistrement de la compagnie, seul l'un ou l'autre des pays d'origine des investisseurs peut être retenu[628]. Du côté des Libanais, aucune « aventure commune » avec des investisseurs irakiens n'est recensée[629].

II — UNE RESIDENCE LEGALE AISEMENT ACCORDEE MAIS PRECAIRE POUR LES LIBANAIS

La RKI souhaitant attirer un maximum d'investisseurs étrangers afin de développer ses territoires, il y est relativement aisé d'obtenir une autorisation de séjour (partie 1). Toutefois, des obstacles légaux sont posés à la pérennité de cette migration qui, même si elle est encouragée, reste particulièrement précaire (partie 2)

1. Un droit d'entrée et de résidence dans la RKI peu contraignant

Lorsqu'ils atterrissent à Erbil à bord d'un bimoteur de la compagnie *Tapis volant*, les premiers Libanais à se rendre dans la Région du Kurdistan d'Irak ne sont munis d'aucun visa. Aucune procédure administrative ne rythme leur séjour et il leur est possible de circuler depuis et vers le Liban comme ils le souhaitent. C'est du moins le cas jusqu'en 2008[630], très certainement jusqu'en

[626] L'unique manière de connaitre avec exactitude ce nombre serait d'obtenir de l'*Asayesh* combien de Libanais sont propriétaires de leur compagnie dans la RKI. Ce service de sécurité générale dispose en effet d'une fiche individuelle sur chaque étranger, en particulier s'il est ressortissant d'un pays arabe, résidant dans la région. Nos demandes en ce sens n'ont toutefois pas abouti.

[627] BUREAU DE L'INVESTISSEMENT, « Investment By Investment Type_Capital in Dollar, from 2006/08/01 to 2014/03/09", Table n°5, 2014. Document interne à l'administration kurde, non publié.

[628] Entretien avec Dilzar Ismail Ahmed, Directeur général de la Direction de l'enregistrement des compagnies, *op.cit.*

[629] Une université constitue toutefois une « aventure commune » libano-française. Ce projet est analysé dans le chapitre 7 consacré au modèle économique « international » des Libanais dans la RKI.

[630] *Ibid.*

2010 et l'ouverture du nouvel aéroport international. Les contrôles sont ensuite renforcés et les entrées dans la RKI deviennent soumises à conditions.

a) **Des visas kurdes émis suivant la procédure légale irakienne**

Alors que cela reste impossible dans le reste du pays, les ressortissants d'une liste de pays déterminée par le Ministère kurde de l'Intérieur se voient accorder un visa de 15 jours (30 jours à compter de 2016) à leur arrivée à l'aéroport[631]. Les Libanais, non placés dans cette catégorie, sont quant à eux soumis à l'obtention d'un visa préalable. Ils peuvent alors se faire délivrer des titres de séjour régionaux par les autorités kurdes, les postes frontières de la RKI, dont les aéroports, étant placés sous contrôle de la police et de l'*Asayesh* kurde, suivant ce qui semble être un accord tacite entre Erbil et Bagdad[632]. Ces titres régionaux, bien que tolérés par les autorités irakiennes au sein de la RKI, ne sont toutefois nullement reconnus officiellement par le gouvernement fédéral et ne permettent donc pas à leurs détenteurs de circuler en dehors de cette dernière. S'ils souhaitent se rendre dans les villes arabes irakiennes situées plus au sud, il leur est alors nécessaire d'obtenir les documents émis par Bagdad[633].

La RKI ne disposant d'aucune compétence légale propre en termes de résidence pour les étrangers, en accord avec l'article 110 de la Constitution irakienne de 2005[634], elle base ses procédures relatives à cette question sur la loi du pays, à savoir la loi 118 de l'année 1978[635]. Dans son article 2, cette dernière – rédigée dans un contexte idéologique panarabe, même si sur le déclin – stipule qu'elle ne s'applique pas aux nationaux arabes. Les autorités kurdes font toutefois fi de cette disposition, estimant qu'elle a été édictée à l'époque de la présidence de Saddam Hussein et qu'elle n'a plus à

---

631 Ces pays sont les suivants : États-Unis d'Amérique, Canada, Brésil, Iran, Japon, Koweït, Qatar, Corée du Sud, Émirats Arabes Unis, Autriche, Andorre, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Pays-Bas , Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suisse, Suède, Royaume-Uni, Australie, Nouvelle-Zélande, Turquie. Liste disponible sur le site Internet de la Représentation du GRK en France : https://www.france.gov.krd/info/informations-de-visa-229.html (consulté le 18 février 2018).

632 Cet accord est remis en cause le 29 septembre 2017, suite au référendum sur l'indépendance du Kurdistan organisé par le GRK quatre jours plus tôt. Bagdad exige alors que le contrôle des frontières et des aéroports d'Erbil et Souleymanieh lui soit remis. En attendant, il interdit les vols internationaux depuis et à destination de ces aéroports, à l'exception des vols militaires, humanitaires et diplomatiques.

633 L'inverse n'est pas vrai : les visas et titres de séjour émis par l'autorité fédérale permettent pour leur part à leurs détenteurs de circuler dans la RKI.

634 Extrait de l'article 110 de la Constitution irakienne :
« Le gouvernement fédéral exerce la compétence exclusive dans les matières suivantes :
[…]
5. le règlement des questions de citoyenneté, naturalisation, résidence et du droit de demander l'asile politique ».

635 Entretien avec le commandant Twana Qader Karitani, Directeur du département des affaires légales de la Direction de la nationalité, le 3 août 2016 à Erbil.

être appliquée[636]. Cette loi constitue donc la règle générale suivie pour la délivrance de tout visa et titre de séjour par le GRK.

Afin d'obtenir un visa pour la RKI, il est ainsi légalement nécessaire, en plus d'un passeport valide, de répondre aux conditions suivantes : fournir une preuve de moyens financiers nécessaires pour subvenir aux besoins du séjour, ne pas être interdit d'entrée pour des raisons sanitaires, sécuritaires ou économiques, ne pas avoir été condamné pour crime et n'avoir jamais été déporté du pays. Il faut également communiquer la raison justifiant la demande d'entrée sur le territoire, une adresse de résidence dans la région au cours du séjour ainsi que le nom d'un garant financier local[637].

Ce garant – ou *kafeel* – peut être soit une personne physique, soit une personne morale. Dans le premier cas, il doit alors être proche de l'étranger garanti, un membre de la famille par exemple, ne jamais être allé en prison pour meurtre ou trafic de drogue et être employé du gouvernement. Cette dernière obligation permet en effet de garantir qu'il paiera bien un créancier s'il le doit, un prélèvement pouvant au besoin être directement effectué sur son salaire. Il est à noter que l'ensemble de ces conditions relève toutefois d'une pratique qui ne s'appuie sur aucune base légale[638]. Dans le second cas, qui est en pratique grandement majoritaire, c'est la compagnie-employeur enregistrée dans la RKI qui se porte caution de son personnel étranger.

La procédure de *kafala* (par laquelle un local se porte garant d'un étranger) dans la RKI n'est donc pas justifiée par des raisons sécuritaires, à quelques exceptions près pour les ressortissants d'États considérés comme à risques particuliers, mais par des raisons financières. Dans le cas d'un expatrié impliqué dans un accident et condamné à des dommages et intérêts, par exemple, il s'agit d'une garantie pour la victime. Si l'étranger quitte la RKI, le *kafeel* prend à sa charge l'intégralité des sommes dues[639].

Quelle est donc la procédure à suivre pour un éventuel investisseur étranger, non employé par une compagnie sur place, qui souhaite obtenir un visa afin de visiter la région et en évaluer les opportunités d'affaires ? Face à l'absence de *kafeel* « naturel » (compagnie-employeur, membre de la famille, etc.) pour ce profil de migrant, des structures ont été établies sur place afin d'en prendre le relai, moyennant finances. Ainsi, le prospecteur se doit de passer par un avocat ou par une société kurde spécialisée dans la délivrance de visas. Par leur intermédiaire, la copie d'un passeport et une

[636] Conversation électronique avec le commandant Twana Qader Karitani, le 6 mai 2017.
[637] Articles 4 et 5 de la loi irakienne 118 de l'année 1978.
[638] Entretien avec le commandant Twana Qader Karitani, op. cit.
[639] Exemple fourni par le commandant Twana Qader Karitani sur la base de cas réels.

photo d'identité suffisent généralement à obtenir le titre dans un délai d'une semaine[640]. Une fois sur place, il peut ensuite s'il le souhaite entamer la procédure d'obtention d'une carte de résidence.

b) **Une autorisation de résidence simple mais politisée**

Afin de devenir résidant dans la RKI, quelques soient cette fois les modalités lui ayant permis d'entrer sur les territoires kurdes (titre préalable ou obtenu à l'aéroport, *kafeel* physique ou moral, etc.), il est nécessaire pour tout étranger de prendre contact avec la Direction de la nationalité avant la fin de validité de son visa. Le cas échéant, il doit informer l'*Asayesh* de tout déménagement dans les 48 heures et, s'il réside un temps à l'hôtel, la réception de ce dernier doit tenir à jour un registre quotidien sur sa présence. L'autorisation de résidence s'obtient en général pour une durée d'un an renouvelable[641]. Toutefois, pour des raisons de sécurité suite à un attentat le 29 septembre 2013, les ressortissants étrangers qui sont astreints à un visa d'entrée dans la RKI ne peuvent obtenir comme premier titre de séjour qu'une carte valable uniquement 6 mois. Une carte d'un an leur est par la suite accordée lors du renouvellement. Ils sont de plus soumis à un entretien individuel avec l'*Asayesh*[642]. Pour des passages plus courts, ou dans certains cas nécessitant un examen plus approfondi des dossiers, une carte d'une validité d'1 à 3 mois peut également être attribuée. Pour l'année 2014, ce sont par exemple 752 exemplaires de cette dernière qui ont été délivrés à des Libanais dans l'ensemble des trois gouvernorats kurdes (sur un total de 102 543), pour 2 703 cartes valides de 6 mois à un an (sur un total de 158 235)[643].

Contrairement à l'obtention d'un visa, la procédure du *kafala* pour l'autorisation de résidence dans la RKI s'applique à tous les étrangers, quelle que soit leur nationalité. Son principe reste le même que pour le visa : le garant peut être une personne physique ou une personne morale, en général la compagnie-employeur. Au besoin, notamment dans le cas des futurs entrepreneurs ou directeurs généraux souhaitant ouvrir une entreprise mais ne l'ayant pas encore enregistrée, il est possible de recourir une nouvelle fois à des compagnies locales spécialisées. Dans ce cas, un représentant de la compagnie accompagne l'étranger à sponsoriser à la Direction de la nationalité et le déclare comme employé de celle-ci. Elle en répond alors temporairement devant les autorités locales. Une fois que l'étranger a finalisé l'ouverture de sa propre compagnie, un transfert de *kafala* est effectué vers cette dernière. Virtuellement, un étranger chef d'entreprise dans la RKI devient donc son propre *kafeel*. Un

[640] Entretien avec Gailan Gardy, avocat kurde, le 22 septembre 2016 à Erbil.
[641] Articles 10 et 11 de la loi 118 de 1978
[642] Cet entretien d'une durée de 15 à 20 minutes se concentre principalement sur la filiation du demandeur de titre : nom de la mère, identité et profession des frères, sœurs, oncles, tantes, etc.
[643] Chiffres internes de la Direction de la nationalité, non publiés.

kafeel n'est ainsi pas nécessairement une personne locale ; contrairement à ce qui se pratique dans les États du Golfe, il peut s'agir d'une personne morale étrangère[644].

Dans l'ensemble, la procédure est ainsi relativement souple. Elle peut toutefois poser problème aux détenteurs de certaines nationalités, en fonction du gouvernorat d'installation. À Erbil par exemple, il s'avère difficile pour un Iranien d'obtenir une carte de résidence, et ce pour des questions politiques : l'Iran étant géographiquement proche de Souleymanieh, il a tendance à entretenir de bonnes relations avec l'UPK. Or Erbil se trouve sous le contrôle du PDK, son grand rival historique. Des obstacles sont également placés à l'ouverture de leurs entreprises. En temps normal, la détention d'une carte de résidence permet à tout étranger d'ouvrir une compagnie. Pour les Iraniens, il est toutefois nécessaire d'obtenir au préalable un second accord de l'*Asayesh*, en supplément de celui à l'obtention déjà compliquée qui les autorise à résider dans le gouvernorat. Pour pallier à cette difficulté discriminante, certains utilisent des prête-noms, même si l'opération reste délicate. Gailan Gardy, avocat kurde à Erbil, explique ainsi :

« Je connais personnellement des Iraniens très riches, qui voulaient faire des affaires à Erbil et qui m'ont demandé d'ouvrir une compagnie à mon nom pour eux. Mais j'ai toujours refusé, car ça pourrait m'apporter des problèmes[645]… »

La décision d'accorder ou non le droit de résidence n'est en effet pas transparente, laissée à l'appréciation discrétionnaire d'une *Asayesh* très politisée. Et il n'est pas bon, même pour un avocat, d'apparaitre comme faisant partie du « mauvais » camp.

Il arrive que cette incertitude liée à l'autorisation de résidence dans la RKI par l'*Asayesh* soit d'ailleurs considérée par les chefs d'entreprises libanais comme un obstacle à leurs affaires. Des employés jugés indispensables (chefs de restaurant, etc.) se voient de temps en temps refuser leur titre de séjour pour des « raisons de sécurité » qui ne sont jamais communiquées et paralysent l'investissement effectué. Les Chiites semblent en cela être particulièrement vulnérables, parfois suspectés d'être liés de trop prêt au mouvement du Hezbollah. Dans l'ensemble toutefois, les problèmes impliquant des Libanais restent rares et leur installation sur place s'effectue de manière relativement aisée, même si précaire.

[644] Entretien avec Gailan Gardy, op. cit.
[645] *Ibid.*

2. Une résidence dans la RKI au caractère précaire

Une fois leur autorisation de résidence obtenue, se pose aux non-nationaux la question de la pérennité de leur séjour dans leur territoire d'accueil. Être en capacité de se projeter sur le moyen ou le long terme peut en effet constituer un facteur d'intégration dans un milieu étranger. Les dispositions légales applicables dans la RKI ne s'y prêtent toutefois pas réellement.

a) Une résidence basée sur le court terme

Le Ministère de l'intérieur peut accorder, sur requête spécifique et à titre exceptionnel, des cartes de résidence de 3 ans renouvelables sur la base de l'article 12 de la loi irakienne 118 de 1978. Les étrangers concernés doivent pour cela remplir l'une des conditions suivantes : être nés en Irak (dans la RKI) et y être restés résidants sans discontinuité de plus de 2 mois ; résider légalement depuis plus de 15 ans sans discontinuité de plus de 2 mois ; résider depuis plus de 3 ans et travailler au rayonnement scientifique, culturel ou artistique du pays ; travailler depuis plus de 6 ans avec le gouvernement et souhaiter rester dans le pays après la fin du contrat ; être une femme mariée à un Irakien (kurde). À notre connaissance, aucun Libanais ne se trouve dans ce cas de figure.

Sauf dispositions particulières donc, les titres de séjour dans la RKI ne sont en pratique jamais valables plus d'un an. Cette disposition constitue un handicap important comparativement aux possibilités offertes par les autres pays régionaux également foyers d'immigration d'affaires. À titre d'exemple, un étranger résidant aux EAU obtient un titre de 3 ans, au Koweït une carte peut être valable jusqu'à 5 ans, etc. Dans la RKI, le renouvellement annuel n'est pas automatique et ne s'apparente nullement à une simple formalité : la même procédure administrative que pour l'obtention d'une première carte est à nouveau à suivre dans son intégralité (prise de sang, relevé d'empreintes digitales, photographie numérisée, etc.). Les Libanais ayant vécu d'autres expériences migratoires jugent durement cette mesure qu'ils estiment rédhibitoire et contraire à la nécessité pour la RKI de choyer ses investisseurs. Selon eux, les Kurdes compliquent administrativement leur présence de manière infondée.

Une immigration sur le long terme peut parfois passer par l'obtention de la citoyenneté du pays d'accueil. La RKI n'étant légalement pas reconnue comme État indépendant et ses habitants étant citoyens de la République d'Irak, il lui faut suivre à cet égard la loi irakienne n°26 de 2006[646]. La naturalisation des étrangers y est régie par l'article 6, qui y pose 6 conditions de diverses natures.

[646] Le texte de loi nous a été fourni par le commandant Twana Qader Karitani.

Pour prétendre devenir Irakien, il est ainsi obligatoire d'être majeur (18 ans). Il faut être entré légalement en Irak ou y être né et enregistré sur un livret de famille irakien. Une résidence continue dans le pays depuis au moins 10 ans est requise[647], tout comme le fait d'avoir un casier judiciaire vierge et de bénéficier d'une source de revenus. Il faut enfin ne pas être porteur de maladie infectieuse. Le processus de naturalisation est toutefois fermé aux Palestiniens, même s'ils remplissent l'ensemble des conditions énoncées, sous la raison invoquée de protéger leur statut de réfugié et donc leur droit au retour. De même, il n'est pas permis d'accorder la nationalité irakienne à des étrangers dans le but politique de modifier la composition de la population locale. L'article 11 de la même loi réduit la durée de résidence à 5 ans pour les femmes étrangères mariées à un national irakien. Malgré quelques mariages mixtes, qui restent toutefois extrêmement rares, et des hommes d'affaires présents depuis 2003-2004, nous n'avons pas à ce jour connaissance d'un seul Libanais ayant demandé l'application de cette loi. Exceptionnels sont d'ailleurs les cas de ceux qui l'envisagent pour l'avenir[648].

Il arrive également que la pérennité du séjour des étrangers dans la RKI soit remise en cause par une procédure d'expulsion, prévue par la loi n°118 de 1978, dans ses articles 14 à 20. Celle-ci est possible dans l'éventualité d'une entrée illégale en Irak ou dans le cas où les conditions édictées par l'article 5 de ladite loi (moyens financiers, absence de restrictions, pas de crime commis et non-expulsion antérieure) ne sont pas remplies à l'arrivée dans la région ou perdent leur validité au cours du séjour. Si une telle décision est prise par les autorités kurdes, elle s'applique non seulement à l'étranger concerné mais aussi à l'ensemble de sa famille. Une fois expulsé, l'intéressé est interdit de tout retour en Irak, sauf sur autorisation du Ministère de l'Intérieur. En 2014, ce sont ainsi 16 Libanais (accompagnés de leur famille le cas échéant) qui sont expulsés de la RKI (11 depuis le gouvernorat d'Erbil, 6 depuis Duhok, 0 depuis Souleymanieh). Des « raisons de sécurité » laissées à l'appréciation souveraine de l'*Asayesh* en sont le plus souvent la cause et sont de ce fait incontestables[649].

[647] Il nous a été rapporté, sans que nous n'ayons pu le vérifier indépendamment, le cas de Philippines déportées peu avant d'avoir atteint les dix années passées dans la RKI afin qu'elles ne puissent prétendre à être naturalisées sur la base de cet article.

[648] Durant notre enquête, nous n'avons été en relation qu'avec un seul Libanais déclarant envisager une naturalisation, ce qui selon lui faciliterait la conduite de ses affaires dans la RKI.

[649] Nous avons nous-même été témoin de la décision d'expulsion d'un homme d'affaires libanais de la RKI. Convoqué par la Direction de la nationalité, il s'est vu notifier la décision prise à son encontre par l'apposition d'un tampon rouge sur son passeport. Malgré sa demande d'explications, aucun motif ne lui a été communiqué. Un délai de 48 heures lui a été accordé pour quitter la région, quand il possédait sur place sa propre compagnie et que ses enfants y étaient scolarisés.

L'insécurité temporelle induite par la législation sur l'immigration en Irak quant à la possibilité de résider dans la RKI pour les non-nationaux leur est rendue d'autant plus conséquente que l'accès à la propriété foncière leur est également limité.

b) Un difficile accès à la propriété foncière à titre privé

Trouver un logement dans quelque ville que ce soit de la RKI n'est pas tâche ardue. Chaque quartier dispose d'agences immobilières proposant à la location et à la vente tous types de biens : maisons et appartements, meublés ou non meublés, etc. Même si le processus de signature du bail s'avère relativement complexe[650], tout résidant légal dans la région peut louer un habitat en accord avec le code civil irakien[651]. Pour ce qui est de devenir propriétaire, les conditions posées aux étrangers sont toutefois beaucoup plus restrictives.

La loi irakienne n°38 de 1961 pose un cadre à la propriété foncière des étrangers[652]. Comme pour la loi relative au droit de résidence, les Arabes en sont à l'époque exemptés (article 3). Pour qu'un non-national soit autorisé à détenir un bien immobilier en Irak, un principe de réciprocité doit en premier lieu exister avec son pays d'origine : un Irakien doit pouvoir lui-même y acquérir le même type de bien (article 1). L'achat et la possession de foncier sont alors très encadrés, soumis à des conditions aussi bien procédurales que temporelles et géographiques. Ainsi, il est nécessaire pour l'acheteur potentiel d'obtenir l'accord du Ministère de l'intérieur et de ne faire l'objet d'aucune restrictions administratives ou militaires dans le pays. Il ne peut prétendre à la propriété s'il ne réside pas légalement en Irak depuis au moins 7 ans. Enfin, le bien ne doit pas se situer à moins de 30 km des frontières et ne doit être ni une ferme, ni un bien national (article 4). Une fois l'achat conclu, il est interdit à l'étranger de posséder de manière concomitante plus d'une maison et d'un local professionnel (article 5). S'il devait acheter un autre bien, il aurait alors l'obligation de céder l'une de ses propriétés à un Irakien, dans un délai d'un an (articles 10 et 11). Lorsqu'il souhaite se séparer de son foncier, il lui est impossible de le vendre à un étranger non-résident en Irak (article 5). Enfin, s'il s'absente pour plus de deux années continues, ses biens sont revendus par le service du registre foncier (article 13).

[650] Voir le chapitre 9 consacré à la complexité administrative kurde.
[651] Le Code civil irakien est issu de la loi n°40 de 1951. La troisième partie du Code est consacrée à la location.
[652] Le texte de loi nous a été fourni par Gailan Gardy, avocat kurde à Erbil.

En 1994, le Conseil de commandement révolutionnaire, centre de décision législatif et exécutif suprême en Irak de 1968 à 2003, annule cette loi par sa résolution n°23[653]. Il établit de nouvelles conditions beaucoup plus restrictives à la propriété foncière des étrangers dans le pays, conditions qui s'apparentent en réalité à une interdiction virtuelle. Cette annulation ne semble toutefois pas s'appliquer à la RKI, qui a *de facto* obtenu son autonomie depuis 1991 et dispose dès lors de ses propres organes législatifs et exécutifs. D'après un avocat kurde consulté sur la question, la loi n°38 de 1961 y serait toujours valide, même si son application ne peut être vérifiée faute de recours factuel au texte[654].

En pratique, il est admis comme règle générale par l'administration kurde que seuls les Irakiens peuvent acheter un terrain, une maison ou un appartement dans la RKI. Cette position s'appuie sur les dispositions de l'article 23 de la Constitution irakienne de 2005, qui veut dans son alinéa 3.a que « tout Irakien a le droit de posséder des biens partout en Irak. Les étrangers ne peuvent posséder des biens immobiliers, sauf dans les cas prévus par la loi[655] ». Les Arabes irakiens y sont donc autorisés, à condition dans les faits d'avoir préalablement obtenu un accord de l'*Asayesh*. Ce qui en réalité constitue un véritable défi[656]. Pour les étrangers qui souhaitent accéder à la propriété foncière, l'impossibilité n'est toutefois pas absolue. Deux possibilités permettent de la contourner.

La pratique d'acquisition immobilière la plus commune pour un étranger dans la RKI consiste pour lui à y ouvrir une compagnie ou une branche de compagnie : c'est alors celle-ci qui achète et possède le bien, à son nom. Cette possibilité est offerte par la loi kurde n°4 de 2006 portant sur l'investissement dans la RKI[657]. Dans son article 4, elle permet en effet à tout investisseur d' « acheter ou louer des terrains et propriétés foncières nécessaires à l'élaboration, l'expansion, le développement et la diversification du projet », sans qu'aucune distinction ne soit établie en fonction de sa nationalité. Bien que cette loi sur l'investissement ait un champ d'application limité quant aux projets qui peuvent effectivement en bénéficier[658], ce principe d'acquisition de foncier est étendu à l'ensemble des compagnies opérant dans la région. Les non-Irakiens, propriétaires desdites compagnies, deviennent ainsi indirectement propriétaires de l'immobilier qui y est attaché, sans toutefois être reconnus légalement. C'est la solution choisie par la quasi-totalité des investisseurs

[653] RTI INTERNATIONAL, « Land Registration and Property Rights in Iraq », *USAID Iraq Local Governance Program*, Baghdad, 2005, p. 7 [En ligne] http://humanitarianlibrary.org/sites/default/files/2013/05/PNADE241.pdf (consulté le 20 février 2018).
[654] Conversation électronique avec Gailan Gardy, le 25 septembre 2016.
[655] Traduction française du texte disponible sur la digithèque de l'Université de Perpignan, op. cit.
[656] Entertien avec Yaseen Gardy, avocat kurde à Erbil, le 22 septembre 2016.
[657] PRESIDENCE KURDE, 2006, *Investment Law in Kurdistan Region – Iraq*, *op. cit.*
[658] Voir partie suivante.

libanais dans la RKI, puisque la plus simple. Par ce biais, certains y possèdent un important patrimoine composé de nombreux bâtiments et terrains.

Un étranger qui souhaite quant à lui acquérir une propriété en son nom propre, plutôt qu'au nom d'une compagnie qu'il possède dans la région, doit procéder à un subterfuge légal lors de la procédure de développement de nouveaux projets immobiliers (le Village libanais à Erbil par exemple). Quand un complexe immobilier destiné à l'habitat est élaboré et construit par une entreprise, un particulier étranger peut signer avec cette dernière un contrat visant à l'achat d'un logement sur plan ou dont la réalisation n'est pas achevée. L'entreprise en question établit alors une liste contenant l'ensemble de ces personnes et la transmet au Ministère de l'investissement qui doit l'approuver. Les acheteurs individuels sont ainsi considérés comme des « mini-investisseurs », des partenaires du développeur, et non pas comme de simples particuliers achetant un bien immobilier. Une fois la construction terminée, le dossier du projet est transmis aux services du registre foncier pour un partage de l'ensemble du bien, chacun recevant alors son appartement ou sa maison enregistré à son nom. Pour pouvoir profiter de cette possibilité détournée, il est donc nécessaire de signer un contrat directement avec la compagnie qui développe initialement le projet (Harco dans le cas de l'exemple du Village libanais). Il faut donc être le premier propriétaire, ne pas acheter le bien d'un autre particulier[659]. Quelques Libanais ont acquis des biens de cette manière, mais très peu sont au courant de cette « astuce ».

S'il est relativement facile pour un citoyen libanais d'entrer et de s'installer dans la RKI, les limites auxquelles il fait face en termes de longévité de sa carte de résidence et d'accès à la propriété privée le placent donc constamment dans une situation de précarité personnelle. Il ne possède aucune garantie quant à la durée possible de son séjour, sa situation étant annuellement révocable.

[659] Entretien avec Yaseen Gardy, *op. cit.*

RESUME CONCLUSIF

La législation encadrant les investissements dans la RKI se veut souple et accueillante. Se démarquant du gouvernement central Irakien, le GRK a adopté en 2006 sa propre loi destinée à favoriser l'activité économique étrangère sur son sol. Offrant une multitude de garanties fiscales et d'avantages financiers, elle constitue une véritable source d'intérêt pour les investisseurs de toutes origines, sans distinction de nationalité. Bénéficiant aux projets dotés des capitaux les plus importants, sa portée globale reste toutefois limitée : les entreprises non sélectionnées par le Bureau de l'investissement, comme 95% des filiales libanaises, sont finalement régies par une loi irakienne moins avantageuse.

À côté de l'ouverture de filiales de compagnies préexistantes, la possibilité légale est laissée aux entrepreneurs étrangers de créer une nouvelle structure économique dans la RKI, au même titre que les nationaux irakiens. Dans ce cas, cette dernière est considérée comme étant locale/nationale, avec les droits et devoirs inhérents. Résultat de cette modalité particulière d'enregistrement, les statistiques officielles quant à l'investissement libanais dans la région kurde ne représentent finalement que le sommet de l'iceberg.

Alors que l'entrée et le séjour dans la RKI sont régulés pour leur part par la législation irakienne, les autorités kurdes interprètent librement cette dernière et s'imposent comme véritables décisionnaires quant à la présence étrangère sur leur territoire par le recours à une pratique sécuritaire : sauf exceptions, un permis de résidence ne peut être délivré qu'après avis positif des services de sécurité de l'*Asayesh*. Quand cette mesure affecte principalement les Iraniens et les Turcs, selon les gouvernorats et pour des raisons surtout politiques, elle ne semble pas pénaliser les hommes d'affaires libanais outre mesure. Ces derniers n'échappent toutefois pas à la précarité institutionnalisée de leur installation dans la région : ils doivent renouveler leur carte de séjour au minimum une fois par an et n'ont en théorie pas de possibilité légale d'accéder à la propriété foncière à titre privé.

Il émerge que, pour le GRK, l'investissement étranger importe, la personne physique qui le porte beaucoup moins. Tout est fait pour que le premier, dont l'attrait est une priorité, reste dans la RKI sur le long terme, quand la seconde est maintenue dans une situation constante de précarité. Se dessine ainsi dans ces textes de loi la dichotomie « hommes »/« affaires » qui sous-tend l'inscription des hommes d'affaires libanais dans une migration circulaire.

CHAPITRE 6.
INSCRIPTION DES LIBANAIS DANS UNE MIGRATION CIRCULAIRE

« Le seul choix pour nous, c'est soit d'être au Liban, mais de ne pas avoir d'argent et donc de ne pas avoir de futur, soit d'être ici et d'avoir plus d'argent, donc peut-être d'avoir un futur. Notre logique est donc de faire de l'argent ici puis de retourner au Liban ».

N.A.H., directeur de restaurant à Erbil, novembre 2016[660].

Outre une classification historique de l'émigration libanaise, telle que proposée dans l'introduction du chapitre 4, il est possible d'en établir une typologie basée sur ses caractéristiques temporelles et causales. C'est ce que se propose d'effectuer Choghig Kasparian lors d'une communication effectuée à Florence en 2008, dans le cadre du Consortium euro-méditerranéen pour la recherche appliquée sur les migrations internationales[661]. Elle y distingue ainsi les émigrés non permanents, les émigrés avec résidence alternée et parfois travail alterné, et les émigrés permanents.

La première catégorie, la plus simple en termes de qualification, correspond aux Libanais partis vivre un temps à l'étranger avant de rentrer définitivement au pays. Elle ne différencie pas entre migration personnelle ou familiale et, contrairement aux deux autres, n'est pas divisée en diverses sous-catégories[662].

[660] Entretien avec N.A.H., directeur de restaurant à Erbil, le 16 novembre 2016 à Erbil.
[661] KASPARIAN C., « La migration circulaire au Liban : perspective démo-économique », CARIM-AS 2008/06, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole, Institut universitaire européen, 2008 [En ligne] https://core.ac.uk/download/pdf/45675494.pdf (consulté le 5 juin 2018).
[662] Ibid., p.4.

La seconde catégorie regroupe pour sa part les Libanais ayant gardé une résidence principale au Liban mais habitant concomitamment dans un second pays. Elle englobe, selon C. Kasparian, plusieurs cas de figure[663] :

- Le « chef de ménage résidant à l'étranger mais dont la famille est au Liban » ;
- La « personne engagée au Liban et travaillant à l'extérieur », principalement les expatriés pour le compte de compagnies installées au Liban ;
- La « personne résident en alternance au Liban et à l'étranger pour le travail », à savoir des professionnels basés au Liban sollicités dans d'autres pays pour y exercer temporairement leurs activités sous la forme de « missions ».

Enfin, la troisième catégorie correspond aux Libanais ayant définitivement quitté le Liban et, même s'ils y ont souvent conservé des attaches, n'ayant aucunement l'intention de s'y réinstaller. C. Kasparian y distingue une fois de plus trois sous-catégories[664] :

- L' « émigré permanent n'ayant plus de centre d'intérêt au Liban », dont le départ est définitif même s'il y garde des liens affectifs (famille, village, etc.) ;
- L' « émigré permanent ayant gardé une résidence au Liban » ;
- L' « émigré permanent ayant gardé une activité économique au Liban ou à partir du Liban ».

Les hommes d'affaires libanais opérant dans la RKI s'inscrivent quant-à-eux dans la seconde catégorie, quelle que soit sa sous-catégorie, c'est-à-dire dans une logique de migration temporaire. À l'instar de leurs compatriotes ayant migré en Afrique et dans les pays arabes[665], ils n'ont nullement l'intention de s'y fixer définitivement. Ils opèrent ainsi régulièrement des allers-retours entre leur région d'accueil et le Liban, devenant en cela des « migrants circulaires ». Même si C. Kasparian semble restreindre cette notion aux émigrés non permanents et aux émigrés en résidence alternée ayant conservé une activité économique au Liban en même temps que celle à l'étranger – ce qui n'est pas toujours le cas pour les migrants libanais dans la RKI – il nous parait toutefois juste de leur attribuer cette appellation au regard des définitions plus ou moins restrictives attachées au terme.

[663] KASPARIAN C., « La migration circulaire au Liban : perspective démo-économique », *op.cit.*, p.3-4.
[664] Ibid., p.2-3.
[665] KIWAN F., « La perception de la migration circulaire au Liban », CARIM-AS 2008/14, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole, Institut universitaire européen, 2008, p.2. [En ligne] http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/8335/CARIM_AS&N_2008_14.pdf;sequence=1 (consulté le 5 juin 2018).

De son côté, l'OCDE définit les migrations circulaires de la manière qui suit :

« Les migrations saisonnières correspondent à des séjours de moins d'un an, tandis que les migrations temporaires renvoient à tous les autres types d'accords entrainant des séjours de plus d'un an. Les migrations saisonnières et temporaires peuvent se réitérer si un même individu franchit les frontières plus d'une fois. Ces migrations répétitives, qu'elles soient saisonnières ou temporaires, sont qualifiées de circulaires[666] ».

Dans la même veine, selon Victor Piché et Dennis Cordell, la migration circulaire « comprend des mouvements réguliers et répétitifs impliquant des allers et retours entre les lieux d'origine et de destination[667] ».

Des auteurs attachent pour leur part à la notion une définition conditionnée par un certain nombre de contraintes. C'est notamment le cas de Philippe Fargues, pour qui la migration doit répondre à six conditions pour être considérée comme circulaire[668] :

- Être temporaire ;
- Être renouvelable ;
- Être circulatoire (la liberté de mouvoir entre le pays d'origine et le pays d'accueil doit être usitée) ;
- Être légale ;
- Respecter de droit des migrants ;
- Être organisée de manière à faire correspondre les besoins d'un pays et l'offre d'un autre en termes d'emploi.

Dans son analyse, F. Fargues estime que très peu de cas de migration remplissent en réalité ces six critères. Il considère toutefois que la migration traditionnelle des hommes libanais non accompagnés en Afrique et dans les pays du Golfe présente en général un caractère circulaire *de facto*[669]. Qu'il nous soit donc permis d'en faire – au minimum – de même ici. La situation des migrants d'affaires libanais dans la RKI correspond en effet aux deux premières définitions et, pour ce qui est de la sienne, seul le dernier critère reste discutable : une offre libanaise en termes d'entreprises rencontre effectivement

[666] OCDE, *La cohérence des politiques au service du développement. Migrations et pays en développement*, Perspectives du Centre de développement, Paris, Editions de l'OCDE, 2007, p.118

[667] PICHE V., CORDELL D., *Entre le mil et le franc : un siècle de migrations circulaires en Afrique de l'Ouest. Le cas du Burkina Faso*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2015, p.314.

[668] FARGUES P., « Circular Migration: Is it relevant for the South and East of the Mediterranean? », CARIM-AS 2008/40, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole, Institut universitaire européen, 2008, p.2, [En ligne] http://apps.eui.eu/Personal/fargues/Documents/CARIM_AS&N_2008_40.pdf (consulté le 5 juin 2018).

[669] Ibid., p.8.

un besoin existant dans la RKI (même si le besoin n'est pas toujours le fait des autochtones[670]), mais peut-on considérer que la migration est organisée pour ce faire ? Du côté kurde, les modalités légales d'immigration observées par le GRK (chapitre 5) semblent prendre cette direction pour les porteurs de gros projets (sélection orchestrée par le Bureau de l'investissement), alors que ne sont toutefois pas concernés les petits investisseurs. Du côté du Liban, c'est une position libérale qui s'impose quant à l'émigration, les citoyens libanais pouvant quitter le pays sans difficulté aucune. Mais aucun accord libano-kurde officiel ne permet de fournir un cadre biparti à la migration libanaise dans la RKI.

Le côté légal de cette migration est vérifié (les hommes d'affaires libanais sont titulaires de cartes de résidence kurdes et quittent leur pays d'origine de manière régulière), tout comme son aspect renouvelable (ils peuvent y ouvrir plusieurs affaires sur des périodes différentes). Les droits humains, tels que la liberté à la vie, le non-esclavage, la non-torture, etc. des Libanais ne sont pas violés durant cette opération. Enfin, la migration est effectivement temporaire (un terme est fixé à leur présence dans la RKI)[671] et circulatoire (ils rentrent régulièrement au Liban avant de se rendre à nouveau dans leur région d'accueil), puisque les entrepreneurs et cadres de compagnies internationales libanais opérant dans la RKI n'y migrent que professionnellement afin d'y gagner de l'argent sur une période déterminée (partie I). Évoluant dans un espace transnational, ils s'établissent dans une position de marginalisation à la fois vis-à-vis du Liban et vis-à-vis de la RKI (partie II).

[670] Voir en cela le chapitre suivant.

[671] Comme le note P. Fargues, la migration circulaire ne peut être véritablement identifiée qu'après le retour du migrant dans son pays, ce qui permet d'en confirmer le caractère temporaire. Toutefois, afin de pouvoir saisir les migrations circulaires en cours, l'auteur propose d'utiliser les données relatives aux visas (permanents/temporaires, renouvelables/non-renouvelables, etc.) ainsi que les réponses données par les migrants sur leurs intentions (installation définitive/temporaire). Voir FARGUES P., « Circular Migration: Is it relevant for the South and East of the Mediterranean? », *op.cit.*, p.2. Pour ce qui est des migrants d'affaires libanais dans la RKI, l'intégralité de ceux que nous avons rencontrés dans le cadre de notre enquête déclarent leur migration temporaire. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 5, les modalités légales de leur immigration (cartes de résidence, propriété foncière) tendent également à limiter la durée de leur présence sur place.

I — UNE MIGRATION D'AFFAIRES PLUTOT QUE DES AFFAIRES DANS LA MIGRATION

Les dirigeants d'entreprises libanais travaillant dans la RKI ne sont nullement des migrants qui, en réponse à un contexte local hostile (langue différente, non-reconnaissance de leurs diplômes, discrimination, etc.) et à l'exemple des Coréens de Los Angeles[672], se seraient convertis *par défaut* dans les affaires dans une optique de survie économique. Ils ont au contraire migré pour la plupart dans la perspective prédéterminée et exclusive d'y diriger leurs compagnies ou branches de compagnies. Cette perspective conditionne leur départ, et non l'inverse.

Débutant souvent comme des individus « résident en alternance au Liban et à l'étranger pour le travail », au sens de Kasparian, les Libanais voient progressivement leurs « missions » dans la RKI de plus en plus longues pour finir par devenir leur activité principale. C'est ainsi qu'une succession initiale de séjours de quelques jours dans la région kurde laisse généralement place à une installation sous forme de résidence à mesure que le volume de travail augmente. La logique migratoire libanaise, en conservant sa direction Beyrouth-Erbil, opère ainsi un changement de sens (de Beyrouth à Erbil elle passe d'Erbil à Beyrouth). Cette migration reste toutefois purement professionnelle, en ce qu'elle n'a nullement pour but de démarrer une nouvelle vie dans de nouveaux territoires, comme c'est par exemple le cas de la plupart des Libanais aux États-Unis et en Europe[673].

Comme l'explique Bryan Roberts, le système de migration professionnelle temporaire répond en réalité à deux pressions qui se renforcent mutuellement. D'un côté, les ressources locales du territoire d'origine ne suffisent pas à assurer un niveau de subsistance adéquat (réel ou perçu) à une partie de sa population. Celle-ci est donc encouragée à émigrer afin de s'assurer des revenus complémentaires. De l'autre côté, ces ressources locales restent néanmoins suffisantes à la fois pour subvenir aux besoins de la famille pendant l'absence des migrants et pour fournir à ces derniers des opportunités d'investissement, même limitées, pouvant les attirer à nouveau au pays. Leurs responsabilités familiales les incitent dès lors à rentrer quand ils peuvent saisir ces opportunités[674]. Il s'agit effectivement du cas des hommes d'affaires libanais de la RKI qui, avec une famille restée le plus souvent au Liban (partie 1), s'engagent dans une simple pratique de « séjour » dans leur territoire d'accueil (partie 2).

---

[672] GAP MIN P., « Korean Immigrants in Los Angeles », *in* Ivan Light et Parminder Bhachu, *Immigration and Entrepreneurship: Culture, Capital, and Ethnic Networks*, New Brunswick et Londres, Transaction Publishers, 2009, p.185-204.

[673] KIWAN F., 2008, « La perception de la migration circulaire au Liban », *op.cit.*, p.2-3.

[674] ROBERTS B., "Socially Expected Durations and the Economic Adjustment of Immigrants", in Alejandro Portes (ed), *The Economic Sociology of Immigration: Essays on Networks, Ethnicity, and Entrepreneurship*, New York, Russel Sage Foundation, 1995, p.46.

1. Une famille souvent restée au Liban

Parmi les Libanais opérant dans la RKI, très nombreux sont ceux qui sont mariés et ont des enfants. S'inscrivant en faux contre l'approche de la migration sous l'angle d'un « cycle de vie[675] » ou d'un « parcours de vie[676] », celle-ci insistant sur l'importance des caractéristiques démographiques individuelles, il ne s'agit pas d'une communauté spécifiquement jeune dont les protagonistes seraient exempts de responsabilités familiales. Bien au contraire, la tranche d'âge est large : les chefs d'entreprises rencontrés dans le cadre de cette étude ont entre 27 et 57 ans. Toutefois, rares sont ceux à être effectivement accompagnés de leur famille.

a) Une « ubiquité résidentielle » entre famille et travail

La migration libanaise dans la région kurde est généralement individuelle, conjoints en enfants restant le plus souvent au Liban pour y poursuivre leurs activités quotidiennes habituelles (études, activités professionnelles, etc.). Certains ont effectivement pensé à – voire tenté de – les faire s'installer avec eux, mais les difficultés rencontrées sur place et la différence de niveau de vie entre les deux entités territoriales ont finalement le plus souvent eu le dernier mot.

Les citoyens du pays des Cèdres font en réalité difficilement confiance aux hôpitaux locaux pour prendre efficacement soin des leurs en cas de besoin[677] et estiment que la RKI manque de bonnes écoles pour leurs enfants. Les quelques-uns à y être présents sont d'ailleurs inscrits dans des écoles internationales à Erbil et Souleymanieh, en particulier les écoles libanaises de Choueifat et les écoles françaises Danielle-Mitterrand, globalement réservées à une élite économique. L'adaptation à la vie locale leur reste toutefois difficile, les activités extra-scolaires étant moindres que celles accessibles au Liban.

Autre élément déclaré comme d'importance par les Libanais rencontrés sur place, les centres commerciaux sont loin de rivaliser en taille et en diversité avec ceux du Liban. La vie est donc jugée comme monotone pour ceux qui ne sont pas engagés dans une activité professionnelle chronophage.

---

[675] LESLIE G., RICHARDSON A., « Life-Cycle, Career Pattern, and the Decision to Move », *American Sociological Review*, vol.26, n°6, 1961, p.894-902.

[676] RERAT P., PIGUET E., BESSON R., SÖDERSTRÖM O., « Les âges de la ville. Mobilité résidentielle, parcours de vie et attractivité des villes suisses », *Geographica helvetica*, n°4, 2008, p.261-271.

[677] Une étude menée en 2017 montre effectivement qu'il existe un manque important de normes en termes de formation et de délivrance des diplômes des professionnels de santé dans la RKI. La région souffre de nombreux problèmes de qualité des soins résultant sur des risques quant à la sécurité des patients. RAND CORPORATION, 2017, "Strengthening Health Care in the Kurdistan Region of Iraq", *Research Brief*, 2017, p.3-4, [En ligne] https://www.rand.org/content/dam/rand/pubs/research_briefs/RB9900/RB9990/RAND_RB9990.pdf (consulté le 15 mai 2018).

Au Liban, comme dans de plus en plus de pays du Proche Orient, ces *shopping malls* constituent en effet un espace de socialisation important, notamment pour les plus jeunes, où les individus n'effectuent pas seulement leurs achats mais s'y promènent, s'y restaurent. Il s'agit pour eux de « joindre l'utile à l'agréable[678] ». Habitués à une offre beaucoup plus large, et contrairement aux Kurdes eux-mêmes, les Libanais ne trouvent pas grand intérêt dans les *malls* de la RKI[679].

La présence libanaise dans la RKI s'explique de plus dans une perspective économique : on y vient uniquement avec pour objectif de gagner en pouvoir d'achat comparativement à une situation de non-migration. Or, être présent avec sa famille engendre des coûts non négligeables, en termes de loyer notamment, considérés comme superflus. Les « célibataires » se regroupent en effet le plus souvent en collocation entre collègues afin de limiter au maximum leurs dépenses sur place. En ce qui concerne les cadres de grandes compagnies, ce sont d'ailleurs souvent ces dernières qui supportent le coût du logement.

Pour reprendre le terme de Bernard Lututala, les migrants libanais dans la RKI s'inscrivent donc dans un mode de vie d' « ubiquité résidentielle », à savoir qu'ils y établissent une résidence « tout en gardant un pied au pays[680] ». Ils ne se coupent nullement de leur pays d'origine et des membres de leur famille, circulant au contraire constamment entre ces derniers et leur territoire d'accueil. Cette circulation matérielle est d'ailleurs renforcée par une circulation mentale, permise par une forte utilisation des moyens de communication disponibles sur smartphones par le biais d'Internet (messagerie instantanée, appels vidéo, etc.). C'est ainsi que ceux qui partent et ceux qui restent forment, le temps de la migration des premiers, des familles dites « transnationales[681] ».

L'éloignement physique des membres de la famille à des fins lucratives ne constitue nullement un éloignement sentimental de celle-ci. Au contraire, tout comme le note Oswaldo Truzzi à propos de la migration des Libanais au Brésil, la migration des Libanais dans la RKI « est loin de donner l'image d'un migrant aventurier irresponsable ne cherchant qu'un gain personnel[682] ». L'argent gagné qui n'est pas réinvesti dans le projet ou destiné aux dépenses alimentaires quotidiennes est renvoyé au pays afin de servir les intérêts du groupe familial, présent ou à venir. En cela, les Libanais véhiculent

[678] MONIN E., « Les caractéristiques du consommateur libanais », Actes du colloque : Le développement de la Grande Distribution, Enjeux et Conséquences, p. 51, cité par FADEL NASSER N., « La mutation des pratiques sociales avec l'émergence des grandes surfaces commerciales à Beyrouth », *Villes et Territoires du Moyen-Orient*, n°2, 2006, p.4/14 (halshs-00139195).

[679] Nous reviendrons brièvement sur la différence d'attrait des *shopping malls* sur les Kurdes et les Libanais au chapitre 9.

[680] LUTUTALA B., 2006, « L'ubiquité résidentielle des migrants congolais », *op.cit.*, p.117.

[681] La question des « familles transnationales » constitue un axe de réflexion depuis la fin des années 1990. Sur le sujet, voir par exemple AMBROSINI M., « Séparées et réunies : familles migrantes et liens transnationaux », *Revue européenne des migrations internationales*, vol.24, n°3, 2008, p.79-106.

[682] TRUZZI O., « Libanais et Syriens au Brésil (1880-1950) », *op. cit.*, p.125-126.

à demi-mots l'idée d'un esprit sacrificiel de leur présence dans la RKI : ils n'y prennent pas de plaisir particulier mais remplissent leur devoir comme responsables de familles. Pour paraphraser Fariba Adelkhah, ils « partent mais ne quittent pas » leur pays, leurs proches[683].

b) **Une mobilité professionnelle de l'ordre du devoir familial**

Le sens de la famille, la nécessité d'être – selon l'expression employée par certains – un « homme responsable », constitue une motivation principale dans l'installation des libanais dans la RKI. Un rôle social fortement codifié, selon lequel il incomberait aux maris/pères de subvenir aux besoins familiaux et aux épouses/mères d'être en charge de la gestion du foyer expliquerait ainsi, du moins en partie, la faible proportion de femmes à s'installer dans la région kurde[684] (la plupart de celles qui le font n'ayant d'ailleurs pas d'enfant ou des enfants adultes indépendants) et le souhait fortement exprimé par les hommes d'améliorer le niveau de vie de leur foyer et de leurs proches. Nombreux sont de fait les hommes d'affaires libanais à justifier leur présence par les frais de scolarité de leurs enfants, parfois en études à l'étranger, le paiement de frais hospitaliers quand nécessaires, etc.

Dans leur expatriation, les Libanais de la RKI remplissent ce qu'Eviatar Zerubavel nomme un « rôle temporel[685] », à savoir qu'ils répondent aux attentent sociales liées à leur statut de migrants temporaires : envoyer de l'argent à leur famille, éventuellement économiser pour un projet futur au pays (achat d'un bien immobilier, ouverture d'une entreprise, etc.), et non dépenser directement pour eux-mêmes sur place. Pour Bryan Roberts, qui applique au champ de l'immigration la notion de *socially expected duration* (SED) développée par Robert Merton[686], les attentes sociales quant à leur comportement ne seraient ainsi pas les mêmes qu'en cas de migration permanente : les « rôles temporels » des migrants temporaires et des migrants permanents impliquent des comportements « normaux » différents[687].

---

[683] ADELKHAH F., « Partir sans quitter, quitter sans partir », *Critique internationale*, n°19, 2003, p. 141-155.

[684] Aucune statistique n'existe sur ce point, mais les femmes doivent, selon nos observations, représenter entre 5 et 10% de la population d'affaires libanaise dans la RKI.

[685] ZERUBAVEL E., *Patterns of Time in Hospital Life*, Chicago, University of Chicago Press, 1979, p.110.

[686] R. Merton distingue trois catégories de SED : les durées socialement prescrites (à travers la loi, les institutions, etc.), les durées collectivement attendues (en fonction de prédictions sur la durée d'un régime politique, d'une crise économique, etc.) et les attentes temporelles liées à des relations interpersonnelles (attachées à des contrats, etc.). MERTON R., "Socially Expected Durations: A Case Study of Concept Formation in Sociology" in Walter Powel (ed) et Richard Robbins (ed), *Conflict and Concensus: A Festschrift for Lewis A. Coser*, New York, The Free Press, 1984, p.262-286, cité dans ROBERTS B., « Socially Expected Durations and the Economic Adjustment of Immigrants », *op.cit.*, p.44. Pour une étude plus approfondie de la notion de SED et, plus généralement, de la contribution sociologique de R. Merton, voir MONGARDINI C. (ed), TABBONI S. (ed), *Robert K. Merton & Contemporary Sociology*, Londres et New York, Routledge (première édition en date de 1998 par Transaction Publishers), 2017.

[687] ROBERTS B., "Socially Expected Durations and the Economic Adjustment of Immigrants", *op.cit.*, p.54.

Pour les plus jeunes, la migration constitue un moyen d'accumuler un capital personnel en prévision d'un mariage et d'enfants à venir. Ils anticipent ainsi l'apport d'un confort matériel à leur famille en devenir. Ce faisant, à l'exemple d'E.R., 29 ans et partenaire-directeur d'une chaine de restauration libanaise en Irak, ils se placent toutefois parfois dans une situation de dilemme :

« Ma motivation principale c'est mon fils, je ne veux pas qu'il ait la même vie que moi. Je n'ai pas encore de fils et je ne suis pas encore marié, mais c'est mon futur fils ma priorité. Paradoxalement c'est aussi ce mode de vie à ne jamais rester au même endroit qui m'empêche de rencontrer quelqu'un et de me marier…[688] ».

L'envie et le besoin social de transmettre un capital matériel et immatériel est donc au cœur de la migration circulaire des Libanais dans la RKI. D'un côté, ils migrent pour améliorer la situation économique de leur famille, de l'autre ils le font seuls afin de préserver son environnement de vie. Celui-ci doit servir d'espace d'éducation aux enfants, où sont véhiculés des valeurs, des pratiques et des savoirs spécifiques tels que la religion, la culture, la langue, etc.

L'ubiquité résidentielle est ainsi un moyen trouvé par les Libanais pour concilier les deux aspects de cette transmission, tout en gardant un contact physique maximum avec leurs proches. Les fêtes religieuses, les événements familiaux (anniversaires, mariages, enterrements, etc.) et les vacances scolaires des enfants sont ainsi autant d'occasions de retour temporaire au pays afin de maintenir la structure familiale. Pour les célibataires, même si ce n'est pas toujours chose aisée comme l'illustre le cas d'E.R., garder un pied au pays permet également de palier à l'important déséquilibre des sexes chez les Libanais de la RKI pour trouver un(e) conjoint(e). Même s'il n'existe pas de statistiques de genres sur la communauté, un séjour sur place permet en effet d'observer une très forte surreprésentation masculine parmi ses membres.

Au-delà de son caractère descendant, à la faveur des enfants, le sentiment de responsabilité familiale se fait également ressentir dans le sens ascendant, à la faveur des parents vieillissants. Il n'est plus ici question d'éducation, mais de réciprocité, d'une sorte de « remboursement » des soins et de l'attention reçus lors de sa propre enfance. Cette logique de réciprocité, chronologiquement décalée, pousse également certains à élargir le champ de leur devoir à un cercle familial plus large. C'est par exemple le cas de S.M., directeur d'un cinéma et d'une boutique de montres à Erbil : élevé par sa tante, il se sent dans l'obligation de s'occuper d'elle à son tour, au moins financièrement. Il considère

[688] Entretien avec E.R., directeur et partenaire dans un chaine de restauration libanaise en Irak, le 5 juin 2016 à Erbil.

qu'il n'a pour cela d'autre choix que de travailler dur et, depuis sa migration, qu'il lui est impossible de rentrer au Liban sans rien avoir à lui offrir[689].

Dans un contexte de précarité temporelle de la situation migratoire, liée à d'éventuels changement géographiques mais également à un cadre légal restrictif (voir notamment l'autorisation de résidence devant être annuellement renouvelée dans la RKI), le corps familial au Liban fait ainsi figure de repère, de source de stabilité. Il sert de projection mentale réconfortante lors des périodes parfois difficiles de la migration et permet de faire abstraction d'un quotidien se résumant quasi-exclusivement à une activité professionnelle. C'est que les Libanais qui immigrent la RKI y mettent leur vie privée presque intégralement entre parenthèses, en attendant le moment du retour.

2. Des Libanais en simple « séjour » professionnel dans la RKI

Les hommes d'affaires libanais ayant migré dans la RKI sont assimilables à la figure du *séjourneur* décrite par Paul Siu, à savoir « un étranger qui passe plusieurs années de sa vie dans un pays étranger sans être assimilé par lui[690] ». Comme le décrit l'auteur, ils ne sont effectivement pas psychologiquement prêts à concevoir une migration permanente dans leur territoire d'accueil et leur séjour est lui-même considéré comme un « travail » avec des objectifs précis à atteindre le plus rapidement possible. Ces derniers sont souvent familiaux et consistent *in fine* à pourvoir aux besoins de leurs proches. Ceci peut être réalisé de manière directe, l'argent gagné étant directement investi dans l'objectif primaire (par exemple, payer une scolarité), ou indirecte, l'argent gagné servant un objectif secondaire (par exemple, récolter les fonds pour ouvrir une plus grosse compagnie) qui sera lui consacré à la réalisation de l'objectif primaire. Le retour régulier au pays est considéré comme une alternative à cette fin.

a) Une vie privée temporairement occultée

Dans la RKI, la vie libanaise se résume le plus souvent à « 4×4, boulot, dodo », pour détourner la fameuse expression de Pierre Béarn. Le transport sous-terrain n'existe en effet pas dans les territoires kurdes et les Libanais préfèrent circuler à bord de leurs véhicules personnels plutôt que d'utiliser les *services* locaux, ces vans et minibus servant de transport public dans la région, jugés moins commodes. Ils passent la grande majorité de leur temps au travail et ne rentrent le plus souvent chez

[689] Entretien avec S.M., directeur d'un cinéma à Erbil, le 17 novembre 2016 à Erbil.
[690] SIU P., « The Sojourner », *op.cit.*, p.34.

eux que pour dormir, avant d'entamer une nouvelle journée. Une période de 30 jours dans la région kurde sans retour au Liban signifie ainsi 30 jours de travail non-stop.

Le rythme professionnel soutenu des Libanais ne leur laisse que peu d'occasion pour socialiser et se faire des amis. Il est d'ailleurs fréquent de les entendre sur place indiquer qu'ils n'y en ont pas, qu'ils côtoient seulement des contacts professionnels avec qui ils sortent éventuellement boire un verre le soir. Là encore, bien souvent, la discussion reste professionnelle. Ils ne connaissent pas plus leur ville de résidence, le plus souvent Erbil, évitant de s'éloigner d'un nombre limité de localisations familières : logement, bureau, quelques bars et restaurants, club de sport à l'occasion.

Les loisirs des hommes d'affaires libanais dans la RKI, tout comme leurs activités de la vie quotidienne, sont limités au strict minimum. Un banquier présent dans la RKI depuis 2005 déclare par exemple :

« Je n'ai besoin de rien, simplement d'un bon canapé et d'un grand écran plasma pour regarder des films. Quand je me fais une petite aventure, je vais acheter quelques trucs à cuisiner chez Carrefour, que je mets dans mon frigo et que je jette deux jours plus tard ! Je n'ai pas vraiment d'interaction avec les gens en dehors de la banque[691] ».

D'ailleurs, même quand ils essaient de rompre cet isolement, il leur est difficile de s'intégrer auprès de la population locale. L'intégration n'est en effet pas seulement une question de comportement (« j'ai même acheté des habits kurdes ![692] »), mais également de représentation. À l'instar du *séjourneur* théorisé par Siu, les migrants d'affaires libanais dans la RKI ne sont de fait perçus par la population locale qu'en termes de fonction professionnelle et non comme des individus dotés d'un statut social[693]. Ils sont fréquemment connus sous le nom de Monsieur ou Madame X, où X correspond au nom de leur entreprise ou de leur domaine d'activité (le propriétaire du salon de coiffure *Lebanese Beauty Center* est par exemple présenté par ses clients kurdes dans un cadre non professionnel comme Monsieur LBC) et non à leur identité civile. Les hommes d'affaires libanais n'ont donc d'existence que professionnelle et non pas personnelle aux yeux des locaux.

À côté de la stimulation et de l'excitation provoquées par la conduite de leurs affaires dans la RKI, les Libanais expriment donc souvent un sentiment d'ennui, voire de lassitude, quant à leur vie personnelle sur place. Ils estiment y gagner de l'argent, mais ne pas y *vivre*. Rentrer au Liban dès que

[691] Entretien avec J.B., directeur national d'une banque libanaise en Irak, le 15 novembre 2015 à Erbil.
[692] Entretien avec D.J., médecin propriétaire d'une clinique médicale à Erbil, le 3 octobre 2016 à Beyrouth.
[693] SIU P., « The Sojourner », *op.cit.*, p.36.

l'occasion se présente constitue une soupape de sécurité mentale et, entre temps, « il faut vraiment trouver quelque-chose pour s'occuper après 5 heures de l'après-midi, car sinon c'est très facile de tomber dans la bouteille…[694] ».

Les Libanais de la RKI s'engagent donc dans un processus de circulation régulière vers et depuis leur pays d'origine, profitant pleinement de sa proximité géographique. Cette dernière constitue d'ailleurs un critère majeur dans leur choix initial de migrer dans la région kurde, puisqu'elle permet une connexion physique simple et rapide. Des allers-retours sont donc organisés à une fréquence d'un par mois en moyenne, certains hommes d'affaires allant jusqu'à rentrer au pays une fois par semaine quand d'autres restent jusqu'à 2, voire 3, mois dans leur territoire d'accueil avant de prendre l'avion en direction de Beyrouth.

Cette migration sous forme de « séjour » ne signifie pas pour autant que les hommes d'affaires libanais s'inscrivent uniquement sur le court terme dans la RKI. Bien qu'ils soient arrivés avec un objectif de départ précis, travaillant sur un projet défini et limité, ils restent en effet vagues quant à leur retour définitif au Liban. Tant que les affaires fleurissent, il leur est difficile de renoncer à des gains additionnels potentiels. Une fois de nouvelles habitudes de vie prises sur place, la tentation est donc forte de rester plus longtemps qu'initialement escompté. Un Libanais venu rénover un salon de coiffure s'est par exemple laissé convaincre de s'associer à des compatriotes pour créer une société de nettoyage puis, face à l'échec du projet, a ouvert une menuiserie plutôt que de rentrer à Beyrouth ; un autre venu superviser la construction de restaurants comme maitre d'œuvre y a finalement ouvert un spa ; etc. Certains envisagent alors de rester dans la RKI jusqu'à la retraite, même s'ils s'y trouvent socialement isolés.

b) **Non-intégration des Libanais dans la société locale**

Qu'il s'agisse d'une cause ou d'une conséquence – voire des deux dans un cercle vicieux – de la restriction de leurs activités au monde strictement professionnel, les Libanais se sentent loin d'être intégrés, si ce n'est acceptés, dans la vie sociale de la RKI. Si leurs affaires marchent bien, il en va tout autrement d'un point de vue personnel. Ils considèrent que la société locale ne leur permet pas de « vivre leur vie » comme ils l'entendent.

Même si les mentalités évoluent avec le temps, les ressortissants libanais dénoncent en privé une atmosphère liberticide qui, selon leurs expériences personnelles, les aurait empêchés à un moment ou

[694] Entretien avec S.K., restaurateur libanais, *op.cit.*

à un autre de se vêtir librement (le short serait malvenu en ville, le port de la barbe serait stigmatisant devant l'administration), de circuler librement (se promener avec un chien attirerait des regards réprobateurs, sortir avec un(e) petit(e) ami(e) sans être marié(e) serait mal considéré) et de disposer librement de leur corps (les piercing devraient être cachés). Ils ont donc tendance à s'isoler socialement de leur communauté hôte.

L'absence de maitrise de la langue kurde par les Libanais, en plus de fragiliser les interactions directes entre les individus des deux communautés du fait de la faible étendue des conversations possibles, impacte également négativement les interactions indirectes, telles que celles permises par la lecture des journaux locaux ou par une communion religieuse (lors des messes, des prières du vendredi, etc.). En l'absence d'institutions dédiées, comme peut l'être la cathédrale Notre-Dame-du-Liban de Paris, les Libanais souhaitant participer au culte hebdomadaire dans la RKI se joignent aux pratiquants locaux. Les relations établies restent cependant seulement physiques, puisque, côté musulman, le sermon du vendredi se tient en kurde, langue qu'ils ne maitrisent pas, et côté chrétien, la messe s'effectue le plus souvent en syriaque, qu'ils ne connaissent pas plus.

Résultat de ce manque d'interactions avec les Kurdes, les Libanais limitent d'autant plus leurs rapports sociaux à leurs seuls contacts professionnels. Il est très rare que ces relations s'étendent à la sphère privée et qu'ils soient invités à diner ou à passer le moindre instant chez l'un d'entre eux. Ils se sentent donc généralement mal à l'aise localement, en marge de la société, et vivent, pour reprendre l'expression d'un restaurateur libanais, « selon [leur] propre mode de vie à Erbil, mais pas selon le mode de vie d'Erbil[695] ».

Lorsqu'ils sortent pour se détendre, les Libanais ont tendance à privilégier les établissements libanais, ou, à défaut, les établissements dirigés par leurs compatriotes. En plus de l'hôtel Rotana, épicentre de la communauté à Erbil, ils se retrouvent ainsi dans des hôtels comme le Crystal (propriété d'un sheikh de la famille Barzani, mais dont le directeur est libanais) et le Sheraton (qui invite régulièrement des artistes libanais pour animer ses soirées). Au fur et à mesure de leur ouverture, ils fréquentent également les restaurants tenus par leurs compatriotes. Leur cadre de haut standing y permet de réseauter auprès de clients et/ou de partenaires potentiels.

Même si parfois difficile à vivre sur le moment, cette ségrégation sociale dans la RKI leur reste toutefois acceptable puisque jugée secondaire et temporaire. En accord avec la figure du *séjourneur*

[695] Entretien avec S.K., restaurateur libanais, *op.cit.*

de Paul Siu, étranger – dans le sens que donne au terme Georg Simmel[696] – déviant (qui ne se conforme pas aux normes de la société dans laquelle il vit), ils ne cherchent en effet pas non plus à gagner de statut particulier dans la société kurde. Leur objectif local reste purement économique et non social[697].

Tout comme les blanchisseurs chinois installés aux États-Unis étudiés par Paul Siu[698], la qualité de *séjourneur* des migrants d'affaires libanais dans la RKI résulte donc à la fois de facteurs involontaires et de facteurs volontaires[699]. D'un côté, la région kurde constitue pour eux un environnement « hostile » par ses restrictions migratoires (obligation d'un *kafeel*, cartes de résidence annuelles, obstacles à la propriété foncière, etc.) et son caractère traditionnaliste. Ils ne s'y sentent pas particulièrement bien accueillis. De l'autre côté, le caractère purement professionnel de leur migration ne les incite pas à devenir membres de leur société d'accueil et à s'y installer définitivement. Ils ont l'intention, à terme, de rentrer au Liban. Cette concentration sur les affaires dans une pratique de « séjour » professionnel les tient toutefois socialement éloignés autant de leur pays d'origine que de leur pays d'accueil.

II — UNE MARGINALISATION « ENTRE DEUX EAUX » DES HOMMES D'AFFAIRES LIBANAIS DE LA RKI

Quand bien même les hommes d'affaires libanais ne cherchent pas à gagner de statut social dans la RKI et se tiennent à l'écart des traditions et de la vie culturelle kurdes, comme il vient de l'être noté, quelques similitudes semblent pouvoir relever de la seconde figure de l'*étranger déviant* que constitue l' « homme marginal » de Robert Park[700]. En effet, ils se trouvent pour beaucoup confrontés

[696] Pour G. Simmel, l'étranger s'inscrit dans une relation à la fois de distance et de proximité avec sa société hôte : "He is, so to speak, the *potential* wanderer: although he has not moved on, he has not quite overcome the freedom of coming and going. He is fixed within a particular spatial group, or within a group whose boundaries are similar to spatial boundaries. But his position in this group is determined, essentially, by the fact that he has not belonged to it from the beginning, that he imports qualities into it, which do not and cannot stem from the group itself. […] His position as a fullfledged member involves both being outside it and confronting it", SIMMEL Georg, 1950, *The Sociology of Georg Simmel, Translated, Edited and with an Introduction from Kurt H. Wolff*, Glencoe, Illinois, The Free Press, p.402-403.

[697] Dès que l'économie kurde perd en attractivité, comme suite à la crise de 2014, les migrants d'affaires libanais ont tendance à quitter la RKI. L'année 2015 marque ainsi une diminution de 30% de leur présence (chiffres internes de la Direction de la nationalité), diminution confirmée les années suivantes.

[698] SIU P., *The Chinese Laundryman: A Study of Social Isolation*, New York et Londres, New York University Press, 1987.

[699] Le statut de *sojourner* des Chinois comme étant à la fois volontaire et involontaire pour Siu est discuté dans YANG P., « The 'Sojourner Hypothesis' Revisited », *Diaspora*, vol.9, n°2, 2000, p.243.

[700] L' « homme marginal » est un étranger qui souffre d'un complexe biculturel lié à sa migration : "One of the consequences of migration is to create a situation in which the same individual – who may or may not be a mixed blood – finds himself striving to live in two diverse cultural groups. The effect is to produce an unstable character – a personality type with characteristic forms of behavior. This is the 'marginal man'". PARK R., « Human Migration and

à travers la migration à un conflit intérieur, entre un ancien et un nouveau *soi*, ou entre un *soi* d'ici et un *soi* de là-bas. À l'image d'Heinrich Heine, grand écrivain allemand du XIX[e] siècle marginalisé du fait de ses origines juives, ils vivent d'une certaine manière « dans deux mondes, dans aucun desquels il[s] n'appartien[ne]t vraiment[701] ». Ils se tiennent ainsi à l'écart de la vie politique de ces deux derniers (partie 1) et s'inscrivent dans une relation affective complexe avec le Liban (partie 2).

1. Des hommes d'affaires libanais à l'écart de la politique

Alors même que certains s'y sont proactivement engagés par le passé, parfois au détriment de leur vie lors de la guerre civile, les Libanais rencontrés dans la RKI ont perdu foi dans la politique et ses pratiques. Hommes d'affaires à temps complet, ils n'entendent aujourd'hui nullement s'y impliquer. Ni localement, ni à distance dans la « vie de la cité » libanaise. Ceci ne les empêche toutefois pas d'avoir un avis critique personnel sur la question.

a) Un engagement politique dans et depuis la RKI jugé inutile

En simple situation de « séjour », les hommes d'affaires libanais savent leur présence précaire dans la RKI et ne souhaitent pas s'engager dans une mission autre que celle qu'ils se sont fixés : gagner de l'argent à réinvestir dans un projet autre, familial ou professionnel, le plus souvent au Liban. Ils n'ont d'autre ambition pour la région kurde que de pouvoir continuer à y faire fructifier leurs affaires. Les personnes au pouvoir, le type de régime et l'orientation politique de la région ne leur importent que peu en tant que tels. Seule importe à leurs yeux la stabilité (politique, mais aussi sécuritaire, réglementaire et sociale) sur laquelle reposent leurs affaires. Ils ne prennent ainsi pas position sur les faits d'actualité kurdes.

Au cas où la politique libérale et l'ouverture sur l'étranger engagées par les autorités actuelles viendraient éventuellement à être politiquement remises en question par l'arrivée au pouvoir de nouveaux gouvernants, la situation ne serait pas non plus catastrophique : ils se redéployeraient rapidement vers d'autres contrées plus propices à leurs intérêts. Dans une logique libérale plus que réaliste, ils privilégient ainsi leurs préférences personnelles liées à la fluidité des personnes, des

---

the Marginal Man », *op.cit.*, p.881. La recherche de gain d'un statut particulier dans la société hôte marque une différence de comportement entre l'« homme marginal » et le *sojourner*, comme il l'est relevé dans YANG P., « The 'Sojourner Hypothesis' Revisited », *op.cit.*, p.235.

[701] Ibid., p.893.

capitaux et des biens plutôt qu'une attache physique à un territoire donné. Investir dans un projet politique kurde, soutenir un parti politique local constitue dès lors pour eux une perte d'énergie et une prise de risques personnels présents pour un futur à la fois incertain et non capital qu'est pour eux celui de la RKI.

Certes, des Libanais ont fait le choix à certains moments de s'engager aux côtés de partis et mouvements politiques dans d'autres régions du monde afin de se constituer un filet de sécurité local. C'est ce dont témoigne par exemple l'important soutien financier apporté aux dirigeants nationalistes africains au Sénégal durant la première moitié du XX^{e} siècle[702]. D'autres demandent une pleine participation à la vie de leur société-hôte, celle-ci devant constituer la base à leur inclusion sociale. C'est le cas notamment de la communauté libanaise en Amérique du Nord et en Europe[703]. Mais dans la RKI, face à la volatilité de la situation politique, il est considéré comme dangereux de vouloir s'immiscer dans ses affaires internes.

Les Libanais préfèrent y rester discrets, faire au maximum profil bas, pour ne pas un jour avoir à répondre du fait de s'être placés du mauvais côté de l'échiquier. Les alliances politiques se sont et se défont en effet rapidement dans la RKI. De plus, nombreux étant ceux qui investissent – ou souhaitent investir – à la fois à Erbil et à Souleymanieh, deux gouvernorats dirigés de fait par des partis politiques différents, le PDK pour le premier et l'UPK pour le second, le grand-écart serait difficile à tenir. La peur de se faire finalement déporter et de tout perdre est dissuasive.

Une absence d'implication des hommes d'affaires libanais dans la politique kurde ne veut pas pour autant dire absence d'intérêt. En effet, leur présence dans la RKI dépend grandement de celle-ci. Ils se tiennent donc informés des différents jeux de pouvoir et des perspectives d'avenir de la région à travers leurs contacts kurdes personnels. En l'absence de consulat et face à des journaux locaux quasi-exclusivement publiés en langue kurde, ces derniers constituent de fait souvent la seule source d'information à leur disposition sur ces sujets.

Au-delà d'une prise de participation dans la politique leur société-hôte, le territoire d'accueil pourrait également servir aux immigrants de base de revendications sociales et d'engagements politiques relatifs à leur société d'origine. C'est ce que la littérature anglo-saxonne étudie sous le terme d'*homeland politics*.

---

[702] O'BRIEN R.C., « Lebanese Entrepreneurs in Senegal: Economic Integration and the Politics of Protection », *Cahiers d'études africaines*, vol.15, n°57, 1975, p.104.

[703] ABDELHADY D., *The Lebanese Diaspora: The Arab Immigrant Experience in Montreal, New York, and Paris*, *op.cit.*, p.122.

À Montréal, New York et Paris, Dalia Abdelhady relève que parmi la communauté libanaise qu'elle a étudiée, « combattre le sectarisme, la corruption politique, et la violation des libertés individuelles constituent d'importants aspects de leur implication dans leur pays d'origine[704] ». Même si son ampleur et ses résultats restent limités[705], il existe ainsi bel et bien un certain mouvement d'influence des libanais de l'étranger sur le Liban afin d'y améliorer les conditions de vie de leurs concitoyens. Pourtant, une fois de plus, cela ne concerne pas les hommes d'affaires libanais dans la RKI.

Bien que le GRK n'encourage pas les Libanais à s'intégrer à la société locale, ce qui pourrait avoir tendance à les voir renforcer leurs liens politiques avec le Liban, leurs connexions à leur pays d'origine restent avant tout familiales et culturelles. Ils s'engagent certes d'une certaine façon dans la politique extérieure de leur pays, l'Association d'amitié libano-kurde servant d'intermédiaire informel entre les gouvernements kurde et libanais[706], mais restent éloignés de son jeu politique interne. Ils ne s'engagent ni dans une opposition ni dans un soutien actif aux pratiques et au régime politiques libanais. Ils estiment en effet que, même dans le cas où ils en auraient envie, la RKI – qui n'est pas un État – ne disposerait pas des institutions et/ou des moyens d'action nécessaires pour influer sur la politique libanaise.

Face à l'enquêteur français que nous sommes, certains comparent leur situation personnelle à celle de leurs compatriotes immigrés en Europe et en Amérique du nord. Contrairement à eux, ces derniers seraient en effet encouragés à s'intégrer dans leur société-hôte et ne rentreraient au pays qu'une fois tous les 4 ou 5 ans. Ils auraient ainsi, selon nos interlocuteurs, perdu avec le temps toute vision réaliste de la vie quotidienne au Liban. Installés dans des états réceptifs à – et encourageant – des citoyens politiquement engagés, ils se seraient au fil des années « occidentalisés » et ne seraient plus au fait des réalités locales. E.K., représentant pour l'Irak d'une compagnie de maitrise d'œuvre électrique, offre un exemple personnel à cette situation :

« J'ai un cousin qui habite au Canada depuis 9 ans ; quand il est rentré pour les vacances et que les gens ont commencé à klaxonner au feu rouge, il a réagi en disant "Mais où est la civilisation ?" Là j'ai vu qu'il était déconnecté de la réalité de la vie libanaise…[707] »

[704] Ibid.
[705] SKULTE-OUAISS J., TABAR P., « Strong in Their Weakness or Weak in Their Strength? The Case of Lebanese Diaspora Engagement with Lebanon », *Immigrants & Minorities*, vol.33, n°2, 2015, p.141-164.
[706] Voir chapitre 4.
[707] Entretien avec E.K., représentant pour l'Irak d'une compagnie de maitrise d'œuvre électrique, le 10 avril 2016 à Erbil.

Les Libanais rencontrés dans la RKI paraissent en réalité très pessimistes quant à l'état du monde politique libanais sa volonté d'améliorer la vie quotidienne de ses citoyens *lambda*. Ils préfèrent donc s'en tenir à l'écart et, quand leur pratique d'ubiquité résidentielle les place physiquement dans une position d'ici *et* de là, leur vision politique ne les engage moralement *ni* ici *ni* là. Ils se rapprochent donc sur ce point du concept de « double absence » formalisé par Abdelmalek Sayad[708] et se coupent autant que faire se peut d'un monde politique qui les révulse.

b) **Au-delà d'une non-participation, une aversion pour le monde politique libanais**

L'ensemble des Libanais rencontrés à Erbil dans la cadre de cette thèse, tous âges et toutes confessions confondus, nous ont fait part de leur désir de rester le plus éloignés possible de la politique de leur pays. Certains s'y sont engagés à un moment de leur vie, un ancien des Forces libanaises est d'ailleurs passé à de nombreuses reprises par la case prison pour ses convictions[709], et en sont d'autant plus critiques aujourd'hui.

Lors des entretiens, les mots employés à l'égard des politiciens sont très durs, parfois injurieux, voire menaçants (« La seule solution, ce serait d'expulser, voire même de tuer tous les dirigeants des partis politiques actuels[710] », etc.). Il est globalement reproché à ces derniers de n'avoir aucune morale et de ne s'intéresser qu'à leurs privilèges personnels. C'est ainsi que la corruption, constituée d'un « mélange malsain de pouvoir et d'intérêts[711] » selon l'expression d'un jeune restaurateur, est le terme qui revient le plus souvent pour qualifier la politique libanaise[712]. Pourtant, malgré leurs critiques acerbes du milieu, aucun ne souhaite s'engager dans une lutte contre les dérives dénoncées.

Un sentiment d'impuissance générale émane des hommes d'affaires libanais de la RKI lorsqu'ils s'expriment sur la politique de leur pays. Vouloir faire évoluer les choses serait selon eux inutile, utopique. E.R., lui aussi restaurateur libanais à Erbil, estime que les pratiques sont en réalité trop ancrées dans les mentalités :

---

[708] Concept élaboré à partir d'une étude sur la migration algérienne en France. SAYAD A., *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Le Seuil, 1999.

[709] Un portrait de Milad Assaf, devenu entrepreneur à Erbil, est dressé dans BELT D., « The Forgotten Faithful », *National Geographic*, juin 2009, [En ligne] https://www.nationalgeographic.com/magazine/2009/06/arab-christians (consulté le 31 mai 2018).

[710] Entretien avec un restaurateur libanais à Erbil en 2016.

[711] Entretien avec M.K., restaurateur libanais à Erbil, le 27 octobre 2015 à Erbil.

[712] Selon l'Index de perceptions de la corruption établi par l'ONG *Transparency International*, le Liban est effectivement le 37ème pays le plus corrompu au monde ; [En ligne] https://www.transparency.org/country/LBN (consulté le 31 mai 2018).

« Ce que je ne comprends pas, c'est que tout le monde se plaint d'eux, mais au moment des élections ils vont quand-même revoter pour eux. Il n'y a pas de logique[713] ».

Quand bien même certains hommes politiques souhaiteraient lutter contre les pratiques nationales de corruption, ils en seraient empêchés par le système. Interrogé sur son éventuel engagement contre les problèmes politiques qu'il pourrait identifier dans son pays, J.B., directeur national d'une grande banque libanaise en Irak, estime ainsi qu'en l'absence d'un bouleversement majeur des institutions, la cause est perdue d'avance :

« Non, je ne m'implique pas dans ça, car de toutes façons ça ne changerait rien. Pour changer les choses, il faudrait une révolution, il n'y a que ça qui marcherait. Le système politique libanais est basé sur un système féodal, avec des castes de natures religieuses et ethniques. Le Président est un maronite, le président du parlement est chiite et le premier ministre est sunnite. 70% de la population est composée de fonctionnaires qui obtiennent leurs emplois en se tournant vers les partis politiques à base confessionnelle. Les dirigeants ne peuvent pas réformer le système, car c'est ce qui forme leur structure, leur base électorale. C'est comme en Syrie, quand Bashar [El-Assad, ndlr] veut faire des réformes, il ne peut pas, il est tenu par sa base ba'athiste. Donc vraiment il n'y a qu'une révolution qui pourrait changer les choses ».

Opportuniste, il évite toutefois de s'engager davantage : « Nous on ne se positionne pas, une banque peut financer les deux parties…[714] »

Dans leurs critiques ouvertes des politiciens et du système politique du pays des Cèdres, les hommes d'affaires libanais de la RKI s'engagent en fait dans un conflit de valeurs. Le travail et le dévouement qui constitueraient leur modalité d'existence s'opposeraient à la paresse et à l'irresponsabilité, d'un côté, et à l'oisiveté et l'égoïsme, de l'autre. Ils ne peuvent ainsi concevoir que les « masses » populaires, dans un souci de facilité, se satisfassent des quelques livres libanaises qui leur sont distribuées en échange d'un soutien électoral. Mais aussi et surtout, ils dénoncent l'accumulation sans efforts – par l'effet mécanique de la corruption – de richesse, de pouvoir et de prestige par ces hommes politiques et leurs familles, quand eux doivent migrer et sacrifier une partie de leur vie pour espérer obtenir des résultats semblables. En ce sens, les hommes d'affaires libanais de la RKI s'engagent dans une sorte de compétition inégale au statut social qui génère chez eux un sentiment de

[713] Entretien avec E.R., restaurateur libanais à Erbil, le 5 juin 2016 à Erbil.
[714] Entretien avec J.B., directeur national d'une banque libanaise en Irak, *op.cit.*

rancœur envers la classe politique. Celle-ci est tenue pour responsable de leur expatriation et des maux qui y sont associés (distanciation familiale, vide social dans la RKI, etc.).

En réaction, se dessine *a contrario* une vision des États européens – et plus généralement des États occidentaux – comme modèles idéalisés de démocraties. La politique de ces pays assurerait à leurs citoyens des cadres législatif et réglementaire justes, leur fournirait des outils de travail efficaces sous la forme d'infrastructures fonctionnelles et leur garantirait la sécurité. Il n'y serait ainsi nullement nécessaire d'avoir recours à la migration pour bénéficier d'un cadre de vie satisfaisant. Les représentants du peuple, responsables, seraient également à l'écoute des besoins et des revendications de la société. Ils n'hésiteraient pas à abroger leur mandat en cas de mécontentement de la population. Ils serviraient donc l'intérêt commun plutôt que leurs intérêts personnels comme au Liban. E.K. est ainsi persuadé que « en France ou en Angleterre, il suffit que quelques milliers de personnes manifestent contre un député pour qu'il démissionne avant même que le cortège n'arrive devant le Parlement[715] ».

Avec un pied au Liban et le second au nord de l'Irak, à la fois présents et absents dans les deux[716], les Libanais de la RKI s'inscrivent dans un espace transnational depuis lequel ils entretiennent une relation affective complexe avec leur pays d'origine.

2. Liban : « je t'aime… moi non plus[717] »

Les hommes d'affaires libanais dans la RKI associent leur migration à une promotion sociale, qu'elle soit absolue (enrichissement financier et gain de reconnaissance) ou relative (éviter une perte). C'est ainsi que, à l'instar des Égyptiens travaillant dans la vallée du Jourdain étudiés par Mauro Van Aken, ils ont développé « une manière d'être entre deux endroits, où il existe une relation entre la difficulté de la migration et un gain de statut de retour au pays[718] ». Il s'agit pour eux de se priver ici et aujourd'hui, pour que d'autres (la famille) en profitent ailleurs et pour en bénéficier eux-mêmes

[715] Entretien avec E.K., représentant pour l'Irak d'une compagnie de maitrise d'œuvre électrique, *op.cit.*

[716] Alain Tarrius oppose aux descriptions de Park une vision selon laquelle les individus sont capables d'être « à la fois d'ici et de là-bas », en adoptant des normes qui leurs sont étrangères sans toutefois perdre les leurs. Voir TARRIUS A., « D'ici et de là-bas », *Le Portique*, n°28, 2012 [En ligne] http://leportique.revues.org/2574. Au regard de la situation des Libanais dans la RKI, telle qu'énumérée ci-dessus et complétée ci-dessous, il nous semble que la distinction entre la notion de « ni d'ici ni de là-bas » et celle de « à la fois d'ici et de là-bas » est une simple question de perspective. Les mêmes individus peuvent être à la fois d'ici socialement **et** de là-bas économiquement (ou l'inverse), **ni** d'ici **ni** de là-bas politiquement tout en étant d'ici **et** de là-bas par une intégration dans des réseaux sociaux distincts selon les territoires, etc.

[717] Expression populaire française tirée du titre d'une chanson de Serge Gainsbourg interprétée en 1968 avec Jane Birkin.

[718] Traduction libre. VAN AKEN M., « The Experience and Hierarchy of Migration. Egyptians Labourers in the Jordan Valley », in Hana Jaber (ed) et France Métral (ed), *Mondes en mouvements. Migrants et migrations au Moyen-Orient au tournant du XXIe siècle*, Beyrouth, Presses de l'Ifpo, 2005, p.221.

demain. Très attachés à leur mode de vie au Liban, ils l'ont en effet quitté pour mieux le retrouver. Ils trouvent toutefois à l'étranger une certaine quiétude qu'ils apprécient et chérissent. Leur affect vis-à-vis du Liban est finalement bipolaire, comme le résume simplement E.K. : « Le Liban, je l'aime autant que je le déteste[719] ».

a) **Un fort attachement au mode de vie libanais**

Dans la RKI, les Libanais font état d'un sentiment latent de nostalgie pour le Liban. Par-dessus tout, c'est la vie familiale qui leur manque, le besoin de mixité. Bien qu'ils maintiennent des contacts réguliers avec leurs proches, ceux-ci ne peuvent remplacer un contact physique. D'où leurs retours réguliers au pays pour pallier cette solitude affective. Au-delà, c'est également tout un mode de vie qui leur fait défaut dans leur région d'accueil, des modes de consommation à la pluralité d'activités sportives et de loisir disponibles au pays des cèdres.

Nombre de Libanais à Erbil évoquent avec envie la multiplicité des produits et services de consommation disponibles dans leur pays d'origine pour lesquels très peu d'équivalents existent dans la RKI. C'est principalement le cas des produits cosmétiques de grandes marques, des aliments destinés à prendre soin de sa santé, tels que ceux issus de l'agriculture biologique ou diététiques, ou encore la diversité des bars et restaurants qui permettent de décompresser le week-end ou en soirée, de se retrouver entre amis et de faire la fête.

Pouvoir profiter de son environnement naturel immédiat constitue, pour les Libanais interrogés, un atout primaire de leur pays natal. Certains évoquent ainsi à son propos « le plus beau pays du monde », reprenant à leur compte la réputation selon laquelle il est possible en une même journée d'y faire du ski le matin et d'y passer l'après-midi à la plage. La montagne et la mer constituent de fait deux sources principales d'activités régulièrement identifiées comme faisant l'objet de manques par les intéressés. Dans la RKI, la première est difficilement accessible (située à la frontière avec la Turquie et l'Iran, son accès est généralement déconseillé pour cause de présence de membres du PKK, le Parti des travailleurs du Kurdistan turc, voire parfois de mines) et très peu aménagée pour le tourisme[720], et la seconde est inexistante.

[719] Entretien avec E.K., *op.cit.*

[720] Il existe bien un téléphérique dans le gouvernorat d'Erbil au niveau de la montagne Korek et un second dans le gouvernorat de Souleymanieh au niveau de la montagne Azmar, mais les infrastructures et les activités touristiques y restent très limitées. Les visiteurs s'y rendent principalement pour admirer le panorama ; l'attraction principale de ces sites est le trajet en téléphérique lui-même.

L'absence, sous la forme d'une expatriation, constitue toutefois pour les Libanais de la RKI un moyen qui, peut-être paradoxalement, leur permet de profiter d'autant plus de ces aspects du Liban qui leur sont chers, d'y optimiser leur présence. De retour au pays, devenus vacanciers, ils y multiplient les activités dans un laps de temps limité mais pleinement destiné à celles-ci. Les images postées sur les réseaux sociaux durant ces périodes en sont des témoins volontairement mis en scène, comme pour justifier d'un éloignement le reste de l'année : en famille ou entre amis, les hommes d'affaires libanais y exposent leurs activités nautiques, leur pratique des sports d'hiver, leurs parties de chasse, leurs sorties nocturnes et autres divertissements.

À l'image des visiteurs qui connaissent souvent mieux les monuments touristiques d'une région que ses habitants, ces passages temporellement limités mais intenses permettent aux Libanais émigrés d'exploiter au maximum les différentes facettes et attributs du pays. Ceci est d'autant plus vrai qu'ils bénéficient pour cela de l'argent mis de côté dans la RKI, économies qu'ils n'auraient pu réaliser à la même échelle en restant au Liban. Ces dernières leur ouvrent le champ des possibles en termes de quantité et de qualité dans le choix des activités à effectuer. Il en résulte un important sentiment de liberté, où tout semble permis, contrastant avec leur manque criant de vie sociale dans la région kurde. Alors que l'expression visuelle de leur réussite financière dans la RKI passe souvent par l'exhibition d'un cigare, elle s'exprime au pays par l'étendue de leurs loisirs.

Malgré ce fort attachement à leur mode de vie au Liban et aux importants manques qu'ils expriment en la matière quand ils se trouvent dans la RKI, un sentiment antagoniste se fait ressentir chez les hommes d'affaires libanais opérant à Erbil. Alors qu'ils y expriment de l'ennui et de la nostalgie pour leur pays natal, une fois de retour dans ce dernier ils ressentent rapidement le besoin de partir à nouveau. Ils s'inscrivent en cela dans un schéma transnational, à cheval entre territoire d'origine et territoire hôte.

b) **La RKI vécue comme une échappatoire à l'agitation libanaise**

Une fois installés dans RKI, les hommes d'affaires libanais y trouvent un havre de paix relatif, à mettre en parallèle avec les caractéristiques du Liban qui viennent d'être mises en exergue par ses ressortissants. Plus clairement, ce sont les mêmes éléments qui, pour les Libanais expatriés, constituent à la fois les atouts et les inconvénients de leur pays, de leur ville d'origine. Ils sont contents d'y rentrer et d'en repartir pour les mêmes raisons, à savoir le calme versus la frénésie. Quand dans la RKI c'est l'effervescence sociale qui leur manque, une fois passé quelques semaines

au Liban c'est l'envie de calme, d'une « vie plus simple » qui prend le dessus. Bien que la migration soit à but purement professionnel, elle devient également un moyen de se ressourcer.

Retourner dans la RKI, c'est tout d'abord un moyen de se refaire une santé économique. Les sorties entre amis et en famille coûtent cher et, pour entretenir leur faste, il est nécessaire de mettre de côté au préalable autant que faire se peut. Les revenus plus élevés et le manque de vie sociale dans la région kurde en constituent un bon moyen, utilisé avec efficience. Quelques semaines à Beyrouth sont en effet généralement l'occasion de dépenser plusieurs mois d'économies réalisées dans la région kurde…

Outre l'aspect financier de cette circulation migratoire, l'importance apportée à la famille peut également être considérée comme étant à la fois une source d'attrait et une source de repoussoir au Liban. Si elle est à l'origine d'un manque dans la RKI, notamment pour les chefs de famille, elle peut s'avérer pour les célibataires être une contrainte de retour au pays. E.K., 35 ans, témoigne ainsi de son expérience personnelle :

« Ici je suis complétement indépendant, alors qu'au Liban il y a la famille… Et vous savez comment c'est la famille dans notre culture ! Quel que soit votre âge, ils vous voient toujours comme le gamin. Si pendant une journée vous ne voulez voir personne et simplement vous relaxer, il y a quelqu'un qui vient sonner chez vous et qui vous demande « Ça va ? Tu es malade ? J'ai essayé de t'appeler toute la journée ! » Au moins ici je suis libre de tout et de tout le monde[721] ».

Différents aspects de leur vie quotidienne au Liban rendraient aussi le pays « invivable » selon plusieurs hommes d'affaires libanais qui trouvent alors dans la RKI une échappatoire. Échappatoire aux embouteillages qui caractérisent les voies de circulation du pays des cèdres. Avec près d'1,25 millions de véhicules en 2011 (pour 55 000 en 1960), des transports en commun très peu développés (taxis-services et minibus sans itinéraire fixe, absence de métro ou de tramway, etc.) et un trafic mal organisé, les trajets routiers sont sources de retards récurrents et de forte pollution[722]. Échappatoire à l'humidité de l'air, qui peut friser à certaines périodes de l'année les 90% en bord de mer. Échappatoire enfin aux ordures qui jonchent les paysages et les rues libanaises. Même si le phénomène connait une résonnance particulière depuis la « crise des poubelles » de 2015, il date en

[721] Entretien avec E.K., représentant pour l'Irak d'une compagnie de maitrise d'œuvre électrique, *op.cit.*
[722] Voir FENIANOS N., « Petit pays, grand embouteillage », *La Revue du Liban*, n°4331, 10-17 septembre 2011, [En ligne] http://www.rdl.com.lb/2011/q3/4331/nemanquezpas3.html (consulté le 15 juin 2018).

fait de la guerre civile. Au cours du temps, en plus des déchets ménagers, ce sont également des déchets chimiques et hospitaliers qui se sont accumulés dans des décharges clandestines[723].

En contraste, les villes kurdes souffrent de très peu d'embouteillages (les seuls qui existent sporadiquement sont le fait de contrôles de la police routière ou de l'*Asayesh*), l'air y est sec et les poubelles y sont généralement bien évacuées et peu visibles en ville (à noter toutefois la quantité de détritus laissés au printemps par les familles parties en pique-nique dans l'arrière-pays…).

Enfin, cas particulier mais qui reste significatif, la RKI est jugée beaucoup plus accueillante que le Liban pour les « réfugiés palestiniens » de ce dernier[724]. Le cas de M.J., dont le père est palestinien mais dont la mère est libanaise (la citoyenneté libanaise ne se transmet pas aux enfants par la mère[725]), en constitue un bon exemple. Titulaire d'un « passeport pour réfugié », en réalité d'un simple document de voyage issu par la *Sécurité générale* libanaise, il lui est très difficile de se rendre à l'étranger, sauf à recourir à un *wasta* (notion pouvant sommairement être définie comme « favoritisme lié à une fonction officielle »[726]) pour obtenir un visa. Avant d'être autorisé à entrer dans la RKI, il a particulièrement dû réussir à convaincre les autorités locales de son statut de migrant : investisseur porteur d'un capital financier et non réfugié. Une fois sur place, sa situation s'est toutefois rapidement améliorée, accentuant le contraste avec celle qu'il connait au Liban :

« Ici j'ai une maison à mon nom, au village libanais, alors que je ne peux pas en avoir au Liban… Je me sens Libanais, mes amis sont libanais, je suis fidèle au Liban, j'y suis né et j'y ai grandi, mais je ne peux pas avoir la nationalité, soi-disant pour protéger nos droits en Palestine. Mais je suis plus

[723] HAINES-YOUNG J., « La crise des déchets du Liban couve depuis 40 ans », *Middle Easy Eye*, édition française (traduit de l'anglais), 11 août 2015, [En ligne] http://www.middleeasteye.net/fr/reportages/la-crise-des-d-chets-du-liban-couve-depuis-40-ans-1786343947 (consulté le 15 juin 2018).

[724] Pour des informations sur la condition des réfugiés palestiniens au Liban, voir UNHCR, « The Situation of Palestinian Refugees in Lebanon », 2016 [En ligne] http://www.refworld.org/pdfid/56cc95484.pdf (consulté le 18 juin 2018).

[725] Selon le décret n°15 du 19 janvier 1925, tel qu'amandé par la loi du 11 janvier 1960, portant sur la nationalité libanaise, seul « est considéré comme Libanais : toute personne née d'un père libanais ; toute personne née sur le territoire du Grand Liban (entre 1920 et 1926, État indépendant de la Syrie alors administrée par la France sous mandat de la Société des Nations, qui prend le nom de République libanaise en 1926, ndlr) qui n'a pas acquis de nationalité étrangère à la naissance par affiliation ; toute personne née sur le territoire du Grand Liban de parents inconnus ou de parents à la nationalité inconnue » (article 1). Texte disponible en ligne, en anglais : http://www.refworld.org/docid/44a24c6c4.html (consulté le 18 juin 2018).

[726] La notion de *wasta* et ce qu'elle englobe font l'objet de variations selon la définition qu'en donnent les auteurs. Nous retiendrons ici celle offerte par Annika Kropf et Tanya Cariina Newburry-Smith, pour qui le *wasta* représente « neither positive nor negative officially related favoritism, which may or may not require intercession by another ». Voir KROPF A., NEWBURRY-SMITH T. C., « Wasta as a Form of Social Capital? An Institutional Perspective », in Mohamed Ramady (ed), *The Political Economy of Wasta: Use and Abuse of Social Capital Networking*, Heidelberg, New York, Dordrecht, Londres, Editions Springer, 2015, p.13.

libanais que palestinien ! La seule chose qu'on peut légalement posséder au Liban, c'est une voiture…[727] »

Libanais de sang par sa mère, libanais de cœur et d'esprit, libanais aux yeux de ses amis et de ses clients, M.J. trouve à son tour refuge dans la RKI, en y jouissant de conditions de vie supérieures à celles de « son » pays, le Liban.

La dualité des hommes d'affaires libanais de la RKI, à cheval entre la région kurde et le Liban par une pratique d'ubiquité résidentielle, se complexifie également pour certain par l'addition d'une troisième donnée à l'équation : la projection mentale au sein d'une troisième localisation. Ainsi, à l'image de leur engagement politique, ils s'éloignent du Liban sans véritablement s'attacher à la région kurde ; circulant physiquement entre les deux, leur esprit s'oriente quant à lui vers une destination envisagée, parfois seulement rêvée. E.R., directeur de restaurant à Erbil, formule ainsi le phénomène :

« Les Libanais cherchent d'abord à faire de l'argent, d'où notre présence au Moyen Orient, puis à en profiter pour bien vivre, d'où l'attrait ensuite pour l'Occident. La phase d'investissement ici n'est souvent qu'une étape intermédiaire vers quelque-chose d'autre. Le but de tous les Libanais, c'est d'obtenir un second passeport, américain ou européen[728] ».

Des Libanais considèrent donc la région kurde comme une étape intermédiaire, non pas avant de rentrer au Liban, mais comme tremplin vers une destination plus lointaine. D'aucuns envisagent ainsi de reprendre des études en Europe, d'autres de partir s'installer en Asie, etc. Face au conflit psychologique interne provoqué par l'expatriation, ils se projettent ainsi dans un nouveau lieu qui serait source d'harmonie. Le diptyque général entre vie privée au Liban et vie professionnelle dans la RKI se transforme pour eux en un véritable triptyque : vie privée actuelle imparfaite au Liban, vie professionnelle actuelle imparfaite dans la RKI, vie privée (et éventuellement professionnelle) future idéalisée dans un territoire tiers. Ils se placent ainsi dans un nexus géographique et temporel, étant à la fois partout et nulle part.

[727] Entretien avec M.J., partenaire et directeur d'un commerce de meubles à Erbil, le 20 septembre 2016 à Erbil.
[728] Entretien avec E.R., partenaire et directeur d'un restaurant à Erbil, le 5 juin 2016 à Erbil.

RESUME CONCLUSIF

Les hommes d'affaires libanais voient leur dualité interne « homme »/« affaires » accentuée par un marqueur géographique : leur vie privée se situe au Liban, quand leurs activités professionnelles sont exercées dans la RKI. Ils s'inscrivent dès lors dans une « ubiquité résidentielle », entre pays d'origine et pays d'accueil, afin de pouvoir articuler famille et travail. Ils ne placent toutefois pas ces deux aspects de leur vie sur un pied d'égalité, le second étant, du moins officiellement, au service du premier. Lesdits Libanais se présentent ainsi en héros modernes à travers leur parcours migratoire : œuvrant pour le bien-être familial à leurs dépens personnels, dans une pratique sacrificielle, ils s'engagent dans la quête graalique d'un « mieux » à conquérir au profit des leurs.

À l'image des Chinois immigrés aux États-Unis et étudiés par Philip Yang, l'attachement de ces ressortissants libanais à leur mode de vie, la répartition genrée des tâches au sein des familles, l'absence de base familiale à la communauté immigrée, le manque de garanties quant à la pérennité de leur résidence et l'absence de statut social véritable dans la RKI les poussent à adopter dans leur territoire d'accueil un comportement de *séjourneur*[729]. Ils s'engagent ainsi physiquement dans une migration circulaire entre le Liban et la région kurde, profitant de leur situation dans chaque territoire. Dans cette dynamique, se tenir à l'écart de la politique est considéré par ces acteurs comme un choix judicieux, voire comme un engagement dans un conflit de valeurs opposant efforts et mérite à paresse et oisiveté.

La situation dans laquelle s'inscrivent les cadres et entrepreneurs libanais dans la RKI ne correspond en somme nullement à celle d'une migration « classique » à l'occasion de laquelle des affaires sont développées, comme cela a été le cas aux États-Unis, en Europe, etc. Au contraire, il s'agit d'une véritable migration d'affaires, réalisée uniquement dans une perspective et sous une forme professionnelle. La migration est réalisée dans un cadre d'affaires, et non l'inverse. Ce faisant, ces acteurs s'engagent dans des relations ambiguës avec leur société d'accueil, comparables dans une certaine mesure à celles des Égyptiens dans la Vallée du Jourdain telles qu'identifiées par Mauro Van Aken, à savoir « entre l'exclusion sociale et l'intégration économique, entre la distance sociale et des relations limitées aux [Kurdes] de statut [supérieur][730] ». Cette position contribue alors pleinement à expliquer les limites commerciales qu'ils rencontrent dans la région kurde.

[729] Sur ce constat chez les Chinois des États-Unis, voir YANG P., « The "Sojourner Hypothesis" Revisited », *op.cit.*, p.243.

[730] Les relations sociales des Égyptiens dans la Vallée du Jourdain se font quant à elles avec les Jordaniens de « statut inférieur ». VAN AKEN M., « The Experience and Hierarchy of Migration. Egyptians Labourers in the Jordan Valley », *op.cit.*, p.241.

TROISIEME PARTIE

DES RELATIONS LIBANO-KURDE A FAIBLES ADHERENCES

CHAPITRE 7.
UNE OFFRE COMMERCIALE LIBANAISE AUX DEBOUCHES ETROITS DANS LA REGION DU KURDISTAN D'IRAK

« Tout ce qu'on trouve à Erbil, c'est soit du local, soit des produits turcs. Du coup, pour ma garderie, comme je voulais des standards de haute qualité, j'ai dû tout importer. Ça m'a donc pris du temps et ça m'a coûté beaucoup d'argent ».

R.S., propriétaire d'une garderie à Erbil, octobre 2016[731].

Historiquement installés sur les continents américains et européen[732], le continent africain[733], et en Australie[734], les migrants libanais sont confrontés, selon une différenciation opérée par B. Winder[735], à tous types de sociétés : un système considéré comme plus moderne que le leur, où une culture domine et à laquelle ils essaient de s'assimiler (type Amérique du Nord) ; une société de cohabitation entre plusieurs cultures, estimées égales à la leur, au sein de laquelle ils se sentent en position de supériorité (type Amérique latine) et un système colonial, en Afrique de l'Ouest, où ils restent totalement étrangers et s'immiscent entre le peuple indigène et les colons européens. L'investissement dans l'ensemble de ces territoires a généralement été temporellement secondaire au processus de migration lui-même, puisque celui-ci a été initié par une fuite du Liban (*push factors*). Dans tous les cas, ils ont réussi à s'adapter à leur environnement local afin d'y développer et d'y faire fructifier leurs affaires. À partir d'une demande locale, ils ont défini une offre correspondante.

[731] Entretien avec R.S., propriétaire d'une garderie à Erbil, le 7 octobre 2016 à Beyrouth.
[732] ABDELHADY D., *The Lebanese Diaspora: The Arab Immigrant Experience in Montreal, New York, and Paris*, *op.cit.*
ABDULKARIM A., *La diaspora libanaise en France : Processus migratoire et économie ethnique*, *op.cit.*
KARAM J. T., *Another Arabesque: Syrian-Lebanese Ethnicity in Neoliberal Brazil*, *op.cit.*
[733] ARSAN A., *Interlopers of Empire. The Lebanese Diaspora in Colonial French West Africa*, *op.cit.*
WINDER B., « The Lebanese in West Africa », *Comparative Studies in Society and History*, *op.cit.*
[734] BATROUNEY A., BATROUNEY T., *The Lebanese in Australia*, Melbourne, AE Press, 1985.
[735] WINDER B., « The Lebanese in West Africa », *op. cit.*, p. 296-298.

Dans la RKI, un schéma semblable est observé quand des employés travaillant déjà sur place décident d'ouvrir leur propre entreprise. Comme dans les cas précédents, l'investissement résulte alors de l'identification par le (futur) entrepreneur de niches prometteuses concrètes, à un moment *t*, sur la base d'un vécu local personnel. C'est l'exemple d'E.B., arrivé à Erbil en 2004 comme employé de la compagnie Malia, qui y ouvre son entreprise 5 ans plus tard. Il remporte rapidement d'importants appels d'offres et se forge une solide réputation locale en travaillant auprès de l'armée américaine, du consulat américain, de grands groupes étrangers et du GRK. Son expérience de longue durée dans la capitale kurde antérieure à sa création d'entreprise lui a permis d'étudier correctement son environnement, de mettre le doigt sur des déséquilibres entre offres et demandes, et ainsi de s'assurer un fort succès entrepreneurial en proposant des produits et services adaptés[736].

La plupart des investisseurs libanais ouvrant leurs affaires sur/dans la RKI ne suivent toutefois pas cette voie. En effet, c'est la perspective de prospecter et d'exploiter un nouveau marché, suite à la levée des embargos sur la région kurde consécutivement à la guerre de 2003, qui est à l'origine de l'intérêt porté à la région (*pull factors*). L'investissement (même à l'état de projet) précède donc en cela la phase de migration. Dans une logique de migration circulaire temporaire, établie dans le chapitre précédent, ils prennent généralement peu le temps d'étudier les modes de consommation locaux et préfèrent offrir des catégories de biens auxquels ils sont accoutumés, c'est-à-dire similaires à ceux disponibles sur les marchés internationaux. Ils ne s'adaptent pas spécifiquement aux besoins locaux.

Contrairement aux entreprises turques qui commercent historiquement avec la région kurde d'Irak et qui répondent particulièrement bien aux habitudes de ses habitants tant en termes de renommée (leurs produits y sont considérés comme « originaux », soit en substance « connus » et « de qualité ») que de dépenses (leurs prix sont réduits par d'importantes aides publiques à l'export[737]), leurs pendantes libanaises restent finalement grandement en marge du marché local (partie I). Elles ne sont d'ailleurs pas établies uniformément au sein de la capitale Erbil, ne pouvant atteindre qu'une niche de marché restreinte : celle des consommateurs les plus aisés (partie II).

[736] Entretien avec E.B., partenaire directeur d'une compagnie d'informatique à Erbil, *op.cit*. A noter qu'E.B. a étudié l'informatique dans un collège technique au Liban mais n'a jamais terminé sa formation.

[737] Certains Libanais évoquent une aide gouvernementale turque à hauteur de 25% sur les exports, destinée à faciliter le commerce extérieur du pays. Selon Jean-François Pérouse, même si le pourcentage de 25% semble exagéré et que des variations existent en fonction des secteurs et des pays, la Turquie dispose effectivement d'un dispositif d'aide(s) aux exportateurs et aux investisseurs à l'étranger particulièrement efficace. Il existe ainsi plusieurs types d'aide qui, cumulés, peuvent s'avérer déterminants (crédits à l'investissement, aide à la promotion, formation...). [Courrier électronique de J.F. Pérouse, le 22 octobre 2019].

I — LES ENTREPRISES LIBANAISES EN MARGE DU MARCHE LOCAL KURDE

Contrairement aux entreprises de type transnationales[738], pour lesquelles il n'existe aucun centres et périphéries (les idées, produits et personnels circulent sans considération de nationalité entre les branches de l'entreprises réparties dans différents pays), et à celles de type multipolaires (*mutli-domestic*), au sein desquelles une large autonomie est confiée aux bureaux locaux, les compagnies libanaises qui s'installent dans la RKI correspondent plutôt, selon la classification opérée par João Peixoto[739], au type traditionnel, dit « quasi-colonial ». Leurs cadres restent en effet grandement libanais, même s'il arrive que certains soient recrutés localement dans le cas des grosses structures (banques, compagnies de construction) et le personnel kurde n'a pas vocation à occuper de postes dans d'autres branches de la même compagnie à l'étranger. L'organisation de la maison-mère est reproduite et, au sein de la même entreprise, les idées, produits et personnels circulent dans un sens unique : du Liban vers la RKI. Les entrepreneurs s'inscrivent dans une démarche similaire : venus de l'extérieur, ils importent des idées et des produits étrangers plutôt que de s'adapter à et d'adopter les modes de production et de consommation locaux. Ces derniers restent d'ailleurs grandement méconnus de la plupart des hommes d'affaires libanais, ceux-ci ayant largement improvisé leur saisie du marché kurde (partie 1). Ce faisant, ils se spécialisent dans le commerce de produits et de services globaux, c'est-à-dire aux caractéristiques, à la qualité et au prix similaires à ceux disponibles dans les pays développés[740] (partie 2).

[738] Nous privilégions ici le terme transnational, utilisé par Christopher Bartlett et Sumantra Ghoshal (BARTLETT C., GHOSHAL S., *Managing across Borders - The Transnational Solution*, Londres, Hutchinson Business Books, 1989), plutôt que global, choisi par João Peixoto, afin d'éviter que ne naisse une confusion avec l'aspect global des produits et services offerts par les Libanais dans la RKI. En effet, dans le premier cas, il est question d'un mode d'organisation structurelle et managériale, quand dans le second il s'agit de caractéristiques attachées aux biens et services fournis par l'entreprise. Il n'est pas nécessaire d'être une entreprise globale pour offrir des produits et services globaux, d'où le choix sémantique opéré.

[739] PEIXOTO J., « The International Mobility of Highly Skilled Workers in Transnational Corporations: The Macro and Micro Factors of the Organizational Migration of Cadres », *op.cit.*, p.1047.

[740] La notion de « pays développé », ou « pays du Nord » se fonde sur l'Indice de développement humain (IDH), mis au point par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Il permet de classer les pays en prenant en compte trois dimensions : le bien-être matériel, la santé et l'éducation. Pour aller plus loin sur IDH, voir ACCARDO J., MURAT F., PARETTI (de) G., « L'indice de développement humain : une approche individuelle », INSEE, 2007 [En ligne] https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2586304/texte_accardo_de_peretti_murat.pdf (consulté le 27 juillet 2018).

1. Une innovation de marché grandement improvisée

Afin de développer et de pérenniser leurs affaires, les chefs d'entreprises doivent constamment avoir recours à l'innovation. Celle-ci se décline généralement sous 4 formes, définies par Davender Gupta comme répondant aux questions du quoi, du comment, du qui et du pourquoi[741] :

- l'innovation de l'offre (le quoi) : « le développement de nouveaux produits ou de nouveaux services qui n'existaient pas avant » ;
- l'innovation du processus (le comment) : « le développement de nouveaux procédés ou méthodes qui permettent de livrer le produit ou service plus vite, moins cher, et de meilleure qualité » ;
- l'innovation de marché (le qui) : « viser un marché présentement mal servi par les offres actuelles des autres, en faisant des modifications mineures à son produit ou à son service » ;
- l'innovation de valeur (le pourquoi) : « viser un besoin non-satisfait mais très apprécié de son marché actuel, et livrer cette valeur de façon plus efficace que ses compétiteurs, en intégrant l'innovation de processus ».

Les hommes d'affaires libanais de la RKI n'ont mis au point aucun nouveau produit ou service, n'ont développé aucun processus de production novateur et n'ont réactualisé aucun concept tombé en désuétude. Ils ne s'engagent donc ni dans une innovation de l'offre, ni dans une innovation de processus, ni dans une innovation de valeur. Leur présence dans la région kurde résulte toutefois de l'identification d'un nouveau marché potentiel, par le biais d'une segmentation du marché mondial (ils ont identifié la RKI comme nouvelle terre d'opportunités) et de moyens (supposés) de mieux le servir. En cela, ils sont dans une innovation de marché. Celle-ci reste cependant grandement improvisée.

a) Des activités économiques de l'ordre du pari

Désireux d'investir dans la RKI, les hommes d'affaires libanais s'appuient grandement sur leur savoir-faire sectoriel pour réussir. Nombreux sont de fait les migrants d'affaires libanais à être de véritables professionnels, voire des spécialistes, dans les secteurs d'activités dans lesquels ils opèrent dorénavant dans la région kurde. C'est d'ailleurs pour leur expérience que les premiers arrivants ont

[741] Cette distinction ainsi que les courtes définitions qui suivent sont tirées de : GUPTA D., « Les quatre dimensions de l'innovation », poste de blog, 24 novembre 2010, [En ligne] http://blogue.davender.com/2010/11/les-quatre-dimensions-innovation (consulté le 8 août 2018).

été démarchés afin de compléter d'importants projets pour le compte du GRK, de riches entrepreneurs locaux et de grands groupes internationaux.

Confiants en leurs capacités, nombreux sont les Libanais qui font par la suite le pari de « créer » un marché là où il n'existe pas encore. Des prestations étrangères à la RKI ne sont en effet pas spécifiquement réclamées, jusqu'à ce que leur lancement induise en elle-même un besoin par la diversification des choix disponibles : l'offre crée en ce sens sa propre demande[742]. C'est le cas par exemple de l'ouverture d'un restaurant 24h/24 en alternative aux établissements aux plages horaires réduites, d'un service de garderie anglophone en alternative aux systèmes kurdophones et arabophones, etc. Arrivés dans un « marché vierge » et souhaitant en tirer profit le plus rapidement possible, ils tentent d'y transposer des pratiques qu'ils connaissent et ont éprouvées sous d'autres latitudes. Puisqu'ils y ont gagné une clientèle de la sorte, ils estiment pouvoir raisonnablement en conquérir, pour ne pas dire en créer, également une nouvelle parmi les Kurdes.

Il existe ainsi une tendance parmi les migrants d'affaires libanais dans la RKI à essayer d'ouvrir le marché local à leurs propres pratiques professionnelles, à leurs propres produits, à leurs propres services. Si cela peut *a priori* se comprendre pour les cadres d'entreprises internationales, qui représentent une institution avec ses dynamiques et modes de fonctionnement internes, de nombreux entrepreneurs suivent la même voie. À la question de savoir pourquoi ils ont fait le choix d'investir dans tel secteur d'activité ou dans tel autre au sein de la région kurde, ils fournissent régulièrement la même réponse : « c'est ce que j'ai toujours fait », « c'est mon métier », etc. Au-delà de la facilité et de la praticité que cela apporte, ils ne s'imaginent rien faire d'autre, parfois ne rien pouvoir faire d'autre. C'est ainsi qu'apparaissent à Erbil la sœur jumelle d'une boutique de meubles d'Abidjan, des restaurants similaires à ceux de Dubaï ou Beyrouth, un service d'aviation privée calqué sur une compagnie de Santa Ana en Californie, etc.

À l'inverse de cette pratique dominante qui veut qu'un cadre de la restauration ouvre un restaurant, qu'un ingénieur crée une entreprise de conseil, etc., d'autres entrepreneurs n'hésitent pas, quant à eux, à changer complétement de secteur d'activité professionnelle. Pour reprendre la nomenclature

[742] Attention à ne pas confondre ici avec la « loi de Say », élaborée par l'économiste français Jean-Baptiste Say (1767-1832). Selon cette dernière, l'offre crée une demande dans le sens où l'argent récolté par la vente d'un produit sert à acquérir à son tour un nouveau produit. La demande créée par l'offre ne concerne donc pas le produit offert, mais des produits tiers. Dans notre cas, au contraire, l'offre crée une demande du produit offert. Pour bien comprendre, et à seule fin d'illustration puisqu'on s'éloigne alors quelque-peu de notre sujet, la sortie annuelle des nouveaux smartphones qu'une frange de la population mondiale considère dorénavant indispensable de posséder en constitue l'exemple-type. Pour aller plus loin sur les travaux de Say, voir SAY J-B., 1841, *Traité d'économie politique, ou simple exposition de la manière dont se forment les richesses*, 6e édition, Paris, Guillaumin Libraire, et plus précisément le Livre I, chapitre XV, « Des débouchés », p.141-142 pour ce qui nous intéresse ici.

utilisée par Christopher Schroeder, plutôt que d'être des improvisateurs (*Improvisers*), adoptant des modèles dont le succès a déjà été prouvé dans d'autres marchés et éventuellement adaptés aux spécificités culturelles et linguistiques locales, ils se veulent résolveurs de problèmes (*Problem Solvers*), dont les affaires seraient tournées sur la résolution de défis locaux[743]. Ils essaient de développer ce qui leur semble être adapté au marché de la RKI, sans que cela ne soit pas moins un pari, ou une « vision ».

En visite sur place, des investisseurs notent ainsi des manques – parfois plus supposés que réels – en services et produits et proposent dès lors d'intégrer ces derniers aux circuits de consommation locaux. C'est ainsi qu'un agent de voyage crée par exemple le premier grand salon de beauté exclusivement féminin à Erbil en 2008, après avoir « découvert que la société était très divisée entre les hommes et les femmes[744] ». C'est également ainsi qu'un homme d'affaires autrefois engagé dans le commerce avec l'Irak, dans le cadre du programme Pétrole contre nourriture, y ouvre en 2012 l'un des restaurants libanais les plus réputés de la ville après avoir jugé qu' « avec le nombre important d'expatriés il y avait un besoin pour de la cuisine de qualité[745] ».

Certains Libanais procèdent quant à eux à une évaluation théorique du marché, à distance, sur la base d'informations collectées via des canaux digitaux (sites Internet, forums, réseaux sociaux, etc.). Ils identifient dès lors des opportunités d'affaires à partir de l'interprétation originale de ces informations et tentent d'en optimiser l'opérationnalisation malgré leur haut degré d'abstraction. C'est la voie que suit I.B., lorsqu'il décide en 2013 d'ouvrir une usine de chips dans la RKI alors qu'il travaille comme financier dans une banque suisse à Genève :

« J'étais en Suisse, j'avais entendu parler du Kurdistan et ça m'a intéressé de venir y tenter quelque-chose. J'avais lu quelque-part que l'Irak importe 95% des aliments qu'elle consomme, ça m'a interpelé. J'ai donc réfléchi à comment je pouvais exploiter la situation pour produire quelque-chose sur place. Comme il y a beaucoup de concurrence de l'étranger, il me fallait un produit qui n'aime pas le transport. Or c'est le cas pour les chips : le transport a un poids très important dans le prix, puisqu'au final on transporte de l'air… Les paquets sont très légers et volumineux, et ils ne coûtent

[743] Christopher Schroeder identifie également des « joueurs globaux » (*Global Players*) qui savent dès le départ qu'ils développent des compagnies uniques pouvant atteindre et avoir un impact sur n'importe quel marché. Ce n'est pas le cas pour les Libanais de la RKI. Voir SCHROEDER C., *Startup Rising: The Entrepreneurial Revolution Remaking the Middle East*, New York, Palgrave Macmillan, 2013, p.42.
[744] Entretien avec E.C., propriétaire d'un salon de beauté à Erbil, *op.cit.*
[745] Entretien avec A.K., restaurateur à Erbil, *op.cit.*

rien… J'ai donc choisi ce produit, puisque produire sur place et réduire les coûts de transports devenaient un avantage conséquent pour moi[746] ».

Il n'a alors aucune expérience dans le domaine ; lorsqu'il achète les machines pour équiper son usine, il fait signer des clauses de transfert de savoir-faire à ses fournisseurs afin qu'ils lui apprennent à s'en servir. L'instabilité potentielle de la région ne freine pas non plus sa détermination, bien au contraire :

« La guerre, ça peut aussi être bon pour les affaires. Les gens restent chez eux, ils s'ennuient, ils ne savent pas quoi faire. Alors ils mangent des chips ![747] »

Le choix pratique, et les risques afférents, pour ces entrepreneurs de changer de secteur d'activité pour travailler dans la RKI peuvent aussi être guidés par une dimension passionnelle : il peut en effet s'agir d'une occasion de réorienter sa carrière en fonction d'affinités particulières. Un maitre d'œuvre qui « adore les massages, la vie de nuit, travailler avec les femmes[748] » ouvre ainsi un Spa à Erbil, une cadre du domaine des biens de grande consommation au Liban qui a « un petit rêve d'importer des objets de luxes[749] » devient franchisée de la joaillerie de renom Zoughaib, etc.

Qu'ils aient poursuivi leur carrière dans leur secteur professionnel de prédilection ou qu'ils aient plutôt décidé d'en explorer un nouveau, qu'ils se soient reconvertis par passion ou par défaut (poursuite du projet d'un proche, peur qu'un produit ne fonctionne pas, etc.), les migrants d'affaires libanais dans la RKI font globalement face à un problème de taille : leur faible connaissance du marché local. Alors que leur rapidité de réaction face à l'ouverture des frontières irakiennes leur a permis de se placer parmi les précurseurs étrangers en son sein, elle est également la cause de nombreuses erreurs.

b) **Des erreurs liées à un manque d'informations**

L'identification des opportunités d'affaires nécessite généralement une étude du marché ciblé ainsi que de son environnement extérieur. Prendre connaissance de ce dernier permet en effet d'appréhender à la fois les demandes des clients, les contraintes qui y sont attachées et les solutions commerciales déjà en place pour y répondre. Or, comme l'admettent volontiers la plupart des

[746] Entretien avec I.B., Partenaire dirigeant d'une usine de production de chips à Erbil, le 18 octobre 2016 à Beyrouth.
[747] I.B. devra finalement se retirer de la RKI en 2016 : avec la chute de Mossoul aux mains de Daesh en 2014, il perd en effet accès à son plus gros marché. La guerre ne lui est finalement pas profitable.
[748] Entretien avec M.A., propriétaire d'un Spa à Erbil, *op.cit.*
[749] Entretien avec P.K., propriétaire d'une bijouterie de luxe à Erbil, le 30 mai 2016 à Erbil.

hommes d'affaires libanais que nous avons rencontrés à Erbil et à Beyrouth, y compris les « résolveurs de problèmes », cette étude n'est souvent réalisée que très superficiellement, voire pas du tout, pour la RKI. Tant bien même ils auraient souhaité la mener, ils n'auraient, selon un employé de la Direction de l'enregistrement des compagnies, de toute façon pas obtenu de grands résultats face à l'opacité locale existant en la matière :

« Il n'y a pas de chiffres sur l'économie et les affaires dans la région, car les dirigeants n'en veulent pas. Ils ne souhaitent pas qu'il y ait implémentation d'un système transparent. En fait, c'est grandement une question de taxes : si les entreprises déclarent vraiment ce qu'elles gagnent, elles devraient payer plus de taxes, or le problème c'est que ces entreprises appartiennent aux dirigeants. […] Je suis conscient que c'est un gros problème pour les étrangers, qui ont besoin d'informations stables pour investir dans un pays. Mais malheureusement chez nous ça n'existe pas[750] ».

Le découpage géographique du marché mondial, sur lequel se sont donc appuyés les Libanais pour investir dans la RKI, ne constitue qu'une manière parmi d'autres de le segmenter en petites entités maniables dans lesquelles il est possible de développer des affaires rentables. Comme l'indique Axel Johne, d'autres critères objectifs, comme des données démographiques, et subjectifs, comme l'interprétation du style de vie des consommateurs, peuvent également être pris en compte[751]. Leur négligence par les hommes d'affaires libanais de la RKI, résultat d'une faible préparation dans leur processus d'innovation de marché et du peu d'informations disponibles, est à l'origine de nombreuses erreurs. Celles-ci peuvent être regroupées en quatre catégories, selon la nature de l'appréciation locale erronée en étant à l'origine : l'éthique, le développement matériel, les rapports sociaux, et les pratiques sociales.

La première catégorie d'erreurs commises par les investisseurs libanais est donc de ne pas prendre en compte, ou de sous-estimer, l'éthique de consommation kurde. L'influence de la culture[752] et/ou de la religion[753] est sur ce point primordiale. Dans une région à forte majorité musulmane, l'alcool en constitue un cas d'école ; tout comme ce serait le cas avec la viande de porc, son interdiction

[750] Entretien avec A.K., employé du Bureau de l'enregistrement des compagnies à Erbil, titulaire d'un Master en statistiques d'une université anglo-saxonne, le 17 novembre 2016 à Erbil. Sur l'appartenance des entreprises aux dirigeants, voir le chapitre suivant.

[751] JOHNE A., "Successful market innovation", *European Journal of Innovation Management*, vol.2, n°1, 1999, p.7.

[752] Emilie Stien établit un lien entre l'attachement à un groupe et à des normes culturelles, d'une part, et la sensibilité aux critères éthiques et ethniques dans les intentions d'achat, d'autre part. Voir STIEN E., *L'impact de la culture sur le comportement de consommation : modélisation d'un comportement de consommation éthique ethnique*, thèse de doctorat, Université d'Artois, 2012.

[753] Sur la relation entre la religion et la morale, ou la *Théorie du commandement divin*, voir entre autres TIMMONS M., *Moral Theory: An Introduction*, Lanham, Boulder, New York, Toronto, Oxford, Rowman & Littlefield Publishers, 2002, Chapitre 2, p.23-35.

religieuse en rend la consommation immorale. Il n'est donc pas bienvenu d'en proposer partout à la vente. C'est ce qu'a constaté à des dépends A.K., propriétaire d'un restaurant dans un quartier sécurisé de la ville :

« Dream City est l'endroit le plus prestigieux d'Erbil. Cependant, nous avons fait une erreur de calcul. Quand nous sommes arrivés, nous avons fait une rapide étude de marché, mais pas suffisamment. Je vends de l'alcool et les gens ici n'aiment pas trop ça. Ils consomment chez eux mais n'aiment pas être vus. Il aurait donc été plus judicieux de sélectionner une autre localisation[754] ».

La méconnaissance du développement matériel et des rapports sociaux locaux constituent ensuite la deuxième et la troisième catégorie d'erreurs commises par les Libanais à leur arrivée dans la RKI. Il n'est en effet pas toujours possible de transposer dans un nouveau contexte une idée commerciale qui fonctionne ailleurs, l'équipement domestique dont est dotée la population locale et les interactions entre individus et groupes au sein de celle-ci pouvant varier comparativement à la population de référence. Une opportunité d'affaire n'est en effet pas liée uniquement à la nature du produit ou du service offert, mais aussi et surtout à la fenêtre spatio-temporelle dans laquelle elle s'inscrit. Vendre des charrettes dans une société disposant d'un parc automobile ou offrir un service de visite aux personnes âgées dans une société aux solidarités intergénérationnelles familialistes[755] ne feraient par exemple économiquement pas grand sens. E.C., arrivé à Erbil en 2007, en a fait l'expérience. Avant d'ouvrir un salon de beauté dans la capitale kurde, il y a d'abord subi un important échec en cumulant ces deux catégories d'erreurs sur un même projet :

« J'ai d'abord pensé ouvrir un grand magasin de cadeaux axé sur le chocolat, sur le modèle de *Pachi*[756] : offre de plateaux de chocolat de très bonne qualité, compositions chocolatières, etc. J'ai loué le local, j'ai tout préparé, j'ai fait venir des machines et les premiers stocks de chocolat, mais je n'ai jamais ouvert : ça ne correspondait pas aux besoins du marché local. Tout d'abord, au Kurdistan il fait très chaud et ils ont des problèmes d'air conditionné. En 2007, ils n'avaient que leurs « coolers » à eau, autant dire que ça ne sert pas à grand-chose. Donc les chocolats fondaient très rapidement. Ensuite, c'est une société très fermée, ils n'ont pas la culture de l'invitation. […] Quand

[754] Entretien avec A.K., propriétaire d'un restaurant à Erbil, le 22 octobre 2015 à Erbil.

[755] Selon la distinction opérée par Cécile Perret et Bernard Paranque, la solidarité informelle consiste en une aide spontanée liée aux usages et aux traditions d'entraide dans une société, alors que la solidarité formelle passe par les institutions de protection sociale. Le modèle dit familialiste, qui appartient à la première catégorie, « est caractérisé par un faible niveau de protection sociale mais une forte exigence à l'égard du devoir des familles au sens du ménage ou du réseau de parenté élargie ». PERRET C., PARANQUE B., « Mutations familiales et relations intergénérationnelles en Algérie », *Recherches familiales*, n°10, 2013, p.164-165.

[756] Patchi est un chocolatier fin créé à Beyrouth en 1974 par Nizar Choucair.

on veut ouvrir un business quelque part, il faut étudier la société, ce que je n'avais pas assez fait. Ça a donc été un investissement de 198 000 dollars pour rien[757] ».

Enfin, une méconnaissance des pratiques sociales[758] locales constitue la quatrième catégorie d'erreurs commises par les migrants d'affaires libanais dans la RKI. Sans être familiers avec ces pratiques, des hommes d'affaires émettent en effet des suppositions erronées quant aux besoins et aux désirs de consommation des individus au sein de leur nouveau marché[759]. Dans ce cas, leur offre ne rencontre à nouveau qu'une demande insuffisante pour garantir le succès économique de leur entreprise. Dans un grand centre commercial d'Erbil, par exemple, un cinéma libanais de 14 salles peine à attirer des clients kurdes car « ils ne viennent pas au mall pour faire des courses, mais pour se distraire ; du coup comme ils rentrent gratuitement ils ne comprennent pas qu'ils doivent payer pour le cinéma[760] ». Parfois, une population extérieure, aux pratiques sociales différentes, compense en partie ce manque à gagner. Dans l'exemple donné, le cinéma est principalement fréquenté par des Arabes originaires du reste de l'Irak. Parfois, au contraire, cela signe la fin rapide de l'aventure économique. C'est ce qu'illustre le cas du premier projet d'investissement de C.A.C. dans la RKI :

« De 2009 à 2010, j'ai ouvert une compagnie de nettoyage et de service. Un autre Libanais m'avait attiré dans ce projet et ça a été un désastre. J'ai perdu 180 000 dollars. La population locale n'était pas prête pour une telle compagnie. Quand je proposais aux entreprises de leur envoyer un employé tous les jours ou tous les deux jours pour nettoyer leurs carreaux, pour seulement 15 ou 20 $ par mois, ils me demandaient pourquoi ils avaient besoin de les nettoyer. Pour eux, ça n'avait aucun intérêt[761] ».

Au-delà des conséquences de ces erreurs d'appréciations commises lors de leur entrée sur le marché kurde, les hommes d'affaires libanais expriment également un sentiment d'incompréhension, voire de déception, lié au fonctionnement quotidien de leurs entreprises dans la région. Habitués à certains standards, à certaines manières de faire, ils se heurtent à des comportements alors inconnus. Le

[757] Entretien avec E.C., propriétaire d'un salon de beauté à Erbil, *op.cit.*

[758] Nous retenons ici la définition d'Andreas Reckwitz pour qui une pratique sociale est « *a routinized type of behaviour which consists of several elements, interconnected to one another: forms of bodily activities, forms of mental activities, "things" and their use, a background knowledge in the form of understanding, know-how, states of emotions and motivational knowledge* ». RECKWITZ A., « Toward a theory of social practices: A development in culturalist theorizing », *European Journal of Social Theory*, vol. 5, n° 2, 2002, p.243-263 (citation p.249).

[759] Pour Alan Warde, figure centrale de la théorie des pratiques de consommation, les besoins et les désirs n'émanent en effet pas directement des individus mais sont créés par les pratiques sociales. WARDE A., « Consumption and theories of practice », *Journal of Consumer Culture*, vol. 5, n° 2, 2005, p.131-153. En France, la théorie des pratiques reste encore grandement méconnue, malgré un fort succès au Royaume-Unis. Pour une présentation de ses origines et développements, voir DUBUISSON-QUELLIER S., PLESSZ M., 2013, « La théorie des pratiques », *Sociologie*, vol.4, n°4, 2013, p.461-469.

[760] Entretien avec S.M., directeur d'un cinéma à Erbil, *op.cit.*

[761] Entretien avec C.A.C., propriétaire libanais d'une menuiserie à Erbil, *op.cit.*

rythme de travail diffère souvent de ce qu'ils connaissent (« ils ne commencent pas très tôt le matin, font une longue pause à midi, viennent ou ne viennent pas travailler à leur guise, mais ils peuvent nous appeler à 23h ou minuit pour nous demander des choses ![762] »), la réaction de la clientèle n'est pas toujours celle attendue (« on peut leur apporter tout ce qu'il y a de meilleur, ils ne disent jamais merci[763] », « les gens ne donnaient jamais de pourboire ; c'est quelque-chose qui me choque profondément[764] ») et les modalités de paiement sont limitées (la transactions se font surtout en liquide, très peu par chèques ou par transferts bancaires). Forts d'une expérience professionnelle au Liban et/ou dans de grands marchés à l'étranger, ils s'attendent en effet à un environnement de travail à l'image des biens et services qu'ils offrent, à savoir « global ».

2. Un investissement libanais du segment global du marché kurde

Dans un marché émergent, les marchés de produits peuvent être divisés en quatre segments « qui se distinguent par des combinaisons de trois variables : le prix, la qualité et les caractéristiques[765] ». Ceux-ci sont :

- le *segment global* : il est composé de consommateurs à la recherche de produits dont la qualité et les caractéristiques sont semblables à ceux des pays développés. Ils peuvent pour cela payer un prix lui-aussi semblable à celui en cours dans les pays les plus riches[766] ;
- le *segment de classe moyenne émergente* : il correspond à des consommateurs souhaitant acquérir des produits combinant prix, qualité et caractéristiques globaux et locaux. Ils peuvent ainsi être prêts à payer un prix global (parfois local) pour obtenir des produits de qualité globale mais aux caractéristiques locales)[767]. Des Kurdes font par exemple confectionner des vêtements traditionnels à partir de soie de première qualité qu'ils importent au prix fort de Russie ;
- le *segment local* : il est constitué des consommateurs satisfaits des produits au prix, à la qualité et aux caractéristiques locales[768] ;

[762] Entretien avec F.C., directeur régional d'un grand groupe libanais à Erbil, le 20 avril 2016 à Erbil.
[763] Entretien avec D.J., médecin propriétaire d'une clinique médicale à Erbil, *op.cit.*
[764] Entretien avec S.M., directeur d'un cinéma à Erbil, *op.cit.*
[765] « which are distinguished by combinations of three variables: price, quality, and features », traduction libre, KHANNA T., PALEPU K., *Winning in Emerging Markets: A Road Map for Strategy and Execution*, Boston, Harvard Business Press, 2010, p.38.
[766] Ibid.
[767] Ibid.
[768] Ibid.

— le *segment de fond* (*bottom segment*) : il regroupe les consommateurs qui ne peuvent acquérir que les produits les moins chers[769].

Qu'ils se soient basés sur leur expérience personnelle ou qu'ils aient voulu s'adapter à des besoins localement identifiés pour ouvrir leur entreprise dans la RKI, les hommes d'affaires libanais se sont concentrés sur le segment global du marché.

a) **Des produits globaux pour une « attaque par les flancs » du marché kurde**

L'étude de marché des Libanais dans la RKI s'est globalement révélée minime, si ce n'est inexistante. Il leur est donc difficile de connaitre suffisamment les caractéristiques des produits locaux afin d'être compétitifs dans leur éventuelle production et/ou commercialisation. Dotés d'une expérience à l'étranger, ils se spécialisent plutôt sur des biens et services aux *caractéristiques* globales.

L'ouverture de branches de grands groupes constitue l'exemple le plus visible de cet investissement du segment global du marché de la RKI par les Libanais. Leurs banques offrent ainsi des services similaires à ceux disponibles dans les pays « du Nord », comme les transferts d'argent à l'étranger, l'établissement de lettres de garantie et de crédit, etc. Des opérations plus importantes que celles de leurs équivalentes irakiennes peuvent être effectuées, ces dernières ayant été placées sous embargos pendant plusieurs années et ne bénéficiant, dès lors, que d'une faible position sur le marché international. Leurs entreprises de construction bâtissent quant à elles des villas aux standards internationaux (eau et électricité courante, connexion Internet, etc.) et des immeubles d'habitations alors inconnus localement (le concept d'appartements n'apparait dans la RKI qu'avec la construction par des entreprises étrangères des premiers quartiers sécurisés dans les grandes villes), etc.

Du côté des entrepreneurs libanais, l'archétype d'un tel modèle d'affaires est représenté par l'ouverture de franchises de grandes marques : Timberland, Lalique, Hublot, Mont Blanc, etc. Elles proposent les mêmes produits qu'en Europe ou aux États-Unis. Quand les entreprises sont ouvertes localement sans être franchisées, les produits qu'elles offrent présentent eux aussi des caractéristiques globales : mobilier contemporain, vêtements non traditionnels, vins européens et américains, etc. Enfin, même si le terme *global* peut être discuté à son propos, la cuisine des établissements ouverts par des Libanais dans la RKI ne correspondent pas non plus aux caractéristiques locales.

[769] KHANNA T., PALEPU K., *Winning in Emerging Markets: A Road Map for Strategy and Execution*, *op.cit.*, p.39.

Qui dit caractéristiques globales, dit également problématiques et problèmes globaux. Ces problèmes peuvent d'une part résulter de la nature même du produit offert : une imprimerie libanaise ouverte à Erbil en 2010 doit par exemple faire face à l'utilisation de plus en plus fréquente des ressources numériques dans les écoles, à la diminution des journaux imprimés, etc[770]. Ils peuvent d'autre part émaner d'une concurrence accrue : sans caractéristiques locales, les produits offerts sont susceptibles d'être produits et/ou commercialisés par de nombreuses autres entreprises étrangères. La forte présence turque dans la RKI y impacte donc ainsi les affaires libanaises.

Le nombre élevé de branches de compagnies turques comparativement aux branches de compagnies libanaises (132 pour les premières contre 3 pour les secondes à la fin 2004 ; 1354 contre 172 à la fin 2014[771]) et le coût d'import beaucoup plus faible depuis la Turquie que depuis le Liban ne penchent numériquement pas en faveur des ressortissantes du pays des Cèdres dans la RKI. À l'exception des banques, les compagnies turques (et leurs équivalentes iraniennes du côté de Souleymanieh) dominent en effet quasi-exclusivement le marché kurde ; il n'est pas possible pour les Libanais d'entrer en compétition directe avec elles.

Pour reprendre les termes militaires appliqués au marketing par Al Ries et Jack Trout[772], les hommes d'affaires libanais établissent donc, plus ou moins consciemment, une stratégie d'offensive économique « sur les flancs ». Leurs entreprises en suivent en effet pour beaucoup les trois principes directeurs, à savoir qu' « un bon mouvement sur les flancs doit être réalisé dans une zone incontestée », qu' « une surprise tactique devrait être un important élément du plan » et que « la poursuite est aussi critique que l'attaque elle-même[773] ».

Face à la quantité turque, qui répond à de forts besoins kurdes au sortir de la guerre de 2003, les Libanais jouent la carte de la *qualité*. Cette dernière reste en effet inexploitée et la concurrence y est très faible, voire inexistante. Ils proposent pour cela des produits et services de gamme supérieure, s'appuyant sur – et alimentant dans le même temps – une réputation favorable[774]. Afin qu'ils soient efficaces dans leurs actions, A. Ries et J. Trout estiment que dans cette stratégie les entreprises

[770] Entretien avec G.C., directeur général d'une imprimerie libanaise ayant opéré à Erbil, le 21 octobre 2016 à Beyrouth.
[771] DIRECTION GENERALE DE L'ENGISTREMENT DES COMPAGNIES, « laqê Kompanya Bayaniyakan : B.G. Tomarkirdinê Kompanyakan (be pê walat û salana) » (*Filiales des compagnies étrangères : Direction générale de l'enregistrement des compagnies (par pays et par année)*, kurde sorani), *op.cit.*
[772] RIES A., TROUT J., *Marketing Warfare*, New York, San Francisco, Washington DC, Auckland, Bogota, Caracas, Lisbon, London, Madrid, Mexico, Milan, Montreal, New Dehli, San Juan, Singapore, Sidney, Tokyo, Toronto, McGraw-Hill, 1986.
[773] « *A good flanking move must be made into an uncontested area* », « *Tactical surprise ought to be an important element of the plan* » et « *The pursuit is just as critical as the attack itself* », traduction libre, *ibid.*, p.84-87.
[774] Voir chapitre 4 pour rappel sur la réputation libanaise dans la RKI.

doivent être les premières à occuper le segment de marché ciblé ; il faut s'installer avant que le marché ne soit établi[775]. Dans le cas des Libanais, cela se concrétise par une arrivée très rapide dans la RKI (dès 2004) comparativement aux compagnies occidentales qui pourraient elles aussi offrir des produits et services de première qualité.

La « surprise tactique » résulte justement dans le fait d'offrir des produits aux *caractéristiques*, mais aussi et surtout à la *qualité,* globales aussi rapidement dans une région sortant tout juste de nombreuses années d'instabilité politique et économique[776]. Plusieurs entrepreneurs arrivés parmi les premiers (2006-2008) témoignent ainsi de l'incompréhension de leurs proches qui ne voyaient alors dans leur démarche qu'une aventure irrémédiablement vouée à l'échec. En réalité, ils bénéficient de leur absence d'étude de marché approfondie : leur réactivité s'en trouve d'autant plus importante et ils n'exposent pas leur stratégie à leurs concurrents éventuels. Le MEDEF ne vient par exemple visiter la RKI pour la première fois qu'en 2012 afin de s'enquérir d'éventuelles opportunités à saisir. Les Libanais sont à ce moment déjà bien en place et n'ont éventuellement plus qu'à « défendre » leur pré carré.

Installés dans la région kurde, les Libanais font preuve d'une grande adaptabilité au marché qu'ils rencontrent. Plutôt que de tenter de corriger leurs erreurs, processus pouvant être longs et coûteux, ils ont tendance à rapidement abandonner ce qui ne fonctionne pas (commerce de chocolat, vente de de cosmétiques de luxe, service de nettoyage pour entreprises, etc.)[777] pour se concentrer sur leurs succès. Ces derniers identifiés, ils y consacrent tous leurs moyens afin de les renforcer et de les renouveler. Il s'agit du principe de « poursuite » identifié par A. Ries et J. Trout.

Le cas d'E.C., propriétaire d'un salon de beauté féminin à Erbil, est particulièrement représentatif de l'application des 3 principes d'une « attaque par les flancs » :

Né en 1954 et diplômé en marketing de l'Université américaine de Beyrouth, E.C. est en 2007 à la tête d'une compagnie de tourisme dans la capitale libanaise quand il rencontre un Irakien qui lui propose de s'ouvrir au marché kurde. Alors en difficultés financières, il prend rapidement la décision de fermer son entreprise beyrouthine pour s'installer à Erbil. C'est la première fois qu'il quitte le Liban. Il y voit en effet « un marché très prometteur, tout nouveau et avec de nombreuses possibilité » et part du principe que « pour faire de l'argent, il faut être le premier » (principe de la

[775] RIES A., TROUT J., *Marketing Warfare*, *op.cit*., p.85.
[776] Voir chapitre 1 pour rappel sur les difficultés traversées par la région kurde d'Irak au cours du siècle dernier.
[777] Certains hommes d'affaires ayant investi beaucoup d'argent dès le départ font toutefois exception à la règle : en cas de renoncement, ils perdraient en effet l'ensemble de leurs biens. Ceci est d'autant plus vrai dans le secteur industriel, où les machines ont un coût initial particulièrement important et ne peuvent être réexportées hors d'Irak.

zone incontestée, ndlr). Partant dans l'idée d'ouvrir un commerce de chocolats fins, il loue un local, importe l'équipement nécessaire ainsi que les premiers stocks. Son offre ne correspondant toutefois pas aux besoins du marché local et il ferme au bout de quelques mois seulement (selon le principe de poursuite, abandon de ce qui ne fonctionne pas). Il persiste malgré tout dans son idée d'investir dans la RKI et ouvre rapidement un grand salon de beauté spécialisé dans la clientèle féminine : coiffure, soin des ongles et maquillage composent le nouveau projet. Il fait pour cela venir des employés et du matériel de première qualité du Liban, ce dont son entourage « ne comprenait pas l'intérêt » (surprise tactique). À ce moment, la mode n'a effectivement pas fait son entrée dans la région kurde : « les jeunes filles voulaient se faire couper les cheveux comme leur mère, avoir la même couleur que leur tante ». De 2007 à 2010, l'établissement d'E.C. est alors unique en son genre à Erbil, aux côtés de petits salons locaux (zone incontestée). Malgré son absence totale d'expérience dans le domaine, ses affaires fleurissent à un rythme soutenu et participent à un changement de comportement local. En 2010, son succès attire finalement les convoitises et des concurrents commencent à investir le même segment de marché. Afin d'éviter de se faire déborder, E.C. continue d'innover dans son nouveau domaine de prédilection : il fait des essais, abandonne ce qui ne fonctionne pas et persévère dans ce qui marche le mieux. Il importe par exemple des cosmétiques de luxe, mais abandonne rapidement face à un échec commercial. Il ouvre un centre de beauté dédié aux hommes, qu'il ferme au bout d'un an et demi face à son absence de succès. Il devient le premier centre doté d'un solarium à Erbil. Il importe une large gamme de produits de soins et des magazines de mode, permettant à ses clientes de suivre les dernières tendances. En « poursuite » perpétuelle, il conserve une position de leader sur le marché[778].

Offrir des produits et services aux *caractéristiques* et à la *qualité* globale a toutefois un coût. Un coût pour l'investisseur, qui cherche à maintenir une réputation élevée : la constitution de son stock est onéreuse (une véritable montre Hublot est plus chère qu'une copie…), tout comme sa présentation au public (certains entrepreneurs n'hésitent pas à investir plusieurs centaines de milliers de dollars dans la décoration de leur entreprise et/ou salle d'exposition). Mais aussi un coût pour l'acheteur : la facture est généralement conséquente. Le *prix* global appliqué par les Libanais à leurs produits et services permet donc d'en assurer les *caractéristiques* et la *qualité*, d'une part, et d'y ajouter de la crédibilité, d'autre part[779]. Sont ainsi à vendre des canapés à 5 000 dollars, des blousons à 250 dollars, etc.

[778] Entretien avec E.C., propriétaire d'un salon de beauté à Erbil, *op.cit.*

[779] A. Ries et J. Trout notent que "For many products, high price is a benefit. The price adds credibility to the product", RIES A., TROUT J., *Marketing Warfare*, *op.cit.*, p.90.

Les entreprises turques dominant le marché de la RKI, les hommes d'affaires libanais ont tendance à les prendre pour référence afin de mieux s'en démarquer ; ils dessinent par contraste une singularité liée à la qualité et au sérieux de leurs prestations. Ils formulent ainsi des critiques quant aux offres turques, bien meilleur marché, qu'ils jugent pour beaucoup médiocres. S.M., directeur d'un cinéma libanais à Erbil, estime par exemple qu'il possède « des salles de très bonne qualité, avec du très bon matériel », mais que « le problème c'est les finitions qui ne sont pas très bonnes, car elles ont été faites par un promoteur turc[780] » ; E.K., représentant d'une compagnie libanaise de maitrise d'œuvre électrique, déclare pour sa part utiliser les câbles électriques qui « sont les meilleurs au monde » car il a « une réputation énorme au Liban » à tenir et que, par conséquent, il « ne peut pas travailler avec des marques chinoises ou turques[781] » pas toujours certifiées ; etc.

Une éthique de travail est mise en avant par les Libanais comme articulation nécessaire entre les prix globaux qu'ils pratiquent et la qualité qu'ils offrent : il s'agirait pour eux d'un gage de confiance. L'arrivée massive de compatriotes non qualifiés suite à la diffusion du reportage de *Tahkik* en décembre 2012[782] remet toutefois en cause cette stratégie de communication. Les « anciens » dénoncent alors une chute de la « marque » libanaise du fait d'une baisse de qualité des prestations offertes par les nouveaux arrivants. Leur image, qui constitue leur fonds de commerce, s'en trouve négativement affectée et résulte sur une baisse consécutive des prix dès 2013. Ils perdent alors progressivement la différence qui fait leur identité sur le marché de la RKI. Leur position se fragilise au sein d'une niche déjà étroite : la population kurde dans sa grande majorité privilégie le prix à la qualité. Seule une frange étroite des habitants de la région est consommatrice de produits globaux.

b) **Le secteur de l'éducation : exemple d'un service « global » libanais dans la RKI**

Le secteur de l'éducation est grandement investi par les Libanais dans la RKI, à tous les niveaux de formation. Ils sont présents dès la garderie : *Pink & Blue Daycare*, ouvert en 2014, est ainsi le premier établissement destiné à l'éducation en anglais des très jeunes enfants – âgés de 9 mois à 4 ans – à Erbil[783]. Il est l'œuvre de deux jeunes entrepreneuses, n'ayant pas la trentaine, face au constat que ce service n'était jusqu'alors pas offert dans la région malgré un besoin avéré. L'une de ces nouvelles cheffes d'entreprise, alors enseignante à *International School of Choueifat* sur laquelle nous revenons de suite, a en effet relevé des lacunes chez les jeunes élèves qu'elle côtoie lors de leur première scolarisation. Elle entend par sa démarche rendre les enfants « prêts à aller à l'école sur un

[780] Entretien avec S.M., directeur d'un cinéma à Erbil, *op.cit.*
[781] Entretien avec E.K., représentant pour l'Irak d'une compagnie de maitrise d'œuvre électrique, *op.cit.*
[782] Voir chapitre 2 sur l'impact du reportage *Tahkik* sur l'arrivée des Libanais dans la RKI.
[783] Une seconde garderie libanaise basée sur le même concept, *Fingerprints Children Center*, ouvre un an plus tard.

plan social et éducationnel[784] ». Du matériel éducatif est ainsi importé du Liban et le personnel recruté est international : anglais, libanais, russe, iranien et philippin[785]. Les enseignants doivent de préférence être natifs de langue anglaise, ou à défaut avoir un excellent niveau, et être diplômés du supérieur dans l'éducation. Les tarifs pratiqués sont particulièrement élevés pour la Région : 600 USD mensuels par enfant, pour un accueil quotidien (hors week-ends) de huit heures et demie[786].

Parfois, l'appellation des établissements libanais dans la RKI n'indique en rien leur origine ; il faut chercher pour savoir ce qu'il en est réellement. Ainsi, la *Canadian International School*, ouverte à Erbil en 2014[787], est une – plus précisément la seule – extension de la *Canadian High School* qui, comme son nom ne l'indique pas, a été créée à Beyrouth en 2009[788]. Parfois, au contraire, elle rappelle fièrement une affiliation à une institution connue et reconnue, dont elle bénéficie de la réputation gagnée à l'étranger. C'est notamment le cas de l'*International School of Choueifat* (ISC) d'Erbil, membre du réseau SABIS, que nous proposons d'évoquer plus en détails.

Les débuts de SABIS remontent à 1886, quand le Révérend Tanios Saad ouvre une école pour filles dans le village libanais de Choueifat[789]. À partir des années 1950, le fils du fondateur, Charles Saad, qui a repris la direction de l'école, s'associe à Ralph Bistany, recruté comme professeur de mathématiques : ensemble, ils décident exploiter l'éducation comme un service marchand, les parents d'élèves y étant clients. Leur institution, dont la dénomination est dorénavant tirée de leurs noms respectifs (SAad, BIStany), affiche ouvertement un but lucratif en s'inscrivant dans l' « *industrie globale* de l'éducation[790] ».

Le début de la guerre civile libanaise, en 1975, marque le début de l'extension internationale du réseau : une école privée est ouverte aux Émirats arabes unis, à Sharjah. En 1983, l'extension atteint l'Angleterre, avec une école privée à Bath, et en 1985 le groupe s'installe aux États-Unis par le biais de partenariats public-privé (PPP) : il y gère des écoles sur les plans managérial et éducatif et se fait rétribuer pour cela par les États concernés. En 1992, c'est l'Asie qui est au cœur de l'extension et, en

[784] Entretien avec A.C., directrice et partenaire de la nurserie Pink & Blue Daycare, le 29 mai 2014 à Erbil.
[785] A la date de l'entretien, *op.cit.* La composition du personnel est sujette à changement.
[786] Entretien avec A.C., directrice et partenaire de la nurserie Pink & Blue Daycare, *op.cit.*
[787] DIRECTION GENERALE DE L'ENREGISTREMENT DES COMPAGNIES, liste des filiales des compagnies libanaises implantées dans la Région kurde d'Irak avec leurs domaines d'activités, par années, *op. cit.*
[788] Site internet de la *Canadian High School* : http://www.canadianhs.org/about (consulté le 3 août 2018).
[789] L'histoire du groupe éducatif SABIS fait l'object d'un livre : TOOLEY J., *From Village School to Global Brand: Changing the World through Education*, London, Profile Books, 2012.
[790] "Ralph Bistany and the SABIS team have continually reinforced that SABIS is a *for-profit* education business, part of the *global* education *industry*", *Ibid.*, p.298.

2006, vient le tour de la RKI[791]. SABIS y ouvre en quelques années 3 établissements privés, deux à Erbil (ISC Erbil et ISC Dream City) et un à Souleymanieh (ISC Souleymanieh), et y gère 7 écoles en PPP dans diverses villes à travers le territoire (*Sardam International School* à Duhok, *Fakhir Mergasori International School* à Erbil, *Sarwaran International School* à Erbil, *Kalar International School* à Kalar, *Soran International School* à Soran, *Suleimaniah International School* Souleymanieh et *Zakho International School* à Zakho)[792]. La première et la plus importante est l'ISC Erbil.

Organisant sa première rentrée scolaire dans des bâtiments provisoires en septembre 2006, l'*International School of Choueifat* d'Erbil se dote en 2008 d'un campus permanent spécialement conçu pour ses activités, au design supervisé par une compagnie libanaise. Il comprend notamment une piscine couverte de taille semi-olympique, un stade, une salle de spectacle, une bibliothèque, des logements pour le personnel, etc. Initialement école primaire, un niveau est ouvert chaque année pour suivre l'évolution des élèves. L'école complète ainsi son cursus pour la rentrée 2012, accueillant dès lors des élèves de la moyenne section de maternelle (KG1) à la classe de terminale (Grade 12).

Inscrite dans un réseau international, l'ISC Erbil respecte pour chaque matière un curriculum développé par le siège de SABIS : celui-ci fourni à l'école le matériel pédagogique et le tableau d'avancement des cours (*pacing chart*) que les enseignants doivent suivre à la lettre sur l'ensemble de l'année (par exemple, lors de la troisième heure de classe doivent être abordées les pages *x* et *y* du livre *z*, doivent être effectués et corrigés les exercices *a* et *b* et doivent être données comme devoir *c* et *d*). Les examens qui sanctionnent l'apprentissages sont également fournis par le siège, sans que ne soient consultés les enseignants dans leur conception ; ces derniers les découvrent en même temps que leurs élèves. L'approche pédagogique proposée par l'ISC Erbil est donc similaire à celle des établissements SABIS des autres pays. La langue d'enseignement y est l'anglais, avec le kurde, l'arabe et le français proposés comme seconde, voire troisième, langue vivante. Sa qualification comme centre d'examen agréé Cambridge en 2009 et l'accès de plusieurs de ses étudiants à des universités de renom (Harvard, Stanford, Princeton, Cambridge, Oxford, etc.) témoignent à la fois de ses caractéristiques et de sa qualité *globales*.

[791] Site Internet de SABIS : www.sabis.net (consulté le 6 août 2018). Il semble toutefois, d'après la Direction générale de l'enregistrement des compagnies, que SABIS ne soit officiellement enregistré qu'en 2008 (DIRECTION GENERALE DE L'ENREGISTREMENT DES COMPAGNIES, liste des filiales des compagnies libanaises implantées dans la Région kurde d'Irak avec leurs domaines d'activités, par années, *op. cit.)*
Selon le même site Internet, en 2015 c'est au tour de l'Afrique d'être investie par SABIS. En 2018, le groupe éducatif revendique plus de 70 000 élèves, pour un nombre d'employés supérieur à 8 000, dans 20 pays, sur 5 continents.
[792] Liste des établissements disponible sur le site Internet de SABIS : http://kurdistan.sabis.net (consulté le 6 août 2018).

Les tarifs affichés par l'établissement sont également *globaux*. Les frais d'inscription varient approximativement de 3 000 à 6 000 dollars l'année scolaire[793]. À cela s'ajoute l'acquisition des livres (jusqu'à 700 dollars l'année) et des uniformes (200 à 300 dollars par ensemble). Si l'élève utilise en plus le service de bus (près de 1000 dollars l'année) et la cafétéria (1000 dollars pour une demi-pension) de l'école, sa scolarité annuelle peut couter jusqu'à 9 000 dollars. Ces chiffres sont ainsi comparables à ceux des établissements anglo-saxons équivalents.

Les Libanais (s')investissent également dans l'enseignement supérieur au sein de la RKI. En 2007, le groupe Pigier Liban, spécialisé dans le domaine de l'éducation, reçoit une licence du gouvernement kurde lui permettant d'ouvrir la première université privée de la RKI, la *Business and Management University*. S'appuyant sur des partenariats avec les universités d'Amiens (Université de Picardie Jules Verne) et de Nîmes, ainsi qu'avec l'université Herriot Watt en Écosse[794], l'établissement prend le nom de *Lebanese French University (LFU)* en 2010[795]. Son objectif est alors de proposer des doubles diplômes, locaux et français. L'Université de Nîmes ouvre par exemple une formation délocalisée de master sur deux ans, de 2010 à 2012, en formation continue (tous les étudiants sont alors en activité professionnelle). Des enseignants nîmois se déplacent ponctuellement à Erbil, les autres étant recrutés sur place ou au Liban[796].

L'offre de formation de la LFU est donc *globale*, tant en termes de caractéristiques que de qualité. Pour Emmanuel Roux, Président de l'Université de Nîmes, les étudiants avaient ainsi « dans l'ensemble un très bon niveau, et la plupart a obtenu son diplôme[797] ». Les tarifs sont eux aussi *globaux* : 1 950 dollars pour la première année de licence en « Éducation et langues » (anglais-français) lors de l'année universitaire 2010-2011 pour un diplôme de la LFU, 3 100 dollars pour un double diplôme LFU et étranger[798]. L'expérience s'arrête toutefois rapidement puisque, en 2012-2013, Pigier Liban considère que « les conditions sur la base desquelles nous avions décidé de démarrer la 1ère université privée du Kurdistan [ne sont] plus vérifiées[799] » et cède l'université au

[793] A titre d'information, voir la plaquette des frais d'inscription pour l'année scolaire 2018-2019 jointe en annexe 6.
[794] Courrier électronique de Toufic Tasso, directeur du groupe Pigier Liban, du 28 juin 2017.
[795] La compagnie reçoit sa licence d'exploitation sous le nom de *Lebanese French University* en 2010. Elle est enregistrée auprès du Bureau de l'Investissement d'Erbil comme une « aventure commune » (*joint venture*) libano-française et non comme un investissement purement libanais. BUREAU DE L'INVESTISSEMENT, "List of Licensed Projects in Kurdistan Region – Country: Lebanon / France", *op.cit.*
[796] Courrier électronique d'Emmanuel Roux, Président de l'Université de Nîmes, du 22 août 2017.
[797] Ibid.
[798] LEBANESE FRENCH UNIVERSITY, "LFU 2010 BA Education Program Courses", document pdf, 2010 [En ligne] http://students.bmu-me-ecampus.net/downloads/2010/forms/LFU%202010%20BA%20Education%20Program%20Courses.pdf (consulté le 8 août 2018).
[799] Courrier électronique de Toufic Tasso, *op.cit.* Sur les difficultés professionnelles rencontrées par les Libanais dans la RKI, voir le chapitre suivant.

groupe kurde Cihan. Le partenariat de 2 ans passé avec les universités européennes, du moins avec l'Université de Nîmes[800], n'est alors pas renouvelé.

C'est également dans la RKI que SABIS ouvre sa première, pour le moment unique, université. Cette dernière naît de la recherche d'une solution au manque de personnel local suffisamment qualifié pour être en mesure de pourvoir les nombreux postes offerts par le groupe éducatif dans ses établissements primaires en nombre croissant. Lors des entretiens menés par la direction pour recruter des enseignants locaux pour la *Fakhir Mergasori International School* à Erbil, première école PPP ouverte en 2008, le niveau d'anglais des candidats est extrêmement faible. Certains d'entre eux ont pourtant étudié la langue dans les universités locales. Face à ce problème, le gouvernement kurde souhaite que l'essentiel des enseignants soient des expatriés de langue anglaise native. Mais SABIS lui résiste : le groupe estime que la présence étrangère est volatile dans la région, en fonction de la situation sécuritaire irakienne, et que la pérennité du projet ne peut être assurée que si le personnel est essentiellement local[801]. Des considérations économiques sont également très certainement en jeu ; un enseignant kurde de niveau primaire-collège-lycée reçoit un salaire mensuel compris entre 600 et 900 dollars, sans avantages additionnels, quand un expatrié occidental débutant est rémunéré entre 1 800 et 2 000 dollars, est logé à titre gracieux, bénéficie d'une assurance médicale internationale, a droit annuellement à un aller-retour en avion depuis/vers son pays d'origine et à un aller-retour vers un pays proche (Liban, Turquie, Jordanie ou Émirats arabes unis) pour les vacances d'été ou de printemps, et reçoit une importante prime de fin d'année[802]. La formation des premiers enseignants kurdes donne alors rapidement naissance à une véritable faculté de l'éducation, prémices de la future université SABIS. Cette faculté est ensuite complétée par une faculté d'études en affaires et managements, en 2010[803], puis par une faculté d'ingénierie.

D'autres projets d'investissements dans le secteur de l'éducation ont également été formulés par des Libanais, sans qu'ils n'aient pu être concrétisés avant la crise économique de 2014. Sans être abandonnés, ils restent donc en suspens. D.P., par exemple, a ouvert une compagnie locale à Erbil en

[800] Seul le Président de l'Université de Nîmes a répondu à nos sollicitations ; même si cela parait des plus probables, nous ne pouvons donc pas affirmer avec certitude que le partenariat passé avec les Universités d'Amiens et Herriot Watt ait également été interrompu. Sur son site Internet, la LFU continue toutefois de revendiquer une collaboration « avec des universités réputées du monde entier, en particulier de France et du Royaume-Uni » (*with reputable universities from around the world, particularly, France and United Kingdom*), [En ligne] http://lfu.edu.krd/about.aspx (consulté le 8 août 2018).

[801] TOOLEY J., *From Village School to Global Brand: Changing the World through Education*, *op.cit.*, p.174-175.

[802] Informations basées sur notre expérience personnelle et celle de nos collègues kurdes (d'Irak et de Syrie) et étrangers lors de notre passage par l'ISC Erbil entre 2013 et 2014. Les enseignants libanais bénéficient de l'ensemble de la liste d'avantages mentionnée, pour un salaire mensuel de base d'environ 1500 dollars pour un débutant. Le même régime était appliqué à nos collègues en écoles PPP. Les professeurs recrutés pour enseigner au sein de l'université ont quant à eux un salaire supérieur.

[803] TOOLEY J., *From Village School to Global Brand: Changing the World through Education*, *op.cit.*, p.175.

2013, afin d'ouvrir une école et une université dans la RKI. La première, l'*Erbil Elite School*, a reçu sa licence d'exploitation par le Ministère de l'éducation, mais la construction des 8 000 m² de bâtiments est repoussée du fait de l'instabilité régionale. La seconde n'a jamais reçu l'aval du Ministère de l'enseignement supérieur, malgré le soutien apporté par le consulat général de France à Erbil et le besoin local identifié par l'entrepreneur : avec le développement de la RKI et l'arrivée de nombreuses compagnies étrangères, le personnel qualifié en informatique est fortement demandé. D.P. souhaite (il reste confiant quant au devenir de son projet) donc ouvrir dans la capitale kurde d'Irak une branche de l'EPITA (Ecole pour l'informatique et les techniques avancées), grande école d'ingénieurs française spécialisée dans ce domaine[804]. Celle-ci lui servira également « d'un test grandeur nature, d'une manière d'être sur place puis de découvrir tous les besoins à exploiter par la suite[805] ». Il pense par exemple à « ouvrir une université de pétrochimie, afin de fournir du personnel compétant aux compagnies pétrolières ». Les perspectives d'affaires libanaises dans la RKI sont donc encore nombreuses. Le public qu'ils ciblent reste toutefois grandement limité en nombre.

II — DES SERVICES DESTINES A UNE FRANGE RESTREINTE DE LA POPULATION DE LA RKI

Avoir connaissance de la distribution territoriale des hommes d'affaires libanais et de leurs compagnies dans la RKI permet de bénéficier de riches informations quant à leur intégration dans l'économie et dans la vie urbaine locales. L'investissement dans certains quartiers plutôt que dans d'autres n'est en effet pas neutre (partie 1). Il est particulièrement porteur d'indications déductives sur leur clientèle fortunée probable, indications effectivement confirmées par les acteurs eux-mêmes (partie 2).

1. Une distribution territoriale libanaise économiquement orientée dans la RKI

Sur le plan méthodologique, afin de nous pencher sur la question de la distribution territoriale des compagnies libanaises dans la RKI, nous exploiterons principalement la liste que la direction

[804] L'EPITA est une école privée française fondée en 1984 et formant des ingénieurs en maîtrise des systèmes d'information. Elle est spécialisée dans l'intelligence informatique et est dirigée par Joël Courtois, ancien officier de l'armée spécialisé dans la cybersécurité.

[805] Entretien avec D.P., entrepreneur libanais dans le secteur de l'éducation dans la RKI, le 17 octobre 2016 à Beyrouth.

générale de l'enregistrement des compagnies nous a fournie le 1er février 2015[806]. Celle-ci ne concerne donc pas les entrepreneurs qui, pour rappel, sont considérés aux yeux de l'administration kurde comme investisseurs locaux. Afin d'obtenir des informations complètes sur ces derniers, il aurait fallu obtenir une autorisation spéciale de l'*Asayesh* permettant une enquête auprès de l'ensemble de ses bureaux. À notre échelle, ceci ne s'est pas avéré possible. Nous avons tenté de pallier au mieux à cette limite par une série d'entretiens et d'observations directs.

Parmi les 175 compagnies libanaises nommément répertoriées sur la liste de la direction générale de l'enregistrement, 154 sont sises à Erbil, 18 à Souleymanieh et 3 à Duhok. Il apparait donc qu'elles sont loin d'être uniformément réparties sur le territoire de la RKI. Ceci s'explique par des raisons autant historiques qu'économiques.

Bien que Jalal Talabani ait un temps représenté le PDK à Beyrouth avant de fonder l'UPK en 1975, c'est au parti historique, plutôt qu'à sa personne, que sont majoritairement restés loyaux les Kurdes immigrés au Liban[807]. Lorsque sont démarchés les premiers hommes d'affaires libanais pour apporter leur expertise au développement de la RKI suite à la guerre de 2003, c'est donc vers Erbil, fief du PDK, qu'ils sont orientés. Pendant de longues années, il s'agit d'ailleurs de la seule ville connectée à Beyrouth par voie aérienne, à travers les services de *Flying Carpet*. C'est ainsi que les premiers gros contrats signés dans la région kurde avec des compagnies libanaises de premier plan le sont dans ce qui deviendra en 2006 la capitale kurde unifiée[808].

L'effet « boule de neige » sur les investisseurs, décrit dans le chapitre 2, suffit ensuite à faire croitre exponentiellement le nombre de Libanais à Erbil au détriment des deux autres grandes villes de la région. Certains ouvrent certes une branche dans ces dernières par la suite, mais leur siège et leurs activités principales restent attachés à la ville kurde millénaire. Des hommes d'affaires sont également arrivés dans un premier temps à Souleymanieh, incités par des locaux rencontrés au Liban, mais l'attrait d'Erbil a finalement été plus fort.

[806] DIRECTION GENERALE DE L'ENREGISTREMENT DES COMPAGNIES, liste des filiales des compagnies libanaises implantées dans la Région kurde d'Irak avec leurs domaines d'activités, par années, *op. cit.*
[807] Voir chapitre 2.
[808] Bien que l'unification des ministères prennent parfois plusieurs années à être mise en place, c'est le 21 janvier 2006 que le Parlement kurde entérine officiellement l'unification du GRK.

La grande majorité de l'activité libanaise étant concentrée à Erbil (88% des compagnies nommément identifiées par la Direction de l'enregistrement[809] et 89% des Libanais détenteurs d'une carte de résidence annuelle[810]), nous proposons de centrer notre recherche sur celle-ci.

a) **Des poches géographiques de concentration de l'activité libanaise à Erbil**

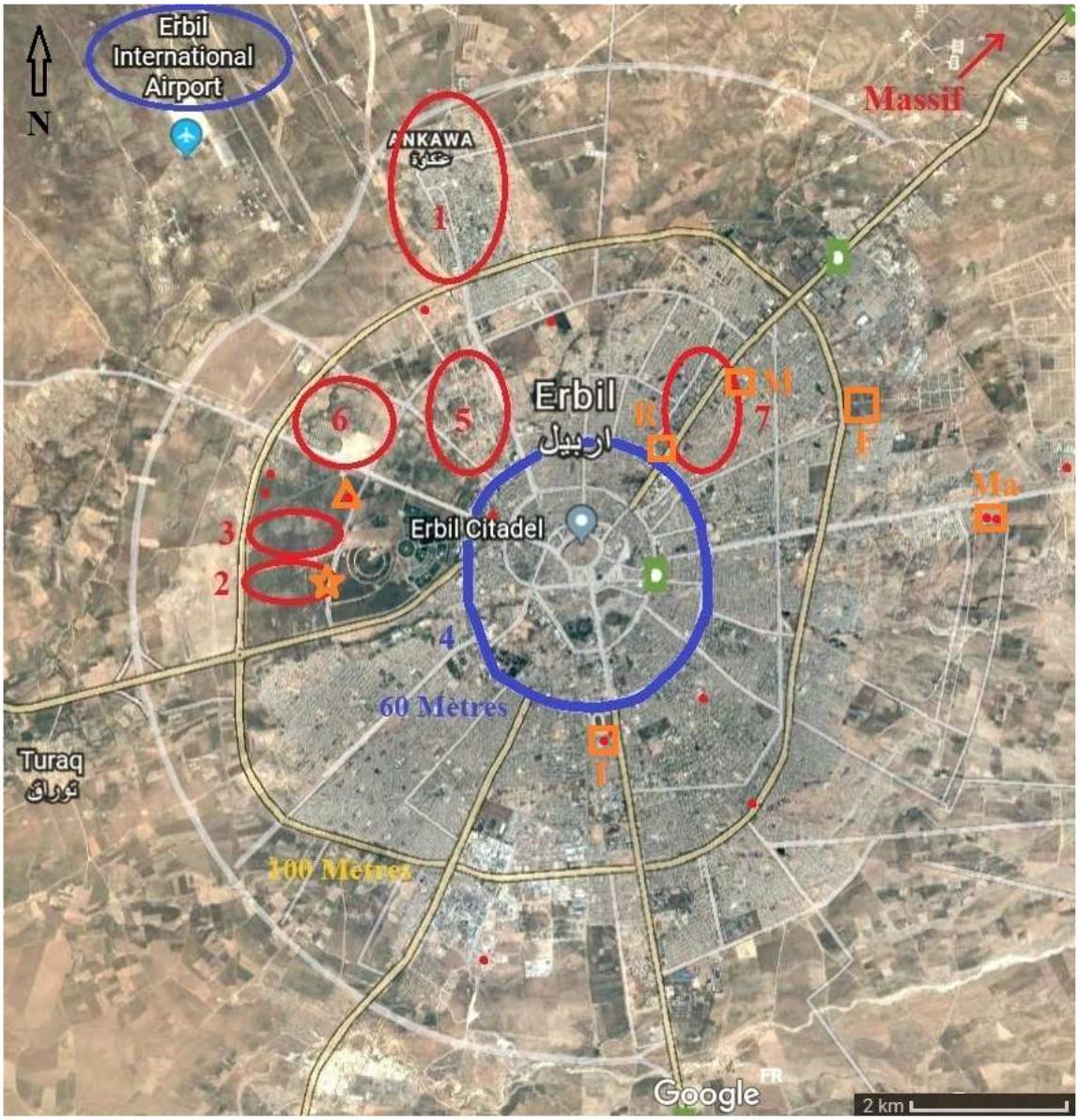
Tout comme à l'échelle de la RKI, la répartition géographique des Libanais dans la capitale kurde est loin d'être homogène. Ils ont tendance à se regrouper. Ils ne se « ghettoïsent » toutefois pas au sein d'un espace territorial unique et quasi-exclusif que serait un « Lebanontown », à l'image des « Chinatown » et « Koreatown » de Manhattan ou de Los Angeles. Ils se répartissent plutôt au sein de plusieurs quartiers locaux privilégiés desquels ils s'éloignent très peu.

Sur la liste des 154 compagnies libanaises ouvertes à Erbil, nous avons été en mesure d'en localiser 101 (les indications fournies par le bureau de l'enregistrement sont souvent approximatives et situent parfois les établissements par référence à l'emplacement d'autres commerces plutôt que par un nom de rue). Cinq centres d'attraction principaux apparaissent alors nettement au Nord-Ouest de la ville, dans une zone géographique située entre la route des 60 mètres (route concentrique colorée en bleu et doté du numéro 4 sur la carte de la page suivante) et l'aéroport international de la ville. Il s'agit, par ordre décroissant, du quartier chrétien d'Ainkawa (numéro 1, avec 29 compagnies), du Village italien (numéro 2, avec 17 compagnies), du Village anglais (numéro 3, avec 14 compagnies), du quartier Bakhtiari (numéro 5, avec 10 compagnies) et de Dream City (numéro 6, avec 9 compagnies). L'hôtel *Rotana*, établissement central pour la communauté libanaise à Erbil, est également situé dans cette zone. La route des 60 mètres constitue elle-même une localisation de choix, avec 11 compagnies libanaises. Un petit peu plus à l'Est se situe enfin un pôle secondaire à cheval sur la rue de Pirmam, composé des quartiers Shoresh et Khanzad (numéro 7), avec 11 compagnies référencées. Les compagnies localisées hors ces centres d'attractions sont représentées par un point rouge sur la carte.

[809] DIRECTION GENERALE DE L'ENREGISTREMENT DES COMPAGNIES, liste des filiales des compagnies libanaises implantées dans la Région kurde d'Irak avec leurs domaines d'activités, par années, *op. cit.*

[810] Pourcentage basé sur le nombre de résidents libanais enregistrés par les Directions de la nationalité d'Erbil, de Souleymanieh et de Duhok. Ces informations ne sont pas accessibles publiquement et sont assorties d'un caractère confidentiel.

Carte : Distribution géographique des compagnies libanaises à Erbil



Zones principales de présence des compagnies libanaises

Repères géographiques (bornes principales de la présence libanaise à Erbil)

Compagnies libanaises identifiées hors zones

Hôtel Rotana (5* libanais)

Hôtel Divan (5* turc)

Principaux centres commerciaux : Family Mall (F), Majidi Mall (Ma), Mega Mall (M), Royal Mall (R) et Tablo Mall (T)

Sources : Google Maps et Direction kurde de l'enregistrement des compagnies (2015).

Les *Villages* constituent dans leur ensemble la localisation de prédilection pour l'ouverture des compagnies libanaises à Erbil : 29,2% d'entre elles (sur les 154 de la liste) sont ainsi établies dans ces quartiers fermés. En plus du Village italien, du Village anglais et de Dream City, sus-cités, le

complexe Atkonz, Royal City, le Village allemand et le Village américain en accueillent également quelques-unes. Aux yeux des Libanais désireux d'investir à Erbil, ces structures présentent en effet de nombreux avantages en termes de commodités. À l'électricité rendue disponible 24h/24 par un système de générateurs privés et à de la sécurité assurée par une enceinte et du personnel dédié s'ajoutent une facilité d'accès (la plupart est desservie par la route concentrique dite des 100 mètres, représentée en jaune sur la carte) et un entretien soigné des espaces (des agents s'assurent de la propreté continue des lieux, des jardiniers s'occupent des espaces verts, etc.). Au-delà – et du fait – de ces avantages matériels tangibles, ces quartiers bénéficient d'une image de prestige particulièrement prisée des Libanais et censée instaurer confiance chez leurs clients.

Ainkawa, quartier du Nord de la ville[811], constitue le second pôle d'attraction des entreprises libanaises à Erbil après l'ensemble des *Villages* (18,8% des compagnies de la liste à lui seul). Son identité chrétienne revendiquée[812] lui confère aux yeux des investisseurs une image associée à une plus grande liberté, à une société moins conservatrice, comparativement au reste de la ville. On se souvient en cela des difficultés à se vêtir, à circuler et à disposer librement de son corps rencontrées par certains hommes d'affaires à Erbil et dénoncées au chapitre précédent. Les opportunités économiques sont donc fréquemment jugées comme étant plus nombreuses dans ce quartier. J.I., propriétaire d'un salon de coiffure, explique ainsi par exemple son installation professionnelle à Ainkawa par la perception qu'il se fait des différences de mentalités locales :

« Ici c'est un quartier chrétien, donc plus ouvert d'esprit sur le fait qu'un homme travaille dans un salon de coiffure féminin. Il y a de meilleures opportunités, car de manière générale les Kurdes [généralement musulmans, ndlr] ne veulent pas que leur femme soit coiffée par un homme…[813] ».

Alors que la communauté d'affaires libanaises dans la RKI est à majorité chrétienne, avec un taux compris entre 60 et 70%[814], l'idée d'investir parmi des coreligionnaires rassure en réalité nombre de ses membres. Le facteur religieux joue donc un rôle dans la répartition géographique des Libanais à Erbil, mais reste loin d'être exclusif : au même titre que les Libanais chrétiens ne sont pas tous installés à Ainkawa, ce quartier attire également des investisseurs de confession musulmane, chiite et sunnite. Situé en périphérie de la ville, il constitue en effet une zone urbaine calme, particulièrement

[811] Bien que communément considérée comme quartier d'Erbil, Ainkawa est en réalité une municipalité à part entière qui s'est faite « absorber » par l'accroissement géographique de la capitale. De riches informations sur cette ville-quartier peuvent être trouvées sur son site Internet : http://www.ankawa.com (consulté le 6 juillet 2018).
[812] Habitée en majorité par des Chaldéens, catholiques d'Orient, Ainkawa constitue un important foyer chrétien en Irak.
[813] Entretien avec J.I., propriétaire d'un salon de coiffure à Ainkawa, le 27 octobre 2015 à Erbil.
[814] Entretien avec Abdulrahim Ali-Adib, *op.cit.* Faute de données administratives disponibles sur cette question, nous n'avons pu indépendamment vérifier les chiffres donnés par notre interlocuteur. Toutefois, nos observations sur le terrain corroborent ses propos.

bien desservie par les infrastructures routières et dotée d'un approvisionnement électrique efficace[815]. C'est aussi ici qu'est installé le consulat général des États-Unis dont la présence est considérée comme un gage de sécurité.

À l'extérieur des *Villages* et d'Ainkawa, certains quartiers abritent également un nombre significatif de compagnies libanaises. C'est principalement le cas de Bakhtiary (6,5%) et de Shoresh-Khanzad (7,1%) qui, avec le quartier chrétien, ont beaucoup été investis par les premiers arrivants. Bakhtiary est en effet considéré comme un quartier « riche », à la charnière entre Ainkawa et le centre-ville et situé à proximité immédiate de l'aéroport. Quant à la rue de Pirmam (plus connue localement sous le nom de rue Shoresh, du fait du quartier qui la jouxte à l'Ouest), il était un temps obligatoire de l'emprunter pour circuler entre Erbil et Massif (aussi dit Pirmam), village de résidence d'une grande partie la famille Barzani. La route des 100 mètres n'ouvre en effet pas à la circulation avant 2010-2011.

Le reste des établissements libanais est dispersé dans la ville. Le choix de leur localisation peut résulter d'une stratégie d'implantation bien définie : certains hommes d'affaires ont par exemple décidé d'ouvrir leurs compagnies au sein de centres commerciaux (notamment de Majidi Mall, ouvert en novembre 2009, de Family Mall, ouvert en décembre 2010, et de Tablo Mall, ouvert en août 2011) afin de bénéficier de leur importante fréquentation. Ces derniers sont en effet localement considérés en eux-mêmes comme des attractions, où familles et amis se retrouvent le soir et le week-end. Il s'agit donc pour ces compagnies d'accéder à un public qui ne connait pas encore leur nom (clientèle par passage et non clientèle par renommée). D'autres, au contraire, ont eu un choix fortement restreint, voire inexistant. C'est le cas principalement des industriels, pour qui l'ouverture d'une usine doit respecter certaines zones dédiées.

b) **Un maintien de l'activité libanaise à l'écart de la population locale**

Il serait certainement riche d'enseignement de recouper les données géographiques liées aux entreprises libanaises avec la répartition globale de l'ensemble des compagnies établies à Erbil (locales et étrangères), afin de mesurer une éventuelle spécificité. On relève en effet certaines poches de concentration de l'activité libanaise, mais se pourrait-il qu'elles correspondent simplement aux zones commerciales habituelles de la ville ? Cet élément pencherait alors plutôt dans le sens d'un

[815] Comme dans le reste de la RKI, l'approvisionnement électrique est partagé dans la journée entre secteur public et secteur privé (générateurs). Ce dernier propose à Ainkawa deux types de prestation : un service « classique », pour lequel la durée journalière d'électricité fournie est limitée à quelques heures, et un service « affaires », qui prend en charge un relai complet de l'approvisionnement gouvernemental lors des coupures et assure ainsi un approvisionnement continu.

degré relativement important d'assimilation aux dynamiques locales. Malheureusement, aucune information de la sorte n'a pu nous être fournie par les autorités kurdes et il n'existe pas de publication sur le sujet. Nous pouvons toutefois fortement douter de cette dernière hypothèse.

Les observations de terrain montrent en effet que la plus grande zone d'activité commerciale d'Erbil correspond à son centre-ville, dans les quartiers situés autour de la citadelle. Or les compagnies libanaises en sont totalement absentes ; les plus centrées se situent au niveau de la route des 60 mètres. S'agirait-il sur ce point d'une simple question de disponibilité de l'espace, les quartiers historiques étant préalablement occupés et donc non accessibles ? C'est possible. Seulement, pourquoi les établissements libanais seraient-ils alors disproportionnellement situés au Nord-Ouest de la ville plutôt que de se répartir de manière homogène sur l'ensemble du territoire ?

Arpenter les quartiers d'Erbil permet de se rendre compte que, à l'inverse du cas libanais, des commerces locaux sont bien présents dans toutes ses rues. Il apparait donc possible d'ouvrir des compagnies dans l'ensemble de la ville. De plus, à l'exception du pôle Shoresh-Khanzad, ce n'est nullement à proximité des principaux centres commerciaux – *a priori* vecteurs de dynamisme économique – que sont installés la majorité des hommes d'affaires libanais. Ils tendent plutôt à travailler dans et depuis les quartiers où ils résident.

Alors que la répartition des compagnies Libanais entre les différentes villes kurdes est fonction du facteur travail (le but de la migration étant les affaires), leur répartition au sein même de la ville est quant à elle influencée par un facteur résidentiel. Comme le rappellent Ivan Light et Edna Bonacich dans leur étude sur les Coréens à Los Angeles, il existe en effet une tendance générale à vouloir travailler près de chez soi[816]. Afin de se pencher sur cette question, la liste des compagnies libanaises fournie par la Direction de l'enregistrement n'indiquant pas le lieu de résidence de leur propriétaire et/ou directeur, elle ne peut être exploitée. Faute de mieux, il faut se contenter ici d'entretiens avec les concernés.

Quand 48% des compagnies libanaises susmentionnées se répartissent entre les différents *Villages* d'Erbil et Ainkawa, 48,9% des 45 Libanais interrogés dans le cadre de cette enquête (32 entrepreneurs et 13 cadres de direction) ont également leur entreprise située dans ces quartiers. Le taux est donc comparable, même si la balance penche plus du côté d'Ainkawa pour les hommes d'affaires interrogés (28,9% contre 18,8%) : les entrepreneurs étant en général dotés de moyens

[816] LIGHT I., BONACICH E., *Immigrant Entrepreneurs: Koreans in Los Angeles, 1965-1982*, University of California Press, Berkeley et Los Angeles, 1988, p.225.

financiers personnels moins importants que les compagnies internationales, ils sont moins enclins à ouvrir leurs entreprises dans les *Villages* plus coûteux. Leur répartition résidentielle dans la ville donne toutefois une bonne idée de la tendance générale en la matière : l'intégralité d'entre eux réside à Ainkawa ou dans ces *Villages* durant leur présence à Erbil[817].

Aucun Libanais ayant son entreprise située en dehors d'Ainkawa ou des *Villages* n'habite à proximité de celle-ci. Leur localisation professionnelle n'aurait donc pas de réel impact sur le choix de leur emplacement de résidence à Erbil. Il semble à l'inverse que ce soit bien leur lieu d'habitation qui influe, du moins en partie, sur leur implantation géographique professionnelle. Hors obligation administrative (industries) ou choix stratégique particulier (présence dans les centres commerciaux, sur les axes routiers majeurs, etc.), leur confort personnel les incite à rester à proximité, dans les quartiers privilégiés de la capitale.

Les hommes d'affaires libanais à Erbil, comme la plupart des expatriés, se tiennent en réalité à l'écart de la majorité de la population locale dans leur choix de logement. À Ainkawa, ils s'établissent ainsi auprès de la communauté chrétienne qui ne représente qu'environ 3% des habitants de la RKI[818]. Dans les *Villages*, ils ne sont entourés que des élites économiques, parfois des strates socio-économiques moyennes supérieures émergeantes, telles qu'évoquées dans le chapitre 3, et des autres étrangers. Là, comme formulé par Hamit Bozarslan, il leur « devient possible de contourner la ville, d'éviter le frottement avec elle et d'envisager, au prix d'un emprisonnement consenti, une socialisation mondaine[819] ». Ces hommes d'affaires ont d'ailleurs tendance à accentuer ce phénomène en quittant Ainkawa pour ces « quartiers sécurisés » à mesure de leur construction. Alors qu'ils peuvent encore côtoyer des familles modestes dans le quartier chrétien, ce n'est plus le cas dans les *gated communities*. Cette absence de mixité réelle avec la population locale se révèle instructive quant à la composition de leur clientèle dans la RKI.

[817] Sur 45 Libanais interrogés, 33 résidaient encore dans la RKI (les autres étant majoritairement rentrés au Liban suite à des difficultés économiques), dont 14 à Ainkawa et 18 dans les *Villages*. Un d'entre eux n'a pas renseigné l'information pour cause d'entretien écourté (prise en charge d'un client).

[818] Le Toronto Star, cité par la Commission de l'immigration et de statut de réfugié du Canada, estime qu'environ 160 000 Chrétiens vivent dans la RKI en 2013, dont 35 000 déplacés internes (COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DE STATUT DE REFUGIE DU CANADA, *Iraq: Situation of Christians in the north, the Kurdistan region, and Baghdad, including incidents of violence and displacement; government protection (2010-2013)*, IRQ104716.E, 20 janvier 2014 [En ligne] http://www.refworld.org/docid/52eb98414.html, consulté le 8 juillet 2018). Ce nombre est à comparer à la population totale de la région qui est estimée à 5 millions (KING D., *Kurdistan on the Global Stage: Kinship, Land, and Community in Iraq*, *op. cit.*, p. 4.).

[819] BOZARSLAN H., *Sociologie politique du Moyen-Orient*, *op.cit.*, p.63.

2. Une clientèle aisée pour les compagnies libanaises de la RKI

L'ouverture de commerces sur la route de Pirmam vise explicitement, du moins jusqu'en 2010, la population qui se rend à Massif : plus que les vacanciers qui quittent la capitale le temps d'un week-end, ce sont surtout les membres et les proches de la riche famille présidentielle Barzani qui attirent les convoitises. Placer sa compagnie sur cet axe permet d'en faire une vitrine et d'optimiser les chances de recevoir leur visite. Avec les Kurdes de Bakhtiari, mais aussi et surtout avec ceux assez fortunés pour vivre dans les *Villages*, leur clientèle est donc en partie composée des élites (politico-)économiques locales. Autres résidents des quartiers sécurisés, mais aussi d'Ainkawa où ils sont très présents (alors que ce n'est pas le cas dans le reste de la ville où l'alcool est prohibé), les étrangers constituent quant à eux le reste de leur clientèle.

a) Une clientèle locale grandement limitée aux élites économiques

Les banques, investisseurs libanais majeurs dans la RKI, tentent de s'ouvrir au maximum à l'ensemble de la population kurde. Leur clientèle potentielle se limitant en effet à un petit club d'étrangers résidents[820] et à des locaux[821] à faible culture bancaire (de nombreux Kurdes, dont des commerçants, ne disposent et ne souhaitent disposer d'aucun compte), elles ne souhaitent se priver d'aucune opportunité d'expansion. Certaines développent ainsi des offres destinées au plus grand nombre, comme des prêts personnels généralement plafonnés à 10 000 dollars pour l'achat, par exemple, d'une voiture[822]. Un service d'accompagnement à la croissance des petites et moyennes entreprises est également offert via des prêts conditionnés pour des montants n'excédant pas 100 000 dollars[823].

Une attention toute particulière est toutefois portée par les banques libanaises à l'égard des plus fortunés. Le directeur général d'un des premiers établissements à avoir ouvert à Erbil explique dans cette logique mener une étude de marché qui vise à conquérir les cinq leaders de chaque secteur

[820] La RKI compte 158 235 résidents étrangers pour l'année 2014, toutes nationalités et tous gouvernorats confondus. Chiffre obtenu de la Direction générale de la nationalité.

[821] Le secteur bancaire relevant du régime fédéral, aucune distinction n'est opérée entre les Irakiens, qu'ils soient kurdes ou arabes.

[822] Certaines banques préfèrent effectivement travailler uniquement avec des compagnies plutôt qu'avec des particuliers.

[823] Que ce soit pour petites comme pour grandes compagnies, la procédure d'attribution d'un prêt reste théoriquement simple : si tous les documents et garanties demandés sont fournis, il peut être débloqué en un mois. Dans les faits, la difficulté réside dans l'obtention de bilans transparents. Les grands groupes locaux tiennent en général des comptes et ont leur propre comptabilité, même si elle n'est pas toujours vérifiée par un audit. Certaines compagnies refusent simplement de fournir leurs détails comptables. L'attribution de crédit se fait ensuite en fonction du bilan et de la nature de chaque entreprise : sa durée sera par exemple différente pour le domaine de la mode (stock devant être renouvelé environ tous les 3 mois), pour la vente de produits à péremption rapide (aliments notamment) ou pour la production d'acier à la vie illimitée. Chaque dossier est donc analysé individuellement.

d'activité de la région. Ce sont effectivement les clients les plus riches qui sont amenés à avoir le plus régulièrement besoin de leurs services, particulièrement onéreux. Ainsi, malgré leur apparente volonté d'ouverture à tous, ce sont les personnes les plus aisées financièrement qui constituent le cœur de leur marché local. Si cela peut éventuellement paraitre tomber sous le sens pour des établissements financiers, c'est en réalité le cas pour l'ensemble des commerces libanais de la RKI.

Avec un salaire mensuel moyen des fonctionnaires de 500 dollars en 2009[824], il s'avère effectivement très difficile pour la majorité des Kurdes d'avoir accès aux produits globaux offerts par les Libanais, et ce, quels qu'ils soient. Les produits et services ne lui sont d'ailleurs majoritairement pas destinés, comme en témoigne la distribution géographique des établissements dans les différents quartiers d'Erbil. La clientèle locale de passage, quand elle existe, est donc grandement limitée à une population ciblée et limitée : celle des « beaux quartiers » – où « il convient de manifester son rang par le niveau de l'habitation[825] » – qui souhaite à la fois bénéficier de prestations de service disponibles à l'étranger et se doter d'objets associés à la réussite sociale (bijoux de luxe, vêtements de marques internationales, etc.).

Au-delà d'une la frontière économique, c'est souvent une frontière physique (enceinte autour des Villages et contrôle de sécurité à l'entrée) et psychologique qui sépare également les entreprises libanaises des Kurdes plus modestes. Tant bien est qu'une image de superflu leur est parfois automatiquement attribuée par ces derniers, à l'image de ce chauffeur de taxi passant devant un établissement libanais de restauration rapide qu'il n'a jamais fréquenté, très dubitatif quant à son intérêt :

« Ces restaurants-là, c'est pour les femmes. On n'y mange rien, tout est petit : quand tu ressors c'est comme si t'avais rien mangé ! Et c'est très cher ! Moi, pour 2 ou 3 000 IQD, je peux me faire un plat super copieux [ouvre ses mains devant lui pour en dessiner l'importante proportion] qui me tient toute la journée ! Nous les hommes on travaille, on doit manger quelque-chose de copieux, avec du riz[826] ».

La clientèle de passage n'étant donc pas suffisante pour maintenir une activité pérenne, les hommes d'affaires libanais font en sorte de multiplier les rencontres avec d'éventuels nouveaux consommateurs et d'entretenir des connexions avec leurs habitués. Résider dans les mêmes quartiers,

[824] Chiffres de la Direction kurde du budget, *op.cit.*
[825] GUERRAND R-H, « Beaux quartiers », *politiquedulogement.com*, 2003 [En ligne] http://politiquedulogement.com/dictionnaire-du-logement/b/beaux-quartiers (consulté le 10 juillet 2018).
[826] Entretien avec un chauffeur de taxi à hauteur du restaurant BtoB sur la route des 100 mètres, le 5 juin 2016.

fréquenter les mêmes établissements (restaurants, salles de sport, etc.) et procéder à des invitations personnelles en constituent le moyen principal. Le contact établi et maintenu, ils véhiculent alors l'idée que la qualité de leurs produits et services prime sur leur coût financier. Qu'importe si la facture est élevée, du moment que la marchandise est bonne et/ou unique. La discussion peut ainsi être orientée de manière à établir une connivence de fait avec leurs clients et à dévaluer la valeur de l'argent *stricto sensu*. C'est ce qu'illustre particulièrement bien l'une de nos observations[827] :

P.K. est à la tête d'une bijouterie de luxe spécialisée dans les parures de pierres précieuses, sur la route de Pirmam, à Erbil. Nous sommes en plein entretien dans sa boutique quand une cliente franchit la porte. Son visage lui étant familier, la commerçante libanaise nous confie : « elle est là pour acheter… ». Nous nous retournons et découvrons alors une jeune femme d'une trentaine d'années, cheveux bruns découverts et traits finement maquillés, le corps svelte vêtu d'un pantalon et d'une veste courte, portant à la main un petit sac Louis Vuitton assorti à des chaussures de la même marque. Avant que nous ayons pu esquisser la moindre réaction, P.K. nous a déjà oublié pour sa cliente. Après quelques politesses, elle l'invite à s'asseoir dans un fauteuil et lui présente rapidement une paire de boucles d'oreilles en diamants. Il semble qu'elle sache précisément ce qu'elle recherche. Ces premiers bijoux s'avèrent toutefois être « beaucoup trop petits ». Sans connexion apparente, de manière presque anodine, la commerçante entame alors une conversation sur la Range Rover flambant neuf avec laquelle la jeune-femme est arrivée et qu'elle a stationnée devant la boutique. La cliente indique qu'il s'agit d'un cadeau de son père et, d'un air détaché, informe qu'elle ne coûte « que 16 ». Il faut comprendre 16 daftar *(« cahiers » en arabe)[828], soit 16 fois 10 000 dollars. P.K., dont la réaction corporelle joint l'enthousiasme à la surprise, s'exclame instantanément que « 160 000 dollars, c'est vraiment gratuit (« balash ») ! » et qu'elle en veut une de la même couleur « maintenant ! ». Bien que la cliente lui réponde qu'un seul modèle de cette couleur est en circulation dans le pays, et qu'elle le possède, le message de la commerçante est subtilement passé : l'argent n'a pas de valeur, quand on aime quelque-chose, il faut le saisir immédiatement. La vente peut se poursuivre, avec dorénavant en toile de fond inconsciente l'idée que la passion prime sur la raison. Nous nous éclipsons.*

Il peut toutefois être long pour les Libanais d'acquérir la confiance de leurs clients kurdes potentiels, ceux-ci doutent parfois de l'originalité des biens qui leurs sont proposés à Erbil. Force est d'admettre que des produits de contrefaçon de toutes sortes sont en effet disponibles en vente libre au *bazar* du centre-ville, ce qui peut porter à confusion. D'importants efforts sont donc menés par les Libanais

[827] Observation réalisée lors d'un entretien avec P.K., *op.cit.*
[828] Avec la *waraqa* (« feuille » en arabe) qui représente un billet de 100 dollars, le *daftar* constitue une unité de mesure économique grandement utilisée dans la RKI.

pour démontrer la qualité de leur marchandise et convaincre de sa valeur, sans que les résultats ne rencontrent toujours le succès escompté. Ils se heurtent en effet à une « sélection adverse » (ou « anti-sélection »), c'est-à-dire à une asymétrie de l'information sur les caractéristiques des produits en vente : le vendeur dispose d'une meilleure information que l'acheteur et réclame un prix plus élevé que celui que ce dernier n'est disposé à payer au regard de l'information dont il dispose lui-même[829]. Bien que la bijouterie de P.K. soit un exemple de réussite, grâce notamment à une clientèle fidélisée parmi les familles gouvernantes de la RKI, l'échec fait ainsi également parti du risque pris par l'investisseur. La boutique de montres de luxe suisses Chopard a par exemple dû fermer, tout comme le point de vente de la marque Timberland. Pour E.C., propriétaire d'un salon de beauté libanais très prisé de la capitale et fréquenté par les plus hautes élites du pays, la clientèle locale n'est pas encore prête à tout consommer :

« Pour l'image, j'ai fait venir des produits Dior, Chanel, etc. Ça fait bien d'avoir ça en vitrine ! Mais je me suis heurté à un problème de compréhension de la part de ma clientèle : ils me demandaient, pourquoi le flacon coûte 30 dollars, alors que je peux trouver le même à 1 dollar au bazar ? Ils ne voient pas la différence entre un produit original et sa copie. Les personnes qui savent sont celles qui voyagent et, en général, elles rapportent directement leurs produits avec elles[830] ».

Même si non négligeables, les ventes aux particuliers kurdes, élites économiques incluses, restent donc quantitativement faibles. Elles ne peuvent compenser, pour l'ensemble de la communauté d'affaires libanaise, la « loi du moins cher absolu » qui règne sur l'attribution de leurs marchés par les hommes d'affaires locaux[831] et favorise les entreprises turques. Les Libanais s'appuient donc grandement sur une clientèle étrangère qui représente finalement leur source d'activité principale.

b) **Les étrangers, premiers clients des Libanais dans la RKI**

Erbil constituant le siège du gouvernement kurde, et donc le siège décisionnel régional officiel[832], c'est surtout dans cette ville, et plus généralement dans son gouvernorat, que les compagnies pétrolières internationales établissent leurs bureaux. Le secteur privé de la RKI se développe alors

[829] La « sélection adverse » a été modélisée par AKERLOF G., « The Market for "Lemons": Quality Uncertainty and the Market Mechanism », *4 Quaterly Journal of Economics*, 1970, p.488-500.
[830] Entretien avec E.C., propriétaire d'un salon de beauté à Erbil, le 16 mars 2016 à Erbil.
[831] A titre d'illustration, N.M., propriétaire d'une compagnie de distribution à Erbil, déclare à ce propos : « Ils n'ont aucune idée du coût du produit, de la qualité, ils ne regardent que le prix. Par exemple si je vends une canette de soda de 25cl à 25 centimes ou une canette de 33cl à 27 centimes, laquelle prendrais-tu ? Eux, ils vont directement au moins cher, sans même faire attention à ce qu'on leur offre ». Entretien avec N.M., le 6 octobre 2016 à Beyrouth.
[832] En réalité, la plupart des décisions prises à l'échelle de la RKI sont le fruit d'un consensus entre le PDK, qui siège à Erbil, et l'UPK, qui siège à Souleymanieh.

grandement autour d'elles. Tout est construit pour les servir et servir les expatriés qui y travaillent : restaurants, services, etc. Les Libanais ne dérogent pas à la règle et exploitent rapidement les opportunités d'affaires qui s'ouvrent en cascade : services de sous-traitance, logement et restauration du personnel direct et indirect, etc.

L'offre libanaise de produits globaux répond à la recherche du familier de la part des expatriés dans des modes de consommation souvent éloignés de ceux des Kurdes. Plusieurs entreprises se sont par exemple spécialisées dans le secteur du mobilier moderne, quand la préférence locale est au style classique. Elles visent donc explicitement une clientèle étrangère, à savoir principalement les compagnies pétrolières et gazières qui doivent meubler leurs bureaux et les personnels occidentaux qui souhaitent aménager leur intérieur.

Les entreprises libanaises sont, dans cette optique, une nouvelle fois géographiquement bien situées : être localisées pour beaucoup d'entre elles à proximité des deux hôtels 5 étoiles les plus prisés d'Erbil, à savoir l'hôtel Rotana et l'hôtel Divan, leur permet d'attirer l'attention des nombreux cadres étrangers qui y logent temporairement. Ces derniers, qu'ils appartiennent aux maisons-mères et soient seulement de passage dans la RKI pour y ouvrir une filiale ou une représentation, ou qu'ils soient-là pour s'y installer personnellement sur un plus long terme, sont en effet tous des consommateurs potentiels. Les services leur sont donc immédiatement rendus disponibles.

Un autre avantage pour les Libanais à travailler avec les personnes physiques et morales étrangères consiste, outre profiter de leur goût pour les produits globaux et de leur capacité d'achat élevée, en leur manque de connaissance des pratiques tarifaires locales. Cela permet parfois de « gonfler » les prix, comme l'a appris à ses dépens X.L., un expatrié français :

« Quand je suis arrivé à Erbil, c'était une toute première pour moi. Je ne connaissais donc rien. J'ai rencontré les H. [un père et son fils libanais, promoteurs immobiliers à Erbil, ndlr] lors de ma visite du chantier et ils m'ont proposé un logement « à prix d'ami » : 1 600$. Mon prédécesseur m'avait dit que c'était les prix, donc j'ai signé le contrat. Je me suis ensuite aperçu que c'est plutôt 900$ qu'il faut compter ; c'est ce que paie pour la même chose quelqu'un que j'ai rencontré. Je me suis senti berné[833] ».

Face à la multiplication du nombre de Libanais s'attelant à fournir des services aux étrangers dans la RKI, un second cercle de prestations se met également progressivement en place, à destination des

[833] Entretien avec X.L., directeur d'une école internationale à Erbil, le 19 septembre 2016.

Libanais eux-mêmes. De fait, ces derniers ont souvent recours à la sous-traitance dans leurs affaires. Des compagnies prennent ainsi des contrats « en gros », dans le secteur de la construction en particulier, pour exécuter un projet complexe. Elles confient ensuite les différentes opérations aux sociétés avec lesquelles elles traitent habituellement au Liban : une pour l'électricité, une seconde pour les boiseries, etc. Lors de sa construction, puis pour sa maintenance, Carrefour fait par exemple appel à la compagnie Cisco pour de nombreuses tâches. Cette dernière, qui est libanaise à Erbil, délègue à son tour la partie branchements électriques à l'entreprise i-act, elle aussi libanaise. Certaines compagnies travaillent ainsi dans la RKI uniquement pour des compatriotes.

Au-delà de l'aspect strictement professionnel, les Libanais de la RKI sont également consommateurs à titre personnel. Cela crée à nouveau des opportunités d'affaires spécifiques, en particulier pour ce qui touche à l'alimentation. Des restaurants ouvrent avec pour objectif premier l'importation de saveurs « authentiques » qui rappellent aux clients leur terroir d'origine. À propos d'un établissement réputé pour cela, E.K. commente comme suit :

« Bouba [nom du restaurant, ndlr] a fait un très grand bien à la communauté libanaise. On y mange vraiment comme chez nous. Je viens ici tous les jours, ou alors je me fais livrer, car j'ai vraiment l'impression de manger des plats cuisinés par ma mère. La première fois que je suis venu dans le restaurant ce n'est pas S. que j'ai rencontré, mais sa mère, qui était de passage. Rien que de savoir qu'elle était en cuisine pour vérifier ce qui s'y passait, c'était quelque-chose ![834] »

Le succès des entreprises libanaises auprès de leur clientèle nationale et étrangère attire alors inévitablement l'attention des Kurdes qui, parfois, en franchissent dans un second temps les portes et en deviennent à leur tour consommateurs. L'activité libanaise externe à la société kurde dans la RKI constitue en cela aussi un moyen indirect de pénétration de celle-ci. Des hommes d'affaires ont ainsi réussi à progressivement diversifier leur clientèle, même si leur ouverture locale se limite encore à une frange restreinte de la population.

A l'exception faite des grands groupes qui travaillent effectivement pour les holdings locaux et de quelques cas particuliers, comme celui de la bijoutière P.K., un entrepreneur libanais installé à Erbil résume ainsi la situation : « si on regarde la vérité en face, les Libanais n'ont jamais ciblé les Kurdes dans leur business, que ce soit consciemment ou inconsciemment[835] ». Ils se contentent en majorité du juteux marché de la prestation de service aux résidents étrangers.

[834] Entretien avec E.K., représentant pour l'Irak d'une compagnie de maitrise d'œuvre électrique, *op.cit.*
[835] Entretien avec N.M., propriétaire d'une compagnie de distribution à Erbil, *op.cit.*

RESUME CONCLUSIF

Arrivant dans la RKI dans un processus d'innovation de marché, les hommes d'affaires libanais n'ont généralement pas, faute d'avoir (pu) mené(er) de véritable étude préalable, d'idée précise des modes de consommation locaux. Qu'ils improvisent leur activité ou qu'ils tentent de résoudre des problèmes identifiés sur place, leurs affaires s'inspirent fortement, pour ne pas dire reproduisent, des modèles économiques développés dans d'autres territoires. À défaut d'adapter leurs produits aux préférences d'achats des consommateurs (principe de la segmentation du marché), ils parient sur le fait qu'une clientèle kurde présente des caractéristiques semblables à celles des autres pays et adopte en conséquence leurs prestations. Ce n'est donc pas, dans leur cas, la clientèle qui définit les produits offerts, mais bien les produits offerts qui définissent la frange de la population cliente. De nombreuses erreurs sont ainsi commises dans le choix de leurs activités commerciales, plusieurs d'entre elles n'offrant aucun débouché.

Face aux déboires rencontrés, les hommes d'affaires libanais présentent l'avantage de faire montre d'une flexibilité qui leur permet d'abandonner ce qui ne fonctionne pas pour se concentrer sur ce qui marche le mieux. Couplée à une rapidité d'investissement dans la région kurde et à un choix de prestations qui s'y veulent novatrices, cette qualité leur permet de se faire une place sur « les flancs » d'un marché fortement dominé par leurs homologues turcs. Ils ne s'aventurent ainsi finalement pas sur le terrain de la majorité des consommateurs dont les achats sont conditionnés sur un simple mode « achat de marchandise » (*commodity-buy*), c'est-à-dire sans recherche de caractéristiques particulières pour des produits qu'ils connaissent bien et sans besoin de conseils spécifiques. Ils ne peuvent y être compétitifs face à l'offre turque. Ils se spécialisent plutôt sur une clientèle avertie, plus restreinte, privilégiant un mode « achat de produit » (*product-buy*), à la recherche de produits aux caractéristiques différenciées de qualité supérieure, et sur une clientèle moins avertie qui achète selon un mode « achat de système » (*system-buy*), à savoir qui souhaite des produits aux caractéristiques différenciées de qualité supérieure mais qui requiert également une assistance sous forme de conseils. L'activité libanaise de consultance vise quant à elle des consommateurs en mode « achat de service » (*service-buy*), c'est-à-dire uniquement à la recherche de conseils et d'expertise[836].

Les trois modes d'achat visés par les hommes d'affaires libanais concernent une clientèle privilégiée, les consommateurs devant être disposés à payer un prix élevé pour les prestations offertes. Cette dimension de leurs activités s'illustre par la situation géographique des entreprises qu'ils dirigent,

[836] La distinction entre ces différents modes d'achats est présentée par MATHUR S.S., KENYON A., *Creating Value: Shaping Tomorrow's Business*, Oxford, Butterworth Heinemann, 1997.

celles-ci étant disproportionnellement implantées dans les quartiers fréquentés par une population urbaine aisée au sein desquels ils résident eux-mêmes. Ne s'intéressant ainsi qu'au segment global du marché de la RKI, ils se tiennent à l'écart de la majorité de la population locale. Leur présence se révèle dès lors être au seul service des élites kurdes et des cadres étrangers, eux-mêmes, *in fine*, au service de ces dernières. Le système social kurde résulte en effet sur des difficultés pour les investisseurs que seul un arrangement avec elles semble pouvoir atténuer.

CHAPITRE 8.
UNE DIFFICILE CONFRONTATION DES LIBANAIS AU SYSTEME SOCIAL KURDE

« En cas de problème avec un Kurde, il peut formuler une plainte et nous faire perdre notre carte de séjour. Il est donc nécessaire d'avoir de bonnes connexions avec [eux]. Nous nous appuyons alors sur des réseaux personnels, sur des relations que nous avons construites avec des gens importants et puissants ».

J.A., Directeur pays adjoint d'une banque libanaise, juin 2015[837].

L'euphorie des premiers instants passée, période durant laquelle les opportunités économiques liées à la naissance d'une nouvelle économie de marché leur semblaient sans limites, les migrants d'affaires libanais dans la RKI font rapidement face à de nombreux défis. Ces derniers ne sont pas seulement liés à l'étroitesse de leurs débouchés commerciaux, comme établie dans le chapitre précédent, mais sont également le résultat intrinsèque du caractère émergeant de la région. Alors que la libéralisation de l'économie domestique de celle-ci et son ouverture sur le commerce international sont favorables aux investisseurs étrangers, le manque d'infrastructures complique leurs projets.

La création d'infrastructures physiques nécessaires à la création et à la gestion de nouvelles entreprises dans la RKI, même si elle est jugée insuffisante par certains entrepreneurs libanais, se fait à grande échelle sur la période 2004-2014. Le réseau routier et, malgré son efficacité certes limitée, le réseau électrique s'étoffent ainsi quotidiennement. Ce qui fait en réalité le plus défaut est à chercher du côté du développement des infrastructures institutionnelles. Tarun Khanna et Krishna Palepu identifient en effet diverses formes de « vides institutionnels », causes d'échecs au sein des économies émergentes, qui caractérisent également la RKI : une source d'information sur le marché

[837] Entretien avec J.A., directeur pays adjoint d'une banque libanaise à Erbil, le 2 juin 2015 à Erbil.

inexistante ou non fiable, un environnement régulatoire incertain et des systèmes judiciaires inefficaces[838].

En 2007 déjà, le magazine libanais *Le commerce du Levant* fait ainsi part d'une « face cachée de l'eldorado kurde[839] ». En cause selon lui, en plus d'une concurrence turque, « la lourdeur bureaucratique, la corruption, l'amateurisme professionnel de certains partenaires locaux[840] ». Ces difficultés identifiées font écho aux « vides institutionnels », dans le sens où, étrangers (non accoutumés) au marché de la RKI, les hommes d'affaires libanais sont particulièrement assujettis aux incertitudes réglementaires locales et donc à de possibles abus auxquels il leur est difficile de pallier. Ils pâtissent en cela d'une insécurité institutionnelle. Plus généralement, ces difficultés font également écho au système social[841] kurde, aux règles et pratiques suivies de manière plus ou moins conscientes par les autochtones en tant que composants d'une entité (la « communauté » kurde) à laquelle les Libanais sont extérieurs mais tentent de se greffer.

Les migrants d'affaires libanais dans la RKI y rencontrent des obstacles sociaux à leur stabilité et sécurité professionnelles, obstacles si étroitement liés au système politique local qu'ils en deviennent eux-mêmes politiques (partie I). L'accommodation obligatoire à la structure verticale de la société kurde, par le développement de relations avec les réseaux économiques locaux, ne leur permet de lutter que de manière limitée contre les difficultés auxquelles ils sont ainsi confrontés (partie II).

I — DES OBSTACLES SOCIO-POLITIQUES AU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES LIBANAIS DANS LA RKI

À leur arrivée dans la RKI, les hommes d'affaires libanais entrent en contact avec une société organisée autour d'une économie de rentes et s'articulant en réseaux de redistribution. Quand cette configuration aussi bien économique que socio-politique constitue un avantage certain en termes d'opportunités d'investissements, de par le déficit de production locale en biens et services qu'elle génère, elle s'avère être en même temps un obstacle. Un pacte moral implicitement passé dans la sphère publique entre les élites et le reste de la population perturbe en effet le marché du travail privé

[838] KHANNA T., PALEPU K., *Winning in Emerging Markets: A Road Map for Strategy and Execution*, *op.cit.*, p.16.
[839] HURY D., « Les Libanais à la conquête du Kurdistan irakien », *op.cit.*, p.76.
[840] Ibid.
[841] Un système social est défini par Henri Janne comme suit : « Les faits relationnels qui constituent le social ne sont pas liés entre eux au hasard. Il y a des régularités dans ce tissu : les faits sociaux sont organisés en des ensembles qui constituent des systèmes. Les relations sociales s'y trouvent comme des facteurs interdépendants dont les rapports dynamiques sont en même temps la cause et le produit de l'existence du système considéré ». JANNE H., *Le système social. Essai de théorie générale*, 3e tirage, Editions de l'Université de Bruxelles, 1976, p.61.

(partie 1). Face aux différents réseaux ainsi constitués, il devient difficile pour les Libanais d'être en mesure de défendre leurs intérêts (partie 2).

1. Un pacte moral kurde déséquilibrant le marché du travail privé

Comme apparu dans le chapitre 3, une grande majorité de la population kurde dépend financièrement du GRK, principal pourvoyeur d'emplois de la région. Seulement, ce qui à l'origine consiste en un moyen pour les élites tribales et les partis politiques de se maintenir au pouvoir en se constituant une base populaire devient également rapidement revendiqué par le reste de la population comme un « droit » à l'emploi public. Ce phénomène a des répercussions négatives sur le marché du travail privé, l'offre (des travailleurs) et la demande (des employeurs) du facteur de production travail y ayant dès lors d'importantes difficultés à se rencontrer.

a) Une société kurde structurée par des relations clientélaires « morales »

Depuis l'autonomie *de facto* de la région kurde d'Irak dans les années 1990, les partis politiques locaux, nommément le PDK et l'UPK, ont accaparé la distribution des emplois publics. Se répartissant les 17% du budget fédéral attribués au GRK, sur la base de la nouvelle Constitution irakienne de 2005, ils étoffent depuis continuellement leurs réseaux de clientèles afin d'asseoir leur emprise politique sur la société kurde[842]. Une position au sein de l'un d'eux suffit généralement à garantir l'avenir financier de sa famille. Rayan, un homme d'affaire kurde dont la tribu est proche de celle des Barzani, témoigne ainsi de comment il aurait pu bénéficier du système pour s'assurer sans effort un salaire régulier :

« L'aîné de mes frères travaille pour le parti [PDK, ndlr]. On lui a dit qu'on pouvait offrir un emploi aux personnes qu'il souhaitait et beaucoup de nos proches sont ainsi devenus fonctionnaires. Il nous a proposé à moi et à ma femme, mais nous n'avons pas voulu car il faut quand-même généralement aller pointer quelques jours par semaine et nous préférons rester indépendants. Mais son fils, par

[842] Sur la division de la société et des territoires kurdes entre le PDK et l'UPK, voir le chapitre 1. Un exemple concret, chiffré et temporellement défini, d'attribution d'emplois sur une base politique est fourni par un article du journal kurde *Bas* en date du 7 juin 2016 (page 2) selon lequel : « Le ministre des affaires sociales et du travail M. Mohammed Hawdiyani (Yakgurtu) a ordonné, à la fin de l'année dernière, l'arrêt des salaires de 23 000 salariés ayant été recrutés depuis quelques années à Souleymanieh en dehors des consignes du ministère. Les bénéficiaires sont des sympathisants de l'UPK et ce dernier exerce une pression sur le ministre pour débloquer les salaires des intéressés ». Extrait de la revue de presse du Consulat général de France à Erbil du 7 juin 2016. La « lutte contre la corruption » est en effet officiellement déclarée par les responsables politiques kurdes face à la crise économique traversée par la RKI à compter de 2014.

exemple, est officiellement employé du gouvernement et touche un salaire, alors qu'il ne vit même pas dans le pays… C'est comme ça que ça marche ici[843] ».

Afin d'ajouter de la transparence aux modes de recrutement publics, un système informatisé est toutefois mis en place en 2012 et 2013 par le GRK : un programme informatique sélectionne alors automatiquement les candidats aux postes ouverts par Bagdad, en fonction de leurs qualifications et de la durée de leur recherche d'emploi[844]. Malgré la bonne intention à l'origine de sa conception, ce système ne met malgré tout pas un terme à l'omniprésente influence des partis politiques dans la formation et la gestion de l'administration kurde : il trouve en effet ses limites dans le processus de recrutement des contractuels, particulièrement nombreux[845], qui échappe à son contrôle. Ces contrats temporaires, s'ils sont renouvelés 3 ans, deviennent permanents et les agents concernés sont légalement titularisés, sans exigence annexe[846].

Une fois en poste, la carrière des fonctionnaires est elle-même grandement régie par les partis politiques. Un avancement, une promotion, la stabilité d'une position, peuvent être conditionnés à une adhésion au parti au pouvoir, à l'échelle du gouvernorat (PDK pour Erbil et Duhok, UPK pour Souleymanieh). La pratique clientélaire de l'emploi public dépasse donc dans sa nature ce qui pourrait s'apparenter à une simple rétribution du militantisme : l'affiliation politique est encouragée sur une temporalité longue non seulement de manière positive, par l'attribution d'avantages, mais également de manière négative, sous la forme de handicaps pour ceux qui ne sont pas intégrés dans les réseaux. Sans adhésion, il devient ainsi très compliqué d'espérer mener une carrière publique, à tous les niveaux et jusque dans les universités[847].

Loin de ne constituer qu'un rapport relationnel unilatéral du haut (des patrons[848]) vers le bas (les clients[849]), les pratiques clientélaires sont également réappropriées par les administrés qui établissent ainsi une ligne de communication du bas vers le haut. Ils développent une notion morale de droit leur

[843] Entretien avec Rayan (le nom a été modifié), le 12 avril 2015 à Erbil.
[844] Entretien avec Azam Hamarash, haut fonctionnaire du gouvernorat d'Erbil, *op.cit.*
[845] Pour rappel et pour donner un ordre de grandeur, l'équipe de 76 fonctionnaires travaillant au KRSO en 2016 est complétée par l'emploi de 32 agents contractuels. Entretien avec Ahmed Ahmedi, Directeur des relations publiques du KRSO, *op.cit.*
[846] Entretien avec Azam Hamarash, haut fonctionnaire du gouvernorat d'Erbil, *op.cit.*
[847] Un professeur de français d'une université publique d'Erbil, dont l'ancienneté le prédestinait à occuper la tête du département suite au départ en retraite de son directeur, n'a par exemple pas obtenu le poste : non affilié politiquement, il lui a été signifié que s'il souhaitait faire carrière, il lui faudrait entrer au PDK. Dans le cas contraire, il devrait faire une croix sur toute promotion. Il n'a pas adhéré au parti. Exemple que nous a apporté Oriane Verdier, journaliste correspondante de RFI et France24 pour la RKI, le 12 septembre 2016 à Erbil.
[848] Les « patrons » sont des individus qui possèdent, ou ont accès à, des biens, souvent d'origine publique, du fait de leurs positions/poids politiques et qui en font bénéficier ceux qui en sont privés en échange d'un soutien.
[849] Les « clients » sont des individus qui apportent leur soutien aux « patrons » en échange des biens qu'ils possèdent, ou auxquels ils ont accès, du fait de leurs positions/poids politiques.

permettant de demander diverses faveurs aux élites politiques. Les relations clientélaires sont donc vécues comme signes d'une vertu politique mais aussi « éthique et civique[850] » des dirigeants qui partagent avec eux les richesses auxquelles ils ont accès. L'attribution de privilèges constitue ainsi une norme reconnue, et le fait d'en être exclu génère *a contrario* un sentiment d'injustice[851]. Il ne s'agit donc pas pour les élites politiques d'une simple pratique de *vote buying* puisque, en accord avec l'approche par l'économie morale[852] qu'en font Hélène Combes et Gabriel Vommaro, les rapports entre patrons et clients sont « façonnés par des formes de réciprocité, d'obligation, de respect, etc.[853] ».

Shwan, jeune kinésithérapeute de 23 ans, incarne parfaitement cette intégration des pratiques clientélaires dans les mœurs populaires et sa survie au sein des nouvelles générations. À la recherche d'un emploi public à la veille des élections législatives du 21 septembre 2013, il propose son vote et celui de sa famille au PDK, à l'UPK et à Goran en échange d'une promesse d'emploi. Après avoir obtenu un poste temporaire chez les *Zeravani* (force armée kurde sous contrôle du PDK), il explique alors comment il exploite les relations *patron-client* à l'œuvre dans la RKI au profit de sa carrière personnelle :

« Plusieurs fois je suis allé chez la sœur du Président Barzani pour des sessions. Je ne lui ai jamais pris d'argent, et elle ne m'en a jamais offert. Ça aurait été mal vu, c'est une personne très importante et nos élites ont pour habitude de ne jamais rien payer. Par contre, quand j'ai eu besoin de stabiliser mon emploi chez les Peshmergas, je lui ai demandé d'intervenir. Elle a passé un simple coup de téléphone et ça a été suffisant. Je souhaite également bientôt reprendre mes études, mais comme je travaille pour le gouvernement ce n'est normalement pas possible avant 5 ans. Le moment venu je l'appellerai à nouveau pour qu'elle m'aide. C'est comme ça que ça marche, sur les relations et les contacts que l'on a et qu'on se fait. Il ne faut pas croire que je travaille gratuitement…[854] »

Certes, le mouvement politique Goran base dès sa création en 2009 sa légitimité sur la contestation des pratiques clientélaires pratiquées par le PDK et l'UPK, sur la corruption de ses dirigeants, et ce

[850] BANEGAS R., « "Bouffer l'argent". Politique du ventre, démocratie et clientélisme au Bénin », *in* Jean-Louis Bricquet (ed) et Frédéric Sawicki (ed), *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, Puf, 1998, p.77.
[851] À titre d'exemple, Faroq, employé d'une institution publique étrangère, déclare ainsi à propos des partis politiques : « Ils sont tous corrompus : je suis diplômé de l'université et personne ne m'a offert de travail, j'ai dû chercher par moi-même ! », propos recueillis le 5 août 2016 à Erbil.
[852] Sur la notion et les usages du concept d' « économie morale » originellement mobilisé par Edward Thompson et James Scott, voir SIMEANT J., « "Économie morale" et protestation – détours africains », *Genèses*, vol.4, n°81, 2010, p.142-160.
[853] COMBES H., VOMMARO G., « Relations clientélaires ou politisation : pour dépasser certaines limites de l'étude du clientélisme », *Cahiers des Amériques latines*, n°69, 2012, p.20.
[854] Entretien avec Shwan (le nom a été modifié), le 2 mai 2016 à Erbil.

avec un certain succès, mais son impact réel sur l'organisation sociale kurde reste limité. La majorité de la population est effectivement redevable financièrement à l'un ou l'autre des partis historiques et est surtout engagée dans une relation de réciprocité avec eux. Il parait ainsi normal et moral d'entretenir de bons rapports et de soutenir ceux qui vous garantissent un statut social souvent privilégié, qui ont contribué par leurs martyrs – et qui contribuent toujours politiquement et diplomatiquement – à l'autonomie de la RKI. Pour reprendre les termes de Béatrice Hibou, une économie politique de la domination s'est ainsi instituée dans la Région, sans violence ni coercition, sous la forme d'un « pacte de sécurité » : les autorités se trouvent légitimées par leur réponse aux désirs populaires en termes d'état (le Président M. Barzani se présente comme le champion d'une indépendance kurde), de protection (anciennement contre S. Hussein, plus tard contre *Daesh*), de consommation et de modernité[855]. À condition qu'ils leur soient suffisamment redistribués car, comme l'indiquent Hélène Combes et Gabriel Vommaro, « si la "dimension morale" des biens reçus n'est pas perçue comme équivalente à l'engagement demandé par les patrons, ils peuvent faire défection[856] », la moralité attribuée par les clients aux différents mécanismes de captation des richesses et des pouvoirs par les patrons se résume alors souvent oralement par un simple « c'est leur droit ». C'est alors qu'intervient le mouvement politique Goran. Les clients ne sont pas encore rois, mais leur avis est à prendre en compte.

Dans la logique clientélaire, le marché de l'emploi public ne repose donc pas essentiellement sur l'accomplissement de tâches professionnelles *per se* ; celles-ci, même existantes, restent souvent secondaires à une relation *patron-client* moralisée. L'obtention d'un emploi n'est en ce sens pas une fin en soi, elle s'inscrit dans une pratique d'échanges plus large où la forme morale est au moins aussi importante que le fond[857]. Cette pratique, généralisée dans la RKI et grandement intégrée par une majorité de la population, n'est alors pas sans conséquences sur le marché de l'emploi privé et, par conséquent, sur le recrutement de personnel local par les investisseurs libanais.

---

[855] HIBOU B., *La Force de l'obéissance. Économie politique de la répression en Tunisie*, Paris, la Découverte, 2006.

[856] COMBES H., VOMMARO G., « Relations clientélaires ou politisation : pour dépasser certaines limites de l'étude du clientélisme », *op.cit.*, p.24.

[857] Si seul le « fond » de l'emploi, à savoir l'obtention d'un salaire contre une activité, comptait dans les relations *patron-clients*, on aurait pu s'attendre à un délitement de ces relations et à un phénomène de révolte de la part de la population lorsque le GRK n'a plus été en mesure de payer ses salariés à partir de 2014. Or quelques mouvements de protestation disparates ont certes été observés mais, dans l'ensemble, la structure clientélaire de la société kurde en est sortie intacte. Dans cette période difficile pour la RKI, dans un contexte de guerre contre *Daesh* et de conflit avec le gouvernement central de Bagdad, la « balance morale » entre les biens reçus d'une part et la fidélité politique d'autre part est globalement restée positive. La « forme » a ainsi été préservée. Cette situation s'accorde donc avec le principe d' « économie morale » de Thompson et Scott, dans le sens où il convient « de prendre au sérieux des attentes qui, toutes dirigées vers la subsistance qu'elles soient, ne parlent, précisément, jamais de la seule subsistance mais d'un sens du juste et de l'injuste arrimé à cette dernière – un sens dérivant lui-même de ce qu'il apparaît raisonnable d'attendre les autorités, et de ce que ces dernières n'hésitent pas à endosser. SIMEANT J., « "Économie morale" et protestation – détours africains », *op.cit.*, p.151.

b) **Une main d'œuvre locale difficile à embaucher par les Libanais**

Avec une croissance de 20% sur l'ensemble de la période 2003-2009[858], suivie par une croissance annuelle de 2,6 à 2,8%[859], la population kurde compte une forte proportion de mineurs. En 2014, 37,2% de la population est ainsi âgée de moins de 15 ans[860]. La même année, une étude d'*Invest in Group* estime alors que la RKI comptera entre 850 000 et 1,1 million de nouveaux demandeurs d'emplois d'ici à vingt ans, soit une moyenne de 43 000 à 54 000 nouveaux emplois à créer annuellement[861]. L'ampleur de ces chiffres prend toute sa signification quand elle est rapportée à la force de travail en 2012, elle-même de 1,1 million[862]… Au regard de ces données, il devient évident que le budget régional, certes en faible augmentation chaque année, n'est pas suffisant pour absorber si rapidement un tel nombre d'individus dans la fonction publique, suivant le système clientélaire précédemment décrit. Une diversification du marché de l'emploi est nécessaire.

Le recours au secteur privé pour assurer des revenus aux non-fonctionnaires s'impose donc comme une nouvelle priorité au GRK[863] : les perspectives d'emploi y sont relativement nombreuses. Ces emplois nécessitent toutefois souvent un niveau de qualification élevé, ce qui fait encore cruellement défaut au sein de la population kurde faute de formations professionnelles et universitaires suffisantes[864]. Des Libanais reçoivent ainsi des curriculums vitae sur lesquels des certificats d'attenance sont assimilés à des diplômes, des comptables s'avèrent incapables d'utiliser le logiciel Microsoft Excel, etc. Pour souligner, sur un trait humoristique, l'ampleur de ce manque de compétences locales, un ministre imminent du GRK se plait ainsi à raconter l'anecdote suivante à ses hôtes étrangers qui lui demandent de leur expliquer la situation locale :

Lorsque sa femme souhaite employer du personnel de maison, elle obtient, de par leur notoriété dans la région, de nombreuses réponses. Elle fait ainsi passer une importante quantité d'entretiens et, lorsqu'elle trouve enfin une personne susceptible de répondre à ses attentes, appelle son mari à son bureau. S'ensuit alors une conversation de la sorte :

- *Tu as trouvé quelqu'un de bien ?*
- *Oui.*

---

[858] MINISTERE KURDE DU PLAN, "Draft of Regional Development Strategy 2012-2016", *op.cit.* p.55.

[859] BUREAU DES STATISTIQUES DE LA REGION DU KURDISTAN (KRSO), « taqryr aan alasqatat alsakanya alaqlym kûrdistan lelfatra (2009-2020) » (*Rapport sur la projection de population de la région du Kurdistan pour la période 2009-2020,* en arabe), 2014, p. 6 [En ligne] http://www.krso.net/files/articles/200415050341.pdf, consulté le 11 décembre 2016.

[860] KRSO, 2010, *A Brief Report of Kurdistan Region Iraq Knowledge Network (IKN) Survey*, *op.cit.*, p. 9,

[861] INVEST IN GROUP, *The Review: Kurdistan, Region of Iraq Open for Business*, Invest in Group, vol. VI, septembre 2014, p. 37. [En Ligne] http://investingroup.org/publications/kurdistan/september-2014 (consulté le 14 octobre 2015).

[862] KRSO, 2012, *Labor force report for Kurdistan Region 2012*, *op.cit.*, p. 7-8,11.

[863] Ministère kurde de la planification, 2011, "Draft of Regional Development Strategy 2012-2016", *op.cit.*, p.212-215

[864] HESHMATI A., *The Economy of Southern Kurdistan*, *op.cit.*, p. 229-231.

- *C'est un Kurde ?*
- *Oui.*
- *C'est un Kurde bien ?*
- *Oui…*
- *Vraiment, un Kurde bien ?!*
- *Oui !*
- *Ok, alors envoie-le moi si c'est un Kurde bien, j'ai besoin de lui pour mon cabinet*[865] *!*

En réalité, au-delà des soucis de qualification (une formation peut très bien être organisée en interne), c'est la relation de l'employé avec son employeur et son travail qui constitue le véritable défi du marché de l'emploi privé. Contrairement au marché de l'emploi public, qui repose fortement sur des relations *patron-client*, ce dernier est composé de relations *patron-employé* basées seulement sur un principe de rémunération pour productivité. L'employé peut prétendre uniquement à son salaire et doit pour cela être efficace. Or, la multiplication des emplois publics à des fins politiques, sans condition de résultat ou de performance, ainsi que la distribution continue d'aide alimentaire[866] et de services sociaux, ont poussé de nombreux Kurdes à estimer que le gouvernement devait subvenir à tous leurs besoins, sans contrepartie véritable[867]. En conséquence, un fort manque de motivation s'est développé dans le monde du travail : absences répétées, horaires non respectés, productivité approximative, etc.

L'absence de pacte moral reposant sur des désirs en termes d'état, de protection, de modernité, voire de statut social, dans le marché de l'emploi privé résulte sur une distanciation de l'employé vis-à-vis de son employeur. Il ne se sent que très peu engagé envers lui, d'autant plus s'il s'agit d'un étranger. Ce phénomène est particulièrement ressenti par les Libanais de la RKI, certains évoquant à ce propos « un choc de culture de travail », assimilé à « un complexe de supériorité [des Kurdes][868] ». De nombreux cas d'employés refusant les instructions de leur employeur sont ainsi recensés, tout comme les exemples de faible productivité : un restaurateur se voit catégoriquement refuser l'essuyage de ses couverts par son personnel de salle[869] ; un imprimeur estime qu'une semaine de travail est nécessaire dans la RKI pour l'impression de 5000 livres, alors qu'une seule journée est nécessaire au Liban à

[865] Propos rapportés par un invité dudit ministre lors d'un dîner donné à sa résidence le 16 novembre 2016.
[866] Hérité du programme « Pétrole contre nourriture », un système de carte alimentaire continue à être financé par Bagdad et se matérialise par la distribution mensuelle de « paniers repas ». Ceux-ci correspondent à environ 12 dollars par personne, du lait étant ajouté en sus à ceux des enfants.
[867] NATALI Denise, *The Kurdish Quasi-State*, *op.cit.*, p. 63.
[868] Entretien avec M.K., restaurateur à Erbil, *op.cit.*
[869] *Ibid.*

capacités techniques identiques[870] ; un hôtel formant et rémunérant son personnel pendant six mois perd 20% de ses employés au bout de deux jours d'ouverture[871], etc.

Le manque de compatibilité entre les chefs d'entreprises libanais et la main-d'œuvre locale, révélée souvent rapidement suite à leur arrivée par des expériences négatives, les incite à se tourner en grande partie vers du personnel étranger. C'est ainsi qu'ils recrutent majoritairement des employés asiatiques (Indiens, Népalais, Sri-Lankais, Philippins, etc.), des Syriens (quelques Arabes mais surtout des Kurdes) à partir de 2011, et d'autres Libanais.

Les premiers ont une réputation de travailler dur, sans être trop revendicatifs. Ils sont embauchés dans tous les domaines, de la confection manuelle de meubles à la restauration, en passant par la manutention et le bien-être (employés de Spa notamment). Il s'agit des employés les plus nombreux au service des investisseurs libanais dans la RKI. Leur origine peut toutefois poser des problèmes logistiques liés à la fluctuation de la réglementation kurde en termes d'immigration : certaines nationalités sont autorisées à entrer, puis ne le sont plus, etc. Ce défi fait écho aux difficultés administratives évoquées précédemment dans ce chapitre.

Les seconds, arrivés en grand nombre dans la RKI en raison de la guerre civile naissante dans leur pays, sont souvent qualifiés et ont de faibles prétentions salariales. Ayant l'avantage de maitriser à la fois la langue kurde et la langue arabe, parfois également l'anglais, ils sont largement recrutés par les Libanais dans les emplois de contact avec la clientèle. Capables de communiquer avec tous les clients, ils occupent principalement des postes de vendeurs et de serveurs.

Enfin, les troisièmes sont employés pour leur expérience et la confiance qu'ils inspirent à leurs employeurs. Leur recrutement repose généralement sur des relations professionnelles et/ou personnelles préexistantes, tissées au Liban comme à l'étranger. Leur présence au sein de l'entreprise participe de plus à son image de marque, au maintien de sa réputation. Ils ont toutefois des prétentions salariales beaucoup plus importantes que les deux catégories précédentes, ce qui limite dans les faits le recours à leurs services : leur présence se limite généralement aux grands groupes en mesure de leur verser un salaire significativement supérieur à celui auquel ils auraient accès au Liban. Pour l'ensemble de ces raisons de compétence et d'économie, ils sont recrutés uniquement pour des positions de cadres.

[870] Entretien avec F.C., cadre d'une compagnie de maîtrise d'œuvre, *op.cit.*
[871] Entretien avec G.C., directeur général d'une imprimerie, *op.cit.*

Tant bien même une réglementation locale semble imposer l'emploi de Kurdes irakiens par toutes compagnies[872], les investisseurs libanais, dans leur très grande majorité, ne le font qu'à titre exceptionnel. Certains se veulent ainsi catégoriques sur le sujet, à l'image de D.H., directeur partenaire d'une entreprise d'import-export, qui explique : « Si moi un jour on me demande d'embaucher des locaux sous peine de fermer, je préfère fermer. C'est clair et net, je n'ai aucun problème avec ça[873] » ! Ils souhaitent ainsi éviter toute perte de productivité de leur entreprise, dans une région où il leur est déjà relativement difficile de défendre leurs intérêts.

2. Des intérêts libanais difficilement défendables dans la RKI

Les Libanais, étrangers au sein de la RKI, ne constituent pas une force suffisamment dissuasive pour prévenir les comportements néfastes que peuvent avoir certains locaux à leur égard. Afin d'éviter tout conflit qui s'avérerait dommageable pour leurs affaires, mais également à titre personnel, les Libanais choisissent généralement, selon une expression communément utilisée par eux, de « faire profil bas ». Ni leur position économique privilégiée ni l'institution judiciaire locale ne semblent en effet les placer dans une position où ils peuvent défendre sereinement et efficacement leurs intérêts.

a) Un pouvoir économique en tant que seul objet dans la RKI

Le terme *pouvoir*, qui désigne au sens large « la faculté de faire quelque chose[874] », est généralement doté d'un attribut qui en précise la portée et la spécificité. Politique, législatif et judiciaire en ce qui concerne les fonctions de l'État, par exemple, il est également social, médiatique, temporel, etc. Lorsque c'est de sa nature économique dont il est question, Christophe Goethals, Anne Vincent et Marcus Wunderledeux distinguent alors deux acceptions du terme :

« Est économique le pouvoir dont disposent certains individus ou groupes d'individus en raison de leur situation économique (propriété, fortune, fonction…). Mais est économique également le pouvoir qui a pour objet d'influencer, d'encadrer, de limiter ou de contrôler le jeu des acteurs économiques[875] ».

[872] Bien ce cette réglementation nous ait été oralement mentionnée par de plusieurs chefs d'entreprises étrangers à qui elle a été imposée par l'*Asayesh*, nous ne sommes pas en mesure de l'identifier formellement et d'en fournir la référence.
[873] Entretien avec D.H., partenaire directeur d'une entreprise d'import-export à Erbil, le 6 octobre 2016 à Beyrouth.
[874] GOETHALS C. et al., « Le pouvoir économique », dossiers du CRISP 2013/2, n° 82, 2013, p.13.
[875] Ibid., p.14.

La première définition correspond au pouvoir économique comme fondement, quand la seconde l'engage comme objet. Sous la dénomination *pouvoir économique* reposent donc deux réalités, dont une seule semble s'appliquer à la RKI.

Dans le cas d'un pouvoir économique comme fondement, les acteurs économiques peuvent constituer des groupes de pression capables d'influencer la décision politique. Ils se posent en effet en fournisseur d'emplois et de croissance économique et, dans un contexte de mondialisation où il leur est facile de se déplacer, peuvent faire jouer la concurrence entre polities afin d'obtenir les conditions d'activité les plus favorables[876]. L'action de ces groupes consiste dès lors, d'après Jacques Germain, « en une surveillance permanente des centres de décision gouvernementaux ou parlementaires et en un effort constant pour orienter ces décisions dans un sens favorable aux intérêts en cause[877] ».

Les Libanais dans la RKI, malgré leur force économique et la création d'une Association d'amitié libano-kurde, ne réussissent toutefois pas à constituer un tel groupe de pression. Des facteurs internes peuvent éventuellement contribuer à cet échec, comme le caractère circulaire de leur migration qui freine tout engagement personnel dans le territoire d'accueil (nombreux sont les Libanais qui souhaitent un tel groupe mais, rentrant régulièrement au Liban, rares sont ceux qui sont prêts à s'y engager). Mais c'est surtout un facteur externe, contextuel, qui est décisif : la connivence familiale entre pouvoirs politique et économique mentionnée au chapitre 3 ou, plus généralement, le pouvoir économique en tant qu'objet.

Contrairement au pouvoir économique en tant que fondement, qui ne repose ni sur une légitimité politique, ni sur une prérogative de droit, le pouvoir économique en tant qu'objet trouve son origine principalement dans la sphère politique[878]. Outre la pratique de réglementations, qui instaurent les modalités de création et de fonctionnement des entreprises, l'intervention de la sphère politique sur la sphère économique dans la RKI prend la forme d'une prise de contrôle, parfois d'occupation, des positions dirigeantes des plus grosses entités de cette dernière.

Le PDK et l'UPK, forces principales de gouvernement, s'arrangent pour se répartir le contrôle de l'investissement privé dans la région kurde. Ensemble, ils s'immiscent par exemple dans le fonctionnement de l'Union des investisseurs du Kurdistan, institution créée en 2010 sous l'égide du Premier ministre Neshirvan Barzani (PDK). En mars 2015, les membres de son Conseil de direction

[876] GOETHALS C. et al., « Le pouvoir économique », *op.cit.*, p.15.
[877] GERMAIN J., « Pouvoir économique et pouvoir politique », *La Revue administrative*, n°77, septembre-octobre, 1960, p.505.
[878] GOETHALS C. et al., « Le pouvoir économique », *op.cit.*, p.14-16.

sont ainsi affiliés politiquement comme suit : deux pour le PDK (Ahmed Ali Rekani, directeur du Conseil, et Ahmed Amedi) et quatre pour l'UPK (Yasin Mahmud Rashid, Ibrahim Sindi, Dunya Baban et Anwar Hazim). L'affiliation du septième membre (Kamal Abbas) n'a quant à elle pas pu être identifiée[879].

Le rôle de ces partis dans le secteur économique dans la RKI est tel qu'il est courant d'y parler d' « investissement de parti ». Les hommes politiques les plus influents bénéficient ainsi d'une très forte emprise sur les principaux groupes de compagnies locaux[880]. Le « parrainage », le contrôle officieux exercé par les détenteurs de l'autorité politique sur le secteur économique privé s'illustre par les exemples non-exhaustifs suivants[881] :

- Le groupe 77, spécialisé dans le secteur du bâtiment et travaux publics, est lié à[882] Nihad Barzani, frère du Président Massoud Barzani (PDK). Il est entre autres le partenaire de Lafarge à Erbil.
- Le groupe Darin, opérant dans les secteurs des télécoms, de la construction, du tourisme, du commerce et de la production d'acier, est lié à Sirwan Barzani, neveu du Président Massoud Barzani. Il détient entre autres Korek Telecom, la station de tourisme de la montagne Korek et son téléphérique, les trois Family Mall d'Erbil, Duhok et Souleymanieh, le parc d'attraction Family Fun, etc.
- Le groupe Faruk, composé de 27 compagnies et opérant dans 12 secteurs d'activités, partenaire entre autres de Lafarge à Souleymanieh et d'Asiacell (groupe télécoms), est lié à Jalal Talabani, fondateur de l'UPK et Président de la République d'Irak de 2005 à 2014.
- Le groupe Kar appartient aux frères Baz, proches d'Ashti Hawrami, nommé Ministre kurde des ressources naturelles depuis 2006, et de Neshirvan Barzani, neveu du Président Barzani (PDK), Premier ministre du GRK de 2006 à 2009 et à nouveau de 2012 à 2019 (il sera lui-même élu Président du GRK en juin 2019). Les frères travaillent dans le secteur pétrolier : seuls kurdes à exploiter un bloc, ils ont construit le pipeline

[879] Site Internet de l'Union des investisseurs du Kurdistan : www.kriu.org (consulté le 9 mars 2015 mais inaccessible au 5 février 2018).

[880] Il est à noter que dans le domaine de l'industrie, grandement délaissé par le gouvernement et donc beaucoup moins lié au PDK et à l'UPK, de nombreuses affaires sont connectées à l'Union islamique du Kurdistan (connu localement sous le nom de Yekgirtû). Entretien avec Abdulrazzaq Othman Nawandaie, directeur du parc industriel auprès du Ministère kurde du commerce et de l'industrie, le 9 mars 2016 à Erbil.

[881] Informations tirées d'un entretien avec Mohammed Saeed Faezi, attaché commercial au Consulat Général de France à Erbil, le 11 juin 2015 à Erbil, et recoupées avec les témoignages de divers acteurs économiques et administratifs de la RKI.

[882] L'expression « être lié à », qui marque la connexion du groupe de compagnies à la personnalité politique cité, est préféré au terme « appartenir à », souvent employé par nos interlocuteurs. En effet, même si l'identité des bénéficiaires finaux constitue un secret de Polichinelle, les liens de propriété/de contrôle sont souvent indirects et de nature informelle.

entre le Kurdistan et la Turquie et opèrent la raffinerie de Kalak. Ils possèdent également une centrale thermique.

- Le groupe Qaiwan, opérant dans la raffinerie de pétrole, le commerce, l'énergie, la construction et l'hospitalité, est lié à Barham Salih, membre de la direction de l'UPK, vice-Premier ministre du gouvernement intérimaire irakien de 2004 à 2005, vice-Premier ministre d'Irak de 2006 à 2009 et Premier ministre du gouvernement régional du Kurdistan de 2009 à 2012.
- Le groupe Salahaddin, composé de plusieurs entités spécialisées dans le commerce, la construction, la pharmacie, l'alimentation, l'impression, le tourisme, la construction et les produits de luxe, est lié à Neshirvan Barzani. Il possède notamment la franchise Pepsi-Cola, Newroz Telecom, Park View, la banque Arte, etc.
- Le groupe STER, composé de 8 compagnies et opérant dans les secteurs de la construction, de l'ingénierie environnementale, de l'assurance, de la sécurité, de l'énergie, de la communication, du commerce, du tourisme et de l'informatique, est lié à Masrour Barzani, fils du Président Massoud Barzani, membre de la direction du PDK et, depuis 2012, Chancelier du Conseil de sécurité de la Région du Kurdistan.
- Le groupe UB Holding (United Brothers Holding) appartient aux frères Nazir, proches du PDK. Basé principalement à Zakho, le groupe opère dans le transport de pétrole, dans la production d'eau potable, dans les produits d'hygiène, dans la construction, dans les parcs d'attraction, les hôtels, etc.

Le secteur privé de la RKI n'est donc pas réellement privé, dans le sens où il se situe en grande partie dans le giron d'individus liés aux personnalités politiques locales, voire occupant eux-mêmes des fonctions gouvernementales. Le pouvoir économique en tant qu'objet prend ici tout son sens. L'autorité politique dirige le secteur économique privé ; le second n'est pas doté d'influence indépendante sur la première. L'organisation des investisseurs libanais en un éventuel groupe de pression ne serait ainsi pas à même d'influer sur les décisions gouvernementales dans un contexte où cette pratique, où le pouvoir économique en tant que fondement, est inexistante.

Pour se convaincre que la logique n'est pas inversée, à savoir que ce serait en réalité les acteurs économiques qui occuperaient les organismes dirigeants du GRK, il suffit de se rappeler que ce sont les élites traditionnelles tribales, devenues élites politiques, qui ont pris le contrôle des sources de revenus locales dès les années 1960 : l'établissement du Commandement des bataillons de défense nationale, puis le système de distribution alimentaire dans les *mujama'āt* et, plus tard, de l'aide

internationale, ont concentré les richesses dans leurs mains[883]. Aujourd'hui, l'association des noms de Barzani et de Talabani – familles/tribus à fort statut historique religieux (confrérie soufie des Naqshbandi et confrérie des Qadiri[884]) puis politique (lutte pour l'indépendance/l'autonomie kurde) – à de nombreux groupes de compagnies reflète cet état de fait.

Cette influence du politique dans la sphère économique, souvent exercée à travers une structure familiale, s'exerce également dans le secteur judiciaire. Les Libanais sont dès lors très méfiants envers ce dernier.

b) **Une institution judiciaire au pouvoir quasi-négligeable en cas de conflit**

L'ultra-politisation de l'administration, due aux importantes pratiques clientélaires de recrutement des agents du service public, a pour conséquence indirecte de saper l'autorité judiciaire dans la RKI. En effet, une bonne connexion aux sphères du pouvoir suffit souvent à ce que les services chargés de faire appliquer les décisions de justice (police, *Asayesh*) s'en abstiennent. C'est ainsi que s'instaure une immunité *de facto* des puissants. Azam Hamarash, haut fonctionnaire du gouvernorat d'Erbil, estime que celle-ci est particulièrement dangereuse ; alors que la crise économique de 2014 commence à se faire sentir, il explique ainsi :

« Même s'il y a une baisse importante du prix du foncier en ce moment, certaines personnes vendent quand-même. En fait, ça peut être une question de vie ou de mort. Elles ont emprunté de l'argent, et ceux qui le leur ont prêté veulent que leur argent leur soit retourné. Ici, les tribunaux sont très peu utilisés : si la personne ne paie pas, elle se fait tuer. Ceux qui prêtent de l'argent sont des personnes influentes et il ne peut rien leur arriver, elles sont au-dessus de toutes lois[885] ».

Un exemple concret, même si quelque peu postérieur à notre période d'étude, de l'absence d'indépendance et/ou de pouvoir de l'institution judiciaire kurde vis-à-vis de l'autorité politique se déroule en 2016. À la mi-juin, le tribunal d'Erbil lance un mandat d'arrêt à l'encontre de Nawsherwan Mustafa, secrétaire général de Goran. Cette décision fait suite à un dépôt de plainte de la part du procureur général, motivé officiellement par des enregistrements vocaux de l'homme politique qui aurait menacé d'attentats certains consulats et des intérêts pétroliers de la région en

[883] Pour rappel, voir chapitre 3.
[884] Voir à ce propos BRUINESSEN (van) M., *Mullas, Sufis and Heretics: the Role of Religion in Kurdish Society*, *op.cit.*, p. 87-110 ; BRUINESSEN (van) M., « The Qâdiriyya and the lineages of Qâdirî shaykhs among the Kurds », *Journal of the History of Sufism*, 1-2, 2000, p.131-149
[885] Entretien avec Azam Hamarash, haut fonctionnaire du gouvernorat d'Erbil, le 16 mars 2015 à Erbil.

2014[886]. Elle intervient surtout dans une période de conflit entre le PDK et Goran (le Président du Parlement Kurde, Yousif Mohammed Sadiq, membre de Goran, va jusqu'à être interdit d'entrée dans le gouvernorat d'Erbil, sous contrôle du PDK, le 12 octobre 2015[887]) et de forts rapprochements politiques entre Goran et l'UPK (une fusion est un temps envisagée). Résidant à Souleymanieh, Nawsherwan Mustafa n'est pourtant jamais inquiété par l'action judiciaire intentée à son encontre : l'UPK, qui contrôle l'administration dudit gouvernorat, refuse en effet de le livrer. De son côté, le procureur général de Souleymanieh étudie quant-à-lui la possibilité de déposer plainte contre le PDK pour avoir empêché le Président du Parlement de rejoindre Erbil[888]. Une négociation PDK-UPK permet finalement de mettre fin à toute poursuite.

Cette interférence du pouvoir politique, qu'il soit d'ailleurs considéré en termes de fondement (pouvoir reposant sur une position gouvernementale) ou d'objet (pouvoir généralement acquis par une connexion personnelle aux cercles dirigeants), sur le terrain de la justice crée ainsi une obstruction majeure à l'institution judiciaire. Cette dernière ne semble en mesure de s'appliquer qu'aux seuls individus les plus faibles sur l'échiquier social kurde et, au-delà de son efficacité, perd ainsi une bonne partie de sa légitimité. Alors que l'autorité judiciaire institutionnelle peine donc à exister de manière indépendante, le rôle des tribus s'en trouve renforcé dans la résolution des conflits locaux. Se joue ici le rapport de « tension systémique » entre le monde tribal et l'État telle que décrite par H. Bozarslan : « Plus l'État et, au-delà, l'urbanité comme cadre de pouvoir sont puissants, plus les tribus se trouvent affaiblies ; inversement, elles se renforcent à chaque moment de crise du pouvoir, qui est la seule instance capable d'imposer l'obéissance, la soumission et l'arbitrage[889] ».

Si le terme de tribu a déjà été évoqué au cours de cette thèse, il nous parait important à ce stade du développement de revenir sur sa signification. Face à l'ambiguïté de la définition consécutive aux interprétations variables des auteurs, nous retenons celle fournie par Martin Van Bruinessen qui se spécialise sur le cas kurde :

« La tribu kurde est une unité sociopolitique et généralement aussi territoriale (et donc économique) basée sur la descendance et la parenté, réelle ou putative, avec une structure interne caractéristique.

[886] RUDAW, 16 juin 2016, cité dans MZOARY Z., *Panorama de la presse kurde. L'essentiel d'Erbil et de l'Irak*, Service de presse du Consulat général de France à Erbil, 16 juin 2016, p.1.
[887] COLES I., « Political crisis escalates in Iraq's Kurdistan region », *Reuters*, 12 octobre 2015 [En ligne] https://www.reuters.com/article/us-iraq-kurds/political-crisis-escalates-in-iraqs-kurdistan-region-idUSKCN0S60HX20151012 (consulté le 27 septembre 2018).
[888] RUDAW, 6 juin 2016, p.4, cité dans MZOARY Z., *Panorama de la presse kurde. L'essentiel d'Erbil et de l'Irak*, Service de presse du Consulat général de France à Erbil, 6 juin 2016, p.1.
[889] BOZARSLAN H., *Sociologie politique du Moyen-Orient*, *op.cit.*, p.38.

Elle est naturellement divisée en plusieurs sous-tribus, chacune à son tour divisée en unités plus petites : clans, lignages, etc.[890] ».

Pour l'auteur, ce n'est donc pas tant la parenté historique réelle qui structure la morphologie tribale mais plutôt l'allégeance politique et la référence à une lignée. Le caractère « étranger » des nouveaux membres serait ainsi oublié en quelques génération et ces derniers se verraient entièrement assimilés à leur tribu d'accueil[891].

La tribu est traditionnellement liée à un territoire[892] (certaines sont ainsi nommées d'après leur région d'origine, à l'exemple des Barzani originaires du village de Barzan et ses environs) auquel les foyers, unités de base de la tribu composées des familles nucléaires[893], restent profondément attachés. Quand bien même ces derniers résident dorénavant souvent au sein des grandes agglomérations (notamment Erbil, Souleymanieh et Duhok), ils conservent un lien étroit avec ce territoire, celui-ci pouvant revêtir un caractère mythique et servir de lieu de villégiature. Ils s'y rendent ainsi généralement plusieurs fois par an, pour quelques jours. Les grandes occasions, comme les fêtes religieuses ou nationales, constituent des moments privilégiés pour s'y réunir et entretenir les liens entre membres d'une même tribu[894].

Plus qu'une simple pratique, le caractère tribal de la société irakienne est officiellement reconnu par la Constitution du pays. L'alinéa 2 de l'article 45 en limite ainsi vaguement la portée, tout en en soulignant l'importance dans le développement local :

« L'État veille au progrès des clans et des tribus irakiens, s'occupe de leurs affaires d'une manière compatible avec la religion et la loi, et il respecte leurs nobles valeurs humaines d'une manière qui contribue au développement de la société. L'État doit interdire les traditions tribales qui sont en contradiction avec les droits de l'homme[895] ».

---

[890] « The Kurdish tribe is a socio-political and generally also territorial (and therefore economic) unit based on descent and kinship, real or putative, with a characteristic internal structure. It is naturally divided into a number of sub-tribes, each in turn again divided into smaller units: clans, lineages, etc. », traduction libre. BRUINESSEN (van) M., *Agha, Shaikh and State*, Londres et New Jersey, Zed Books Ldt, 1992, p.51. Pour une description plus complète de l'organisation et des institutions tribales kurdes (subdivisions de la tribu, leadership tribal, sentiments tribaux, etc.), voir JWAIDEH W., 2006, *The Kurdish National Movement : Its Origins and Development*, *op.cit.*, p.27-38. Même si elles concernent plus spécifiquement la Turquie, de riches informations sur les tribus kurdes peuvent également être trouvées dans YALÇIN-HECKMANN L., *Tribe and Kinship Among the Kurds*, Franckfurt am Main, Peter Lang, 1991.

[891] BRUINESSEN (van) M., *Agha, Shaikh and State*, *op.cit.*, p.51.

[892] Ibid., p.53-57.

[893] Ibid., p.52-53.

[894] Observation participante en 2014 et 2015 auprès de membres de la tribu Mazouri.

[895] Constitution irakienne, *op. cit.*

Dans les faits, face à un « État » kurde faible dans le domaine, les tribus conservent leur rôle traditionnel dans la résolution des conflits locaux. Les individus à l'autorité morale importante y président ainsi un système d'arbitrage et de médiation, système utile à la fois à la paix sociale à l'intérieur du groupe et aux bonnes relations avec les tribus voisines. Ce dernier point est primordial pour les Libanais dans la RKI.

Thomas Horst Brandstaetter rapporte que dans une société à organisation tribale, la responsabilité collective de la tribu est engagée lorsqu'un de ses membres viole une norme ou commet un préjudice à l'encontre d'un membre d'une autre tribu. Dans ce cas, cette dernière peut être amenée à se venger si elle considère que justice n'a pas été faite, ce qui procure un effet de dissuasion déviant de la norme : « Cette menace de devenir une victime de vengeance pour les actes répréhensibles d'un membre de la même tribu constitue une force normative qui empêche les membres de la tribu de se comporter de manière inappropriée[896] ». C'est ainsi que dans la RKI, dès que l'embryon d'un différend apparait entre Kurdes, la première information qui circule entre les protagonistes est leur appartenance tribale. Affronter une tribu influente, même à travers un seul individu, est évité autant que faire se peut et le conflit généralement étouffé[897]. Les grands perdants du système sont ainsi les membres des tribus les moins importantes, même si des jeux d'alliances permettent souvent de créer un certain « équilibre des puissances » (*balance of power*).

Bien que pouvant éventuellement être considérés comme membres d'une « tribu globale », au sens qu'en donne Joel Kotkin[898], les Libanais ne sont pas en position de négocier quoi que ce soit suivant ce mécanisme de résolution des conflits : les représailles possibles de leur part sont en effet négligeables, voire inexistantes, vis-à-vis des locaux. Pas plus que ces derniers, ils ne donnent également de crédit à l'institution judiciaire kurde : en cas de passage devant un tribunal, ils sont convaincus que les Kurdes, juges et partis, trouveront un arrangement « parallèle », à leurs dépens, selon les mécanismes d'entente traditionnels tribaux. Ils estiment donc être à leur totale merci.

---

[896] « This threat of becoming a victim of revenge sought for the wrongdoings of a member of the same tribe is a normative force that prevents tribal members from deviant behaviour », traduction libre, BRANDSTAETTER T. H., *Wasta- Triadic Governance and Trust in Jordanian Business*, thèse de doctorat, Université de Liverpool, 2014, p.148.

[897] Nous avons nous-même été plusieurs fois témoin de clôtures de conflits de la vie courante par ce biais. Lors d'un accident de la circulation par exemple, sans dommages corporels, les deux chauffeurs initialement très remontés l'un envers l'autre se sont rapidement calmés en apprenant que l'un appartenait à la tribu Barzani et que l'autre était de celle des Harki (tribu particulièrement respectée dans la RKI du fait d'une importante contribution historique aux forces des Peshmergas).

[898] En 1993, Joel Kotkin considère les Libanais comme une tribu globale « future », groupe défini par l'auteur comme combinant « un fort sentiment d'origine commune et de valeurs partagées, caractéristiques tribales essentielles, avec deux facteurs essentiels de succès dans le monde moderne : la dispersion géographique et la confiance dans le progrès scientifique » ("a strong sense of a common origin and shared values, quintessential tribal characteristics, with two critical factors for success in the modern world: geographic dispersion and a belief in scientific progress", traduction libre). Sur le premier point, notamment les valeurs partagées, voir le chapitre 9. KOTKIN J., *Tribes. How Race, Religion and Identity Determine Success in the New Global Economy*, New York, Random House, 1993, p.4,235-236.

Cette crainte, répandue chez les Libanais de la RKI, n'est nullement circonscrite aux seuls « petits » entrepreneurs, investisseurs qui pourraient être considérés *a priori* plus vulnérables aux jeux d'influences locaux, mais touche jusqu'aux groupes les plus importants. Le directeur national pour l'Irak de l'une des principales banques libanaises, dont le capital pèse plusieurs centaines de millions de dollars pour la seule Région kurde, fait ainsi part de sa méfiance particulière quant à l'attribution de lettres de crédit ou de garantie aux hommes d'affaires locaux. À demi-mots, il dénonce l'impunité dont jouissent certains d'entre eux :

« Notre banque a un mot d'ordre : nous ne travaillons pas avec quelqu'un qu'on ne peut pas attaquer en justice… À vous de comprendre[899] ».

Face au manque d'institutions régulatrices stables sur lesquelles s'appuyer dans la RKI, les hommes d'affaires libanais sont alors contraints de s'adapter aux codes traditionnels locaux s'ils veulent pouvoir résister aux pratiques qui leurs sont hostiles et continuer à y travailler. Les solidarités horizontales n'étant que très peu développées dans la région, sapant l'efficacité d'une éventuelle organisation commune, ils doivent s'arranger avec le système de solidarité kurde vertical.

II — DES ARRANGEMENTS AUX EFFETS LIMITES AVEC LA STRUCTURE SOCIALE VERTICALE KURDE

La concentration de pouvoirs aux mains de l'autorité politique a fortement contribué à la dichotomie existante dans la RKI entre les élites politico-économiques et le reste de la population, le second étant grandement dépendant des premières. Cette dichotomie ne résulte toutefois pas sur l'apparition de sentiments d'appartenance à une classe sociale[900] donnée : les solidarités verticales, nourries à la fois par les relations clientélaires et les liens familiaux[901], restent en effet largement dominantes sur les solidarités horizontales. Un ouvrier d'Erbil se sentira par exemple plus proche de son *patron* que de

[899] Entretien avec J.B., directeur national d'une banque libanaise en Irak, le 31 mai 2015 à Erbil.

[900] Nous retenons ici la définition donnée au terme par H. Batatu : « "class" is, in essence, an economically based formation, though it ultimately refers to the social position of the constituent individuals or families in its varied aspects », BATATU H., *The Old Social Classes and the Revolutionary Movements of Iraq*, *op.cit.*, p.6-7.

[901] L'aspect économique des interdépendances sociales ne peut pas être nié, surtout en période de prospérité, mais il ne doit pas non plus être surestimé. C'est ce que nous rappelle la crise actuelle. D'ailleurs, à bien y regarder, les canaux politiques de redistribution n'ont jamais été neutres et se sont grandement appuyés sur la structure tribale traditionnelle de la société kurde : depuis l'emploi des miliciens dès les années 1960 jusqu'à la distribution des emplois publics et privés aujourd'hui, l'arbre généalogique a constitué un atout clé.

son homologue à Souleymanieh. L'analyse de Samir Zubaida, concernant la solidarité et les intérêts de classe dans plusieurs pays arabes, s'applique dès lors également à la RKI :

« Le système va à l'encontre des solidarités de classe ou de la formation des forces politiques basées sur des intérêts de classe. […] [Qu'il s'agisse] des individus, des familles ou de telle ou telle communauté […], ils doivent négocier avec l'État et ses agents sur une base personnelle, souvent en rivalité les uns avec les autres plutôt qu'en termes de solidarité[902] ».

Intégrant un tel système de société verticalement stratifiée, les investisseurs libanais dans la RKI doivent dès lors se plier aux pratiques locales en négociant sur une base personnelle, plutôt que fonctionnelle, leur autorisation d'exercice. Ils doivent pour cela s'insérer dans les divers réseaux économiques kurdes (partie 1). Ce rapprochement des élites locales, plus ou moins formel, ne rend toutefois pas pour autant plus serein leur parcours de migration professionnelle (partie 2).

1. Une nécessité pour les Libanais de s'insérer dans les réseaux économiques locaux

Dans la RKI, les individus qui ne sont pas directement intégrés ou affiliés aux réseaux d'influences/réseaux économiques locaux par le biais des relations politiques de clientèle et/ou de leurs liens familiaux, doivent régulièrement s'acquitter d'une « cotisation » pour être en mesure d'y accéder. C'est ainsi qu'au-delà de leur aspect institutionnel (adhésion à un parti) et filial, les relations clientélaires prennent également par ricochet une tournure individuelle et personnelle. Les postes de directions au sein de l'administration, grandement distribués par affiliation politique, sont ainsi particulièrement propices à l'établissement de lignes parallèles de rémunération[903]. Le recrutement de contractuels peut par exemple donner lieu à la création d'emplois conditionnés par l'attribution officieuse de commissions. C'est ce que décrit M.A., archéologue étranger menant des fouilles en collaboration avec la direction des antiquités d'un gouvernorat de la région :

---

[902] ZUBAIDA S., *Islam, the People and the State. Political Ideas and Movements in the Middle East*, Londres, I.B. Tauris, 2009, p.165, cité dans BOZARSLAN Hamit, 2011, *Sociologie politique du Moyen-Orient*, Paris, Editions La Découverte, p.64.

[903] Les arrestations médiatisées post-2014 fournissent quelques exemples de la diversité des postes concernés par ce phénomène. Le journal *Rudaw* annonce par exemple le 18 avril 2016 l'arrestation de plusieurs responsables du département de l'immigration soupçonnés de corruption (extrait de la revue de presse du Consulat général de France à Erbil du 18 avril 2016), le journal *Wishe* annonce pour sa part le 14 juin 2016 l'ouverture de dossiers de corruption auprès du tribunal pour 550 fonctionnaires des banques publiques (extrait de la revue de presse du Consulat général de France à Erbil du 14 juin 2016), *Rudaw* annonce à nouveau le 27 juin de la même année l'arrestation pour faits de corruption de cinq fonctionnaires de la direction de l'électricité de Duhok (extrait de la revue de presse du Consulat général de France à Erbil du 27 juin 2016), etc. À partir de 2014, les relations clientélaires personnelles jusqu'alors tolérées sont de plus en plus connotées négativement face à la crise économique traversée par la RKI. Le GRK prend alors quelques mesures grandement médiatisées de lutte contre ce qui est désormais qualifié de « corruption ».

« Quand on fait une mission, il y a toujours des gens de la Direction des antiquités qui nous accompagnent, pour voir ce qu'on fait. Ils sont payés 70 000 dinars (environ 56 dollars, ndlr) par jour, mais pour avoir le poste ils doivent redonner 20 000 dinars (16 dollars, ndlr) au directeur, non officiellement bien entendu. Si quelqu'un refuse, c'est simple, il n'a pas le poste. Imagine, ils sont 15 à travailler comme ça, pendant 6 mois, ça fait une sacrée somme pour le directeur des antiquités ! Et tout ça sans rien faire, en plus de son salaire, imagine ce qu'il gagne ! On peut faire le calcul : 20 000 dinars par 15 employés, 30 jours par mois, pendant 6 mois, c'est près de 42 000 dollars ! Si on fait une moyenne sur l'année, juste par ce moyen il gagne 3 500 dollars par mois…[904] »

Cette organisation de la société kurde d'Irak, a priori interne, se répercute en réalité sur les modalités d'investissement des étrangers dans la RKI en y étant dupliquée.

a) **Des obstacles humains dans le parcours d'investissement des Libanais**

Disposer d'une connexion personnelle dans la sphère du pouvoir kurde, acquise préalablement soit au Liban soit à l'étranger (clientèle, contact politique, etc.) ou directement sur place par des circonstances professionnelles particulières (premiers projets de reconstruction, collaboration sécuritaire, etc.), s'avère être un sésame pour une petite minorité d'hommes d'affaires investissant dans la RKI. Se rendre dans une administration locale avec cette personne influente, qu'elle soit cadre d'un parti politique (PDK ou UPK), membre d'une « grande » famille et/ou personnel de direction des forces de sécurité, leur assure en effet un traitement rapide, efficace et systématiquement favorable de leurs requêtes. Pour les autres, à l'image des employés de la Direction des antiquités (ils ne disposent pas de relais familiaux kurdes pouvant les assister et ne sont pas inclus dans les circuits de redistribution clientélaires), il est alors généralement nécessaire de s'acquitter d'un « droit d'entrée » dans les réseaux de solidarité, dans les réseaux économiques, locaux afin de pouvoir travailler.

Pour l'ouverture d'une compagnie à faible capital ou à capital modéré (de quelques dizaines à quelques centaines de milliers de dollars, parfois de un à deux millions), qui n'intéresse pas les personnalités locales les plus influentes, la « cotisation » peut se limiter au versement immédiat de quelques pots-de-vin à des fonctionnaires de second rang. Pour les plus gros investisseurs cependant,

[904] Entretien avec M.A., archéologue, le 20 novembre 2016 à Erbil.

les obstacles sont beaucoup plus importants et complexes. Sans « protecteur[905] », leurs dossiers sont régulièrement bloqués par des individus-clés qui tendent à les « oublier » sur un bureau. Il leur devient alors nécessaire de convaincre un décideur de l'intérêt de leur investissement et d'obtenir son soutien. La démarche pour ce faire est complexe, implique couramment plusieurs intermédiaires et sort souvent du cadre légal[906].

Pour Y.G. et G.G., avocats à Erbil, la plus grosse difficulté pour les investisseurs concernés par les blocages consiste à ce stade à connaitre, d'une part, ce que le responsable de la situation attend à titre personnel en retour de la normalisation du processus d'investissement et, d'autre part, comment le lui demander. Son approche se fait par des voies dérivées ; un moyen d'entente doit être trouvé, puis une personne tierce est chargée d'entamer une négociation entre les parties. Aucun versement d'argent ne se fait de manière directe[907].

D.P., homme d'affaires libanais souhaitant ouvrir une branche de l'EPITA à Erbil, témoigne ainsi des difficultés que ce système informel lui pose :

« Tous nos papiers sont faits, tout est légal, mais on ne peut rien faire. Le seul problème c'est qu'il y a une personne qui bloque notre dossier, le Dr. A[…]. On ne sait pas ce qu'il veut. La première fois que le projet a été déposé, les Kurdes voulaient que le staff soit français, que les profs soient français, mais nous nous souhaitions entrainer des profs kurdes. Les Français seraient venus au début pour ça, puis les Kurdes auraient pris le relais. Du coup notre projet a été refusé. Nous avons déposé le dossier une seconde fois, cette fois avec des profs français. À ce moment Dr. A[…] m'a dit : "Si je vous fais une proposition pour que le dossier passe, êtes-vous prêt à l'accepter ?" Je lui ai répondu : "Je suis un homme d'affaires, je vais étudier la proposition, si c'est bon pour moi alors oui, sinon je ne pourrais pas accepter". Je pense que c'était un test pour voir si j'étais prêt à tout pour faire passer le projet. Au final, je n'ai reçu aucune proposition. Un jour, A[…] voulait aller en France avec toute sa famille, ses enfants, sa femme, ses frères et sœurs. Il voulait que moi et Joël [Joël Courtois, directeur de l'EPITA en France, ndlr] lui fassions avoir des visas pour tout le monde. Bien sûr ce n'était pas possible, ce n'est pas quelque-chose qui peut se faire pour la France. Je crois que depuis ce moment il ne nous

[905] Dans une situation comparable, à défaut d'être semblable, au Sénégal, Rita Cruise O'Bien parle pour sa part de « mécanismes de protections » informels institués entre les hommes d'affaires libanais et les autorités locales. Voir O'BRIEN R.C., "Lebanese Entrepreneurs in Senegal: Economic Integration and the Politics of Protection", *op.cit.*

[906] Marie-France Derbier, chef d'antenne en 2014 de la section économique du Consulat général de France à Erbil, explique par exemple que lorsque des Français (parfois franco-libanais) consultent son service dans la perspective d'investir dans la RKI, elle les met en relation avec des « facilitateurs » pour les aider dans leurs démarches administratives. Tout ce qui se passe par la suite (« les investisseurs rencontrent de nombreuses autres personnes, des relations de relations, etc ») lui échappe. Elle estime ainsi qu'investir dans la région kurde s'inscrit dans un système très complexe et obscur, dont elle ignore les tenants et aboutissants. Entretien avec Marie-France Derbier, le 23 juin 2014 à Erbil.

[907] Entretien avec Y.G. et G.G., avocats kurdes officiant à Erbil, *op.cit.*

apprécie pas. En fait je crois qu'il veut sa part du gâteau, mais on ne sait pas comment en parler avec lui. On l'a invité en France pour visiter l'EPITA et éventuellement aborder le sujet à ce moment-là, mais il a refusé. Il est fâché. […] Pourtant on a tout fait dans les règles, tout est bon. Nous avons même obtenu une lettre de soutien d'Alain Guépratte [Consul général de France à Erbil de 2011 à 2015, ndlr] qu'il a envoyée au Premier ministre. On n'a pas eu de résultat[908] ».

L'instabilité du processus d'investissement, liée à l'incertitude du facteur humain local, et les nouveaux modes de fonctionnement qui en résultent confèrent toutefois un avantage indirect aux hommes d'affaires libanais. Globalement habitués à évoluer dans un environnement nullement optimisé pour l'ouverture d'entreprises (nécessité d'avoir un compte en banque pour l'ouvrir, mais nécessité qu'elle soit ouverte pour avoir un compte en banque ; obligation de déposer d'importantes sommes d'argent en liquide pour cause de transferts électroniques difficiles, etc.[909]), le dépaysement est moindre que pour les hommes d'affaires ressortissant d'États à l'administration plus favorable[910]. Leur flexibilité, leur capacité à agir hors-cadre leur permet également de s'émanciper plus facilement des normes légales internationales pour s'adapter aux pratiques locales. En ce sens, la faiblesse institutionnelle kurde ne se résume pas uniquement à une contrainte pour les investisseurs libanais ; elle constitue simultanément pour eux une ressource relative dans leur conquête du marché[911].

Une fois l'entreprise ouverte, les pressions officiellement et officieusement exercées par le pouvoir et l'administration kurdes sur les investisseurs libanais ne disparaissent généralement pas pour autant. Une menace de fermeture ou d'expulsion est vite arrivée, un incendie de stock peut être évoqué au détour d'une conversation, etc. La solution à ces obstacles, qu'elle soit préventive ou curative, est alors toujours la même : mettre en avant son « protecteur » local, ou payer. L'équation coût (financier

[908] Entretien avec D.P., entrepreneur libanais dans le secteur de l'éducation dans la RKI, *op.cit.*

[909] Exemples cités par Karl Naim, entrepreneur libanais, co-fondateur de l'entreprise *ChefXChange*, dans PUPIC T., « Is Lebanon an entrepreneur's utopia? », *Startup*, 7 mars 2016 [En ligne] https://www.arabianbusiness.com/is-lebanon-entrepreneur-s-utopia--623956.html (consulté le 13 novembre 2018).

[910] En 2004, lors de l'ouverture des premières entreprises libanaises dans la RKI, le temps nécessaire pour démarrer une entreprise au Liban est d'ailleurs plus long qu'en Irak : 53 jours contre 30,5 en moyenne. À titre de comparaison, il est la même année de 13 jours pour le Royaume-Uni et de 7 jours pour la France. BANQUE MONDIALE, « Temps nécessaire pour démarrer une entreprise (jours) », 2018 [En ligne] https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/ic.reg.durs?end=2006&start=2004 (consulté le 13 novembre 2018).

[911] Sur ce point, M.F., attaché commercial auprès de la section économique du Consulat Général de France à Erbil, ne se fait pas tendre envers l'attribution de certains marchés à des entreprises libanaises : « Ils ont réussi à se faire une place importante grâce à tout un système de corruption. […] S'ils veulent un marché, ils invitent les responsables au Liban soi-disant pour leurs montrer leur compagnie, mais en réalité ils les emmènent dans des bars avec des prostituées. Ils reviennent ici avec un gros chèque et les Libanais peuvent alors commencer à travailler tranquillement. Prenons l'exemple de *[entreprise libanaise d'aménagement urbain]*, ils sont médiocres mais on leur a accordé des marchés très importants. Pourquoi des compagnies concurrentes bien meilleures, comme *[cite deux entreprises françaises de renom]* n'arrivent pas à s'implanter ici ? Simplement car elles sont honnêtes et ne paient pas comme les Libanais »… Entretien le 11 juin 2015 à Erbil.

et/ou moral)-bénéfice reste souvent positive, tant les sommes d'argent à gagner sont importantes. Il arrive toutefois qu'elle devienne parfois négative, résultant dès lors sur un départ de l'investisseur.

Toufic Tasso, directeur du groupe Pigier fondateur de l'Université Libano-française (LFU) à Erbil, explique ainsi les raisons qui l'ont poussé à revendre son établissement en 2012-2013, après quelques années d'exploitation seulement :

« La réalité est que les conditions sur la base desquelles nous avions décidé de démarrer la 1ère université privée du Kurdistan n'était plus vérifiées. D'un système qui se voulait libéral en 2006, nous nous sommes retrouvés face à un gouvernement et à une administration interventionnistes, sans pour autant avoir la vision et les compétences nécessaires pour pouvoir dicter à une université privée ses moindres décisions. Rajoutez à cela les intérêts spécieux de certains groupes influents qui voyaient en notre projet une concurrence à des initiatives de certains de bénéficier indûment de programmes d'exportation/échanges d'étudiants envoyés à l'étranger à prix d'or, avec beaucoup de gros bénéficiaires intermédiaires que je ne peux citer. Sans oublier les appétits de certains de récupérer un terrain qui avait été alloué gracieusement à LFU et qui entretemps avait pris de la valeur.
Mon groupe a finalement décidé que fonctionner dans ces conditions ne pouvait se faire sans des compromissions auxquelles nous n'étions pas disposés. Nous avons finalement opté pour une prise de vitesse des velléités de certains d'étouffer LFU et de la reprendre à trop bon compte. C'est ainsi que nous avons cédé à un groupe décent, et surtout local, qui saurait mieux qu'un groupe étranger faire face aux manœuvres discutables de ceux qui avaient des appétits indus[912] ».

Afin d'éviter ces déconvenues, nombreux sont alors les hommes d'affaires libanais à opter pour une association à un partenaire local. L'inscription dans un réseau économique kurde est ainsi plus explicite et ouvre de meilleures perspectives d'implantation et de croissance.

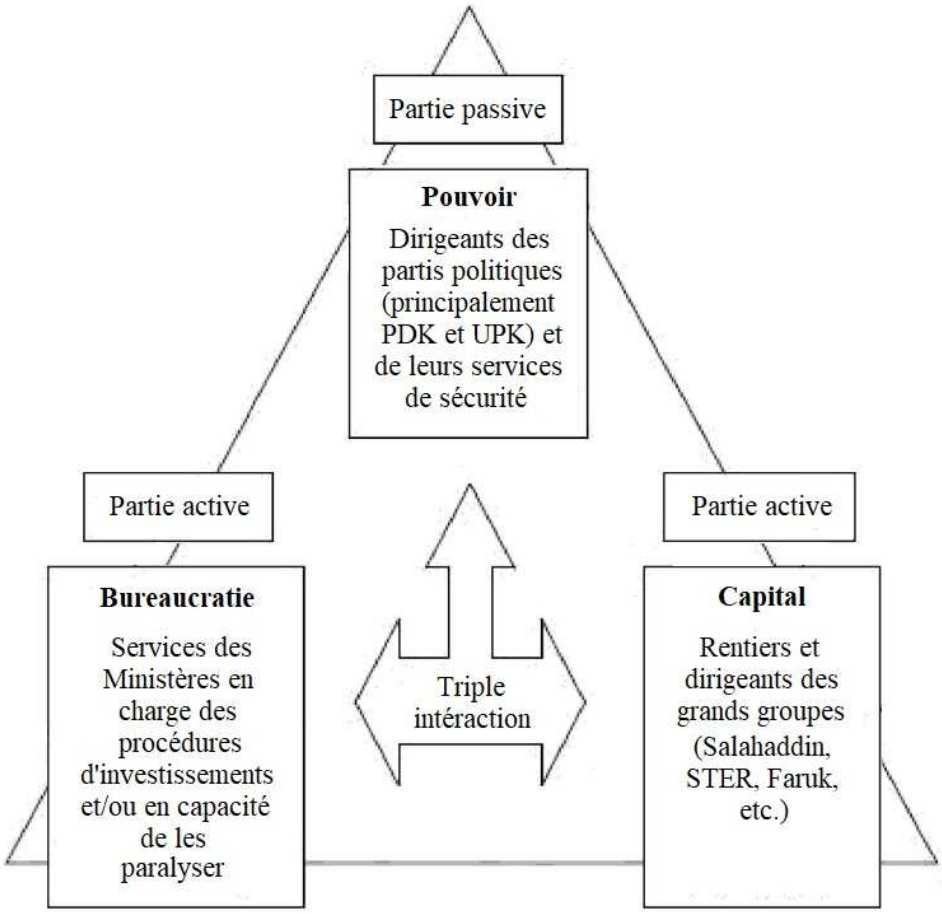
b) **Une association avec un partenaire local souvent nécessaire**

Légalement, les Libanais souhaitant investir dans la RKI ne sont nullement tenus de s'associer à un Kurde. Dans la pratique cependant, cette règle concerne surtout les petits (réels ou supposés[913]) projets, dont l'intérêt est trop faible pour susciter l'intérêt des acteurs locaux. Pour les autres, le partenariat constitue une alternative, parfois *de facto* obligatoire pour l'accès à certaines zones

[912] Extrait d'un courrier électronique que nous a adressé Toufic Tasso le 28 juin 2017.
[913] Certains entrepreneurs dont l'entreprise rencontre un important succès réussissent à faire profil bas, limitant leur publicité hors de cercles privés afin de ne pas attirer les convoitises des réseaux économiques locaux.

stratégiques (investissement au cœur de l'aéroport par exemple), au paiement de « frais » périodiques.

Schéma 5 : Composantes des réseaux économiques kurdes impliquées dans des partenariats avec les hommes d'affaires étrangers/libanais



Source : Adaptation au cas kurde du schéma présenté dans HADDAD Bassam, 2012, *Business Networks in Syria – The Political Economy of Authoritarian Resilience*, *op.cit.*, p.102.

Dans cette configuration, il s'agit d'accorder un pourcentage du capital de l'entreprise à un membre d'un réseau économique local. Celui-ci peut sans distinction faire partie de la composante *pouvoir*, *bureaucratie* ou *capital* dudit réseau (voir schéma 5). La distribution du capital entre les parties est parfois officielle, selon ce que le Bureau de l'investissement appelle les *joint ventures*[914]. Elle peut également être plus discrète et officieuse : sur les documents de l'entreprise, le nom du partenaire Kurde n'apparait pas et, aux yeux de l'administration, il n'existe pas. Plus rarement, il arrive à

[914] Seul le Bureau de l'investissement référencie les *joint ventures* acceptées par ses services. Même si le capital d'une entreprise est officiellement réparti entre des partenaires de nationalités différentes, celles-ci n'apparaissent pas sur l'enregistrement officiel des entreprises : seule une nationalité peut leur y être attribuée.

l'inverse que l'entreprise soit enregistrée sous le nom d'un Irakien (kurde ou non) plutôt que sous celui de l'investisseur libanais[915].

Quand certains partenaires locaux participent activement à des projets économiques étrangers, par une contribution aux capitaux investis (partenaires issus de la sphère « capital » du réseau économique local) ou par une action directe au sein de l'administration (sphère « bureaucratie »), d'autres se contentent d'utiliser passivement leur image d'autorité (sphère « pouvoir ») pour que les investissements s'opèrent dans les meilleures conditions. Une « petite corruption », pour reprendre le terme employé par un officiel du Ministère du Commerce et de l'Industrie[916], se met ainsi en place dès l'année 2000, avec une accélération en 2006 lorsqu'est adoptée la loi sur l'investissement n°4, sur la base de l'octroi de contrats, de terres et d'avantages divers. En contrepartie de leurs « services », les partenaires reçoivent un pourcentage significatif des bénéfices des nouvelles entreprises[917].

Pour les Kurdes, le partenariat confère plusieurs avantages. En premier lieu, les possibilités de gain sont importantes et les risques de pertes sont minimes : leur apport financier est généralement faible, voire inexistant, pour une prise de contrôle de 20 à 40% du capital. La conclusion d'un partenariat constitue en ce sens une modalité de partage pérenne à leur profit des bénéfices engendrés par les investisseurs libanais. Ensuite, si l'entreprise est enregistrée au nom du Libanais, leur argent ainsi gagné est placé en sécurité dans des banques étrangères. Enfin, ils peuvent par ce biais obtenir un emprunt d'une banque non irakienne, avec des taux beaucoup plus avantageux que ceux proposés par les établissements locaux (qui eux pratiquent des taux pouvant atteindre 12 à 13%).

Du côté libanais, le partenariat confère également des avantages. Le plus évident est, pour les projets aux plus gros capitaux, de pouvoir se concrétiser. Sans partenariat, pas d'investissement. Pour les projets plus modestes, l'alliance avec un Kurde facilite l'ensemble des procédures auprès des administrations, grâce à sa connaissance de celles-ci à et son réseau personnel en leur sein. L'intervention récurrente d'un avocat pour chaque démarche est ainsi évitée et certains arrangements avec la réglementation peuvent être effectués. E.C., propriétaire d'un salon de beauté à Erbil, témoigne ainsi de sa collaboration réciproquement bénéfique avec son partenaire local :

[915] Ce dernier cas de figure, que nous n'avons pas personnellement rencontré, du moins en connaissance, du fait de sa difficile identification, nous a été révélé par le directeur du parc industriel auprès du Ministère du commerce et de l'industrie. Il s'agit selon lui d'une pratique répandue au sein de son secteur d'activité. Entretien avec Abdulrazzaq Nawandaie, le 9 novembre 2015, *op. cit.*

[916] Entretien avec Abdulrazzaq Nawandaie, le 15 janvier 2015, *op. cit.*

[917] Entretien avec un attaché commercial du Consulat général de France à Erbil, le 11 juin 2015 à Erbil.

« Je gère le management à 100%, lui se contente de passer de temps en temps le soir pour dire bonjour et voir si tout va bien. Quand il y a un problème avec la municipalité, le ministère de la santé, qu'il faut récupérer un document, etc. c'est lui qui s'en occupe. Et puis c'est utile au niveau des taxes. Les taxes sont calculées en fonction du nombre de fauteuils qu'on a. Au lieu de déclarer 40 fauteuils, il en déclare 10. Et quand il va au gouvernorat et qu'on lui indique le prix à payer, il arrive à négocier. Il dit « non, non c'est beaucoup trop cher, je vais vous donner tant… » et il parle en kurde avec eux. À la fin ça marche. Et comme il est bien connecté, au final ça ne fait pas de problèmes. Pour moi, comme étranger, ce serait tout simplement impossible[918] ».

Trouver un partenaire de confiance peut toutefois s'avérer une opération complexe et à l'issue incertaine. Les réseaux économiques ayant une composante politique, les partenaires ne peuvent être les mêmes que l'investissement se situe dans des territoires gouvernés par le PDK ou par l'UPK. Une entreprise ou un entrepreneur souhaitant s'implanter à la fois à Erbil et à Souleymanieh doit ainsi nouer deux partenariats distincts. Pour compliquer les choses, la répartition des ministères du GRK entre les partis en fonction du résultat des élections successives influence également le processus d'investissement. Un ministère peut de fait être tenté d'attirer un projet tombant sous sa juridiction dans les territoires contrôlés par son propre parti et ainsi de favoriser les réseaux économiques de celui-ci. S'associer à un partenaire affilié au parti en contrôle du territoire ciblé peut ainsi s'avérer insuffisant pour un investisseur lorsque le ministère chargé d'accorder formellement la licence n'est pas du même bord politique. Des mécanismes de balance, par lesquels chaque ministre est assisté d'un vice-ministre du parti politique opposé, permettent certes de limiter ces abus, mais des cas sont périodiquement relevés[919].

Le système se complexifie encore lorsque la RKI est utilisée non seulement comme zone d'investissement directe mais également comme centre de déploiement vers le reste du pays : de nouveaux partenaires irakiens, affublés des mêmes contraintes, doivent alors se greffer au projet. Les détenteurs de la franchise pour l'Irak d'une chaine de restauration libanaise ont par exemple dû nouer un partenariat distinct à chaque étape d'expansion de leur projet : un premier à Erbil, un second à

[918] Entretien avec E.C., propriétaire d'un salon de beauté à Erbil, *op.cit.* Cet « arrangement » avec le service des impôts constitue un phénomène récurrent dans la RKI. Selon un article du journal kurde *Bas,* en date du 26 avril 2016 (p.2), sur 16 000 entreprises inscrites auprès du gouvernement, 11 000 n'en paieraient ainsi aucun (extrait de la revue de presse du Consulat général de France à Erbil du 26 avril 2016).

[919] D.P., par exemple, qui souhaite ouvrir une branche de l'EPITA à Erbil et est associé pour ce faire à un partenaire affilié au PDK, doit en obtenir l'autorisation auprès du Ministère des études supérieures qui dépend pour sa part de l'UPK. Outre le soucis de blocage personnel supposé du dossier, tel qu'évoqué précédemment, le ministère souhaiterait que l'établissement ouvre à Souleymanieh. Entretien avec D.P., entrepreneur libanais dans le secteur de l'éducation dans la RKI, *op.cit.*

Souleymanieh, un troisième à Bassorah puis un quatrième à Bagdad[920]. L'opération est particulièrement longue, coûteuse et ne prémunit nullement contre tous les risques locaux.

2. Un fort sentiment de vulnérabilité des Libanais dans la RKI

Malgré la concession d'une partie du capital à son profit, l'association à un partenaire local dans la RKI peut s'avérer être source de déconvenues pour les investisseurs. Certains restent en effet totalement passifs, se considérant (ou étant considérés par les Libanais eux-mêmes) comme trop « importants » pour être sollicités en dehors d'une véritable urgence. Dans ce cas, tels leurs compatriotes non-associés à un acteur kurde, les investisseurs se trouvent seuls face aux nombreuses difficultés rencontrées dans leur quotidien d'immigrants d'affaires.

a) Une réglementation kurde complexe et difficile à cerner par les Libanais

Alors que le chapitre 5 a mis en avant la facilité légale pour les étrangers de louer un logement dans la RKI, le processus pratique pour ce faire est emblématique de la complexité des procédures administratives locales. Se pencher sur cet exemple de multiplication des tâches nécessaires à l'obtention d'une simple autorisation de location permet de se rendre compte des difficultés auxquelles sont confrontés les investisseurs libanais dans leurs relations avec la bureaucratie kurde.

En fonction des quartiers de la ville dans lequel le futur locataire souhaite s'installer, le parcours administratif et sécuritaire est plus ou moins énergivore. Dans les quartiers populaires, qui ne sont occupés quasi-exclusivement que par des Kurdes, il se résume à trois étapes[921] : signature du contrat avec le propriétaire du logement et/ou l'agence immobilière en charge de la mise du bien sur le marché, accord de l'*Asayesh* du quartier, enregistrement auprès du *mokhtār* (terme tiré de l'arabe signifiant « le choisi » et désignant la personne chargée du contrôle des résidents d'un quartier[922]). L'ensemble des démarches peut être effectué en quelques heures, les locaux n'étant pas considérés comme des menaces[923]. Pour le quartier d'Ainkawa et les Villages sécurisés, où résident les étrangers, le processus est densifié et peut s'étaler sur plusieurs jours.

---

[920] Entretien avec E.R., directeur et partenaire d'une chaine de restauration libanaise en Irak, *op.cit.*

[921] Informations basées sur une expérience personnelle en 2013, lors d'une prise de logement dans le quartier Zanko 99. Nous y étions alors les seuls étrangers.

[922] Le système du *mokhtar* apparait au sein de l'Empire Ottoman en 1863. Il a alors pour fonction d'émettre des statistiques, de notifier les conscrits militaires, de procéder à des inspections de bâtiments, d'avertir la police en cas de personnes suspectes, etc. Voir LIEBMANN G., *Neighborhood Futures: Citizen Rights and Local Control*, New Brunswick et Londres, Transaction Publishers, 2004, p.46.

[923] Pour appuyer ces dires, il suffit de traverser des check-points routiers de l'*Asayesh* avec des Kurdes, d'une part, et des Arabes, d'autre part. Un « *bashi bra* » (« ça va frère » en kurde) suffit généralement aux premiers à passer sans

Ayant nous-même résidé un an dans le Village libanais, nous sommes en mesure de détailler la procédure nécessaire afin d'y louer un appartement. Ainsi, après la visite et la sélection dudit appartement, l'agent immobilier fournit au futur locataire une feuille blanche de 9 cm par 9 cm, détachée d'un bloc-notes, sur lequel il inscrit la référence du bien (localisation, étage, numéro) et appose son tampon. Ce document est à apporter à l'*Asayesh* d'Ainkawa, dont dépend le Village, pour qu'il délivre un accord de principe à la signature du contrat. Le requérant y patiente devant le bureau d'un officier, afin que soient vérifiées son identité et la nature de sa demande, puis est invité à faire la queue pour être reçu par le directeur des lieux (attention, le quartier étant chrétien, effectuer cette démarche durant le jeûne de Pâques s'avère particulièrement long). Après un court entretien, ce dernier signe et appose sa signature et son propre tampon sur la feuille carrée. Celle-ci doit être rapportée à l'agent immobilier, qui est dorénavant autorisé à rédiger le contrat de location. Ce contrat n'est toutefois pas valable immédiatement : il doit lui-même être visé par l'*Asayesh*. Il est donc nécessaire de retourner au bureau du premier officier et d'obtenir à nouveau la signature et le tampon du directeur. Un dossier personnel est ensuite ouvert dans un troisième bureau, où le contrat est là aussi tamponné. Cette étape terminée, une visite auprès du *mokhtār* s'impose afin qu'il note sur son registre l'identité et l'adresse des nouveaux arrivés. Il signe et appose son tampon sur le contrat. Le requérant doit ensuite se rendre dans un second service de l'*Asayesh*, afin d'y faire enregistrer une nouvelle fois son dossier. Dans le cas où son ancien lieu de résidence n'est pas Ainkawa, le dossier personnel ouvert par l'*Asayesh* de quartier en question doit être transféré à ce service. Sans fichier central informatisé, l'envoi se fait par papier, par voie postale[924]. L'étape est validée par une signature et un tampon. De retour au Village libanais, le service juridique de ce dernier vérifie l'ensemble des paraphes, ouvre à son tour un dossier et vise le document. C'est alors seulement que le locataire peut prendre possession des clés de son nouvel habitat auprès de l'agent immobilier.

La complexité de cette procédure est vécue par les Libanais comme un obstacle à la sérénité de leur séjour dans la RKI. Une fois installés une première fois dans un quartier, certains évitent alors de

---

contrôle, quand les seconds se font systématiquement questionner. Cette assertion se limite toutefois aux cas où les Kurdes se trouvent dans leur propre « zone de contrôle » (PDK ou UPK) ; dans le cas contraire, trahis par un accent différent, leur identité pourra elle aussi être vérifiée. Pour rappel, l'*Asayesh* relève directement des partis politiques, ses forces n'ayant pas été unifiées (voir chapitre 1 sur ce point).

[924] Pour accélérer les choses, nous avons-nous même pu récupérer en 2015, au plus fort de la guerre contre *Daesh*, notre dossier dans le centre de l'*Asayesh* de notre ancien quartier pour le transférer vers celui d'Ainkawa. Nous avions donc entre nos mains, sans contrôle aucun, notre propre dossier sécuritaire. L'officier en charge de celui-ci n'arrivant initialement pas à mettre la main dessus, aucune copie dématérialisée n'existant, nous avons personnellement été invités à fouiller une armoire contenant des documents relatifs à la sécurité du quartier pour le trouver… Les procédures sont donc restées archaïques malgré le fort développement de la RKI en une décennie.

déménager, souhaitant s'épargner une importante perte de temps non passé au service de leurs affaires et éviter d'être confrontés à nouveau à ce qu'ils estiment être un comportement hostile à leur égard. Ils se sentent discriminés par rapport aux locaux. Investisseurs, ils dénoncent le fait d'avoir « toujours besoin d'être contrôlés, d'être traités de manière si suspicieuse et négative[925] ».

S'ils souhaitent habiter seuls, leur situation gagne encore plus en difficultés. Bien que ce ne soit pas illégal, une certaine suspicion est en effet jetée sur les célibataires à la recherche d'un logement : une femme sans conjoint sera suspectée d'être de mauvaise vie, quand un homme sans conjointe sera considéré comme possible consommateur de prostituées. La quiétude du quartier s'en verrait alors affectée. M.I., cadre libanais d'une compagnie d'import-export, en a fait l'expérience :

« J'avais trouvé une petite maison à louer et je suis allé demander l'accord des *Asayesh* pour signer le contrat. Le directeur m'a demandé où était ma femme. Je lui ai répondu que j'allais me marier dans un mois au Liban et que je voulais donc préparer la maison ici avant qu'elle n'arrive. Il m'a dit qu'il ne pouvait pas m'accepter dans le quartier, parce qu'il ne pouvait pas savoir si j'allais faire venir des filles… J'ai vraiment été offensé par sa remarque[926] ».

À l'image de ces procédures affectant leur vie privée dans la RKI, une complexité administrative semblable est évoquée par les Libanais en ce qui concerne leurs démarches professionnelles. Ils soulignent en particulier une absence de communication entre les services publics, ayant pour conséquence une démultiplication des démarches et une personnalisation de ces dernières : en cas d'absence des interlocuteurs nécessaires à l'avancement d'un dossier (directeur de service, etc.), ce dernier est bloqué pour cause de pouvoirs non délégués. Les délais s'allongent donc considérablement pour les investisseurs, retardant ainsi significativement le lancement de leurs activités (5 mois sont nécessaires à un entrepreneur pour obtenir une ligne de téléphone fixe, 6 mois à un second pour la signature d'un document par un cadre du Bureau de l'investissement, etc.).

Pour ne rien arranger, les réglementations administratives se mettant progressivement en place à mesure du développement de la RKI, les procédures afférentes sont régulièrement réactualisées. La faible communication autour des révisions apportées résulte sur des incompréhensions de la part des Libanais, qui peinent à suivre le mouvement. Une administration peut par exemple demander des documents qui, le temps qu'ils soient prêts, ne sont finalement plus ceux requis ; les taxes dont ils doivent s'affranchir changent de taux sans préavis ; les règles applicables dans un gouvernorat ne le

[925] Entretien avec J.S., propriétaire d'un commerce de meubles à Erbil, le 13 décembre 2015 à Erbil.
[926] Entretien avec M.I., cadre d'une compagnie d'import-export à Erbil, le 17 janvier 2016 à Erbil.

sont pas dans un autre, etc. Sans partenaire local investi, les conséquences peuvent être très lourdes pour les investisseurs. Même si ce cas semble exceptionnel de par son ampleur, trois ans de pérégrinations entre les différents services administratifs kurdes (licences, transports, douanes, Bureau de l'investissement, etc.) ont ainsi été nécessaires à un Libanais avant qu'il ne puisse commencer à opérer après l'ouverture officielle de son usine (entreprise représentant un investissement de 14 millions de dollars)[927].

Lorsqu'ils bénéficient des faveurs d'un « protecteur » efficace et réactif, certains investisseurs privilégiés échappent toutefois à ces difficultés. E.B., par exemple, dont des containers importés sont parfois bloqués par les autorités de l'aéroport d'Erbil, résout la situation en quelques minutes par un simple appel téléphonique au Directeur général du Ministère de l'intérieur, Dr. Sami Jalal Hussein, dont il est proche : « il signe un papier et c'est bon, j'ai mon matériel ». Selon lui, « il y a toujours une solution, il suffit souvent de payer pour que tous les problèmes soient résolus[928] ». À l'image du Sénégal au sortir de la colonisation (période post-1960), le mécanisme de « protection », ou de « souscription », déboucherait donc sur un remplacement partiel du système national de taxes par un système de prélèvements privés par certains membres de la bureaucratie locale[929]. Cette pratique exaspère bon nombre des compatriotes d'E.B. qui, pour certains, suspectent alors le « chaos » administratif kurde d'être en réalité voulu et organisé par les autorités à des fins purement mercantiles :

« On a l'impression qu'ils le font exprès pour nous prendre de l'argent : les *Asayesh* viennent nous rendre visite, la loi a changé sans que nous soyons au courant, et du coup ils nous demandent un pot de vin pour laisser passer[930] ».

Confrontés à certaines attitudes qu'ils considèrent donc comme hostiles, les Libanais de la RKI développent alors une certaine méfiance envers leurs hôtes. Celle-ci est particulièrement renforcée par une série de différends économiques qui les oppose à ces derniers.

[927] Entretien avec Z.H., propriétaire d'une usine à Erbil, *op.cit.*
[928] Entretien avec E.B., partenaire directeur d'une compagnie d'informatique à Erbil, *op.cit.*
[929] Sur ce phénomène au Sénégal, voir O'BRIEN R.C., "Lebanese Entrepreneurs in Senegal: Economic Integration and the Politics of Protection", *op.cit.*, p.112.
[930] Entretien avec R.S., propriétaire d'une garderie à Erbil, *op.cit.*

b) **Des différends économiques avec les Kurdes**

À côté des dépenses impromptues dont ils doivent s'acquitter, le défaut de paiement constitue un problème récurrent auquel sont confrontés les investisseurs libanais dans la RKI. À l'exception de ceux qui se sont spécialisés dans les secteurs de la finance et la restauration, pour lesquels le paiement se fait concomitamment ou immédiatement suite à la prestation, ils font régulièrement face à des factures en partie amputées. Comme l'explique le représentant d'une importante compagnie de construction, « en général le paiement des services se fait en trois fois : un acompte, un paiement intermédiaire et un paiement en fin de travaux », mais « si on travaille pour des Kurdes, on peut être sûr que le dernier paiement ne sera jamais versé[931] ». Ce refus de payer se manifeste sous trois formes : celle des excuses, souvent injustifiées, celle de la menace et celle de la puissance.

Les Libanais victimes expliquent ainsi que des clients sont de mauvaise foi quand vient le moment de rémunérer le travail accompli : le directeur d'un hôtel refuse de compléter son paiement car il estime avoir des problèmes avec des rideaux achetés, un an et demi après que la compagnie libanaise les ait posés, et ce, sans lui permettre de proposer une éventuelle solution ; une particulière refuse de payer le papier peint qu'elle s'est fait livrer, car elle rencontre des problèmes de pose, etc[932]. La situation peut d'ailleurs parfois prendre une tournure particulièrement violente, comme le relate J.S., propriétaire et directeur d'une entreprise de décoration intérieure à Erbil, aux prises avec un officier de l'*Asayesh* :

« Un officier de l'*Asayesh* est venu nous voir car il avait deux canapés anciens à rénover. La facture était de 16 000 $, avec un avenant de 8 000 $. Il a payé les 8 000 $ et est parti. Deux semaines plus tard, nous l'avons appelé pour qu'il vienne récupérer le premier canapé que nous avions terminé. Il l'a pris. Deux semaines après, le second canapé était terminé et nous l'avons de nouveau appelé pour qu'il vienne le chercher. Nous lui avons dit en même temps qu'il faudrait qu'il apporte les 8 000 $ restant pour qu'on puisse fermer le dossier. Il est venu avec son pistolet à la ceinture et a récupéré son canapé. Quand mon manager lui a demandé de venir dans le bureau pour clore le dossier, il a refusé en disant qu'il ne paierait rien. Mon manager a alors eu une longue discussion avec lui, puis au bout d'un moment l'officier de l'*Asayesh* a pris une liasse de billets de sa poche et l'a lancée sur le bureau en disant « le voilà l'argent ». Mon manager a commencé à le compter et a découvre qu'il n'y avait que 3 000 $ sur les 8 000 $… Il lui a alors dit qu'il manquait de l'argent. L'officier s'est énervé et, son arme à la main, a commencé à jeter à terre tous les présentoirs en menaçant de revenir détruire

[931] Entretien à Erbil en avril 2016.
[932] Exemples tirés d'un entretien avec J.S., propriétaire et directeur d'une entreprise de décoration intérieure à Erbil, le 13 décembre 2015 à Erbil.

toutes les vitrines et faire fermer la compagnie si on le lui réclamait. Voilà, c'est 5 000 $ qui n'ont jamais été payés et qu'on ne reverra plus[933] ».

Au-delà du préjudice moral, le préjudice financier peut s'avérer élevé : J.S. a ainsi perdu plus de 100 000 dollars, une compagnie de vente de générateurs a vu son chiffre d'affaires amputé de plusieurs millions de dollars pour du matériel pourtant livré et installé, etc. Comme dans le cas de cet officier de l'*Asayesh*, les réclamations sont souvent abandonnées du fait de la position officielle élevée des clients en question. Un menuisier déclare d'ailleurs ne plus arriver à entrer en contact avec le Premier Ministre du GRK après avoir effectué des travaux chez lui et alors que ce dernier lui doit 40 000 dollars[934].

Ces défauts de paiement détournent progressivement les Libanais de la clientèle kurde. Alors que celle-ci est déjà restreinte de par nature, du fait de la *globalité* des biens et services offerts[935], elle perd avec le temps de son ampleur ; les relations professionnelles libano-kurdes sont réduites de plus en plus à de simples actions d'achat-vente-encaissement. Même si les investisseurs du pays des Cèdres réussissent « quand-même à gagner de l'argent, parfois même beaucoup[936] » dans la RKI, principalement grâce à une clientèle étrangère, ce phénomène alimente leur volonté d'ouverture sur, voire de déplacement vers, le reste de l'Irak. Certains estiment en effet que les affaires y sont finalement plus simples, malgré un contexte sécuritaire instable, du fait d'une honnêteté locale qui y serait plus importante[937].

En 2014, avec le début de la crise économique dans la RKI, des investisseurs libanais locataires rencontrent également des difficultés avec les propriétaires des locaux de leurs compagnies. Même s'il s'agit de cas relativement isolés, leur fort impact psychologique sur le reste de la communauté les rend significatifs. Ainsi, plusieurs chefs d'entreprises décident à cette époque de renégocier leur loyer, comme cela se fait alors dans l'ensemble de la région. Le salaire des fonctionnaires n'étant pas versé pendant plusieurs mois, avant d'être divisé par deux, et la chute du cours du pétrole causant le départ de grandes compagnies internationales, les demandes en biens et en services chutent en effet

[933] *Ibid.*
[934] Entretien avec C.A.C., propriétaire libanais d'une menuiserie à Erbil, *op.cit.*
[935] Voir le chapitre 7 sur ce point.
[936] Entretien avec N.R., propriétaire d'une compagnie de maitrise d'œuvre à Erbil, le 13 avril 2016 à Erbil.
[937] N.M., propriétaire d'une compagnie de distribution enregistrée à Erbil mais travaillant également dans le reste de l'Irak (Bagdad, Bassorah, Kirkouk, etc.), établit par exemple une forte dichotomie entre Arabes et Kurdes du pays : « Les Arabes, ils négocient avant que l'accord soit conclu, mais une fois qu'on s'est mis d'accord tout le monde s'y tient. Les Kurdes, c'est différent. Ils disent toujours qu'il n'y a pas de problème et nous demandent de travailler ou de livrer le matériel. Tu sais, le paiement se fait toujours en plusieurs parties. Et bien la plupart du temps les Kurdes refusent de payer la dernière tranche, alors que c'est là que se trouve notre bénéfice. Ils considèrent qu'ils ont assez payé, le bien leur est livré, donc ils ne nous donnent jamais le reste. C'est un problème énorme ». Entretien avec N.M., *op.cit.*

rapidement ; le chiffre d'affaire des Libanais, comme celui de l'ensemble des acteurs professionnels dans la région, s'en trouve négativement impacté. Alors que les loyers personnels et professionnels diminuent dans leur globalité, s'adaptant au marché, certains propriétaires refusent toutefois de suivre le mouvement. Ils trouvent dans cette situation une nouvelle opportunité de gagner de l'argent, aux dépens des entreprises qu'ils hébergent.

Le principe est toujours le même : l'investisseur libanais loue des locaux qu'il aménage à ses frais en termes de décoration, d'équipement, voire parfois de construction quand le bâtiment n'est pas terminé. La note s'élève à plusieurs centaines de milliers de dollars pour les hôtels et restaurants. Quand le locataire souhaite renégocier son loyer, le propriétaire s'y oppose. Si le premier ne peut continuer à payer, le second résilie le contrat et reprend possession du bâtiment avec l'ensemble des améliorations apportées. Dissuadé par une institution judiciaire peu efficace face aux « puissants », l'investisseur renonce de fait souvent à tout recours officiel. Sans « protecteur » pour le sortir de cette situation, il perd l'intégralité du capital apporté et du temps dédié à son projet. Situation catastrophe pour les Libanais, le propriétaire est parfois lui-même le partenaire supposé l'assister localement, celui-ci trouvant dans cette situation l'occasion de s'emparer à bon compte de l'ensemble de l'entreprise[938]…

RESUME CONCLUSIF

Dans la RKI, les relations clientélaires sont intériorisées et exploitées par toutes les strates socio-économiques de la population, sous forme d'un pacte social implicite. Loin de n'être que des sujets, les Kurdes des strates inférieures ont acquis un pouvoir certain sur leurs élites politico-économiques. Ces dernières doivent en effet prendre en considération et accéder, ne serait-ce qu'au minimum, à leurs revendications si elles souhaitent éviter de perdre leur charisme et de voir remis en question leur statut de bienfaiteurs. Le maintien de ce statut constitue de fait un critère nécessaire au maintien d'un sentiment populaire de justice sociale et est ainsi le garant de la stabilité régionale. Étrangers à ce

[938] Un restaurateur a ainsi perdu son apport de 500 000 dollars dédié à l'aménagement d'un restaurant sur la rue des 100 mètres à Erbil ; un promoteur ayant investi 900 000 dollars dans la finition d'un immeuble à l'état de simple structure a dû laisser le bâtiment terminé au propriétaire ; un investisseur ayant entièrement construit un hôtel sur un terrain en location s'en est vu interdire l'accès après une négociation infructueuse ; etc. Exemples tirés de témoignages d'entrepreneurs libanais dans la RKI, notamment de N.R., propriétaire d'une compagnie de maitrise d'œuvre (*op.cit.*), D.H., propriétaire d'une compagnie d'import-export (entretien le 6 octobre 2016 à Beyrouth) et M.J., partenaire et directeur d'un commerce de meubles (*op.cit.*). Nous n'avons toutefois pas pu nous entretenir directement avec les victimes en question pour plus de détails, soit que nous n'ayons pu obtenir leurs coordonnées, soit qu'elles n'aient pas souhaité communiquer sur la question.

pacte social moral, les hommes d'affaires libanais se trouvent pris entre l'enclume et le marteau, subissant des coûts de transaction[939] particulièrement élevés.

Outre le fait d'être grandement tenus à l'écart du marché de l'emploi local, les Kurdes privilégiant majoritairement la relation *patron-client* offerte par le secteur public à la relation *patron-employé* du secteur privé, les chefs d'entreprises libanais opérant dans la RKI sont particulièrement vulnérables aux zones d'articulations entre les élites locales et le reste de la population. Ceci est particulièrement vrai en termes de justice, l'institution judiciaire kurde étant supplantée par l'intervention des tribus dans leur rôle traditionnel de résolution des conflits, et en termes de réglementations administratives, leur opacité impactant négativement les affaires libanaises quand les chefs d'entreprises locaux s'en affranchissent par leurs réseaux de solidarité verticale.

Sous peine de ne pas pouvoir exercer leurs activités dans la RKI, et même si cela ne les protège aucunement de l'ensemble des difficultés et des différends auxquels ils font face, il est nécessaire pour les hommes d'affaires libanais d'engager une négociation avec les membres des réseaux économiques kurdes. Ce « droit d'entrée » dans les structures de solidarité informelle peut être ponctuel, pour les petits investissements, ou pérenne, par un partenariat officiel ou officieux. L'insertion locale ainsi permise reste toutefois purement économique et nullement sociale. Au contraire, les Libanais ont plutôt tendance à s'engager dans un processus d'ethnicisation.

[939] Les coûts de transaction sont ici compris comme « 1) les coûts de recherche et de négociation initiale d'un contrat avec un partenaire économique (y compris les commissions d'intermédiaires éventuels), 2) les coûts de contrôle du bon déroulement du contrat, 3) les pertes possibles en raison d'un contrat initial inadapté à la situation réelle, 4) les coûts de sa renégociation éventuelle et 5) les coûts d'opportunité dus à l'immobilisation du capital destiné à garantir éventuellement le respect des clauses du contrat (couverture, caution…) », Emarketing.fr, « Coût de transaction », Glossaire [En ligne] http://www.e-marketing.fr/Definitions-Glossaire/Cout-transaction-241143.htm (consulté le 19 novembre 2018).

CHAPITRE 9.
CONSTITUTION D'UNE QUASI-MINORITE INTERMEDIAIRE LIBANAISE DANS LA REGION DU KURDISTAN D'IRAK

« Il faut savoir que nous les Libanais on a un problème avec notre origine, on ne sait pas trop d'où on vient, ce qui nous crée aussi un problème d'identité. On est perdu par rapport à qui on est. Du coup, la seule chose qui nous reste, c'est le futur. C'est la seule chose que l'on peut regarder, pour laquelle on peut donner un sens. C'est la raison pour laquelle il y a des Libanais partout, on est aux aguets, dès qu'il y a une petite opportunité qui se présente, on saute dessus, rien ne nous retient ».

N.M., propriétaire d'une compagnie de distribution à Erbil, octobre 2016[940].

En 1967, Hubert M. Blalock introduit pour la première fois en sciences sociales la notion de « minorités intermédiaires » (*middleman minorities*), qu'il explique comme suit :

« S'il est peut-être vrai que la plupart des minorités sont des groupes de statut inférieur, certaines occupent des positions intermédiaires en raison de leur avantage concurrentiel ou de leur grande capacité d'adaptation. Ces minorités sont souvent associées à des niches professionnelles particulières en raison d'une combinaison de circonstances et d'un patrimoine culturel qui a été utilisé comme mécanisme d'adaptation sur une longue période[941] ».

[940] Entretien avec N.M., *op.cit.*

[941] *« Though it is perhaps true that most minorities are low-status groups, there are some that occupy intermediate positions owing to a competitive advantage or a high adaptive capacity. Such minorities are often associated with special occupational niches by virtue of a combination of circumstances, plus a cultural heritage that has been used as an adaptive mechanism over a prolonged period ».* Traduction libre. BLALOCK H., *Toward a Theory of Minority-Group Relations*, *op.cit.*, p.79.

Alors qu'il ne considère initialement que le cas des sociétés de type féodal dans son étude, le champ d'application de son modèle théorique est élargi par d'autres auteurs[942]. Même si les « minorités intermédiaires » sont généralement mobilisées pour expliquer la forte propension des immigrants à travailler comment entrepreneurs[943], la réelle question posée par H. M. Blalock est celle de comprendre pourquoi des minorités occupent fréquemment des fonctions d'intermédiaires[944] (la notion d'entrepreneurs n'est pas présente chez lui). L'approche est dans le cadre de la présente recherche d'autant plus intéressante qu'elle présente de nombreuses similarités avec la situation des hommes d'affaires libanais dans la RKI sur la décennie 2004-2014.

Dans son ouvrage fondateur *Toward a Theory of Minority-Group Relations*, H. M. Blalock indique qu'une « minorité intermédiaire » occupe une position vacante entre deux classes sociales principales : les élites, en faible nombre, et les masses populaires (masses paysannes pour l'auteur), qui représentent la grande majorité de la population[945]. Ce faisant, il emprunte, sans le nommer, le concept de *status gap* et d'*economic gap* développé I. D. Rinder[946]. Or, nous avons montré que c'est justement la fracture sociale traditionnelle présente dans la RKI entre les *shuyûkh* et les masses populaires qui y a conduit à l'émergence d'une fracture économique plus large au sein de laquelle les entreprises et entrepreneurs libanais s'insèrent avec succès[947].

Au Liban, la situation socio-économique des hommes d'affaires libanais n'est pas suffisamment bonne, ou perçue comme telle par eux, pour qu'ils s'en contentent, mais elle n'est pas non plus mauvaise au point de leur faire accepter des postes à faible gratification dans la RKI. Disposant d'un diplôme universitaire, d'une importante expérience professionnelle et/ou d'un capital à investir, ils émigrent uniquement à des conditions qui leurs sont avantageuses et n'occupent donc localement aucun emploi de main d'œuvre non-qualifiée[948]. C'est ainsi qu'ils se distinguent de nombreux autres étrangers au statut social et économique inférieur, comme une majorité des ressortissants d'Asie.

---

[942] Jack Nusan Porter, par exemple, compare la situation des marchands intermédiaires dans les sociétés traditionnelles, en développement et modernes (technologiquement avancées), dans PORTER J. N., « The Urban Middleman: a Comparative Analysis », *Comparative Social Research*, vol.4, 1981, p.199-215.

[943] Dans l'*International Encyclopedia of the Social Sciences* par exemple, Keren Douglas et Rogelio Saenz définissent clairement les « minorités intermédiaires » comme constituant des groupes d'entrepreneurs et plus simplement une minorité au sens large : « *The term middleman minorities, coined by Hubert Blalock (1967), refers to minority entrepreneurs who mediate between the dominant and subordinate groups* ». DOUGLAS K., SAENZ R., « Middleman Minorities », in William Darity, *International Encyclopedia of the Social Sciences*, vol.5, 2nd édition, Detroit, Macmillan Reference USA, 2008, p.147.

[944] BLALOCK H., *Toward a Theory of Minority-Group Relations*, *op.cit.*, p.80.

[945] Ibid., p.80.

[946] RINDER I., « Strangers in the Land: Social Relations in the Status Gap », *op.cit.*, p. 254.

[947] Voir sur ce point le chapitre 3.

[948] Voir sur ce point les chapitres 2 et 4.

Comparativement aux Européens et aux États-Uniens, eux aussi titulaires de nombreuses ressources, ils disposent de connexions historiques particulièrement importantes avec les Kurdes, ce qui leur permet d'obtenir très rapidement de précieuses informations, à titre privé, quant à l'ouverture du marché en 2003-2004. Ils sont donc très réactifs quant à la saisie des opportunités économiques offertes[949]. Ils parviennent également à s'adapter rapidement aux structures de solidarités internes à la société kurde, en nouant plus ou moins formellement les partenariats nécessaires avec les détenteurs du pouvoir dans la RKI[950].

En concordance avec la description des « minorités intermédiaires » faite par H. M. Blalock[951], la communauté libanaise de la RKI est numériquement faible (2 700 résidents, dont environ 500 chefs d'entreprises en 2014) et détient sa force du bon vouloir ou de la tolérance des élites locales : face à une institution judiciaire kurde dysfonctionnelle, la présence et les activités des Libanais dans la région ne peuvent en effet résister à quelque opposition que ce soit de ces dernières[952]. En pleine période de prospérité régionale[953], une coopération économique mutuellement bénéfique voit alors le jour entre ces élites et les hommes d'affaires libanais[954]. Comme prévu par le sociologue américain, les immigrants intermédiaires bénéficient dès lors dans leur région d'accueil de revenus supérieurs à ceux des masses populaires (rappelons qu'un fonctionnaire kurde gagne en moyenne 700 dollars en 2013, quand les hommes d'affaires libanais tirent des profits de plusieurs dizaines, centaines, voire millions de dollars), malgré une absence de pouvoir politique.

L'acception de I. D. Rinder, selon laquelle « les étrangers dans le fossé diffèrent des parias habituels en ce qu'ils sont originaires de et possèdent une aura de pouvoir et de supériorité (bien que souvent considérés comme des barbares culturels, leur supériorité technologique est admise à

[949] Voir sur ce point le chapitre 2.
[950] Voir sur ce point le chapitre 8.
[951] On retient ici les caractéristiques suivantes : « *Often, although not always, the middleman minority is numerically small. Its power is largely dependent on the goodwill or tolerance of the power elite. […] But although its power is weak, its general status and income are high relative to that of the subordinate masses* » et « *In times of prosperity and tranquillity, there is apt to be an economic coalition between the elite and the middleman minority groups, with the latter group enjoying high economic status though being deprived of political power* ». BLALOCK H., *Toward a Theory of Minority-Group Relations*, *op.cit.*, p.81,84.
[952] Voir sur ce point le chapitre 8.
[953] Voir sur ce point les chapitres 1 et 3.
[954] H. M. Blalock met au contraire l'accent sur le rôle de bouc émissaire de la « minorité intermédiaire » dans sa société d'accueil en cas de période de stress traversée par celle-ci. La minorité étrangère servirait ainsi de « tampon » prémunissant les élites d'éventuelles critiques de la part des masses populaires et stabiliserait ainsi le système social en place. Dans le cas des hommes d'affaires libanais dans la RKI, le phénomène n'est toutefois nullement observable sur la décennie 2004-2014, celle-ci correspondant à une période de prospérité pour les Kurdes. BLALOCK H., *Toward a Theory of Minority-Group Relations*, *op.cit.*, p.81-84.

contrecœur)[955] », est également vérifiée dans le cas des Libanais de la RKI. Ils y bénéficient en effet d'une image flatteuse[956], leurs technologies, leur savoir-faire et l'important volume de leurs investissements l'emportant sur le regard négatif grandement porté par les Kurdes sur les Arabes (ces derniers étant souvent qualifiés d'ennemis à culture bédouine sous-développée).

Concernant le patrimoine culturel des minorités, utilisé selon le sociologue américain « comme mécanisme d'adaptation sur une longue période », il a effectivement été fait état au cours de cette étude de l'important héritage migratoire des Libanais[957]. Confrontés à l'étranger à tous types de sociétés, selon la classification opérée par B. Winder[958], ils s'y sont systématiquement adaptés et ont réussi à y prospérer par une importante culture entrepreneuriale. Leur arrivée dans la RKI constitue ainsi une continuité naturelle à un long parcours historique, parcours au cours duquel ils ont su répondre par le commerce aux nombreux défis qui leurs étaient posés.

Quant aux secteurs d'activités qu'occupent théoriquement les « minorités intermédiaires », H. M. Blalock fait référence à des « niches professionnelles particulières ». Même si les domaines disponibles pour l'investissement sont très divers dans la RKI au sortir de la guerre de 2003, les Libanais se sont de fait majoritairement engagés dans le secteur tertiaire, offrant des biens et services « globaux »[959]. Alors que pour expliquer une spécialisation professionnelle l'auteur évoque une « combinaison de circonstances » et « un patrimoine culturel », Edna Bonacich pousse pour sa part plus loin la réflexion à partir d'une constatation qu'elle érige comme fondation de sa « Théorie des minorités intermédiaires[960] » :

« Une généralisation empirique peut être formée à propos de tous les groupes d'intermédiaires que nous avons examinés : ils commencent en tant que séjourneurs dans les territoires où ils se déplacent. Ce sont des immigrants qui ne prévoient pas de s'établir de manière permanente[961] ».

Selon elle, le caractère temporaire de la migration se répercute alors sur le choix des activités exercées dans le pays de destination : les investissements et les revenus qui en sont tirés doivent

---

[955] *« Strangers in the gap differ from the usual pariah people in that they originate from and possess an aura of power and superiority (although often considered cultural barbarians, their technological superiority is grudgingly conceded) »,* traduction libre, RINDER I., « Strangers in the Land: Social Relations in the Status Gap », *op.cit.*, p. 257.
[956] Voir sur ce point le chapitre 4.
[957] Voir sur ce point le chapitre 4.
[958] WINDER B., « The Lebanese in West Africa », *op. cit.*, p. 296-298.
[959] Voir sur ce point le chapitre 7.
[960] BONACICH E., « A Theory of Middleman Minorities », *op.cit.*
[961] *« An empirical generalization can be formed about all the middleman groups we have examined: they begin as sojourners in the territories to which they move. They are immigrants who do not plan to settle permanently »*, traduction libre, BONACICH E., « A Theory of Middleman Minorities », *op.cit.*, p. 584.

pouvoir être facilement et rapidement rapatriés. C'est ainsi que les activités de commerce et les professions indépendantes seraient privilégiées[962]. Les hommes d'affaires libanais, qui évitent effectivement d'investir dans le secteur économique primaire (exploitation des ressources naturelles), qui sont peu présents dans le secteur secondaire (transformation plus ou moins élaborée des matières premières), mais qui privilégient fortement le secteur tertiaire, n'envisagent de fait nullement de s'installer définitivement dans la RKI – la loi appliquée dans la région ne s'y prête d'ailleurs pas[963] – et destinent l'argent qu'ils y gagnent à être rapatrié au Liban[964].

Pour E. Bonacich, la perspective d'un séjour temporaire rend également les migrants enclins à se priver provisoirement, dans l'optique d'accumuler un capital pour le futur[965]. Là encore, quand les Libanais de la RKI aiment le confort, leur expatriation s'explique de fait par une volonté d'accumulation de richesses qui, outre le fait d'en faire immédiatement profiter leur famille au Liban, est destinée à terme à s'assurer une vie meilleure une fois de retour au pays. Ils s'accommodent ainsi temporairement de privations économiques, en ne conservant généralement sur place que le minimum nécessaire à leur vie quotidienne, mais aussi et surtout de privations sociales, en vivant pour une majorité d'entre eux éloignés de leurs proches[966].

Le caractère temporaire du séjour des hommes d'affaires libanais dans la RKI et leur absence d'assimilation à cette dernière, qui n'est ni recherchée ni offerte, nous ont conduit, à l'image de ce que théorise E. Bonacich, à les qualifier de *séjourneur*[967]. Or, indique Paul Siu, auteur de cette notion sociologique, « le séjourneur est par excellence un ethnocentriste » puisqu' « il reste attaché à la culture de son propre groupe ethnique[968] ». Lesdits hommes d'affaires se réfèrent-ils donc à, s'organisent-ils en, un groupe ethnique dans la région kurde ? De quoi celui-ci serait-il alors le nom ? Ces dirigeants d'entreprises se présentent comme héritiers communs d'une culture orientée vers la réussite économique et tendent à naturaliser leurs différences avec la population hôte (partie I).

Enfin, outre une influence sur le choix des activités d'affaires et une incitation à se priver temporairement, le caractère temporaire du séjour serait également à l'origine, selon E. Bonacich,

---

[962] Ibid., p.585.
[963] Voir sur ce point le chapitre 5.
[964] Voir sur ce point le chapitre 6.
[965] BONACICH E., « A Theory of Middleman Minorities », *op.cit.*, p.585.
[966] Voir sur ce point le chapitre 6.
[967] Sur cette qualification, voir le chapitre 6.
[968] « The sojourner is par excellence an ethnocentrist » « he clings to the culture of his own ethnic group », traduction libre. SIU P., « The Sojourner », *op.cit*, p.34. Pour la définition du terme « ethnocentrisme », Siu se réfère à la celle fournie par William Sumner, à savoir : « Ethnocentrism is the technical name for this view of things in which one's own group is the center of everything, and all others are scaled and rated with reference to it », SUMNER W., 1906, *Folkways*, Boston, Ginn & Co., p.13-15.

d'une importante solidarité dans la communauté immigrée. Articulant différents types de liens sociaux, les relations interlibanaises dans la RKI semblent toutefois beaucoup plus complexes que pourrait le laisser penser cette acception. Plus qu'un objet socio-économique (zone tampon exploitée par les élites) réactif (qui s'adapte à une situation donnée) et collectif (individualités gommées), sous-entendu dans une « minorité intermédiaire », les hommes d'affaires libanais sont en effet des sujets (acteurs économiques) actifs (qui exploitent une situation donnée), évoluant dans un contexte commun (même société d'origine et d'accueil, au même moment) mais aux logiques individuelles donc non systématiquement collectives et solidaires. La notion de *séjourneurs d'affaires intermédiaires*, plutôt que celle de « minorité intermédiaire », parait dès lors plus appropriée pour décrire leur situation dans la RKI et inclure le phénomène de compétition professionnelle existant entre eux (partie II).

I — UNE ETHNICISATION LIBANAISE DANS LA RKI

Selon Danielle Juteau, un groupe ethnique est caractérisé par une frontière à double face : interne et externe[969]. La première fait référence à la représentation que les minoritaires d'un espace donné, dans le cas présent les immigrants d'affaires libanais dans la RKI, se font d'eux-mêmes ou, pour reprendre la définition du groupe ethnique donné par Max Weber, à « une croyance subjective à une communauté d'origine fondée sur des similitudes de l'habitus extérieur et des mœurs, ou des deux, ou sur des souvenirs de la colonisation ou de la migration[970] ». Les hommes d'affaires sur lesquels s'est portée notre étude expriment de fait un sentiment d'appartenance commune qui, au-delà d'une langue et d'une situation d'immigration partagées, est construit sur la conception d'une libanité culturellement bourgeoise. Dépassant les clivages religieux qu'ils estiment modeler leur identité et définir significativement leurs relations sociales au Liban, ils se fédèrent dans leur territoire d'accueil autour d'un capital mondain qu'ils jugent culturel, donc partagé, plus que personnel (partie 1).

Corroborant les propos d'Andrea Rea et Maryse Tripier selon lesquels toute vie sociale, d'autant plus en situation d'immigration, « est régie par des logiques de différentiation permettant aux groupes de se nommer, de s'affilier et de se différentier par le biais des relations qu'ils engagent[971] », les hommes d'affaires libanais de la RKI, après s'être collectivement associés, mettent l'accent sur ce qu'ils estiment les distinguer culturellement des Kurdes. La distinction, composante socialement construite

[969] Sur la « double face » des frontières ethniques, voir JUTEAU D., *L'ethnicité et ses frontières*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1999.
[970] WEBER M., *Économie et Société*, *op.cit.*, p.130.
[971] REA A., TRIPIER M., *Sociologie de l'immigration*, *op.cit.*, p.61.

de la face interne de leur frontière ethnique, se fait le pendant de leur reconnaissance par les Kurdes comme constituant un groupe identitaire et culturel spécifique[972] (distincts de ces derniers, ils ne sont considérés par eux ni réellement comme Arabes, ni réellement comme *ājāneb* – les « étrangers »). Cette reconnaissance, qui se matérialise par un degré particulier de discrimination sociale et institutionnelle (maintien à distance de la vie privée de leurs hôtes, obstacles administratifs, mais aussi privilèges sécuritaires comparativement à d'autres étrangers, etc.), correspond quant-à-elle à la face externe de la frontière ethnique identifiée par D. Juteau (partie 2). Ces deux faces, interne et externe, sont d'ailleurs indissociables : quand la première influence la seconde – l'image que (se) donnent les Libanais ayant des répercussions sur la manière dont ils sont identifiés par l'extérieur – la seconde conforte et nourrit la première.

Rappelons par précaution que l'ethnicité résultant de catégorisations effectuées par des acteurs qui lui sont internes et externes, elle constitue, comme l'indique Peter Aspinall[973], une donnée localisée qui, précisent A. Rea et M. Tripier, « se prête mal à la mesure, sauf à un temps T, dans un pays T, dans une situation T[974] ». Le label ethnique libanais se réfère donc ici à la décennie 2004-2014, dans la RKI et dans un contexte de migration d'affaires fructueuse au sein d'une économie émergente.

1. Construction d'un sentiment d'appartenance communautaire

Quand certains auteurs, tels Nathan Glazer et Daniel Maynihan, voient dans l'ethnicité un facteur d'identification intéressé des individus mobilisable dans le but d'établir une pression sur l'État (mobilisation contre les discriminations, etc.) et d'en obtenir des ressources spécifiques au groupe (discrimination positive par exemple)[975], d'autres, au premier desquels Herbert Gans, lui attribuent une substance purement symbolique d'ordre privé[976]. Les hommes d'affaires libanais dans la RKI s'inscrivent entre ces deux acceptions. Ils ne s'organisent pas en force ethnique susceptible de défendre activement les intérêts du groupe auprès des autorités locales (aucune action n'étant jamais intentée au nom général « des Libanais ») mais ne limitent pas non plus leur identité à une simple abstraction intellectuelle. Celle-ci s'inscrit dans un véritable style de vie, dans un ensemble de pratiques qui reposent sur des valeurs revendiquées comme constitutives de leur nature intime. Une

[972] Plus de détails sont apportés sur ce point dans la section 2.b) de cette partie.
[973] ASPINALL P., « Approaches to developing an improved crossnational understanding of concepts and terms relating to ethnicity and race », *International Sociology*, vol.22, n°1, 2007, p.41-70.
[974] REA A., TRIPIER M., *Sociologie de l'immigration*, *op.cit.*, p.70.
[975] GLAZER N., MOYNIHAN D., *Beyond the Melting Pot: the Negroes, Puerto Ricans, Jews, Italians, and Irish of New York City*, Cambridge, M.I.T. Press et Harvard University Press, 1963.
[976] GANS H., « Symbolic ethnicity: the future of ethnic groups and cultures in America », *Ethnic & Racial Studies*, vol.2, n°2, 1979, p.1-20.

identité commune est ainsi exprimée et « pratiquée » par les Libanais dans la RKI, sans être pour autant vécue comme une ressource collective d'engagement.

a) **Une ethnicité libanaise centrée sur des valeurs et attitudes bourgeoises**

Présents uniquement de manière temporaire dans la RKI, les hommes d'affaires libanais n'ont aucune tendance à s'assimiler aux pratiques culturelles locales et, rentrant régulièrement au Liban, ils restent attachés à leurs modes de vie maternels. À l'image des individus qui, dans l'analyse de Samuel Huntington, gagnent confiance dans leur héritage culturel lorsque leur pays croit en puissance économique et militaire[977], ils développent une certaine fierté identitaire collective dans la région kurde du fait des succès professionnels qu'y rencontre leur « groupe » dans son ensemble.

Dotés d'un sentiment d'appartenance communautaire reposant sur des similitudes collectives objectives (ils sont originaires du même pays, parlent le même dialecte, mangent la même cuisine, etc.), les Libanais de la RKI ne se limitent nullement à un rôle de spectateurs, d'objets, d'une ethnicité qui serait figée. Ils en sont au contraire de véritables acteurs, la fabriquant et la modelant de par leur manière subjective de concevoir leur identité. La population étudiée dans le cadre de cette recherche, constituée uniquement d'hommes d'affaires qui sont donc socialement très proches, chérit ainsi des valeurs (réussite sociale, travail, sens du devoir, professionnalisme, etc.) et attitudes (entre-soi, exposition de ses richesses, etc.) bourgeoises[978] qu'ils estiment généralement, dans un discours essentialiste, justement caractériser leur « libanité ». Pour expliquer ces traits de caractères qui sont les leurs, ils ne se réfèrent ainsi non pas à un « nous les [nom de famille] », « nous les aisés financièrement » ou éventuellement à un « nous les investisseurs », mais bien à un « nous les Libanais », à un « mode de vie de Beyrouth », etc. Selon eux, c'est ce qu'un Libanais fait. C'est ce qu'un Libanais est.

La volonté d'être reconnu socialement, d'en « mettre plein la vue », constituerait ainsi selon les intéressés un phénomène culturel caractérisant les Libanais. Soucieux de l'impression qu'ils produisent, ces derniers chercheraient en permanence à se créer un cadre de vie fastueux. Plus que l'envie de consommer des biens et service de qualité *per se*, c'est surtout le renvoi d'une image de prestige qui serait recherché, pour soi individuellement et pour sa famille collectivement. Dans cette

[977] HUNTINGTON S., « The West Unique, Not Universal », *Foreign Affairs*, vol.75, n°6, novembre/décembre, 1996, p.37

[978] Pour une brève description de l'évolution du sens du terme « bourgeoisie », de ses valeurs et de ses comportements, voir « Bourgeoisie » dans le *Dictionnaire historique de la Suisse*, [En ligne] http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16379.php?topdf=1 (consulté le 4 décembre 2018). Ces valeurs et attitudes bourgeoises correspondent d'ailleurs à ce qu'Ivan Light considère comme des ressources de classe culturelles chez les immigrés. Voir LIGHT I., « Immigrant and ethnic enterprise in North America », *op.cit.*, p.201-204.

dynamique de dépenses caractérisées résiderait dès lors l'attrait des Libanais pour l'argent, leur goût du travail et donc leur réussite économique globale. Le témoignage de S.M., directeur à 31 ans du plus grand cinéma d'Erbil après avoir débuté sa carrière comme vendeur dans une boutique de montres, fournit un exemple significatif de cet état d'esprit et de son aspect essentialiste :

« *Nous les Libanais* on aime bien se montrer, avoir sa voiture garée la première [à l'entrée d'un restaurant, d'un café, etc., ndlr] par exemple c'est une fierté et on peut payer beaucoup pour ça. Au final, notre égo et le fait de se la péter c'est ce qui nous aide, c'est comme ça qu'on a réussi à se développer, même si on n'a rien. On doit toujours être le meilleur, avoir ce qui a de meilleur. Si on voit quelqu'un qui a quelque-chose de mieux que nous, il nous le faut aussi ![979] »

Leur patrimoine historique collectif est souvent cité par les hommes d'affaires libanais de la RKI comme source de ce trait culturel comportemental dont ils seraient porteurs. Quand certains, principalement de religion maronite, évoquent une origine libanaise phénicienne symbolique[980], dont ils auraient presque génétiquement hérité le dynamisme mercantile[981], c'est aussi et surtout la guerre qui est considérée comme source de propension à la dépense, à la compétition et à l'agressivité économique. Ayant tous vécu, si ce n'est personnellement, au moins de manière indirecte à travers l'histoire de membres de leurs familles, la violence physique et psychologique de conflits armés, ils souhaitent aujourd'hui s'assurer un succès financier pour échapper à un passé douloureux et offrir à leurs enfants un avenir prospère. Leur identité passée troublée par une unité nationale fragile dès la création du Grand Liban en 1920[982], par la crise de 1958 et par la grande guerre civile (1975-1990)[983],

---

[979] Entretien avec S.M., directeur d'un cinéma à Erbil, *op.cit.* Souligné par nous.

[980] Sur le « phénicianisme » (identité moderne phénicienne) comme discours nationaliste dans l'histoire moderne libanaise, voir par exemple KAUFMAN A., *Reviving Phoenicia: In Search of Identity in Lebanon*, Londres, I.B. Tauris, 2004, et BAWARDI B., *The Lebanese-Phoenician Nationalist Movement: Literature, Language and Identity*, Londres, I.B. Tauris, 2016. Pour reprendre l'expression de Fabrice Patez, qui se penche sur les relations communautaires ethniques selon Max Weber, les Phéniciens deviennent ainsi « une communauté de référence ethnique » pour ces Libanais. PATEZ F., « Les relations communautaires ethniques selon Max Weber », *Les Cahiers du Cériem*, Centre d'Etudes et de Recherches sur les Relations Interethniques et les Minorités, 1997, p.58.

[981] Bien que l'activité commerciale du monde phénicien représente un phénomène relativement limité de son histoire, elle a acquis une place centrale dans l'image ancienne et récente de ce peuple. Sur ce sujet, voir BONDI S., « Le commerce, les échanges, l'économie », in Véronique Krings, *La civilisation phénicienne et punique. Manuel de recherche*, Leiden, E.J. Brill, 1995, p.268-281.

[982] Kais Firro estime ainsi que durant la période coloniale française au Liban, les autorités mandataires ont renforcé les divisions communautaires locales afin d'éviter la formation d'une nation libanaise : *« by playing off the interests of the various communities – or, rather, those of the elites – against one another, the mandatory authorities consciously reinforced the confessionalist features of the new republic and thus had a clear hand in pre-empting attempts at nation-building »*. FIRRO K., *Inventing Lebanon: Nationalism and the State Under the Mandate*, Londres, I.B. Tauris, 2002, p.152.

[983] La crise de 1958 voit s'opposer le camp de la Gauche, composé principalement de Musulmans attachés à l'idée de Panarabisme, et le camp du Président Camille Chamoun, regroupant des Chrétiens pro-occidentaux. Après 17 ans d'accalmie, ces années étant proches de produire une unité nationale, l'éclatement de la guerre civile en 1975 pousse les Libanais à arrêter de croire en leur système politique et à dédier leur loyauté à leur famille et à leur secte plutôt qu'à l'État. Voir sur ce point COHEN R., KEINAN-COHEN Y., « The rebirth of the Lebanese identity in the philosophy of the

ils semblent ainsi se construire un nouveau référant collectif centré sur l'argent et le paraitre. Ils évoluent effectivement toujours dans une dynamique de conflit : être vainqueur ne passe simplement plus par les armes, mais par la réussite économique individuelle. Peu enclins à faire confiance aux institutions politiques et administratives, celles-ci n'ayant pas été étrangères au Liban aux désordres passés et faisant toujours régulièrement l'objet d'accusations de corruption, il leur parait également difficile de s'accommoder de règles, de normes, collectives et contraignantes. Au contraire, il leur semble nécessaire de chercher individuellement leurs propres limites, à travers notamment la conduite de leurs affaires.

Le libéralisme est donc vécu par les hommes d'affaires libanais de la RKI comme une véritable valeur ethnique (avec laquelle ils déclarent d'ailleurs ne pas toujours être philosophiquement d'accord mais à laquelle ils contribuent activement) par le biais d'une interprétation et d'un usage individuels de l'héritage historique collectif libanais : les acteurs définissent leurs traits culturels, de manière plus ou moins consciente, à partir de leurs propres expériences – ce qui entre en adéquation avec la thèse d'Anthony Cohen, selon laquelle les individus sont actifs dans la création de la culture plutôt que passifs dans sa réception[984] – puis utilisent ces caractères généralisés de manière rétrospective pour expliquer et donner un sens supérieur à leurs comportements. Ayant par exemple vécu la guerre et estimant ne pas bénéficier de services publics (expériences personnelles), ils considèrent que les Libanais n'attendent rien de l'État (trait culturel), ce qui rend alors normal, voir obligatoire, qu'ils prennent en charge personnellement tous les besoins de leurs proches et qu'ils soient réticents à payer des impôts (comportements individuels). Dans la même logique, ayant tous un membre de leur famille, à défaut une connaissance, qui a un jour ouvert une entreprise au Liban ou à l'étranger (expérience personnelle), ils estiment qu'il est dans la nature des Libanais d'être en recherche constante de nouvelles opportunités économiques (trait culturel), et qu'il va dès lors de soi qu'ils se soient expatriés pour gagner de l'argent (comportement individuel). Plutôt que de cerner une culture libanaise, ils l'incarnent.

Lebanese intellectual Samir Kassir », *Cogent Social Sciences*, n° 3: 1319009, 2017, p.4. [En ligne] http://dx.doi.org/10.1080/23311886.2017.1319009 (consulté le 27 décembre 2018).

[984] COHEN A., « Culture as Identity: An Anthropologist's View », *New Literary History*, vol.24, n°1, Culture and Everyday Life (hiver), 1993, p.196.

b) Un capital mondain comme socle social commun au-delà des divisions religieuses libanaises

Aussi antinomique que cela puisse paraitre, il existerait, selon les hommes d'affaires libanais de la RKI, un « capital mondain » libanais. L'expression « capital mondain », développée par Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, « met en jeu l'ensemble des qualités des personnes[985] » dont disposent les bourgeois et engage « la naissance et des qualités que seuls les héritiers peuvent espérer disposer et qui leur garantissent une *hexis* conforme aux règles de la mondanité ségrégative propre à la grande bourgeoisie[986] ». Or pour les intéressés, cette hérédité ne serait pas seulement familiale et personnelle mais bien culturelle et collective par la (re)construction qu'ils s'en font *a posteriori* : qu'ils aient des parents riches ou pauvres, ils ont en effet tous les mêmes aspirations affairistes, bénéficient d'un important carnet d'adresses, ont de fortes capacités relationnelles, etc. Un jeune entrepreneur issu d'un milieu modeste, sans capital financier personnel et sans expérience des affaires, s'assimile ainsi facilement dans la RKI à ses concitoyens grands hommes d'affaires, fréquente sans complexe les mêmes établissements pour développer son réseau, utilise le même vocabulaire, nourrit des ambitions semblables et développe aisément sa marque personnelle.

Ce « capital mondain » qui, contrairement au capital socio-économique, ne serait alors nullement réservé aux seules classes supérieures libanaises, fait ainsi partie intégrante de la représentation que ces chefs d'entreprises se font de leur identité : dotés par nature de ce capital, ils seraient par essence l'incarnation de « grands bourgeois » « dans toute l'intimité de [leur] personne[987] ». Il faudrait dès lors voir dans cette auto-identification des Libanais de la RKI à cette catégorie sociale « l'une des raisons de [leur] recherche systématique et obstinée de l'entre-soi, du vivre ensemble en se séparant de tous les autres[988] ».

Les relations sociales développées dans la RKI par les hommes d'affaires libanais seraient donc influencées par leur « capital mondain ». Outre le recours à des moyens de sociabilités mondaines qui limitent indirectement leur mixité sociale, tels leur choix de lieux de résidences confinés (*Villages* ou quartier d'Ainkawa) et la fréquentation d'établissements réservés aux élites (certains grands hôtels, restaurants, clubs de sport, etc.), ils ont en effet tendance à directement limiter leurs relations privées à un petit cercle d'individus jugés compatibles, c'est-à-dire qui évoluent eux-mêmes dans une sphère « bourgeoise ». Ils ouvrent en cela leur aire de socialisation à quelques investisseurs et cadres

[985] PINÇON M., PINÇON-CHARLOT M., *Les ghettos du Gotha. Comment la bourgeoisie défend ses espaces*, Paris, Éditions Le Seuil, 2007, p.267.
[986] OLIVESI S., « Michel Pinçon, Monique Pinçon-Charlot, Les ghettos du Gotha. Comment la bourgeoisie défend ses espaces », *Questions de communication*, n°14, 2008, p.401-403.
[987] PINÇON M., PINÇON-CHARLOT M., *Les ghettos du Gotha. Comment la bourgeoisie défend ses espaces*, *op.cit.*, p.267.
[988] Ibid.

d'entreprises étrangers, avec lesquels ils partagent une expérience commune, et à des dirigeants locaux lorsque ces derniers le leur permettent. Leur « capital mondain » étant indissociable de leur personnalité, c'est parfois une véritable barrière mentale, presque intellectuelle, qui les sépare du reste de la population. J.B., directeur d'une banque libanaise pour l'Irak, en est une bonne illustration :

« Je ne peux pas socialiser avec n'importe qui, il faut qu'il ait une bonne position. Je ne peux pas sortir avec un sous-sous-chef par exemple car on n'aurait rien à se dire. […] Il ne me comprendrait pas et je ne le comprendrais pas[989] ».

Le même banquier n'éprouve toutefois aucune difficulté et ne voit aucune contradiction à se lier d'amitié à Erbil avec une jeune entrepreneuse libanaise issue d'une famille défavorisée et dépendant entièrement d'un partenaire pour financer son entreprise. C'est ainsi avec les autres Libanais de la RKI, qui disposent – du moins supposément – du même capital mondain et culturel, que la socialisation se fait préférentiellement. Les principales relations sociales sont entretenues entre compatriotes, ce qui passe par une révision des représentations collectives. Alors qu'au Liban l'identité religieuse est souvent rendue incontournable par ce qui s'apparente à « une politique de conditionnement culturel[990] » cruciale dans la structuration des relations sociales, cette donnée est ici délibérément mise entre parenthèses par les acteurs. Ces derniers témoignent ainsi d'une différence considérable dans leurs rapports interreligieux, selon qu'ils se trouvent dans leur pays d'origine ou dans la RKI.

Les hommes d'affaires libanais rencontrés dans le cadre de cette enquête expliquent qu'au Liban, bien qu'il leur soit possible de circuler librement, il leur est globalement difficile de se sentir à l'aise dans les zones géographiques à dominante religieuse différente de la leur. L'identité confessionnelle (principalement chrétienne, sunnite et chiite, voire druze) des villes et villages, parfois des quartiers comme à Beyrouth, est en effet fortement marquée et revendiquée dans l'espace public non seulement à travers des lieux de culte – églises ou mosquées, les Druzes n'ayant pas de lieux de culte dédiés – mais également à travers la multiplication d'images de dévotion : calvaires, statues de Saints, signes linguistiques calligraphiques, etc[991]. Résultat de ces divisions aussi bien symboliques que sociales et historiques, une méfiance, voire une discrimination, serait ainsi omniprésente entre les membres des diverses communautés religieuses. Tant bien même des relations de travail peuvent être

[989] Entretien avec J.B., directeur national d'une banque libanaise en Irak, le 15 novembre 2015 à Erbil.
[990] JREIJIRY R., « L'image religieuse dans l'espace public libanais », *Hermès, La Revue*, n° 82, 2018, p.58.
[991] Sur le rôle des images dans le marquage territorial des religions au Liban et sur leurs enjeux sociopolitiques, Ibid., p.53-59.

nouées entre individus de différentes confessions, tant bien même il existe une circulation physique de ces individus entre les zones d'influences religieuses, chacun resterait fortement isolé des autres par des frontières invisibles et psychologiques.

Dans la RKI, ces frontières n'auraient plus lieu d'être. Eloignés des gestions locales communautaires de l'espace public dans lesquelles ils sont intégrés au Liban, ils s'émancipent d'une logique de divisions sociopolitiques à étendard religieux. Placés sur un pied d'égalité comme étrangers, les distinctions possibles entre un « chez nous » et un « chez eux » propres à toutes communautarisations des territoires ne sont plus applicables en ce qui les concerne. Au contraire, leur investissement des mêmes espaces urbains cosmopolites (les *Villages* sont multiconfessionnels et multiculturels ; le quartier d'Ainkawa, bien que chrétien, constitue un lieu de forte concentration en expatriés d'origines diverses, dont des musulmans) favorise leurs rencontres professionnelles comme privées et résulte sur un processus de socialisation mixte en permettant un dépassement d'images préconçues, de clichés.

Cette minimisation de l'identitaire religieux dans les relations sociales entre Libanais de la RKI ne signifie pas pour autant son absence totale. L'identification de la religion de chacun est de fait instinctivement opérée dès les premiers contacts, au besoin par une demande des origines géographiques de l'interlocuteur si son nom n'est pas suffisamment significatif pour ce faire (un prénommé Mohammed pourrait par exemple aussi bien être sunnite que chiite). Seulement, la région kurde constitue pour eux ce qu'Aïda Kanafani-Zahar appelle un « espace "neutre" de laïcité relative », à savoir « un espace autonome de non-identité religieuse uniforme, caractérisé par une transformation de la différence religieuse qui, tout en permettant aux individus de rester fidèles à leurs propres traditions, permet aussi et par ailleurs l'émergence d'un groupe original, où les individus n'agissent pas en fonction de leur statut religieux, comme ils le font ailleurs[992] ».

Dans un contexte où les Kurdes abordent leur identité par des marqueurs nationaux et nationalistes[993] plutôt que par des marqueurs religieux, les Libanais de la RKI dépassent entre eux la question de leurs affiliations confessionnelles pour adopter à leur tour une posture identitaire nationale. En cela, ils procèdent à une certaine adaptation à leur société d'accueil et à ses structures sociales. Ils ne modifient toutefois pas la nature de leurs pratiques afin de favoriser une intégration, se contentant plutôt d'accentuer plus ou moins certains de leurs traits culturels dans les représentations qu'ils se font d'eux-mêmes à un moment T et dans une situation T. C'est ainsi que la mondanité, plutôt que la

[992] KANAFANI-ZAHAR A., « Pluralisme relationnel entre chrétiens et musulmans au Liban : l'émergence d'un espace de "laïcité relative" », *Archives de sciences sociales des religions*, n°109, janvier-mars, 2000, p. 131.
[993] Voir sur ce point le chapitre 1.

religion, est ici sélectionnée comme ciment symbolique ethnique à côté d'éléments objectifs tels que la langue, l'histoire et la géographie.

Dans leur épisode migratoire, les Libanais de la RKI ne semblent ainsi nullement s'orienter vers la construction d'une identité hybride libano-kurde (d'après le modèle décrit par William Thomas et Florian Znaniecki du paysan polonais à l'identité polono-américaine en Amérique[994]), comme l'ont par exemple fait leurs compatriotes au Brésil avec la création d'une ethnicité arabo-brésilienne[995]. La temporalité de leur migration, courte (10 ans) et entrecoupée de nombreux allers-retours, plutôt que longue (s'étalant sur plusieurs générations) et continue, et leur statut social privilégié, investisseurs aux multiples ressources dans une région en développement plutôt que migrants peu qualifiés en quête d'emplois, y sont pour beaucoup. Ne cherchant pas à être assimilés à la société locale (alors qu'au Brésil des mythes sociaux évoquent par exemple des liens historiques étroits et une culture matérielle et psychologique partagée entre Libanais et Brésiliens[996]), ils s'inscrivent au contraire dans une logique culturelle centrifuge et renforcent une représentation identitaire ethnique exclusive. Celle-ci est fortement marquée par ce que Max Weber appelle l'« honneur ethnique », à savoir « la conviction [...] de l'excellence de ses propres coutumes et de l'infériorité des coutumes étrangères[997] ».

2. Un important discours de différenciation vis-à-vis des Kurdes

L'auto-identification des Libanais comme membres d'une entité commune, unis par des liens culturels aussi bien que linguistiques et géographiques, est d'autant plus importante dans la RKI qu'elle passe par une logique de différenciation des acteurs d'avec les Kurdes, qu'elle prend la forme d'expressions d'appartenance *a contrario*.

Étrangers dans la RKI, les Libanais se situent à la fois à l'extérieur et à l'intérieur du groupe local, pour reprendre l'idée de Georg Simmel, par un jeu entre distance et proximité : bien qu'éloignés (culturellement, linguistiquement, etc.) de celui-ci, ils en sont proches (ils y sont connus, accessibles

[994] THOMAS W., ZNANIECKI F., *The Polish peasant in Europe and America*, 5 volumes, Boston, Gorham Press, 1918-1920. Une version abrégée de l'imposant ouvrage est éditée par Eli Zaretsky : ZARETSKY E., *The Polish peasant in Europe and America. A Classic Work in Immigration History*, Urbana, University of Illinois Press, 1984. Les deux auteurs, à côté d'une nouvelle approche méthodologique reposant sur l'exploitation de documents personnels comme sources d'informations, y développent notamment le concept de désorganisation et de réorganisation sociale : un changement de contexte social, économique et culturel résulte sur une réorganisation de la vie collective des paysans polonais en Europe et aux États-Unis.

[995] LESSER J., « (Re) Creating Ethnicity: Middle Eastern Immigration to Brazil », *The Americas*, vol.53, n°1, juillet, 1996, p.45-65.

[996] Ibid.

[997] WEBER M., *Économie et Société*, *op.cit.*, p.133.

et interagissent avec lui)[998]. L'ambivalence créée par le sociologue allemand entre l'étranger comme le même ou l'étranger comme l'autre est ici particulièrement marquée et joue un rôle important dans la représentation que les Libanais se font d'eux-mêmes et de leurs hôtes kurdes.

Situés au « carrefour de l'Ouest et de l'Est[999] », pour reprendre l'expression de Sandra Mackey, de nombreux Libanais, surtout chrétiens mais pas exclusivement, développent une tendance à se considérer comme « quasi-européens[1000] » : géographiquement attachés au Moyen-Orient, ils s'estiment plus proches en termes de mœurs de l'Occident, jugé progressiste, que du monde arabe, sous-entendu conservateur. L'hypothèse peut être émise que l'émergence en Irak d'une Région kurde aux liens eux aussi étroits avec l'Occident et qui cherche à se différentier des « Arabes »[1001] fait naitre chez eux un rapprochement virtuel inconscient, psychologique, avec celle-ci. Le rapprochement physique, opéré ensuite par la migration d'affaires, devient toutefois une source de déception, d'éloignement mental, pour ces Libanais et les rend d'autant plus critiques envers leurs hôtes qu'ils ont pu les imaginer à leur image, à cheval entre Orient et Occident.

Les hommes d'affaires libanais opérant dans la RKI sont confrontés à des mœurs et traditions dont les codes leur sont étrangers, pour ne pas dire étranges, dans une économie à l'émergence balbutiante. Ils se concentrent alors rapidement sur ce qui les différencie des locaux, mettant ainsi en avant ce qu'ils estiment être leur propre capacité au développement, au progrès. Leur incompréhension des pratiques sociales locales s'exprime dès lors par l'utilisation de propos péjoratifs caractérisant une infériorité kurde, propos qui ne sont pas sans rappeler jusqu'à ceux tenus par les auteurs arabo-musulmans de la période classique (VIII^{e}-XII^{e} siècle), tels al-Jahiz et Yaqut al-Hamawi[1002], et qui renvoient plus récemment au statut social inférieur des Kurdes au Liban[1003]. En pointant ce qu'ils jugent être une pauvreté culturelle kurde, ils expriment leur propre supériorité, leur réussite sociale et leur « civilité », éléments fondamentaux de la frontière interne de leur ethnicité. Les représentations étant subjectives, il reste toutefois nécessaire de replacer ces propos dans leur contexte, c'est-à-dire de les considérer non comme *la* vérité mais comme une manière dont ils

[998] Sur ce jeu de distance et de proximité dans la figure de l'étranger de Georg Simmel, voir SIMMEL G., *The Sociology of Georg Simmel, Translated, Edited and with an Introduction from Kurt H. Wolff*, *op.cit.*, p.402-403.

[999] « *At the crossroads of West and East* » (traduction libre), MACKEY S., *Lebanon: A House Divided*, New York, Londres, W.W. Norton & Company (première edition par Congdon & Weed en 1989), 2006, p.16.

[1000] Pour l'anecdote, lorsque nous enseignions à l'école internationale de Choueifat en 2014, l'une de nos collègues, libanaise, également professeur de français et de confession sunnite, comparait nos résultats respectifs en précisant « toi, tu es un vrai Français », laissant entendre qu'elle pourrait être une « fausse Française »… Un homme d'affaires chiite estime lui que « on est un peu l'Occident du Moyen-Orient » (M.N., propriétaire et gérant d'un commerce de bureaux, le 7 février 2016 à Erbil), etc.

[1001] Voir sur ce point la partie du chapitre 1 consacrée à la paradiplomatie identitaire kurde.

[1002] Ces auteurs évoquent notamment ce qu'ils considèrent être la violence chronique et le caractère non civilisé des Kurdes. JAMES B., « Arab Ethnonyms ('Ajam, 'Arab, Badū and Turk): The Kurdish Case as a Paradigm for Thinking about Differences in the Middle Ages », *Iranian Studies*, vol.47, n°5, 2014, p.701-707.

[1003] Sur ce point, voir la partie du chapitre 2 consacrée à la présence kurde historique au Liban.

s'imaginent et se (re)présentent et, par effet miroir, comme une manière dont ils imaginent et présentent les Kurdes.

a) **Une expression de supériorité culturelle libanaise**

S'entourant d'une bulle virtuelle, les hommes d'affaires libanais de la RKI s'isolent fortement de la population locale dont ils considèrent les mœurs et la mentalité trop différentes des leurs pour être compatibles avec leurs propres modes de vie et, le terme revient régulièrement dans leurs propos, avec leur « sophistication ». L'utilisation des *malls* par les locaux comme attractions touristiques plutôt que comme lieux de shopping est donné de manière récurrente comme exemple emblématique de cette différence : habitués aux grands centres commerciaux offrant de nombreux produits internationaux, ces Libanais ne conçoivent pas comment les Kurdes s'habillent majoritairement au *Bazar*, le marché du centre-ville, ou au *Langa*, important marché de produits bon-marché, contrefaits et/ou de seconde-main.

L'isolement des influences internationales dont a longtemps fait l'objet la RKI est considéré par les Libanais comme source d'ignorance qui, avec l'ouverture nouvelle des frontières, participe chez eux à un véritable « choc des cultures[1004] ». Leur intégration dans la société kurde se heurterait ainsi, au-delà de la différence de langues parlées, à un fort esprit conservateur local, tant en termes de rapports sociaux que de modes de consommation.

L'image de la société kurde répandue chez les Libanais installés dans la RKI est celle d'un peuple à culture guerrière et misogyne. Ils dénoncent ainsi l'omniprésence et le culte des armes chez les Kurdes[1005], ainsi qu'une importante ségrégation entre hommes et femmes. Aux restaurants et aux cafés, la manière insistante avec laquelle les hommes locaux dévisageraient les quelques femmes présentes, le regard négatif porté sur la minorité d'entre elles qui s'expose au public, gênerait ces immigrants d'affaires. À défaut de pouvoir rencontrer les épouses de leurs contacts locaux (partenaires, avocats, clients, etc.) en extérieur, le fait de ne pas être, ou d'être exceptionnellement, conviés à leur domicile par ces derniers pour ce faire constitue également pour les Libanais une source d'incompréhension et de réprobation. Alors que, selon eux, les femmes libanaises seraient libres, capables d'évoluer comme elles l'entendent dans l'espace public et considérées avec égard et

[1004] L'expression est utilisée par des Libanais de la RKI.

[1005] Outre le fait que près de 280 000 fonctionnaires kurdes sont affiliés à des tâches de sécurité (défense et sécurité intérieure) et donc le plus souvent armés, la vente d'armes à feu est libre pour les civils. De nombreux Kurdes disposent donc de pistolets et fusils de guerre (AK47, M16, etc.), si bien que des directives sont affichées à l'entrée de nombreux bâtiments (administrations, banques, centres commerciaux) demandant aux visiteurs de ne pas pénétrer avec leur arme ou de la déposer au guichet, au même titre qu'il leur est signalé une interdiction de fumer ou d'entrer avec un animal.

respect[1006], ils ne comprennent pas que les femmes kurdes leur soient ainsi cachées et contenues dans un rôle de mères au foyer. Effectuant la comparaison, H.D., propriétaire d'une compagnie d'électricité à Erbil, y voit une question de degré de civilisation :

« Nous sommes plus civilisés : les femmes portent des minijupes, elles vont à la plage en maillot de bain, etc. Ici les hommes empêchent leur femme de parler avec un autre. Moi ma femme reste avec moi car je la traite bien, pas parce que je la surveille[1007] » !

Les Kurdes resteraient de toute façon, toujours selon cette vision grandement répandue chez les Libanais de la RKI, enfermés chez eux ; ils ne seraient que très peu sociaux. Mis à part un bref aller-retour traditionnel dans leur village d'origine le week-end, où ils se retrouvent exclusivement en famille, ou un tour au centre commercial, ils ne seraient nullement en recherche d'activités, d'échanges et de partages avec les autres. Leurs relations, hors cercle familial, ne seraient régies que par l'argent. Leur vie sociale limitée, leur repliement sur eux-mêmes, serait ainsi source de nombreuses entorses aux règles de bienséances en société : ne pas humaniser ses relations professionnelles en les invitant chez soi pour un dîner, ne pas savoir se comporter convenablement à table[1008], etc.

Le manque d'ouverture kurde sur l'extérieur serait également à l'origine des faibles opportunités de loisirs publiquement disponibles dans la RKI, malgré le statut d'Erbil comme capitale touristique du monde arabe en 2014. D'après les chefs d'entreprise libanais, habitués aux activités de plein air du Liban, de nombreuses options pourraient pourtant être localement exploitées : location de vélos dans le parc Sami Abdelrahman d'Erbil et au Mont Korek, location de jet-skis et organisation d'activités de ski nautique au lac de Dukan, etc. À l'exception de ceux ayant vécu en Europe ou aux États-Unis, estiment-ils, les rares Kurdes qui sortent préfèrent plutôt s'adonner à toutes sortes d'excès primaires

[1006] Il faut en réalité noter une grande disparité hommes/femmes au Liban, le Forum Economique Mondial classant le pays en 135ème position sur 144 sur cette question en 2016 (WORLD ECONOMIC FORUM, *The Global Gender Gap Report*, 2016 [En ligne] http://www3.weforum.org/docs/GGGR16/WEF_Global_Gender_Gap_Report_2016.pdf, consulté le 10 janvier 2019). Pour plus d'éléments sur l'égalité entre les genres au Liban, voir AVIS W., « Gender equality and women's empowerment in Lebanon », *K4D helpdesk*, 2017 [En ligne] https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/175-Gender-Equality-and-Womens-Empowerment-in-Lebanon.pdf (consulté le 10 janvier 2019).

[1007] Entretien avec H.D., propriétaire d'une entreprise d'électricité à Erbil, le 3 mars 2016 à Erbil.

[1008] J.S., propriétaire d'un commerce de meubles à Erbil, se veut par exemple particulièrement insistant sur ce point. Interrogé sur ses relations sociales dans la RKI, il explique n'avoir aucun ami kurde du fait d'une différence de mentalité trop importante, dont le comportement à table : « Ils mangent de manière dégoûtante. Normalement on prend [dans les plats, ndlr] avec une cuillère, on met dans notre assiette, puis on mange avec notre fourchette. Mais eux non, ils piquent avec leur fourchette dans tous les plats ! Maintenant, quand je dois manger avec des Kurdes, je fais bien attention à me servir en premier, je prends un peu dans les plats pour mettre dans mon assiette, et après je ne mange plus rien ». Entretien avec J.S., *op.cit.*

de dérivatifs : excès d'alcool, excès de vitesse (rodéos urbains), excès de violence (recours aux armes à feu), voire excès de sexe (recours à la prostitution).

Que ce soit en termes de mode vestimentaire, de rapports de genres, de comportements en société et jusqu'aux pratiques de loisirs, les hommes d'affaires libanais de la RKI emploient ces images rustres des Kurdes pour renforcer la frontière ethnique qui les en sépare et ainsi nourrir par contraste leurs propres autoreprésentations positive. Contrairement à leurs hôtes, ils seraient dotés d'une étiquette dans leurs relations sociales et leurs comportements quotidiens. À l'instar des représentations raciales des colons français en cours de la fin du XIX^e^ au début du XX^e^ siècle[1009], une pensée hiérarchique et inégalitaire se met ainsi globalement en place chez ces hommes d'affaires : sur l'échelle du progrès, ils seraient supérieurs à la « société "crue", encore immature[1010] » kurde.

Ayant mentalement intégré cette hiérarchie, les Libanais s'estiment porteurs d'un savoir-vivre et d'un savoir-faire dont les autochtones doivent s'inspirer s'ils veulent avancer dans le sens du progrès. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si leurs compagnies qui s'installent dans la RKI correspondent généralement à un type dit « quasi-colonial[1011] » : l'organisation de la maison-mère est reproduite à l'identique, les idées, produits et personnels circulant à sens unique du Liban vers la RKI. Considérant leurs prestations comme vecteurs de développement, puisque « globales[1012] », ils estiment qu'elles devraient être logiquement accueillies positivement par la population locale.

Face aux résistances pourtant rencontrées chez les Kurdes dans la consommation de leurs biens et services, consommation assimilée au progrès économique et social, les chefs d'entreprises libanais développent alors, comme les colons français à l'égard des Africains en leur temps, « une vision pessimiste de leur capacité à progresser vers la civilisation[1013] ». Contrairement à ces derniers, leur raisonnement est toutefois d'aspect purement culturel, nullement racial. Ils jugent leurs hôtes prétentieux de ne pas écouter et suivre leurs conseils, estimant que, peu éduqués, ils en auraient pourtant besoin pour se développer. En somme, comme résume D.J., propriétaire d'une clinique de

[1009] Sur ce point, voir notamment REYNAUD-PALIGOT C., « Usages coloniaux des représentations raciales (1880-1930) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°99, 2006, p.103-110, [En ligne] https://journals.openedition.org/chrhc/813, consulté le 11 janvier 2019.

[1010] Expression utilisée par R.S., propriétaire d'une garderie à Erbil (entretien à Erbil le 7 octobre 2016, *op.cit.*), représentative d'une conception grandement répandue chez les hommes d'affaires libanais de la RKI.

[1011] Classification opérée par João Peixoto ; voir le chapitre 7 sur ce point.

[1012] A l'instar de ce qui est présenté dans le chapitre 7, « global » s'entend ici comme disposant d'une qualité, de caractéristiques, mais également d'un prix, semblables à ceux des pays développés.

[1013] REYNAUD-PALIGOT C., « Usages coloniaux des représentations raciales (1880-1930) », *op.cit.*, second paragraphe dans la version en ligne.

chirurgie esthétique à Erbil de 2012 à 2016[1014], ils auraient « gardé de vieilles mentalités dans un monde moderne ».

Quelques hommes d'affaires, fortement minoritaires, adoptent toutefois une vision plus positive que leurs collègues, comme E.C., propriétaire d'un salon de beauté féminin[1015], et N.A.H., directeur d'un restaurant. Ils voient progressivement chez les locaux de la RKI « leur mentalité change[r] pour le mieux[1016] » : en l'espace d'une petite décennie, il serait ainsi devenu de plus en plus accepté de se vêtir d'une tenue de sport, d'un short ou d'une jupe, et ce à Ainkawa notamment. L'identité chrétienne de ce quartier pourrait-elle jouer sur son ouverture au monde extérieur ?

b) **La religion dans les rapports entre Libanais et Kurdes**

« Chassez le naturel, il revient au galop[1017] ». Alors que les hommes d'affaires libanais de la RKI minimisent fortement leurs différences religieuses pour développer une représentation identitaire commune, cette différentiation refait surface, tout particulièrement chez les Chrétiens (qui se trouvent en situation de minorité dans la région kurde mais en position majoritaire dans la communauté libanaise qu'ils composent de 60 à 70%), quand il est question de leurs rapports aux habitants locaux. Au-delà de l'abstraction du fait religieux dans la conduite de leurs affaires, rendue obligatoire afin d'éviter de se couper d'une frange d'une clientèle déjà restreinte (une partie d'un salon de coiffure tenu par un Chrétien est ainsi réservée aux femmes voilées, les restaurants proposent des offres et événements particuliers autant pour les fêtes islamiques que chrétiennes, etc.), la religion est à nouveau fortement mobilisée dans la perception qu'ils se font des Kurdes.

Quand l'esprit de supériorité culturelle vis-à-vis de leurs hôtes est partagé aussi bien par les hommes d'affaires libanais musulmans et druzes que par les chrétiens (toutes subdivisions confondues), ces derniers citent généralement leur religion comme raison de cette supériorité. Ils voient pour beaucoup dans l'islam une source de régression évolutive affectant les Kurdes et assimilent au contraire leur chrétienté à la modernité. Au-delà de l'aspect purement idéologique/dogmatique, qui n'est d'ailleurs jamais exprimé, ils domineraient en effet l'échelle du progrès au Proche-Orient du fait d'une corrélation qu'ils établissent entre leur religion, et donc eux-mêmes sur un plan identitaire, et le bloc

[1014] Entretien avec D.J., *op.cit.*
[1015] Entretien avec E.C., propriétaire d'un salon de beauté à Erbil, *op.cit.*
[1016] Entretien avec N.A.H., directeur de restaurant à Erbil, *op.cit.*
[1017] Locution proverbiale empruntée à la pièce de théâtre *Le Glorieux* (1732) de Philippe Néricault dit Destouches (1680-1754).

Europe-Amérique du Nord[1018] (la seule aire géographique où ils imaginent émigrer définitivement) qu'ils idéalisent socialement et culturellement.

La proximité historique des Libanais chrétiens avec la France joue de fait un rôle particulier dans leur relation revendiquée avec les pays occidentaux. Bien que distendus depuis les années 1950, les liens qui les unissent à ce pays sont fondés sur son ancien droit exclusif de protection des Chrétiens d'Orient, accordé dès 1536 par les *Capitulations* signées avec l'Empire ottoman (*Capitulations* abrogées par la Turquie en 1914)[1019], et, plus localement, sur une politique de patronage conduite envers les maronites libanais suite aux violents affrontements les opposant aux Druzes en 1860 (patronage renforcé sous la IIIe République jusqu'à la Première Guerre mondiale)[1020]. C'est ainsi que, pour Bernard Heyberger, « les discours de la "protection française" et des "traditions françaises" ont […] autant contribué à forger l'identité française au temps de l'expansion coloniale que celle des chrétiens orientaux[1021] ». Il s'agirait ainsi d' « une construction interactive et en miroir, dans laquelle une image flatteuse de la France coloniale s'est élaborée en même temps qu'une identité chrétienne catholique orientale, ou nationale maronite[1022] ».

Le statut particulier que s'attribuent donc les Libanais chrétiens est d'autant plus conforté dans la RKI que, d'une part, les Kurdes établissent souvent la même corrélation entre chrétienté et pays occidentaux (un « étranger », à savoir un occidental, est ainsi présumé chrétien), et que, d'autre part, ils y bénéficieraient d'un statut doublement privilégié. Quand les Libanais de toutes confessions déclarent par exemple ne pas faire l'objet de véritables contrôles aux différents *check-points* de la Région, du fait de leur libanité, les chrétiens estiment en être d'avantage exempts du fait même de leur religion. Une croix apparente au cou est ainsi vécue comme un véritable sésame, comme un passe-partout qui permettrait de circuler librement sans contrainte. I.B., pour ne citer que ce propriétaire d'une usine de production de chips, décrit ainsi son expérience personnelle lors d'un trajet dans la RKI :

[1018] Cette corrélation, à savoir une « relation existant entre deux notions dont l'une ne peut être pensée sans l'autre, entre deux faits liés par une dépendance nécessaire » (définition du *Larousse*), à ne pas comprendre comme une confusion, est fondée sur la notion de civilisation occidentale développée par Samuel Huntington. Voir HUNTINGTON S., *The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order*, Londres, The Free Press, (première édition en 1996, Londres, Simon & Schuster), 2002.

[1019] Sur les *Capitulations*, voir par exemple SERVIERE D., TORRES S., « Aperçu historique sur le Protectorat et les Capitulations », *Revue des études byzantines*, n°108, 1915, p.432-443.

[1020] CLOAREC V., *La France et la question de Syrie (1914-1918)*, Nouvelle édition, Paris, CNRS Editions, 2002 [En ligne] http://books.openedition.org/editionscnrs/3497, p.10-12.

[1021] HEYBERGER B., « La France et la protection des chrétiens maronites. Généalogie d'une représentation », *Relations internationales*, vol.173, n°1, 2018, p.14.

[1022] Ibid.

« Ça aide d'être Libanais. Alors quand on est Libanais chrétien, là c'est le top. Un jour, je suis sorti de la zone kurde et j'ai oublié ma carte de résidence. Quand je suis rentré, bien-sûr je suis passé par le check-point. Normalement, dans ce cas, il faut envoyer quelqu'un chercher la carte de résidence, ce qui fait plus de trois heures de route puis trois heures retour… Dans mon cas, le Peshmerga m'a demandé d'où j'étais et j'ai répondu du Liban. Il a vu la croix à mon cou et il m'a dit ok allez-y ! Jamais ça ne se serait passé avec un musulman, alors que le peshmerga est lui-même musulman[1023] » !

Dans un contexte kurde où la question identitaire est d'avantage liée au nationalisme qu'au confessionnalisme, la dichotomie kurde/arabe prévaut grandement sur les considérations religieuses. C'est ainsi que dans une région à forte prépondérance sunnite, les Chrétiens ne sont pas considérés comme menaçants, selon la figure schmittienne de l'étranger, alors que ce peut être le cas pour des coreligionnaires musulmans, pourtant membres de la même Oumma (communauté globale des musulmans, sans différentiations nationales, filiales ou politiques). Les premiers bénéficient en effet d'une tendance à être distingués des Arabes (lors de contrôles par les forces de l'*Asayesh*, des Libanais se voient par exemple demander s'ils sont 1- chrétiens ou 2- arabes), quand les seconds y sont généralement associés.

Les Kurdes s'étant battus pour obtenir leur autonomie, la défendant, voire cherchant à gagner leur indépendance vis-à-vis d'une autorité irakienne aussi bien sunnite (Saddam Hussein par exemple) que chiite (régime de Nouri al-Maliki notamment), ils associent de fait les membres non-kurdes de ces deux communautés religieuses à leur dénominateur commun arabe, ce dernier devenant par extension un symbole d'oppression et d'adversité. Les Chrétiens, qui possèdent en Irak une langue propre – le syriaque, dérivé de l'araméen – et qui ne sont pas impliqués dans la subordination des Kurdes au pouvoir central, se voient pour leur part affublés d'une identité distincte ne représentant pas de menace à la souveraineté de ces derniers. A l'échelle locale, un triptyque identitaire national est donc à l'œuvre : Kurdes, Arabes et Chrétiens[1024]. Se sentant par ricochet d'avantage considérés que des musulmans, même locaux quand non-kurdes, par des Kurdes eux-mêmes musulmans, dans un pays musulman[1025], les hommes d'affaires libanais chrétiens y voient une confirmation, une forme de reconnaissance, de leur identité religieuse supérieure.

Le fait pour les Libanais chrétiens de ne pas être assimilés à des Arabes dans la RKI renforce également chez eux le sentiment d'une singularité nationale. Cette différenciation répond ainsi à la

[1023] Entretien avec I.B., Partenaire dirigeant d'une usine de production de chips à Erbil, *op.cit.*
[1024] Une corrélation étant effectuée entre chrétienté et pays occidentaux, ce triptyque prend à une échelle plus large la forme « Kurdes/Arabes/ Étrangers » telle que mentionnée au sein du chapitre 4.
[1025] La Constitution irakienne de 2005 indique ainsi dès son article 2 que « l'Islam est la religion officielle de l'État ». Traduction française du texte disponible sur la digithèque de l'Université de Perpignan, *op.cit.*

volonté du mouvement phénicien-libanais de se détacher du monde arabe et musulman, de considérer le Liban comme une région unique, dotée d'une culture propre reposant sur un héritage libanais, phénicien et syrien[1026]. Les protagonistes concernés tiennent dans cet esprit un discours séparatiste qui respecte *grosso modo* une unité collective libanaise : les Libanais, dans l'ensemble, ne seraient pas arabes mais… libanais[1027]. Ils formeraient une nation à part entière.

Le langage est régulièrement donné par les hommes d'affaires chrétiens de la RKI comme élément de preuve de cette singularité nationale : les Libanais utilisent certes des mots arabes, mais leur langue est spécifique. D'aspect globalisant, puisque non-ouvertement religieux, l'argument n'est pourtant pas neutre. Basilius Bawardi défend en effet la thèse que l'utilisation du dialecte libanais, notamment dans sa forme écrite, est de nature politique et qu'elle fait partie intégrante d'une lutte maronite pour une indépendance nationale et culturelle. Des auteurs et poètes engagés, à l'exemple de Charles Qurm, Saïd Aql, May Murr et Maurice Awad, auraient ainsi cherché à substituer l'idiome libanais à l'arabe classique officiel pour l'inscrire dans la création d'une alternative culturelle favorable au développement d'une nation phénicienne-libanaise, ce qui permettrait dès lors aux Maronites de se distancier de leur environnement arabo-musulman[1028].

Sous couvert d'une certaine unité, la notion d'identité libanaise exclusive d'une identité arabe servirait donc un dessein politique chrétien. Elle est toutefois loin d'être reniée dans la RKI par les membres d'autres confessions, ces derniers y trouvant une réponse pragmatique aux catégorisations identitaires kurdes. En effet, quand leurs compatriotes et homologues chrétiens sont d'office titulaires d'un statut de non-« ennemi » de par la non-arabité que leur confère leur religion dans les représentations locales, la position des hommes d'affaires libanais musulmans est *a priori* moins favorable. L'arabité qui pourrait être attachée à ces derniers par défaut les placerait en porte-à-faux vis-à-vis des Kurdes, et ce d'autant plus s'ils sont chiites et donc assimilables, plus ou moins

[1026] Basilius Bawardi distingue ainsi trois concepts nationalistes principaux qui s'affrontent au Liban depuis l'indépendance du pays (1943), avec une intensité toute particulière lors de la guerre civile (1975-1990) : arabe, syrien et phénicien-libanais. Le premier considère le Liban comme faisant partie du monde arabe (et sous-entendu musulman), le second comme étant une constituante de l'État syrien émergent (monde arabe et musulman, mais restreint) et le troisième, soutenu par quelques musulmans mais surtout des chrétiens maronites, comme complétement séparé du monde arabe et musulman. Voir BAWARDI B., *The Lebanese-Phoenician Nationalist Movement: Literature, Language and Identity*, *op.cit.*, p.1-2. Sur l'héritage libanais, phénicien et syrien revendiqué par le mouvement phénicien-libanais, Ibid., p.12. L'identité arabe ou phénicienne des Libanais fait toujours aujourd'hui l'objet d'un intense débat et d'âpres discussions entre les intéressés. Voir par exemple AFP, « Phoenician or Arab? A never-ending debate in Lebanon », *Independent*, 12 juin 2010, [En ligne] https://www.independent.co.uk/property/house-and-home/phoenician-or-arab-a-never-ending-debate-in-lebanon-5547901.html (consulté le 3 février 2019).

[1027] En fonction de nos interlocuteurs libanais chrétiens interrogés sur la question à Erbil, certaines nuances sont parfois apportées. Certains considèrent que les Libanais ne sont purement et simplement pas arabes, d'autres indiquent que les chrétiens ne le sont pas mais que la question se pose effectivement pour les musulmans, d'autres encore que les chrétiens, les druzes et certains chiites sont d'origine phénicienne alors que les chiites sont arabes, etc. Il n'existe pas de consensus sur cette question.

[1028] BAWARDI B., *The Lebanese-Phoenician Nationalist Movement: Literature, Language and Identity*, *op.cit.*

directement, au régime actuel de Bagdad. La promotion et la reconnaissance locale d'une identité nationale libanaise propre, non-hostile à l'identité kurde, leur permet ainsi de dépasser ces tensions nationalistes.

M.N., propriétaire et gérant d'un commerce de bureaux, illustre parfaitement ce phénomène. À la question – fréquente – qui lui est posée de savoir d'où il est originaire, il se contente de répondre du Liban sans vouloir apporter de plus amples précisions. Originaire du sud du pays, il craint en effet que sa confession chiite ne soit dévoilée et qu'elle ne lui soit préjudiciable, pour des questions finalement plus politiques que religieuses, en lui attribuant une identité « arabe » négative. Il s'abrite ainsi derrière une identité spécifiquement libanaise, car « les Kurdes n'aiment pas les Arabes, mais ils aiment les Libanais[1029] » :

« Au départ, quand je suis arrivé, je n'étais pas au courant de ça. Un jour, un client est venu dans ma boutique et m'a parlé en Kurde, je me suis excusé et je lui demandé s'il pouvait parler arabe, car je ne parle pas Kurde. J'ai tout de suite vu à sa tête que ça lui posait problème et il est parti. Par la suite, il me suffisait simplement de dire que j'étais Libanais pour avoir de grands sourires et qu'une bonne relation s'établisse[1030] ».

Tout comme il n'existe pas de sentiment d'unité entre musulmans dans la RKI, l'importance accordée à leur religion pour les hommes d'affaires libanais chrétiens dans leurs relations aux populations locales ne se traduit toutefois pas par un sentiment d'unité avec, d'identification à, leurs coreligionnaires régionaux. Leur proximité avec ces derniers est pourtant théoriquement importante puisque, au-delà d'une minorité semblable au sein du monde arabo-musulman, le syriaque constitue la langue officielle des prières liturgiques maronites[1031]. Initialement, c'est d'ailleurs bien sur une base religieuse que les Libanais chrétiens se sont d'ailleurs majoritairement installés dans le quartier d'Ainkawa, à la recherche d'une certaine familiarité : présence d'églises, mais aussi et surtout mode de vie supposé équivalent avec consommation possible d'alcool, etc. Toutefois, quand ils s'engagent dans une rhétorique religieuse pour expliquer leur « supériorité » culturelle sur les Kurdes musulmans, les Libanais de confession chrétienne expriment en réalité les mêmes reproches envers leurs coreligionnaires de la RKI qu'à l'égard de ces derniers : ils seraient socialement trop conservateurs (« on ne pouvait même pas amener de filles…[1032] » etc.), pratiqueraient la ségrégation

[1029] Entretien avec M.N., *op.cit.*
[1030] Ibid.
[1031] Cela ne signifie toutefois nullement que les maronites libanais comprennent le syriaque. À Ainkawa, où la messe est généralement entièrement tenue dans cette langue, ils parviennent à suivre l'office par habitude des rites mais peinent à suivre son contenu.
[1032] Entretien avec P.B.Z., directeur d'un restaurant à Erbil, le 16 novembre 2016 à Erbil.

envers les femmes (ces dernières étant séparées de hommes lors des soirées) et placeraient l'argent au-dessus de toute autre valeur.

Finalement, qu'ils soient musulmans, chrétiens ou druzes, les hommes d'affaires libanais de la RKI n'ont collectivement établi aucune connexion particulière avec quelque communauté locale que ce soit. Leurs différences exacerbées avec ces dernières, et au contraire gommées entre eux, ils ne se sentent réellement proches que les uns des autres, sans considération religieuse. Reste alors à savoir sur quels liens interpersonnels intra-groupe cette proximité exprimée résulte.

II — ENTRE SOLIDARITES ET COMPETITIONS : DES RELATIONS INTERLIBANAISES HETEROGENES DANS LA RKI

E. Bonacich estime que des divisions et conflits basés sur des différences régionales, linguistiques, politiques et religieuses à l'œuvre dans le pays d'origine existent bel et bien dans le pays d'accueil, mais qu'ils s'estompent face à une forte unité nationale[1033]. C'est effectivement le cas pour les hommes d'affaires libanais de la RKI, qui s'y représentent comme membres d'un même groupe ethnique et minimisent toute division identitaire interne. E. Bonacich évoque dès lors comme résultante naturelle l'existence d'une assistance mutuelle prévalente et d'un traitement économique préférentiel qui en résulteraient au sein de la minorité[1034]. Cette caractéristique n'est cette fois pas vérifiée dans notre cas empirique. Certes, la structure de la communauté libanaise dans la RKI est optimale en termes de réseaux (partie 1). Son exploitation reste cependant limitée (elle l'est beaucoup moins qu'en Afrique de l'Ouest par exemple, où des clubs et des journaux libanais renforcent les relations communautaires[1035]) et son usage ne débouche nullement sur une solidarité mécanique dans le domaine professionnel. Au contraire, une importante compétition y règne. À la notion de « minorité intermédiaire » nous substituons donc celle de *séjourneurs d'affaires intermédiaires* (partie 2).

[1033] « *in relation to the host society, these differences fade before an overriding "national" unity* », BONACICH E., « A Theory of Middleman Minorities », *op. cit.*, p. 586.

[1034] Ibid., p. 586. La solidarité économique qui prévaudrait chez les immigrés n'est pas limitée au champ théorique des « minorités intermédiaires » ; elle est adoptée par d'autres auteurs, travaillant notamment sur les réseaux, à l'exemple d'Antoine Pécoud qui voit dans les liens communautaires un moyen de réunir un capital financier et de pallier les difficultés éventuelles de recrutement. Voir PECOUD A., « Réseaux, ethnicité et institutions dans les économies immigrées », in *Hommes et Migrations*, n°1250, Réseaux sociaux en migration, 2004, p.13-23.

[1035] Voir par exemple WINDER B., « The Lebanese in West Africa », *op. cit.*, p.318 et O'BRIEN R.C., "Lebanese Entrepreneurs in Senegal: Economic Integration and the Politics of Protection", *op.cit.*, p.102.

1. Une communauté libanaise structurée autour de liens forts et faibles

Quand bien même la décision de migrer dans la RKI constitue le résultat de décisions individuelles (ce qui n'empêche pas, loin de là, la prise en compte de considérations collectives familiales dans un contexte politique et économique donné)[1036], les hommes d'affaires libanais ne font nullement figure d'atomes isolés dans leur région de destination. Dotés d'un fort sentiment ethnique au sein d'un environnement qui leur est étranger, ils y entretiennent en effet de nombreuses relations interpersonnelles avec leurs compatriotes. Ces liens ne sont toutefois pas homogènes et, pour reprendre la classification opérée par Mark S. Granovetter, peuvent être qualifiés de forts, faibles ou absents selon la « combinaison (probablement linéaire) de la quantité de temps, de l'intensité émotionnelle, de l'intimité (la confiance mutuelle) et des services réciproques[1037] » qui les caractérisent. C'est ainsi qu'il est possible de déterminer une structure de la communauté libanaise dans la RKI sous la forme d'un conglomérat de sous-ensembles plutôt que comme un bloc uniforme[1038].

a) Un regroupement pluri-individuels des Libanais dans la RKI

À quelques exceptions près, à l'image des derniers arrivants ayant migré sur la base d'une simple contagion mimétique[1039], sans relation personnelle préalable sur place et restés isolés faute de temps, ou parfois d'envie, les hommes d'affaires libanais s'organisent dans la RKI sous forme de petits groupes sociaux composés de 5 à 6 compatriotes[1040]. Ces derniers sont tous liés entre eux par des liens

---

[1036] Voir sur ce point le chapitre 4.

[1037] GRANOVETTER M., « La force des liens faibles », in Mark Granovetter, *Le marché autrement*, Paris, Desclée de Brouwer, 2000, p.46, traduction de l'article original GRANOVETTER M., « The Strength of Weak Ties », *American Review of Sociology*, vol.78, n°6, 1973, p.1361.

[1038] D'un point de vue méthodologique, cette partie dédiée aux réseaux personnels des hommes d'affaires libanais est basée sur des informations obtenues directement auprès des enquêtés par le biais d'entretiens, à travers trois ensembles de questions : ce qu'ils pensent, d'une manière générale, de la communauté libanaise et de sa structure dans la RKI, avec qui ils socialisent dans la RKI, et quels contacts ils peuvent nous fournir pour poursuivre notre enquête. Plutôt que de se baser sur des faits observés, notre étude repose donc principalement sur les représentations subjectives que les acteurs se font de leurs liens interpersonnels. Quand la méthodologie sélectionnée présente une limite certaine quant aux résultats obtenus, elle est également dotée d'un intérêt particulier en ce que « des liens existants ne conditionnent l'établissement d'une relation par l'acteur que s'ils sont subjectivement perçus et évalués comme importants » (FERRAND A., « La structure des systèmes de relations », *L'Année sociologique*, vol.47, n°1, 1997, p.51).

[1039] Le choix de migration est dans ce cas basé sur une information émise par le cumul des migrations de leurs compatriotes plutôt que sur une information privée : « *everyone doing what everyone else is doing, even when their private information suggests doing something quite different* ». Sur la contagion mimétique ou le comportement « moutonnier », voir BARNAJEE A., « A Simple Model of Herd Behavior », *The Quaterly Journal of Economics*, vol.107, n°3 (août), 1992, p.797-817 (citation p.798).

[1040] Ces groupes, de par leurs caractéristiques, se rapprochent étroitement des « cliques » identifiées en sociologie des réseaux sociaux. L'utilisation de cette dernière appellation, porteuse de sens strict (voir notamment WASSERMAN S., FAUST K., *Social Network Analysis: Methods and Applications*, *op.cit.*, p.254-258), aurait toutefois nécessité, dans un souci de rigueur scientifique, à la fois une importante discussion théorique pour justifier de son choix (débats sur la densité, la connexité et l'intensité des relations sociales en jeu) et une enquête empirique fortement détaillée avec, entre autres, le recours à des graphs et/ou des matrices. Dans notre cas, les réseaux libanais dans la RKI étant intégrés dans

forts, qu'ils soient familiaux (faits rares) ou amicaux[1041] (faits majoritaires), se matérialisant par une socialisation importante sous forme de relations physiques (sorties communes régulières et invitations réciproques), de relations de plaisir (ils passent du bon temps ensemble) et de relations morales (soutien mutuel). Les groupes ainsi composés, reproduisant un cadre familier au sein d'une société étrangère, forment également le support de liens matériels entre leurs membres, ceux-ci privilégiant mécaniquement les services professionnels offerts par leurs proches.

Les liens forts entre les membres d'un même groupe émanent en premier lieu d'interactions préalables à leur migration dans la RKI et, exception faite des quelques liens de parenté existants, constituent des relations électives établies dans le temps sur une profitabilité (sociale et/ou professionnelle, l'une résultant généralement sur l'autre) mutuelle. C'est ainsi que, au fur-et-à-mesure de leur arrivée à Erbil au sein ou dans le sillon des plus grosses entreprises[1042], les hommes d'affaires libanais font rapidement circuler l'information d'opportunités économiques nouvelles à leurs proches, afin que ceux-ci les y rejoignent et travaillent éventuellement à leurs côtés. Isolés au départ dans un environnement non-familier, ils cherchent en effet à rompre leur solitude et/ou à bénéficier d'une expertise professionnelle dont ils se sont déjà personnellement assurés. Un chef d'entreprise qui arrive dans la RKI est donc généralement rapidement suivi par un ou plusieurs autres : un restaurateur conseille par exemple un aviateur avec lequel il a étudié puis vécu aux États-Unis pendant trente ans, à venir y tenter sa chance ; un entrepreneur qui ouvre un salon de coiffure

---

une recherche beaucoup plus large sur l'immigration dont ils ne sont pas l'objet central, nous nous affranchissons avec regret d'une enquête complète sur ce point qui aurait requis une combinaison dédiée conséquente d'observations, d'entretiens, de questionnaires et d'expérimentations. Son aspect fortement chronophage (répétitions sur un temps long) est en effet difficilement compatible avec l'état d'esprit répandu chez les hommes d'affaires libanais selon lequel « le temps c'est de l'argent », ces derniers ne tirant pas d'avantages directs et financiers de la présente étude. La forte méfiance des intéressés, en situation précaire dans la RKI, vis-à-vis de toute question sur leur présence et leurs activités constitue également une forte limite à une enquête approfondie sur leurs réseaux. Toute distribution de questionnaire, visant un large panel de répondants, est ainsi restée infructueuse. Des entretiens individuels, conduits en face-à-face, permettent effectivement la collection de riches informations sur les dynamiques et structures sociales dans lesquelles les acteurs s'inscrivent (informations sur lesquelles est fondée cette partie), mais l'identification formelle de « cliques » à proprement parler, comme *« a subset of nodes, all of which are adjacent to each other, and there are no other node that are also adjacent to all of the members of the clique »* (WASSERMAN S., FAUST K., *Social Network Analysis: Methods and Applications*, *op.cit.*, p.254), ou de leurs dérivées (clusters, n-cliques, n-clans, n-clubs, etc.), est rendue extrêmement difficile par le refus de certains de leurs membres (réels ou supposés) de s'exprimer et par la nécessité d'une expertise qui dépasse notre champ de compétences personnelles. Une étude quantitative, nécessaire à l'étude approfondie des réseaux, est donc très difficilement envisageable dans ces conditions. Nous nous contentons donc ici de données qualitatives et retenons dès lors le terme générique et plus inclusif de « groupe » afin d'éviter un maximum de critiques qui pourraient sinon nous être légitimement adressées.

[1041] Pour Dimitri El Murr, philosophe pourtant érudit sur la question, « il n'est pas sûr qu'on puisse parvenir à, ou même approcher d'une *définition* de l'amitié » (EL MURR D., *L'Amitié, Textes choisis et présentés par Dimitri El Murr*, Paris, GF Flammarion, 2001, p.11). Ne souhaitant pas entrer dans un débat philosophique concernant cette notion, nous nous contenterons donc ici d'adopter la vision plutôt large adoptée par Pierre Mercklé, à savoir que « l'amitié peut être considérée comme une spécification des relations de sociabilité, au sein desquelles on distinguerait les relations élective ou affinitaires de celles qui ne le sont pas ». MERCKLE P., *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, nouvelle édition (première édition en 2004), 2011, p.39.

[1042] Sur l'arrivée des hommes d'affaires dans la RKI, voir le chapitre 2.

demande à un charpentier de venir rénover son local, lequel convainc à son tour un électricien de le rejoindre pour travailler sur le chantier ; etc.[1043] La relation de confiance doit donc être réciproque car, quand le premier cherche une figure familière pour se joindre à lui et fournir une prestation précise, le second doit lui faire suffisamment confiance pour donner une suite positive à l'information qui lui est transmise et s'aventurer dans une destination qui lui est inconnue. Nombreux sont donc les hommes d'affaires libanais, en particuliers les entrepreneurs, qui déclarent être arrivés dans la RKI après y avoir été incités par quelqu'un qu'ils considéraient déjà comme ami[1044].

L'action de migration peut également en elle-même être à l'origine de la création de liens forts entre individus, notamment lorsqu'elle provoque un processus de socialisation renforcé par l'existence de points communs que les intéressés se découvrent. Lorsque M.A. décide d'ouvrir un Spa à Erbil, par exemple, sa mère contacte celle de D.H., qui habite le même village de Bkassine, afin de lui demander si son fils pourrait aider le sien à son arrivée. Les deux hommes, qui ne s'étaient jusqu'alors que succinctement croisés mais ne se connaissaient pas réellement, se rapprochent dès lors sur la base de ce lien, dans une sorte de solidarité mécanique « de village », et finissent par se lier d'une véritable amitié[1045]. Enfin, de nouveau liens forts peuvent être noués directement dans la RKI, entre des Libanais sans autre point commun que d'avoir migré dans la région kurde, autour de relations professionnelles ou semi-professionnelles fréquentes : un homme d'affaire déjeune régulièrement dans le même restaurant libanais et se noue d'amitié avec le propriétaire, etc.

Ces trois types de liens forts interpersonnels bilatéraux, qu'ils soient antérieurs, concomitants ou postérieurs à la migration, donnent rapidement lieu de par leur combinaison à la création de petits groupes de compatriotes unis par des liens forts multilatéraux, selon le principe de « triade interdite » de Granovetter : « la triade qui a *la probabilité la plus faible* d'apparaître est celle dans laquelle, d'une part, A et B sont fortement liés, d'autre part, A possède un autre lien fort, avec un ami C, mais où, cependant, le lien entre C et B est absent[1046] ». En accord avec ce principe statistique, de nouveaux liens se créent dans la RKI par la multiplication des interactions entre individus indirectement liés par un ami

[1043] Entretien avec A.K., propriétaire d'un restaurant à Erbil, *op.cit.* ; entretien avec D.A., propriétaire d'une compagnie d'aviation à Erbil, le 22 octobre 2015 à Erbil ; entretien avec C.A.C., propriétaire libanais d'une menuiserie à Erbil, *op.cit.* ; entretien avec H.D., propriétaire d'une entreprise d'électricité à Erbil, *op.cit.*

[1044] Sur les 32 entrepreneurs libanais avec lesquels nous nous sommes entretenus dans le cadre de cette recherche, 12 déclarent avoir eu directement connaissance d'opportunités à saisir dans la RKI par le biais d'amis déjà installés sur place, et 3 par un membre de la famille (frère ou cousin). Les autres, parmi lesquels les premiers à être arrivés, l'ont eu par une expérience professionnelle préalable dans la région ou le pays (7 recrutés en tant que consultants par/pour le GRK, ou employés par une entreprise libanaise installée rapidement après l'ouverture du marché), par un client (3) ou un avocat (1), par le hasard d'une rencontre avec un Irakien au Liban (1), ou, principalement pour ceux arrivés plus récemment, sur une information diffuse non personnalisée (« tout le monde disait que… »).

[1045] Entretien avec D.H., partenaire directeur d'une entreprise d'import-export à Erbil, *op.cit.*

[1046] GRANOVETTER M., « La force des liens faibles », *op.cit.*, p.48, traduction de l'article original GRANOVETTER M., « The Strength of Weak Ties », *op.cit.*, p.1363.

commun : d'abord faibles (participation à des sorties communes qui permettent de socialiser et de garder le contact), certains de ces nouveaux liens deviennent forts par l'existence d'affinités particulières. Ce phénomène résulte sur la formation de groupes d'amis par des jonctions de paires.

En conséquence, même si les liens amicaux, et dans une moindre mesure familiaux, noués au Liban jouent un rôle important dans la circulation d'information résultant sur une immigration réussie dans la RKI, ceux-ci ne signifient néanmoins pas une uniformisation mécanique des groupes d'amis libanais qui s'y trouvent (en termes d'âge, de genre, de niveau de diplôme, de religion, etc.). Dans les circonstances particulières que sont celles de leur présence dans la région kurde, à savoir des relations limitées avec la population locale et une communauté ethnique numériquement réduite, les hommes d'affaires libanais sont en effet amenés à fréquenter et nouer de nouveaux liens avec des individus dont les caractéristiques personnelles auraient d'avantage limité leurs chances de rencontre et l'intensité de leurs relations au Liban. A n'aurait peut-être pas côtoyé B au Liban, mais le fait ici et se trouve des affinités avec lui. Un individu qui aurait par exemple eu *a priori* d'avantage tendance à se lier d'amitié avec une personne de son âge, issue de son milieu social, ayant suivi des études semblables et observant les mêmes pratiques religieuses, de par ses activités et les lieux qu'il fréquente (université, cercles familiaux et professionnels, cérémonies religieuses, etc.), élargira sa diversité de relations et donc de liens forts possibles dans son nouvel environnement[1047]. Le fait d'être libanais constitue effectivement une similarité dans la RKI pourtant non pertinente au Liban, la fréquentation des mêmes quartiers résidentiels et des mêmes établissements récréatifs efface toute ségrégation géographique – et par répercussion sociale – religieuse, etc.

À titre d'illustration, le tableau suivant récapitule une série de caractéristiques personnelles concernant six hommes d'affaires libanais formant un groupe d'amis à Erbil. Des points communs et des différences sont ainsi observables. Tout d'abord, tous sont des hommes. Ce premier point reflète plus le faible nombre de femmes entrepreneures ou directrices de filiales dans la région[1048] qu'il ne révèle l'existence d'une discrimination genrée au sein de la population libanaise de la RKI. Ensuite, sur ces six personnes, cinq sont chrétiens et un est musulman. Malgré l'importante majorité des premiers – qui, pour rappel, sont majoritaires chez les Libanais de la RKI – dans le groupe, cette situation s'inscrit en accord avec un dépassement des divisions religieuses évoqué dans la partie précédente (pour information, l'un au moins des cinq premiers fût combattant au sein des Forces libanaises durant la guerre civile). Enfin, et peut-être l'élément le plus intéressant, on note qu'une

[1047] Claire Bidard met en évidence l'influence des milieux de travail, des milieux résidentiels, des réseaux et des modes d'intégration sociale sur les liens amicaux. Un changement d'environnement se répercute donc sur ces derniers. Voir BIDARD C., *L'amitié, un lien social*, Paris, La Découverte & Syros, 1997.

[1048] Pour rappel, aucune statistique n'existe sur ce point, mais les femmes doivent, selon nos observations, représenter entre 5 et 10% de la population d'affaires libanaise dans la RKI.

origine géographique disparate et qu'une importante hétérogénéité des activités professionnelles, des niveaux d'études et des âges ne limite nullement la constitution de liens forts entre ces individus. Reste que la constitution de ce groupe étant circonstanciée, celui-ci se matérialise uniquement dans le contexte précis de résidence dans la RKI et n'est pas reproduite au Liban : de retour au pays, seuls M.A., D.H. et J.S. se retrouvent pour participer à des activités communes (repas, sorties en bateau, etc.).

Tableau : Attributs personnels des membres d'un groupe d'amis libanais à Erbil

	M.A.	**D.H.**	**Z.H.**	**M.N.**	**J.S.**	**C.Y.**
Genre	M.	M.	M.	M.	M.	M.
Age (2014)	45	40	37	31	49	53
Ville d'origine (Liban)	Beyrouth	Bkassine	Jounieh	N.C. (sud-Liban)	Broummana	Byblos
Religion	Chrétien (maronite)	Chrétien (maronite)	Chrétien (N.C.)	Musulman (chiite)	Chrétien (orthodoxe)	Chrétien (maronite)
Diplôme	Sans	BTS	Licence	Licence	Licence	Sans
Domaine pro.	Spa	Import-Export	Industrie	Bureaux	Mobilier d'intérieur	Construction/ Décor intérieur/ Restauration

N.C. : Non communiqué.
Source : entretiens avec les intéressés, *op.cit.*

Fait beaucoup plus rare, certainement unique en son genre dans la RKI[1049], les banquiers libanais forment une « communauté de pratique ». Contrairement aux restaurateurs, aux coiffeurs ou aux maîtres d'œuvre par exemple, ils constituent dans la région kurde « un groupe d'agents engagés dans la même pratique », s'organisant sous forme d'une communauté informelle qui « peut être considérée comme un dispositif de coordination permettant à ses membres d'améliorer leurs compétences individuelles, à travers l'échange et le partage d'un répertoire commun de ressources qui se construisent en même temps que se développe la pratique de la communauté[1050] ». Les banquiers se connaissent tous dans la région kurde et s'y rendent mutuellement service professionnellement. Outre la production, l'accumulation et l'échange d'informations entre les intéressés (procédures légales,

[1049] Nos observations en entretiens n'ont pas permis de déceler la présence de communautés semblables dans la RKI.
[1050] DUPOUËT O., YILDIZOGLU M., COHENDET P., « Morphogenèse de communautés de pratique », *Revue d'économie industrielle*, vol.103 (2e et 3e trimestre), La morphogénèse des réseaux, 2003, p.93.

pratiques, etc.), ils se transmettent des clients et s'échangent des services. En cas de difficulté pour un établissement d'ouvrir un compte ou d'établir une lettre de crédit par exemple, un banquier peut appeler son homologue d'une autre banque pour tenter de trouver ensemble une solution au problème ; lorsqu'une importante somme de liquidités n'est pas disponible dans une agence, son siège à Beyrouth peut effectuer un transfert électronique de la somme voulue au siège d'une autre banque, l'agence locale de cette dernière mettant ensuite les liquidités à disposition de la première, etc[1051]. Plus les banquiers sont nombreux dans la RKI et plus ils collaborent, plus leurs ressources issues de leur répertoire commun (information, lettres de crédits, liquidités, etc.) sont importantes et plus ils deviennent individuellement compétents.

Le qualificatif de groupe d'amis, ou de « communauté de pratique », caractérisant des liens forts entre l'ensemble de ses membres, ne signifie nullement le caractère exclusif des liens individuels de ces derniers. En dehors d'éventuels liens forts entretenus avec d'autres Libanais de la RKI non membres dudit groupe, ils nourrissent en effet des liens faibles avec leurs compatriotes expatriés, condition nécessaire à l'efficacité d'un réseau.

b) **Une connexion virtuelle de l'ensemble des hommes d'affaires libanais de la RKI**

Les groupes pluri-individuels d'hommes d'affaires libanais dans la RKI, loin d'être isolés, sont directement et indirectement connectés par le biais de liens de natures diverses unissant leurs membres respectifs. L'ensemble forme ainsi ce qui s'apparente à un large réseau social, compris comme « un ensemble de relations entre un ensemble d'acteurs[1052] ».

Comme le stipulent, de façon théorique, Ludovic Dibiaggio et Michel Ferrary, la création de ces liens faibles en dehors des groupes précités n'est pas le fruit du hasard : elle repose « sur l'activation dans ce que nous avons qualifié de liens virtuels, c'est-à-dire des liens entre agents encastrés dans des structures sociales favorisant leur rencontre, comme les communautés ethniques[1053] ». C'est ainsi que les hommes d'affaires libanais seraient dotés d'un capital social potentiel, capital qu'ils pourraient concrètement mobiliser dans la RKI en cas de besoin. Selon les deux auteurs, trois conditions déterminent l'activation des liens nécessaires pour ce faire : la relation en jeu doit être source de bénéfices potentiels, un acteur doit trouver un intérêt à l'activation du lien, et les acteurs doivent être

[1051] Entretien avec J.A., directeur pays adjoint d'une banque libanaise à Erbil, *op.cit.*
[1052] FORSE M., « Définir et analyser les réseaux sociaux. Les enjeux de l'analyse structurale », *Informations sociales*, vol.147, n°3, 2008, p.10.
[1053] DIBIAGGIO L, FERRARY M., « Communautés de pratique et réseaux sociaux dans la dynamique de fonctionnement des clusters de haute technologie », *Revue d'économie industrielle*, n°103 (2e et 3e trimestre), 2003, p.121.

socialement encastrés (l'appartenance à une communauté ethnique est citée en exemple), ce qui rend non aléatoire l'activation des liens[1054].

Dépendants dans la RKI de leur groupe ethnique – tel que défini dans la première partie de ce chapitre – en ce qu'il représente pour eux à la fois des avantages (comme la réputation) et des inconvénients (discrimination), les hommes d'affaires libanais en tirent un important potentiel de création de liens : la fréquentation des mêmes établissements et une compréhension mutuelle liée à une histoire partagée et à des expériences similaires facilitent leurs rencontres, leurs échanges et leurs relations. La condition d'existence d'un encastrement ethnique posée par L. Dibiaggio et M. Ferrary est collectivement remplie dans leur cas[1055].

Les liens faibles entre Libanais dépendent dès lors plus spécifiquement de l'existence des deux premières conditions. Ces liens n'étant pas innés (seuls le sont les liens familiaux, considérés comme forts et donc exclus de cette réflexion), ils doivent être initiés par l'un au moins des acteurs en question : si personne n'y trouve initialement d'intérêt, ils ne voient pas le jour. Un bénéfice mutuel[1056] doit pouvoir en être tiré, bénéfice qui sera, selon les cas, immédiat ou différé, symétrique ou asymétrique. De tels liens, privés ou professionnels (quand les deux se combinent, le lien devient généralement fort), sont effectivement créés entre Libanais de la RKI, en fonction de leurs besoins. Prenant la forme de coopérations plus ou moins pérennes, plus ou moins continues, ils se traduisent par une mobilisation de ressources et de compétences au service de finalités déterminées : divertissement (rassemblement d'un grand nombre de Libanais pour faire la fête, au-delà des groupes d'amis, par exemple), gains financiers, etc.

L'entre-aide et la solidarité, en dehors des groupes d'amis et des communautés de pratiques, constituent une variété particulière de ces liens faibles : un chef d'entreprise transmet une information (légale, institutionnelle, sociale, etc.), voire accorde une aide technique ou matérielle, à l'un de ses homologues sans, *a priori*, réclamer de compensation. Quand le bénéfice pour le receveur est évident, puisque immédiat, il n'en est toutefois pas moins existant pour le donneur : la relation

[1054] DIBIAGGIO L, FERRARY M., « Communautés de pratique et réseaux sociaux dans la dynamique de fonctionnement des clusters de haute technologie », *op.cit.*, p.121.

[1055] Pour une discussion sur l'« encastrement », notion initialement formulée par Granovetter en 1985, ses enjeux et ses conceptualisations (qu'il soit par exemple pris dans un sens statique ou dynamique), voir GROSSETTI M., « Note sur la notion d'encastrement », *SociologieS*, 2015 [En ligne] http://journals.openedition.org/sociologies/4997 (consulté le 4 mars 2019).

[1056] Même si L. Dibiaggio et M. Ferrary ne mentionnent pas la réciprocité du bénéfice, celle-ci semble induite par Granovetter dans l'existence même du lien (il parle de « services réciproques » comme l'une des caractéristiques des liens). Si un acteur ne retire aucun bénéfice du lien, il y a peu de chances qu'il le maintienne.

crée prend la forme d'un lien asymétrique tourné à son avantage (dette morale ou financière du premier à son égard) qui pourra être ultérieurement exploité[1057].

La construction d'un réseau personnel, encastré ethniquement, contient ainsi à la fois une dimension collective et une dimension individuelle. Un homme d'affaires libanais de la RKI active les liens de son réseau ethnique virtuel en fonction de ses besoins, s'inscrivant dans un réseau dynamique et non statique. Comme l'indiquent en effet L. Dibiaggio et M. Ferrary, « la nature du lien social (fort, faible, virtuel) n'est pas figée et sa densité évolue dans le temps au gré des mobilités professionnelles ou des centres d'intérêt[1058] » et, ajoutons-le, des bénéfices à en tirer. Dès lors, il n'existe en réalité pas *un* réseau libanais dans la région kurde, mais *des* réseaux personnels qui évoluent sur un canevas ethnique commun (réseau virtuel) et peuvent s'entrecroiser.

L'activation par un agent d'un lien virtuel en un lien faible lui permet d'élargir son réseau personnel à un moment *t*, grâce à l'accès qu'il gagne aux connexions de son nouveau partenaire. Deux réseaux s'arriment temporairement pour en former un troisième, plus large, qui permet dès lors le contact informel d'individus jusqu'ici structurellement éloignés (l'existence d'un seul réseau supposerait un arrimage de tous les réseaux individuels de manière permanente). Il devient de la sorte possible de relier tout Libanais de la RKI à un autre par une chaîne réduite de relations personnelles, en accord avec le phénomène de « petit monde » décrit dès 1967 par Stanley Milgram[1059] : « quand on a besoin de quelque-chose, on appelle quelqu'un qui, s'il ne peut rien faire, en appelle un autre. En trois personnes maximum on peut atteindre n'importe qui[1060] ».

La « connectibilité », la capacité d'établir un contact, de chaque homme d'affaire libanais avec ses compatriotes de la RKI constitue pour lui un avantage conséquent. Certes, le groupe pluri-individuel dans lequel il peut s'être intégré constitue déjà, au-delà d'un simple cadre de divertissement commun,

---

[1057] En théorie, une solidarité totalement altruiste et sans bénéfice pour le donneur pourrait être envisagée. Les travaux menés sur la rétribution du militantisme tendent toutefois à montrer que tout engagement (politique, humanitaire, etc.) qui se veut a priori « gratuit » est en réalité rétribué matériellement ou symboliquement (voir les travaux de Daniel Gaxie sur ce point). Dans une migration dont le seul but est la conduite d'affaires économiques, donc de gains, cela nous parait d'ailleurs peu probable. D.H., homme d'affaires libanais qui déclare aimer aider les autres, explique par exemple que « C'est bien pour les affaires d'apporter son aide, car si ces personnes viennent s'implanter ici, ce sont les personnes avec qui il sera possible de faire du business par la suite. Il faut avoir de bonnes relations dès le départ ». Entretien avec D.H., partenaire directeur d'une entreprise d'import-export à Erbil, le 9 décembre 2015 à Erbil.

[1058] DIBIAGGIO L, FERRARY M., « Communautés de pratique et réseaux sociaux dans la dynamique de fonctionnement des clusters de haute technologie », *op.cit.*, p.122.

[1059] S. Milgram décrit un phénomène selon lequel deux individus quelconques peuvent être reliés par une chaîne de connaissances d'une longueur moyenne de six relations personnelles. MILGRAM S., « The Small-World Problem », *Psychology Today*, n°2, 1967, p.60-67. Ce phénomène est réactualisé et formalisé trente ans plus tard par Duncan J. Watts et Steven H. Strogatz dans WATTS D., STROGATZ S., « Collective dynamics of small-world networks », *Nature*, vol.393, 4 juin, 1998, p.440-442.

[1060] Entretien avec N.M., propriétaire d'une compagnie de distribution à Erbil, *op.cit.*

une véritable plateforme de partage d'expériences et de ressources. Quand cette structure sociale ne lui suffit toutefois pas, en cas de besoin spécifique, il lui est possible d'exploiter un réseau plus large par l'activation d'un *lien virtuel* en un lien faible. Quand ce lien faible constitue le seul lien (local) entre lui et un autre (groupe autonome de) Libanais, il est qualifié par Granovetter de *pont* et génère une variété informationnelle par une transmission de données entre contacts autres que celles partagées entre proches via des liens forts[1061]. Une liaison fondée sur la complémentarité, plutôt que sur les affinités personnelles comme c'est le cas au sein du groupe, voit ainsi le jour.

Dans une région émergente où l'information officielle reste insuffisante (différences entre pratiques légales et pratiques factuelles) et où les institutions publiques sont peu efficaces (omniprésence des partis politiques et influence des structures tribales), savoir que faire, savoir comment le faire puis pouvoir le faire constituent souvent un véritable défi. Comme précédemment mentionné, le recours à un acteur local, intégré dans les cercles du pouvoir kurde, s'avère généralement indispensable[1062]. Pour les Libanais qui arrivent nouvellement, puis pour ceux qui se sont affranchis d'un partenaire local ou pour qui ce dernier se révèle être inefficace (qu'il ne réponde pas aux sollicitations ou qu'il ne dispose pas d'une influence suffisante), la recherche d'un (nouveau) « protecteur » devient nécessaire quand les arrangements financiers ponctuels ne suffisent pas/plus.

Sans protection personnelle, le recours par un homme d'affaires à un contact local de l'un de ses amis libanais constitue pour lui une solution à son handicap : le « protecteur » de l'un fait figure de « protecteur » potentiel pour le groupe entier. Il est effectivement facilement accessible en raison des liens forts qui unissent les membres du groupe, l'information quant à son existence et aux moyens de le contacter circulant facilement. Lorsque cette option est insuffisante, que le « protecteur » potentiel soit lui-même inefficace (volontairement ou non) ou qu'il ne puisse être mobilisé (car il constitue par exemple la « carte joker » d'un membre du groupe qui ne souhaite pas l'utiliser), le champ de recherche d'un soutien local doit être élargi. Dans cette hypothèse, un *pont* avec un membre d'un autre groupe, qui dispose de liens locaux différents, peut s'avérer être particulièrement utile.

Pour reprendre la terminologie de Ronald Burt, qu'il a lui-même emprunté à Georg Simmel[1063], le Libanais qui sert d'intermédiaire entre son compatriote et l'un de ses contacts locaux constitue un

---

[1061] Sur le *pont* comme lien faible générateur de variété informationnelle, voir GRANOVETTER M., « The Strength of Weak Ties », *op.cit.*, p.1364. L'auteur précise que tout lien faible n'est pas automatiquement un *pont*, mais que tout *pont* est un lien faible.

[1062] Voir le chapitre 8 sur ce point.

[1063] SIMMEL G., *The Sociology of Georg Simmel, Translated, Edited and with an Introduction from Kurt H. Wolff*, *op.cit.*, p.154.

tertius gaudens (parfois traduit en français par « troisième larron »)[1064]. Il négocie une relation entre les deux partenaires potentiels et s'affirme ainsi auprès de ses pairs. Plus ses contacts locaux sont importants et plus il est doté de leur confiance, plus il est capable de les convaincre de résoudre des problèmes et plus sa position devient centrale dans la communauté libanaise.

Les cas de *tertius* capables d'atteindre les sphères les plus hautes du pouvoir local se font rares et, en l'absence de consulat, c'est vers eux qu'on se tourne souvent spontanément lorsqu'advient un problème majeur : Marcel Daoud, directeur général du groupe STER, est par exemple sollicité suite au décès de l'un de ses compatriotes pour organiser le rapatriement du corps ; P.K., parmi les premiers entrepreneurs libanais de la RKI, est appelée à l'aide depuis l'aéroport d'Erbil par un homme d'affaires en cours de déportation ; etc. Ces *tertius* majeurs, qui bénéficient indirectement du pouvoir de leurs contacts locaux, acquièrent en conséquence une influence sur leurs compatriotes. Quand il n'est pas exclu que des gains financiers peuvent en résulter (par l'intégration par exemple au capital d'une entreprise pour en être un « protecteur » au même titre qu'un Kurde), c'est surtout un bénéfice en termes de réputation et de reconnaissance qui semble en découler. C'est ainsi qu'une esquisse de « hiérarchie » informelle multipolaire se dessine timidement entre hommes d'affaires, en fonction des relations et réseaux personnels que chacun s'est localement constitué. En cas de conflit entre deux Libanais, par exemple, un troisième à l' « autorité » reconnue pourra dès lors faire office de médiateur.

La structure de la communauté d'affaires libanaise dans la RKI s'avère finalement être optimale. En effet, comme l'indique Ronald Burt, plus les séparations entre contacts structurellement non-redondants (c'est-à-dire les absences de liens forts entre groupes) – que l'auteur nomme *trous structuraux*[1065] – sont nombreux, plus l'exposition globale à de l'information utile est importante et plus les bénéfices à tirer du réseau sont conséquents[1066]. Or, les hommes d'affaires libanais s'organisent effectivement en une multitude de petits groupes autonomes, éloignés les uns des autres par des *trous structuraux*. Le premier avantage de cette structure concerne les investisseurs potentiels, qui peuvent bénéficier grâce à celle-ci d'une meilleure connaissance des opportunités à saisir : plus les groupes sont diversifiés dans la RKI, plus la connaissance globale du marché et de ses besoins est importante et plus les portes d'entrées sur celui-ci sont nombreuses. Le second avantage de la structure de la communauté libanaise réside dans son adéquation avec l'organisation sociale kurde et les pratiques clientélaires locales : elle permet un accès à un large panel d'autorités

[1064] BURT R., « The Social Structure of Competition », in Nitin Nohria (ed) et Robert Eccles (ed), *Networks and Organizations: Structure, Form, and Action*, Boston, Harvard Business School Press, 1992, p.76.
[1065] R. Burt caractérise des contacts de redondants lorsqu'ils mènent aux mêmes personnes et aux mêmes bénéfices informationnels. Ibid., p.65.
[1066] Ibid., p.65-67.

officielles et officieuses, quand des obstacles peuvent émaner d'une multitude d'acteurs politiques, administratifs et/ou économiques dans un parcours d'investissement. Les lieux de socialisation dans la RKI, tels que l'hôtel Rotana et les restaurants libanais, et les célébrations à caractère ethnique, en particulier pour la fête nationale du Liban du 22 novembre, jouent dès lors un rôle central dans l'entretien des liens faibles, et donc de possibles *ponts*, entre groupes d'hommes d'affaires. Ceux-ci sont en effet nécessaires à une exploitation efficace de ladite structure communautaire. Reste toutefois à savoir si, empiriquement, une solidarité structurelle est véritablement mise en place et, si oui, dans quelle mesure, et ce que cela pourrait signifier d'un point de vue théorique.

2. De la « minorité intermédiaire » aux *séjourneurs d'affaires intermédiaires*

Boris Adjemian note que le concept de « minorités intermédiaires » présente pour défaut une restriction de l'analyse au niveau d'entités collectives, passant ce faisant sous silence les dynamiques individuelles[1067]. Effectivement, chez les hommes d'affaires libanais de la RKI, des considérations économiques personnelles prennent souvent le dessus sur ce qui serait une « loyauté » ethnique. À la lumière de notre cas d'étude empirique, il nous parait alors propice de proposer une révision théorique de cette approche, entre collectivisme et individualisme, par une distinction opérée entre vie sociale et vie professionnelle des acteurs impliqués dans une migration d'affaires.

a) Une immigration entre solidarité sociale et individualisme professionnel

Lorsqu'elle évoque une assistance mutuelle et un traitement économique préférentiel entre *séjourneurs* sur la base de relations ethniques et régionales, E. Bonacich se réfère aux travaux de Paul Siu. Ce dernier semble toutefois plus modéré quant à l'établissement de cette solidarité lorsqu'il estime que les *séjourneurs* tendent à s'associer avec des membres de leur groupe ethnique. Ainsi, d'après lui, « quelles que soient les activités auxquelles le séjourneur peut participer, dans la communauté en général, dans la vie privée il a tendance à vivre éloigné des autochtones et à partager avec ses compatriotes le souci de préserver la culture natale[1068] ».

La conservation d'une culture natale par une association entre membres d'une même communauté et une ségrégation vis-à-vis de la société locale ne signifient pas systématiquement l'établissement

[1067] ADJEMIAN B., « Les Arméniens en Ethiopie, une entorse à la "raison diasporique" ? Réflexion sur les concepts de diaspora marchande et de minorité intermédiaire », *op.cit.*, p.111.

[1068] « *Whatever activities the sojourner may participate in, in the community at large, in private life he tends to live apart from the natives and to share with his countrymen in striving to maintain homeland culture* », traduction libre, SIU P., « The Sojourner », *op.cit.*, p.37.

d'une assistance mutuelle, comme suggéré par E. Bonacich. Le cas des hommes d'affaires libanais de la RKI constitue un bon exemple de cette non-relation de cause à effet dans le domaine professionnel : alors qu'il existe chez eux un sentiment d'unité « nationale », qu'ils se tiennent à l'écart de la vie sociale locale et qu'ils se confinent géographiquement dans les mêmes quartiers, les affaires restent pour eux les affaires. Leur unité ethnique ne signifie nullement la mise en place automatique d'une solidarité.

P. Siu opère d'ailleurs une distinction entre « la vie privée » et les activités effectuées « dans la communauté en général », ce que ne fait pas E. Bonacich. À l'échelle des hommes d'affaires libanais, cette distinction peut se traduire par une dichotomie activités sociales/activités d'affaires et, par extension, conduire à une différenciation entre réseaux sociaux et réseaux socio-économiques des acteurs. Certes, les premiers (famille, amis, communauté religieuse, etc.) peuvent se transformer en seconds, du fait de l'influence des pratiques sociale sur les activités économiques[1069], mais ce processus n'est pas automatique. C'est ainsi que, selon L. Dibiaggio et M. Ferrary, « la construction de liens sociaux forts et faibles de nature non économique au travers d'activités communautaires confère des liens sociaux *virtuels* à finalité économique[1070] ». Ces derniers sont activés – ou non – à la discrétion individuelle des acteurs.

Par défaut, les Libanais tendent à travailler avec d'autres Libanais, du fait de rencontres facilités par leurs liens communautaires (fréquentation des mêmes endroits, langue commune, etc.). Il s'agit alors plus d'opportunisme que de solidarité. Quelques cas d'entraides professionnelles, extérieures aux groupes d'amis, résultent toutefois sporadiquement de ces interactions, comme en témoigne l'assistance apportée par un grand groupe à un jeune entrepreneur : alors que ce dernier ne connait nullement son président, il le contacte pour obtenir des conseils quant à la construction d'une usine et obtient finalement qu'il lui fasse bénéficier d'une main d'œuvre et d'une ingénierie à titre gratuit, ainsi que de tarifs préférentiels qu'il a lui-même sur les matériaux et équipements[1071].

En général, la transformation du réseau social en réseau socio-économique n'a cependant pas lieu ou, si c'est le cas, reste aisément réversible. Tant bien même un Libanais travaille initialement avec l'un de ses compatriotes, s'il obtient une offre qui lui parait plus intéressante auprès d'un autre fournisseur il n'hésitera aucunement à en changer. Sauf cas exceptionnels, il n'existe pas non plus de réciprocité

[1069] GROSSETTI M., BES M.-P., « Encastrements et découplages dans les relations science-industrie », *Revue française de sociologie*, n°42-2, 2001, p.327-355.
[1070] DIBIAGGIO L, FERRARY M., « Communautés de pratique et réseaux sociaux dans la dynamique de fonctionnement des clusters de haute technologie », *op.cit.*, p.126.
[1071] Entretien avec I.B., partenaire dirigeant d'une usine de production de chips à Erbil, *op.cit.*

professionnelle, dans le sens où lorsqu'un acteur adopte les services d'un autre, celui-ci adopte à son tour ceux du premier dans une dynamique d'échanges qui serait *in fine* bénéfiques aux deux[1072].

En dehors des groupes d'amis, une importante différence est ainsi à marquer entre les relations qu'entretiennent les hommes d'affaires libanais à titre privé, d'une part, et à titre professionnel, d'autre part : « les Libanais ont deux visages : un jovial pour la vie sociale, l'autre agressif pour le travail[1073] ».

L'activation de leurs liens ethniques virtuels en liens faibles, voire parfois en liens forts, par les hommes d'affaires libanais est grandement facilitée par leur isolement familial et amical dans la RKI et leur besoin inhérent d'y nouer de nouvelles relations, même éphémères. Une certaine solidarité se met ainsi en place entre Libanais sur un plan social, permettant une meilleure intégration dans la région kurde. Cela permet de faire des rencontres en arrivant, de participer à des activités et, en cas de problème d'ordre personnel sur place, de bénéficier d'un certain soutien. En cas de conflit avec l'administration par exemple (procédure d'expulsion, privation de liberté, etc.), si son « protecteur » kurde n'est pas efficace et que ceux des membres de son groupe d'amis éventuel ne le sont pas plus, il est en général possible pour un Libanais de gagner accès aux contacts locaux des membres d'autres groupes afin de tenter de trouver une solution à son problème. Il s'agit de la « procédure » décrite lorsque a été évoquée la notion de *tertius*.

Dans le domaine professionnel, la situation est diamétralement opposée : « dans les affaires, il n'y a plus d'amis[1074] » en dehors des liens forts antérieurs à la migration. Plus qu'une absence de solidarité (priorité, réciprocité, etc.), c'est une compétition parfois intense, voire agressive, qui est à l'œuvre entre des acteurs aux objectifs semblables et opérant dans la même catégorie de biens et de services « globaux »[1075]. L'appartenance à un même groupe ethnique ne signifie pas non plus que les contrats passés entre Libanais soient correctement honorés, malgré le risque subséquent de circulation d'informations négatives au sein des réseaux. Le cas de factures non payées pour des prestations effectuées est ainsi, si ce n'est fréquent, du moins loin d'être exceptionnel.

[1072] Selon l'image que s'en font les hommes d'affaires libanais questionnés dans le cadre de cette enquête pour en avoir subi les conséquences, et même si cela reste donc à confirmer par une recherche dédiée, les hommes d'affaires turcs seraient beaucoup plus solidaires en affaires, privilégiant professionnellement leurs compatriotes. Détenteurs d'un marché, ils l'attribueraient ainsi systématiquement à d'autres ressortissants turcs.

[1073] Entretien avec N.A.H., directeur de restaurant à Erbil, *op. cit.*

[1074] Entretien avec E.R., directeur et partenaire dans un chaine de restauration libanaise en Irak, *op.cit.*

[1075] Nous a par exemple été mentionnée le démarchage d'entreprises étrangères par des Libanais, dans le but qu'elles devancent et empêchent une autre compagnie libanaise de s'installer sur un crédo donné, des offres à prix cassés ultérieures à la signature d'un contrat par un Libanais, afin que ce dernier réduise ses marges ou perde le marché, etc.

Dans la RKI, les relations entre hommes d'affaires libanais s'inscrivent finalement dans trois catégories de réseaux concentriques : un réseau ethnique, un réseau social et un réseau socio-économique. Le premier, très large puisque réunissant l'ensemble des membres du groupe ethnique, reste virtuel en ce que les liens qui le composent ne sont que potentiels. Les deux autres présentent pour leur part un intérêt particulier en termes de pratiques de solidarités. Le réseau social, résultat de l'activation des liens potentiels du réseau ethnique, est en effet régi par une solidarité mécanique, au sens qu'en donne Emile Durkheim, à savoir qu'elle se fonde sur une similitude de comportements et une identité commune. Partager une même expérience, être dotés de références communes et être confrontés aux mêmes difficultés rapproche les Libanais. Le réseau socio-économique est quant à lui structuré par une solidarité organique, conçue par E. Durkheim comme une coopération entre individus sur la base d'une complémentarité d'activités et de fonctions[1076].

Quand la solidarité mécanique existante chez les Libanais de la RKI rentre dans le paradigme des « minorités intermédiaires », le principe de solidarité organique les en éloigne. La différence observée entre la théorie et notre cas empirique émane très certainement du lien de causalité entre migration et affaires. Chez E. Bonacich, les affaires résultent de la migration, tandis que chez les Libanais c'est la migration qui résulte des affaires (du moins de la volonté de faire des affaires). Le point d'entrée de l'analyse diffère et l'importance de ce point est fondamentale.

Dans l'approche théorique, l'aspect social prime. Les acteurs immigrés se solidarisent sur une base ethnique, le caractère temporaire de leur migration ne les incitant pas à développer des relations durables avec la société-hôte mais au contraire à maintenir leurs liens communautaires. Ils réinvestissent alors cette solidarité dans le domaine professionnel, par une coopération : la mise en commun de capitaux, de compétences et de forces de travail permet de compenser leurs faibles ressources personnelles et ainsi de créer des entreprises[1077]. Solidarités mécanique et organique semblent ici ne faire qu'une. Les conflits auxquels ils font face localement, en termes de clientèle, d'affaires et de main-d'œuvre, contribuent ensuite à renforcer d'autant plus leurs solidarités internes[1078].

Chez les hommes d'affaires libanais de la RKI, c'est l'aspect professionnel qui prime. Arrivés dans leur territoire d'accueil en bénéficiant déjà individuellement de toutes les ressources nécessaires au développement de leurs activités professionnelles, seul but de leur migration, la coopération de leurs

[1076] La différence entre solidarité mécanique et solidarité organique est conceptualisée dans DURKHEIM E., *De la division du travail social*, 8e édition (1ère édition en 1893), Paris, Presses Universitaires de France, 2013.
[1077] BONACICH E., « A Theory of Middleman Minorities », *op.cit.*, p.586.
[1078] Ibid., p.589-592.

pairs – sous forme de solidarité organique – ne constitue pas pour eux une nécessité. Étant toutefois engagés dans une migration temporaire, et n'étant donc pas socialement intégrés auprès des Kurdes, leurs liens communautaires constituent pour eux un canal privilégié de socialisation. C'est en ce sens que se met en place une solidarité sociale mécanique, parfaitement distincte de toute solidarité organique professionnelle. Les liens communautaires n'étant pas réinvestis dans le domaine des affaires, où les besoins sont nuls, ils prennent principalement la forme d'un réseau de confort. Celui-ci reste entre autres limité par la faible étendue de la vie privée des Libanais dans la RKI : inscrits dans une ubiquité résidentielle, ils s'y concentrent sur leurs affaires et réservent au maximum leurs activités sociales à leur retour au Liban.

Dans l'ensemble, alors que les membres des « minorités intermédiaires » s'organisent autour d'une solidarité forte, dans la description qu'en fait E. Bonacich, les Libanais de la RKI s'inscrivent dans une situation de solidarité limitée. Or, comme le montre Mark Granovetter lorsqu'il se penche sur la création d'entreprises à travers une étude sur des réseaux ethniques à Java, aux Philippines et à Bali[1079], une trop forte solidarité peut être détrimentaire au développement des affaires, alors qu'une solidarité limitée est optimale en ce qu'elle combine les avantages de la confiance et des relations marchandes. Ce faisant, l'auteur s'inscrit en accord avec le rôle des *trous structuraux* dans l'efficacité des réseaux tel que décrit par R. Burt[1080]. Quand ce qui importe aux membres des « minorités intermédiaires » dans leur territoire d'accueil est l'organisation de leur vie au sens large, la priorité des hommes d'affaires libanais est de développer leurs affaires au mieux, par une diminution des coûts et par l'exploitation de nouveaux débouchés pour leurs prestations.

La solidarité limitée des Libanais – combinaison d'une communauté numériquement réduite, d'une distribution en « groupes » et d'une distinction entre activités privées et activités professionnelles – leur est donc particulièrement favorable dans leur migration d'affaires. Ils bénéficient en effet à la fois d'une bonne connaissance du marché et d'une intégration facilitée dans la RKI, tout en conservant une marge de manœuvre complète quant au fonctionnement et au développement de leurs entreprises.

Une importante limite dans les travaux d'E. Bonacich sur les « minorités intermédiaires » réside justement dans le fait qu'elle prend comme prérequis le caractère temporaire de leur migration, sans fournir d'explication autre que son existence observée et sans envisager qu'il puisse s'agir de

[1079] GRANOVETTER M., « The Economic Sociology of Firms and Entrepreneurs » in Alejandro Portes (ed), *The Economic Sociology of Immigration: Essays on Networks, Ethnicity, and Entrepreneurship*, New York, Russell Sage Foundation, 1995, p.128-165.
[1080] BURT R., « The Social Structure of Competition », *op.cit.*, p.65-67.

stratégies individuelles cumulées (qui peuvent donc varier) dans un contexte multi-dimensionnel. La forme et les modalités que prend la migration des hommes d'affaires libanais dans la RKI dépendent en effet aussi bien de micro-facteurs (ressources financières, discrimination, connaissances et réseaux, etc.) que de macro-facteurs (politiques, légaux, institutionnels et économiques). En cela, elle n'est pas sans rappeler l'approche théorique d'encastrement mixte développée notamment par Roger Waldinger, Howard Aldrich et Robin Ward[1081]. Avec cette dernière, les auteurs offrent un cadre d'analyse formé de trois composantes : des structures d'opportunités (état du marché et accessibilité aux opportunités d'affaires), des caractéristiques de groupe (degré d'adaptation à la société locale et ressources mobilisables) et des stratégies ethniques (adaptation des immigrants aux ressources disponibles dans les structures d'opportunités)[1082].

Suite à la guerre d'Irak de 2003, les hommes d'affaires libanais bénéficient effectivement d'une ouverture du marché de la RKI, celui-ci étant alors en pleine croissance, en besoin d'acteurs étrangers et doté d'une législation favorable aux investissements (structures d'opportunités). Leurs réseaux sociaux et professionnels leur permettent d'obtenir une information rapide quant aux opportunités nombreuses que leurs ressources de classe et ethniques leur permettent de saisir, malgré une société locale qui leur reste difficilement intégrable (caractéristiques de groupe). Bénéficiant des mêmes ressources et évoluant dans un même contexte, les hommes d'affaires libanais adoptent individuellement et en parallèle des stratégies similaires, à savoir un investissement dans la même niche des biens et services « globaux » (stratégies ethniques). Ils adoptent également des comportements semblables en dehors de leurs activités économiques, en fréquentant par exemple les mêmes établissements[1083].

Alors qu'E. Bonacich reproche à R. Waldinger et à ses co-auteurs une vision pro-capitaliste de leurs travaux, dans laquelle le processus social ne serait que simple résultat d'une rencontre entre offre et demande (les structures d'opportunités représentant une demande en termes d'affaires et les caractéristiques de groupes se référant à l'offre)[1084], c'est effectivement cette configuration qui prime chez les hommes d'affaires libanais de la RKI. D'un côté, alors que la région gagne en centralité et

[1081] WALDINGER R., ALDRICH H., WARD R., et associés, *Ethnic Entrepreneurs: Immigrant Business in Industrial Societies*, *op.cit.*

[1082] Notons que ce cadre d'analyse rappelle la vision de H. Blalock pour qui « une combinaison de circonstances » et « un patrimoine culturel » résulte sur l'occupation de « niches professionnelles particulières ». BLALOCK H., *Toward a Theory of Minority-Group Relations*, *op.cit.*, p.79.

[1083] Sur ce dernier point, A.K., propriétaire d'un restaurant à Erbil (op.cit), témoigne par exemple : « On pourrait croire que les Libanais sortent toujours ensemble, mais ce n'est pas vrai. Chacun a ses groupes d'amis, comme tout le monde, mais ça s'arrête là. Si on regarde les options qui existent à Erbil, d'un point de vue de la qualité, de la sécurité, etc., c'est très limité. Donc on se retrouve souvent au même endroit, mais ce n'est pas spécialement par choix, c'est parce qu'il n'y a nulle part d'autre où aller ».

[1084] BONACICH E., « The Other side of Ethnic Entrepreneurship: A Dialogue with Waldinger, Aldrich, Ward and Associates », *International Migration Review*, vol.27, n°3 (automne), 1993, p.687-688.

que son économie se développe rapidement, elle cherche à développer la présence des investisseurs étrangers en son sein pour renforcer sa position internationale et pour combler un manque de productivité locale liée à sa structure socio-politique interne. De l'autre côté, les hommes d'affaires à la recherche de profits économiques souhaitent bénéficier de nouvelles opportunités. Leur rencontre bénéficie aux deux.

Selon E. Bonacich, les entrepreneurs ethniques, sous forme de « minorité intermédiaire », constituent plutôt une arme aux mains de la classe gouvernante dont ils poursuivent les buts. Ils participent ainsi à un système social oppressif[1085]. Dans la RKI, la présence des hommes d'affaires libanais bénéficie effectivement surtout aux élites locales : au-delà d'une offre de biens et de services « globaux » qu'elles seules – hormis les étrangers – sont en mesure de consommer, ils renforcent à la fois leur position économique, par le biais de partenariats privés particulièrement lucratifs, et leur position politique, en finançant indirectement les partis et en participant à la reconnaissance populaire dont elles jouissent du fait du développement économique rapide de la région. Ainsi, les Libanais sont de fait intégrés dans un système qui maintient la population locale sous le joug de sa classe dominante. Dans le même temps, le développement général de l'économie kurde auquel ils participent bénéficie également aux non-élites par une amélioration globale de leur niveau de vie (augmentation des salaires, développement des infrastructures routières et électriques, meilleurs soins médicaux, etc.).

Le débat entre E. Bonacich, d'un côté, et R. Waldinger et ses co-auteurs, de l'autre, repose en réalité sur un même niveau d'approche de l'entrepreneuriat ethnique, à savoir l'explication des dynamiques à l'œuvre au sein d'une population immigrante une fois, et une fois seulement, qu'elle est installée. Pour l'une, la création d'entreprises au sein d'une population immigrée est souhaitée et favorisée par la classe dirigeante locale qui souhaite l'exploiter à ses fins[1086], pour les autres, elle est le résultat naturel du processus de migration lui-même[1087]. Ces auteurs étudient donc, et opposent leurs points de vue, sur les raisons qui conduisent des personnes déjà immigrées à s'orienter vers une activité entrepreneuriale. C'est ce que nous avons qualifié d' « affaires dans la migration ». Or, comme nous l'avons vu, le cas des hommes d'affaires libanais ne rentre pas dans ce cadre. Exception faite d'un nombre restreint d'employés qui se lancent dans l'aventure entrepreneuriale après une expérience dans la RKI, la décision d'ouverture d'entreprises est préalable à toute migration et ne peut donc être expliquée par des facteurs postérieurs à celle-ci. C'est la « migration dans les affaires ». Cette dernière est compatible à la fois avec la recherche d'un équilibre entre une offre et une demande,

[1085] BONACICH E., « The Other side of Ethnic Entrepreneurship: A Dialogue with Waldinger, Aldrich, Ward and Associates », *op.cit.*, p.689-690.
[1086] Ibid., p.691.
[1087] WALDINGER R., « The Two Sides of Ethnic Entrepreneurship », *International Migration Review*, vol.27, n°3 (automne), 1993, p.697.

raison de la migration, et avec la participation aux intérêts de la classe dominante locale, conséquence des affaires elles-mêmes.

Plus récemment, Thierry Volery articule théoriquement l'aspect ethnique (les structures d'opportunités, caractéristiques de groupe et stratégies ethniques de R. Waldinger) et l'aspect entrepreneurial (reconnaissance, évaluation et exploitation de l'opportunité) du processus de création d'entreprises chez les immigrants[1088]. Son approche présente l'avantage d'expliquer à la fois l'individualité des chefs d'entreprises libanais dans la RKI (la reconnaissance, l'évaluation et l'exploitation des opportunités étant individuelles) et l'apparente similarité de leurs comportements et stratégies (les structures d'opportunités et leurs caractéristiques de groupes étant communes). Tout comme celle de ses prédécesseurs, elle se limite toutefois à l'explication de la création d'entreprises en contexte d'immigration, dans le sens où des individus employés dans leur territoire d'accueil y acquièrent les ressources et le capital nécessaires au lancement de leurs affaires puis décident dans un second temps de s'établir à leur compte[1089].

L'incorporation des hommes d'affaires libanais dans la RKI, à savoir leurs interactions avec la société kurde et leur structuration communautaire interne dans une situation d'immigration initiée par un processus d'innovation de marché, nous permet de réfléchir à une formulation théorique nouvelle. Celle-ci prend en compte les avantages et les inconvénients des approches existantes, à partir de nos données empiriques, et doit permettre d'effectuer des comparaisons et d'engager des discussions ultérieures à partir de travaux « situés » dans des contextes différents. C'est ainsi qu'apparait la figure décontextualisée de *séjourneurs d'affaires intermédiaires*. Cette hypothèse théorique que nous formulons, à la portée relative, doit ainsi permettre d'apporter une éventuelle approche complémentaire aux modèles existants.

b) **Figure théorique des séjourneurs d'affaires intermédiaires**

Jeune économie émergente, economic gap *et déficit de production*

Nous envisageons ici le cas où, consécutivement à une fin de crise (guerre civile, hostilités étrangères, etc.) et/ou à une disponibilité nouvelle en ressources (qu'elles soient naturelles, sociales, monétaires, etc.), certains pays/territoires, entament un processus de développement. Ces jeunes économies en voie d'émergence, parfois qualifiées aujourd'hui de « marchés frontières », se

[1088] VOLERY T., « Ethnic entrepreneurship: a theoretical framework », *op.cit.*
[1089] Ibid., p.37.

caractérisent par leur récente « capacité à offrir les produits qui sont demandés sur le marché mondial[1090] ». Leur attractivité sur les hommes d'affaires internationaux – acteurs économiques en mesure d'être plus efficaces que les autochtones sur les marchés nécessitant de l'objectivité et des relations impersonnelles[1091] et sur ceux requérant des qualifications et savoir-faire spécifiques non, ou encore trop peu, présents localement – est conditionnée à une possible circulation des biens, des personnes et des capitaux à travers leurs frontières. Elles ne doivent donc pas/plus être soumises à des mesures restrictives extérieures, tel un embargo, et leurs autorités doivent s'accorder sur les modalités légales et administratives locales nécessaires à cette circulation.

Durant sa phase de transition vers une économie développée, la société connait une période durant laquelle l'inégalité de distribution des richesses entre ses membres croît[1092]. Sa structuration verticale est ainsi temporairement renforcée, laissant apparaitre en son sein un *economic gap*[1093] autours d'un *status gap,* tels que décrits par I.D. Rinder[1094]. Dans un contexte mondialisé compétitif, des dépenses dans le secteur de l'éducation peuvent certes contribuer à limiter la fracturation économique, mais la conduite de programmes de protection sociale s'articule souvent avec des pratiques de lobbying politique et de clientélisme[1095]. C'est ainsi que, servant les intérêts de la classe dominante en participant indirectement à la polarité de la société, les investisseurs et acteurs économiques étrangers peuvent être considérés, d'après la formulation d'E. Bonacich, comme instruments d'oppression[1096].

Une politique paternaliste peut également être menée par les dirigeants locaux et les pratiques clientélaires peuvent se voir moraliser. Une collaboration conditionnée se met ainsi en place entre gouvernants et gouvernés, où une population de *clients* obtient des privilèges et prestations multiples, qu'elle considère légitimes, de la part des *patrons* locaux qu'elle soutient en retour. Outre l'attribution de services sociaux, dans les domaines de la santé et de l'éducation notamment, l'emploi public peut ainsi être distribué à grande échelle sur une base rétributive. Lorsque les conditions

---

[1090] HAUDEVILLE B., « L'émergence : une interprétation en termes d'économie de la connaissance », *Mondes en développement*, vol.2, n°158, 2012, p.14.

[1091] PARK R., « The Nature of Race Relations », in Les Back (ed) et John Solomos (ed), *Theories of Race and Racism: A Reader*, New York, Routledge (1e edition de l'article dans E.T. Thompson (ed), *Race Relations and the Race Problem*, Durham, Duke University Press, 1939), 2000.

[1092] GREENWOOD J., JOVANOVIC B., « Financial Development, Growth, and the Distribution of Income », *Journal of Political Economy*, vol.98, n°5 (octobre), 1990, p.1076-1107. Pour une discussion beaucoup plus détaillée sur les inégalités de richesse dans les pays les moins développés, voir notamment CHAN S., « Income Inequality among LDCs: A Comparative Analysis of Alternative Perspectives », *International Studies Quarterly*, vol.33, n°1,mars, 1989, p.45-65.

[1093] Pour rappel, l'*economic gap* dont il est question ici va au-delà d'une différence de revenus. Voir NOORI N.N., *Faces of Economic Inequality in the Iraqi Kurdistan (2004-2010): The Role of Regulation*, *op.cit.*, p.21.

[1094] RINDER I., « Strangers in the Land: Social Relations in the Status Gap », *op.cit.*

[1095] RUDRA N., « Openness, Welfare Spending, and Inequality in the Developing World », *International Studies Quarterly*, vol.48, n°3, septembre, 2004, p.683–709.

[1096] BONACICH E., « The Other side of Ethnic Entrepreneurship: A Dialogue with Waldinger, Aldrich, Ward and Associates », *op.cit.*, p.689-690.

démographiques (population restreinte) et de ressources (disponibles en grande quantités) nécessaires sont remplies, c'est parfois jusqu'à toute la population autochtone qui bénéficie ce faisant d'une rente publique. Le secteur privé perd de ce fait mécaniquement en attractivité et offre des opportunités aux acteurs économiques étrangers en d'autant plus grand nombre que ces derniers doivent compenser son *déficit de production* local. Ils peuvent dès lors être considérés comme servant à la fois les intérêts des dirigeants et ceux des dirigés : les premiers bénéficient directement des investissements, s'accaparant une partie des richesses générées par le biais de taxes (sphère politique) et/ou de partenariats (sphère économique privée), et les seconds en bénéficient indirectement, par une valorisation des prestations et services dont ils bénéficient (voire éventuellement par une fierté nationale renforcée) du fait de la croissance économique locale à laquelle les investissements étrangers contribuent.

Une innovation de marché

Lorsqu'ils bénéficient des ressources favorables à la saisie de nouvelles opportunités économiques (circulation d'informations sur ces opportunités, qualifications, savoir-faire, technologies, etc.), des hommes d'affaires étrangers tendent à migrer, dans une logique d'innovation de marché, vers les territoires en quête d'investissements. Alors que dans les économies les moins développées, sans ressources monétaires ou naturelles (ou aux ressources nullement réinvesties localement), les besoins sont importants mais les moyens alloués sont trop faibles pour attirer significativement les investisseurs étrangers, et alors que dans les économies développées, les moyens financiers sont importants mais la compétition est forte, les marchés en début de développement présentent pour eux plusieurs atouts. Leur taux de croissance est élevé, les capitaux à mobiliser sont faibles comparativement à ceux nécessaires dans une économie développée et, face au peu d'alternatives existantes, il n'est nul besoin de compter parmi les meilleurs dans son domaine pour réussir. S'insérant dans les interstices économiques laissés vacants entre dirigeants et dirigés, ils deviennent *séjourneurs d'affaires* ***intermédiaires***[1097].

La création d'entreprises constitue pour ces acteurs économiques un motif de migration et ne résulte pas *a posteriori* d'un manque d'emplois accessibles aux étrangers dans le territoire de destination[1098].

[1097] Rappelons au passage que, pour I. Light, les « minorités intermédiaires » s'inscrivent pour leur part dans des contextes du « Tiers-Monde ». LIGHT I., BONACICH E., *Immigrant Entrepreneurs: Koreans in Los Angeles, 1965-1982*, *op.cit.*, p.17.

[1098] Il existe toute une littérature posant pour hypothèse la discrimination comme source de création d'entreprises par les immigrés. Certains auteurs, tels R. Waldinger, H. Aldrich et R. Ward estiment que la création d'entreprises constitue une alternative à l'exclusion des immigrés du secteur de l'emploi. Voir WALDINGER R., ALDRICH H., WARD R., et associés, *Ethnic Entrepreneurs: Immigrant Business in Industrial Societies*, *op.cit.* I. Light propose pour sa part une série de désavantages auxquels peuvent être confrontés les immigrés dans leur territoire d'accueil, en termes de

Si, dans quelques cas, la migration précède toutefois les affaires, la création d'entreprise résulte d'un succès professionnel rencontré sur place et non d'une réaction face aux discriminations locales. La migration de ces hommes et femmes reste donc conditionnée à une situation qui leur soit personnellement plus favorable qu'ailleurs en termes de gains potentiels, la destination leur étant perçue comme optimale à un instant t. L'attrait économique d'un territoire n'est pour eux que relatif, en ce qu'il dépend non seulement de ses propres caractéristiques mais également de l'existence d'autres opportunités éventuelles à saisir dans des aires géographiques différentes, de la connaissance que ces acteurs en ont et de la capacité (physique, légale et psychologique) de ces derniers à les saisir.

Une migration économique temporaire

Alors que le contexte politique, économique et social de leur territoire de destination constitue le fondement de la migration des (futurs) chefs d'entreprises, les enjeux sociaux locaux (oppression d'un groupe par un autre, ou au contraire collaboration entre dirigeants et dirigés) leur importent peu : leur fonction – ou leur objectif, selon que l'on se place du côté de la demande (pays d'accueil) ou de l'offre (hommes d'affaires) – est simplement de s'insérer dans l'*economic gap* et/ou le vide productif sans interférer dans le *status gap*. Le statut des *séjourneurs* ***d'affaires*** *intermédiaires* est purement professionnel dans leur société hôte : immigrant dans ce cadre, ils ne sont pas socialement intégrés et, outre leur nationalité d'origine, leur identité s'y confond avec leur profession. De plus, pour des raisons pouvant être elles aussi économiques (coût de la vie dans le pays d'accueil), politiques (autorisations de séjour) et sociales (scolarité des enfants, qualité des institutions de santé et de loisirs, etc.), leurs familles sont incitées à ne pas les accompagner physiquement dans leur migration. L'essentiel de leur vie privée reste donc dans leur pays d'origine : quand la facette *affaires* de leur personne migre, la facette sociale époux/épouse, père/mère, etc. ne franchit pas la frontière.

Dotés d'un rôle économique important, mais sans consistance sociale, dans leur nouvelle zone géographique, les hommes d'affaires expatriés bénéficient de forts revenus (pouvant grandement dépasser ceux du groupe dirigé/dominé) tout en restant vierges de pouvoir politique. Leur présence

---

ressources et de marché de l'emploi, et leurs conséquences possibles sur leurs activités professionnelles. Voir LIGHT I., « The Ethnic Economy », in Neil Smelser (ed) et Richard Swedberd (ed), *The Handbook of Economic Sociology* (2nd edition), Princeton, Princeton University Press, 2005, p.650-677. Simon Parker distingue pour sa part une discrimination à l'emploi, une discrimination sur le marché du crédit et une discrimination des consommateurs. Voir PARKER S., *The Economics of Self-Employment and Entrepreneurship*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

reste ainsi dépendante de la bonne volonté de la classe dominante locale[1099] (besoin d'une autorisation de résidence, risques de montée du protectionnisme et de politique de nationalisation, etc.) en plus d'être soumise aux incertitudes géopolitiques (possible conflit interne et/ou externe, etc.) et structurelles (mouvements des prix, transparence faible, etc.) liées à un investissement sur un jeune marché émergent.

Immigrant dans le seul cadre de la création et du développement d'entreprises tant que la situation leur est économiquement profitable (migration dans les affaires plutôt qu'affaires dans la migration), et au regard des risques auxquels ils sont confrontés, il est convenu pour les hommes d'affaires étrangers que leur présence dans leur territoire d'accueil n'a qu'une vocation temporaire (même si plus ou moins longue), qu'ils ne s'inscrivent que dans un simple *séjour*. Ils conservent dès lors de nombreux liens avec leur pays natal et leurs proches qui y résident, dans ce que B. Lututala nomme une ubiquité résidentielle[1100], et s'inscrivent, quand les conditions le permettent (proximité géographique, infrastructures de transport international adéquat, etc.) dans une migration circulaire : les allers-retours entre pays d'origine et pays de migration se multiplient tant que possible[1101].

Une stratégie d'optimisation des profits

Conscients de la limite temporelle de leur présence dans le territoire hôte, les *séjourneurs d'affaires intermédiaires* cherchent à optimiser leurs profits sur le court terme. Pour cela, ils n'hésitent pas à limiter leur train à vie personnel, à se « priver » temporairement, pour reprendre l'analyse d'E. Bonacich[1102]. Ou, plus exactement, ils n'hésitent pas à se priver *spatialement* : dans leur territoire d'accueil, ils limitent au maximum leurs dépenses et réservent l'utilisation de leurs économies à leur pays d'origine (en perspective de leur retour, bien entendu, donc différé dans le temps, mais également pour l'entretien présent de leur famille qui n'a pas migré). Sur le plan professionnel, plus peut-être que d'opter pour des investissements rapidement et aisément rapatriables, comme proposé une nouvelle fois par E. Bonacich dans le cas des « minorités intermédiaires »[1103], ou de minimiser les risques[1104], d'une manière générale, ils s'engagent dans des activités à forte valeur ajoutée. C'est ainsi que, inscrits dans les marchés internationaux, ils privilégient une offre de produits et services dits « globaux », c'est-à-dire aux caractéristiques, à la qualité mais aussi et surtout aux prix similaires à

[1099] BLALOCK H., *Toward a Theory of Minority-Group Relations*, *op.cit.*, p.81,84.
[1100] LUTUTALA B., « L'ubiquité résidentielle des migrants congolais », *op.cit.*
[1101] Sur les conditions que doit remplir une migration pour être considérée comme circulaire, voir notamment FARGUES P., "Circular Migration: Is it relevant for the South and East of the Mediterranean?", *op.cit.*
[1102] BONACICH E., « A Theory of Middleman Minorities », *op.cit.*, p.585.
[1103] Ibid.
[1104] ROSENZWEIG M.R., « Risk, implicit contracts and the family in rural areas of low-income countries », *The Economic Journal*, vol.98, n°393, décembre, 1988, p.1148-1170.

ceux disponibles dans les pays développés[1105]. C'est ce qui constitue leur seconde caractérisation d'*intermédiaires*, en l'occurrence intermédiaires fonctionnels entre le marché « global » et le marché de leur territoire d'accueil. Ce choix permet également un gain de temps précieux, en ce qu'il leur évite d'effectuer une étude du segment « local » de ce dernier. Les modes de consommation de produits locaux par la société hôte peuvent en effet être difficiles à cerner pour un étranger, celui-ci devant dès lors se projeter sur un temps plus long s'il souhaite en maitriser les us et coutumes.

Des caractéristiques de groupe/ethniques

Évoluant dans un contexte circonstancié (environnement politique, économique, social, légal et institutionnel à un moment t), correspondant aux « structures d'opportunité » de R. Walginger, H. Aldrich et R. Ward (la dimension dynamique de ces structures est soulignée par Robert Kloosterman et Jan Rath[1106]), la situation socio-économique particulière des *séjourneurs d'affaires intermédiaires* résulte de stratégies professionnelles élaborées sur la base de « caractéristiques de groupe »[1107]. Les immigrants ne sont en effet pas tous placés sur un pied d'égalité en fonction de leurs origines. Des hommes d'affaires issus d'un pays à faible croissance économique et aux marchés saturés ont par exemple plus tendance à migrer vers des territoires à forte croissance économique et aux marchés en besoin d'investissements, que l'inverse. Un territoire peut ainsi attirer les ressortissants d'un pays, sans susciter d'intérêt pour ceux d'un autre aux conditions économiques plus avantageuses. Un individu s'engage en effet dans une migration lorsque sa situation ne lui parait pas satisfaisante, son niveau de vie initial fixant alors ses exigences à l'étranger. Or sa situation individuelle est influencée par des données sociales et culturelles collectives : qualité de l'éducation nationale, relations de dépendance à l'État, etc. Quand les ressortissants de pays sous-développés, aux faibles ressources et sans mécanismes de protection sociale, peuvent être enclins à occuper des fonctions subalternes dans leurs territoires de destination, ceux issus de pays plus privilégiés sont en quête de positions socio-professionnelles supérieures.

Pour être efficaces, les *séjourneurs d'affaires intermédiaires* doivent se positionner et occuper l'*economic gap*/le vide productif tant que celui-ci existe, c'est-à-dire avant qu'il ne soit occupé par d'autres hommes d'affaires étrangers et/ou avant que la classe sociale dominée ne se développe suffisamment pour en prendre possession. Puisque la migration requiert de l'information, des liens

[1105] KHANNA T., PALEPU K., *Winning in Emerging Markets: A Road Map for Strategy and Execution*, *op.cit.*, p.38.
[1106] KLOOSTERMAN R., RATH J., « Immigrant entrepreneurs in advanced Economies: mixed embeddedness further explored », *op.cit.*, p.192.
[1107] Selon R. Waldinger, H. Aldrich et R. Ward, l'articulation de structures d'opportunités et de caractéristiques de groupe résulte sur des stratégies dites ethniques. WALDINGER R., ALDRICH H., WARD R., et associés, *Ethnic Entrepreneurs: Immigrant Business in Industrial Societies*, *op.cit.*, p.21-48.

préalablement entretenus avec la société hôte constituent un avantage en permettant une prise de connaissance rapide des opportunités offertes. Dès que les plus précurseurs pénètrent le marché, une bonne communication au sein des réseaux personnels favorise rapidement une dynamique ethnique dans l'occupation de l'espace économique disponible. La transmission d'informations, condition nécessaire au succès collectif, constitue de ce fait la troisième facette du caractère *intermédiaire* – organisationnel cette fois – de ces hommes d'affaires. Cette dimension ethnique de la migration est ensuite renforcée par la réceptivité de la société d'accueil, laquelle peut être influencée par des critères culturels, par une association collective du groupe d'immigrants à des éléments historiques et politiques plus ou moins favorables, etc. L'éventuelle utilisation de leur langue maternelle au travail parachève enfin le caractère ethnique de leurs activités[1108].

Les *séjourneurs d'affaires intermédiaires* sont donc des hommes d'affaires étrangers qui, dans un contexte local et international donné, savent mobiliser leurs ressources non seulement humaines et matérielles (qualifications, savoir-faire, capitaux, etc.) mais aussi culturelles et ethniques (attitudes, valeurs, informations, solidarité, etc.) afin de s'immiscer avec succès dans les lacunes de l'économie du pays hôte. Usant de stratégies identiques, dans l'optique d'y optimiser leur séjour professionnel temporaire, ils tendent également à agir de manière similaire dans le domaine privé, comme dans le choix de leur lieu de résidence, de leurs activités de loisirs, etc. Confrontés à une société pouvant présenter des valeurs et des pratiques différentes de celles dont ils sont coutumiers, et soumis en sus à une même discrimination, ils se représentent d'ailleurs eux-mêmes comme faisant partie d'un groupe « ethnique » distinct, avec ses caractéristiques et ses codes propres[1109]. Rappelons cependant, comme le fait Peter Aspinall[1110], et comme l'intègre d'ailleurs avant lui Robert Pütz dans sa révision du modèle interactif de Roger Waldinger[1111], que l'ethnicité reste toutefois subjective, soumise à un ensemble de représentations dans un contexte, en un lieu et à un moment donnés**.** Les mêmes acteurs peuvent s'auto-représenter (face interne de la frontière ethnique décrite par D. Juteau[1112]), et se représenter la société majoritaire au sein de laquelle ils évoluent (face externe), de manière différente selon les circonstances.

[1108] Pour Jeffrey Reitz, les travailleurs s'inscrivent dans une économie ethnique dès lors qu'ils parlent leur langue natale au travail. REITZ J., *The Survival of Ethnic Groups*, Toronto, MacGraw-Hill, 1980, p.154-156.
[1109] Sur la « double face » des frontières ethniques, à savoir les similitudes internes au groupe et les différenciations établies avec l'extérieur, voir JUTEAU D., *L'ethnicité et ses frontières*, *op.cit.*
[1110] ASPINALL P., « Approaches to developing an improved crossnational understanding of concepts and terms relating to ethnicity and race », *op.cit.*
[1111] PÜTZ R., « Culture and Entrepreneurship - Remarks on Transculturality as Practice », *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, vol.94, n°5, 2003, p.554–563.
[1112] JUTEAU D., *L'ethnicité et ses frontières*, *op.cit.*

Des acteurs économiques avant d'être acteurs ethniques

L'ensemble des points communs présentés par les acteurs aux origines communes sont sans doute ce qui explique pourquoi ils sont collectivement désignés par l'appellation « minorité » dans l'approche théorique des « minorités intermédiaires ». Aussi nombreux soient-ils, ces points communs ne permettent toutefois pas de faire des hommes d'affaires en question une entité collective unie dans leur territoire d'accueil. Leurs choix identiques, faits parallèlement, restent en effet personnels et ne résultent pas systématiquement sur une solidarité et un traitement économique préférentiel ethnique. Acteurs économiques avant tout, comme suggéré par Jan Rath et Robert Kloosterman, leurs caractéristiques ethnoculturelles ne représentent qu'un facteur d'influence parmi d'autres dans la détermination de leurs actions[1113]. Opérant dans les mêmes domaines d'activités, avec des stratégies communes, ils se trouvent au contraire dans une situation de forte compétition professionnelle[1114] et seule une solidarité organique, fondée sur une complémentarité quant à un objectif commun, peut éventuellement les lier sur un plan professionnel. Or, les moyens nécessaires à l'ouverture d'une affaire étant généralement réunis en amont de la migration, une mise en commun des ressources, comme décrite par Min Zhou[1115], ou la formation d'associations de crédit informelles, mentionnée par Ivan Light et Edna Bonacich[1116], s'avèrent non nécessaires. De plus, le groupe social dominant de la société hôte contrôlant les tenants et les aboutissants du commerce local, c'est avec les membres de ce dernier, plutôt qu'entre eux, que les hommes d'affaires étrangers ont dès lors tendance à, si ce n'est l'obligation de, s'allier.

Dans des jeunes marchés émergeants, aux caractéristiques analogues à celles des « pays les moins développés » (*Least Developed Countries*) étudiés par Janet Landa, en ce que l'exécution formelle des contrats légaux y reste incertaine du fait d'une institution judiciaire balbutiante, la stratégie des *séjourneurs d'affaires intermédiaires* diffère donc de celle des entrepreneurs qu'a identifiée l'économiste canadienne : plutôt que de « favoriser les parents par rapport aux non-parents, les

[1113] RATH J., KLOOSTERMAN R., « Outsiders' Business: A Critical Review of Research on Immigrant Entrepreneurship », *International Migration Review*, vol.34, n°3 (automne), 2000, p.669-670.

[1114] Jan Rath remet également en question la suggestion commune d'E. Bonacich et de R. Waldinger selon laquelle une forte cohésion dans les communautés ethniques résulte de solidarités et de soutiens internes mutuels. D'importantes compétitions apparaissent selon lui avec le temps au sein des groupes ethniques du fait de leur occupation des mêmes niches. RATH J., « A game of ethnic musical chairs? Immigrant businesses and the formation and succession of niches in the Amsterdam economy », in Sophie Body-Gendrot (ed) et Marco Martiniello (ed), *Minorities in European Cities. The Dynamics of Social Integration and Social Exclusion at the Neighbourhood Level*, Houndmills, Basingstoke, Hampshire, Macmillan Press, 2000, p.26-43.

[1115] ZHOU M., *Chinatown: The Socioeconomic Potential of an Urban Enclave*, Philadelphie, Temple University Press, 1992.

[1116] LIGHT I., BONACICH E., *Immigrant Entrepreneurs: Koreans in Los Angeles, 1965-1982*, *op.cit.*, p.243-266.

proches parents par rapport aux parents éloignés, et les co-ethniques par rapport aux étrangers[1117] » pour une question de confiance supposée réduire les coûts liés à la protection des contrats, ils privilégient un partenariat, formel ou informel, avec une autorité politique, économique et/ou administrative locale en position de leur assurer une certaine protection[1118]. Dans un contexte où les institutions étatiques administratives et judiciaires sont encore peu développées et où subsistent des pratiques de solidarité traditionnelles verticales (de type régime féodal ou tribal notamment, contrairement aux solidarités horizontales des syndicats, corporations, etc.), il est nécessaire, comme d'ailleurs reconnu par J. Landa[1119], de pouvoir mobiliser – outre un capital, de la main d'œuvre et un site d'exploitation – des ressources telles que des réseaux d'information informels et des connections politiques. De plus, la population d'hommes d'affaires co-ethniques étant numériquement limitée dans une économie d'ouverture récente aux marchés internationaux (il ne s'agit nullement d'une migration « de masse » comme pourrait l'être celle de réfugiés suite à un conflit ou une crise humanitaire), le mécanisme de favoritisme présenté par J. Landa serait difficilement rentable. L'occupation de niches de marchés semblables attise également la concurrence intra-groupe. Enfin, la pratique de favoritisme ethnique présuppose une confiance mécanique, ce qui est loin d'être automatique entre acteurs dont le seul but est d'optimiser leurs profits sur le court terme.

Les *séjourneurs d'affaires intermédiaires* ne s'inscrivent donc nullement dans l'analyse sur les « affaires ethniques » (*ethnic business*) selon laquelle les activités économiques sont destinées à servir les besoins spécifiques de leur communauté ethnique[1120]. Spécialisés dans les produits et services « globaux », ils travaillent principalement avec les autorités locales (travaux publics et conseil), les grands groupes investissant sur le territoire (sous-traitance), et/ou les personnes physiques au fort pouvoir d'achat (services divers pour les strates socio-économiques locales supérieures et pour les employés expatriés des multinationales). Ce faisant, ils concentrent leurs activités dans les grands centres urbains, aires de pouvoir où le développement économique se fait le

[1117] « *favor kin over non-kin, close kin to distant kin, and fellow ethnics over outsiders* », traduction libre, LANDA J., « Culture and Entrepreneurship in Less-Developed Countries: Ethnic Trading Networks as Economic Organizations », in Brigitte Berger (ed), *The Culture of Entrepreneurship*, San Francisco, Institute for Contemporary Studies Press, 1991, p.63.

[1118] Blalock mentionne également une protection des élites à l'égard des minorités intermédiaires (tant que ces dernières remplissent leur rôle…). BLALOCK H., *Toward a Theory of Minority-Group Relations*, *op.cit.*, p.81

[1119] LANDA J., « Culture and Entrepreneurship in Less-Developed Countries: Ethnic Trading Networks as Economic Organizations », *op.cit.*, p.56.

[1120] Voir notamment GREENE P., OWEN M., « Race and ethnicity », in William Gartner (ed), Kelly Shaver (ed), Nancy Carter (ed) et Paul Reynolds (ed), *Handbook of Entrepreneurial Dynamics: The Process of Business Creation*, Thousand Oaks, CA: Sage Publications, 2004, p.26–38.

plus ressentir, et plus spécifiquement dans les quartiers favorisés de ceux-ci, où la présence de leurs clients y est la plus importante[1121].

Contrairement aux travaux menés sur les « enclaves économiques[1122] », la volonté de rentabilité maximale immédiate des *séjourneurs d'affaires intermédiaires* ne favorise pas nécessairement non-plus un recrutement sur une base ethnique. Les postes à responsabilités peuvent certes être confiés à des proches pour une question de confiance, mais ce sont surtout les critères de qualité, d'un côté, et de coût, de l'autre, qui régissent les logiques de recrutement en personnel : à compétences égales, l'employé le moins cher sera privilégié, et ce quelle que soit son origine. À noter que ce phénomène ne résulte néanmoins pas sur un recours massif à du personnel local, celui-ci n'étant pas nécessairement jugé le plus apte à répondre aux besoins des nouvelles entreprises créées : un manque de formation et de savoir-faire pour opérer dans le secteur de marché « global » peut constituer un obstacle, tout comme un éventuel manque d'intérêts des nationaux en cas de régime politique paternaliste qui les rétribue en emplois publics peu contraignants. Le recours à des étrangers tiers peut dès lors être retenu comme solution.

Des « co-minoritaires » plutôt qu'une « minorité »

Professionnellement dispersés, les hommes d'affaires ne s'interdisent malgré tout pas de lier socialement, voire de développer un certain degré de solidarité mécanique dans la vie privée sur la base d'une similitude de comportements et d'une identité commune[1123]. Sans intégration sociale locale, ils souhaitent en effet conserver leurs traits culturels natals[1124] et, malgré une compétition économique, y trouvent un moyen de faciliter leur installation. Ainsi, même si leur capital social est peu visible dans les mécanismes d'affaires eux-mêmes (il permet des gains en termes de contacts et de réputation acquise par leurs précurseurs, mais n'est nullement bénéfique sur les questions de formation, de financement, de clientèle et de main-d'œuvre), contrairement à l'hypothèse explorée

[1121] Robert Kloosterman et Jan Rath distinguent trois niveaux d'étude : national, régional/urbain, et par quartiers. KLOOSTERMAN R., RATH J., « Immigrant entrepreneurs in advanced Economies: mixed embeddedness further explored », *op.cit.*, p.194-198.

[1122] Une « enclave économique » est définie par Alejandro Portes et Leif Jensen comme une « *concentration of ethnic firms in physical space – generally a metropolitan area – that employ a significant proportion of workers from the same minority* », PORTES A., JENSEN L., « Disproving the Enclave Hypothesis: Reply », *American Sociological Review*, n°57, vol.3, 1992, p.418. Les travaux sur cette notion sont initiés dès 1980 par Kenneth L. Wilson et Alejandro Portes dans leur article WILSON K., PORTES A., « An analysis of the Labor Market Experiences of Cubans in Miami », *The American Journal of Sociology*, n°86, vol.22, 1980, p.295-319.

[1123] Sur la différence entre solidarité organique et solidarité mécanique, voir DURKHEIM E., *De la division du travail social*, *op.cit.*

[1124] SIU P., « The Sojourner », *op.cit.*, p.37.

par Frank Fratoe[1125], il est particulièrement utile dans les processus pré- et post-migratoires[1126]. Pour marquer cette articulation entre divisions, d'un côté, et unité, de l'autre, considérer ces hommes d'affaires comme « co-minoritaires » nous parait dès lors plus approprié que de les qualifier de « minorité ». Une plus grande souplesse est ainsi autorisée quant à la nature et la qualité des liens interpersonnels qu'ils entretiennent ou, au contraire, qu'ils n'entretiennent pas. L'utilisation du terme de ***séjourneurs*** *(d'affaires) intermédiaires* pour les qualifier permet ainsi d'inclure à la fois un caractère précaire de la présence dans la société hôte, une extranéité et une individualité (le terme collectif de « minorités », employé par H. Blalock et E. Bonacich dans les « minorités intermédiaires » ne rend pour sa part explicite que la seconde caractéristique).

Entrepreneurs et cadres dirigeants de filiales

Le terme de *séjourneurs d'affaires* est également assez générique pour que puissent y être inclus à la fois les entrepreneurs et les cadres dirigeants à la tête des filiales locales d'entreprises multinationales. Ce qui est en effet questionné ici ne sont pas les raisons du développement du travail indépendant (entrepreneuriat) chez les migrants, thème qui domine les études menées sur l'économie immigrée, mais les modalités d'insertion d'acteurs (déjà) économiques dans une société et sur un territoire hôte. Même si des différences peuvent exister entre ces deux catégories d'acteurs dans la gestion financière interne de l'entité qu'ils dirigent, les premiers ne rendant pas de comptes à un supérieur hiérarchique du siège social, leur insertion locale en tant que dirigeant d'entreprise (insertion économique), d'une part, et en tant qu'individu (insertion sociale), d'autre part, est la même.

Dans leurs positions professionnelles *intermédiaires*, que ce soit aussi bien entre les strates socio-économiques locales qu'entre le marché du pays hôte et le marché « global », les entrepreneurs dont il est ici question se distinguent des acteurs généralement décrits dans les études sur les économies immigrées, c'est-à-dire participant à une « mondialisation par le bas[1127] », en opposition à celle des multinationales et des États, dite « par le haut ». Ils ne répondent pas aux besoins de pays développés en main-d'œuvre renouvelable et bon marché, besoins résultants selon A. Portes d'une pénurie locale totale ou d'« une résistance culturelle des travailleurs nationaux à accepter les emplois dévalorisés et

[1125] FRATOE F. A., « A Sociological Analysis of Minority Business », *The Review of Black Political Economy*, vol.15, n°2, 1986, p.5–29.

[1126] Sur ce point, voir GUILMOTO C., SANDRON F., « The Internal Dynamics of Migration Networks in Developing Countries », *Population: An English Selection*, vol.13, n°2, 2001, p.135–164.

[1127] Sur la « mondialisation par le bas », voir par exemple PORTES A., « La mondialisation par le bas. L'émergence des communautés transnationales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°129, 1999, p.15-25, et TARRIUS A., *La mondialisation par le bas : Les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Paris, Balland, 2002.

mal payés[1128] » (secteurs des services à la personne, de la restauration, de l'agriculture, etc.). Au contraire, ils utilisent eux-mêmes cette main-d'œuvre pour leurs entreprises. Ils s'inscrivent certes dans des réseaux sociaux ethniques, ces derniers pouvant – sans que cela soit automatique – être à l'origine de leur découverte initiale d'opportunités à saisir, mais leurs réseaux économiques sont généralement non-immigrés. Pour reprendre l'expression d'A. Pécoud, ils semblent ainsi « être à la fois "en haut" et "en bas"[1129] ».

Dotés de ressources de classe et ethniques comparables (exception faite de l'origine personnelle ou non des fonds professionnels disponibles), entrepreneurs et cadres dirigeants sont sur place soumis aux mêmes aléas, aux mêmes relations avec la société et les institutions locales, et entretiennent les mêmes liens avec leurs compatriotes et homologues. Qu'il soit propriétaire ou salarié, un directeur de restaurant apporte par exemple avec lui les mêmes services et savoir-faire, compose avec le même bassin d'emploi, les mêmes clients, les mêmes concurrents et les mêmes régulations. Il est soumis aux mêmes discriminations, évolue dans le même contexte social, institutionnel et légal, interagit avec les mêmes individus, etc.

Un rôle de boucs émissaires

Finalement, tout comme indiqué par H. Blalock et E. Bonacich pour les « minorités intermédiaires », les *séjourneurs d'affaires intermédiaires* peuvent faire office de boucs émissaires (*scapegoat*) en cas de périodes difficiles traversées par la société d'accueil[1130]. En effet, pour reprendre la théorie de la frustration et de l'agression de John Dollard et Neal Miller, citée par H. Blalock[1131], lorsque la source de frustration reste inconnue ou est trop puissante pour être directement mise en cause, une cible qui lui est proche mais dont l'agression suscite un moindre risque de rétorsion lui est substituée. Or les *séjourneurs d'affaires intermédiaires* font figure de cible privilégiée en symbolisant l'exploitation économique du pays au détriment de la société locale. L'idée qu'ils constituent toutefois une véritable « zone tampon » entre les dominants et les dominés, permettant d'épargner aux premiers leur position privilégiée, reste toutefois discutable et à vérifier au cas par cas. Présents uniquement pour raisons professionnelles, les hommes d'affaires étrangers quittent en effet progressivement leur territoire d'accueil dès lors que les opportunités d'affaires dont ils bénéficient y diminuent. Lorsque

[1128] PORTES A., « La mondialisation par le bas. L'émergence des communautés transnationales », *op.cit.*, p.16.
[1129] PECOUD A., « Réseaux, ethnicité et institutions dans les économies immigrées », *op.cit.*, p.19.
[1130] BLALOCK H., *Toward a Theory of Minority-Group Relations*, *op.cit.*, p.81,84, et BONACICH E., « The Other side of Ethnic Entrepreneurship: A Dialogue with Waldinger, Aldrich, Ward and Associates », *op.cit.*, p.689-690.
[1131] DOLLARD J. and al, *Frustration and Aggression*, New Haven, Yale University Press, 1939, et DOLLARD J., MILLER N.E., *Personality and Psychotherapy*, New York, McGraw-Hill, 1950, cités dans BLALOCK H., *Toward a Theory of Minority-Group Relations*, *op.cit.*, p.82.

les difficultés sont suffisamment ancrées dans le paysage local pour produire un mécontentement audible, nombreux sont ceux à être déjà partis et donc à ne plus pouvoir être désignés à la vindicte populaire.

RESUME CONCLUSIF

Les hommes d'affaires libanais de la RKI présentant de nombreuses similitudes avec les « minorités intermédiaires », cette approche théorique sert de base de réflexion quant à la position qu'ils occupent dans la société kurde. La notion de groupe ethnique, tel que défini par D. Juteau avec sa frontière à double face, permet alors de faire ressortir chez eux un élément d'identification « bourgeois », basé sur la recherche d'une réussite économique constante et sur l'existence d'un « capital mondain » libanais. Dans leur territoire hôte, leur statut social et professionnel commun renforcé par la fréquentation des mêmes aires géographiques les poussent à ignorer leurs divisions religieuses pour se concentrer sur leurs similitudes et accentuer, au contraire, leurs différences avec les Kurdes. Revendiquant, et se voyant attribuer localement, une identité « quasi-européenne » plutôt qu'arabe, leur présence reste néanmoins la bienvenue dans un contexte nationaliste kurde.

S'organisant en groupes pluri-individuels hétérogènes soudés par des liens forts, les hommes d'affaires libanais de la RKI disposent de liens virtuels avec l'ensemble de leurs co-ethniques qu'ils peuvent mobiliser à chaque instant. Ce capital social potentiel, activable sous forme de liens faibles, génère chez eux une importante variété informationnelle par l'exploitation de ce que R. Burt appelle les « trous structuraux ». Leur position d'intermédiaires (*tertius* dans le vocable de R. Burt) mutuels informels et ponctuels leur confère dès lors un avantage conséquent sur les ressortissants d'autres nations. Ils sont par exemple beaucoup plus efficaces que les hommes d'affaires français, ces derniers s'appuyant fortement dans leurs processus d'investissements sur des structures formelles limitées : pour s'implanter dans la RKI, la Direction générale du Trésor leur est centrale, tout passe par le consulat (visite du MEDEF, etc.). Cette centralité institutionnelle résulte sur une redondance dans les contacts et sur un manque de diversité dans l'accès aux réseaux économiques kurdes, donc sur une rigidité dans l'accès au marché. Une solidarité limitée mais large, du fait de son caractère mécanique, permet aux Libanais d'éviter pour leur part l'équivalence structurale à laquelle se heurtent les Français par leur importante solidarité organique.

Articulant solidarité sociale et compétition professionnelle, les hommes d'affaires libanais de la RKI s'apparentent à ce que nous appelons des *séjourneurs d'affaires intermédiaires*. Cette figure théorique désigne des entrepreneurs et cadres d'entreprises qui, dans une démarche d'innovation de marché, migrent de manière temporaire dans une (jeune) économie émergente pour y combler et exploiter le fossé socio-économique distinguant ses élites du reste de la population. Se déplaçant dans un seul cadre professionnel, ils s'inscrivent dès lors dans une ubiquité résidentielle, se partageant entre territoire-hôte et territoire d'origine. Leur famille reste en effet souvent vivre dans ce dernier, au sein duquel le niveau de vie est supérieur, et ils restent eux-mêmes attachés à leurs traditions culturelles. Souhaitant optimiser leurs profits, ils privilégient une installation dans les centres urbains et investissent le segment « global » du marché par une offre de produits et services à forte valeur ajoutée. Ce faisant, ils font office d'intermédiaires entre marchés internationaux et marché local. Opérant dans les mêmes secteurs d'activités, s'adressant à une clientèle privilégiée numériquement limitée et étant à la recherche de profits individuels, ils sont amenés à entrer en concurrence et ne pratiquent pas de favoritisme ethnique. Ils privilégient au contraire des partenariats avec des autochtones influents, seuls à même de leur garantir une certaine stabilité, voire un certain niveau de sécurité, dans un territoire aux institutions balbutiantes. Ils multiplient toutefois les relations sociales entre co-minoritaires pour, d'une part, partager des activités récréatives en dehors du travail et, d'autre part, faire circuler efficacement de l'information. L'articulation de leurs trois rôles d'intermédiaires dans le territoire hôte, entre élites locales et populations moins privilégiées, entre marchés internationaux et marché local, et entre co-ethniques, constitue un marqueur de leur succès.

CONCLUSION

La guerre d'Irak de 2003 a ouvert pour la région kurde du pays, constitutionnellement reconnue en 2005 comme la Région du Kurdistan d'Irak (RKI), une ère nouvelle de centralité politique et économique. Bénéficiant d'une reconnaissance et de soutiens internationaux, celle-ci développe ses institutions pour devenir un « quasi-État » dont la stabilité contraste avec la violence endémique frappant le reste du pays. Elle attire dès lors des hommes d'affaires étrangers désireux de tirer profit, en plus grande sécurité, des importants budgets consacrés à la reconstruction de l'Irak. S'imposant rapidement comme intermédiaires dans ce processus, des Libanais mettent en place nombre de services et d'infrastructures facilitant, à partir de 2004, l'intégration de la région dans les circuits économiques mondiaux : connexions aériennes, aéroport international à Erbil, banques, etc. Leur succès, et surtout l'ampleur des profits qu'ils en tirent, devient en peu de temps une source d'inspiration pour leurs compatriotes. Un nombre exponentiel de ces derniers s'aventure ainsi dans ce marché aux ressources économiques conséquentes – grandement liées à l'industrie des hydrocarbures – mais où la production locale ne peut répondre à elle seule au consumérisme croissant. Une économie de rentes participe en effet à l'institution d'une organisation clientélaire de la société, exempte de notion de productivité et ne laissant que peu de latitude au développement d'un secteur privé dynamique. Malgré une augmentation globale du niveau de vie local, les relations *patrons-clients* contribuent au demeurant au maintien d'un important différentiel socio-économique entre, d'une part, les élites tribales traditionnelles de la région, devenues élites politiques et, par extension, élites administratives et économiques, et, d'autre part, la majorité de la population. C'est précisément dans les positions économiques intermédiaires vacantes que s'inscrivent les entrepreneurs et entreprises libanaises, encouragés dans cette démarche par les locaux eux-mêmes. Dans un contexte politique, régional et international qui reste précaire, rendant tout horizon incertain autant pour les Kurdes que pour les investisseurs libanais, émerge ainsi malgré tout un système de transactions, avec ses règles (changeant elles-mêmes constamment), ses modes spécifiques d'action, ses manières d'être et de vivre.

Alors que les perspectives de développement des hommes d'affaires libanais sont limitées au pays des Cèdres, la RKI leur offre une multitude d'opportunités comparativement aux territoires environnants : sa marginalité en Irak, puis sa mise en marge des marchés internationaux par des embargos dans les années 1990, couplée à une économie locale fragile, en ont fait un « marché vierge » de nombreux produits et services. Son ouverture et son afflux budgétaire soudains sont d'autant plus attractifs pour les Libanais que ces derniers sont dotés de caractéristiques favorables à une migration d'affaires en son sein. Géographiquement et linguistiquement proches, entretenant des liens historiques avec les Kurdes et ressortissants d'un pays ayant lui-même récemment connu guerres et conflits, la frontière pratique et psychologique qui les sépare de ces territoires ne leur est nullement rédhibitoire. Leur fort capital humain facilite intrinsèquement leur capacité à créer et à gérer des entreprises. Enfin, à partir de 2011, la guerre civile de Syrie parachève leur intérêt pour la RKI par la déstabilisation politique, économique et sécuritaire qu'elle engendre dans les pays alentours. Profitant d'une législation kurde favorable, les Libanais constituent ainsi le groupe des troisièmes plus gros pourvoyeurs d'entreprises étrangères dans la région kurde, derrière les Turcs et les Iraniens, et y forment une force entrepreneuriale majeure. Leur présence personnelle, en tant qu'individus, est toutefois maintenue dans un état constant de précarité par des mesures légales et administratives qui les empêchent de se projeter sur le long terme. La migration des hommes d'affaires libanais dans la RKI n'est finalement effective que sous le seul aspect professionnel, leurs conjoint et enfants restant le plus souvent au Liban. C'est ainsi qu'ils s'engagent dans une « ubiquité résidentielle » entre ces deux aires géographiques, circulant régulièrement entre elles afin de conjuguer travail et famille. Ce faisant, leur vie s'inscrit sur cette période, dont la limite temporelle est acquise bien qu'indéterminée, dans une zone aux marges de la RKI et du Liban, à la fois ici et là-bas, et ni ici ni là-bas.

Se spécialisant dans les produits et services destinés au segment « global » du marché de la RKI, spécialisation facilitée par leur position de tête de pont des marchés internationaux, les hommes d'affaires libanais s'adressent à une clientèle aisée. Installés pour une grande majorité d'entre eux à Erbil, ils s'y concentrent dans les quartiers les plus riches, aussi bien pour leurs affaires qu'à titre résidentiel. De là, ils se placent au service d'une frange minoritaire de la population de la capitale régionale, d'une part, et de la communauté expatriée occidentale y résidant, d'autre part. Ils projettent également leurs activités depuis cette ville vers le reste de la région, voire parfois vers les territoires irakiens arabes. Pour certains, il s'agit ainsi de la première étape d'un déploiement plus global, en vue d'une ouverture effective, programmée ou envisagée vers d'autres centres urbains comme Souleymanieh et Duhok, voire Bagdad, Bassora et Nadjaf. Composant avec les rouages d'une

administration récente, où de fortes pratiques clientélaires se font l'héritage d'une solidarité familiale et tribale, les hommes d'affaires se voient néanmoins dans l'obligation de s'attirer les bonnes grâces d'au moins un réseau économique local, par une attribution financière, au risque de ne pouvoir exercer. Cet arrangement purement économique et administratif ne les protège malgré tout pas des déboires qu'ils peuvent rencontrer en termes d'emploi de personnel, de soucis judiciaires et/ou de conflits avec la clientèle. L'insertion des Libanais dans la RKI étant purement professionnelle, et non sociale, leurs interactions avec la société kurde s'avèrent en effet difficiles et il leur est compliqué de faire valoir leurs droits. Dans un processus de construction communautaire, ils ont alors tendance à se regrouper socialement, sans toutefois en venir à remettre en question le mécanisme de compétition qui gouverne leurs activités professionnelles. Entre collectivisme et individualisme, ils mettent ainsi en place un système de solidarité limitée qui s'avère optimal pour répondre aux besoins de leur séjour d'affaires dans la région kurde. C'est ainsi que l'articulation entre cette solidarité limitée, la seule dimension professionnelle de leur présence dans la RKI et leurs caractéristiques communes avec une « minorité intermédiaire » permet de les présenter sous l'appellation de *séjourneurs d'affaires intermédiaires*.

L'année 2014 marque un tournant important pour les Libanais présents dans la RKI. La région entre en effet dans une période de crise économique dont les effets sont particulièrement néfastes à leurs activités. La chute des cours du pétrole, et des réserves fossiles se révélant finalement moins importantes qu'initialement prévues[1132], couplées à une situation sécuritaire qui se dégrade[1133], résulte sur une diminution générale de l'attractivité régionale sur les entreprises étrangères. Conjointement avec une interruption, puis une diminution, des budgets versés par Bagdad[1134] et avec une augmentation des dépenses liées au conflit avec *Daesh*[1135], cette chute des cours résulte également sur

[1132] Le cours du baril « Brent » a chuté de 57% entre juin 2014 et janvier 2015, passant de de 112 à 48 dollars, pour osciller ensuite entre 31 et 65 dollars jusqu'en 2018. INSEE, « Cours des matières premières importées - Pétrole brut "Brent" (Londres) - Prix en dollars US par baril », *op.cit.* Pour une discussion sur les réserves disponibles dans la RKI, voir MILLS R., « Under the Mountains: Kurdish Oil and Regional Politics", *op.cit.* Le groupe Total n'a pour sa part trouvé aucune réserve exploitable sur les blocs qui lui ont été attribués et a donc stoppé ses opérations en 2016. Entretien avec Olivier Heurtin, directeur général de Total e&p Iraq, *op.cit.*

[1133] Daesh lance des opérations à proximité des, puis dans les, territoires de la RKI dès les premiers mois de 2014. En plus d'installer sa capitale irakienne à Mossoul, soit à 80 kilomètres de la capitale kurde, le groupe terroriste avance rapidement vers Erbil au cours de l'été de la même année, avant d'en être stoppé à seulement quelques kilomètres par l'aviation américaine le 8 août 2014. Erbil est également l'objet de plusieurs attentats, contre le siège des forces de l'Asayesh et contre le siège du gouvernorat notamment.

[1134] Un conflit entre Bagdad et Erbil portant sur la quantité de pétrole exportée par les Kurdes résulte sur l'interruption du transfert du budget du GRK par le gouvernement central. Ce dernier estime en effet que le transfert du budget kurde est conditionné par l'intégration des bénéfices du pétrole des territoires de la RKI au budget central, ce qui ne serait pas fait.

[1135] Outre l'effort militaire, la ligne de front s'étendant un temps sur 1 000 km, la RKI fait également face à une arrivée massive de réfugiés et déplacés internes. Après un an et demi de combats, la région accueille ainsi 222 855 réfugiés syriens au 31 décembre 2016 et 896 910 déplacés internes irakiens au 5 janvier 2017. UNHCR, « Iraq Syrian Refugee Stats 31 December 2016 », 2016 [En ligne] http://data.unhcr.org/syrianrefugees/download.php?id=12676, et INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR MIGRATION - IRAQ MISSION, « Displacement Tracking Matrix, DTM Round 62 – January 2017 », 2017 [En ligne] http://iraqdtm.iom.int/DtmReports.aspx, consultés le 9 octobre 2019.

d'importantes difficultés financières pour le GRK. Les fonctionnaires, à l'exception des forces de sécurité, ne sont pas payés pendant plusieurs mois en 2015 (leurs salaires sont par la suite rétablis mais divisés par deux), et les investissements publics, qui représentent pour les entreprises locales et étrangères le plus gros de leurs revenus, s'interrompent brusquement : les chèques du gouvernement régional ne peuvent plus être encaissés, faute de paiement par la Banque centrale irakienne[1136]. Nombreux sont dès lors les expatriés occidentaux et les nationaux kurdes les plus aisés, population représentant précisément le fonds de commerce des hommes d'affaires libanais, à quitter la RKI. Le chiffre d'affaires de ces derniers s'effondre[1137]. De plus, venant corroborer l'hypothèse d'H. Blalock et d'E. Bonacich selon laquelle les « minorités intermédiaires » – concept théorique sur lequel s'appuie la présente approche – représentent des boucs émissaires idéaux lors des périodes difficiles[1138], les comportements locaux à leur égard se durcissent : cartes de résidence plus difficiles à obtenir[1139], procédures d'import complexifiées[1140], perte de popularité, etc.

L'individualité et le caractère temporaire du séjour des hommes d'affaires libanais dans la RKI prend ici tout son sens. Se pose en effet pour eux la question de savoir quelle attitude adopter face à la crise. Plutôt que d'opposer une réaction de groupe, rendue possible par une mobilisation des réseaux notamment, chacun prend seul la décision de son avenir dans la région, guidé par ses intérêts et ses risques propres. Tout comme l'entrée et les activités dans la région sont décidées et menées sur une base individuelle, la suite à leur donner, lorsqu'advient une perturbation, est de nature individualiste. Exit l'idée d'une action collective[1141] qui suppose une coordination, même non concertée, des acteurs partageant un objectif commun. Alors que, selon la terminologie d'Albert Hirschman, « protester » (*voice*), c'est-à-dire tenter de changer un état de fait considéré insatisfaisant, n'est pas une solution envisageable pour les hommes d'affaires libanais desservis par leur manque d'influence sociale dans la RKI, ils doivent dès lors s'orienter de manière personnelle vers une « loyauté » (*loyalty*), en

[1136] Entretien avec J.A., directeur pays adjoint d'une banque libanaise, *op.cit.*

[1137] Certains hommes d'affaires estiment qu'en deux ans leur chiffre d'affaires a chuté de 60 à 70%.

[1138] BLALOCK H., *Toward a Theory of Minority-Group Relations*, *op.cit.*, p.81,84, et BONACICH E., « The Other side of Ethnic Entrepreneurship: A Dialogue with Waldinger, Aldrich, Ward and Associates », *op.cit.*, p.689-690. Paraphrasant H. Blalock, selon qui « *in times of prosperity and reduced class conflict, the middleman finds himself relatively secure under the protection of the elite group. In times of stress, however, he becomes a natural scapegoat* », et exprimant un sentiment grandement partagé par ses collègues libanais, D.H., partenaire directeur d'une entreprise d'import-export à Erbil, fait ainsi part de son sentiment : « Pour les Kurdes, nous ne sommes finalement vus que comme des dollars. Quand les choses vont bien, nous sommes les bienvenus ; quand les choses deviennent plus difficiles, on se retourne contre nous » (entretien le 9 décembre 2015 à Erbil).

[1139] En 2016, la procédure d'obtention des cartes de résidence se complexifie et son coût passe de 8 000 IQD (environ 6,5 USD) à 185 000 IQD (150 USD). Entretien avec le lieutenant-colonel Rebaz Malazada, Directeur des étrangers au Directorat de la nationalité d'Erbil, le 7 avril 2016.

[1140] Entretien avec D.H., partenaire directeur d'une entreprise d'import-export à Erbil, le 6 octobre 2016 à Beyrouth.

[1141] Par soucis de simplicité, nous retenons une définition large de la notion d' « action collective », telle que donnée par l'*Encyclopædia Universalis*, à savoir « toutes les formes d'actions organisées et entreprises par un ensemble d'individus en vue d'atteindre des objectifs communs et d'en partager les profits ». Le concept est en réalité plus problématique, comme en témoigne la discussion proposée par Daniel Cefaï dans son ouvrage CEFAÏ D., *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, La Découverte, 2007.

choisissant le statu quo, ou vers une « sortie » (*exit*), en quittant le marché kurde[1142]. Les deux cas de figure se présentent en l'espèce, en fonction de la balance coûts/bénéfices que chacun opère.

Malgré une situation économique difficile caractérisant la RKI à partir de 2014, des hommes d'affaires libanais font le choix de continuer à y exercer. Certains gardent espoir quant à une amélioration prochaine, pariant sur une reprise ultérieure des activités des compagnies pétrolières et gazières et/ou sur une aide financière internationale. Les relations étroites du GRK avec les gouvernements américains et européens leur semblent en effet constituer des garanties quant à un futur prospère pour la région. Quelques-uns vont d'ailleurs jusqu'à profiter d'une baisse des coûts relative à cette période particulière pour étoffer leurs investissements et les ancrer dans la durée. Outre une réduction drastique de la concurrence, la crise pourrait effectivement s'avérer régénératrice pour la RKI, donc à terme pour les affaires, par un changement progressif de paradigme local entre clientélisme et corruption : la redistribution, longtemps jugée pratique politique « normale », devient condamnable et condamnée[1143]. Pour les étrangers, cela pourrait éventuellement signifier un allégement du système de « protection » auquel ils sont soumis[1144]. Loin de cet enthousiasme, selon lequel le pire peut engendrer le meilleur, d'autres hommes d'affaires prennent pour leur part la décision de ne pas quitter la région kurde uniquement par un effet de résignation : l'importance de l'investissement effectué dans des infrastructures non mobiles, la quantité de matériel stocké non rapatriable ou encore les factures émises mais non encaissées constituent autant de raisons de prendre son mal en patience et d'espérer un lendemain meilleur.

S'ouvrir sur le reste de l'Irak constitue pour ces acteurs une perspective de nouveaux débouchés et la question de l' « après-Mossoul » nourrit les espoirs. Même si en 2014 de nombreuses incertitudes règnent encore sur l'avenir de la ville, l'annonce officielle de sa libération du joug de *Daesh* le 10 juillet 2017 s'avèrera effectivement positive *a posteriori* pour leurs activités. Le chantier de reconstruction du pays, dont une bonne partie des 100 milliards de dollars estimés nécessaires est destinée à l'ancienne capitale de l'organisation terroriste (distante de seulement 80 km d'Erbil),

---

[1142] HIRSCHMAN A., *Exit, Voice, and Loyalty: Responses to decline in firmes, organizations and states*, Cambridge, Massachusetts et Londres, Harvard University Press, 1970.

[1143] L'une des premières réactions des dirigeants kurdes face à la défiance croissante de la population à leur égard, consécutivement au problème de versement des salaires, est de promouvoir une gouvernance dotée de plus de transparence et de rationalité. Prenant en compte la nouvelle situation économique et la pression populaire, ils s'engagent rapidement – et médiatiquement ! – dans une guerre contre la corruption, les emplois fictifs et les rémunérations partisanes. Ce faisant, ils entendent montrer à la population qu'ils ont compris son mécontentement et ses inquiétudes et qu'ils s'engagent pour une société juste et égalitaire (les notions de justice et d'égalité étant passées de la redistribution clientéliste à l'absence de corruption). Cette lutte contre les privilèges en termes de captation des richesses vise à établir un sentiment de solidarité et d'équité entre *patrons* et *clients* : le peu d'argent disponible de doit pas être monopolisé au profit de l'entourage de certaines élites.

[1144] Attention, à terme, l'amoindrissement du système généralisé de redistribution pourrait résulter sur un étouffement du secteur privé et donc sur une raréfaction des opportunités pour les investisseurs étrangers, en général, et libanais, en particulier.

représentera pour eux l'opportunité de bénéficier de nouveaux contrats. Le secteur privé occupera une place centrale dans ce processus post-conflit[1145] et, d'ici à 2019, des Libanais seront de fait devenus des acteurs majeurs dans le secteur du bâtiment au chef-lieu de la province de Ninive[1146]. Le fait pour eux de ne pas s'être spécialisés dans des biens trop « locaux » leur permet en effet de se tourner au besoin vers des acheteurs alternatifs, non ciblés initialement.

D'autres hommes d'affaires libanais opérant dans la RKI, disposant de moyens économiques moins importants pour faire face à la crise de 2014 et/ou plus pessimistes quant à leur avenir dans la région, ont pour leur part fait le choix de se redéployer vers d'autres territoires. En l'espace d'une année, c'est ainsi 30% de la communauté qui quitte la région[1147], illustrant, ce faisant, parfaitement le caractère temporaire du phénomène migratoire étudié. Conditionnée par une seule réussite professionnelle, et celle-ci n'étant plus au rendez-vous (ni actuellement, ni prévue, ni espérée), la présence de ces hommes d'affaires n'a plus de raison d'être. La première option qui se présente à eux est un retour au Liban, aussi bien afin d'y ouvrir une autre entreprise que d'y chercher un nouvel emploi. Pour certains, cette expérience marque la fin d'une expatriation et, parfois, la fin d'un parcours entrepreneurial expérimental[1148]. Les opportunités d'affaires et les perspectives d'emplois étant toutefois limitées dans un pays des Cèdres économiquement saturé, certains hommes d'affaires optent pour une solution différente. La seconde option consiste alors à partir s'installer dans, et non pas uniquement de s'ouvrir aux marchés, des villes irakiennes arabes. Bagdad, Nadjaf et Bassora représentent en cela des destinations de choix car, même s'ils sont impactés par la chute des cours du pétrole et les efforts de guerres contre *Daesh*, les budgets affectés à ces villes, qui relèvent du budget central, ont le mérite de ne pas être suspendus comme peut l'être celui du GRK. Le tourisme religieux, notamment à Nadjaf et Bassora, et d'autant plus en période d'Achoura[1149], y draine également d'importantes sommes d'argent, favorisant en cela le développement local et multipliant les opportunités d'affaires. Nombre de Libanais y retrouvent une stabilité qu'ils ont perdu dans la

[1145] AFP, « A Koweït, l'Irak compte sur le secteur privé pour se reconstruire après l'EI », Le Point, 10 février 2018 [En ligne] https://www.lepoint.fr/economie/a-koweit-l-irak-compte-sur-le-secteur-prive-pour-se-reconstruire-apres-l-ei-10-02-2018-2193806_28.php (consulté le 7 octobre 2019).

[1146] Discussion électronique du 17 janvier 2019 avec Mélisande Genat, doctorante à Stanford et spécialiste de la région de Mossoul, ayant elle-même observé ce phénomène lors de ses séjours dans la ville meurtrie au cours de ses recherches.

[1147] La population de résidents libanais dans la RKI passe à 1900 pour l'année 2015. Chiffre de la Direction générale des résidences du Ministère kurde de l'intérieur.

[1148] Sur ses perspectives d'avenir, M.N., propriétaire et gérant d'un commerce de bureaux, témoigne ainsi : « Après cette expérience, je suis prêt à redevenir simple employé d'une compagnie : au moins on sait qu'on sera payé à la fin du mois et on n'a pas de surprise, on connait le salaire avec lequel on doit vivre… Contrairement à ce qu'on pourrait croire, ce n'est pas facile d'être un patron ». Entretien avec M.N., *op.cit.*

[1149] Pour les musulmans sunnites, l'Achoura célèbre le jour où Dieu sauva Moïse du pharaon de l'Exode. En Irak, ce sont toutefois surtout les musulmans chiites qui commémorent en ce jour du 10 *muharam* (premier mois du calendrier musulman) la mort de l'Imam Hussein (petit-fils du prophète Mohammad, troisième des douze imams du chiisme duodécimain) aux mains des troupes Omeyyades (dynastie de califes arabes gouvernant l'empire musulman de 661 à 750) à Karbala.

RKI[1150]. Enfin, la troisième option offerte aux Libanais souhaitant quitter la RKI est de se tourner vers une destination tierce. Le Golfe, où certains ont déjà eu une expérience professionnelle, et l'Afrique sont couramment cités.

La figure du *séjourneur d'affaires intermédiaire* élaborée dans le cadre de cette thèse pourrait servir d'outil de comparaison quant à la migration contemporaine des hommes d'affaires libanais vers leurs diverses destinations géographiques. Alors que les similitudes notées entre la RKI et les États du Golfe pourraient dans un premier temps s'avérer efficientes dans le processus de validation et/ou de révision de notre esquisse de modèle théorique, une ouverture vers d'autres continents en donnerait une dimension plus globale. En Afrique, le Liberia pourrait notamment constituer un cadre d'analyse intéressant au regard des caractéristiques qu'il partage avec la région kurde : récemment rouvert aux étrangers après les guerres civiles de 1989-1996 et de 1999-2003, il accueille environ 4 000 Libanais en 2011. Ces derniers, qui n'ont ni le droit d'acquérir du foncier ni la possibilité d'être naturalisés, substituent leurs savoir-faire aux manques de services locaux et entretiennent d'étroites relations avec les élites politiques locales par le versement de pots-de-vin. Leur succès dans les affaires et leur contrôle de grandes entreprises dans le pays, principalement dans la capitale Monrovia, en font toutefois des boucs-émissaires commodes lors des périodes économiques difficiles, comme celle que traverse le pays depuis 2017[1151]. Ceci n'est pas sans rappeler cela. L'étude de la présence libanaise dans la RKI pourrait également servir de base de réflexion en ce qui concerne la reconstruction future de la Syrie, une fois la situation politico-sécuritaire stabilisée. Les structures socio-économiques y sont en effet comparables à celles observées dans la région kurde et des hommes d'affaires du pays des Cèdres, s'ils n'y sont pas déjà présents, se préparent à y faire leur entrée.

Au-delà d'une étude des stratégies des hommes d'affaires libanais, d'une part, et de la structure socio-économique de la RKI, d'autre part, le présent travail de recherche offre un cadre d'exploration plus large de la position et du rôle des hommes d'affaires non-nationaux dans de nouveaux marchés, à l'échelle d'un pays comme à celle d'un territoire infra-étatique. Ainsi, par exemple, alors que le parallèle a déjà été tracé entre Erbil et Dubaï, les cas de développements de chantiers urbains

[1150] Des hommes d'affaires libanais, à l'image de C.A.C. qui est pourtant chrétien, vont jusqu'à voir dans le caractère fortement religieux de ces villes et de leurs habitants une garantie quant à la rémunération de leurs prestations (problème auquel ils sont grandement confrontés dans la RKI) : ne pas payer y serait *haram* (religieusement illicite) et donc très peu usuel.

[1151] S.B., « Far from home - Lebanese in west Africa », *The Economist*, 20 mai 2011 [En ligne] https://www.economist.com/baobab/2011/05/20/far-from-home ; LUEDY J., « Will the Lebanese take over Liberia? Many Liberians think so », *Asia by Africa*, 3 avril 2018 [En ligne] https://www.asiabyafrica.com/point-a-to-a/lebanese-liberia-citizenship-problem ; EISE J., CONNAUGHTON S., « How foreign aid helped and hurt one of the world's poorest countries », *Quartz Africa*, 21 juin 2019 [En ligne] https://qz.com/africa/1649900/how-liberia-was-damaged-by-too-much-foreign-aid (consultés le 9 octobre 2019).

titanesques tels ceux de *Diamniadio Lake City* au Sénégal[1152] ou de *Port City* au Sri Lanka[1153] pourraient éventuellement présenter des similarités avec celui qu'a connu la capitale kurde d'Irak sur la décennie 2004-2014 en termes d'activités étrangères. L'essentiel est donc ici d'apporter une pierre à l'édifice quant aux comparaisons transversales pouvant être effectuées sur le thème de la migration d'affaires, à travers notamment la notion d' « intermédiaires ». Enfin, il est possible d'envisager une réappropriation de cette recherche dans d'autres domaines d'activités, par l'exploration de ce que pourraient, éventuellement, être des *séjourneurs culturels intermédiaires*, des *séjourneurs médicaux intermédiaires*, etc. Le champ des possibles reste ouvert.

[1152] Diamniadio Lake City est une ville nouvelle en cours de construction à 30 km de Dakar. Les travaux ont débuté en 2014, sur un terrain presque vierge, et doivent résulter sur un ensemble de logements haut de gamme, de quartiers d'affaires, d'hôtels et de boutiques de luxe, d'écoles, de cliniques et de plans d'eau artificiels couplés à une cité ministérielle. Le coût de l'opération est estimé à 2 milliards d'euros et fait intervenir des investissements privés. Voir JAN G., « Quand l'Afrique se réinvente », in *Long cours n°10 : Smart Cities, Les villes du futur*, Editions de l'Observatoire, 2019, p.92.

[1153] Dessinée pour ressembler à Hong Kong, Singapour et Doubaï, Port City doit s'étendre sur une surface de plus de 260 hectares grignotés sur l'océan indien. Le projet, interrompu par la guerre contre les Tigres du tamoul mais relancé en 2016, devrait voir ses premières infrastructures construites en 2020, pour un investissement initial d'1,4 milliard de dollars. La ville complète, dont le système légal pourrait différer de celui du reste du pays, devrait être terminée en 2041 pour un coût total de 15 milliards de dollars, en majorité issus d'investissements privés. Voir SAFI M., « Sri Lanka's 'new Dubai': will Chinese-built city suck the life out of Colombo? », *The Guardian*, 2 août 2018, [En ligne] https://www.theguardian.com/cities/2018/aug/02/sri-lanka-new-dubai-chinese-city-colombo ; BENDIX A., « Sri Lanka to build £11bn metropolis to double size of its capital, Colombo », *Independent*, 17 septembre 2018, [En ligne] https://www.independent.co.uk/news/world/asia/sri-lanka-colombo-port-city-extension-china-harbour-engineering-company-a8541051.html (consultés le 9 octobre 2019).

BIBLIOGRAPHIE

I — LITTERATURE RELATIVE A LA REGION DU KURDISTAN D'IRAK

1. Ouvrages

ALLAWI A., *The Occupation of Iraq: Winning the War, Losing the Peace*, Yale University Press, 2007

ALLISON C., *The Yezidi Oral Tradition in Iraqi Kurdistan*, Richmond, Curzon Press, 2001

ANDRESS C., *Contractor Combatants: Tales of an Imbedded Capitalist*, Nashville, Thomas Nelson, 2007

ARATO A., *Constitution Making under Occupation: The Politics of Imposed Revolution in Iraq*, New York, Columbia University Press, 2009

AZIZ M., *Kurds of Iraq: Ethno-nationalism and National Identity in Iraqi Kurdistan*, London, I.B. Tauris, 2011

BARZANI M., *Mustafa Barzani and the Kurdish Liberation Movement*, New York, Palgrave/MacMillan, 2008

BARZANI S., *Le Kurdistan d'Irak : 1918-2008*, Paris, L'Harmattan, 2009

BATATU H., *The Old Social Classes and the Revolutionary Movements of Iraq*, Princeton, Princeton University Press, 1978

BENGIO O., *The Kurds of Iraq: Building a State within a State*, Boulder et Londres, Lynne Rienner, 2012

BOZARSLAN H., *La question kurde. États et minorités au Moyen-Orient*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997

BOZARSLAN H., *Le conflit kurde : Le brasier oublié du Moyen-Orient*, Paris, Autrement, 2009

BRAUER E., *The Jews of Kurdistan*, Detroit, Wayne State University Press, 1993

BRUINESSEN (van) M., *Agha, Shaikh and State*, Londres et New Jersey, Zed Books Ldt, 1992

BRUINESSEN (van) M., *Mullas, Sufis and Heretics: the Role of Religion in Kurdish Society*, Istanbul, Isis Press, 2000

BRUINESSEN (van) M., *Kurdish Ethno-nationalism versus Nation-building states: Collected Articles*, Istanbul, Isis Press, 2000

BULLOCH J., MORRIS H., *No Friends but the Mountains: the Tragic History of the Kurds*, New York, Oxford University Press, 1992

CHALIAND G. (ed), GHASSEMLOU A.R. (ed), *Les Kurdes et le Kurdistan : La question nationale kurde au Proche-Orient*, Paris, François Maspero, 1978

CHALIAND G., *Le Malheur kurde*, Paris, Seuil, 1992

CHAPMAN D., *Security Forces of the Kurdistan Regional Government*, Costa Mesa, Mazda Publishers, 2011

DANILOVICH A., *Iraqi Federalism and the Kurds: Learning to live together*, Surrey, Ashgate Publishing Limited, 2014

DOUGHERTY B. (ed), GHAREEB E. (ed), *Historical Dictionary of Iraq*, 2nd edition, Lanham, Toronto, Plymouth, The Scarecrow Press, 2013

ENTESSAR N., *Kurdish Ethnonationalism*, Londres, Rienner, 1992

HESHMATI A., *The Economy of Southern Kurdistan,* New York, Nova Science, 2010

FIRRO K., *Inventing Lebanon: Nationalism and the State Under the Mandate*, Londres, I.B. Tauris, 2002

FUCCARO N., *The Other Kurds: Yazidis in Colonial Iraq*, Londres, I.B. Tauris, 1999

GHANIM D., *Iraq's Dysfunctional Democracy*, Santa Barbara, Praeger Publishers Inc, 2011

GUNTER M., *The A to Z of the Kurds*, Lanham, Toronto, Plymouth, The Scarecrow Press, 2009

HEGENER M., *The Kurds of Iraq*, Mets & Schilt, 2010

HIGH COMMISSION FOR ERBIL CITADEL REVITALISATION, *Highlights of Erbil Citadel*, 2nde édition, 2016

HOUSTON C., *Kurdistan: Crafting of National Selves*, Bloomington et Indianapolis, Indiana University Press, 2008

HUMAN RIGHTS WATCH MIDDLE EAST, *Génocide en Irak – La campagne d'Anfal contre les Kurdes*, Paris, Karthala, 2003

ISHOW H., *La politique agraire en Irak de 1920 à 1980 et ses conséquences sur les sociétés rurales*, Paris, Publibook, 2003

JABAR F. (ed), DAWOD H. (ed), *The Kurds, Nationalism and Politics*, Londres, Saqi Books, 2007

JAMES B., TEJEL GORGAS J., *Les Kurdes en 100 questions – Un peuple sans État*, Paris, Tallantier, 2018

JWAIDEH W., *The Kurdish National Movement: Its Origins and Development*, New York, Syracuse University Press, 2006

KASHI E., HITCHENS C., *When the Borders Bleed: The Struggle of the Kurds,* New York, Pantheon Books, 1994

KING D., *Kurdistan on the Global Stage: Kinship, Land, and Community in Iraq*, New Brunswick, New Jersey, and London, Rutgers University Press, 2013

KREYENBROEK P. (ed), ALLISON C. (ed), *Kurdish culture and identity*, Londres, Ed. Zed, 1996

KREYENBROEK P. (ed), SPERL S. (ed), *The Kurds: A Contemporary Overview*, Londres, Routledge, 1992

KUTSCHERA C., *Le défi kurde ou le rêve fou de l'indépendance*, Paris, Editions Bayard, 1997

LAWRENCE Q., *Invisible Nation: How the Kurds' Quest for Statehood Is Shaping Iraq and the Middle East*, Walker & Company, 2008

LEEZENBERG M., *The Shabak and the Kakais: Dynamics of Ethnicity in Iraqi Kurdistan*, Amsterdam, University of Amsterdam, 1994

MCDOWALL D., *The Kurds: A nation denied*, Londres, Minority Rights Publications, 1992

MCDOWALL D., *A modern history of the Kurds*, London, I.B.Tauris, 2nd edition révisée (1e édition 1997), 2000

MEHO L., *The Kurdish Question in U.S. Foreign Policy: A Documentary Sourcebook*, Westport, London, Praeger Publishers, 2004

MEYER J., CALIFANO M., *Good Intentions Corrupted: The Oil for Food Scandal and the Threat to the UN*, New York, PublicAffairs, 2006

MIDDLE EAST WATCH, *Génocide en Irak. La campagne d'Anfal contre les Kurdes*, Paris, Karthala, 2003

MILLER T.C., *Blood Money: Wasted Billions, Lost Lives, and Corporate Greed in Iraq*, New York, Little, Brown and Company, 2006

NATALI D., *The Kurdish Quasi-State: Development and Dependency in Post-Gulf War Iraq*, New York, Syracuse University Press, 2010

O'SHEA M., *Trapped Between the Map and Reality: Geography and Perceptions of Kurdistan*, New York, Routledge, 2004

OZOGLU H., *Kurdish Notables and the Ottoman State: Evolving Identities, Competing Loyalties, and Shifting Boundaries*, New York, State University of New York Press, 2004

PIERI C., *Bagdad. La construction d'une capitale moderne, 1914-1960*, Beyrouth, Presses de l'Ifpo, 2015

POST J. (ed), *The Psychological Assessment of Political Leaders: With Profiles of Saddam Hussein and Bill Clinton*, The University of Michigan Press, 2005

ROMANO D., *The Kurdish Nationalism Movement: Opportunity, Mobilization, and Identity*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 2006

SABAR A., *My Father's Paradise: a Son's search for his Jewish Past in Kurdish Iraq*, Chapel Hill, Alganquin Books of Chapel Hill, 2008

SPAT E., *The Yezidis*, Londres, Saqi Books, 2005

STANSFIELD G., *Iraqi Kurdistan*: *Political Development and Emergent Democracy*, Oxon, Routledge, 2003

TAYLOR G., *Fever & Thirst: a Missionary Doctor amid the Christian Tribes of Kurdistan*, Chicago, Academy Chicago, 2005

TAHIRI H., *The Structure of Kurdish Society and the Struggle for a Kurdish State*, California, Mazda, 2007

TEJEL GORGAS J., *La question kurde : passé et présent*, Paris, L'Harmattan, 2014

VALI A. (ed), *Essays on the Origins of Kurdish Nationalism*, Costa Mesa, Mazda Publ., 2003

WADIE J., *The Kurdish National Movement: its origins and Development*, New York, Syracuse University Press, 2006

YALÇIN-HECKMANN L., *Tribe and Kinship Among the Kurds*, Franckfurt am Main, Peter Lang, 1991

YILDIZ K., *The Kurds in Iraq: The Past, Present and Future*, Pluto Press (2nd édition), 2007

2. Chapitres d'ouvrages collectifs

BOZARSLAN H., « Kurdistan : Économie de guerre, économie dans la guerre », dans François Jean (ed) et Jean Christophe Rufin (ed), *Économie des guerres civiles*, Paris, Hachette, 1996, p. 105-146

GENAT M., « From Agrarian Experiments to Population Displacement: Iraqi Kurdish Collective Towns in the Context of Socialist >Villagisation< in the 1970s », dans Andrea Fischer-Tahir (ed) et Sophie Wagenhofer (ed), *Disciplinary Spaces: Spatial Control, Forced Assimilation and Narratives of Progress since the 19th Century*, Bielefeld, Transcript Verlag, 2017, p. 137-164

LEEZENBERG M, « Urbanization, Privatization, and Patronage: The Political Economy of Iraqi Kurdistan », dans Faleh A. JABAR (ed) et Hosham DAWOD (ed), *The Kurds, Nationalism and Politics*, Londres, Saqi Books, 2007, p. 151-179

MITTERRAND D., « Préface », dans Chris Kutschera, *Le défi kurde ou le rêve fou de l'indépendance*, Paris, Editions Bayard, 1997, p. 5-6

POST J., « Saddam Hussein of Iraq: A Political Psychology Profile », dans Jerrold Post (ed), *The Psychological Assessment of Political Leaders: With Profiles of Saddam Hussein and Bill Clinton*, The University of Michigan Press, 2005, p. 335-366

STANSFIELD G., « Finding a Dangerous Equilibrium: Internal Politics in Iraqi Kurdistan – Parties, Tribes, Religion and Ethnicity Reconsidered » dans Faleh JABAR (ed.) et Hosham DAWOD (ed.), *The Kurds, Nationalism and Politics*, Londres, Saqi Books, 2007, p. 258-276

VANLY I. C., « Le Kurdistan d'Irak », dans Gérard Chaliand (ed) et A.R. Ghassemlou (ed), *Les Kurdes et le Kurdistan : La question nationale kurde au Proche-Orient*, Paris, François Maspero, 1978, p. 250-253

VANLY I. C., "The Kurds in Syria and Lebanon", dans Philip Kreyenbroek (ed) et Stefan Sperl (ed), *The Kurds: A Contemporary Overview*, Londres, Routledge, 1992, p. 143-170

3. Articles de revues imprimées

ADELMANS H., « Humanitarian Intervention: the Case of the Kurds », *International Journal of Refugee Law*, vol.4, n°1, 1992, p. 4-38

AL RACHID L., « L'humanitaire dans la logique des sanctions contre l'Irak : la formule "pétrole contre nourriture" », *Politique étrangère*, vol. 65, n°1 (printemps), 2000, p. 109-121

BABAN B., « L'évolution récente du statut du Kurdistan irakien : la transition d'un état fédéré "de facto" à un état fédéré "de jure" », *Revue de recherche juridique, Droit prospectif*, vol. 33, n°123, 2008, p. 1747-1784

BLAUM P., « A History of the Kurdish Marwanid Dynasty, A.D. 983-1085, Part I.", *Kurdish Studies: An International Journal*, n°1-2 (Printemps-Automne), 1992, p. 54-68

BOISSIERE T., MORVAN Y., « Erbil ou le rêve inachevé d'une modernité urbaine », *Urbanisme*, n°406 (automne), 2017, p. 16-21

BOZARSLAN H., « De la géopolitique à l'humanitaire : le cas du Kurdistan d'Irak », *Cultures et Conflits*, n°11, 1993, p. 41-64

BOZARSLAN H., « Le Kurdistan d'Irak aujourd'hui », *Critique internationale*, n°29, 2005, p. 25-36

BRUINESSEN (van) M., « Introduction: the Kurds and Islam », *Les annales de l'autre Islam*, n°5, Paris, INALCO, 1998, p. 13-35

BRUINESSEN (van) M., « The Qâdiriyya and the lineages of Qâdirî shaykhs among the Kurds », *Journal of the History of Sufism*, 1-2, 2000, p. 131-149

BRUNEAU M., ROLLAN F., « Les Kurdes et le(s) Kurdistan(s) en cartes », *Anatoli*, n°8, 2017, p. 21-41

DE POSTIS M., « Le Kurdistan irakien : une autonomie contrôlée », *Revue internationale et stratégique*, n° 49, 2003, p. 130-127

ENTESSAR N., « Kurdish Identity in the Middle East », *Current World Leaders*, vol.34, n°2 (avril), 1991, p. 270-282

ESKANDER S., « Britain's policy in Southern Kurdistan: the Formation and the Termination of the First Kurdish Government, 1918-1919 », *British Journal of Middle Eastern Studies*, vol.27, n°2 (novembre), 2000, p. 139-163

EWALD G., « The Kurds' rights to secede under international law: self-determination prevails over political manipulation », *Denver Journal of International Law and Policy*, vol.22, n°2-3, 1994, p. 375-407

GUNTER M., « A de facto Kurdish State in Northern Iraq », *Third World Quaterly*, vol.14, n°2, 1993, p. 295-319

GUNTER M., « Foreign Influences on the Kurdish Insurgency in Iraq », *Orient (Leverkusen)*, vol.34, n°1, 1993, p. 105-119

GUNTER M., « A Kurdish State in Northern Iraq? », *Humboldt Journal of Social Relations*, vol.20, n°2, 1995, p. 45-94

GUNTER M., « The Kurdish Factor in Middle Eastern Politics », *International Journal of Kurdish Studies*, vol.8, n°1-2, 1995, p. 94-109

GUNTER M., « Civil War in Iraqi Kurdistan: the KDP-PUK Conflict », *Middle East Journal*, vol.50, n°2, 1996, p. 225-241

GUNTER M., « The Foreign Policy of the Iraqi Kurds », *Journal of South Asian and Middle Eastern Studies*, vol.20, n°3, 1997, p. 1-19

HANISH S., 2009, « Christians, Yazidis, and Mandaeans in Iraq: A Survival Issue », *Digest of Middle East Studies* (DOMES), vol. 18, n°1, Printemps, p. 1-16

HARRIMAN E., « Where has all the money gone? », *London Review of Books*, vol. 27, n°13, 7 juillet, 2005, p. 3-7

HARRIMAN E., « Cronyism and Kickbacks. Ed Harriman on the economics of reconstruction in Iraq », *London Review of Books*, vol. 28, n°2, 26 janvier, 2006, p. 14-16

JAMES B., « Ethnonymes arabes (‘ağam, ‘arab, badw, turk...) : le cas kurde comme paradigme des façons de penser la différence au Moyen Âge », *Annales Islamologiques*, n°42, 2008, p. 93-126

JAMES B., « Arab Ethnonyms (‘Ajam, ‘Arab, Badū and Turk): The Kurdish Case as a Paradigm for Thinking about Differences in the Middle Ages », *Iranian Studies*, vol.47, n°5, 2014, p. 683–712

KIENLE, E., « Entre dangers et promesses : la reconstruction politique de l'Irak », *Les Champs de Mars*, vol.17, n°1, 2005, p. 37-52

KIRMANJ S., « Kurdish History Texbooks: Building a Nation-State within a Nation-State », *The Middle-East Journal*, vol. 68, n° 3, 2014, p. 376-384

KREYENBROEK P., « On the Study of some Heterodox Sects in Kurdistan », *Les annales de l'autre Islam*, n°5, Paris, INALCO, 1998, p. 13-35

MALANCZUK P., « The Kurdish Crisis and Allied intervention in the Aftermath of the Second Gulf War », *European Journal of International Law*, vol.2, n°2, 1991, p. 114-132

OLSON R., « The Kurdish Question in the Aftermath of the Gulf War: Geopolitical and Geostrategic changes in the Middle East », *Third World Quaterly*, vol.13, n°3, 1992, p. 475-499

OLSON R., « The Creation of the Kurdish State in the 1990's? », *Journal of South Asian and Middle Eastern Studies*, vol.15, 1992, p. 1-25

OLSON R., « The Kurdish Question and the Kurdish Problem: Some Geopolitic and Geostrategic Comparisons », *Peuples méditerranéens*, n°68-69 (juillet-décembre), 1994, p. 215-241

OLSON R., « Kurdistan-Iraq and Turkey Relations, 2004: the Consolidation of Kurdish Nationalism », *Journal of South Asian and Middle Eastern Studies*, Villanova, Foundation, n°3, 2005, p. 20-50

ROUSSEL C., « L'introuvable frontière du Kurdistan d'Irak », *Politique étrangère*, vol. 2 (été), 2014, p. 63-77

SIDDIQUI F., « The Coalition Provisional Authority and Iraq: Investment Law and Policy in Action », *Osgoode Hall Review of Law and Policy*, vol.4, n°1 (printemps), 2013, p. 84-109

4. Articles de revues électroniques

BERMAN L., « The Iranian Penetration of Iraqi Kurdistan », *Institute for Contemporary Affairs, Jerusalem Center for Public Affairs*, vol. 16, n°3, 21 janvier 2016, [En ligne] http://jcpa.org/article/the-iranian-penetration-of-iraqi-kurdistan (consulté le 30 octobre 2017)

LEUBA K., « Exxon's Role in Iraq-Kurdistan Relations », *Site Internet du département de Science politique de l'Université américaine au Caire*, 2014 [En ligne] http://schools.aucegypt.edu/huss/pols/Khamasin/Pages/article.aspx?eid=15 (consulté le 26 octobre 2017)

MILLS R., 2016, « Under the Mountains: Kurdish Oil and Regional Politics », *The Oxford Institute for Energy Studies*, janvier, p.17-19 [En ligne] https://www.oxfordenergy.org/wpcms/wp-content/uploads/2016/02/Kurdish-Oil-and-Regional-Politics-WPM-63.pdf (consulté le 27 octobre 2017)

ÖZDEMIRKIRAN M., « Soft power and the challenges of private actors: Turkey-Kurdish Regional Government (KRG) relations and the rising role of businessmen in Turkish Foreign Policy », *European Journal of Turkish Studies*, n°21, 2015 [En ligne] http://ejts.revues.org/5268 (consulté le 30 octobre 2017)

ROUSSEL C., « Circulations à la frontière entre Kurdes d'Irak et Kurdes d'Iran. Clandestinité économique et politique au Moyen-Orient », *EchoGéo*, n°25, 2013 [En ligne] http://echogeo.revues.org/13550 (consulté le 20 août 2019)

ROUSSEL C., « Le Kurdistan d'Irak, un espace de redéploiement des circuits commerciaux entre Turquie et Iran », *Les Cahiers d'EMAM*, n°26, 2015 [En ligne] http://journals.openedition.org/emam/1035 (consulté le 20 août 2019)

5. Articles de journaux

AFP, « Iraqi developers launch $350 million 'mini-city' in Kurdistan », *The Daily Star Lebanon*, 28 novembre 2006 [En ligne] http://www.dailystar.com.lb/Business/Middle-East/2006/Nov-28/70979-iraqi-developers-launch-350-million-mini-city-in-kurdistan.ashx (consulté le 9 décembre 2017).

AFP, « Adbullah Ocalan, visage incontournable de la rébellion kurde », *LeMonde.fr*, 21 mars 2013 [En ligne] http://www.lemonde.fr/europe/article/2013/03/21/adbullah-ocalan-visage-incontournable-de-la-rebellion-kurde_1851519_3214.html (consulté le 6 janvier 2017)

AFP, « A Koweït, l'Irak compte sur le secteur privé pour se reconstruire après l'EI », Le Point, 10 février 2018 [En ligne] https://www.lepoint.fr/economie/a-koweit-l-irak-compte-sur-le-secteur-prive-pour-se-reconstruire-apres-l-ei-10-02-2018-2193806_28.php (consulté le 7 octobre 2019)

AWSI H., « Irak. Les nouveaux riches du Kurdistan irakien », *Al-Akhbar*, article repris dans le magazine *Courrier International*, 2008 [En ligne] : https://www.courrierinternational.com/article/2008/06/12/les-nouveaux-riches-du-kurdistan-irakien (consulté le 21 janvier 2018)

BANERJEE N., « The Struggle for Iraq: Iraqi Money; Lebanese Seize Plane With Billions of Dinars », *The New York Times*, 17 janvier 2004, [En ligne] http://www.nytimes.com/2004/01/17/world/the-struggle-for-iraq-iraqi-money-lebanese-seize-plane-with-billions-of-dinars.html (consulté le 17 novembre 2017)

CHAUDHRY S., « Iraqi tourists flock to northern Kurdish region for fun, safety », *The Daily Star Lebanon*, 6 septembre 2011 [En ligne] http://www.dailystar.com.lb/Culture/Travel-and-Tourism/2011/Sep-06/147975-iraqi-tourists-flock-to-northern-kurdish-region-for-fun-safety.ashx (consulté le 13 décembre 2017)

COLES I., « Political crisis escalates in Iraq's Kurdistan region », *Reuters*, 12 octobre 2015 [En ligne] https://www.reuters.com/article/us-iraq-kurds/political-crisis-escalates-in-iraqs-kurdistan-region-idUSKCN0S60HX20151012 (consulté le 27 septembre 2018)

Ekurd, « Iraqi forces head for Kirkuk to strengthen military deployment », 20 novembre 2012, [En ligne] http://www.ekurd.net/mismas/articles/misc2012/11/kirkuk756.htm (consulté le 13 octobre 2017)

FILKINS D., « Mystery in Iraq as $300 Million is Taken Abroad », *The New York Times*, 22 janvier 2005, [En ligne] http://www.nytimes.com/2005/01/22/world/middleeast/mystery-in-iraq-as-300-million-is-taken-abroad.html (consulté le 25 novembre 2017)

FLINT J., « Baghdad leaders reveal that coup plot duped MI6 », *The Guardian*, 8 février 2004, [En ligne] https://www.theguardian.com/world/2004/feb/08/iraq.iraq1 (consulté le 17 novembre 2017)

FRANCE TELECOM, « Communiqué de presse », 14 mars 2011 [En ligne] http://mobile.orange.fr/content/ge/high/v2_a_propos_d_orange/cp/225203.pdf (consulté le 26 novembre 2017)

HASTINGS D., "Corruption, Missing Millions and Two Dead Contractors", *CorpWatch*, 28 janvier 2006, [En ligne] http://www.corpwatch.org/article.php?id=13185 (consulté le 8 novembre 2017)

Izzat B., « France Telecom/Agility mysterious joint venture in Korek », *Ekurd*, 5 avril 2012, [En ligne] http://ekurd.net/mismas/articles/misc2012/4/state6069.htm (consulté le 26 novembre 2017)

Le Monde avec AFP, « Au Kurdistan, le « oui » au référendum d'indépendance triomphe, Bagdad fulmine », LeMonde.fr, 27 septembre 2017, [En ligne] https://www.lemonde.fr/moyen-orient-irak/article/2017/09/27/referendum-d-independance-du-kurdistan-le-oui-l-emporte-a-92-selon-des-resultats-officiels_5192407_1667109.html (consulté le 2 juillet 2019)

MATE A., « Pillage is forbidden - Why the privatisation of Iraq is illegal », *The Guardian*, 7 novembre 2003 [En ligne] https://www.theguardian.com/world/2003/nov/07/iraq.comment (consulté le 13 mars 2018)

REUTERS, « Mobile technology, broadband flourish in Iraq Kurdish zone », *The Daily Star Lebanon*, 16 juin 2011 [En ligne] http://www.dailystar.com.lb/Technology/Regional/2011/Jun-16/141398-mobile-technology-broadband-flourish-in-iraq-kurdish-zone.ashx (consulté le 13 décembre 2017)

SIVERSTEIN K, MILLER T. C., « Army Ignored Broker on Arms Deal », *Los Angeles Times*, 15 mars 2005, [En ligne] http://articles.latimes.com/2005/mar/15/world/fg-contract15 (consulté le 8 novembre 2017)

WING J., « Current Baghdad-Kurdistan dispute a replay of 2008 Khanaqin incident », *Ekurd*, 7 décembre 2012, [En ligne] http://ekurd.net/mismas/articles/misc2012/12/kurdsiniraq192.htm (consulté le 13 octobre 2017)

6. Vidéos

HINDI C., « Erbil – Part 1 », *Tahkik*, 1er décembre 2012, [En ligne] https://www.youtube.com/watch?v=e_W9kEKl_QE (consulté le 16 décembre 2017)

HINDI C., « Erbil – Part 2 », *Tahkik*, 8 décembre 2012, [En ligne] https://www.youtube.com/watch?v=XF8Nq_bqo0s (consulté le 16 décembre 2017)

7. Travaux universitaires et thèses

EBEL R., « Geopolitics and Energy in Iraq: Where Politics Rules », A Report of the CSIS Energy and National Security Program, Center for Strategic and International Studies, Washington D.C., 2010

NOORI N.N., 2012, *Faces of Economic Inequality in the Iraqi Kurdistan (2004-2010): The Role of Regulation*, thèse de doctorat soutenue à l'Université d'Exeter, 2012

WALLIS C., *Construction nationale et néo-ritualisation : analyse anthropologique de la célébration du nouvel an kurde (Newroz)*, thèse de doctorat en ethnologie soutenue à l'Université de Montpellier 3, 2015

8. Rapports et articles d'institutions diverses

AL THURAYA CONSULTANCY, « Confidential Report », 2010 [En ligne] https://www.reportingproject.net/troubleswithbigtobacco/documents/OCCRP_tobacco_6.pdf

BUREAU DES STATISTIQUES DE LA REGION DU KURDISTAN (KRSO), « A Brief Report of Kurdistan Region Iraq Knowledge Network (IKN) Survey », 2010, p. 9, [En ligne] : http://www.krso.net/files/articles/070215115024.pdf (consulté le 10 février 2018)

BUREAU DES STATISTIQUES DE LA REGION DU KURDISTAN (KRSO), « Labor force report for Kurdistan Region 2012 », 2012, [En ligne] http://www.krso.net/files/articles/050215014412.pdf (consulté le 27 janvier 2018)

BUREAU DES STATISTIQUES DE LA REGION DU KURDISTAN (KRSO), « Socio-Economic Monitoring System Report », Erbil, RAND Corporation, 2013 [En ligne] http://www.krso.net/files/articles/220215050632.pdf (consulté le 10 février 2018)

BUREAU DES STATISTIQUES DE LA REGION DU KURDISTAN (KRSO), « taqryr aan alasqatat alsakanya alaqlym kûrdistan lelfatra (2009-2020) » (*Rapport sur la projection de population de la région du Kurdistan pour la période 2009-2020,* en arabe), 2014 [En ligne] http://www.krso.net/files/articles/200415050341.pdf (consulté le 11 décembre 2016)

CABINET DU GRK, « The Kurdistan Region in brief », 23 avril 2010, [En ligne] http://cabinet.gov.krd/a/d.aspx?s=03010300&l=12&a=23911&r=140&s=010000 (consulté le 13 octobre 2017)

COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DE STATUT DE REFUGIE DU CANADA, « Iraq: Situation of Christians in the north, the Kurdistan region, and Baghdad, including incidents of violence and displacement; government protection (2010-2013) », IRQ104716.E, 20 janvier 2014 [En ligne] http://www.refworld.org/docid/52eb98414.html, consulté le 8 juillet 2018)

DANISH IMMIGRATION SERVICE, « Entry Procedures and Residence in Kurdistan Region of Iraq (KRI) for Iraqi Nationals », Copenhague, 2010 [En ligne] https://www.nyidanmark.dk/-/media/Files/US/Landerapporter/rapport_irak_ifa_2010.pdf?la=en-GB&hash=C1022EEA311E1571E109D9BBF46015EA76500750 (consulté le 15 février 2018)

INDEPENDENT INQUIRY COMMITTEE INTO THE UNITED NATIONS OIL-FOR-FOOD PROGRAMME, « Manipulation of the Oil-for-Food Programme by the Iraqi Regime », 27 octobre 2005 [En ligne] https://www.files.ethz.ch/isn/13894/ManipulationReport.pdf (consulté le 27 novembre 2017)

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR MIGRATION - IRAQ MISSION, « Displacement Tracking Matrix, DTM Round 62 – January 2017 », 2017 [En ligne] http://iraqdtm.iom.int/DtmReports.aspx (consulté le 9 octobre 2019)

INVEST IN GROUP, « Reshaping Kurdistan's Regional and Global Footprint: Energy », 2013, [En ligne] : http://investingroup.org/review/238 (consulté le 25 octobre 2017)

INVEST IN GROUP, « The Review: Kurdistan, Region of Iraq Open for Business », vol. 6, septembre 2014, [En Ligne] http://investingroup.org/publications/kurdistan/september-2014 (consulté le 14 octobre 2015)

JTI, « Intel Report », pour le *Japan Tobacco International*, 26 février 2010 : www.reportingproject.net/troubleswithbigtobacco/other_documents/OCCRP_Follow_19.pdf (consulté le 25 janvier 2018)

JTI, « Intelligence Report, Diversion of 272 Cases WINSTON from IBCS to Jalat KHAN », 26 mars 2010 : www.reportingproject.net/troubleswithbigtobacco/other_documents/OCCRP_JTIIBCS_1.pdf (consulté le 25 janvier 2018)

MINISTERE KURDE DES RESSOURCES NATURELLES, « Oil Production, Export and Consumption Report 2003-2013 », 2013, p. 8. [En ligne] http://mnr.krg.org/images/pdfs/MNR_Production_Report_2013_1.pdf (consulté le 17 octobre 2017)

MINISTERE KURDE DES RESSOURCES NATURELLES, « Oil Production, Export and Consumption Report 2014 », 2014, p. 4. [En ligne] http://mnr.krg.org/images/pdfs/Production_Report_2014_WEB.pdf (consulté le 17 octobre 2017)

MINISTERE KURDE DES RESSOURCES NATURELLES, « Oil Production, Export and Consumption Report 2015 », 2015, p. 5. [En ligne] http://mnr.krg.org/images/pdfs/Production_Report_2015_WEB.pdf (consulté le 17 octobre 2017)

ORGANISATION CENTRALE POUR LES STATISTIQUES ET LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (COSIT), BUREAU DES STATISTIQUES DE LA REGION DU KURDISTAN (KRSO), BANQUE MONDIALE, « Iraq Household Socio-economic Survey IHSES-2007 », 2007, [En ligne] http://documents.worldbank.org/curated/en/938521468263093015/pdf/471970v20WP0Bo1vey0v20eng011PUBLIC1.pdf (consulté le 25 janvier 2018)

RAND CORPORATION, 2017, « Strengthening Health Care in the Kurdistan Region of Iraq », *Research Brief*, 2017, [En ligne] https://www.rand.org/content/dam/rand/pubs/research_briefs/RB9900/RB9990/RAND_RB9990.pdf (consulté le 15 mai 2018)

RTI INTERNATIONAL, « Land Registration and Property Rights in Iraq », *USAID Iraq Local Governance Program*, Baghdad, 2005, [En ligne] http://humanitarianlibrary.org/sites/default/files/2013/05/PNADE241.pdf (consulté le 20 février 2018)

SENATE DEMOCRATIC POLICY COMMITTEE HEARING, « An Inside View of the 'Second Insurgency': How Corruption and Waste Are Undermining the U.S. Mission in Iraq », Salam Adhoob, Former Chief Investigator (Baghdad), Commission on Public Integrity, Government of Iraq, [En ligne] https://www.dpc.senate.gov/hearings/hearing47/adhoob.pdf (consulté le 8 novembre 2017)

SMITH C., SHADAREVIAN V., « Wilting in the Kurdistan Sun. The Hopes and Fears of Religious Minorities in Northern Iraq », *United States Commission on International Religious Freedom*, 2017 [En ligne] https://www.uscirf.gov/sites/default/files/Kurdistan%20report.%20Long.pdf (consulté le 19 août 2019)

SPECIAL INSPECTOR GENERAL FOR IRAQ RECONSTRUCTION, « Learning From Iraq: A Final Report From the Special Inspector General for Iraq Reconstruction », 2013, p. X, [En ligne] http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/pcaac502.pdf (consulté le 7 novembre 2017)

UNHCR, « The Situation of Palestinian Refugees in Lebanon », 2016 [En ligne] http://www.refworld.org/pdfid/56cc95484.pdf (consulté le 18 juin 2018)

UNHCR, « Iraq Syrian Refugee Stats 31 December 2016 », 2016 [En ligne] http://data.unhcr.org/syrianrefugees/download.php?id=12676 (consulté le 9 octobre 2019)

UNHCR, « Registered Syrian Refugees by Date », 2018 [En ligne] https://data2.unhcr.org/en/situations/syria/location/71 (consulté le 25 mars 2018)

UNDP, « Iraq Human Develoment Report 2014 », 2014 [En ligne] https://www.ophi.org.uk/wp-content/uploads/IraqNHDR2014-English.pdf (consulté le 12 octobre 2019)

9. Lois, documents administratifs et judiciaires

AMBASSADE AMERICAINE A AMMAN, « Jordanian Banks Receive Large Deposits from Alleged Iraqi MOD Front Company », 05AMMAN5136_a, *Wikileaks*, 28 juin 2005 [En ligne] http://wikileaks.org/plusd/cables/05AMMAN5136_a.html (consulté le 25 novembre 2017)

AMBASSADE AMERICAINE A BAGDAD, « Allegations of Corruption in the Ministry of Defense », 03BAGHDAD3943_a, *Wikileaks*, 24 septembre 2005, [En ligne] http://wikileaks.org/plusd/cables/05BAGHDAD3943_a.html (consulté le 25 novembre 2017)

AMBASSADE AMERICAINE A BAGDAD, « Request for Guidance: GOI Request for Assistance to Freeze Jordanian Assets", 06BAGHDAD652_a, *Wikileaks*, 1er mars 2006, [En ligne] https://wikileaks.org/plusd/cables/06BAGHDAD652_a.html (consulté le 25 novembre 2017)

AUTORITE PROVISOIRE DE LA COALITION, *Ordre 38,* « Taxe de reconstruction », 2003 [En ligne] https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/2/25/20040404_CPAORD_38_Reconstruction_Levy.pdf (consulté le 6 mars 2018)

AUTORITE PROVISOIRE DE LA COALITION, *Ordre 39,* « Investissement étranger », 2003 [En ligne] https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/2/2d/20031220_CPAORD_39_Foreign_Investment.pdf (consulté le 12 mars 2018)

AUTORITE PROVISOIRE DE LA COALITION, *Ordre 40* « Loi bancaire », 2003 [En ligne] https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/0/04/20030919_CPAORD40_Bank_Law_with_Annex.pdf (consulté le 13 mars 2018)

AUTORITE PROVISOIRE DE LA COALITION, *Ordre 43,* « Billets de nouveaux dinars irakiens », 2003 [En ligne] https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/c/ce/20031014_CPAORD_43_New_Iraqi_Dinar_Banknotes.pdf (consulté le 15 mai 2018)

AUTORITE PROVISOIRE DE LA COALITION, *Ordre 64,* « Amendement de la loi des entreprises n°21 de 1997 », 2004 [En ligne] https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/e/e7/20040305_CPAORD64_Amendment_to_the_Company_Law_No._21_of_1997_with_Annex_A.pdf (consulté le 9 mars 2018)

AUTORITE PROVISOIRE DE LA COALITION, *Ordre 93,* « Blanchiment d'argent », 2004 [En ligne] https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/a/a7/20040603_CPAORD_93_Anti-Money_Laundering_Act_of_2004_with_Annex.pdf (consulté le 9 mars 2018)

AUTORITE PROVISOIRE DE LA COALITION, *Ordre 94* « Loi bancaire de 2004 », 2004 [En ligne] https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/0/0d/20040607_CPAORD94_Banking_Law_of_2004_with_Annex_A.pdf (consulté le 13 mars 2018)

AUTORITE PROVISOIRE DE LA COALITION, *Régulation 2,* « Fonds de développement pour l'Irak », 2003, [En ligne] https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/e/e1/20030615_CPAREG_2_Development_Fund_for_Iraq.pdf (consulté le 15 mai 2018)

BUREAU DE L'INVESTISSEMENT, « Investment by Investment Type and Country, from 2006/08/01 to 2014/03/09", Table n°6, 2014, document interne à l'administration kurde.

BUREAU DE L'INVESTISSEMENT, « Investment By Investment Type_Capital in Dollar, from 2006/08/01 to 2014/03/09", Table n°5, 2014, document interne à l'administration kurde.

BUREAU DE L'INVESTISSEMENT, « List of Licensed Projects in Kurdistan Region – Country: Lebanon », 2015, document interne à l'administration kurde.

CONSEIL DES MINISTRES KURDE, *Décret 143I,* 2009 [En ligne] : http://cabinet.gov.krd/uploads/documents/Official_order_25_Jan_09__2009_06_04_h19m0s19.pdf (consulté le 14 octobre 2017)

CONSEIL PRESIDENTIEL IRAKIEN, *The Investment Law No (13) of 2006*, 2006 [En ligne] http://investpromo.gov.iq/wp-content/uploads/2013/06/Ammn-Invest-Law-En.pdf (consulté le 13 mars 2018)

COUR D'APPEL DES ÉTATS-UNIS POUR LE QUATRIEME CIRCUIT, *Jugement 07-1220*, procès « United States ex rel. DRC, Inc., et al. v. Custer Battles, LLC, et al., 562 F.3d 295 (4th Cir. 2009) », 2009 [En ligne] : https://www.gpo.gov/fdsys/pkg/USCOURTS-ca4-07-01220/pdf/USCOURTS-ca4-07-01220-0.pdf (consulté le 22 novembre 2017)

DEPARTEMENT D'ÉTAT DES ÉTATS-UNIS, « The Future of Iraq Project – Overview », document déclassifié, 17 juin 2005 [En ligne] https://nsarchive2.gwu.edu/NSAEBB/NSAEBB198/FOI%20Overview.pdf (consulté le 14 mars 2018)

DEPARTEMENT D'ÉTAT DES ÉTATS-UNIS, « The Future of Iraq Project – Economy and Infrastructure (Public Finance) Working Group », document déclassifié, 22 juin 2005, [En ligne] https://nsarchive2.gwu.edu/NSAEBB/NSAEBB198/FOI%20Economy%20and%20Infrastructure.pdf (consulté le 14 mars 2018)

DIRECTION GENERALE DE L'ENGISTREMENT DES COMPAGNIES, « Koy gshty kompanya xomalyakan o lqy kompanya byanyakan la haremy Kurdstan » *(« Nombre total des compagnies locales et des branches des compagnies étrangères dans la région du Kurdistan »*, kurde sorani), 2015, document interne à l'administration kurde.

DIRECTION GENERALE DE L'ENREGISTREMENT DES COMPAGNIES, liste des filiales des compagnies libanaises implantées dans la Région kurde d'Irak avec leurs domaines d'activités, par année, 2015, document interne à l'administration kurde.

DIRECTION GENERALE DE L'ENGISTREMENT DES COMPAGNIES, « Required Documents for Opening Branches and Commercial Representation Office of Foreign Companies », 2015

DIRECTION GENERALE DE L'ENGISTREMENT DES COMPAGNIES, « laqê Kompanya Bayaniyakan : B.G. Tomarkirdinê Kompanyakan (be pê walat û salana) » (*Filiales des compagnies étrangères : Direction générale de l'enregistrement des compagnies (par pays et par année)*, kurde sorani), 2016, document interne à l'administration kurde.

DIRECTION KURDE DU BUDGET, « ālmūāzana āljārya 'ala mustawa ālfṣūl lsna 2007 » (Budget actuel par niveau de chapitres pour l'année 2007), document interne à l'administration kurde.

DIRECTION KURDE DU BUDGET, « ālmūāzana āljārya 'ala mustawa ālfṣūl lsna 2008 » (Budget actuel par niveau de chapitres pour l'année 2008), document interne à l'administration kurde.

DIRECTION KURDE DU BUDGET, « mtfq 2009 » (Budget approuvé 2009), document interne à l'administration kurde.

DIRECTION KURDE DU BUDGET, « mtfq 2010 » (Budget approuvé 2010), document interne à l'administration kurde.

DIRECTION KURDE DU BUDGET, « mtfq 2011 » (Budget approuvé 2011), document interne à l'administration kurde.

DIRECTION KURDE DU BUDGET, « mtfq 2012 » (Budget approuvé 2012), document interne à l'administration kurde.

DIRECTION KURDE DU BUDGET, « mtfq 2013 » (Budget approuvé 2013), document interne à l'administration kurde.

GOUVERNEMENT/PARLEMENT IRAKIEN :

- *Constitution de 2005* [En ligne] http://www.au.af.mil/au/awc/awcgate/iraq/tal.htm (consulté le 10 juillet 2019)
- *Loi irakienne n°100 de 1964* « Nationalisation des banques commerciales ». Texte disponible dans AMERICAN SOCIETY OF INTERNATIONAL LAW, 1964, "Iraq Laws Establishing the Economic Organization (Nationalization and regulation of companies)", *International Legal Materials*, vol. 3, n°5, p. 942-946
- *Loi irakienne n°118 de 1978* relative à la présence étrangère en Irak, 1978.
- *Loi irakienne n°21 de 1997* « Loi des entreprises », 1997 [En ligne] http://investpromo.gov.iq/wp-content/uploads/2013/06/Company-Law-21-of-1997_-Registration-Instructions-No1.-196-2004-En.pdf (consulté le3 mai 2018)
- *Loi irakienne n°26 de 2006* relative à la résidence des étrangers en Irak, 2006

MAISON BLANCHE, « The National Security Strategy of the United States of America », Washington, 2002, [En ligne] http://nssarchive.us/NSSR/2002.pdf (consulté le 14 mars 2018)

MINISTERE KURDE DU PLAN, « Regional Development Strategy for Kurdistan Region 2012-2016 » (draft), Erbil, mars 2011, p. 3, [En ligne] http://www.mop.gov.krd/resources/MoP%20Files/PDF%20Files/gd_ps/regional_development_strategy.pdf (consulté le 7 mai 2019)

MINISTERE KURDE DU PLAN, « Kurdistan Region of Iraq 2020: A Vision for the Future », 2013 [En ligne] http://www.ekrg.org/files/pdf/KRG_2020_last_english.pdf (consulté le 15 février 2018)

PARLEMENT KURDE, *Loi budgétaire kurde n°20 de 2007* [En ligne] http://www.kurdistan-parliament.org/files/articles/101207014604.pdf (consulté le3 mai 2018)

PARLEMENT KURDE, *Loi budgétaire kurde n°3 de 2008* [En ligne] http://www.kurdistan-parliament.org/files/articles/220508031956.pdf (consulté le3 mai 2018)

PARLEMENT KURDE, *Loi budgétaire kurde n°8 de 2009* [En ligne] http://www.kurdistan-parliament.org/files/articles/020809103054.pdf (consulté le3 mai 2018)

PARLEMENT KURDE, *Loi budgétaire kurde n°1 de 2010* [En ligne] http://www.kurdistan-parliament.org/files/articles/110810011246.pdf (consulté le3 mai 2018)

PARLEMENT KURDE, *Loi budgétaire kurde n°6 de 2011* [En ligne] http://www.kurdistan-parliament.org/files/articles/090811105923.pdf (consulté le3 mai 2018)

PARLEMENT KURDE, *Loi budgétaire kurde n°8 de 2012* [En ligne] http://www.kurdistan-parliament.org/files/articles/280612100226.pdf (consulté le3 mai 2018)

PARLEMENT KURDE, *Loi kurde budgétaire n°1 de 2013* [En ligne] http://www.kurdistan-parliament.org/files/articles/040313095603.pdf (consulté le3 mai 2018)

PARLEMENT KURDE, *Loi kurde n°22 de 2007 portant sur le pétrole et le gaz* [En ligne] http://cabinet.gov.krd/uploads/documents/Kurdistan%20Oil%20and%20Gas%20Law%20English__2007_09_06_h14m0s42.pdf (consulté le 27 octobre 2017)

PRESIDENCE KURDE, *Investment Law in Kurdistan Region – Iraq*, 2006 [En ligne] http://cabinet.gov.krd/uploads/documents/InvestmentLaw_KRGOfficialEng__2006_08_04_h11m20s33.pdf (consulté le 20 février 2018)

TRIBUNAL DU DISTRICT EST DE L'ÉTAT DE VIRGINIE, *Jugement CV-04-199-A,* procès « United States ex rel. DRC, Inc. v. Custer Battles, LLC, 472 F. Supp. 2d 787 (E.D. Va. 2007) », 2007 [En ligne] https://s3.amazonaws.com/corpwatch.org/downloads/custerbattles.pdf
(consulté le 22 novembre 2017)

10. Communications dans un congrès

JAMES B., « Les manuels scolaires du Kurdistan d'Irak : écrire une histoire nationale kurde ou kurdistanienne ? », intervention lors du 1er Congrès du GIS *Moyen Orient et Mondes Musulmans*, Paris, 8 juillet 2015

II — LITTERATURE RELATIVE AUX LIBANAIS

1. Ouvrages

ABDELHADY D., *The Lebanese Diaspora: The Arab Immigrant Experience in Montreal, New York, and Paris*, New York and London, New York University Press, 2011

ABDULKARIM A., *La diaspora libanaise en France: Processus migratoire et économie ethnique*, Paris, L'Harmattan, 1996

ARSAN A., *Interlopers of Empire: The Lebanese Diaspora in Colonial French West Africa*, Hurst & Company, Londres, 2014

BATROUNEY A., BATROUNEY T., *The Lebanese in Australia*, Melbourne, AE Press, 1985

BAWARDI B., *The Lebanese-Phoenician Nationalist Movement: Literature, Language and Identity*, Londres, I.B. Tauris, 2016

CLOAREC V., *La France et la question de Syrie (1914-1918)*, Nouvelle édition, Paris, CNRS Editions, 2002

HOURANI A.(ed), SHEHADI N. (ed), *The Lebanese in the World: A Century of Emigration*, Londres, Centre for Lebanese Studies et I.B.Tauris, 1992

KARAM J., *Another Arabesque: Syrian-Lebanese Ethnicity in Neoliberal Brazil*, Philadelphia, Temple UP, 2007

KAUFMAN A., *Reviving Phoenicia: In Search of Identity in Lebanon*, Londres, I.B. Tauris, 2004

KHATER A., *Inventing Home: Emigration, Gender, and the Middle Class in Lebanon, 1870-1920*, Berkley, University of California Press, 2001

KRINGS V., *La civilisation phénicienne et punique. Manuel de recherche*, Leiden, E.J. Brill, 1995

LONGUENESSE E., BEAUGE G., NANCY M., *Communautés villageoises et migrations de main-d'œuvre au Moyen-Orient*, Beyrouth, Centre d'études et de recherches sur le Moyen-Orient-Orient contemporain (CERMOC), 1986

MACKEY S., *Lebanon: A House Divided*, New York, Londres, W.W. Norton & Company (première edition par Congdon & Weed en 1989), 2006

TOOLEY J., *From Village School to Global Brand: Changing the World through Education*, London, Profile Books, 2012

2. Chapitres d'ouvrages collectifs

BATROUNEY T., "The Lebanese in Australia, 1880-1989", dans Albert Hourani (ed) et Nadim Shehadi (ed), *The Lebanese in the World: A Century of Emigration*, Center for Lebanese Studies et I.B. Tauris, Londres, 1992, p. 413-442

BONDI S., « Le commerce, les échanges, l'économie », dans Véronique Krings (ed), *La civilisation phénicienne et punique. Manuel de recherche*, Leiden, E.J. Brill, 1995, p. 268-281

HOURANI A., « Introduction », dans Albert Hourani (ed) et Nadim Shehadi (ed), *The Lebanese in the World: A Century of Emigration*, London, The Center for Lebanese Studies, en association avec I.B. Tauris & Co Ltd, 1992, p. 3-12

KNOWLTON C., "The Social and Spacial Mobility of the Syrian and Lebanese Community in São Paulo, Brazil", dans Albert Hourani et Nadim Shehadi, *The Lebanese in the World: A Century of Emigration*, Center for Lebanese Studies et I.B. Tauris, Londres, 1992, p. 285-312

LABAKI B., « Lebanese Emigration During the War (1975-1989) » dans Albert Hourani (ed) et Nadim Shehadi (ed), *The Lebanese in the World: A Century of Emigration*, The Center for Lebanese Studies, Londres, I.B. Tauris & Co. Ltd, 1992, p. 605-626

MAAOUIA M., « Lebanese Emigration to the Gulf and Saudi Arabia », dans Albert Hourani (ed) et Nadim Shehadi (ed), *The Lebanese in the World: A Century of Emigration*, The Center for Lebanese Studies, Londres, I.B. Tauris & Co. Ltd, 1992, p. 651-660

NAFF A., « Lebanese Immigration into the United States: 1880 to the Present », dans Albert Hourani et Nadim Shehadi, *The Lebanese in the World: A Century of Emigration*, Center for Lebanese Studies et I.B. Tauris, Londres, 1992, p. 141-166

3. Articles de revues imprimées

ABDELHADY D., « Beyond Home/Host Networks: Forms of Solidarity among Lebanese Immigrants in a Global Era », *Identities: Global Studies in Culture and Power*, vol.13, 2006, p. 427-453

ABDELHADY D., « Representing the Homeland: Lebanese Diasporic Notions of Home and Return in a Global Context », *Cultural Dynamics*, vol. 20, n°1, 2008, p. 53-72

ABDULKARIM A., « L'insertion de l'économie ethnique tertiaire libanaise en France », *Annales de géographie*, t. 102, n°574, 1993, p. 561-577

ABDULKARIM A., « La diaspora libanaise : une organisation communautaire », *L'espace géographique*, n°3, 1994, p. 217-223

ARISS (Al) A., ÖZBILGIN M., « Understanding self-initiated expatriates: Career experiences of Lebanese self-initiated expatriates in France », *Thunderbird International Business Review*, vol. 52, n°4, 2010, p. 275-285

BOURGEY A., « La guerre et ses conséquences géographiques au Liban », *Annales de géographie*, t. 94, n° 521, 1985, p. 1-37

HEYBERGER B., « La France et la protection des chrétiens maronites. Généalogie d'une représentation », *Relations internationales*, vol.173, n°1, 2018, p. 13-30

JREIJIRY R., « L'image religieuse dans l'espace public libanais », *Hermès, La Revue*, n° 82, 2018, p. 53-59

KANAFANI-ZAHAR A., « Pluralisme relationnel entre chrétiens et musulmans au Liban : l'émergence d'un espace de "laïcité relative" », *Archives de sciences sociales des religions*, n°109, janvier-mars, 2000, p. 119-145

LESSER J., « (Re) Creating Ethnicity: Middle Eastern Immigration to Brazil », *The Americas*, vol.53, n°1, juillet, 1996, p. 45-65

MAKTABI R., "The Lebanese Census of 1932 Revisited: Who Are the Lebanese?", *British Journal of Middle Eastern Studies*, vol.26, n°2, 1999, p. 219-242

MEHO L. I., KAWTHARANI F. W., « La communauté kurde au Liban : présent et avenir », *Etudes kurdes*, n°7, mai, 2005, p. 45-80

MORRISON S., « 'Os Turcos': The Syrian-Lebanese Community of Sao Paulo, Brazil », *Journal of Muslim Minority Affairs*, vol. 25, n°3, 2005, p. 423-438

O'BRIEN R.C., « Lebanese Entrepreneurs in Senegal: Economic Integration and the Politics of Protection », *Cahiers d'études africaines*, vol.15, n°57, 1975, p. 95-115

PEARLMAN W., « Emigration and Power: A Study of Sects in Lebanon, 1860–2010 », *Politics & Society*, Mar 2013, vol. 41, n°1, 2013, p. 103-133

SERVIERE D., TORRES S., « Aperçu historique sur le Protectorat et les Capitulations », *Revue des études byzantines*, n°108, 1915, p. 432-443

SKULTE-OUAISS J., TABAR P., « Strong in Their Weakness or Weak in Their Strength? The Case of Lebanese Diaspora Engagement with Lebanon », *Immigrants & Minorities*, vol.33, n°2, 2015, p. 141-164

TRUZZI O., « The Right Place at the Right Time: Syrians and Lebanese in Brazil and the United States, a Comparative Approach », *Journal of American Ethnic History*, n°2, 1997, p. 3-34

TRUZZI O., « Libanais et Syriens au Brésil (1880-1950) », *Revue européenne des migrations internationales*, vol.18, n°1, 2002, p. 123-147

WINDER B., « The Lebanese in West Africa », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 4, n°3, avril, 1962, p. 296-333

4. Articles de revues électroniques

COHEN R., KEINAN-COHEN Y., « The rebirth of the Lebanese identity in the philosophy of the Lebanese intellectual Samir Kassir », *Cogent Social Sciences*, n° 3: 1319009, 2017, p.4 [En ligne] http://dx.doi.org/10.1080/23311886.2017.1319009 (consulté le 27 décembre 2018)

FADEL NASSER N., « La mutation des pratiques sociales avec l'émergence des grandes surfaces commerciales à Beyrouth », *Villes et Territoires du Moyen-Orient*, n°2, 2006, p.4/14 (halshs-00139195)

HOURANI G., « Lebanese Migration to the Gulf (1950-2009) », *Migration and the Mashreq*, Viewpoints, Middle East Institute, Washington DC, 2010, p. 9-12 [En Ligne] http://www.voltairenet.org/IMG/pdf/Migration_Mashreq.pdf (consulté le 17 janvier 2017)

5. Articles de journaux

AFP, « Lebanese firm inks deal to build refinery in Iraqi Kurdistan », *The Daily Star Lebanon*, 10 juillet 2006 [En ligne] http://www.dailystar.com.lb/Business/Lebanon/2006/Jul-10/44127-lebanese-firm-inks-deal-to-build-refinery-in-iraqi-kurdistan.ashx (consulté le 9 décembre 2017)

AFP, « Phoenician or Arab? A never-ending debate in Lebanon », *Independent*, 12 juin 2010, [En ligne] https://www.independent.co.uk/property/house-and-home/phoenician-or-arab-a-never-ending-debate-in-lebanon-5547901.html (consulté le 3 février 2019)

BELT D., « The Forgotten Faithful », *National Geographic*, juin 2009, [En ligne] https://www.nationalgeographic.com/magazine/2009/06/arab-christians (consulté le 31 mai 2018)

CARRERE J., « Lebanese Entrepreneurs Taking Kurdistan Region by Storm », *Rudaw*, 17 juin 2013, [En ligne] http://www.rudaw.net/english/kurdistan/17062013 (consulté le 9 décembre 2017)

C.F., « La Byblos Bank acquiert la Banque Pharaon & Chiha », *Le Commerce du Levant*, 12 mai 2016 [En ligne] https://www.lecommercedulevant.com/article/26168-la-byblos-bank-acquiert-la-banque-pharaon-chiha (consulté le 27 novembre 2017)

CHARDON L., « Les investisseurs libanais en Irak dans l'expectative », *Le Commerce du Levant*, juillet 2014, p.60-83

FENIANOS N., « Petit pays, grand embouteillage », *La Revue du Liban*, n°4331, 10-17 septembre 2011, [En ligne] http://www.rdl.com.lb/2011/q3/4331/nemanquezpas3.html (consulté le 15 juin 2018)

GOUËSET C., « Chronologie du Liban (1943-2012) », *L'Express*, 19 octobre et mis à jour le 20 octobre 2012, [En ligne] https://www.lexpress.fr/actualite/monde/proche-moyen-orient/chronologie-du-liban-1943-2012_492580.html (consulté le 13 avril 2018)

HAINES-YOUNG J., « La crise des déchets du Liban couve depuis 40 ans », *Middle Easy Eye*, édition française (traduit de l'anglais), 11 août 2015, [En ligne] http://www.middleeasteye.net/fr/reportages/la-crise-des-d-chets-du-liban-couve-depuis-40-ans-1786343947 (consulté le 15 juin 2018)

HOURANI E., « Government refuses to release Iraqi billions », *The Daily Star Lebanon*, 19 janvier 2004, [En ligne] https://www.dailystar.com.lb/News/Lebanon-News/2004/Jan-19/692-government-refuses-to-release-iraqi-billions.ashx (consulté le 17 novembre 2017)

HURY D., « Les Libanais à la conquête du Kurdistan irakien », *Le Commerce du Levant*, octobre 2007, p. 74-96.

KALDAWI M., « Iraq currency smuggling investigation to continue », *The Daily Star Lebanon*, 20 janvier 2004, [En ligne] https://www.dailystar.com.lb/News/Lebanon-News/2004/Jan-20/732-iraq-currency-smuggling-investigation-to-continue.ashx (consulté le 17 novembre 2017)

KALDAWI M., « Iraqi dinar trial postponed », *The Daily Star Lebanon*, 9 avril 2004, [En ligne] https://www.dailystar.com.lb/News/Lebanon-News/2004/Apr-09/530-iraqi-dinar-trial-postponed.ashx (consulté le 17 novembre 2017)

LUEDY J., « Will the Lebanese take over Liberia? Many Liberians think so », *Asia by Africa*, 3 avril 2018, [En ligne] https://www.asiabyafrica.com/point-a-to-a/lebanese-liberia-citizenship-problem (consulté le 9 octobre 2019)

MOODIE M., "Phoenicia wins new airport duty free concession at Erbil International Airport", *The Moodie Davitt Report*, 21 avril 2008, [En ligne] https://www.moodiedavittreport.com/phoenicia-wins-new-airport-duty-free-concession-at-erbil-international-airport-220408/ (consulté le 26 novembre 2017)

MORROW R., « Mohammed abu Darwish, international man of mystery », *The Writing Company*, 13 avril 2005, [En ligne] http://writingcompany.blogs.com/this_isnt_writing_its_typ/2005/04/mohammed_abu_da.html (consulté le 17 novembre 2017)

PUPIC T., « Is Lebanon an entrepreneur's utopia? », *Startup*, 7 mars 2016, [En ligne] https://www.arabianbusiness.com/is-lebanon-entrepreneur-s-utopia--623956.html (consulté le 13 novembre 2018)

RAAD N., "Questions raised by probe into smuggling case", *The Daily Star Lebanon*, 17 janvier 2004, [En ligne] http://www.dailystar.com.lb/News/Lebanon-News/2004/Jan-17/2064-questions-raised-by-probe-into-smuggling-case.ashx (consulté le 17 novembre 2017)

RAAD K., « Financial scandals across Lebanon move toward resolution », *The Daily Star Lebanon*, 28 janvier 2004, [En ligne] https://www.dailystar.com.lb/News/Lebanon-News/2004/Jan-28/905-financial-scandals-across-lebanon-move-toward-resolution.ashx (consulté le 17 novembre 2017)

RAAD K., « Court dismisses banking law violation case », *The Daily Star Lebanon*, 16 juillet 2004, [En ligne] https://www.dailystar.com.lb/News/Lebanon-News/2004/Jul-16/4125-court-dismisses-banking-law-violation-case.ashx (consulté le 17 novembre 2017)

S.B., « Far from home - Lebanese in west Africa », *The Economist*, 20 mai 2011 [En ligne] https://www.economist.com/baobab/2011/05/20/far-from-home (consulté le 9 octobre 2019)

SPENCER S., Lebanese businesses in Kurdistan unperturbed by Iraq insurgency, *iloubnan.info*, 22 juin 2014, [En ligne] http://www.iloubnan.info/business/81176/Lebanese-businesses-in-Kurdistan-unperturbed-by-Iraq-insurgency (consulté le 7 mars 2016, lien non fonctionnel au 16 décembre 2017)

THE DAILY STAR LEBANON, "4 arrested in smuggling probe at airport", 16 janvier 2004, [En ligne] https://www.dailystar.com.lb/News/Lebanon-News/2004/Jan-16/2057-4-arrested-in-smuggling-probe-at-airport.ashx (consulté le 17 novembre 2017).

TOPALIAN N., « Lebanese investment contributes to Iraqi economy », *Al-Shorfa*, 5 octobre 2011, [En ligne] http://al-shorfa.com/en_GB/articles/meii/features/main/2011/10/05/feature-02 (consulté le 20 octobre 2013, lien non fonctionnel le 13 décembre 2017)

VINCENT J., « STEPHANE ATTALI : "Les Libanais ont l'entrepreneuriat dans le sang !" », *lepetitjournal.com*, 29 septembre 2017, [En ligne] https://lepetitjournal.com/beyrouth/stephane-attali-les-libanais-ont-lentrepreneuriat-dans-le-sang-157352 (consulté le 11 avril 2018)

6. Travaux universitaires

KASPARIAN C., « La migration circulaire au Liban : perspective démo-économique », CARIM-AS 2008/06, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole, Institut universitaire européen, 2008 [En ligne] https://core.ac.uk/download/pdf/45675494.pdf (consulté le 5 juin 2018)

KIWAN F., « La perception de la migration circulaire au Liban », CARIM-AS 2008/14, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole, Institut universitaire européen, 2008, [En ligne] http://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/8335/CARIM_AS&N_2008_14.pdf;sequence=1 (consulté le 5 juin 2018)

KIWAN F., « L'émigration des Compétences Libanaises », *Série sur la migration hautement qualifiée : Module Socio-politique,* CARIM AS 2010/11, Robert Schuman Center for Advanced Studies, San Domenica di Fiesole (FI), Institut Universitaire Européen, 2010

7. Rapports et articles d'institutions diverses

ALKANTAR B., « Lebanese Diaspora: The Imagined Communities History and Numbers », *The Lebanese International Business Council (LIBC)*, 2016 [En ligne] http://www.libc.net/2016/07/30/lebanese-diaspora-the-imagined-communities-history-and-numbers (consulté le 13 avril 2018)

AVIS W., « Gender equality and women's empowerment in Lebanon », *K4D helpdesk*, 2017 [En ligne] https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/175-Gender-Equality-and-Womens-Empowerment-in-Lebanon.pdf (consulté le 10 janvier 2019)

BANKMED, « Analysis of Lebanon's Education Sector », 2014 [En ligne] https://www.bankmed.com.lb/BOMedia/subservices/categories/News/20150515170635891.pdf (consulté le 11 avril 2018)

BRD/I Group, « L'employabilité des jeunes au Liban : le rôle de la formation professionnelle et de l'entrepreneuriat », rapport d'un séminaire organisé à Beyrouth les 22 et 23 septembre 2014 par l'Agence Française de Développement (AFD), la Fondation Européenne pour la Formation (European Training Foundation, ETF) et le Centre de Marseille pour l'Intégration en Méditerranée (*Center for Mediterranean Integration*, CMI), en partenariat avec la délégation de l'Union Européenne au Liban, 2014, [En ligne] https://www.beyondrd.com/assets/publications/AFD%20-%20Le%20Role%20de%20la%20formation%20professionnelle%20et%20de%20l%27entrepreneuriat%20-%20BRD.pdf (consulté le 11 avril 2018)

CALÌ M., HARAKE W., HASSAN F., STRUCK C., « The Impact of the Syrian Conflict on Lebanese Trade », World Bank, Washington DC., 2015 [En ligne] https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/21914/The0impact0of00ct0on0Lebanese0trade.pdf?sequence=1&isAllowed=y (consulté le 25 mars 2018)

DEPARTMENT OF FOREIGN RELATIONS, « Lebanon-Kurdistan Friendship Association hosts Independence Day reception in Erbil », 21 novembre 2011 [En ligne] https://dfr.gov.krd/a/d.aspx?l=12&a=41376 (consulté le 29 août 2019)

GONZALEZ G., KAROLY L., CONSTANT L., SALEM H., GOLDMAN C., « Facing Human Capital Challenges of the 21st Century: Education and Labor Market Initiatives in Lebanon, Oman, Qatar, and the United Arab Emirates », Santa Monica, Arlington, Pittsburgh, RAND Corporation, 2008, p. 116 pour les EAU [En ligne] www.rand.org/content/dam/rand/pubs/monographs/2008/RAND_MG786.pdf (consulté le 10 février 2018)

HITTI J., MEHO A., « The Kurds of Lebanon », site Internet du PDKL, 2003, [En ligne] www.kdp-lebanon.org/history (consulté le 5 janvier 2018)

WORLD BANK, « Lebanon - Economic and social impact assessment of the Syrian conflict », Washington DC, 2013 [En ligne] http://documents.worldbank.org/curated/en/925271468089385165/pdf/810980LB0box379831B00P14754500PUBLIC0.pdf (consulté le 25 mars 2018)

III — LITTERATURE POUR ANALYSE (METHODOLOGIE, THEORIES ET OUTILS DE COMPARAISON)

1. Ouvrages

AGTMAEL (van) A., *Emerging Securities Markets: lnvestment Banking Opportunities in the Developing World*, Londres, Prentice Hall Europe, 1984

ANDREFF W., *Économie de la transition : La transformation des économies planifiées en économies de marché*, Rosny-sous-Bois, Bréal éditions, 2007

BARTLETT C., GHOSHAL S., *Managing across Borders - The Transnational Solution*, Londres, Hutchinson Business Books, 1989

BEAUD S., WEBER F., *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, quatrième édition augmentée, 2012

BERGER B. (ed), *The Culture of Entrepreneurship*, San Francisco, Institute for Contemporary Studies Press, 1991

BIDARD C., *L'amitié, un lien social*, Paris, La Découverte & Syros, 1997

BLALOCK H., *Toward a Theory of Minority-Group Relations*, New York, John Wiley & Sons, Inc, 1967

BLANC-CHALEARD M.C. (ed.), *Histoire de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2001

BLINCOE R., *Ethnic Realities and the Church. Lessons from Kurdistan: a History of Mission Work, 1668-1990*, English Presbytarian Center for Mission Studies, USA, Pasadena, 1998

BODY-GENDROT S. (ed), MARTINIELLO M. (ed), *Minorities in European Cities. The Dynamics of Social Integration and Social Exclusion at the Neighbourhood Level*, Houndmills, Basingstoke, Hampshire, Macmillan Press, 2000

BOZARSLAN H., *Sociologie politique du Moyen-Orient*, Paris, Editions La Découverte, 2011

BRICQUET J.L. (ed), SAWICKI F. (ed), *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, Puf, 1998

CASTELLS, M., *La question urbaine,* François Maspero, Paris, 1972

DANA L.P. (ed.), *Handbook of research on ethnic minority entrepreneurship*, Cheltenham et Northampton, Edward Elgar Publishing Limited, 2007

DE JONG G. (ed), GARDNER R. (ed), *Migration decision making: Multidisciplinary approaches to microlevel studies in developed and developing countries*, New York, Pergamon, 1981

DURKHEIM E., *De la division du travail social*, 8e édition (1ère édition en 1893), Paris, Presses Universitaires de France, 2013

EL MURR D., *L'Amitié, Textes choisis et présentés par Dimitri El Murr*, Paris, GF Flammarion, 2001

FOURASTIE J., *Les Trente Glorieuses, ou la révolution invisible de 1946 à 1975*, Paris, Fayard, 1979

GARTNER W. (ed), SHAVER K. (ed), CARTER N. (ed), REYNOLDS P. (ed), *Handbook of Entrepreneurial Dynamics: The Process of Business Creation*, Thousand Oaks, CA: Sage Publications, 2004

GLAZER N., MOYNIHAN D., *Beyond the Melting Pot: the Negroes, Puerto Ricans, Jews, Italians, and Irish of New York City*, Cambridge, M.I.T. Press et Harvard University Press, 1963

GRANOVETTER M., *Le marché autrement*, Paris, Desclée de Brouwer, 2000

HADDAD B., *Business Networks in Syria – The Political Economy of Authoritarian Resilience*, Stanford, Stanford University Press, 2012

HIBOU B., *La Force de l'obéissance. Économie politique de la répression en Tunisie*, Paris, la Découverte, 2006

HIRSCHMAN A., *Exit, Voice, and Loyalty: Responses to decline in firmes, organizations and states*, Cambridge, Massachusetts et Londres, Harvard University Press, 1970

HUNTINGTON S., *The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order*, Londres, The Free Press, (première édition en 1996, Londres, Simon & Schuster), 2002

JABER H. (ed), METRAL F. (ed), *Mondes en mouvements. Migrants et migrations au Moyen-Orient au tournant du XXIe siècle*, Beyrouth, Presses de l'Ifpo, 2005

JANNE H., *Le système social. Essai de théorie générale*, 3e tirage, Editions de l'Université de Bruxelles, 1976

JEAN F. (ed), RUFIN J.C. (ed), *Économie des guerres civiles*, Paris, Hachette, 1996

JUTEAU D., *L'ethnicité et ses frontières*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1999

KAUFMANN J.C., *L'entretien compréhensif*, Paris, Nathan, 1996

KHANNA T., PALEPU K., *Winning in Emerging Markets: A Road Map for Strategy and Execution*, Boston, Harvard Business Press, 2010

KOTKIN J., *Tribes. How Race, Religion and Identity Determine Success in the New Global Economy*, New York, Random House, 1993

LIEBMANN G., *Neighborhood Futures: Citizen Rights and Local Control*, New Brunswick et Londres, Transaction Publishers, 2004

LIGHT I. (ed), BHACHU P. (ed), *Immigration and Entrepreneurship: Culture, Capital, and Ethnic Networks*, New Brunswick et Londres, Transaction Publishers, 2009

LIGHT I., BONACICH E., *Immigrant Entrepreneurs: Koreans in Los Angeles, 1965-1982*, Berkeley et Los Angeles, University of California Press, 1988

LIGHT I., GOLD S., *Ethnic Economies*, San Diego, Academic Press, 2000

MATHUR S.S., KENYON A., *Creating Value: Shaping Tomorrow's Business*, Oxford, Butterworth Heinemann, 1997

MCVEIGH J. C., *Energy Around the World: An Introduction to Energy Studies, Global Resources, Needs, Utilization*, Oxford, Pergamon Press, 1984

MERCKLÉ P., *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, nouvelle édition (première édition en 2004), 2011

MONGARDINI C. (ed), TABBONI S. (ed), *Robert K. Merton & Contemporary Sociology*, Londres et New York, Routledge (première édition en date de 1998 par Transaction Publishers), 2017

MORIER C., *Théorie des catastrophes et science politique*, Saarbrücken, Editions universitaires européennes, 2011

NOHRIA N. (ed) et ECCLES R. (ed), *Networks and Organizations: Structure, Form, and Action*, Boston, Harvard Business School Press, 1992

OCDE, *La cohérence des politiques au service du développement. Migrations et pays en développement*, Perspectives du Centre de développement, Paris, Editions de l'OCDE, 2007

OLIVIER DE SARDAN J.P., *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruylant (1e édition 2008), 2016

PAILLE P., MUCCHIELLI A., *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, 2003

PAQUIN S., *Paradiplomatie et relations internationales*, Bruxelles, Presse Interuniversitaires Européennes P.I.E.-Peter Lang, 2004

PARKER S., *The Economics of Self-Employment and Entrepreneurship*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004

PICHE V., CORDELL D., *Entre le mil et le franc : un siècle de migrations circulaires en Afrique de l'Ouest. Le cas du Burkina Faso*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2015

PINÇON M., PINÇON-CHARLOT M., *Les ghettos du Gotha. Comment la bourgeoisie défend ses espaces*, Paris, Éditions Le Seuil, 2007

PINÇON M., PINÇON-CHARLOT M., *Voyage en grande bourgeoisie. Journal d'enquête*, Mayenne, Quadrige (3e tirage, 1ère édition chez les Presses Universitaires de France en 1997), 2019

PORTES A. (ed), *The Economic Sociology of Immigration: Essays on Networks, Ethnicity and Entrepreneurship*, New York, Russel Sage Foundation, 1995

RAMADY M. (ed), *The Political Economy of Wasta: Use and Abuse of Social Capital Networking*, Heidelberg, New York, Dordrecht, Londres, Editions Springer, 2015

REA A., TRIPIER M., *Sociologie de l'immigration*, Paris, Editions La Découverte, 2008

REITZ J., *The Survival of Ethnic Groups*, Toronto, MacGraw-Hill, 1980

RIES A., TROUT J., *Marketing Warfare*, New York, San Francisco, Washington DC, Auckland, Bogota, Caracas, Lisbon, London, Madrid, Mexico, Milan, Montreal, New Dehli, San Juan, Singapore, Sidney, Tokyo, Toronto, Mc-Graw-Hill, 1986

SAYAD A., *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Le Seuil, 1999

SCHROEDER C., *Startup Rising: The Entrepreneurial Revolution Remaking the Middle East*, New York, Palgrave Macmillan, 2013

SIU P., *The Chinese Laundryman: A Study of Social Isolation*, New York et Londres, New York University Press, 1987

SPRADLEY J., *The Ethnographic Interview*, New York, Holt, Rinehart and Winston Inc, 1979

STRAUSS A., *Qualitative Analysis for Social Scientists*, New York, Cambridge University Press, 1987

TARRIUS A., *La mondialisation par le bas : Les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Paris, Balland, 2002

TIMMONS M., *Moral Theory: An Introduction*, Lanham, Boulder, New York, Toronto, Oxford, Rowman & Littlefield Publishers, 2002

WALDINGER R., *Still the Promised City? African-Americans and New Immigrants in Postindustrial New-York*, Cambridge, Harvard University Press, 1996

WALDINGER R., ALDRICH H., WARD R., et associés, *Ethnic Entrepreneurs: Immigrant Business in Industrial Societies*, Newbury Park, Sage, Première édition 1990, 2006

WASSERMAN S., FAUST K., *Social Network Analysis: Methods and Applications*, New York, Cambridge University Press, 1994

WEBER Max, *Économie et Société*, 2 tomes, Paris, Press Pocket (première édition en français, Plon, 1971), 1995

WOLFF K. (ed), *The Sociology of Georg Simmel*, Glencoe, Illinois, The Free Press, 1950

ZAKEN M., *Jewish Subjects and their Tribal Chieftains in Kurdistan: a Study of Survival, Jewish Identities in a Changing World*, Leiden, Boston, Brill, 2007

ZARETSKY E., *The Polish peasant in Europe and America. A Classic Work in Immigration History*, Urbana, University of Illinois Press, 1984

ZERUBAVEL E., *Patterns of Time in Hospital Life*, Chicago, University of Chicago Press, 1979

ZHOU M., *Chinatown: The Socioeconomic Potential of an Urban Enclave*, Philadelphie, Temple University Press, 1992

2. Chapitres d'ouvrages collectifs

BANEGAS R., « "Bouffer l'argent". Politique du ventre, démocratie et clientélisme au Bénin », dans Jean-Louis Bricquet (ed) et Frédéric Sawicki (ed), *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, Puf, 1998, p. 75-109

BATTEGAY A., « Dubaï : économie marchande et carrefour migratoire. Etude de mise en dispositif », dans Hana Jaber (ed) et France Métral (ed), *Mondes en mouvements. Migrants et migrations au Moyen-Orient au tournant du XXIe siècle*, Beyrouth, Presses de l'Ifpo, 2005, p. 271-292

BLANC-CHALEARD M.C., « Les Trente Glorieuses de l'immigration (1945-1975) », dans Marie-Claude Blanc-Chaléard (ed.), *Histoire de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2001, p. 57-72

BURT R., « The Social Structure of Competition », dans Nitin Nohria (ed) et Robert Eccles (ed), *Networks and Organizations: Structure, Form, and Action*, Boston, Harvard Business School Press, 1992, p. 57-91

DE BEL-AIR F., « Politiques d'immigration de travail et construction nationale en Jordanie (1975-2002) », dans Hana Jaber (ed) et France Métral (ed), *Mondes en mouvements. Migrants et migrations au Moyen-Orient au tournant du XXIe siècle*, Beyrouth, Presses de l'Ifpo, 2005, p. 159-178

DOUGLAS K., SAENZ R., « Middleman Minorities », dans William Darity (ed), *International Encyclopedia of the Social Sciences*, vol.5, 2nd édition, Detroit, Macmillan Reference USA, 2008, p. 147-148

GAP MIN P., « Korean Immigrants in Los Angeles », dans Ivan Light (ed) et Parminder Bhachu (ed), *Immigration and Entrepreneurship: Culture, Capital, and Ethnic Networks*, New Brunswick et Londres, Transaction Publishers, 2009, p. 185-204

GRANOVETTER M., « The Economic Sociology of Firms and Entrepreneurs » dans Alejandro Portes (ed), *The Economic Sociology of Immigration: Essays on Networks, Ethnicity, and Entrepreneurship*, New York, Russell Sage Foundation, 1995, p. 128-165

GRANOVETTER M., « La force des liens faibles », dans Mark Granovetter, *Le marché autrement*, Paris, Desclée de Brouwer, 2000, p. 45-74

GREENE P., OWEN M., « Race and ethnicity », dans William Gartner (ed), Kelly Shaver (ed), Nancy Carter (ed) et Paul Reynolds (ed), *Handbook of Entrepreneurial Dynamics: The Process of Business Creation*, Thousand Oaks, CA: Sage Publications, 2004, p. 26–38

JAN G., « Quand l'Afrique se réinvente », dans *Long cours n°10 : Smart Cities, Les villes du futur*, Editions de l'Observatoire, 2019, p. 88-97

KROPF A., NEWBURRY-SMITH T. C., « Wasta as a Form of Social Capital? An Institutional Perspective », dans Mohamed Ramady (ed), *The Political Economy of Wasta: Use and Abuse of Social Capital Networking*, Heidelberg, New York, Dordrecht, Londres, Editions Springer, 2015, p. 3-22

LANDA J., « Culture and Entrepreneurship in Less-Developed Countries: Ethnic Trading Networks as Economic Organizations », dans Brigitte Berger (ed), *The Culture of Entrepreneurship*, San Francisco, Institute for Contemporary Studies Press, 1991, p. 53-72

LIGHT I., « The Ethnic Economy », dans Neil Smelser (ed) et Richard Swedberd (ed), *The Handbook of Economic Sociology* (2nd edition), Princeton, Princeton University Press, 2005, p. 650-677

LONGUENESSE E., « Ouverture des marchés et mobilités professionnelles des cadres », dans Hana Jaber (ed) et France Métral (ed), *Mondes en mouvements. Migrants et migrations au Moyen-Orient au tournant du XXIe siècle*, Beyrouth, Presses de l'Ifpo, 2005, p. 179-194

PARK R., « The Nature of Race Relations », dans Les Back (ed) et John Solomos (ed), *Theories of Race and Racism: A Reader*, New York, Routledge (1e edition de l'article dans E.T. Thompson (ed), *Race Relations and the Race Problem*, Durham, Duke University Press, 1939), 2000.

PORTES A., « Economic Sociology and the Sociology of Immigration: A Conceptual Overview", dans Alejandro Portes, *The Economic Sociology of Immigration: Essays on Networks, Ethnicity and Entrepreneurship*, New York, Russel Sage Foundation, 1995, p. 1-41

RATH J., « A game of ethnic musical chairs? Immigrant businesses and the formation and succession of niches in the Amsterdam economy », dans Sophie Body-Gendrot (ed) et Marco Martiniello (ed), *Minorities in European Cities. The Dynamics of Social Integration and Social Exclusion at the Neighbourhood Level*, Houndmills, Basingstoke, Hampshire, Macmillan Press, 2000, p. 26-43

ROBERTS B., « Socially Expected Durations and the Economic Adjustment of Immigrants », dans Alejandro Portes (ed), *The Economic Sociology of Immigration: Essays on Networks, Ethnicity, and Entrepreneurship*, New York, Russel Sage Foundation, 1995, p. 42-86

VAN AKEN M., « The Experience and Hierarchy of Migration. Egyptians Labourers in the Jordan Valley », dans Hana Jaber (ed) et France Métral (ed), *Mondes en mouvements. Migrants et migrations au Moyen-Orient au tournant du XXIe siècle*, Beyrouth, Presses de l'Ifpo, 2005, p. 221-241

VOLERY T., « Ethnic entrepreneurship: a theoretical framework », dans Léo-Paul Dana (ed.), *Handbook of research on ethnic minority entrepreneurship*, Cheltenham et Northampton, Edward Elgar Publishing Limited, 2007, p. 30-41

3. Articles de revues imprimées

ADELKHAH F., « Partir sans quitter, quitter sans partir », *Critique internationale*, n°19, 2003, p. 141-155

ADJEMIAN B., « Les Arméniens en Éthiopie, une entorse à la "raison diasporique" ? Réflexion sur les concepts de diaspora marchande et de minorité intermédiaire », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 28, n°3, 2012, p. 107-126

ALTHABE G., « Ethnologie du contemporain et enquête de terrain », *Terrain*, n°14 (mars), 1990, p. 126-131

AMBROSINI M., « Séparées et réunies : familles migrantes et liens transnationaux », *Revue européenne des migrations internationales*, vol.24, n°3, 2008, p. 79-106

AKERLOF G., « The Market for "Lemons": Quality Uncertainty and the Market Mechanism », *4 Quaterly Journal of Economics*, 1970, p. 488-500

ASPINALL P., « Approaches to developing an improved crossnational understanding of concepts and terms relating to ethnicity and race », *International Sociology*, vol.22, n°1, 2007, p. 41-70

BARNAJEE A., « A Simple Model of Herd Behavior », *The Quaterly Journal of Economics*, vol.107, n°3 (août), 1992, p. 797-817

BARRETT G., JONES T., MCEVOY D., "Socio-economic and policy dimensions of the mixed embeddedness of ethnic minority business in Britain", *Journal of Ethnic and Migration Studies* vol. 27, n°2, 2001, p. 241-258

BASU A., GOSWAMI A., « Determinants of South Asian Entrepreneurial Growth in Britain: A Multivariate Analysis », *Small Business Economics*, vol.13, 1999, p. 57-70

BLALOCK H., Jr., BLALOCK A., « Toward a Clarification of System Analysis in the Social Sciences », *Philosophy of Science*, vol.26, n°2 (avril), 1959, p. 84-92

BONACICH E., « A Theory of Middleman Minorities », *American Sociological Review*, vol. 38 (octobre), 1973, p. 583-594

BONACICH E., « The Other side of Ethnic Entrepreneurship: A Dialogue with Waldinger, Aldrich, Ward and Associates », *International Migration Review*, vol.27, n°3 (automne), 1993, p. 685-692

BOULANGER P., « Les défis politiques d'une nouvelle puissance régionale : les Émirats arabes unis », *Hérodote*, n°133, 2009, p. 58-91

BOURDIEU P., « Le capital social. Notes provisoires », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 31, 1980, p. 2-3

BRAILLY J., FAVRE G., CHATELLET J., LAZEGA E., « Embeddedness as a multilevel problem: A case study in economic sociology », *Social Networks*, vol.44, 2016, p .319-333

CHAN S., « Income Inequality among LDCs: A Comparative Analysis of Alternative Perspectives », *International Studies Quarterly*, vol.33, n°1, mars, 1989, p. 45-65.

COHEN A., « Culture as Identity: An Anthropologist's View », *New Literary History*, vol.24, n°1, Culture and Everyday Life (hiver), 1993, p. 195-209

COMBES H., VOMMARO G., « Relations clientélaires ou politisation : pour dépasser certaines limites de l'étude du clientélisme », *Cahiers des Amériques latines*, n°69, 2012, p. 17-35

CONSTANTIN F., « L'informel internationalisé ou la subversion de la territorialité », *Cultures & Conflits*, n°21-22 (printemps-été), 1996, p. 311-345

CONVERT B., « Le renouveau de la sociologie économique », *Journal des anthropologues*, n°84, 2001, p. 87-110

CONVERT B., HEILBRON J., "Where Did the New Economic Sociology Come From?", *Theory and Society*, vol. 36, n°1, 2007, p. 31-54

DAKHLI L., « Arabisme, nationalisme arabe et identifications transnationales arabes au 20e siècle », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n°103, Presses de Sciences Po, 2009, p. 12-25

DIBIAGGIO L, FERRARY M., « Communautés de pratique et réseaux sociaux dans la dynamique de fonctionnement des clusters de haute technologie », *Revue d'économie industrielle*, n°103 (2e et 3e trimestre), 2003, p. 111-130

DOBRANSKY S., « The United Arab Emirates and the Black Pearl Model of Economic Development », *International Journal on Work Peace*, vol. 28, n°2 (juin), 2011, p. 45-83.

DUBUISSON-QUELLIER S., PLESSZ M., 2013, « La théorie des pratiques », *Sociologie*, vol.4, n°4, 2013, p. 461-469

DUPOUËT O., YILDIZOGLU M., COHENDET P., « Morphogenèse de communautés de pratique », *Revue d'économie industrielle*, vol.103 (2e et 3e trimestre), La morphogénèse des réseaux, 2003, p. 91-110

FERRAND A., « La structure des systèmes de relations », *L'Année sociologique*, vol.47, n°1, 1997, p. 37-54

FORSE M., « Définir et analyser les réseaux sociaux. Les enjeux de l'analyse structurale », *Informations sociales*, vol.147, n°3, 2008, p. 10-19

FRATOE F. A., « A Sociological Analysis of Minority Business », *The Review of Black Political Economy*, vol.15, n°2, 1986, p. 5–29

GANS H., « Symbolic ethnicity: the future of ethnic groups and cultures in America », *Ethnic & Racial Studies*, vol.2, n°2, 1979, p. 1-20

GERMAIN J., « Pouvoir économique et pouvoir politique », *La Revue administrative*, n°77, septembre-octobre, 1960, p. 504-507

GRANOVETTER M., « The Strength of Weak Ties », *American Review of Sociology*, vol.78, n°6, 1973, p. 1360-1380

GRANOVETTER M., « Economic Action and Social Structure: the Problem of Embeddedness », *American Journal of Sociology*, n°91, 1985, p. 481-510

GREENWOOD J., JOVANOVIC B., « Financial Development, Growth, and the Distribution of Income », *Journal of Political Economy*, vol.98, n°5 (octobre), 1990, p. 1076-1107

GROSSETTI M., BES M.P., « Encastrements et découplages dans les relations science-industrie », *Revue française de sociologie*, n°42-2, 2001, p. 327-355.

GUILMOTO C., SANDRON F., « The Internal Dynamics of Migration Networks in Developing Countries », *Population: An English Selection*, vol.13, n°2, 2001, p. 135–164

HARRISON B., SUM A., « The Theory of "Dual" or Segmented Labor Markets », *Journal of Economics Issues*, vol. XIII, n° 3 (Septembre), 1979, p. 687-706

HAUDEVILLE B., « L'émergence : une interprétation en termes d'économie de la connaissance », *Mondes en développement*, vol.2, n°158, 2012, p. 13-24

HUNTINGTON S., « The West Unique, Not Universal », *Foreign Affairs*, vol.75, n°6, novembre/décembre, 1996, p. 28-46

IBRAHIM G., GALT V., « Ethnic Business Development: Toward a Theoretical Synthesis and Policy Framework », *Journal of Economic Issues*, vol.37, n°4, 2003, p. 1107-1119

JOHNE A., « Successful market innovation », *European Journal of Innovation Management*, vol.2, n°1, 1999, p. 6-11

KLOOSTERMAN R., LEUN (van der) J., RATH J., « Mixed embeddedness. (In)formal economic activities and immigrant business in the Netherlands », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol.23, n°2, 1999, p. 253-267

KLOOSTERMAN R., RATH J., « Immigrant entrepreneurs in advanced Economies: mixed embeddedness further explored », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol.27, n°2, 2001, p. 189–202

LESLIE G., RICHARDSON A., « Life-Cycle, Career Pattern, and the Decision to Move », *American Sociological Review*, vol.26, n°6, 1961, p. 894-902

LIGHT I., « Immigrant and ethnic enterprise in North America », *Ethnic and Racial Studies*, n°7, vol.2, 1984, p. 195-216

LUTUTALA B., « L'ubiquité résidentielle des migrants congolais. Une enquête auprès des migrants à Paris », *Civilisations*, vol.54, n°1-2, 2006, p. 117-124.

MILGRAM S., « The Small-World Problem », *Psychology Today*, n°2, 1967, p. 60-67

OLIVESI S., « Michel Pinçon, Monique Pinçon-Charlot, Les ghettos du Gotha. Comment la bourgeoisie défend ses espaces », *Questions de communication*, n°14, 2008, p. 401-403

PAQUOT T., « De la "société de consommation" et de ses détracteurs », *Mouvements*, vol.2, n°54, 2008, p. 54-64.

PARK R., "Human Migration and the Marginal Man", *American Journal of Sociology*, vol. 33, n° 6 (mai), 1928, p. 881-893

PÉCOUD A., « Thinking and Rethinking Ethnic Economies », *Diaspora*, vol.9, n°3, 2000, p. 439-462

PECOUD A., « Réseaux, ethnicité et institutions dans les économies immigrées », in *Hommes et Migrations*, n°1250, Réseaux sociaux en migration, 2004, p. 13-23

PEIXOTO J., "The International Mobility of Highly Skilled Workers in Transnational Corporations: The Macro and Micro Factors of the Organizational Migration of Cadres", *The International Migration Review*, vol. 35, n°4 (hiver), 2001, p. 1030-1053

PERRET C., PARANQUE B., « Mutations familiales et relations intergénérationnelles en Algérie », *Recherches familiales*, n°10, 2013, p. 163-173

PORTER J. N., « The Urban Middleman: a Comparative Analysis », *Comparative Social Research*, vol.4, 1981, p. 199-215

PORTES A., JENSEN L., « Disproving the Enclave Hypothesis: Reply », *American Sociological Review*, n°57, vol.3, 1992, p. 418–420

PORTES A, SENSENBRENNER J., « Embeddedness and Immigration: Notes on the Social Determinants of Economic Action », *American Journal of Sociology*, n°98 (mai), 1993, p. 1320-1350

PORTES A., « La mondialisation par le bas. L'émergence des communautés transnationales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°129, 1999, p. 15-25

PÜTZ R., « Culture and Entrepreneurship - Remarks on Transculturality as Practice », *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, vol.94, n°5, 2003, p. 554–563

RATH J., KLOOSTERMAN R., « Outsiders' Business: A Critical Review of Research on Immigrant Entrepreneurship », *International Migration Review*, vol.34, n°3 (automne), 2000, p. 657-681

RAULIN A., « Minorités intermédiaires et diasporas », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 7, n°1, 1991, p. 163-169

RECKWITZ A., « Toward a theory of social practices: A development in culturalist theorizing », *European Journal of Social Theory*, vol. 5, n° 2, 2002, p. 243-263

RERAT P., PIGUET E., BESSON R., SÖDERSTRÖM O., « Les âges de la ville. Mobilité résidentielle, parcours de vie et attractivité des villes suisses », *Geographica helvetica*, n°4, 2008, p .261-271

REYNAUD-PALIGOT C., « Usages coloniaux des représentations raciales (1880-1930) », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n°99, 2006, p. 103-110

RICHARD J.L., « "Trente glorieuses" : quand les immigrés devaient "rapporter" », *Hommes et Migrations*, n°1221 (Septembre-octobre), Immigration, la dette à l'envers, 1999, p. 12-23.

RINDER I., « Strangers in the Land: Social Relations in the Status Gap », *Social Problems*, vol. 6, n°3 (hiver), 1958-1959, p. 253-260

ROSENZWEIG M.R., « Risk, implicit contracts and the family in rural areas of low-income countries », *The Economic Journal*, vol.98, n°393, décembre, 1988, p. 1148-1170

RUDRA N., « Openness, Welfare Spending, and Inequality in the Developing World », *International Studies Quarterly*, vol.48, n°3, septembre, 2004, p. 683–709

SIMEANT J., « "Économie morale" et protestation – détours africains », *Genèses*, vol.4, n°81, 2010, p. 142-160

SIMMEL G., « The Stranger », in Kurt Wolff (ed), *The Sociology of Georg Simmel*, Glencoe, Illinois, The Free Press, 1950, p. 402-408

SIU P., « The Sojourner », *American Journal of Sociology*, vol. 58, n°1 (juillet), 1952, p. 34-44

Uzzi B., « The Sources and Consequences of Embeddedness for the Economic Performance and Organizations: The Network Effect », *American Sociological Review*, vol.61, n°4 (août), 1996, p. 674-698

VERCUEIL J., « Que nous apprennent les BRIC ? Trois conjectures sur les économies émergentes », *Mondes en développement*, vol.2, n°158, 2012, p. 25-34

VILLEMAGNE C., « Des choix méthodologiques favorisant une approche inductive : le cas d'une recherche en éducation relative à l'environnement », *Recherches qualitatives*, vol.26, n°2, 2006, p. 131-144

WAHLBECK Ö., « Mixed Embeddedness and the Dynamics of Self-Employment among Turkish Immigrants in Finland », *Polish Sociological Review*, vol.4, n°184, 2013, p.487-503

WALDINGER R., « The Two Sides of Ethnic Entrepreneurship », *International Migration Review*, vol.27, n°3 (automne), 1993, p. 692-701

WARDE A., « Consumption and theories of practice », *Journal of Consumer Culture*, vol. 5, n° 2, 2005, p. 131-153

WATTS D., STROGATZ S., « Collective dynamics of small-world networks », *Nature*, vol.393, 4 juin, 1998, p. 440-442

WILSON K., PORTES A., « An analysis of the Labor Market Experiences of Cubans in Miami », *The American Journal of Sociology*, n°86, vol.22, 1980, p. 295-319

YANG P., « The 'Sojourner Hypothesis' Revisited », *Diaspora*, vol.9, n°2, 2000, p. 235-258

YAVUZ H., « A Preamble to the Kurdish Question: the Politics of Kurdish Identity », *Journal of Muslim Minority Affairs*, vol.18, n°1, 1998, p. 9-18

ZENNER W., « American Jewry in the Light of Middleman Minority Theories », *Contemporary Jewry*, vol.5, n°1, 1980, p. 11-30

ZENNER W., « Middleman Minorities in the Syrian Mosaic: Trade, Conflict, and Image Management », *Sociological Perspectives*, vol. 30, n°4, 1987, p. 400-421

ZIMMERMANN J.B., « Entreprises et territoires : entre nomadisme et ancrage territorial », *La Revue de l'Ires*, vol.47, n°1, 2005, p. 21-36

4. Articles de revues électroniques

GROSSETTI M., « Note sur la notion d'encastrement », *SociologieS*, 2015 [En ligne] http://journals.openedition.org/sociologies/4997 (consulté le 4 mars 2019)

PRADEL B., PADEIRO M., AGUILERA A., « Paris sera toujours Paris: réflexions sur la centralité dans la métropole francilienne », *Métropoles*, n°14, 2014, p.2 [En ligne] http://metropoles.revues.org/4923 (consulté le 7 septembre 2017)

TARRIUS A., « D'ici et de là-bas », *Le Portique*, n°28, 2012 [En ligne] http://leportique.revues.org/2574

5. Articles de journaux

BENDIX A., « Sri Lanka to build £11bn metropolis to double size of its capital, Colombo », *Independent*, 17 septembre 2018, [En ligne] https://www.independent.co.uk/news/world/asia/sri-lanka-colombo-port-city-extension-china-harbour-engineering-company-a8541051.html (consulté le 9 octobre 2019)

EISE J., CONNAUGHTON S., « How foreign aid helped and hurt one of the world's poorest countries », *Quartz Africa*, 21 juin 2019 [En ligne] https://qz.com/africa/1649900/how-liberia-was-damaged-by-too-much-foreign-aid (consulté le 9 octobre 2019)

GUERRAND R-H, « Beaux quartiers », *politiquedulogement.com*, 2003 [En ligne] http://politiquedulogement.com/dictionnaire-du-logement/b/beaux-quartiers (consulté le 10 juillet 2018)

GUPTA D., « Les quatre dimensions de l'innovation », *post de blog*, 24 novembre 2010, [En ligne] http://blogue.davender.com/2010/11/les-quatre-dimensions-innovation (consulté le 8 août 2018)

KAPLAN L., « The Last Casualty », *New Republic*, 6 février 2005, [En ligne] https://newrepublic.com/article/75767/the-last-casualty (consulté le 8 novembre 2017)

Le Figaro, « L'émirat de Dubaï au bord de la faillite », 25 novembre 2009, [En ligne] http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2009/11/25/04016-20091125ARTFIG00338-l-emirat-de-dubai-au-bord-de-la-faillite-.php (consulté le 2 avril 2018)

SAFI M., « Sri Lanka's 'new Dubai': will Chinese-built city suck the life out of Colombo? », *The Guardian*, 2 août 2018, [En ligne] https://www.theguardian.com/cities/2018/aug/02/sri-lanka-new-dubai-chinese-city-colombo (consulté le 9 octobre 2019)

6. Travaux universitaires et thèses

BRANDSTAETTER T. H., *Wasta- Triadic Governance and Trust in Jordanian Business*, thèse de doctorat, Université de Liverpool, 2014

FARGUES P., « Circular Migration: Is it relevant for the South and East of the Mediterranean? », CARIM-AS 2008/40, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole, Institut universitaire européen, 2008, [En ligne]

http://apps.eui.eu/Personal/fargues/Documents/CARIM_AS&N_2008_40.pdf (consulté le 5 juin 2018)

GIS « MOYEN-ORIENT ET MONDES MUSULMANS », « Livre blanc des études françaises sur le Moyen-Orient et les mondes musulmans », 2014, p.10-11, [En ligne] http://majlis-remomm.fr/wp-content/uploads/2014/08/Livre_blanc_Orient_septembre2014.pdf (consulté le 20 août 2019)

GOETHALS C. et al., « Le pouvoir économique », dossiers du CRISP 2013/2, n° 82, 2013, p.11-19

KAMRAVA M., NONNEMAN G., NOSOVA A., VALERI M., « Ruling Families and Business Elites in the Gulf Monarchies: Ever Closer? », Research Paper, Chatham House, The Royal Institute of International Affairs, 2016, p. 5 [En ligne] : www.chathamhouse.org/publication/ruling-families-and-business-elites-gulf-monarchies-ever-closer (consulté le 10 février 2018)

PATEZ F., « Les relations communautaires ethniques selon Max Weber », *Les Cahiers du Cériem*, Centre d'Etudes et de Recherches sur les Relations Interethniques et les Minorités, 1997, p.53-61

RETTAB B., « The Emergence of ethnic entrepreneurship: a conceptual framework », *Scales Research Reports H200103*, EIM Business and Policy Research, 2001 [En ligne] http://ondernemerschap.panteia.nl/pdf-ez/h200103.pdf (consulté le 20 août 2019)

STIEN E., *L'impact de la culture sur le comportement de consommation : modélisation d'un comportement de consommation éthique ethnique*, thèse de doctorat soutenue à l'Université d'Artois, 2012

TALAHITE F., « Le concept de rente appliqué aux économies de la région MENA. Pertinence et dérives », Document de travail du CEPN, n°2005-07, 2005

7. Rapports et articles d'institutions diverses

ACCARDO J., MURAT F., PARETTI (de) G., « L'indice de développement humain : une approche individuelle », INSEE, 2007 [En ligne] https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2586304/texte_accardo_de_peretti_murat.pdf (consulté le 27 juillet 2018)

BANQUE MONDIALE, « Temps nécessaire pour démarrer une entreprise (jours) », 2018 [En ligne] https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/ic.reg.durs?end=2006&start=2004 (consulté le 13 novembre 2018)

BILBAO-OSORIO B. (ed), DUTTA S. (ed), LANVIN B. (ed), « The Global Information Technology Report 2013 – Growth and Jobs in a Hyperconnected World », World Economic Forum, 2013 [En ligne] http://www3.weforum.org/docs/WEF_GITR_Report_2013.pdf (consulté le 11 avril 2018)

BOSMA N. (ed), LEVIE J. (ed), « 2009 Global Report », *Global Entrepreneurship Monitor*, 2010 [En ligne] http://www.gemconsortium.org/report (consulté le 4 avril 2018).

KELLEY D., SINGER S., HERRINGTON M., « 2015/16 Global Report », *Global Entrepreneurship Monitor*, 2016 [En ligne] http://www.gemconsortium.org/report (consulté le 4 avril 2018)

UNITED ARAB EMIRATES NATIONAL BUREAU OF STATISTICS, « Population Estimates 2006-2010 », [En ligne] Site internet de l'Autorité émiratie de la compétitivité et des statistiques fédérales :

http://fcsa.gov.ae/_layouts/download.aspx?SourceUrl=%2Fen-us%2FLists%2FD_StatisticsSubject%2FAttachments%2F68%2FPopulation%20Estimates%202006%20-%202010.pdf (consulté le 15 février 2018)

WORLD ECONOMIC FORUM, « The Global Gender Gap Report », 2016 [En ligne] http://www3.weforum.org/docs/GGGR16/WEF_Global_Gender_Gap_Report_2016.pdf, consulté le 10 janvier 2019)

IV — SELECTION DE SITES WEB CONSULTES

Ambassade de France en Irak : https://iq.ambafrance.org

Association des banques du Liban : http://www.abl.org.lb

Bank Med : www.bankmed.com.lb

Banque mondiale : www.banquemondiale.org

Bureau des statistiques de la Région du Kurdistan : www.krso.net

Cabinet du Gouvernement régional kurde : http://cabinet.gov.krd

Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (cnrtl) : www.cnrtl.fr

CIA World Factbook : https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/

CorpWatch : www.corpwatch.org

Courrier International : www.courrierinternational.com

Départment des affaires étrangères kurde : https://dfr.gov.krd

Digithèque de l'Université de Perpignan : http://mjp.univ-perp.fr

Direction générale du trésor : www.tresor.Economie.gouv.fr

École libanaise *SABIS Kurdistan :* http://kurdistan.sabis.net

Encyclopædia Universalis : www.universalis.fr

Ekurd : www.ekurd.net

Global Entrepreneurship Monitor : www.gemconsortium.org

Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés : www.unhcr.org

iloubnan : www.iloubnan.info

INSEE : www.insee.fr

Invest in Group : http://investingroup.org

Institut kurde de Paris : www.institutkurde.org

Journal kurde Rudaw : https://rudaw.net

La Revue du Liban : www.rdl.com.lb

Lebanese International Business Council : www.libc.net

Le Commerce du Levant : www.lecommercedulevant.com

Le Figaro : www.lefigaro.fr

Le Monde : www.lemonde.fr

Le Petit Journal : https://lepetitjournal.com

Le Point : www.lepoint.fr

L'Express : www.lexpress.fr

Los Angeles Times : www.latimes.com

Malia Group : www.maliagroup.com

Middle East Eye : www.middleeasteye.net

Ministère kurde des ressources naturelles : http://mnr.krg.org

Ministère kurde du plan : http://www.mop.gov.krd

National Geographic : www.nationalgeographic.com

National Security Archive : https://nsarchive2.gwu.edu

Nasri Group of Companies : http://www.ngc-uk.com

New Republic : https://newrepublic.com

New York Times : www.nytimes.com

Organized Crime and Corruption Reporting Project : www.occrp.org

Parlement kurde : www.kurdistan-parliament.org

Parti démocratique du Kurdistan – Liban : www.kdp-lebanon.org

Prix du baril : https://prixdubaril.com

Programme des Nations unies pour le développement : www.undp.org

Quartz Africa : https://qz.com/africa

RAND Corporation : www.rand.org

ReliefWeb : https://reliefweb.int

Représentation du GRK en France : https://www.france.gov.krd

Reuters : www.reuters.com

Société financière internationale : www.ifc.org

The Daily Star Lebanon : www.dailystar.com.lb

The Economist : www.economist.com

The Guardian : www.theguardian.com

The Independent : www.independent.co.uk

Transparency International : www.transparency.org

Union des investisseurs du Kurdistan : www.kriu.org

Université Libano-française d'Erbil : lfu.edu.krd

USAID : www.usaid.gov

Village libanais : www.lebanesevillage.net.

Wikileaks : https://wikileaks.org

World Economic Forum : www.weforum.org

ANNEXE 1
LISTE DES ENTRETIENS AVEC DES HOMMES D'AFFAIRES LIBANAIS

Remarque : Afin de conserver l'anonymat de nos interlocuteurs, tout en permettant d'identifier leurs propos dans le texte de cette thèse, nous les avons désignés par une suite de deux, ou trois, lettres capitales. Seuls quatre d'entre eux voient leurs noms révélés, du fait d'une notoriété et/ou d'un statut particulier à valeur ajoutée pour notre étude.

Abdulrahim Ali-Adib, Représentant dans la Région du Kurdistan d'Irak de la compagnie libanaise *Arabian Construction Company* (ACC) et Président de l'*Association d'Amitié Libano-kurde*. Entretien le 26 mai 2015, à son domicile d'Erbil (*Village anglais*).

Mustafa Al-Hariri, Propriétaire et Directeur général de la compagnie libanaise *Hariri Construction and Contracting* (HARCO). Entretien le 22 octobre 2015, au siège de sa compagnie à Erbil (*Village libanais*).

Jacques Sarraf, Propriétaire et Président du groupe libanais *Malia*. Entretien le 19 octobre 2016, au siège de son groupe à Beyrouth (Malia Tower).

Mazen Bissat, Ancien propriétaire de la compagnie d'aviation *Flying Carpet*. Entretien le 24 octobre 2016, dans son bureau de Beyrouth (quartier Mazraa).

Cadres de multinationales anonymisés (par ordre chronologique d'entretien)

E.M., Responsable dans la RKI des projets d'une importante compagnie d'urbanisme libanaise. Entretien le 5 mai 2015 à Erbil.

J.B., Directeur national d'une banque libanaise en Irak. Entretiens le 31 mai et le 15 novembre 2015, au siège de la banque à Erbil.

J.A., Directeur pays adjoint d'une banque libanaise à Erbil. Entretien le 2 juin 2015, au siège de la banque à Erbil.

G.E., Directeur des opérations d'une banque libanaise en Irak. Entretien le 3 juin 2015, au siège de la banque à Erbil.

M.I., Cadre d'une entreprise d'import-export libanaise à Erbil. Entretien le 17 janvier 2016, dans l'entreprise à Erbil.

E.K., Représentant pour l'Irak d'une compagnie de maitrise d'œuvre électrique. Entretien le 10 avril 2016, dans un restaurant libanais à Erbil.

F.C., Directeur régional d'un groupe libanais de maitrise d'œuvre à Erbil. Entretien le 20 avril 2016, au siège de son entreprise à Erbil.

N.A.N., Membre du Conseil d'administration d'une entreprise ayant investi dans la RKI. Entretien le 21 octobre 2016, par téléphone.

N.A.H., Directeur d'un restaurant libanais à Erbil. Entretien le 16 novembre 2016, dans son établissement.

P.B.Z., Directeur d'un restaurant libanais à Erbil. Entretien le 16 novembre 2016, dans son établissement.

C.A., Directeur d'une boutique libanaise d'équipements de sport à Erbil. Entretien le 17 novembre 2016, dans son établissement.

S.M., Directeur d'un cinéma à Erbil. Entretien le 17 novembre 2016, dans son établissement.

Entrepreneurs anonymisés (par ordre chronologique d'entretien)

A.C., Partenaire directrice d'une nurserie à Erbil. Entretiens le 14 et le 29 mais 2014, dans un restaurant libanais à Erbil.

D.A., Propriétaire d'une compagnie d'aviation à Erbil. Entretien le 22 octobre 2015, dans un restaurant libanais à Erbil.

A.K., Propriétaire d'un restaurant à Erbil. Entretien le 22 octobre, dans son établissement.

J.I., Propriétaire d'un salon de coiffure à Erbil. Entretien le 27 octobre 2015, dans son établissement.

M.K., Propriétaire d'un restaurant à Erbil. Entretien le 27 octobre 2015, dans son établissement.

Z.H., Propriétaire d'une usine à Erbil. Entretien le 5 novembre 2015, dans son entreprise.

C.Y., Propriétaire d'une entreprise de construction et d'un restaurant à Erbil. Entretien le 16 novembre 2015, dans son restaurant.

D.H., Partenaire directeur d'une entreprise d'import-export à Erbil. Entretien le 9 décembre 2015, dans son entreprise à Erbil, et le 6 octobre 2016 dans son entreprise à Beyrouth.

J.S., Propriétaire d'un commerce de meubles à Erbil. Entretien le 13 décembre 2015, dans son établissement.

M.N., Propriétaire d'un commerce de bureaux à Erbil. Entretien le 7 février 2016, dans son établissement.

M.A., Propriétaire d'un Spa à Erbil. Entretien le 8 février 2016, dans son établissement.

C.A.C., Propriétaire d'une menuiserie à Erbil. Entretien le 24 février 2016, dans son entreprise.

M.J., Partenaire d'un commerce de meubles à Erbil. Entretiens le 2 mars et le 20 septembre 2016, dans son établissement.

H.D., Propriétaire d'une entreprise d'électricité à Erbil. Entretien le 3 mars 2016, dans son entreprise.

E.C., Propriétaire d'un salon de beauté à Erbil. Entretien le 16 mars 2016, dans son établissement.

S.R., Partenaire directeur d'une entreprise d'équipements électroniques à Erbil. Entretien le 5 avril 2016, dans son établissement.

S.K., Propriétaire d'un restaurant à Erbil. Entretien le 10 avril 2016, dans son établissement.

N.R., Propriétaire d'une compagnie de maitrise d'œuvre à Erbil. Entretien le 13 avril 2016, dans un restaurant libanais à Erbil.

E.B., Partenaire directeur d'une compagnie d'informatique à Erbil. Entretien le 26 mai 2016, au siège de son entreprise à Erbil.

P.K., Propriétaire d'une boutique de bijoux de luxe à Erbil. Entretien le 30 mai 2016, dans son établissement.

E.R., Partenaire directeur dans un chaine de restauration libanaise en Irak. Entretien le 5 juin 2016, dans l'une des branches de la chaine.

D.J., Ancienne propriétaire d'une clinique médicale à Erbil. Entretien le 3 octobre 2016, dans sa nouvelle clinique de Beyrouth.

M.Y., Ancien propriétaire d'une compagnie d'informatique à Erbil. Entretien le 5 octobre 2016 par téléphone.

N.M., Propriétaire d'une compagnie de distribution à Erbil. Entretien le 6 octobre 2016, dans un restaurant à Beyrouth.

R.S., Propriétaire d'une garderie à Erbil. Entretien le 7 octobre 2016, dans un café à Jounieh (Liban).

D.P., Homme d'affaires libanais souhaitant ouvrir une université à Erbil. Entretien le 17 octobre 2016, dans un restaurant à Beyrouth.

I.B., Partenaire directeur d'une usine de production de chips dans la RKI. Entretien le 18 octobre 2016, dans un café à Beyrouth.

G.C., Partenaire directeur d'une imprimerie familiale s'étant implanté dans la RKI. Entretien le 21 octobre, dans l'imprimerie de Beyrouth.

E.C.I, Partenaire d'une imprimerie familiale s'étant implanté dans la RKI. Entretien le 21 octobre, dans l'imprimerie de Beyrouth.

ANNEXE 2
LISTE D'ENTRETIENS COMPLEMENTAIRES

*Remarque : Notre présence pendant trois ans, en tant que résidant, dans la Région du Kurdistan d'Irak a inévitablement été source de nombreuses rencontres, provoquées ou non, toutes porteuses d'informations quant au contexte politique, économique et social local. C'est ainsi qu'un important nombre de discussions informelles et d'entretiens non-directifs improvisés, menés auprès d'un large panel d'interlocuteurs (commerçants, chauffeurs de taxis, membres des forces de sécurité, personnel du corps médical, universitaires, expatriés au sein d'ONG, de représentations consulaires et d'entreprises internationales, etc.), ont, tant bien même ils ont fait l'objet d'annotations sur les informations qu'ils apportaient à nos questionnements, principalement joué un rôle d'*imprégnation *dans le milieu observé. Ne sont donc ici listés que les entretiens formels menés auprès d'interlocuteurs clés quant à l'étude et la compréhension de notre sujet.*

Hauts fonctionnaires kurdes

Abdulrazzaq Nawandaie, Directeur du parc industriel au Ministère du commerce et de l'industrie kurde. Entretien le 15 janvier 2015, le 9 novembre 2015 et le 9 mars 2016, dans son bureau à Erbil.

Azam Hamarash, Haut fonctionnaire du gouvernorat d'Erbil. Entretien le 26 janvier 2015, dans son bureau à Erbil

Saman Arab Sadiq, Directeur général de la Direction générale de l'investissement. Entretien le 27 janvier 2015, dans son bureau à Erbil.

Gulala Taib Ibrahim, Directrice d'études et de l'information de la Direction générale de l'investissement à Erbil. Entretien le 27 janvier 2015, dans son bureau à Erbil.

Dilzar Ismail Ahmed, Directeur général de la Direction de l'enregistrement des compagnies. Entretiens le 1er et le 25 février 2015, dans son bureau à Erbil.

Kamaran Mufti, Directeur général de la promotion, de l'examen et de l'attribution des licences du Bureau de l'investissements du GRK. Entretien le 1er février 2015, dans son bureau à Erbil.

Rabeen Ali Othman, Conseiller juridique auprès de la Direction de l'enregistrement des compagnies. Entretien le 25 février 2015, dans le bureau de Dilzar Ismail Ahmed.

Ayoub Galaly, Directeur général de l'administration auprès du Ministère du Plan kurde. Entretien le 17 mars 2015, dans son bureau à Erbil.

Abdullah Ramadan Maarouf, Directeur des relations budgétaires kurdes. Entretien le 18 mars 2015, dans son bureau à Erbil.

Zanyar Muhammad Qadir, Directeur général des taxes et du foncier d'État kurde. Entretien le 19 mars 2015, dans son bureau à Erbil.

Serwan Muhialdeen, Président de l'Office des Statistiques Régionales du Kurdistan, le 26 mars 2015, dans son bureau à Erbil.

Karwan Jamal Tahir, Directeur adjoint du Département des relations extérieures, le 29 mars 2015, dans son bureau à Erbil.

Twana Qader Karitani, Directeur du département des affaires légales de la Direction de la nationalité, le 3 août 2016, dans son bureau à Erbil.

A.K. (s'est exprimé de manière anonyme), Employé du département des entreprises étrangères de la Direction de l'enregistrement des compagnies., Entretien le 17 novembre 2016, dans son bureau à Erbil.

Autres interlocuteurs kurdes

Jamil Ahmed Abbas, Directeur adjoint de l'Union des investisseurs du Kurdistan. Entretien le 15 février 2016, dans son bureau à Erbil.

Sherwan Mustafa, Directeur par intérim de la Bourse d'Erbil. Entretiens le 8 mai et le 11 septembre 2016, dans son bureau à Erbil.

Kaify Abdullah, Directeur des relations extérieures du Parti démocratique du Kurdistan (PDK) avec le monde arabe et secrétaire de l'Association d'Amitié kurdo-libanaise. Entretien le 26 mai 2016, dans son bureau à Erbil.

Yaseen Gardy, Avocat kurde représentant une compagnie libanaise à Erbil. Entretien le 22 septembre 2016, dans un restaurant à Erbil.

Gailan Gardy, Avocat kurde spécialisé sur les questions d'immigration dans la RKI. Entretien le 22 septembre 2016, dans un restaurant à Erbil.

Représentants du service économique du Consulat général de France à Erbil

Marie-France Derbier, Cheffe d'antenne de la Direction générale du Trésor à Erbil. Entretien le 23 juin 2014, dans son bureau à Erbil.

Mohammed Faezi, Attaché commercial. Entretien le 11 juin 2015, dans son bureau à Erbil.

ANNEXE 3
NOMBRE DE DOCUMENTS DE RÉSIDENCES ÉMIS POUR LES LIBANAIS ET LES ÉTRANGERS DANS LA RKI, PAR TYPES, EN 2014

Remarque : Informations internes à l'administration kurde, transmises sur autorisation spéciale du Directeur général des services du Ministère de l'Intérieur kurde. Elles n'ont pour seul objet qu'une utilisation à des fins de recherches.

Documents émis pour des citoyens libanais				
	Erbil	Duhok	Souleymanieh	Total
« Visa de sortie »	404	17	25	446
Cartes de résidence de courte durée (1-3 mois)	575	23	154	752
Cartes de résidence longue durée (6 mois à un an)	2 410	35	258	2 703
Demandes de visa refusées	n/c	n/c	37	-
Expulsions	11	5	0	16

n/c : non communiqué

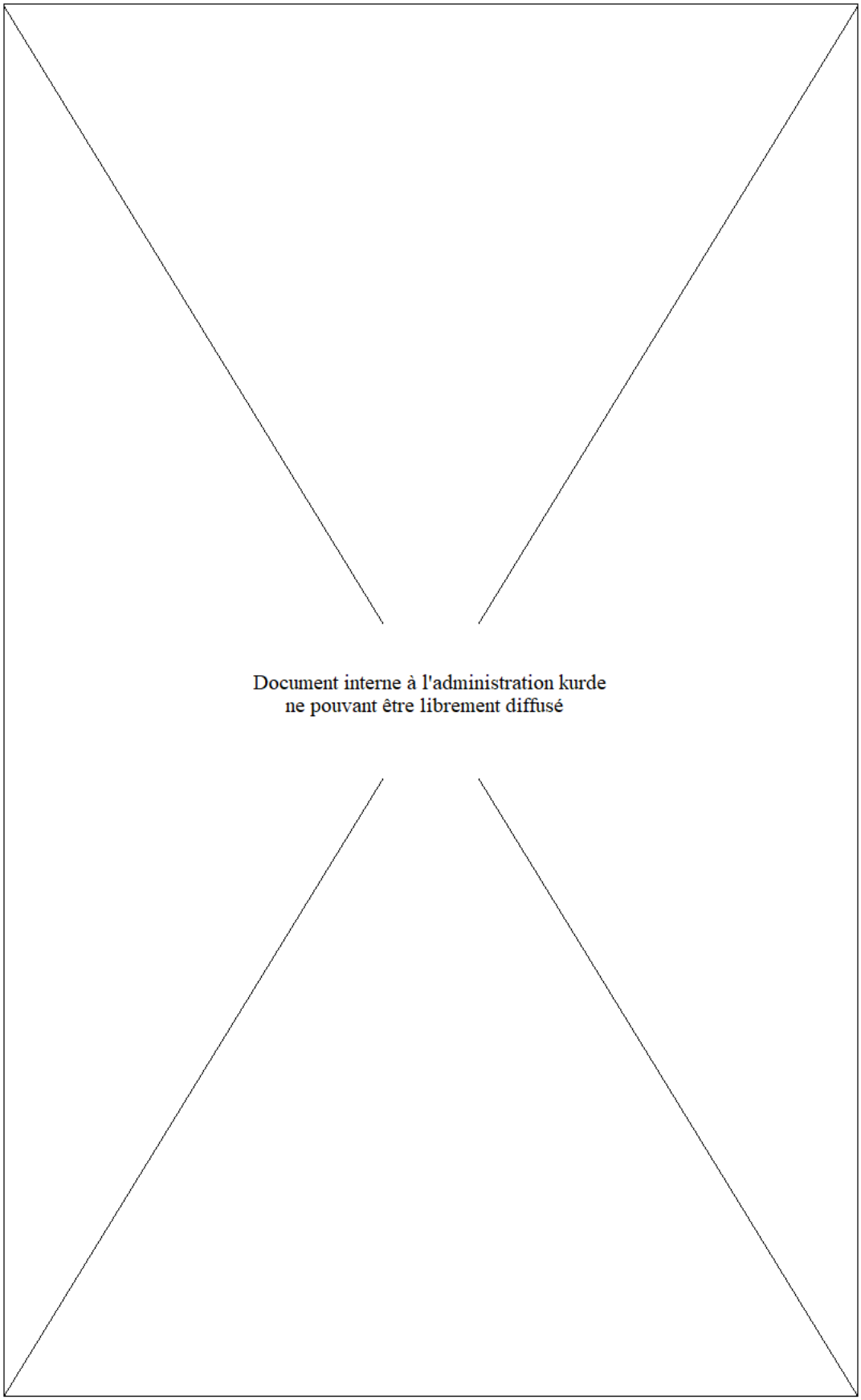
Documents émis pour tous les étrangers (sauf réfugiés)				
	Erbil	Duhok	Souleymanieh	Total
« Visa de sortie »	26 190	4 000	12 206	42 396
Cartes de résidence de courte durée (1-3 mois)	38 424	13 215	50 904	102 543
Cartes de résidence longue durée (6 mois à un an)	79 508	13 118	65 609	158 235
Demandes de visa refusées	n/c	n/c	6 065	-
Expulsions	3 535	314	749	4 598

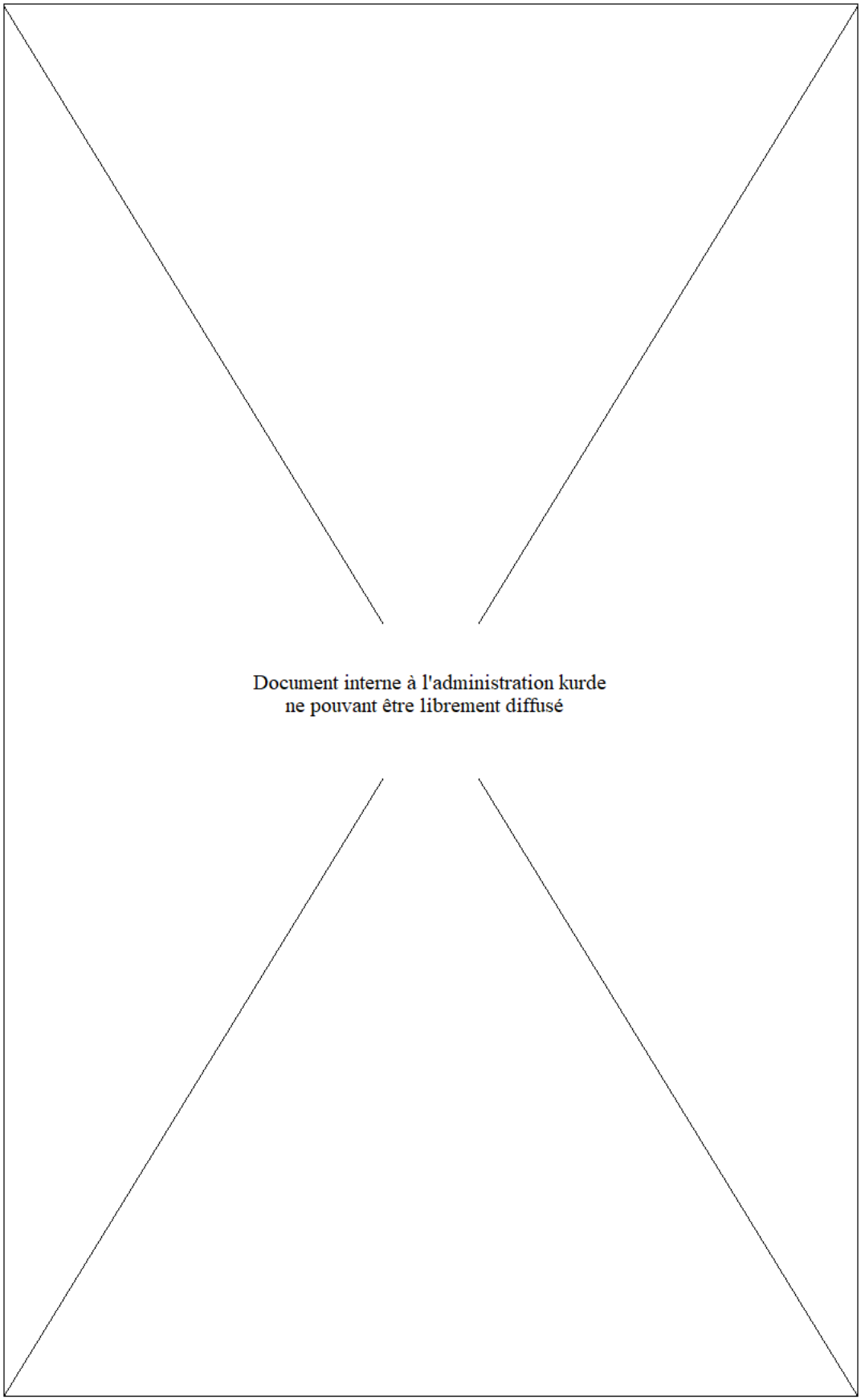
n/c : non communiqué

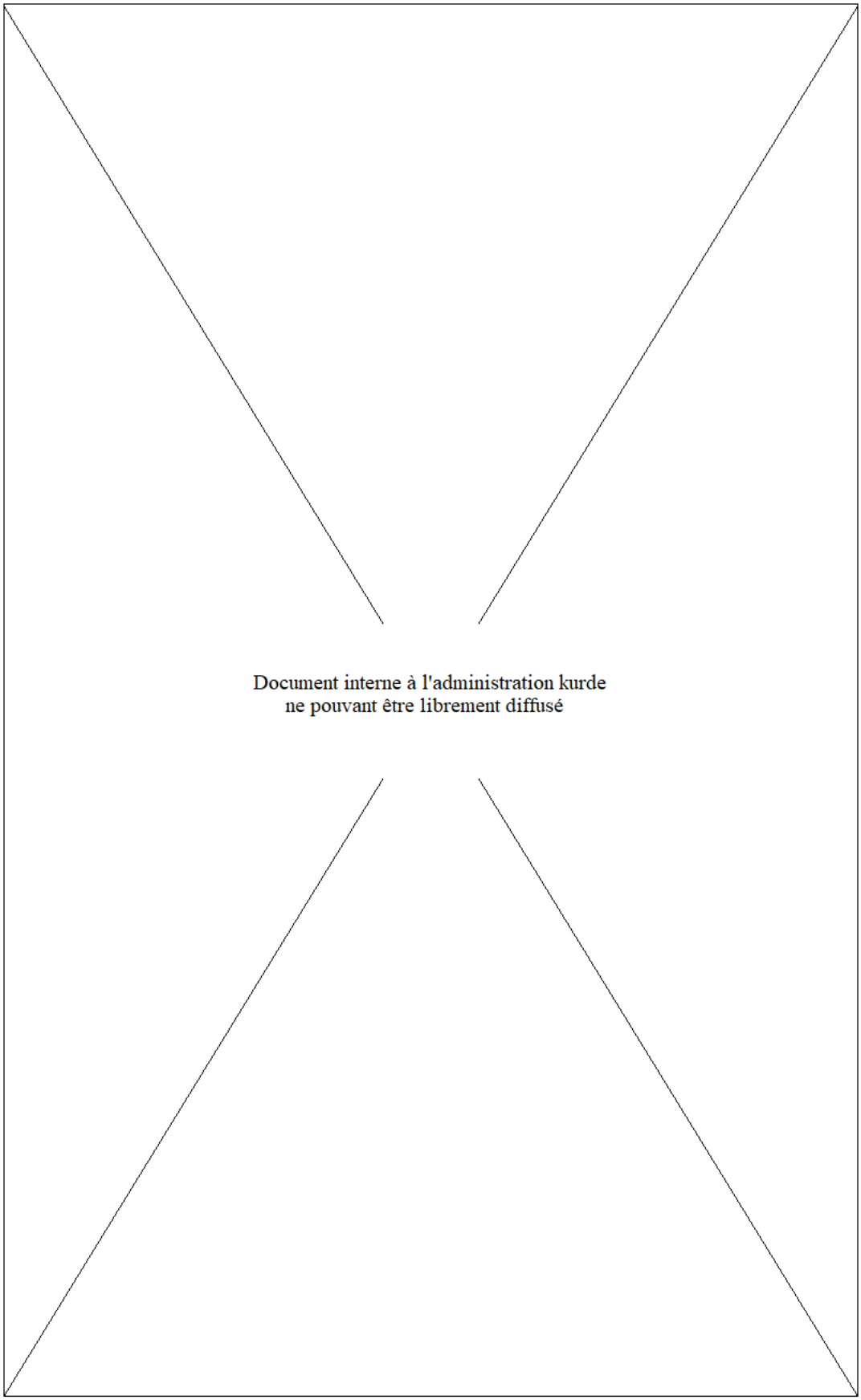
ANNEXE 4
NOMBRE D'OUVERTURES DE FILIALES DE COMPAGNIES ETRANGERES DANS LA RKI, PAR PAYS ET PAR ANNEE (2000-2016)

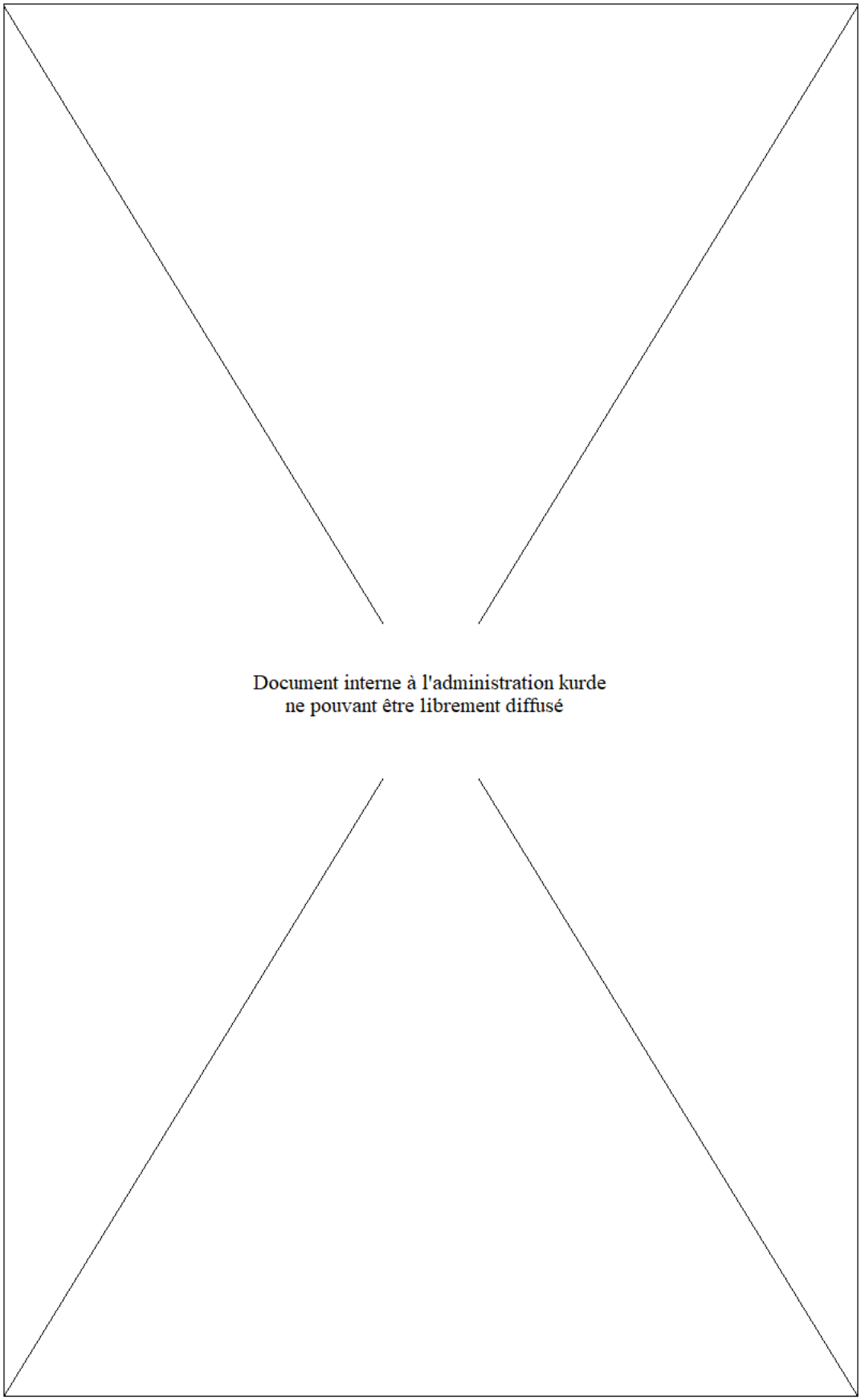
Remarque : Le Liban correspond à la ligne n°6. La liste contient également des territoires non universellement reconnus comme pays, à l'image de l'Andalousie (n°82). Nous nous sommes contentés de conserver la classification opérée par les autorités kurdes en la matière dans le texte de notre thèse, en mentionnant 83 « pays » d'origine pour les entreprises étrangères implantées dans la RKI. A noter toutefois que nous n'avons compté qu'une seule entité pour les lignes 65 et 66, les deux étant ici reconnues comme « Thaïlande ».

Voir pages suivantes


Document interne à l'administration kurde
ne pouvant être librement diffusé

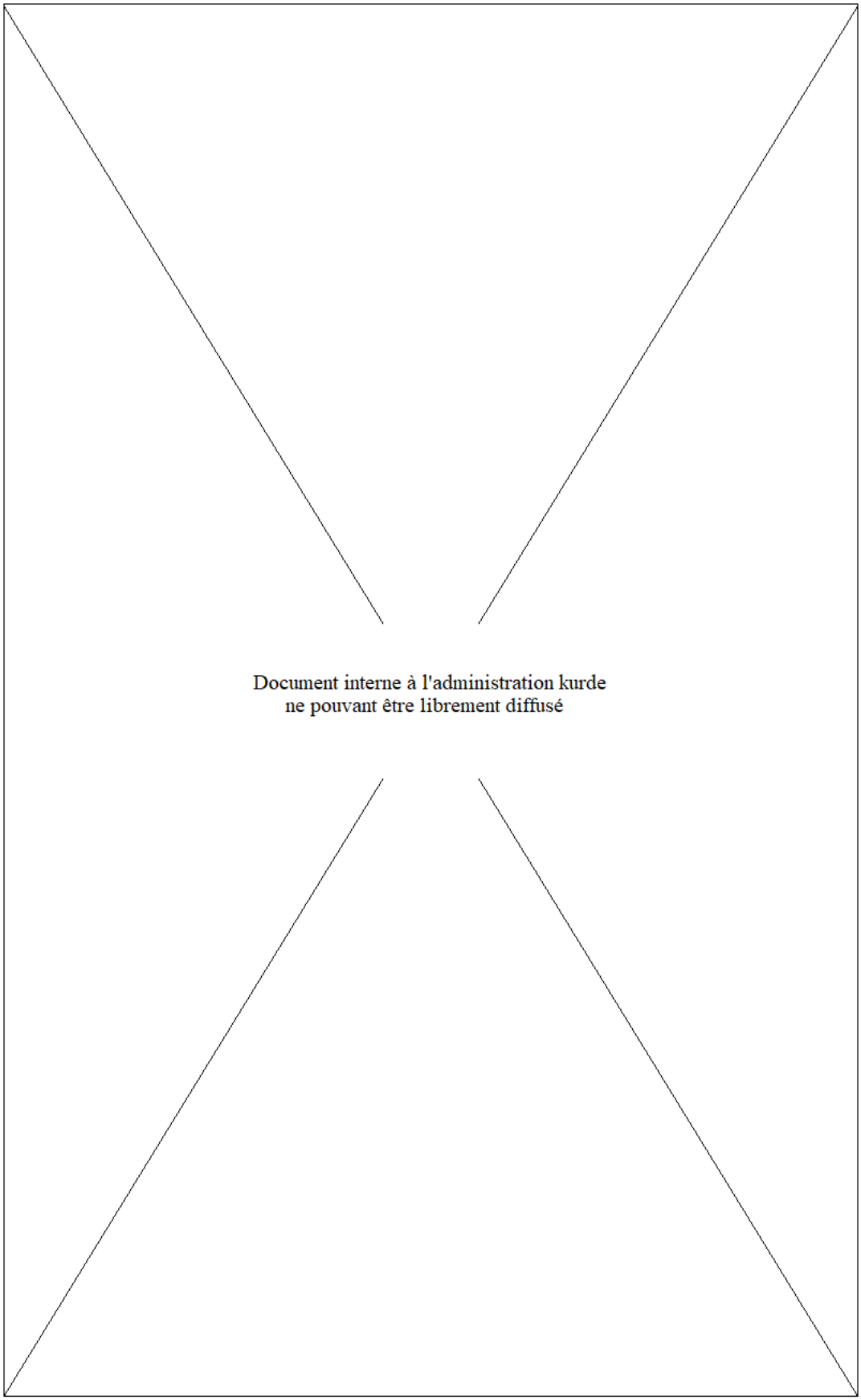

Document interne à l'administration kurde
ne pouvant être librement diffusé


Document interne à l'administration kurde
ne pouvant être librement diffusé


Document interne à l'administration kurde
ne pouvant être librement diffusé

ANNEXE 5
ENTREPRISES LIBANAISES ENREGISTREES AUPRES DU BUREAU KURDE DE L'INVESTISSEMENT

Voir page suivante


Document interne à l'administration kurde
ne pouvant être librement diffusé

ANNEXE 6
FRAIS D'INSCRIPTION A L'ECOLE INTERNATIONALE DE CHOUEIFAT-ERBIL (SABIS), 2018-2019

Voir page suivante

The International School
of Choueifat - Erbil

Please refer to the tuition information for academic year 2018-2019 below

	KG1	KG2	G1	G2	G3	G4	G5	G6	G7	G8	G9	G10	G11	G12
Tuition fees	3315	3600	3705	4165	4165	4570	4600	4995	5040	5500	5650	5895	6015	6150
Books **	235	315	315	390	595	595	595	625	700	700	700	730	730	630
Total	3,550	3,915	4,020	4,555	4,760	5,165	5,195	5,620	5,740	6,200	6,350	6,625	6,745	6,780

Services provided by School (OPTIONAL):
1) Bus service: 940 USD per year
2) Cafeteria service: 330 USD per term (recommended for KG1, KG2 & G1)

Payment can be made in full, or in the following installments:
1st Payment consists of the 1st Installment of the Tuition Fee + Book Fee + Bus Fee, which is due 1/March/2018
2nd Payment consists of the 2nd Installment of the Tuition Fee + Food Service, which is due 01/July/2018
3rd Payment consists of the 3rd Installment, which is due 02/November/2018
*New students will be charged an Additional Amount of US$ 750 as registration Fees
*The Uniform Fee is due when the uniform is collected by the family right before the Academic Year begins.
**The price includes hard copies of the books, access to SABIS® E-books, and access to SABIS® software applications used by students.

تێچووی قوتابخانە بەتەواوی دەدرێت ، یان بە چەند جارێك وەك ئەوەی دیاری کراوە :

پێدانی یەکەم تێچووی خوێندن دەگرێتەوە + تێچووی پەرتووك + تێچووی پاس. لە ١/٣/ ٢٠١٨ وەردەگیرێت.
پێدانی دووەم ئەمانە دەگرێتەوە تێچووی خوێندن + تێچووی خواردن لە ١/٧/ ٢٠١٨ وەردەگیرێت.
پێدانی سێیەم لە قیست ٢ /١١/ ٢٠١٨ وەردەگیرێت.
* لەگەڵ بڕە پارەی 750 دۆلار أمیرکی بۆ ناونووسی قوتابی نوێ.
* تێچووی جل و بەرگی یەکتاپۆشی قوتابخانە لە لایەن دایك و باوکەوە دەردێت لەسەرەتای دەست پێکردنی ساڵی خوێندن.
** بڕە پارەی تێچووی پەرتووك پەرتووکەکانی قوتابی و پەرتووکی خزمەتگوزاری ئەلکترۆنی ، خزمەتگوزاری ئەلکترۆنی کە قوتابییان بەکاری دەهێنن .

يتمّ دفع القسط المدرسيّ بالكامل، أو عبر دفعات محدّدة كالآتي:

الدّفعة الأولى من القسط تتضمّن الرّسوم الدّراسيّة + رسوم الكتب + رسوم النّقل. يتمّ استيفاؤها في ١ آذار/ مارس ٢٠١٨
الدّفعة الثّانية من القسط تتضمّن الرّسوم الدّراسيّة + رسم الطّعام. يتمّ استيفاؤها في ١ تمّوز/يوليو ٢٠١٨
الدّفعة الثّالثة من القسط يتمّ استيفاؤها في ٢ تشرين الثّاني/نوفمبر ٢٠١٨
*يضاف رسم تسجيل قدره 750 دولار أميركيّ للطّلّاب الجدد.
* يتمّ استيفاء رسم الزّيّ المدرسيّ من قبل الأهالي، فور حصولهم عليه، وذلك قبيل بدء العام المدرسيّ.
** إن المبلغ يتضمّن الكتب الورقيّة، خدمة كتب سابس الإلكترونيّة، خدمة التّطبيقات الإلكترونيّة المستخدمة من قبل الطّلّاب.

ANNEXE 7
PLAQUETTE DE PROMOTION PRESENTANT DES OPPORTUNITES D'INVESTISSEMENTS DANS LA RKI

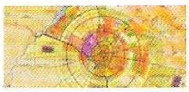
Voir pages suivantes

Board of Investment – Kurdistan Region – Iraq

Concrete Investment Opportunities in the Kurdistan Region

Introduction

- All three governorates of the Kurdistan Region offer **numerous investment opportunities** especially in the three priority sectors **tourism, agriculture** and **industry.**
- The Board of Investment (BOI) invites international investors to engage in concrete investment opportunities and contact us in order to receive more information, an update on the respective status of the projects and the next steps to be taken.
- The list below depicts a variety of **concrete opportunities**, which are partly already **ready to be implemented** whereas others are in the **final stages of becoming implementable** with the support of the Board of Investment (BOI) in the Kurdistan Region.

	Concrete opportunities in key sectors			Status
Agriculture		1	**Olive Trees** – The cultivation of olive trees on orchards and production of olive oil is offered in the hills of Tarin on an earmarked area of almost 3 m sqm.	Several land plots are available and investors are invited to provide their details in order to be requested to submit project proposals via the Board of Investment.
		2	**Fish Farming** – 10 floating cages are required in the existing water resources of the Darbandikhan and Dukan lakes for the breeding of fish. Equally attractive closed-pool fish breeding in areas far from natural water resources are needed.	Several land plots are available and investors are invited to provide their details below in order to be requested to submit project proposals via the Board of Investment.
		3	**Red Meat** – Production of red meat (lamb and beef) as well as animal skins from breeding cattle using 2,500 heads of calve and 2,000 heads of lamb with an estimated investment sum of USD 6 m.	Several land plots are available and investors are invited to provide their details below in order to be requested to submit project proposals via the Board of Investment.
		4	**Seedlings** – Production of seedlings for trees and ornamental plants is sought to replace imported products on local markets with an estimated investment sum of USD 5 m, production output of 1 m pcs/year on an area of 250,000 sqm.	Several land plots are available and investors are invited to provide their details below in order to be requested to submit project proposals via the Board of Investment.
		5	**Milk** – Construction and operation of a station for cow breeding, milk collection and distribution from 100 decentralized, local farmers who are given some 2,000 milk cows on a debt basis with an investment sum over USD 16 m.	Several land plots are available and investors are invited to provide their details below in order to be requested to submit project proposals via the Board of Investment.
		6	**Greenbelt of Erbil** – The city's future green lung provides valuable land for various agricultural projects directly within the urban area.	The Greenbelt has been approved by the Kurdistan Regional Government and the detailed planning stage is entered.
		7	**Shamamok Irrigation** – The breadbasket of Kurdistan Region offers great returns on investment by using modern irrigation.	Master developers are being searched and shall propose possible scenarios of developing the area as a mega irrigation project.
Industry		8	**Medical Vaccines** – Construction and operation of a factory for producing Foot-and-mouth-disease vaccine in order to protect livestock against imported FMD. Approx. investment volume of USD 8 m.	The land plots are available and investors are invited to provide their details below in order to be requested to submit project proposals via the Board of Investment.
		9	**Duhok Industrial Zone** – More industries will be developed by providing attractive incentives for investors in the governorate of Duhok.	The industrial zone is already implemented and more investors are sought to settle industries here and submit proposals for industrial projects via the Board of Investment.
		10	**Erbil Industrial Zone** – Industry sector is encouraged to grow further by establishing an industrial zone outside the city of Erbil.	The final stage of setting up the Erbil industrial Zone has been reached and soon investors will be requested to submit proposals for industrial projects via the Board of Investment.
		11	**Slemani Industrial Zones** – Two industrial zones in Arbat offer great potential for investments in the industrial sector of the Slemani governorate.	The zones are being developed and master developers are being searched for one of them to propose possible scenarios of developing the areas for industrial projects. The other is currently being developed.

Tourism		12	**Lake Dukan** – One of the biggest lakes of the Region will be developed as top tourist destination including water sports and 5 star hotels.	Master developers are pre-selected and prepare the bidding for individual projects for which international investors are sought.
		13	**Mount Safeen** – The beautiful mountain range with a flat top is an ideal location for a tourism resort and prime holiday destination.	Master developers are being searched and shall propose possible scenarios of developing the area as a mega tourism project. Later, individual investors will be asked to submit project bids.
		14	**Mount Zawa** – Next to the city of Duhok lies a gorgeous mountain range that is ideal for high quality tourism investments.	Master developers are being searched and shall propose possible scenarios of developing the area as a mega tourism project. Later, individual investors will be asked to submit project bids.
		15	**Hawary Shar** – More than 1.2 m square meters are earmarked for modular tourism investment projects.	Several plots of land are already available. Potential investors are asked to submit individual tourism investment proposals.
Infrastructure		16	**Transportation** – Roads, Bridges and other infrastructure projects facilitate economic development.	Detailed plans are currently being drafted and interested investors/contractors are invited to provide their contact details.
		17	**Dam projects including hydro power stations** – Electricity and fresh water are the source of great investment opportunities in dams.	Seasonal implementation. Several dams are already in the construction phase but more are required. Detailed plans are being drafted and interested investors/ contractors are invited to provide their contact details.

Next steps	
Please indicate below which concrete investment opportunities you are interested in and kindly provide some general information about yourself in order for us to contact you to initiate further steps. Subsequently, send a scan of the completed form or the requested information as an e-mail to: info@kurdistaninvestment.org	
Investment opportunity/opportunities of interest	
Company/investor name	
Nationality	
Type of investor (individual/corporate)	
Annual turnover globally in USD in the previous year	
No. of employees globally	
Previous projects in the Kurdistan Region/Iraq	
Name and position of contact person	
E-mail	
Telephone	

For more information, the **Investment Factsheet**, the **Licensing Process Factsheet** and updated versions of this opportunities list, please consult the website of the Board of Investment, available at:

www.kurdistaninvestment.org

ANNEXE 8
LOI D'INVESTISSEMENT DE LA RKI
(LOI N°4 DE 2006)

Remarque : texte en anglais disponible sur le site officiel du Gouvernement régional kurde, tel qu'indiqué dans la bibliographie.

In the Name of God, Most Gracious, Most Merciful

In the Name of the People

President's Office - Kurdistan Region – Iraq

Pursuant to legislation by the Kurdistan National Assembly - Iraq, and by virtue of Article 10 of Law no. (1) of 2005, the President of Kurdistan Region - Iraq hereby issues the following Law:

Law no. (4) of 2006
Law of Investment in Kurdistan Region – Iraq

Chapter I
General Provisions

Section I
Definitions

Article (1):
The following words and phrases shall have the meanings explained hereunder:

1. **Region**: Kurdistan Region – Iraq
2. **Government**: Government of the Region
3. **Council**: Supreme Council for Investment
4. **President**: President of the Supreme Council for Investment
5. **Board**: Investment Board in the Region
6. **Chairman of the Board**: Chairman of the Investment Board
7. **Project**: Any economic activity or investment project set up by a natural or artificial person on an allocated plot of land, and with a national or foreign capital to which the provisions of this Law and relevant regulations and directives apply.

8. **Taxes and Duties**: These include all types of taxes and duties set under the applicable legislation.
9. **Investor**: Natural or artificial person, whether a local or a foreigner, who invests his funds in the Region in accordance with the provisions of this Law.
10. **Competent Authorities**: These include all government authorities responsible for the industry which the Project is related to.
11. **Invested Funds**: Value of the funds invested in the Project and estimated in national or foreign currency.
12. **Foreign Capital**: Amount of investments, whether in cash, in kind or in rights and interests, which have a cash value in the Region.

Section II
Areas of Investment

Article (2):
The provisions of this Law shall apply to the Projects approved by the Board in one of the following sectors:

1. Manufacturing industries, electric power and related services
2. Agriculture, whether crop growing farms or animal farms, forestry and related services
3. Hotels, tourist and recreational projects, funfairs, and amusement parks
4. Health and environment
5. Science and technology research, and information technology
6. Modern communication and transport
7. Banks, insurance companies, and other financial institutions
8. Infrastructure projects, including construction, reconstruction and housing projects, roads and bridges, railways, airports, irrigation and dams
9. Free zones, modern commercial markets, and relevant advisory services
10. Education at all levels, within the framework of the educational policy of the Region
11. Any project in any other industry which the Council agrees that it is covered by the provisions of this Law.

Section III
Treatment of Foreign Investors

Article (3):
Foreign Investors and Foreign Capitals shall be treated the same way as national Investors and national Capitals. A foreign Investor shall be entitled to own all the capital of any project that he sets up in the Region under this Law.

Section IV
Allocation of Plots of Land

Article (4):

1. The Board shall liaise with the ministries and departments involved in determining the locations of investment Projects which will be set up in every governorate under this Law, and shall put a note of caution on the titles that such locations are used for the purposes of the Board.
2. The departments concerned shall coordinate with the Board to specify and allocate the plots of land needed by the Project within the initial layout inside and outside the cities, either by lease or by land usufruct, at a promotional price, and in accordance with regulations to be set

by the Board as an exemption from the "Law of Sale and Lease of Properties of the State", which is applicable in the Region.

3. Upon receiving a proposal by the Board, the Council may transfer the ownership of plots of land that are allocated to strategic Projects, at a promotional price or free of charge, provided that the nature and importance of the Project and the public interest will be taken into consideration when transferring the ownership as an exemption from the Law of Sale and Lease of the State, which is applicable in the Region.
4. A note of caution shall be entered at the relevant Departments of Land Registry regarding the plots of land allocated to investment Projects. Such notes of caution shall be lifted only under the Board's written consent, after complete fulfillment of the Investor's obligations.
5. To ensure achievement of its purposes, the Board may possess, free of charge, freehold titles over plots of land that are already property of the State and have a burden of disposal rights, after charging off such rights by paying fair and appropriate compensation in accordance with the applicable laws, regulations and directives.
6. An Investor may buy or lease plots of land and real properties needed to set up, expand, develop and diversify the Project in accordance with the provisions of this Law, within the surface area and time scale estimated according to the Project's objects and actual needs, without prejudice to the provisions of Paragraph (3) of this Article.
7. Plots of land needed for investment Projects under this Law shall be partitioned into surface areas estimated as per the Project's objects and actual needs, in accordance with special controls and regulations set by the Board in exemption from applicable laws and regulations.
8. Alteration of the Project's location shall be governed by the same standards and regulations as those of specifying the Project's location for the first time.
9. Competent Authorities shall liaise with the Board to provide public services such as water supply, electric power, sewage pipes, public roads and communications etc. within the Project's precinct. For this purpose, the necessary funds shall be allocated in the Budget.
10. In addition to the entitlement of a foreign Investor for the possession and lease of real properties and productive vehicles under this Law, he shall be entitled to buy or lease residential properties and non-productive vehicles needed for his Project, after obtaining the Board's approval, and in compliance with controls and regulations set by the Board for this purpose.

Chapter II
Exemptions and Obligations

Section I
Tax and Customs Exemptions

Article (5):

1. A Project shall be exempt from all non-custom taxes and duties for 10 years starting from the date of providing services by the Project, or the date of actual production.
2. Equipment and machinery that are imported for the Project shall be exempt from taxes, duties and the condition to obtain an Import Licence, provided that they cross the Region's borders within two years from the approval of their lists by the Chairman of the Board, and that they are used exclusively for the purposes of the Project, failing which the exemptions will not apply to them and the Investor will be compelled to pay tax and will be penalised with a fine which is twice as much as the amount of tax due.
3. Spare parts that are imported for the Project shall be exempt from taxes and duties, provided that their value does not exceed 15% of the price of equipment and machinery, and with the prior approval of their lists and quantities by the Chairman of the Board.

4. Equipment, machines and tools needed to expand, develop or upgrade/modernise the Project shall be exempt from taxes and duties.
5. Raw materials imported for production shall be exempt from customs duties for 5 years, provided that the types and quantities of such materials are specified by the Board, with the priority given to using the locally available raw materials which are suitable in quality and quantity for the investment Project.
6. An Investor may, under the provisions of this Law, import all his Project's needs, including the equipment and machinery. Such imports shall be exempt from all customs duties as they cross the Region's borders, provided that they are used exclusively for the Project's purposes.

Section II
Additional Exemptions

Article (6):

1. In accordance with the public interest of the Region, the Board may give additional facilities and incentives to investment Projects licensed under this Law to which either of the following features applies, and in compliance with controls and regulations set by the Board for this purpose:

(i) Projects set up in under-developed areas in the Region.
(ii) Joint Ventures set up by national and foreign Investors.

2. Depending on the nature of Service Projects which are set up under the provisions of this Law, and in particular Projects of hotels, hospitals, tourist resorts, universities and schools, the Board may offer additional exemptions from charges and duties on their purchases of furniture and supplies for upgrading and modernization once every 3 years, provided that these should enter into the Region and be used solely for the Project within one year from the date of approval of the purchase lists and quantities by the Chairman of the Board.

Section III
Legal Guarantees

Article (7):

1. An Investor may obtain insurance cover for his investment Project from any foreign or national insurance company that he sees fit, such that all aspects of operations that he carries out will be insured.
2. An Investor may employ local and foreign staff needed for the Project, with the priority given to recruiting local manpower in accordance with the laws and regulations applicable in the Region.
3. A foreign Investor shall be entitled to transfer the profits and interests of his capital abroad, in accordance with the provisions of this Law.
3. The Project's non-Iraqi members of staff, and their agents outside the Region, shall be entitled to transfer their dues and wages abroad in accordance with the applicable laws.
4. A foreign Investor shall be entitled to send his capital back abroad upon winding up or disposal of the Project, without prejudice to applicable laws and regulations regarding taxes and customs.
5. An Investor may transfer his investment totally or partly to another foreign Investor or to a national Investor, or may assign the Project to his partner with the approval of the Board. The new Investor then replaces the previous Investor with regard to rights and obligations arising from the Project.
6. An Investor may, for his Project which is licensed under this Law, open bank accounts in national currency, in foreign currency, or in both, with banks located inside or outside the Region.

7. Without prejudice to applicable laws regarding the boards of directors of joint-stock companies, the Projects registered under this Law shall be deemed as private sector Projects, regardless of the legal form and nature of their shareholding funds.
8. An Investor may under this Law maintain confidentiality of technical and economic know-how of the Project, and may uphold the investment initiatives in accordance with the provisions of laws, regulations and directives applicable in the Region. Any person will be punished by law if he discloses any information in his possession by virtue of his post, or information related with the investment initiative and with technical, economic or financial aspects of the Project.

Section IV
Investor's Obligations

Article (8):
An Investor shall comply with the following:
1. To specify the area of his investment regarding the Projects implemented by him, and to reveal his financial statements/balance sheets and the contracts that he implemented.
2. To inform the Board about the completion of the Project, and when it starts in providing services or in actual production.
3. To provide the facilities needed by the Board's personnel enabling them to collect and acquire the necessary information about various aspects of the Project, for the purposes of the Board.
4. To keep special records of the Project's imported materials which are exempt from customs duties under the provisions of this Law.
5. To safeguard the environment, maintain public health and safety, and comply with standardization and quality control systems, in accordance with international standards.
6. To offer training and qualification to the Project's local members of staff.

Section V
Legal Procedures upon Investor's Contravention

Article (9):
1. Upon the Investor's contravention of the provisions of this Law, or contravention of any clause in the contract between the Investor and the Competent Authorities, the Board shall send a notice to the contravener requesting immediate halt of the activity causing the contravention and giving him an appropriate period of time, determined by the Board and commensurate with the nature of the contravention, to remove the contravention and its effects.
2. If the Investor carries on without removing the contravention and its effects as per the provisions of paragraph (1) above, the plot of land shall be recovered from him, and the Board shall take possession of the installations (if any) built on it by the Investor in due demolish value in accordance with the law. The new Investor, to whom the plot of land will be allocated to complete the Project under this Law, will be responsible for paying the demolish value, and the contravener shall be responsible for any damage arising from his failure in carrying out his obligations.
3. If the Investor grants, without the Board's approval, a full or partial sublease of the plot of land allocated for his Project, or if the Investor, without the Board's approval, exploits the plot of land for purposes other than those for which it was allocated, the Board shall recover from him the plot of land or the part thereof subleased or exploited for the improper purposes, and the Investor shall pay twice the amount for the period of the land sublease or its exploitation for improper purposes. This amount shall be collected in accordance with the Law of Government Debt Collection applicable in the Region. In the event of recovery of the

whole plot of land, the contravening Investor will be treated in accordance with the provisions of paragraph (2) above with regard to the installations built on it at the time of recovery.

Chapter III
Investment Hierarchy

Section I
Investment Board, its Structure and Tasks

Article (10):

1. A board shall be set up under the name of "Investment Board of Kurdistan Region". It shall have a corporate status and enjoy financial and administrative independence. It can take all the legal procedures necessary for the purposes of carrying out the provisions of this Law.
2. The Board shall have a Chairman who has the rank of a Minister. He shall enjoy the rights and powers of a Minister. He shall be responsible for running the Board's operations and supervising and controlling its activities and everything related to the Board's tasks and affairs. The following departments shall be associated with him:

(i) Department of Research and Information
(ii) Department of Promotion, Assessment and Licensing of Projects
(iii) Department of Legal Administrative and Financial Affairs
(iv) Department of Industrial Cities and Zones

3. The Board shall be located in Erbil, the Capital of the Region. It may open branches in the governorates of Kurdistan Region such that each branch will be run by an employee who has the rank of a Director General.
4. The Board may set up, merge or cancel Divisions and Sub-divisions whenever necessary.
5. The structure of the Board's Departments and Branches, and their tasks and powers, shall be specified in a bylaw set by the Board and endorsed by the Council.
6. The Board shall set up the suitable environment for investments so as to achieve economic development of the Region. The Board shall lay down the investment strategies, plans and policies and shall present them to the Council for approval. Moreover the Board shall coordinate activities of its Branches in the Region's governorates.

Article (11):

The Board's Chairman and any of its Directors General should satisfy the following:

1. He should have at least a university degree related to his post.
2. He should have at least a 7-year experience of work in his field of specialism.

Article (12):

For the purposes of this Law, the resolutions passed by the Council regarding the investment Projects shall be binding to all relevant Ministries, Agencies and Departments in the Region.

Article (13):

The Chairman of the Board may make contracts with natural or artificial persons, inside or outside the Region, to perform the tasks and duties assigned to them in order to fulfill the purposes of the Board. Their rights and obligations shall be specified by the Chairman of the Board.

Section II
Supreme Council for Investment

Article (14):

1. The Supreme Council for Investment in the Region shall consist of a President who is the Region's Prime Minister, a Vice President who is the Region's Deputy Prime Minister, and the other Council's members who are the Minister for Finance and the Economy, Minister for Trade, Minister for Municipalities, Minister for Planning, Minister for Agriculture, Minister for Industry and the Chairman of the Investment Board.
2. (i) The President of the Council may call any other Minister to join in the meetings of the Council regarding any Project which is related to his Ministry.

(ii) The President of the Council may call representatives of the private sector involved in the Project.

(iii) The Council shall set its own bylaw specifying how it holds its meetings and how it passes its resolutions.

3. The Council shall exercise the following powers:

(i) Setting up the investment policies and strategies proposed by the Board within the framework of the general policy of the Region.

(ii) Approval of the Board's plans and programs of activity within the framework of the general plan for the Region.

(iii) Discussion of the regular reports submitted by the Chairman of the Board regarding the Board's progress and matters related to the investment circumstances in the Region, and taking the necessary measures on that regard.

(iv) Discussion of the Board's financial position (Balance Sheet), and approval of its annual draft budget.

(v) Approval of the contract of loans and credit facilities given to the Board with the guarantee of the Government, or from banks or special finance institutions in accordance with the set rules and regulations, provided that their purposes are solely to finance the Board's activities within its scope of work.

(vi) Setting up a system of monitoring, following up and assessing the performance of foreign investments, in order to identify and overcome any obstacles or hurdles.

(vii) Approval of the bylaw of the Board.

Section III
Budget of the Board

Article (15):

The Board shall have a budget included in the general budget of the Government of the Region.

Chapter IV
Licensing and Arbitration

Section I
Procedures of Project Licensing

Article (16):

1. In order to benefit from the exemptions and privileges mentioned in this Law, an Investor should obtain a Licence issued by the Board for setting up the Project.
2. The Board shall give the Licence for setting up the Project pursuant to an application submitted by the Investor in accordance with the conditions set by the Board. The Board will have to decide on the application within 30 days from the date of fulfillment of the technical,

legal and economic conditions and requirements, in accordance with the provisions of this Law, and without prejudice to the standards and controls set by the Board.

3. The Board shall consult Competent Authorities on the advantages of issuing the Licence, and such authorities will have to give their viewpoint for the acceptance, rejection or amendment request, within thirty days from the date of the Board's referral of the application to them. Failure to reply shall be considered as an acceptance, and in the event of rejection, the decision will have to be justified.
4. When an application is rejected, the applicant may raise an objection to the President of the Council within 15 days from the date of notification of the rejection decision. The President of the Council will have to decide on the objection within 30 days, and his decision on this matter shall be conclusive.

Section II
Arbitration

Article (17):
Investment disputes shall be settled in accordance with the contract concluded between both parties, and if there is no clause in the contract on this regard, the disputes shall be settled amicably between both parties. If they fail to reach an amicable settlement, they may refer the matter to arbitration whose regulations are stated in the laws applicable in the Region, or in accordance with the rules of dispute settlement mentioned in any of the mutual or international conventions of which Iraq is a member.

Section III
Final Provisions

Article (18):

1. The Prime Minister's Decree (Suleimaniah Administration) no. 89 of 2004 regarding the promotion of investment in Kurdistan Region is hereby nullified. The Investment Promotion Board and its structure under Article 16 of the aforementioned Decree shall be dissolved, and its rights, obligations, and all its movable and immovable properties shall revert to the Investment Board formed under the provisions of this Law.
2. All investment Projects licensed by the Investment Promotion Board formed under the nullified Decree mentioned in paragraph (1) above, and the investment projects licensed by the Erbil Administration in accordance with applicable laws, shall be considered as legal investment Projects, and shall continue to enjoy the advantages and incentives granted to them.
3. All other Projects that are being studied and assessed, and on which no final decision has been made by the dissolved Board, shall be referred as investment Projects to the Investment Board formed under the provisions of this Law, and the Competent Authorities within the Board shall carry on with the procedures taken by the dissolved Board.

Article (19):
An Investor shall not be allowed to own plots of land that contain oil, gas, or any expensive or heavy mineral resources**.**

Article (20):
An Investor who implements joint-stock investment Projects shall offer the necessary security to protect the funds of the shareholders. The Board shall take the insurance and banking measures necessary to guarantee their rights.

Article (21):
The Board's accounts shall be subject to auditing by the Board of Supreme Audit.

Article (22):
The cases for which there are no provisions in this Law shall be governed by the general rules mentioned in other relevant laws, provided that their provisions do not contradict the provisions of this law. If there is any contradiction, the provisions of this Law shall apply.

Article (23):
The President of the Council shall issue the necessary instructions to facilitate the implementation of this Law.

Article (24):
The Council of Ministers and the Competent Authorities shall implement the provisions of this Law.

Article (25):
This Law shall take effect as of the date of its issuance, and it will be published in the official gazette "Kurdistan Gazette."

(Signed)
Masoud Barzani
President of Kurdistan Region – Iraq

Issued in Erbil, July 2006

Necessitating Reasons

This Law has been issued in order to create a climate for promoting investment in the Iraqi Kurdistan Region, to remove any legal obstacles, to allow the investment of national and foreign capitals jointly or separately in investment projects in a manner that contributes effectively to the economic development process, to offer promotional incentives, facilities and tax exemptions to invested capitals, and to establish an investment Board involved in organising various aspects of investment activities in the Region.

INDEX

A

Asayesh · 34, 55, 70, 75, 86, 141, 152, 171, 177, 182, 199, 201, 202, 204, 206, 208, 210, 234, 260, 285, 290, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 332, 372
Autorité provisoire de la coalition · 93, 97, 98, 104, 186, 188, 189, 196, 389, 390
Autre Irak · 9, 15, 84, 88, 91, 161, 162

B

Bagdad · 5, 15, 17, 18, 22, 55, 57, 58, 59, 62, 64, 67, 68, 69, 70, 73, 78, 84, 88, 89, 90, 91, 94, 95, 97, 102, 104, 105, 107, 114, 120, 124, 128, 130, 131, 133, 135, 140, 165, 179, 180, 196, 201, 279, 282, 284, 304, 309, 334, 372, 376, 381, 386, 389
Barzani Massoud · 24, 57, 61, 69, 74, 76, 80, 102, 123, 288, 289
Barzani Mustafa · 9, 23, 47, 56, 57, 58, 59, 67, 68, 77, 117, 118, 378
Barzani Neshirvan · 24, 57, 287, 288, 289
Boucs émissaires · 314, 366, 367, 373
Bourgeois · 322, 323, 367
Budget · 15, 18, 22, 59, 76, 86, 88, 89, 93, 107, 126, 130, 131, 132, 134, 136, 138, 140, 141, 142, 143, 153, 166, 187, 191, 192, 196, 269, 278, 282, 372, 376, 438, 442
Bureau de l'enregistrement des compagnies · 246
Bureau de l'Investissement · 33, 90, 194, 195, 258, 390

C

Capital mondain · 12, 318, 322, 323, 367
Carte de résidence · 422, 423
Centralité · 23, 54, 55, 62, 65, 91, 353, 368, 370, 409
Chômage · 128, 140
Chrétien · 95, 122, 139, 223, 262, 264, 265, 267, 305, 324, 331, 332, 334, 341, 376
Compétition · 171, 230, 252, 317, 321, 336, 350, 357, 362, 365, 368, 372
Consommation · 19, 30, 85, 127, 129, 139, 140, 146, 150, 154, 162, 231, 240, 241, 244, 245, 247, 248, 272, 274, 281, 328, 330, 335, 360, 407, 411
Constitution · 12, 18, 19, 54, 55, 58, 59, 61, 62, 76, 78, 89, 119, 126, 130, 189, 201, 208, 278, 292, 293, 312, 333, 378, 391
Consulat · 11, 18, 21, 42, 82, 172, 178, 179, 180, 182, 184, 227, 240, 259, 265, 278, 288, 291, 296, 297, 298, 302, 303, 346, 368, 420
Contrebande · 82, 96, 129
Crise économique · 18, 42, 55, 130, 165, 170, 218, 259, 278, 290, 296, 309, 372
Croissance économique · 20, 111, 127, 138, 140, 157, 187, 286, 357, 360

D

Daesh · 18, 33, 46, 55, 58, 76, 80, 112, 152, 165, 179, 245, 281, 282, 305, 372, 373, 375, 376
Différentiel économique · 84
Dubaï · 10, 15, 25, 126, 140, 148, 149, 153, 162, 163, 164, 166, 169, 170, 184, 244, 377, 403, 410
Duhok · 22, 34, 55, 61, 62, 75, 83, 206, 256, 261, 279, 288, 292, 296, 372, 422

E

Economic gap · 137, 313, 355, 356, 358, 361
Économie morale · 280, 282
Économie politique · 5, 22, 48, 79, 187, 243, 281
Eldorado · 5, 7, 19, 55, 111, 146, 277
Embargo · 60, 82, 120, 124, 128, 160, 161, 356
Émirats arabes unis · 10, 25, 108, 127, 140, 146, 148, 149, 153, 157, 159, 190, 256, 259, 405
Entrepreneur · 35, 108, 112, 163, 170, 177, 186, 228, 240, 259, 260, 274, 298, 303, 306, 322, 338, 349, 396

F

Fonctionnaires · 3, 6, 15, 18, 33, 34, 38, 59, 61, 101, 106, 128, 138, 140, 141, 142, 143, 144, 229, 269, 279, 283, 296, 297, 310, 328, 373, 419
Frontière · 17, 20, 29, 48, 59, 60, 62, 64, 75, 81, 82, 83, 94, 108, 118, 148, 159, 160, 161, 170, 232, 269, 317, 318, 327, 329, 358, 362, 367, 371, 384

G

Gaz · 20, 131, 132, 133, 144, 392
Goran · 76, 132, 280, 281, 290
Gouvernement régional kurde · 15, 18, 19, 24, 36, 46, 55, 62, 63, 65, 74, 76, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 86, 88, 103, 107, 108, 110, 113, 115, 119, 120, 122, 127, 133, 134, 141, 143, 146, 150, 152, 153, 177, 180, 181, 183, 189, 190, 194, 196, 200, 201, 209, 210, 214, 227, 240, 243, 261, 278, 279, 282, 283, 288, 289, 296, 303, 309, 339, 372, 373, 374, 376, 387, 412, 413, 419, 436

I

Identité · 9, 46, 54, 58, 61, 63, 64, 80, 116, 135, 173, 198, 202, 203, 221, 255, 264, 288, 305, 312, 318, 319, 320, 321, 323, 324, 325, 330, 331, 333, 334, 350, 358, 365, 367
Indépendance · 17, 18, 22, 29, 47, 56, 59, 61, 62, 63, 154, 181, 191, 201, 281, 290, 333, 334, 380, 381, 386
Innovation · 12, 242, 247, 274, 355, 357, 368, 406, 410
Insertion économique · 366
Insertion sociale · 366
Institution judiciaire · 12, 27, 286, 290, 291, 294, 310, 311, 314, 363
Iran · 5, 7, 21, 48, 54, 56, 58, 59, 60, 64, 68, 69, 77, 79, 81, 82, 83, 89, 108, 128, 129, 148, 200, 203, 232, 384

K

Kafeel · 152, 202, 203, 224

L

Liens Faibles · 27, 337, 339, 342, 343, 344, 345, 347, 349, 368, 403
Liens forts · 12, 27, 336, 338, 339, 340, 342, 345, 346, 349, 350, 368
Loi d'investissement · 11, 26, 189, 190, 191, 194

M

Marché émergent · 5, 6, 21, 48, 250, 359
Marché frontière · 20
Migration circulaire · 11, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 219, 236, 240, 359, 397
Minorité intermédiaire · 6, 13, 27, 40, 41, 50, 312, 313, 314, 315, 317, 336, 347, 350, 351, 352, 353, 357, 360, 362, 363, 365, 366, 367, 372, 373, 404, 408
Mondialisation par le bas · 366, 402, 407

O

Osmose · 10, 25, 50, 158, 159, 160, 162, 164, 184

P

Pacte de sécurité · 281
Paradiplomatie · 9, 24, 78, 79, 326
Partenariat · 29, 175, 258, 300, 302, 303, 311, 363, 398
Parti démocratique du Kurdistan · 45, 58, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 75, 76, 83, 86, 91, 117, 119, 121, 132, 140, 149, 180, 181, 203, 226, 261, 272, 278, 279, 280, 281, 287, 288, 289, 291, 296, 303, 305, 413, 420
Peshmerga · 63, 332
Pétrole · 18, 19, 20, 59, 93, 129, 130, 131, 132, 133, 144, 145, 159, 161, 165, 288, 289, 310, 372, 376, 382, 392
Phénicien · 320, 333
Pouvoir économique · 12, 27, 286, 287, 289, 410
Pouvoir politique · 26, 30, 32, 70, 287, 291, 314, 359, 406
Prédation · 129, 135
Privatisation · 189, 386
Production · 85, 108, 130, 131, 140, 146, 154, 192, 195, 241, 242, 245, 250, 268, 277, 278, 288, 289, 332, 341, 349, 355, 357, 370, 418, 438, 439, 440
Produits globaux · 12, 250, 255, 269, 272

Q

Quasi-État · 56, 91, 153, 370
Queue d'aronde · 9, 15, 66, 71, 72, 73, 91

R

Reconstruction · 10, 17, 20, 24, 60, 93, 95, 96, 98, 99, 101, 104, 105, 124, 128, 129, 134, 196, 296, 370, 375, 377, 383, 389, 437
Relations clientélaires · 12, 27, 278, 279, 280, 295, 296, 310
Religion · 12, 35, 40, 46, 49, 117, 152, 177, 219, 247, 292, 320, 324, 325, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 340
Rentes · 10, 24, 127, 136, 140, 146, 150, 277, 370
Réputation · 11, 123, 176, 178, 184, 232, 240, 252, 254, 256, 284, 285, 343, 346, 365
Réseau · 5, 12, 16, 23, 35, 37, 42, 50, 51, 79, 85, 101, 106, 107, 108, 110, 112, 121, 123, 125, 136, 137, 168, 176, 182, 183, 230, 232, 244, 248, 256, 257, 276, 277, 278, 279, 295, 297, 300, 301, 302, 303, 311, 322, 336, 337, 338, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 361, 363, 366, 368, 372, 373, 401, 405, 406
Ressources de classe · 320, 353, 366
Ressources ethniques · 173

S

Savoir-faire · 109, 110, 120, 167, 175, 184, 243, 245, 315, 329, 356, 357, 361, 364, 366, 376
Secteur privé · 10, 15, 25, 126, 136, 140, 141, 143, 144, 146, 147, 150, 152, 154, 186, 265, 272, 283, 289, 311, 357, 370, 374, 375, 385
Secteur public · 10, 15, 24, 136, 140, 141, 144, 147, 149, 154, 265, 311
Secteur tertiaire · 88, 315, 316
Séjour · 6, 11, 28, 30, 32, 44, 63, 64, 75, 116, 122, 177, 199, 200, 201, 203, 204, 205, 206, 209, 210, 215, 219, 220, 222, 224, 225, 276, 306, 316, 317, 358, 359, 361, 372, 373
Séjourneur · 51, 220, 221, 224, 236, 316, 348, 376
Séjourneurs d'affaires intermédiaires · 6, 13, 27, 28, 41, 317, 336, 347, 355, 357, 358, 359, 360, 361, 363, 364, 366, 368, 372

Solidarité · 13, 27, 29, 41, 49, 248, 294, 295, 297, 311, 317, 336, 339, 343, 344, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 361, 362, 363, 365, 368, 372, 374
Souleymanieh · 22, 34, 39, 62, 74, 75, 83, 90, 128, 138, 139, 201, 203, 206, 216, 226, 232, 252, 256, 261, 272, 278, 279, 288, 291, 292, 295, 303, 372, 422
Status gap · 137, 313
Structures d'opportunités · 352, 353, 354, 360
Syrie · 17, 50, 82, 89, 114, 115, 117, 118, 136, 162, 163, 168, 184, 229, 234, 259, 331, 371, 377, 392

T

Tertius gaudens · 346, 350, 368
Théorie des catastrophes · 24, 25, 65, 67, 74
Tribu · 56, 57, 70, 135, 278, 291, 292, 293
Trous structuraux · 346, 352, 368
Turquie · 5, 17, 21, 48, 59, 65, 81, 82, 83, 85, 89, 108, 114, 115, 116, 129, 148, 180, 200, 232, 240, 251, 259, 288, 292, 331, 384

U

Ubiquité résidentielle · 11, 26, 35, 216, 217, 219, 228, 235, 236, 351, 359, 368, 371, 407
Union patriotique du Kurdistan · 45, 69, 70, 71, 73, 74, 75, 76, 83, 86, 91, 102, 132, 140, 149, 203, 226, 261, 272, 278, 279, 280, 281, 287, 288, 289, 291, 296, 303, 305
Urbanisation · 21, 134

V

Visage kurde · 9, 15, 65, 66, 77, 83, 84

Z

Zone de dialogue · 9, 71, 72, 73, 74, 76, 83, 91